Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

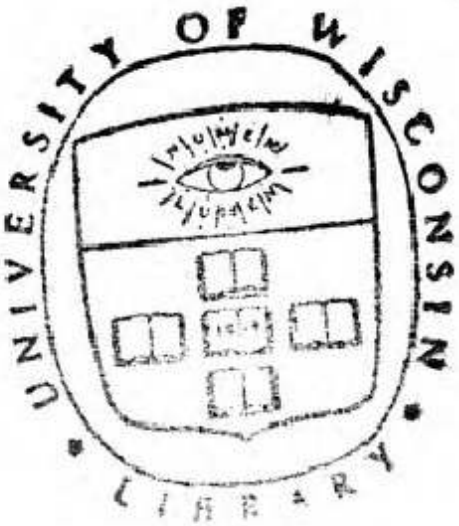

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME SEPTIÈME

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

DC
276
05
7

LIVRE XII

LE DÉMEMBREMENT DU DANEMARK

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION DES DUCHÉS DE L'ELBE DANS LE DANEMARK — LE TRAITÉ DE LONDRES

I

Le Danemark, autrefois si puissant, avait, en 1814, payé sa fidélité à Napoléon de la perte de la Norvège. Il ne contenait plus que la Chersonèse cimbrique, presqu'île entre la mer du Nord et la Baltique, et un certain nombre d'îles, parmi lesquelles Seeland, où s'élève la capitale, Copenhague. La presqu'île se subdivise en trois parties : à la base, au sud, le Holstein, presque complètement composé d'Allemands, par lequel le Danemark faisait partie de la Confédération germanique ; au milieu, le Sleswig,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

où étaient mêlées la population allemande et la population danoise; au nord, le Jutland, tout à fait danois. La Kenigsau formait la limite entre le Jutland et le Sleswig, l'Eider séparait le Sleswig du Holstein.

Les hommes qui habitaient ce pays étaient intelligents, instruits, presque tous sachant lire et écrire, l'instruction y étant obligatoire depuis 1814; très passionnés sous une apparence flegmatique, obstinés et braves, presque tous agriculteurs, marins, commerçants. Leur littérature et leur art remarquablement riches comptaient des poètes de premier ordre, tels que Baggesen, Œhlenschläger; des auteurs dramatiques, tels que Holberg, Johannes Ewald; des peintres, tels que Marstrand; des sculpteurs, tels que Thorwaldsen; des musiciens, tels que Hartman et Gade. Ils avaient eu Tycho-Brahé.

Sous Christian III une diète, convoquée à Copenhague, avait reconnu le luthérianisme comme religion d'État (1536). Le régime politique, était celui de la loi promulguée en septembre 1709 sous le titre de *Loi royale*, l'absolutisme pur: « La volonté du souverain est au-dessus de toutes les lois humaines; dans les affaires ecclésiastiques et civiles, le roi n'a de supérieur que Dieu seul. »

La difficulté du règne provenait de la situation particulière des duchés de l'Elbe. Quand, en 1460 la corporation des prélats, des chevaliers et des villes réunis à Ripen, s'unit au Danemark, elle n'établit qu'un contrat personnel avec le roi, et non une fusion avec son État : il fut élu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« non comme roi de Danemark, mais comme seigneur dans lesdits pays à cause de l'affection que les habitants du pays lui portent, et à la condition expresse que les deux duchés resteraient à jamais unis (up ewig ungedeelt) ». A la suite des temps, l'union personnelle tendit à se convertir en une union réelle, et en 1806, Frédéric VII, profitant de la rupture de tout lien entre le Holstein et l'Allemagne, songea à l'annexer à son royaume. L'opposition du duc Frédéric d'Augustenbourg l'empêcha; le duché fut rattaché en 1815 à la Confédération allemande rétablie. La situation fut alors celle-ci : le Holstein, tout en faisant partie de la Confédération, prétendait être indissolublement uni au Sleswig qui ne lui appartenait pas, et tous les deux étaient censés partie intégrante de la monarchie danoise.

Autre cause de complication : En Danemark, la loi royale appelait les filles à succéder à défaut de mâle; dans les duchés, la succession n'était que dans la ligne masculine et s'opérait par les agnats. Or, ni le roi Christian, ni son fils, ni son frère, ses successeurs éventuels, n'avaient d'enfants mâles, et la succession danoise allait être déférée à la sœur du roi, la princesse Charlotte de Hesse, puis à son fils Frédéric et à sa fille Louise, tandis que dans les duchés, elle eût été dévolue à l'agnat le plus proche, le prince d'Augustenbourg, celui qui, en 1807, en s'opposant à l'annexion du Holstein, s'était constitué le représentant de ses droits historiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Le roi Christian résolut de rendre uniforme la loi successorale dans les deux parties de son État, en étendant aux duchés la succession féminine. Il capta la faveur des habitants, leur accorda des États consultatifs, un gouvernement, une cour suprême, un commandement supérieur commun pour les garnisons du Sleswig et du Holstein ; il nomma lieutenant général le prince Frédéric de Nœr, frère du duc Christian d'Augustenbourg; puis il déclara par lettres patentes (8 juillet 1846) que l'ordre successoral dans les duchés serait le même que celui du royaume.

Les professeurs allemands de Kiel et le parti Augustenbourg prirent fort mal l'innovation, la proclamèrent contraire à leur indépendance et invoquèrent l'intervention de la Diète. Le roi mata cette protestation en substituant au prince de Nœr un loyal Danois, Carl de Moltke, et grâce à la mollesse de la Diète, il put réprimer facilement toute agitation extérieure; le conflit n'en persista pas moins à l'état latent.

1848 ébranla le Danemark comme l'Allemagne. Christian VIII mourut au moment où il préparait une constitution libérale (20 janvier 1848). Son successeur, Frédéric VII, accorda un gouvernement constitutionnel (5 juin 1849), exercé par des ministres avec le concours d'un parlement, le Risgraad, composé de deux Chambres, le Folketing et le Landsthing. Le Folketing, élu directement pour trois ans par tout individu âgé de trente ans, jouissant du droit d'indigénat ; le Landsthing, élu pour huit ans, à deux degrés,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sauf pour quelques sièges attribués par le roi à d'anciens fonctionnaires.

II

La liberté, comme le vent qui attise le feu couvant sous la cendre, réveilla la double passion que l'absolutisme avait réduite au silence. Les démocrates danois (20 mars) conduisirent une manifestation de seize mille personnes, et vinrent sommer le roi d'assurer l'intégrité du royaume par l'adjonction du Sleswig. Ainsi se constitua ce qu'on a appelé le parti de l'Eider. Son chef, Orla Lehmann, fut appelé au ministère.

De leur côté les Sleswig-Holstinois envoyèrent à Copenhague, 22 mars, une députation réclamant l'incorporation du Sleswig dans la Confédération germanique. De là naquit le parti de la Kœnigsau. On eut grand'peine à empêcher la population en fureur de mettre en pièces la députation. Dédaigneusement éconduits, les Sleswig-Holstinois constituèrent un gouvernement provisoire à Kiel sous la présidence du prince de Nœr (23 au 24 mars). La première Diète Sleswig-Holstinoise se réunit à Rendsbourg (3 avril), proclama le duc d'Augustenbourg, et l'entrée du Sleswig dans la Confédération comme conséquence de son indivisibilité avec le Holstein. Une guerre s'ensuivit. La victoire fût restée aux Danois si la Prusse n'était venue au secours des insurgés des Duchés. Le petit Dane-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mark, malgré sa bravoure, succomba sous le nombre, et dès 1849 se serait opéré le démembrement si le Tsar n'avait retenu la Prusse, en déclarant au prince royal envoyé en mission auprès de lui, que si l'on attaquait le Sleswig, il le défendrait.

La Prusse s'arrêta en se contentant de réserver ses droits. Elle promit même au roi de Danemark, en échange de la communication de ses plans de constitution, de ne pas troubler le Sleswig, de provoquer l'aide de la Confédération pour rétablir son autorité dans le Holstein. Elle consentit aussi, en son nom et au nom de la Confédération, à la réunion d'une conférence des grandes puissances afin d'assurer le maintien de l'intégrité du Danemark et de trancher les différends sur l'ordre de succession de nature à compromettre cette intégrité (2 août 1850).

L'ordre rétabli dans le Sleswig, une commission prussienne de pacification envoyée à Kiel, les États se dispersèrent et la conférence se réunit à Londres. Les conférences ne réussissent que si, avant d'y arriver, on s'est mis d'accord. Une première entente s'établit entre le roi de Danemark et le Tsar sur l'ordre de succession. Le Tsar renonça à toute prétention comme chef des Holstein Cottorp. On mit de côté Charlotte de Hesse et son fils Frédéric, réservés pour leur principauté, et on adopta comme héritière la princesse Louise, sa fille, à condition qu'elle transmettrait son privilège à son époux, le prince Christian de Glucksbourg et à sa postérité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mâle. Ainsi, en excluant les Augustenbourg, on rétablissait une succession masculine. Il restait à faire accepter cela par le roi de Prusse. On chargea le conseiller intime, Pernice, de lui démontrer que les Augustenbourg avaient perdu la capacité de succéder d'abord pour dérogeance par un mariage en inégalité de naissance, ensuite parce qu'ils avaient renoncé à leurs droits en 1721 et 1786, enfin à cause de leur récente révolte. Le roi de Prusse était trop engagé par ses déclarations antérieures, par ses actes, pour abandonner la cause qu'il venait de défendre les armes à la main : il n'admit pas qu'Augustenbourg fût sans droits et encore moins qu'il les eût perdus, en punition d'une félonie dont la Prusse avait été complice. Il ne consentit à se rallier au système successoral convenu entre les deux Majestés, que si, préalablement, on obtenait le désistement d'Augustenbourg.

Bismarck fut chargé de négocier avec le duc, alors à Wiesbaden. La négociation traîna en longueur. Enfin, le 23 avril 1852, le duc accepta, moyennant trois millions de thalers (11 250 000 fr.), de renoncer à ses biens dans le Sleswig, s'engageant à ne plus y habiter, et, en son nom *et au nom de ses héritiers*, à n'y rien entreprendre contre les mesures prises ou à prendre relativement à l'ordre de succession. De cet arrangement résulta la nécessité d'un règlement de fidéicommis auquel les héritiers majeurs participèrent et qui put être considéré comme une adhésion personnelle à l'engagement paternel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Avant de donner son adhésion, le roi de Prusse soutenu par l'Autriche, eut une autre exigence : il demanda des garanties en faveur des Duchés. Les Danois se montrèrent aussi rétifs à cette demande qu'Augustenbourg à la renonciation. Le Risgraad, où les démocrates de l'Eider dominaient, renversa le ministre Moltke, qui proposait de les accorder. Nicolas fut si indigné de ce refus qui remettait tout en question, que le nouveau ministre danois Bluhme, quoique également du parti de l'Eider, comprit qu'il fallait se soumettre, et sans consulter le Risgraad, qui l'aurait également renversé, échangea avec le ministre prussien Manteuffel et le ministre autrichien Schwarzenberg, trois lettres (6, 26, 30 décembre 1851) dans lesquelles il prenait des engagements formels : le roi de Danemark devait assurer une position indépendante, à titre égal, aux diverses fractions de la monarchie pour les affaires particulières ; pour les affaires communes, la formation d'un tout organique et homogène ne devait pas être poussée au point de subordonner ou d'incorporer l'une des parties à l'autre : par conséquent le Sleswig ne serait pas incorporé au Danemark ; entre le Sleswig et le Holstein ne s'établirait pas une fusion ou une union mutuelle plus étroite que celle existant entre chacun de ces duchés et le Danemark mais le Holstein conserverait sa légitime influence sur l'ensemble des affaires communes au même degré et avec la même étendue que les autres territoires. Enfin, pour rassurer les Allemands

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du Sleswig, le roi de Danemark, dans le manifeste où il notifiait ces arrangements à son peuple (27 janvier 1852), annonçait que la loi sur les États provinciaux garantirait aux deux nationalités une protection efficace et des droits parfaitement égaux. Tout cela était vague et sujet aux interprétations les plus diverses.

Ces difficultés tant bien que mal réglées, un traité fut conclu à Londres le 8 mai 1852, qui consacrait l'intégrité de la monarchie danoise et reconnaissait au prince Christian de Glucksbourg et aux enfants mâles issus de son mariage avec la princesse Louise de Hesse, le droit de succéder à la totalité des États actuellement réunis sous le sceptre de Sa Majesté le roi de Danemark. Il était expressément entendu que les obligations réciproques du roi de Danemark et de la Confédération germanique, concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg, étaient maintenues. Le mot Sleswig n'était pas même prononcé ; mais les obligations du roi de Danemark à ce sujet résultaient des lettres échangées entre Bluhme, Manteuffel et Schwarzenberg, qu'on a toujours considérées comme un complément du traité, obligatoire au même titre que lui. Le traité était, non entre les puissances présentes à la conférence, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Suède, mais entre chacune d'elles et le Danemark. En conséquence le Danemark provoqua l'accession des puissances non allemandes et allemandes. Il obtint celle du Wurtemberg, de la Saxe, du Hanovre, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Oldenbourg, de la Hesse électorale. La Bavière, Bade, la Hesse Grand-Ducale, Saxe-Weimar refusèrent, la question leur semblant du domaine exclusif de la Diète, à laquelle on ne demanda rien et qui ne donna aucune adhésion. Le protocole de Londres fut soumis au Risgraad danois et approuvé par lui après d'orageux débats. Les États du Sleswig-Holstein ne furent pas consultés, et à leur égard, comme vis-à-vis de la Diète, le traité resta un acte étranger, sans autorité et sans droit.

III

Le traité de Londres ne valait guère mieux que tant d'autres dictés par des congrès ou conférences européennes depuis 1815, parce qu'il était contraire au droit qui, dans nos temps modernes, est le principe des nationalités.

Le droit exigeait que l'intégrité du Danemark, en partie artificielle et contraire à la volonté des populations, fût détruite. On ne contestait pas que les Holstinois et les Sleswigeois du Sud fussent Allemands de langue et de désir; les professeurs de Kiel prétendaient que si les Sleswigeois du Nord ne l'étaient pas de langue, ils l'étaient de désir et que, du reste, leur danois n'était pas celui de Copenhague, mais un patois mêlé de nombreuses formes allemandes, nommé à cause de cela *Rabendænisch*, danois de corbeau. Les Danois se récriaient contre ces affirmations :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les Sleswigeois du Nord, selon eux, étaient Danois de cœur autant que de langue.

Quelle qualité avaient les puissances réunies à Londres pour trancher le différend? C'était l'affaire des populations elles-mêmes : il fallait les interroger et, si telle était leur volonté, sans se préoccuper de la vieillerie sans valeur d'une prétendue indivisibilité historique, réunir la partie méridionale allemande au Holstein et à la Confédération, et la partie septentrionale danoise au Danemark puis établir la frontière entre les deux nationalités d'une manière suffisamment approximative, malgré quelques froissements inévitables à cause de l'enchevêtrement dans certaines régions des Danois et des Allemands.

Les Danois de l'Eider, prêts à abandonner le Holstein à la condition de s'annexer le Sleswig tout entier, n'étaient pas plus dans le droit que les Allemands de la Kenigsau qui voulaient retenir le Sleswig tout entier, sans se soucier de la volonté des populations. Toutefois, si l'on se croyait absolument tenu à l'indivisibilité des Duchés, il eût été plus conforme au droit de les transférer en entier à l'Allemagne que de les maintenir aux mains du Danemark, l'élément allemand se trouvant incontestablement en majorité dans l'ensemble des deux Duchés.

Que de malheurs eussent été évités si l'on avait dès 1850, à Londres, opéré le partage du Sleswig, selon la volonté des populations! A cette époque, la Prusse encore mal assise, en train de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

reconstituer son armée, aurait eu des condescendances qu'on n'obtint plus lorsqu'elle se sentit en force. Mais la diplomatie, dont le défaut principal, si ce n'est quand elle est faite par un Cavour ou un Bismarck, est de manquer de vigueur d'esprit, se complut encore à un de ces moyens termes maudits qui assoupissent les conflits seulement pour les faire renaître plus terribles.

Louis-Napoléon, représentant du principe des nationalités, aurait dû refuser sa signature à ce traité simoniaque radicalement nul, illégitime,

Un traité oppressif, contraire à la justice, quelles que soient la solennité de ses formules de perpétuité, n'est qu'un chiffon de papier noirci, à déchirer dès qu'on en a la force.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE II

LE ROI FRÉDÉRIC — COMMENCEMENT DE SON CONFLIT AVEC L'ALLEMAGNE

I

Le roi Frédéric VII[1], dont la situation venait d'être ainsi réglée, avait peu de goût pour les unions princières. Ayant épousé, en 1828, sa cousine la princesse Wilhelmine-Marie, il divorça en 1837. Ayant épousé en 1841, la princesse Caroline de Mecklenbourg-Strelitz, il divorça en 1846. On disait que c'était à cause de ses brutalités. Il fut enfin fixé par une demoiselle Rasmussen[2], ancienne institutrice en Norvège, figurante à Paris, finalement modiste à Copenhague, où elle vivait en liaison publique avec un ami personnel du roi, dont on assurait qu'elle avait eu trois enfants. Le roi l'aperçoit dans son magasin, s'en éprend et l'installe au château de Fredericksborg. Elle n'avait pas

1. Né le 6 octobre 1808. Il occupait le trône depuis 1848, 20 janvier.
2. Née à Copenhague en 1815.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

beaucoup de beauté, surtout à ce moment, mais de l'instruction, une bonne tenue et infiniment d'adresse à s'insinuer. Le roi parla de l'épouser; les ministres se récrièrent et lui soumirent un mémoire vertueusement raisonné. « J'épouserai ou j'abdiquerai, répondit le roi, mais je ne serai pas contraint de recourir à ce moyen extrême, car je trouverai d'autres ministres qui me permettront d'apaiser les scrupules de ma conscience et de faire cesser un scandale dont je m'afflige. » Les ministres n'insistèrent pas, et le mariage fut célébré le 7 août 1850. On eût grand'peine à trouver quelqu'un qui consentît à être le parrain du marié. On décida le prince Ferdinand, son oncle, en lui remettant cinq cents écus qu'il alla perdre le soir même au lansquenet. Le roi conféra à Mlle Rasmussen le titre de comtesse Danner; il lui avait donné en largesses successives un million et demi, des diamants et autres valeurs. Toutefois il signa une déclaration par laquelle il promettait que son mariage ne sortirait pas des limites d'un mariage morganatique; la comtesse serait sa femme, non la reine; ses enfants n'auraient aucun droit au trône ni même au titre nobiliaire de leur mère.

Frédéric VII parlait beaucoup, surtout après avoir bien dîné. « Quand je trouve, je trouve bien, disait-il un jour à l'évêque Monrad. — C'est l'instinct, répond l'évêque. — Mais quelle différence y a-t-il entre l'instinct et l'intelligence? » L'évêque de se lancer dans une dissertation. — « Evêque, ce n'est pas cela, répond le roi;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

toi, chambellan (autre bon buveur aussi), qu'en penses-tu? — La coupe pleine, c'est l'intelligence; la coupe vide, c'est l'instinct, répond le chambellan. — A la bonne heure! s'écrie le roi, voilà qui est clair. » Dans ces moments d'ébriété, il croyait qu'il avait été victorieux à la guerre où il n'était jamais allé, et montrait ses blessures. Bon diable d'ailleurs, ayant parfois de belles clartés, et malgré tout cela, peut-être à cause de tout cela, très populaire. On disait même qu'il était républicain. Voici de quelle façon : il aimait à raconter un voyage en Suisse de sa jeunesse et à rappeler qu'il était citoyen de Genève, c'est-à-dire, ajoutait-il en riant, bon républicain.

II

Le traité de Londres ne facilita pas la tâche du roi. Sa conduite dans le Sleswig avait été placée sous le contrôle permanent de la Prusse et de l'Autriche, et l'indépendance de son royaume avait reçu le premier coup du traité fait en apparence pour la sauvegarder. Dès le lendemain commença, entre le Danemark et la Confédération, une dispute non interrompue. La raconter en détail ce serait dépasser l'ennui légendaire du fameux récit de la guerre de Pise de Guicciardini. Je ne note que les faits indispensables à la compréhension du conflit qui va ensanglanter l'Allemagne.

Le 2 octobre 1855, une Constitution du roi de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Danemark créa un Parlement composé des représentants du royaume et des duchés, investi du mandat de régler avec la couronne les affaires communes. Cette Constitution, approuvée par le Risgraad, ne fut pas soumise aux États des duchés. Tant que la guerre de Crimée ne fut pas terminée, l'Allemagne laissa aller. Mais en 1858 (11 février), la Prusse et l'Autriche se réveillèrent et présentèrent une proposition à la Diète tendant à l'exécution fédérale si la Constitution de 1855 n'était pas soumise à la délibération des États des duchés. Le cabinet danois, sans contester la compétence de la Confédération dans les affaires du Holstein, ne crut pouvoir l'admettre à s'occuper de la place faite à ce duché dans une constitution d'ensemble de la monarchie; c'était une affaire intérieure dont la Confédération n'avait pas à se mêler. Néanmoins, dans l'espérance de prévenir le conflit imminent, une ordonnance royale du 6 novembre mit le Holstein en dehors de la Constitution.

La Diète ne se contenta pas de cette concession. Par un arrêté du 8 mars 1860, confirmé le 7 février 1861, elle exigea que jusqu'à l'arrangement du litige, le cabinet de Copenhague attribuât aux États du Holstein les mêmes droits qu'au Risgraad sur les affaires communes, de telle sorte qu'aucune loi ne pût être promulguée dans le duché de Holstein sans le consentement de sa représentation. Elle s'immisça en outre dans l'administration intérieure du Sleswig. Le gros embarras y était la diversité des langues : au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nord, le danois avait été adopté pour l'Église, l'école, les tribunaux, l'administration; au sud, l'allemand restait la langue officielle; dans les districts où l'on parlait les deux idiomes, ils avaient été placés sur le même rang, sauf pour l'enseignement qui était donné en danois. Les Allemands prétendirent que ces dispositions portaient atteinte à l'indivisibilité des duchés, qu'elles étaient en tous cas mal observées. Ils se plaignirent aussi des entraves apportées à la liberté de la presse, au droit de pétition qui ne pouvait être exercé par plus de trois personnes à la fois, des brutalités des fonctionnaires envoyés pour danifier le pays. La Diète prit fait et cause pour eux. Le Danemark résista à cette double immixtion; il refusa de s'expliquer sur sa conduite dans le Sleswig et persista à ne considérer les États du Holstein que comme une assemblée constituée pour régler des affaires locales et sans droit de s'immiscer isolément dans les affaires communes.

Sa résistance était appuyée et poussée par la Suède dont le ministre Hamilton ne cessait de gourmander les irrésolutions et la mollesse. La France, quoique fort réservée, lui paraissait favorable aussi; mais son espérance principale était dans l'Angleterre : c'est elle qui avait présidé à la conclusion du traité de 1852, et qui depuis avait considéré son maintien comme une de ses affaires personnelles.

Palmerston disait de Russell qu'il avait de grands talents, des qualités brillantes, des con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

naissances étendues, mais qu'il manquait de jugement et agissait continuellement sous le coup d'une impulsion subite et malavisée. On ne sait sous quelle impulsion il opéra, en Danemark, une de ces cabrioles dont il a donné tant d'exemples. Il n'avait perdu aucune occasion de déclarer le maintien de l'intégrité du Danemark une condition indispensable de l'équilibre européen, maintefois il s'était mis au travers des résolutions violentes de la Diète. Tout à coup, sans crier gare, il passe du camp danois dans celui de l'Allemagne : il gourmande le Danemark de manquer aux engagements d'honneur contractés en 1852, et il livre l'intégrité qu'il avait jusque-là mis tant d'ardeur à sauvegarder. Il propose d'accorder au Holstein tout ce que la Confédération germanique demande pour lui et, ce qui est plus grave, au Sleswig : 1° le pouvoir de se gouverner lui-même; 2° de ne plus être représenté au Risgraad; 3° un budget normal adopté pour dix ans; 4° le vote séparé, par le Risgraad et les États des Duchés, des dépenses extraordinaires dépassant les chiffres du budget normal (24 septembre 1862).

Le ministère danois était conduit par un homme de haute valeur, Hall. Ni le roi ni Mme de Danner ne l'aimaient. Leur préféré eût été un certain baron de Bixen qui s'appuyait sur la démocratie avancée et voulait le suffrage universel. Mais ils étaient obligés de subir Hall, parce qu'il avait la popularité et l'appui du Parlement. Fils d'un tonnelier, il avait conquis à l'Université la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chaire de droit romain, était devenu député, et par son éloquence avait acquis le renom, puis le pouvoir. Il avait un noble visage et les façons d'un gentilhomme. Son esprit, quoique sans aucune exaltation, était ferme et décidé. La proposition de Russell le plongea dans la stupeur, non dans l'abattement; il lui répondit net par un refus. « L'adoption de son projet, dit-il, préluderait à l'anéantissement de la vie constitutionnelle du Danemark, et bientôt mettrait en question l'existence même de la monarchie. (15 octobre 1862) Il n'admit pas que le Slesvig pût être séparé du royaume, et pour marquer l'autorité royale sur le Holstein lui-même, sans attendre de s'être mis d'accord avec la Diète, il régla par une patente royale l'établissement d'une administration locale particulière du Holstein qui fut confiée à un président et à quatre conseillers nommés par le roi; cette administration devait siéger dans le Holstein, en restant subordonnée au ministère des duchés de Holstein et de Lauenbourg siégeant à Copenhague (12 novembre 1862).

III

Au moment même où Russell livrait le Danemark à la Diète, l'union du pays sacrifié semblait se resserrer avec l'Angleterre. Le ministre anglais Paget demandait officiellement pour le prince

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de Galles[1] la main de la princesse Alexandra[2], fille du prince Christian. Sa femme, la princesse Louise, avait eu l'idée de cette union et avait su préparer les voies en y intéressant la princesse royale de Prusse. Celle-ci arrangea des entrevues entre les jeunes gens au château de Laken, à la suite desquelles ils se fiancèrent. La reine Victoria ne voyait pas ce projet d'un œil favorable. Elle gardait rancune, disaient les mauvaises langues, au beau Christian de lui avoir préféré la princesse de Hesse, et elle était antipathique au Danemark parce qu'il était en querelle avec sa chère Allemagne. Elle accorda son consentement, mais de mauvaise grâce ; la demande serait faite par son ambassadeur ordinaire à Copenhague et non par un envoyé extraordinaire, selon la coutume. La jeune princesse viendrait passer à Osborne, près d'elle, le mois de novembre : elle retournerait ensuite à Copenhague attendre le jour du mariage qui se célébrerait en Angleterre. Pendant ce temps, le prince de Galles voyagerait en Italie avec la princesse de Prusse.

L'opinion publique danoise, qui ignorait encore le revirement diplomatique de Russell, fut dans l'enchantement et s'abandonna aux plus flatteuses espérances. Le parti libéral se promettait de l'alliance de la fille de son futur roi avec le futur roi de la libre Angleterre une protection contre les idées rétrogrades du prince Christian ; et aussi une garantie contre la Diète et contre

1. Depuis Édouard VII.
2. Née le 1er décembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le désir de l'Allemagne de reviser le traité de Londres. Dans tous les partis on ressentait la fierté d'une si belle alliance.

Le roi intérieurement n'était pas satisfait, et ses regrets étaient avivés par la comtesse Danner, de l'élévation inespérée d'une famille qu'il n'aimait pas. Froissé de la manière cavalière dont on demandait son consentement, il l'accorda, avec un sans façon semblable. Il ne reçut pas le ministre d'Angleterre dans la salle du trône. Le prince Christian étant allé chercher sa fille à Osborne à l'expiration de son mois d'épreuve, le prince de Galles, de retour d'Italie, accompagna sa fiancée jusqu'à Hambourg et s'arrêta en face des États danois sans y entrer : sa mère le lui avait défendu, tenant à la fois à ne pas déplaire aux princes allemands, notamment aux Cobourg, à bien marquer que ce mariage était le résultat d'une sympathie réciproque, non d'un rapprochement politique, et à prévenir les embarras qu'amènerait la présence à la cour de la comtesse Danner. Ce procédé indisposa encore le roi.

Le contrat de mariage, du 15 janvier 1863, fut publié dans le *Bulletin des lois*, le 9 février, en langue danoise et anglaise. Pendant le mariage, une somme annuelle de dix mille liv. sterling était assurée à la jeune princesse et, en cas de viduité, une pension de trente mille liv. Cent mille rixdalers (300 000 fr.) lui avaient été alloués par le gouvernement danois. Le ministre anglais eût désiré que l'assentiment législatif confirmât le don

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

royal; mais Russell, sachant la réprobation que suscitait sa volte-face du 27 septembre récemment divulguée, craignit une explosion dans le Risgraad et prescrivit à Paget de ne pas soulever de questions politiques à propos d'un mariage et de ne plus s'occuper de garanties auxquelles la reine attachait peu d'importance. Par conséquent l'article ne fut pas inscrit dans le contrat et il n'en fut pris acte que dans une note.

Malgré tous ses déplaisirs, Frédéric VII voulut agir galamment. La veille du départ de la princesse, il lui fit don d'un collier de perles et diamants de cent cinquante mille fr. auquel était suspendue une reproduction de la croix de la *bonne reine* (la reine Dagmar, femme de Waldemar II), contenant un fragment de la vraie croix et du coussin sur lequel reposait la tête de saint Canut, le protecteur du Danemark, lorsque son tombeau fut découvert.

Nonobstant cette attention, il n'oublia pas les circonstances qui avaient précédé et accompagné ce mariage. Il refusa d'accorder les décorations que le prince Christian lui demanda en faveur des personnages de la cour de Belgique qui lui avaient rendu service pendant son séjour à Laken; il repoussa toutes les instances qu'on fit pour qu'il fût représenté par un envoyé spécial à la cérémonie à Londres, et on eût grand'peine d'obtenir qu'il donnât l'ordre à ses ministres, à Berlin et à Bruxelles, de recevoir, à l'exemple de l'Angleterre, la princesse à la limite de leur territoire et de lui servir de cortège d'honneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'opinion publique, retournée, ne se réjouissait plus de cette union comme d'un heureux événement national. On se disait que les propositions de Russell étaient un singulier cadeau dans la corbeille de la fiancée; on se récriait contre le voyage préliminaire à Osborne : « Les princesses de Danemark, disait-on, ne sont pas faites pour être prises à l'épreuve. »

Le mariage fut célébré à Windsor le 10 mars 1863 selon le rite anglican.

IV

La patente sur le gouvernement local du Holstein n'avait pas déterminé sa situation légale dans la monarchie. Hall, persistant à ne s'arrêter ni devant les conseils de Russell, ni devant les objurgations de la Diète, la fit régler par l'ordonnance royale du 30 mars 1863 : le Sleswig restait représenté dans le Risgraad, le Holstein aurait un petit parlement séparé à Itzehoe. Si les deux assemblées tombaient d'accord sur une loi, elle était promulguée dans toute l'étendue de la monarchie; si elles ne s'accordaient pas, la loi ne vaudrait que dans le territoire de l'assemblée acceptante. Les troupes recrutées dans le Duché, tout en restant soumises à l'action supérieure du ministère de la Guerre, seraient distraites de l'armée danoise et formeraient un contingent à la disposition de la Confédération.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

C'était pour le Holstein l'autonomie la plus complète qu'on pût désirer; mais c'était en même temps sa séparation d'avec le Sleswig, complètement uni au royaume. La Diète, la Prusse et l'Autriche furent peu touchées de ce qu'on accordait au Holstein, ne virent que l'absorption du Sleswig dans le Danemark. L'Allemagne considéra cette patente comme un coup d'État qui déchirait les traités de 1852 et demanda leur dénonciation.

Bismarck s'y opposa : « Si le gouvernement, dit-il, juge une guerre indispensable, il la fera avec ou sans la proposition de la Chambre; mais nous avons à tenir compte, nous signataires du traité de Londres, des grandes puissances. La dénonciation de ce traité faite à l'improviste blesserait l'Angleterre et ne ferait bonne impression ni en France, ni en Russie. » Il se contenta d'envoyer, de concert avec l'Autriche, une note à Hall (17 avril 1873); la Diète, estimant que ce n'était point suffisant, se saisit de l'affaire.

Les réclamations de l'Angleterre furent acerbes. Hall répondit : « Notre ordonnance s'est inspirée de vos idées de 1861 ; il vous plaît de les désavouer, mais il nous est impossible à nous de suivre les soubresauts de votre politique. » La France, toujours bienveillante, ne prit pas l'événement au tragique, bien qu'il eût été accompli malgré ses conseils. Drouyn de Lhuys télégraphia[1] : « Le débat relatif aux Duchés se ranime

1. A Dotezac, 21 avril 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans un moment bien inopportun pour le Danemark et pour nous. Il trouve la Prusse et la Russie unies par d'autres causes; il tend à rapprocher les cabinets de Vienne et de Berlin. Cela expose le Danemark à un double danger et tend à créer pour nous des difficultés en présence des affaires de Pologne. Dans ces circonstances, nous pourrions difficilement être utiles au Danemark. Obtenez du gouvernement danois des concessions et des ajournements. » — « Vous me demandez l'impossible, répondit Hall; tout ce que je puis, c'est d'arrêter le mouvement en avant d'une opinion de plus en plus exaspérée. » En effet, une adresse au roi ayant été proposée au Risgraad pour blâmer le ministère d'être resté à mi-route, et de n'avoir pas opéré une séparation plus complète entre les deux Duchés; Hall la combattit et ne l'emporta que par 25 voix contre 20, en déclarant que si on désirait aller jusque-là, ce n'est pas lui qui appliquerait cette politique.

V

L'arrivée au trône de Grèce du fils de Christian, quoique sans lien apparent avec l'affaire des Duchés, contribua néanmoins à l'aggraver. Christian s'y était opposé, nous l'avons dit, jusqu'au dernier moment, surtout dans la crainte de mécontenter la Bavière qui se refusait à renoncer aux droits de ses princes, et il n'avait cédé qu'aux injonctions formelles du roi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il n'avait pas eu tort de supposer que l'acceptation de son fils exciterait le courroux de la Bavière; elle poussa la Diète plus qu'elle ne l'avait fait encore, de concert avec les États moyens, à l'adoption de mesures énergiques contre le Danemark. Le 9 juillet 1863, la Diète décida que le gouvernement du Danemark serait invité à ne pas donner suite à l'ordonnance du 30 mars, à la rapporter, et à faire savoir à la Diète, dans un délai de six semaines, qu'il a pris les mesures nécessaires pour promulguer une constitution qui devra relier par un lien uniforme le Holstein au Sleswig et au royaume proprement dit de Danemark. Le ministre de Suède Menderström, dans un voyage à Copenhague (30 août), conseilla de ne pas faire un cas de guerre de l'exécution fédérale en Holstein, en donnant l'assurance que son gouvernement n'abandonnerait pas le Danemark dans le cas d'une attaque contre le Sleswig.

Le cabinet anglais opéra un nouveau revirement. Palmerston était résolu à ne pas faire la guerre, mais les intempérances de paroles ne lui coûtaient guère, parce qu'il savait opportunément les oublier. Il dit à la tribune[1] « que la Confédération pouvait agir sur le Holstein, mais n'avait aucun droit sur le Sleswig, et que si ce qui n'est pas permis devait se produire, si l'Allemagne devait toucher à l'intégrité du Danemark, qui est d'une si grande importance pour l'Europe et sur-

1. 23 juillet 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tout pour l'Angleterre, elle n'aurait pas à combattre seulement le Danemark. » De même Russell, oubliant qu'il avait lui-même déchiré le principe de l'intégrité du Danemark par sa note du 24 septembre 1862, proposa à Drouyn de Lhuys une entente pour avertir la Prusse et l'Autriche que les deux cabinets considéreraient tout acte de nature à affaiblir l'intégrité et l'indépendance du Danemark comme en contradiction avec le traité de 1852, dont elles avaient été les signataires. C'eût été recommencer les puérilités de l'affaire de Pologne. Cette fois Drouyn de Lhuys ne s'y laissa pas prendre : « Êtes-vous disposés, répondit-il, à appuyer vos conseils, s'ils sont dédaignés, par des mesures énergiques, nous sommes prêts à vous écouter ; mais si après avoir reçu un camouflet russe, vous allez en chercher un allemand, nous ne vous suivrons pas ; allez seuls[1]. » Russell alla seul et reçut son camouflet : la Diète délibérait lorsque arriva sa dépêche ; on en donna lecture et on vota (1er octobre 1863) l'exécution fédérale qu'elle déconseillait par 14 voix contre 9, et on chargea la Saxe et le Hanovre, soutenus s'il y avait lieu par la Prusse et l'Autriche, de l'opérer.

Le cabinet danois, croyant au sérieux des démonstrations de Palmerston et de Russell, brava ouvertement la Diète, et obtint du roi la convocation d'un Risgraad extraordinaire auquel il soumit, pour en finir, une nouvelle loi fonda-

1. 18 septembre 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mentale sur les affaires communes du royaume et du Sleswig. « Nous espérons, dirent les ministres, amener ainsi une entente avec l'Allemagne. Si cependant cet espoir ne se réalisait point, nous sommes résolus à maintenir notre indépendance contre toute attaque et nous sommes convaincus que nous ne serons pas seuls dans cette défense. » (26 septembre 1863.) « Nous ne serons pas seuls » ne pouvait viser la France qui avait, dès le début, déclaré qu'il lui était matériellement impossible d'intervenir. C'était une allusion aux discours de Palmerston et les promesses de Menderström.

Le projet de constitution commune au royaume et au Sleswig fut violemment attaqué par le négociateur des traités de 1852, Bluhme. « Il violait, dit-il, ces traités, car s'il n'opérait pas l'incorporation du Sleswig, il la préparait. » Le vote parut un instant douteux : il suffisait, pour le rejet d'une loi constitutionnelle, du tiers des voix; mais Hall, qui était le premier orateur du Parlement, posa la question de confiance et la Constitution fut votée en troisième lecture par 40 voix contre 16, au milieu des acclamations des tribunes (13 novembre 1863).

Frédérick VII agonisait depuis plusieurs jours déjà au château de Glucksbourg ; il mourut le 15 novembre, à l'âge de cinquante-cinq ans, d'un érysipèle qui s'était rapidement étendu sur la figure et la tête, avec une fièvre violente et un transport continuel au cerveau. A défaut de son oncle Ferdinand, estimé pour sa bonhomie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et son attachement aux mœurs nationales, mort subitement quelques mois auparavant, l'héritier était, selon le traité de Londres, Christian de Glucksbourg, mari de la princesse de Hesse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE III

CHRISTIAN IX

I

Le nouveau roi était beau, élégant, de grand air, de mœurs honnêtes et douces, d'intelligence médiocre, d'opinions entières sous des formes charmantes, mari accompli, père tendre, ami dévoué, se laissant guider par ses sentiments, n'ayant foi que dans quelques axiomes d'une politique surannée. Né dans les Duchés à Sleswig, lié avec les chefs de l'ordre équestre, il était suspect aux Danois, auxquels déplaisaient ses penchants aristocratiques et qui connaissaient ses prédilections allemandes. Ils avaient été très froissés de son refus, qui n'avait fléchi que devant l'ordre formel du roi, de mettre sur la tête d'un prince danois la couronne de Grèce tombée de la tête d'un prince allemand. Sa femme, la princesse Louise, charmante, intelligente, habile, exerçait un grand pouvoir sur son esprit et lui avait communiqué la haine contre la France, qu'elle avait puisée à la cour de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

père, le Landgrave Guillaume, dont l'érection du royaume de Westphalie nous avait fait un ennemi irréconciliable. L'hostilité de Christian contre la personne de Napoléon III, déjà adoucie par sa visite à Paris en 1858, le fut encore par l'accueil tout de bonne grâce fait à son fils, le roi de Grèce. Mais la France n'avait rien gagné dans ses sympathies : elles allaient vers l'Allemagne où il avait vécu, où ses frères servaient, où ses sœurs étaient mariées, vers la Russie qui lui avait cédé ses droits sur le Holstein et chez qui il recherchait une alliance matrimoniale pour sa seconde fille, vers l'Angleterre depuis qu'elle possédait son enfant de prédilection. Il avait été russe pendant la guerre de Crimée, autrichien pendant la guerre d'Italie ; il était prêt à devenir prussien ou anglais dans un conflit de la France avec la Prusse ou l'Angleterre.

Il eût congédié Hall, refusé de sanctionner la Constitution et entamé des négociations avec l'Allemagne, dont il aurait facilité le succès par maintes concessions, s'il eût encore été en possession du pouvoir absolu de la loi royale. Le jour même de son avènement, Hall lui avait dit : « Votre Majesté a deux routes ouvertes devant elle : 1° la sanction de la Constitution, et alors elle aura tout le pays avec elle ; 2° le refus ou, ce qui semblerait le même, l'ajournement, lui obtiendra des avantages extérieurs, mais ces avantages dureront-ils ? je n'ose le dire et je ne puis répondre de rien. Nous garderons le pouvoir jusqu'au moment où Votre Majesté aura pris une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

décision, en la priant de ne pas trop prolonger la vive attente du pays. » La municipalité de Copenhague et toutes les autres demandèrent non moins vivement la sanction. « Il faut, disait-on partout, que le Prince montre s'il est Danois ou Allemand. » Un refus eût donc amené une de ces démonstrations populaires qui emportent les dynasties, surtout lorsqu'elles n'ont pas encore de racines. Tous les hommes d'État que consulta Christian, même ceux qui avaient voté contre la Constitution, lui conseillèrent de la sanctionner. Au dernier moment, il envoya auprès du ministre anglais Paget, le conjurant, au nom des liens de famille qu'il représentait, de lui dire s'il devait donner ou refuser sa signature. « Signez », répondit Paget. — Sous cette pression universelle, il sanctionna la Constitution.

Tandis qu'il délibérait, deux nouvelles graves lui arrivèrent. Napoléon III, acharné à son malheureux projet de Congrès quoique personne n'en voulût, fait télégraphier[1] : « Dites au roi Christian que la meilleure manière d'inaugurer ses rapports avec l'Empereur serait d'accepter sans retard et sans hésitation l'invitation de Sa Majesté. Devant l'Allemagne, le Danemark perd sa cause ; devant l'Europe, il peut la gagner. » Hall répondit : « Le roi adhère au Congrès, la réponse sera envoyée dans deux jours. »

L'autre nouvelle était une proclamation du prince Frédéric d'Augustenbourg aux habitants

1. Drouyn de Lhuys à Dotezac, 16 novembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du Sleswig-Holstein, posant sa candidature à la succession dans ces Duchés (16 novembre). Son père, il est vrai, avait promis, moyennant onze millions reçus pour ses biens abandonnés, de ne pas troubler l'ordre successoral établi par le traité de Londres, et avait stipulé pour ses héritiers aussi bien que pour lui, et ceux-là avaient ratifié sa transaction en intervenant dans un arrangement fidéi-commissaire. Mais les Augustenbourg crurent éluder l'objection par un stratagème : le père, signataire de l'engagement de 1852, renonça au profit de son fils à ses droits sur le Sleswig et le Holstein. Les honnêtes gens se récrièrent et dirent : — Que signifie cette renonciation à un droit que le Prince ne possède plus, son père y ayant renoncé depuis 1852 au profit du roi de Danemark? — Vous vous trompez, répondit le Prince, mon père n'a parlé de *renonciation* dans aucun de ses engagements. Il a seulement promis de ne faire *personnellement*, aucun usage de ses droits contre Christian et sa descendance. N'ayant pas adhéré à cette promesse toute personnelle, je ne suis pas tenu de la respecter et je reprends des droits qui n'étaient paralysés qu'entre les mains de mon père.

Laissons expliquer par un Allemand ce raffinement de mauvaise foi que notre probité française a quelque peine à comprendre. « Le père, dit Sybel[1], possédait ces droits avant comme après, il ne devait pas en faire usage contre

1. T. III, p. 84, 85.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Christian et sa descendance ; il avait, il est vrai, traité au nom de ses fils ; mais *des connaisseurs, versés dans la connaissance du droit privé princier allemand*, estimaient qu'une promesse du père ne peut pas engager les fils *majeurs sans leur adhésion expresse* et cette adhésion n'a jamais eu lieu. Le père, se trouvant lié dans l'exercice de ses droits, les fils conservaient une liberté d'action complète aussitôt que, par la mort ou l'abdication du père, ils se trouveraient appelés à porter le titre d'Augustenbourg[1]. » A ce qu'on a raconté, le prétendant lui-même avait traduit cyniquement cette thèse juridique des connaisseurs en honnêteté princière : « Vos droits ne valent rien, lui disait-on. — La preuve que mes droits valent beaucoup, répondit-il, c'est que nous les avons déjà vendus trois fois. »

Cependant l'Allemagne entière prit feu en faveur de ce fripon. Il devait être reconnu le seul souverain des Duchés en vertu du droit de la légitimité : la succession dans les duchés était masculine et le prince chef de la branche aînée collatérale royale, à défaut de tout héritier dans la ligne masculine de la maison d'Oldenbourg était le premier des agnats capables de succéder. Dans les Duchés devait se renouveler ce qui se passa dans le Hanovre à la mort de Guillaume IV, roi de Hollande et d'Angleterre : la loi salique excluant la nouvelle reine, Victoria, le Hanovre se détacha de la couronne d'Angleterre et eut un roi particulier. Le principe nouveau des nationalités était aussi invoqué à l'appui des pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tentions du prince : le roi Christian n'était que le roi du Protocole, Augustenbourg était l'élu des populations nullement liées par le protocole, auquel elles n'avaient pas souscrit. La conférence de Londres n'avait pas le droit de disposer d'un peuple comme on le fait d'un vil troupeau.

Les princes allemands pratiquèrent, à leur tour, une déloyauté princière digne de celle de leur candidat. Bade, qui avait réservé sa liberté d'action en 1852, proposa à la Diète, qui n'avait pas non plus adhéré au traité de Londres, de proclamer le droit légitime d'Augustenbourg, mais la Saxe et le Wurtemberg formellement associés à l'arrangement successoral de 1852[1], firent, au mépris de leur engagement, et avant le vote sur la motion, exclure l'envoyé du Danemark des délibérations de la Diète (28 novembre). Les journaux, les réunions populaires, le *Nationalwerein*, les professeurs firent rage; Augustenbourg ne marchait plus qu'au milieu des ovations: on eût dit vraiment qu'il représentait la patrie allemande. La question danoise changea alors de caractère. Jusque-là elle se réduisait à savoir

1. Saxe. De Beust (9 décembre 1852) : « Sans prétendre anticiper sur les résolutions que la Confédération germanique, par l'organe de la Diète, pourrait être amenée à prendre dans cette question, le gouvernement du roi n'hésite pas à déclarer son assentiment au traité signé à Londres et à s'associer ainsi à une combinaison servant à maintenir l'intégrité de la monarchie danoise. » (18 décembre 1852.) Schele : « S. M. le roi de Hanovre accède formellement par le présent acte au présent traité. » (22 novembre 1852.) Baron de Neurath : « Le gouvernement du roi de Wurtemberg déclare son adhésion à ce traité. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

si les arrangements constitutionnels du Danemark violaient ou ne violaient pas les engagements annexés en 1852 au traité de Londres. Pour l'opinion allemande, pour la Diète, cette question disparut et fut remplacée par une autre, celle de la succession : Le roi de Danemark doit-il être, oui ou non, reconnu comme souverain des Duchés?

Ici commence à éclater le génie politique de Bismarck.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DE BISMARCK DANS L'AFFAIRE DES DUCHÉS

I

Le premier don de l'homme d'État est d'écarter les apparences, de ne pas tenir compte des bourdonnements superficiels et d'envisager les situations telles qu'elles sont réellement en elles-mêmes. Bismarck va déployer cette qualité à un degré supérieur.

Il vit, tout d'abord, que le conflit avec le Danemark, après tant de replâtrages et d'atermoiements, arrivait à ce point où, les finasseries et les transactions épuisées, la guerre doit inévitablement trancher le différend. Il vit non moins clairement que cette guerre amènerait la séparation complète des Duchés et du Danemark et qu'il ne s'agirait plus que de savoir qui recueillerait le morceau détaché. L'idée de le laisser prendre par Augustenbourg lui était intolérable. Il avait négocié la troisième renonciation et n'estimait guère le personnage : s'il lui permettait de s'installer comme Duc dans les Duchés, « ce pleutre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

disait-il à Talleyrand, tremblant d'être absorbé par son puissant voisin, augmenterait d'une voix la majorité fédérale hostile à la Prusse et dont l'Autriche disposait le plus souvent ». Il préférait Kiel entre les mains du Danemark plutôt que dans celles d'un nouveau principicule suspect ou ennemi. Mais il pensait qu'il y avait une solution meilleure : annexer les Duchés à la Prusse.

Des obstacles formidables s'élevaient contre ce dessein. Le roi, la reine, le prince héritier, d'accord en cela avec le parlement prussien et la Diète, voulaient établir la souveraineté d'Augustenburg dans les Duchés délivrés. Les puissances européennes conduites par l'Angleterre manifestaient leur intention d'exiger le respect du traité de Londres. Bismarck avait donc à lutter contre son souverain, contre son parlement, contre la Diète, contre l'Europe.

Le plus orgueilleux et le moins vaniteux des politiques, il avait conscience de sa force, et sentait que son habileté dans l'affaire de Pologne et du Congrès l'avait considérablement accrue. Il y avait gagné ce que Napoléon III y avait perdu. L'Empereur s'était séparé de la Russie, sans avoir trouvé une compensation dans l'amitié de l'Angleterre. Lui avait su obtenir les bonnes grâces des Anglais et conserver l'amitié russe en acquérant par-dessus le marché celle de Napoléon III : en réalité, la sottise polonaise n'avait profité qu'à lui. A l'intérieur, son influence sur le roi s'était fortifiée à mesure que s'était exaspérée l'hostilité du Parlement, et il était l'homme né-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cessaire encore plus que le jour où le roi avait déchiré son acte d'abdication. Par toutes ces raisons, il crut qu'il pouvait oser beaucoup et aucun obstacle ne lui parut insurmontable.

Dans son audace entrait toujours beaucoup de prudence. Il en manqua pourtant au premier moment et éventa trop tôt son projet. Dans une réunion des ministres prussiens, il dit au roi : « Chacun de vos aïeux, sans excepter votre frère, a agrandi l'État, Frédéric-Guillaume a acquis Hohenzollern et le territoire de la Ghade, Frédéric-Guillaume III la province rhénane, Frédéric-Guillaume II la Pologne, Frédéric II la Silésie, Frédéric-Guillaume Ier la vieille Poméranie antérieure, le Grand Électeur la Poméranie postérieure avec Magdebourg et Minden. Faites comme eux ; prenez les duchés danois. » Les ministres gardaient un silence de stupéfaction, le Prince royal levait les mains au ciel. Le roi ordonna qu'on rayât ces paroles au procès-verbal, pensant qu'il serait agréable à Bismarck que de tels propos ne fussent pas conservés, mais celui-ci exigea qu'on les réintégrât.

Il ne fut pas plus circonspect avec notre ambassadeur. Talleyrand lui ayant dit pour le sonder : « Le Sleswig réuni au Holstein, voilà un beau morceau ; je ne pense pas que vous le laissiez au prince d'Augustenbourg. — Oh ! non, répondit-il vivement, et en cas de réunion, ajouta-t-il, nous exigerions des conditions qui nous rendraient les maîtres des Duchés. » En Autriche même, il laissa plus d'une fois entrevoir que l'ad-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

jonction d'un million d'habitants, si toutefois il y arrivait sans mettre l'Europe sur pied, ne serait pas à dédaigner pour un pays aussi maigre que la Prusse.

Ses confidences n'avaient pas eu de succès; elles avaient servi à lui donner plus clairement conscience des difficultés que son ambition allait rencontrer. Il ne renonça pas, mais changea de méthode. Il pousserait les événements vers son but en cessant de le montrer; il ne partirait pas en guerre à la fois contre toutes les oppositions qui, réunies, l'eussent mis à terre, il ne les affronterait que l'une après l'autre. La Diète ne pouvait être matée et congédiée qu'avec le concours de l'Autriche : il l'obtiendrait. Le traité de Londres ne pouvait être déchiré que moyennant la complaisance de Napoléon III : il se l'assurerait. Les Duchés arrachés au Danemark, à la Diète, à l'Europe, l'Autriche les refuserait-elle à la Prusse? Il l'exécuterait à son tour comme le Danemark, comme la Diète, comme l'Europe. Son roi résistait mais il lui mettrait le morceau à la bouche, et il ne le lâcherait plus. Voilà le plan inouï d'audace qu'il conçut dans les derniers jours de 1863. Pendant trois ans, il le poursuivra au milieu des incidents les plus compliqués, sans se laisser détourner par aucun mécompte, avec une sûreté de vue imperturbable et une inépuisable fécondité de moyens. Il ressemble vraiment pendant cette période à un magicien qui fait tomber ses adversaires à ses pieds en les touchant d'une baguette toute-puissante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

II

La Diète était la première à écarter, car s'il lui laissait prendre l'affaire en main, l'avènement d'Augustenbourg à bref délai était certain. Le système qu'il adopta contre elle se résume en deux propositions. La succession aux Duchés a été internationalement réglée en 1852 par les puissances au profit de Christian ; ce point de vue domine toute la situation. Mais il en est un second qui, quoique subsidiaire, n'en est pas moins essentiel : le droit successoral n'a été reconnu à Christian qu'à des conditions stipulées par la Prusse et l'Autriche et acceptées par Frédéric VII. Si ces conditions ne sont pas remplies, le traité de Londres devient caduc, et la succession s'ouvre de nouveau comme en 1852. Or, c'est où l'on en est, la Constitution du 18 novembre, sanctionnée par le nouveau roi, est une violation flagrante des engagements de 1852. « J'aurais pu, disait-il le lendemain même de la Constitution, déclarer qu'en incorporant le Sleswig, le Danemark nous avait déliés de toute obligation, mais tant que cette Constitution ne sera pas mise en vigueur, j'ai cru plus politique de ne la considérer que comme un morceau de papier auquel j'ai répondu par un autre morceau de papier, notre protestation ; mais il faut que le roi la retire, ou ce n'est point par du papier que nous protesterons. Seulement, ce n'est pas à la Diète, qui n'a pas été partie au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

traité, qu'il appartient d'en discuter l'exécution ou d'en prononcer la déchéance ; c'est à la Prusse et à l'Autriche, cosignataires. Jusqu'à ce qu'elles aient déchiré le traité de Londres, la Diète n'a pas à s'occuper des droits d'Augustenbourg. Christian reste le roi légitime. »

Ce système à double fin n'atteignait immédiatement que la Diète, mais il préparait l'abrogation du traité de Londres. L'Autriche ne l'eût certainement pas favorisé, et ne se serait pas séparée de ses amis de Francfort, si la proposition du Congrès de Napoléon ne l'eût mise en alarmes pour elle-même. Elle y avait vu une menace contre la Vénétie, la Galicie, la Hongrie et, plus préoccupée de ses propres périls, qui paraissaient prochains, que d'un agrandissement problématique de la Prusse, elle chercha ses sûretés dans un rapprochement avec Berlin et consentit à seconder à la Diète les manœuvres de Bismarck.

L'accord se manifesta par une déclaration qui rejetait au second plan la querelle de succession et replaçait au premier celle de la Constitution danoise. Les deux hautes puissances reconnaissaient le droit de Christian à condition qu'il respectât les engagements à l'exécution desquels elles avaient subordonné leur adhésion au traité de Londres (28 nov. 1863).

Les deux hautes puissances firent une seconde motion encore plus significative et qui, en paraissant dirigée contre le Danemark, l'était, en réalité, contre la Diète. Elles proposèrent qu'on procédât. dans le Holstein, à l'exécution fédérale

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

décrétée le 1er octobre et en suspens depuis ce temps; nouvelle manière de reconnaître le droit de Christian sur le Duché, car s'il n'en eût pas été le souverain légitime, il n'y avait pas lieu d'exiger le retrait d'une Constitution qui, ayant été faite sans droit, aurait dû simplement être écartée sans examen comme inexistante. De plus, comme l'Autriche et la Prusse étaient chargées, en même temps que la Saxe et le Hanovre, de cette exécution fédérale, elles obtenaient ainsi la facilité d'arriver en armes sur le champ du conflit. Malgré l'opposition des petits États remuants, l'exécution fut ordonnée (7 décembre 1863).

La Diète cantonnée dans le Holstein et comme enclose dans le traité de Londres, Bismarck commença l'action qui devait conduire la Prusse et l'Autriche dans le Sleswig et produire l'anéantissement, pour le compte de ces deux puissances et par elles, de ce traité de Londres dont elles ne permettaient pas à la Diète de s'écarter. Il notifia au Danemark qu'il considérait la Constitution du 18 novembre comme subversive des conventions de 1852, et que si elle n'était pas retirée avant le 1er janvier, l'Autriche et la Prusse considéreraient le traité de Londres comme n'existant plus, et aviseraient à ce qu'elles jugeraient le mieux selon les intérêts de l'Allemagne.

L'Allemagne entière s'indigna de cette politique personnelle des deux puissances et de leur acceptation apparente du traité de Londres. La Chambre des députés, toujours prête à enveni-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mer son conflit avec Bismarck, vota que l'honneur et l'intérêt de l'Allemagne exigent que tous les États allemands protègent les droits des Duchés, reconnaissent le prince héritier Frédéric comme duc de Sleswig-Holstein, et lui prêtent une aide efficace pour le recouvrement de ses droits (décembre 1863). Dans une adresse au roi, on le suppliait de se dégager du traité de Londres et d'une politique qui sacrifie l'indépendance des Duchés et les intérêts les plus importants de l'Allemagne, sans éviter le danger des complications extérieures.

« Notre situation est bizarre, disait Bismarck à Talleyrand, car pour être logiques, nous devrions admettre la possibilité, comme puissance allemande, d'envoyer notre contingent dans le Sleswig, et l'obligation, comme grande puissance européenne signataire du traité de Londres, de charger nos troupes non fédérales de leur barrer le passage. » La perspective que le conflit qui commençait avec la Diète tournerait au tragique entrait dans ses prévisions, et ne l'épouvantait point. « Une guerre, disait-il, entre les Princes de la Confédération est une nécessité historique pour l'Allemagne une fois tous les cent ans. Au siècle dernier, la guerre de Sept ans; au XVIIe siècle, celle de Trente ans; au XVIe siècle, les luttes religieuses de la Réforme; avant cela, les Guelfes et les Gibelins, etc.; l'Allemagne a besoin de régler une fois par siècle l'horloge de ses destinées. »

Le roi n'avait pas la même sérénité, et il était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aussi mécontent que l'Allemagne de la politique de son ministre; il la jugeait contraire aux intérêts allemands, qu'il persistait encore à identifier avec ceux d'Augustenbourg. Bismarck répondit à ses remontrances: « Je ne connais pas d'intérêts allemands, je connais des intérêts prussiens, bavarois, lippois, nassoviens, etc. Si Votre Majesté veut mettre en jeu les ressources de la Prusse à placer sur le trône le prince d'Augustenbourg, elle n'a pas à compter sur moi et, certes, personne n'est disposé à m'accuser de pusillanimité[1]. » Le roi, mis au pied du mur, recula et laissa faire.

L'Europe ne s'arrêta pas au *si* et au *mais* que Bismarck ajoutait à son adhésion au traité de Londres; elle ne vit que l'adhésion et elle s'en applaudit, car elle espérait bien amener le Danemark à se soumettre aux exigences de l'Allemagne.

Napoléon III, mal instruit par Goltz des véritables dispositions de Bismarck et le croyant favorable à Augustenbourg, ne crut pas le contrarier en envoyant au prétendant un encouragement qui aboutissait au respect provisoire du traité de Londres. Il assurait le prince de sa sympathie puisqu'il était le représentant d'une cause qui s'appuie sur l'indépendance et la nationalité. « Je serai toujours, disait-il, conséquent dans ma conduite. Si j'ai combattu pour l'indépendance italienne, si j'ai élevé la voix pour les nationalités polonaises, je ne puis pas, en Allemagne, avoir

1. De Talleyrand, 23 novembre 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'autres sentiments ni obéir à d'autres principes. Mais les grandes puissances sont liées par la Convention de Londres, et leur réunion seule pourrait résoudre sans difficulté la question qui vous intéresse. Je regrette donc bien vivement, sous ce rapport comme sous bien d'autres, que l'Angleterre ait refusé d'assister au congrès que j'avais proposé (10 décembre 1863). »

III

Le général Fleury, envoyé à Copenhague pour complimenter le nouveau souverain, lui développa amicalement, toutefois sans ambages, les raisons qui empêcheraient l'Empereur d'intervenir par les armes en sa faveur. Il insista sur la nécessité pour le Danemark d'éviter la guerre. Sa cause serait bien mieux protégée dans un congrès où il trouverait l'appui moral de la France, que dans une lutte inégale et féconde en malheurs. « Ce langage est, dit-il, celui d'un allié loyal, préoccupé des dangers dont vous êtes menacé, qui ne veut pas les aggraver en vous laissant des illusions sur un secours que la France ne peut pas vous apporter. »

Fleury trouva à Copenhague les envoyés d'Angleterre, Woodhouse, et de Russie, Evers, chargés d'apporter des compliments et d'engager vivement le roi et ses ministres à retirer sans délai, comme la Prusse et l'Autriche les en sommaient, la Constitution. Woodhouse était arrivé à Copen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

hague en passant par Berlin. Il y avait vu Bismarck et avait cru l'embarrasser fort en lui disant : « Vous dites que le Danemark ne remplit pas ses engagements, expliquez-moi donc ce qu'il faut qu'il fasse pour vous satisfaire? » — Talleyrand avait posé la même question au nom de l'Empereur. — « A lui de le trouver, répondit Bismarck à chacun d'eux, ce n'est pas à moi de le lui dire. Vous êtes un homme d'affaires trop distingué pour vous attendre à une réponse de ma part. Si j'avais à vous vendre un cheval de 200 louis, je ne vous confierais pas que je finirai par vous le céder pour 100, car alors vous n'en offririez plus que 80. » Woodhouse lui dit encore : « Vous exigez que le cabinet danois retire la Constitution; cela ne lui est guère facile, car il faut qu'il obtienne le concours du Risgraad. — Eh bien ! que le roi renvoie ses ministres ! S'il le faut, qu'il fasse un coup d'État ! »

A Copenhague, l'envoyé anglais et son collègue russe priaient donc le roi de retirer cette Constitution avec laquelle aucun arrangement n'était à espérer et de ne pas s'opposer à l'exécution fédérale dans le Holstein. Le roi ne demandait pas mieux; c'était avec son assentiment, transmis à Pétersbourg par son ministre et son ami Plessen, que la Russie s'était décidée à la démarche conciliatrice que son envoyé tentait avec celui d'Angleterre. Les deux envoyés sollicitèrent Fleury de s'associer à leurs instances afin d'en accroître le poids. Fleury fut autorisé par un télégramme de l'Empereur à appuyer les conseils an-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

glais et russes, mais par une démarche isolée.

Collectives et isolées, ces démarches n'ébranlèrent pas la ferme résistance de Hall. « La Constitution, répondait-il, ne viole pas nos engagements. La retirerions-nous, le conflit ne serait pas concilié. Avons-nous cessé, depuis quinze ans, de faire des concessions? Quel gré nous en a-t-on su? En accorderions-nous une nouvelle, on nous en réclamerait une autre plus grave. On veut nous enlever les Duchés; tant que nous ne les abandonnerons pas, on ne sera pas satisfait, et à cela nous ne consentirons jamais. » Et il congédia le Risgraad, sans le consentement duquel la Constitution ne pouvait être retirée, et dans un discours de clôture (21 décembre) prononcé au nom du roi et approuvé par lui, il célébra sa politique, annonça que, quoique ne reconnaissant pas la légalité de l'exécution fédérale, il ne s'y opposerait pas et retirerait ses troupes dans le Sleswig, derrière l'Eider pour y défendre l'intégrité de la monarchie. Il ne dit pas un mot qui indiquât l'intention d'obtempérer aux sommations prussiennes et autrichiennes.

Le roi, nonobstant la signature de son message, finit par être plus accommodant que Hall et accepta de traiter sur la base du retrait de la Constitution. Hall donna sa démission. Le roi, conseillé par Woodhouse, le pria instamment de lui continuer son concours et de convoquer le Risgraad, Hall refusa : « C'était pendant que le Risgraad était assemblé que Sa Majesté, puisqu'elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

était décidée à sacrifier la Constitution, aurait dû le dire, au lieu de signer un message apologétique de la politique contraire. Des obstacles matériels s'opposaient d'ailleurs à une réunion du Risgraad, en une saison où les voyages sont difficiles, et à l'époque des fêtes de Noël. Le Risgraad reviendrait-il, il ne désavouerait pas son œuvre récente. Quant au ministère, il refusait absolument de se renier et de le lui demander. » — Le roi dut accepter la démission. Un des membres du cabinet, l'évêque Monrad, très distingué aussi, appartenant au parti national, mais moins compromis que Hall, consentit à accepter le ministère (29 décembre 1863) et à négocier. Il marqua ses dispositions en confiant les Affaires étrangères à Quaade, ministre à Berlin, un des signataires du traité de 1852.

Fleury s'était rendu à Berlin, convaincu d'avoir charmé les Danois, ce qui était vrai, et de les avoir persuadés, ce qui ne l'était pas du tout. Il apprit, en arrivant, les refus de Hall et sa démission. Il trouva aussi un télégramme personnel de l'Empereur : « Si la Prusse se met à la tête des petits États de l'Allemagne, elle prendra sa revanche du Congrès de Francfort ; mais pour que nous la soutenions, il faut qu'elle s'entende avec nous. » Toujours mal renseigné par Goltz, l'Empereur persistait à croire le contraire de la vérité, puisque Bismarck, loin de traiter avec les petits États, entrait en guerre avec eux. Il l'expliqua à Fleury en se plaignant beaucoup de l'indocilité de son ministre à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Du reste, il était prêt à s'entendre avec l'Empereur. Mais pour le moment, la seule preuve de bonne volonté qu'il pût donner était de l'aider à mener à bien son projet de congrès restreint. Il répéta ce qu'il avait dit quelques jours auparavant à Talleyrand : « Je comprends que l'empereur Napoléon ne puisse abandonner sa large conception d'un congrès sur le refus de l'Angleterre et qu'il s'efforce d'obtenir une satisfaction dans la forme, si ce n'est dans le fond; j'y travaille de mon mieux. Je crois qu'il ne nous appartient pas de donner un assentiment dont la valeur sera fort diminuée s'il est isolé. Je me suis adressé au cabinet de Pétersbourg pour l'engager à seconder votre désir; mais savez-vous quelle est la pierre d'achoppement? Toujours la Pologne. Elle a créé entre la Russie, l'Autriche et nous une solidarité à laquelle aucune des trois puissances ne saurait loyalement se soustraire. Ainsi dans un congrès, je ne pourrais vous faire bénéficier de mon indifférence dans les questions italiennes parce qu'il me faut ménager l'Autriche si je veux que, de son côté, elle appuie la défense de nos intérêts polonais. Je l'ai déjà dit et je vous le répète, les provinces du duché de Posen sont pour nous d'une telle importance que si, par exemple, de grandes calamités venaient nous frapper, et qu'il nous fallût opter entre la cession de ce Grand-Duché et celle de la rive gauche du Rhin, je préférerais abandonner nos provinces rhénanes. Si vous consentez à soustraire la question polonaise au congrès, même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

restreint, et à le réduire à l'affaire danoise, je me fais fort d'amener la Russie et toutes les autres puissances à une conférence tenue à Paris à laquelle on pourrait même donner un caractère plus solennel, en y admettant l'Italie, l'Espagne, le Portugal, quoique non signataires du traité de Londres. En ce moment donc, il n'y a qu'à essayer de rendre le Danemark raisonnable. Quant à nos projets de prépondérance au détriment de l'Autriche, c'est entendu, mais pour plus tard. En ce moment ne parlons que du projet danois. »

En télégraphiant le sommaire de cet entretien à l'Empereur, Fleury dit : « Le mot de *frontière du Rhin* a été prononcé. Faut-il accentuer? » — L'Empereur lui répondit : « Nous avons fait vis-à-vis du Danemark tout notre possible. Pour le Congrès restreint au Danemark, répondez que vous en référez à votre gouvernement. NE PARLEZ PAS DU RHIN et tranquillisez sur Posen. »

IV

Fleury parti, Bismarck agit comme si ses suggestions avaient été admises, et pressentit les puissances sur une conférence à Paris entre les divers ministres des Affaires étrangères, uniquement pour régler les questions internationales soulevées par le conflit dano-allemand. Gortchacow, qui était toujours l'homme des Congrès, parce qu'on y parle, accepta. Palmerston et Russell lui firent un accueil encore plus empressé, car ils étaient fort perplexes. Russell écrivait à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Paget, avant la retraite de Hall : « Le refus du roi n'est pas surprenant. Nous ne pouvons donner un secours actif à un gouvernement qui se met si manifestement dans son tort. Il nous faut rester avec nos poches boutonnées et nos armes en faisceaux jusqu'à ce que les Allemands se mettent encore plus dans leur tort que le Danemark. Ils sont si ardents sur la question, qu'ils peuvent abdiquer toute prudence et sacrifier pour toujours leur unité (22 décembre 1863). » Palmerston écrivait à Russell : « Le Holstein fait partie de la Confédération allemande ; si les Allemands y commettent quelque injustice, nous ne pouvons que protester. Mais le Sleswig n'est pas allemand et son invasion par les troupes allemandes serait un acte de guerre contre le Danemark qui, selon moi, lui donnerait le droit de compter sur notre appui militaire et naval. Mais vous et moi ne pouvons formuler une telle décision sans le concours du cabinet, et l'assentiment de la Reine (26 décembre 1863). » L'assentiment du cabinet était douteux, le refus de la Reine certain. Cependant, puisqu'on s'était posé en directeurs de l'affaire, il fallait faire quelque chose, ou du moins en avoir l'air. L'ouverture de Bismarck fut donc accueillie comme une bonne fortune. Russell le fit presser de lui donner la forme d'une proposition formelle.

Bismarck n'eût pas mieux demandé. Mais l'Empereur l'avait informé qu'en lui sachant beaucoup de gré des bons sentiments exprimés à Fleury, il trouvait décidément trop restreint le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

petit Congrès auquel l'Angleterre consentait après lui avoir refusé le grand. Bismarck crut inutile alors de prendre l'initiative à laquelle Russell le conviait. « Le différend, lui dit-il, ne me paraît pas mûr pour être traité diplomatiquement. Je n'ai parlé de conférence que pour offrir une satisfaction à l'Empereur. L'Angleterre, séparée de la France par la mer, peut s'accommoder de relations plus ou moins froides avec le gouvernement impérial ; il n'en est pas de même de nous qui sommes pays frontière, et c'est la considération qui m'a guidé : dès que l'Empereur ne veut pas de conférence, je n'ai plus aucun motif de la proposer. »

Russell reprit la proposition pour son compte (31 décembre) ; le refus français la fit échouer. Il se rejeta sur un projet de médiation. — Non, répondit encore la France. — « Vous ne voulez donc rien faire pour protéger le Danemark? demanda Cowley à l'Empereur lui-même. — Le Danemark m'intéresse fort, c'est un vieil allié, je lui ai donné les meilleurs conseils, répondit Napoléon III, mais je ne me soucie pas de m'opposer par les armes aux vœux des Allemands. »

Le dernier appui sur lequel avait compté le malheureux Danemark lui fit défaut comme les autres : la Suède, qui l'avait tant excité à la résistance, ne remua pas, malgré les instances de son ministre à Copenhague, Hamilton, qui protesta contre cet abandon en se retirant.

Maintenant allons au canon, c'est lui qui a la parole.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE V

LA GUERRE

I

Le 24 décembre 1863, les Saxons et les Hanovriens franchissent la frontière du Holstein; les Danois se retirent derrière l'Eider. A la suite des troupes fédérales se précipitent tous les révolutionnaires d'Allemagne, organisant une véritable terreur populaire contre toute opinion hostile au duc d'Augustenbourg, provoquant l'expulsion des fonctionnaires et des ecclésiastiques danois. Le duc accourt à son tour. Reçu à Kiel avec enthousiasme, il institue un gouvernement, et le charge d'exécuter les ordres de la Confédération. Dès le premier jour, l'exécution fédérale se transforme en une conquête. Bismarck s'émeut, car cette conquête d'Augustenbourg serait le renversement de tous ses plans. « Tout ce mouvement, dit-il à Talleyrand, est factice. Deux mille quatre cents agents du *National Verein*, sous les ordres de Templey, secrétaire du duc de Cobourg, et de Mœtz de Francfort, sont occupés à travailler l'esprit des populations dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

GUERRE DU DANEMARK

Echelle a $\frac{1}{2000000}$

20 0 20 40 60 80 100 Kil

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

un sens démocratique. Malgré leurs efforts, ils n'ont pu entamer la haute aristocratie et la classe opulente des agriculteurs. Si le Holstein pouvait s'incorporer à une Allemagne unitaire, pas une voix ne s'élèverait contre ce projet. Mais la perspective de devenir un petit État autonome n'a rien qui le séduise. Dans les petites principautés allemandes, l'administration est peut-être meilleure que chez nous, et cependant leurs sujets sont rien moins que fiers de leur appartenir. Il m'est arrivé souvent, à l'étranger, de confesser des Allemands sur leur nationalité; ils se disaient volontiers originaires du Nord ou du Sud, des provinces de l'Elbe, du Danube ou du Rhin, mais c'est la rougeur au front qu'ils s'avouaient citoyens de Nassau, etc. »

Il ne s'arrête pas à gémir. Il demande à la Diète d'expulser Augustenbourg; elle refuse. « Alors, dit-il au roi, faites quelque chose de plus simple, le prince est officier dans l'armée prussienne, rappelez-le à son régiment et, en cas de résistance, traitez-le en déserteur. » Le roi n'y consent pas : il n'ose toucher à l'idole du peuple allemand. Mais il ménage moins la Diète, objet de l'animadversion du parti national : de concert avec l'Autriche, il lui demande de prendre le Sleswig en gage, afin de contraindre ainsi le Danemark à remplir ses engagements de 1852 (28 décembre 1863). — Sommer le Danemark de retirer la Constitution, objectèrent les logiciens de Francfort, ce serait reconnaître une fois de plus les droits de Christian à la succession du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Sleswig, et nous les nions formellement. — Sur ce raisonnement la motion austro-prussienne est rejetée par 11 voix contre 5 (14 janvier 1864). Le roi est froissé. L'occasion est propice pour aller de l'avant. Bismarck ne perd pas un moment : aussitôt les représentants de la Prusse et de l'Autriche déclarent que leurs gouvernements respectifs, à cause de leur intervention dans les actes de 1852 et de l'urgence d'agir, se croyaient obligés de procéder pour leur compte à l'exécution des mesures propres à sauvegarder les droits du Sleswig.

En conséquence elles conviennent entre elles (16 janvier 1864) que les troupes autrichiennes et prussiennes, placées sous le commandement prussien, occuperont le Sleswig comme gage. Si le Danemark s'oppose à cette occupation et crée l'état de guerre, elles ne se considéreront plus comme liées par le traité de Londres; elles ne reconnaîtront plus d'autres liens entre les duchés et le Danemark qu'une union personnelle sous Christian IX; toute décision ultérieure sur le sort des duchés ne sera prise que du consentement mutuel des deux puissances. Le jour même de la signature de cet acte, les deux alliés invitent expressément le Danemark à abroger la Constitution du 18 novembre 1863.

Bismarck demande un emprunt. La majorité du Reichstag ne laisse pas échapper l'occasion de pratiquer sa maxime : « Pas un groschen, pas un homme. » Elle refuse par un vote motivé : « Elle ne pouvait accorder des moyens d'action

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

au gouvernement pour une politique qui, en traitant comme européenne une affaire purement allemande, attire l'immixtion de l'étranger, provoque la légitime résistance des gouvernements allemands et la guerre civile en Allemagne. La politique des deux puissances allemandes ne peut avoir d'autre résultat que de livrer pour la deuxième fois les duchés au Danemark. »

Bismarck continue son système de tranquille impertinence : « Il ne saurait admettre qu'une majorité de la Diète, représentant peut-être deux millions et demi d'habitants, pût disposer de toute la force réunie de la Prusse et de l'Autriche, c'est-à-dire des deux puissances qui garantissent la maison de verre de la communauté allemande contre le courant d'air européen. S'il ne voulait pas se subordonner à la Diète, il ne voulait pas, ministre du roi, devenir celui du Parlement. Il n'entendait pas davantage faire de la Prusse un domaine du *National Verein ;* sa politique était celle de la main libre qui se réserve le choix entre tous les partis. Si le Reichstag lui refusait l'argent, il le prendrait où il le trouverait (22 janvier 1864). » Ce langage porta à ce point l'irritation populaire, que les troupes autrichiennes envoyées dans les Duchés durent faire un détour par Breslau et par Berlin afin d'éviter les manifestations hostiles de la Bavière et de la Saxe.

L'important était de savoir comment se conduiraient les principaux signataires du traité de Londres. Il n'y avait aucun doute sur les dispositions de la Russie. « La Russie n'armera jamais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

contre la Prusse, faisait dire Gortchacow à Bismarck, mais pour l'amour de Dieu, tenez ferme au protocole de Londres afin que, à côté du Danemark, la France, l'Angleterre et la Suède ne vous tombent pas aussi sur les bras. »

Le ministre anglais pressa Monrad de ne pas repousser la sommation allemande. Monrad répondit qu'il lui fallait le temps de convoquer le Risgraad, sans le consentement duquel il ne pouvait rien accorder : si on lui donnait ce temps, le roi emploierait son influence à déterminer le Risgraad au retrait de la Constitution et il s'en irait lui-même s'il n'y réussissait pas. Russell essaya d'obtenir un délai de six semaines. L'Autriche et la Prusse refusèrent : la Constitution serait retirée dans les 48 heures ou bien elles entreraient dans le Sleswig.

Tout dépendait maintenant de Napoléon III ; il tenait dans sa main la paix ou la guerre. Russell lui propose d'avertir la Diète par une note collective que l'invasion du Sleswig par les troupes fédérales serait considérée comme un fait de guerre. Il fait répondre par Drouyn de Lhuys : « La Diète n'a pas à être mêlée dans cet incident. Ce n'est pas la Confédération qui va envahir le Sleswig, c'est la Prusse et l'Autriche. Adressez-vous à elles. » Russell aussitôt demande, par une note à Vienne et à Berlin, la déclaration expresse d'une adhésion au principe de l'intégrité de la monarchie danoise. « Sans doute, répondent Bismarck et Rechberg, nous y adhérons jusqu'au moment où nous n'y adhérerons plus ; alors nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vous en avertirons. » On ne se moque pas plus lestement des gens. Avant de décider comment il prendrait le procédé, Russell fait encore demander à Drouyn de Lhuys par Cowley si, dans certaines éventualités, l'Empereur serait prêt à accorder une aide matérielle au Danemark. — « Il veut conserver toute sa liberté, répondit Drouyn de Lhuys. Le traité de 1852 est sans doute respectable, mais les aspirations des nationalités ne le sont pas moins. Or, il est impossible de nier que les Allemands tendent à une union plus étroite avec les Allemands du Holstein et du Sleswig. Une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne serait comparativement facile et se limiterait toujours aux opérations maritimes, une guerre entre la France et l'Allemagne serait la plus calamiteuse et la plus hasardée que l'Empire pût engager. Quelle force ne donnerions-nous pas à ces imputations injustifiables et sans fondement de nos convoitises sur le Rhin [1]. »

Arrêté par cette fin de non-recevoir, le cabinet anglais resta muet et, grâce à l'immobilité de l'Empereur, qui ressemblait à un encouragement, la Prusse et l'Autriche purent donc passer l'Eider et envahir le Sleswig, le 1er février 1864 sans rencontrer de résistance d'aucun des signataires du traité de Londres.

1. De Drouyn de Lhuys, 28 janvier 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

II

Les troupes d'invasion, placées sous le commandement du maréchal prussien, Wrangel, ancien chef de cavalerie hardi et vigoureux, affaibli alors par ses quatre-vingts ans, se montaient à 61 000 hommes pourvus de 160 bouches à feu, répartis en trois corps : le 1er sous le prince Frédéric-Charles, le 2e sous le feld-maréchal autrichien Gablenz, le 3e (garde prussienne) sous le général Mulhe. — La brigade saxonne et la brigade hanovrienne (soit 10 000 hommes), chargées de l'exécution fédérale, étaient restées dans le Holstein. — L'armée danoise nominalement s'élevait à 55 000 hommes : en réalité, défalcation faite des non-valeurs, des dépôts et fractions détachées pour la garde des îles, des places fortes, elle atteignait à peine 37 000 hommes. Elle comptait d'excellents officiers, mais aussi un grand nombre d'officiers de réserve insuffisamment instruits, beaucoup de soldats n'ayant que dix mois d'instruction; une portion d'entre eux, ceux recrutés dans le Sleswig-Holstein, peu sûrs, parce qu'ils considéraient les Allemands comme des libérateurs plus que comme des ennemis. Cette armée était commandée par le général Meza, homme énergique, expérimenté, et d'un grand bon sens.

L'entrée en campagne des Prussiens démontra la sagesse de la réforme de Roon. La mobi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lisation s'opéra bien plus facilement qu'en 1859. Sur 37 000 hommes, on n'en comptait que 3 000 de la landwehr, tandis que, d'après l'organisation précédente, on aurait dû en appeler 20 000. Sur douze régiments d'infanterie mobilisés, huit appartenaient à la nouvelle formation.

Moltke n'exerçait point encore l'autorité dirigeante qu'il a obtenue dans les guerres ultérieures, quand il accompagna le roi commandant en personne; il n'était pas plus sous les ordres directs du souverain que les généraux commandants de corps; le ministre de la Guerre demeurait responsable de ses actes ainsi que de la conduite de toutes les parties de l'armée. Néanmoins, à Berlin, où il fut retenu pendant cette première partie de la campagne, il exerça de l'influence sur les résolutions du roi et de Roon et ne cessa de leur soumettre des plans.

Les Danois n'avaient pas défendu l'Eider : ils s'étaient retirés derrière la position du Dannewerk. Le Dannewerk est une espèce de muraille de Chine construite vers 900 pour protéger le Danemark contre les invasions allemandes. Il s'étend sur une longueur de quatre-vingts kilomètres de la mer du Nord à la Baltique : sa partie occidentale, marécageuse de la mer du Nord à la Treene, sa partie centrale de la Treene à la Schlei, sa partie orientale de la Schlei à la Baltique. La Schlei forme un lac depuis Sleswig jusqu'assez près de Missunde. Au sortir de ce lac elle est d'abord large d'un kilomètre; elle se resserre avant son embouchure à Missunde, Arnis, Kap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

peln ; à Arnis, elle n'a plus que 230 mètres environ. Missunde et Friederickstadt sont des points fortifiés qui font partie du Dannewerk ; mais c'est le centre de cette longue position qu'on appelle proprement le Dannewerk. C'était la porte de la maison ; c'était dans sa résistance que le peuple danois plaçait son espoir, et cependant ses représentants avaient lésiné sur les dépenses indispensables[1] pour le mettre en état de défense.

Les instructions données à Meza portaient : « Il est évident que le ministre ne peut arrêter jusqu'à quel point la résistance du Dannewerk doit être poussée ; c'est au général en chef à décider selon les circonstances. Mais pour éclaircir la chose, s'il est important de mettre le pays à l'abri des violences de l'ennemi en n'abandonnant pas le Dannewerk, à moins d'y être forcé par un combat décisif, le ministre, en raison des complications politiques éventuelles, met plus d'importance encore à pouvoir disposer vers le printemps prochain d'une armée fortement constituée. Il ne faut donc pas continuer la lutte au Dannewerk au prix de risquer le sort de l'armée, la seule dont dispose le Danemark. » (22 janvier 1864.) Meza plaça 23000 hommes dans le Dannewerk, établit le reste des troupes derrière les extrémités occidentale et orientale de la position et attendit.

Le plan adopté par les assaillants fut des plus intelligents et des plus simples. Il ne fallait pas

1. En 1858, le gouvernement avait demandé 2 millions 775 francs, on ne lui en avait accordé que 1 million 958 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

songer à entrer dans la maison avant d'en avoir enfoncé la porte, le Dannewerk. A la rigueur on eût pu l'aborder de front et il est probable qu'on eût réussi à l'enlever; cependant un insuccès n'était pas impossible et le succès eût été chèrement acheté sans obtenir des effets foudroyants, car on n'eût pas coupé la retraite de l'ennemi. Il fut donc résolu que le 2e et le 3e corps se présenteraient devant le front du Dannewerk et y maintiendraient le gros de l'ennemi par des démonstrations, pendant que le 1er corps franchirait la Schlei à Missunde. Ce passage opéré, on attaquerait par le front et par le flanc. L'attaque de front emporterait la position; l'attaque de flanc prendrait l'ennemi à revers et le couperait de sa ligne de retraite. Ainsi ouvrages et armée seraient enlevés à la fois et la guerre commencerait et finirait le même jour.

Le 2 février, le 2e corps, les Autrichiens, au centre, le 3e corps, la Garde, à la gauche, étaient en position devant le front du Dannewerk, attendant pour s'élancer qu'à la droite le 1er corps, celui de Frédéric-Charles, eût franchi la Schlei et se fût avancé jusqu'à la hauteur de Missunde. Mais le prince, avec son impétuosité ordinaire, attaque la tête de pont de Missunde (de 10 heures du matin à 4 heures) sans suffisamment préparer son action par l'artillerie; il est repoussé par la mitraille danoise, ce qui contraint Wrangel à ne pas donner le signal de l'attaque et à demeurer immobile. A la suite de cet échec le chef d'état-major du prince, le colonel Blumenthal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui avait fait la campagne de 1848, conseille de ne pas s'obstiner sur Missunde, de descendre vers l'embouchure de la Schlei et de la franchir dans sa partie resserrée. Le prince accepte ce conseil, ordonne des reconnaissances et se rend auprès de Wrangel. Le maréchal approuve le projet en principe, mais il ne dit pas : Faites. Il attendra le résultat des reconnaissances (3 février).

Le lendemain (4 février au soir), le colonel Blumenthal vient l'instruire que les reconnaissances ont fourni des indications favorables : Wrangel donne l'ordre d'exécution. En conséquence, le 5, le prince Frédéric-Charles descend la Schlei. Dès 7 heures du matin, le 6, l'équipage de pont prussien auquel, à cause de la largeur de la rivière, on a adjoint celui du corps autrichien, casse le long de la rive une bordure de glace de huit à dix mètres et commence l'établissement d'un pont de bateaux : il venait d'être terminé, le passage commençait; Frédéric-Charles voyait déjà l'armée danoise dans la souricière lorsqu'un aide de camp vient à bride abattue lui annoncer qu'il n'a plus personne devant lui, que les Danois ont décampé et qu'il faut les poursuivre vivement vers Flensbourg.

Voici en effet ce qui s'était passé. Quelques heures après une visite du roi au quartier général, le 4 au soir, Meza avait convoqué un conseil de guerre et lui avait dit : « La position du Dannewerk est forte, mais très étendue; les ouvrages sont achevés, mais les communications stratégiques qui les relient restent, en plusieurs endroits,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

inachevées et dans d'autres simplement indiquées. De plus, ils sont privés de l'élément essentiel en vue duquel ils ont été élevés, l'eau; faits pour une campagne de printemps ou d'été, ils ne peuvent résister à un ennemi supérieur pendant un hiver rigoureux où les moyens de défense ont tourné en moyens d'attaque. Ce n'est qu'en harassant les troupes que j'ai pu faire ouvrir un chenal dans la Schlei; on ne peut pas espérer que l'ennemi nous laisse le temps d'une longue défensive; il faut sortir des retranchements, attaquer, et, si nous ne réussissons pas, ce qui est probable, c'est l'anéantissement complet. Or, le Danemark ne possède qu'une armée, la nôtre; celle-là détruite ne pourra pas se remplacer. Je considère que mon devoir est de la conserver et de donner ainsi à notre gouvernement le temps de négocier ou d'obtenir des secours. J'ai donc l'intention d'ordonner la retraite. » — Le conseil de guerre, à dix voix contre une, appuya cette opinion, et c'est pourquoi l'armée danoise s'était retirée.

Il essaya de masquer sa retraite en envoyant le 5 au soir à Wrangel un parlementaire demander un armistice pour le lendemain, afin d'enterrer les morts; Wrangel le refusa, mais il promit de ne pas tirer, de six à huit heures du matin, sur les hommes sans armes qui ramasseraient les morts. L'officier autrichien porteur de cette réponse ne retrouve plus le parlementaire danois sur la route de Sleswig où il l'avait laissé. Il continue sa recherche et rencontre, vers minuit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

une députation de bourgeois de la ville qui lui annoncent la retraite de l'armée danoise.

La nouvelle tarda à parvenir à Wrangel : il n'envoya les ordres, pour la poursuite, qu'à 9 heures du matin, au 3e corps et à 10 heures au 1er. Gablenz les avait prévenus et commencé déjà la poursuite à fond de train. Dès le matin, il entrait à Sleswig, poussait vers Flensbourg. Le temps était affreux ; sur les chaussées une neige aussi glissante que la glace fouettait les visages ; les troupes exténuées par quatre nuits de bivouac et par une marche forcée, n'ayant pris que peu de nourriture, se heurtèrent, à Oversée, à l'arrière-garde danoise établie sur des hauteurs boisées et protégée par de nombreux accidents de terrain. Gablenz pressé par l'approche de la nuit, n'attend pas l'arrivée des troupes qui le suivent et lance la brigade qu'il a sous la main ; ses troupes déposent leurs havresacs, ouvrent la fusillade ; les Danois à l'abri derrière les obstacles du terrain répondent par une décharge nourrie. La nuit seule sépare les combattants, et les Danois regagnent Flensbourg. Toute leur retraite a eu ce caractère admirable : malgré le froid, la neige, le verglas, les routes sur lesquelles hommes et chevaux tombaient, l'armée résista, tenant tête à l'ennemi, quoique avec des pertes sensibles, et elle gagna, même après avoir sauvé quelques canons de remparts, les positions de Duppel, d'Als et de Fredericia.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

III

Les Prussiens furent très désappointés par cette retraite. L'armée danoise, grâce au temps perdu devant Missunde, lui échappait. La guerre ne pouvait plus être terminée d'un coup; on allait être obligé à de sanglants efforts et en butte à de nouvelles difficultés politiques et diplomatiques.

La première fut avec la Diète Bismarck s'était engagé, en envoyant les troupes prussiennes dans le Sleswig, à ne pas gêner l'occupation fédérale du Holstein et à laisser ses places entre les mains des troupes de la Confédération. Néanmoins, les troupes prussiennes, sans attendre l'autorisation de la Diète, malgré les protestations du généralissime Hacke, avaient déjà occupé les places d'étape Altona, Kiel et Neumunster. En outre Bismarck avait augmenté le contingent prussien. Les commissaires fédéraux se plaignirent qu'on ne tînt nul compte de leur autorité, et Beust proposa d'opposer la force à la force. Ces protestations et ces menaces n'intimident pas Bismarck : il fait ordonner la réunion du corps d'armée de la Silésie et son roi écrit aux rois de Saxe et de Hanovre de s'arrêter. La tempête tombe.

Une difficulté plus sérieuse fut celle avec l'Autriche sur la manière dont on continuerait les opérations. Dans l'État-major prussien, les impatients d'en finir voulaient qu'on ne s'occupât ni

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de Duppel ni de Fredericia, qu'on les masquât et qu'on s'avançât dans le Jutland afin de contraindre les Danois à la paix par cette invasion. Les Autrichiens s'y opposaient, par la raison stratégique qu'il est périlleux de trop s'éloigner de sa base d'opération, et qu'il serait imprudent de laisser derrière soi, dans Düppel et Fredericia, une armée qui enlèverait les convois de vivres et de munitions et vers laquelle il faudrait revenir à tire-d'aile. La raison politique était que l'occupation du Jutland, paraissant entamer l'intégrité de la monarchie danoise, soulèverait les protestations et peut-être l'intervention matérielle de la France et de l'Angleterre. Devant ce dissentiment, ordre avait été envoyé à Wrangel de ne pas entrer dans le Jutland, et le général avait recommandé au chef du détachement qui avait atteint la frontière, de ne pas la franchir.

Le hasard rendit ces ordres vains : un détachement de trente housards, rencontrant une patrouille danoise, le combat s'engagea; deux escadrons prussiens accoururent au secours, repoussèrent les Danois et dans leur poursuite dépassèrent Kolding, ville du Jutland. Au retour, au lieu de repasser la frontière, ils s'arrêtèrent à Kolding, détruisirent les barricades qu'ils y trouvèrent et s'y installèrent. Wrangel, loin de les rappeler, pestant contre les diplomates qui méritaient d'être pendus parce qu'ils s'opposaient aux opérations militaires, les maintint là et déclara que ce poste avancé lui était nécessaire pour se garder contre une sortie et une surprise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de la garnison de Fredericia. Il leur envoya même en renfort un peu d'infanterie. Le roi soutint son vieux maréchal et manda le général Manteuffel à Vienne pour convaincre le gouvernement autrichien de l'urgence d'une campagne à fond de train dans le Jutland.

IV

Manteuffel trouva le cabinet autrichien très occupé des dispositions de la France et de l'Angleterre. L'entrée dans le Jutland y avait causé une émotion publique; personne ne connaissait l'affaire des Duchés, on n'en savait que ce qui était apparent : l'agression d'un petit état par deux grandes puissances, et l'on prenait parti pour le faible. Russell demandait des explications d'un ton menaçant; Goltz signalait de Paris l'affectation des souverains à ne pas entrer en conversation et les témoignages particuliers d'intérêt réservés à l'ambassadeur autrichien comme si on travaillait à le détacher de son allié; Drouyn de Lhuys manifestait ses inquiétudes sur les arrière-pensées de la Prusse. « C'est à vous, avait-il dit, de nous éclairer sur le véritable objet de cette guerre, nous verrons alors si nous devrons accorder ou refuser notre assentiment. — La situation est bien changée », concluait Goltz.

Bismarck communiqua ces rapports alarmés à Talleyrand. « Les puissances, lui disait-il, ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

reconnu que l'Autriche et la Prusse avaient un motif légitime de guerre contre le Danemark. En vertu de quel droit international leur refuserait-on d'user de coercition en pénétrant militairement dans le pays ennemi? Et en vertu de quelle logique conclurait-on d'une opération purement militaire à la volonté d'une conquête durable? Nous avons saisi le Sleswig comme gage des obligations contractées vis-à-vis des duchés de l'Elbe; nous voulons entrer dans le Jutland pour avoir un gage contre les attaques de la flotte danoise qui, plus puissante que la nôtre, capture nos navires sur mer et dans les ports; c'est ce que Manteuffel est chargé d'exposer à Vienne. Jusqu'ici il n'a pas réussi. D'autre part, la Russie, dans la crainte de l'idée scandinave, insiste pour l'intégrité de la monarchie danoise; l'Angleterre nous menace, et si, en outre, nous devons rencontrer l'opposition de la France, il faudra bien que nous nous arrêtions, car nous ne pouvons pas nous mesurer avec ces quatre puissances. »

Il ne tint en effet qu'à l'Angleterre, à ce moment, d'arrêter Bismarck. Jusque-là, elle n'avait parlé d'intervention au profit du Danemark qu'en termes vagues. Cette fois elle fut plus explicite. Russell chargea Cowley de demander à Drouyn de Lhuys et lui-même demanda à notre ambassadeur La Tour d'Auvergne, si, dans le cas où les explications de la Prusse ne seraient pas satisfaisantes, la France consentirait à s'associer à une démonstration navale à Copenhague.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Drouyn de Lhuys, c'est un point historique essentiel à bien constater, ne répondit pas par un refus, mais par une interrogation. « Notre situation et celle de l'Angleterre, dit-il, ne sont pas égales. L'Angleterre n'a rien à redouter pour elle-même d'une démonstration navale dans les eaux du Danemark. Elle pourrait aisément bloquer les ports allemands et infliger à la Prusse une leçon qui laisserait le nom britannique redouté. Nous, au contraire, nous aurions en perspective une guerre, peut-être longue, avec une nation militaire de quarante millions d'hommes et la certitude, quel qu'en fût le résultat, de créer ou de raviver des haines avec lesquelles pendant des années notre politique aurait à compter. Êtes-vous prêts à nous garantir contre ces éventualités? Dans le cas où une attaque sur le Rhin répondrait à notre démonstration navale, êtes-vous décidés à nous assister, et voulez-vous dire comment et dans quelle mesure vous le feriez?» — « J'attends encore la réponse », disait bien des années après Drouyn de Lhuys en racontant cet incident si honorable pour lui et si souvent travesti.

Le fantôme du Rhin s'était de nouveau levé devant les hommes d'État anglais et ils lui sacrifièrent le Danemark. Du reste il est douteux que ce projet de manifestation navale obtînt l'assentiment de l'opinion publique anglaise car, dans tous les partis, on paraissait d'accord à penser comme lord Derby et Disraëli, chefs de l'opposition, que, tout en blâmant la politique de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Prusse et de l'Autriche, on ne devait point s'opposer par les armes à leur entrée dans le Jutland ; la reine Victoria déclarait qu'elle préférerait abdiquer plutôt que de consentir à une guerre contre l'Allemagne.

Russell renonça à sa démonstration navale et fit télégraphier à Paris par La Tour d'Auvergne qu'il était rassuré par la note, peu rassurante cependant, que venait de lui remettre l'ambassadeur de Prusse et qui était ainsi conçue : « Les troupes prussiennes se trouvant entraînées par la lutte jusqu'aux frontières du Jutland, ont occupé Kolding. Cette place étant un point stratégique important pour la sûreté des troupes allemandes, les autorités militaires sont d'avis qu'elle ne peut être évacuée tant que les Danois n'auront pas renoncé à leur dessein de conquérir le Sleswig (21 février). » Voilà ce qui contentait Russell.

Rechberg, rassuré par toutes les nouvelles qui lui arrivaient, se décida enfin à consentir aux opérations dans le Jutland en les limitant cependant à couvrir l'action principale qui se passerait dans le Sleswig, de façon à désarmer tout à fait les susceptibilités internationales. Il fut ensuite convenu par un nouvel arrangement que si la Diète, faisant la méchante, reconnaissait Augustenbourg et recevait son envoyé, les deux puissances retireraient leurs plénipotentiaires. Si l'Angleterre ou toute autre puissance proposait une conférence, on l'accepterait, même sans armistice ; mais on ne consentirait à l'armistice et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

à l'évacuation du Jutland que si les Danois évacuaient Als et le Sleswig et cessaient leurs pirateries. Chacune des deux puissances fit en outre une concession importante. L'Autriche admit la caducité des traités de 1852 et l'abandon de la candidature d'Augustenbourg. La Prusse concéda que les duchés seraient indivisibles et resteraient rattachés au Danemark par une union personnelle avec Christian IX.

L'exigence de l'Autriche de couvrir l'entrée dans le Jutland par une opération dans le Sleswig obligea les Prussiens de faire le siège de Duppel, malgré la résistance de Wrangel.

V

Meza n'avait laissé soupçonner son projet de retraite ni au roi ni à Monrad, afin d'en supporter seul la responsabilité. Il s'était gardé encore plus de prévenir le ministre de la Guerre et de provoquer ses ordres : connaissant ses illusions, il était certain qu'il se serait opposé à sa résolution et il voulut, au risque d'être blâmé, le placer en présence d'un fait irrévocable.

En effet le ministre de la Guerre, ayant reçu dans la nuit du 5 au 6 avis de la décision, envoya immédiatement l'ordre de ne pas l'exécuter et de ne pas abandonner la position. Mais la dépêche arriva après le départ de l'armée et tomba entre les mains de l'ennemi. Le ministre rappela brutalement Meza et chargea du commandement intérimaire, le général Luttichau, le seul qui,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans le Conseil, avait voté contre la retraite. La colère et la douleur mirent sur pied toute la population de Copenhague; elle se répandit dans les rues; on eut grand'peine à protéger le Palais vers lequel elle se porta aux cris de : « A bas le traître! A bas l'Allemand! » On télégraphia au roi de suspendre son retour et le président du Conseil quitta le chemin de fer à sa dernière station pour rentrer à Copenhague dans une voiture sans être aperçu. Le Prince royal et sa sœur ayant été vus dans la rue furent insultés. Le Risgraad s'assembla au milieu d'une émotion extraordinaire. Monrad affirma que le roi, ce qui parut invraisemblable, non seulement n'avait pas approuvé, mais ignorait la retraite : « Le 6, à Flensbourg, il avait quitté les chefs de l'armée résolus à une résistance sérieuse; ne les condamnons pas étourdiment. » A ces mots un grand bruit, des dénégations éclatent dans les tribunes publiques. Monrad s'avance lentement vers les interrupteurs : « Si vous le voulez, Messieurs, c'est votre affaire, moi je ne le ferai pas. Un pays marche à sa ruine quand il stigmatise comme traîtres ceux qui répandent leur sang pour la patrie et quand, en présence de l'ennemi envahissant son territoire, on essaie de peser sur le gouvernement par des mouvements de la rue. » Les deux Chambres s'associant à ces courageuses paroles, votèrent à l'unanimité un ordre du jour motivé qui conviait les citoyens à l'union, à la confiance, à l'attente.

Christian n'était pas au diapason de son peuple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

La guerre lui inspirait une profonde tristesse. Dans la crainte de troubles il retenait autour de lui la Garde qui demandait à aller au feu, et refusait au Prince royal de rejoindre le bataillon dont il était le chef. Lui-même n'avait paru à l'armée qu'un instant, non en chef, mais en sœur de charité. Il regrettait qu'on eût tenté de résister au Dannewerk. « Mais, disait-il à Dotézac, qu'auraient dit Messieurs de Copenhague si on l'avait abandonné sans coup férir? » Il ajoutait avec ironie : « Dannewerk avait été fortifié dans la prévision des Suédois derrière ses remparts, les Suédois ne sont pas venus. » La reine disait à notre ministre : « L'essentiel est d'assurer l'intégrité territoriale de la monarchie ; pour le reste, on s'entendra de façon ou d'autre avec l'Allemagne ». La sœur de la reine, la comtesse de Dessau, lui disait aussi : « J'espère bien que votre Empereur ne déclarera pas la guerre à l'Allemagne. » Le ministre des Affaires étrangères Quaade, s'il n'eût pas été entraîné par l'opinion, eût été de l'avis du roi, mais le chef du cabinet, l'évêque Monrad et tous ses collègues, étaient résolus à la résistance à outrance : le Jutland occupé, la position de Duppel et d'Als emportée, la Fionie envahie n'abattraient pas leur courage ; ils ne subiraient la loi du plus fort que sous les murs de Copenhague. Ils étaient soutenus dans cet entêtement par la conviction que la France, malgré son attitude réservée, finirait un jour par venir à leur aide.

« L'Empereur, disait Monrad à notre ministre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne saurait voir d'un œil indifférent l'Allemagne disposer à son gré de cette vieille monarchie, l'alliée séculaire de la France, et régler à sa guise les affaires du Nord; rien ne doit se faire dans le monde sans la volonté de l'Empereur. » Dotézac répondit : « Je ne suis pas autorisé à vous conseiller ou à vous déconseiller la résistance. Mais je ne puis que vous engager à ne point faire reposer votre politique sur l'assistance éventuelle de la France. L'Empereur et son gouvernement, vous le savez, ont le ferme désir de maintenir la paix et la conviction que c'est dans un congrès que cette paix et les vrais intérêts du Danemark trouveraient une garantie efficace. Nous vous avons loyalement avertis de l'impossibilité où nous étions, malgré de profondes et sincères sympathies, de vous secourir par les armes. Notre résolution n'a pas varié et je ne saurais vous entretenir dans l'espoir que vous paraissez nourrir. — Oui, cela est vrai, répliqua Monrad, mais les événements changent et avec eux les résolutions. Je ne veux pas pour ma part renoncer à avoir plus tard l'appui de la France. »

Le ministère prit des mesures extrêmes : il anticipa sur les classes en appelant les hommes de 1865, augmenta l'*incometax*, éleva dans une proportion considérable, sous le nom d'impôts de guerre, les droits des distilleries indigènes et les droits de douane sur les principaux articles de consommation.

Le roi, objet d'une défiance générale, pour effacer par une mesure populaire tant d'actes qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne l'étaient pas, consentit à proposer lui-même le remplacement définitif de Meza, jusque-là en expectative, par le général de Gerlach, de la docilité duquel il était sûr. On donna pour instruction à ce général de défendre Duppel jusqu'à la dernière extrémité.

VI

Dans un tel état d'esprit, on reçut une nouvelle proposition de Russell qui, se considérant comme le directeur de l'affaire danoise, ne voulait pas rester inerte après son renoncement à la démonstration navale. Il reprenait son ancien projet de conférence. On l'accueillit avec mauvaise humeur à Copenhague. Monrad dit au ministre anglais : « Le roi est suspect injustement à l'opinion nationale ; on le soupçonne de traiter secrètement avec l'Allemagne et on n'est pas éloigné de faire peser les mêmes soupçons sur le cabinet. Accepter une conférence pendant que notre armée est encore intacte, malgré ses pertes, et que le pays réclame avec force la poursuite de la guerre, ce serait donner du crédit à la méfiance, exposer la couronne à des conséquences dont je ne voudrais pas encourir la responsabilité. Nous ne voudrions pas déplaire à l'Angleterre par un refus, mais sous la pression d'une impérieuse nécessité, nous n'aurions pas d'autre choix. Réservez donc vos propositions pour un autre temps ; nous en aurons peut-être besoin plus tard. En insistant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aujourd'hui, loin de nous être utiles vous nous rendriez un bien mauvais service, en nous faisant aux yeux de l'Europe responsables de la continuation de la guerre. »

Des élections à la Chambre basse du Risgraad encouragèrent le ministère (10 mars). Le Sleswig, il est vrai, n'était représenté que par trois députés élus dans l'île d'Als ; mais tous les autres, sans exception, appartenaient au parti national ; Hall et Monrad avaient été élus à l'unanimité.

Russell, pour amener les Danois à sa conférence, entama leur siège diplomatique tandis que les Prussiens ouvraient celui de Duppel, et les deux actions se déroulèrent concurremment. L'assaut de Russell réussit plus vite que celui des militaires. Le Danemark avait à Paris un ministre très intelligent, de façons charmantes, que la faveur dont il jouissait dans les cercles diplomatiques et à la cour mettait en situation d'être exactement informé, de Moltke. Il confirma les avertissements de Dotézac sur l'abstention du gouvernement impérial. Désabusé enfin de ce dernier espoir, Monrad accepta la conférence, même sans armistice « pour rechercher les moyens de rétablir la paix dans le nord de l'Europe ». — Plus un mot des traités de 1852. — Ce silence permit à la Diète d'accepter l'invitation que l'Empereur lui fit adresser. L'ouverture de la Conférence fut fixée, à Londres, au 12 avril.

Les belligérants, supposant que le premier acte de la Conférence serait d'établir un armi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

stice fondé sur le *statu quo*, déployèrent toute leur vigueur, les uns pour conserver, les autres pour prendre Duppel.

Les Prussiens étaient supérieurs par la qualité des troupes et du matériel, mais leur commandement ne fonctionnait pas bien. Wrangel était en délicatesse avec Roon, qui lui interdisait au nom du roi de s'avancer à fond de train dans le Jutland; avec Bismarck, qui ne lui permettait pas d'établir arbitrairement des impôts sur territoires occupés; avec le prince Frédéric-Charles, chargé du siège. Pour concilier les conflits quotidiens, le roi ordonna que Wrangel ne prendrait aucune disposition sans en avoir conféré avec le Kronprinz, qu'il envoya à l'armée. Le coup d'essai du jeune mentor ne fut pas encourageant. L'État-major conseillait de Berlin un débarquement dans l'île d'Als. La prise de l'île eût fait tomber les lignes de Duppel et évité les sanglants sacrifices d'un assaut. En face du point choisi pour le débarquement il n'y avait qu'un seul bataillon de troupes, peu sûres puisqu'elles appartenaient au Sleswig, et pour arriver à leur aide de Sonderbourg les renforts danois avaient une longue marche à faire. Une mer relativement calme était nécessaire au succès de l'opération, et une tempête violente éclata pendant la nuit fixée (du 1er au 2 avril); on renonça à recommencer et on se consacra exclusivement à la poursuite du siège régulier de Duppel, en train depuis la nuit du 29 au 30 mars, par l'ouverture de la première parallèle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Les Prussiens bombardèrent Sonderbourg, la vraie place d'armes de Duppel. Des habitants paisibles, des femmes et des enfants furent ensevelis sous les ruines ou massacrés par les obus, et les lazarets remplis de blessés durent être évacués sous la grêle de feu. Au Parlement anglais on protesta contre ce bombardement qui, dit-on, était contraire aux usages adoptés par les nations civilisées. Le ministre anglais à Berlin voulut présenter des observations. Bismarck répondit en faisant publier par les journaux la liste « des villes et des villages de pêcheurs de la côte russe que, pendant la guerre de Crimée, la flotte anglaise avait bombardés, pillés et brûlés avec une humanité chrétienne ».

Les travaux de siège n'en furent poussés qu'avec une plus ardente vigueur. Les Danois supportèrent le feu infernal de canons contre lesquels les leurs ne pouvaient lutter, avec un héroïsme comparable à celui des défenseurs de Sébastopol. Leurs travaux de défense ne tardèrent pas à n'être qu'amas informes, et, sauf de quelques postes d'observation, ils durent retirer leurs troupes des retranchements et les blottir dans des trous creusés en terre. En quelques jours plus de 2 200 hommes étaient mis hors de combat. Quand il n'y eut plus que cinq cents pas entre la dernière parallèle et les retranchements, on parla d'assaut. Mais à Berlin on craignit qu'à cette distance les pertes ne fussent trop considérables et l'on décida de construire une troisième

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

parallèle à deux cents pas en avant de la seconde (14 au 15 avril).

Gerlach, de plus en plus serré de près, avertit le ministre de la Guerre que si l'ennemi s'emparait des retranchements, la retraite serait désastreuse (9 avril). Le ministre lui prescrit « en vue des récentes négociations qu'il est de la dernière importance de tenir la position jusqu'au dernier moment, même avec la perspective de pertes considérables » (13 et 14 avril). Le 12, jour fixé pour l'ouverture de la Conférence, Duppel tenait encore. Mais par suite de manœuvres que Russell seconda, ou du moins ne déjoua pas, et que Bismarck fut accusé d'avoir organisées, sous prétexte que Beust, le plénipotentiaire choisi par la Diète, attardé à Francfort, n'avait point reçu ses instructions, l'ouverture fut reculée jusqu'au 20 avril. Ce jour-là, Duppel avait succombé.

Gerlach supposait qu'on le réduirait par les ravages de l'artillerie : il le fut par un assaut. Dans la journée du 17, des batteries prussiennes très rapprochées des bastions, rouvrent un feu intense qui, pendant la nuit, prend des proportions formidables. Elles lancent plus de 6000 projectiles en vingt-quatre heures ; les colonnes d'attaque passent dans la dernière parallèle, les réserves prennent la position en arrière, et le 18 à 10 heures du matin, l'artillerie prussienne allonge son tir, les colonnes se précipitent. Les troupes danoises, dont le moral est ébranlé, voient leurs six redoutes de gauche emportées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Leur aile gauche coupée est faite en partie prisonnière. Les retranchements du Nord sont enlevés, à leur tour, malgré une résistance acharnée. A trois heures la position était entre les mains des Prussiens. Sur 16000 hommes engagés, ils comptaient 1100 tués ou blessés et les Danois au minimum 4000 hommes tués, blessés ou disparus.

Le prince Frédéric-Charles se hâta d'annoncer la nouvelle à Paris. Napoléon III adressa des félicitations au roi Guillaume qui, ému aux larmes de son premier succès, en exprima une reconnaissance particulière. Il vint en jouir dans le Sleswig, où il fut accueilli par des ovations bruyantes. Il conduisait avec lui Moltke qu'il voulait laisser à l'armée comme chef de l'état-major. Bismarck le rejoignit à Flensbourg. Il y rencontra Wrangel à la table du roi. Le maréchal lui adressa la parole; mais Bismarck qui savait qu'il l'avait fort maltraité dans ses lettres, détourna la tête et ne lui répondit pas.

Du siège de Duppel passerait-on à celui de Fredericia ou s'avancerait-on à fond dans le Jutland? Les Danois supprimèrent la difficulté. Renonçant à de nouveaux sacrifices inutiles pour défendre le continent, en attendant les résultats de la Conférence, ils abandonnèrent Fredericia aux Autrichiens et se concentrèrent dans les îles de Fionie et d'Als.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE VI

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

I

Le président de la Conférence fut Russell. Comme il parlait mal français et manquait d'urbanité, on lui adjoignit Clarendon, doué de toutes les qualités qui lui faisaient défaut. Ce fut le véritable directeur de la Conférence. La France fut représentée par La Tour d'Auvergne, homme prudent, aimable, qui, par docilité allait soutenir des idées que, livré à lui-même, il eût combattues.

La Russie était représentée par Brunnow, un des auteurs des arrangements de 1852, le type du diplomate irréprochable. Beust lui demandait ce qu'il y avait de vrai dans le mariage du duc d'Édimbourg. « Pour vous, mon cher collègue, répondit-il, je n'ai point de secrets ; seulement je ne parle jamais d'affaires de famille. » Il dissimula pendant trois jours la mort de sa femme et conserva son cadavre dans la glace afin de ne pas interrompre les fêtes pour l'entrée de la duchesse d'Édimbourg. Du reste homme très capable, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

parlant bien et ferme quand il ne se croyait pas tenu à la discrétion.

La Prusse fut représentée par son ambassadeur Bernstorff, dont le talent médiocre était aidé par un homme très compétent, Balan, ancien ministre à Copenhague; Apponyi, expérimenté mais un peu embrouillé et flottant, représentait l'Autriche dont les vues n'étaient pas plus claires que les siennes. Quaade, le délégué danois, eût péché par excès de condescendance s'il n'eût été surveillé par son ministre à Londres, Bille, appartenant au parti de Monrad. Le choix de la Diète avait hésité entre Pfordten et Beust. Pfordten eût été raide et eût rompu; il fallait quelqu'un qui ne fût que brouillon. Cela décida Bismarck à faire préférer Beust qui partit sans se douter de ce qu'on attendait de lui et tout gonflé de faire un personnage.

II

Dans toute sa carrière politique, Bismarck, malgré ses sympathies pour l'Angleterre, ne s'est jamais laissé arrêter ni même troubler par ses remontrances ou ses menaces. « Quel mal peut nous faire l'Angleterre? disait-il, brûler quelques villes de notre littoral? mais elle ne nous fera jamais le plaisir de débarquer une armée que la Prusse aimerait à rencontrer. » Au contraire, l'armée française lui donnait quelque souci et il croyait que l'Empereur était un trop puissant seigneur pour qu'on ne prît pas grand soin de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne pas l'indisposer et, si possible, de se le rendre favorable. Dans cette occurrence cela lui paraissait nécessaire plus que jamais. L'Angleterre, sauf la Reine et un petit groupe, était en immense majorité favorable au Danemark; Russell et Palmerston eussent voulu que ces sympathies devinssent effectives et se traduisissent par un appui même matériel; nous avons vu leur indignation à l'entrée dans le Sleswig. Mais la majorité du conseil soutenue par la Reine ne voulait pas de guerre avec l'Allemagne. Le Tsar n'en voulait pas plus que la Reine. Il était évident que si l'Empereur, sans le concours de qui on ne pouvait songer à une coercition matérielle, se rangeait aussi de ce côté, la cause du Danemark à la Conférence était irrévocablement perdue.

Bismarck, mis en alarmes par le soubresaut belliqueux de Février, cette fois très intelligemment secondé par Goltz, s'était appliqué à capter l'Empereur. Il n'y avait pas eu grand'peine, car Napoléon III était alors fort mécontent de l'opposition brutale de Russell à son Congrès, des méfiances de plus en plus blessantes de Palmerston, du refus de poursuivre, par défaut de preuves, Mazzini, auteur d'un nouveau complot contre sa vie.

A la veille de la Conférence, l'entente entre eux était complète. L'Empereur avait définitivement abandonné le traité de Londres et admis la nécessité d'y substituer un nouvel arrangement; il s'était aussi désintéressé de la cause d'Augustenbourg. Le meilleur eût été à son avis le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

partage du Sleswig par la ligne Schlei-Husum qui donnerait les Danois du Nord en toute souveraineté au Danemark, et les Allemands du Midi, non à l'Allemagne de la Diète, mais à la Prusse, puisqu'elle ne voulait pas créer un nouveau principicule dans la Confédération. Il consentait même à ce que, soit la partie séparée du Sleswig, soit les Duchés, s'ils entendaient rester indivisibles, devinssent le lot de la Prusse, pourvu que cette solution comme toute autre fût soumise au vote des populations, consultées, soit directement, soit dans leurs États. En échange il ne demandait rien, pas la plus petite cession, pas la plus petite rectification de territoire. Il se contentait des avantages que lui assurerait une entente ouverte et ferme avec la Prusse sur d'autres terrains, c'est-à-dire en Italie, quand la rupture inévitable de la Prusse et de l'Autriche se serait produite.

Le roi de Prusse ne se souciait pas du vœu des populations. Bismarck éluda la difficulté. « Ne nous pressons pas, dit-il, ne mettons pas le vote au commencement, car il serait favorable à l'indivisibilité des Duchés sous Augustenbourg, réservons-le pour la fin. » L'Empereur consentit et les deux alliés allèrent à la Conférence résolus à manœuvrer de concert afin de faire échouer, tout en paraissant les favoriser, les combinaisons autres que celles sur lesquelles ils s'étaient entendus.

Les Anglais, de leur côté, eussent désiré se concerter avec l'Empereur. Russell lui envoya Cla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rendon afin de savoir si l'on en pouvait espérer quelque concours (13 avril). L'Empereur, comme toujours, dès qu'il consentait à s'expliquer, fut d'une entière sincérité : « Il ne pouvait nier, dit-il, qu'il eût reçu un *gros soufflet* de la Russie à propos de la Pologne; en recevoir un autre de l'Allemagne sans le ressentir était plus qu'il ne pouvait faire sans tomber dans le mépris public. Il ne pouvait par conséquent s'associer aux sommations anglaises, n'étant pas disposé à une guerre contre les Allemands. La question ne touchait ni la dignité, ni les intérêts de la France et n'y causait aucune excitation. Le Corps législatif représentait fidèlement l'opinion, qui était pacifique, maintenant que la France avait acquis assez de gloire pour se défendre de l'accusation portée contre Louis-Philippe d'être servile envers l'étranger. Une autre raison l'empêcherait de faire la guerre, savoir : que la France semblerait chercher un dédommagement sur le Rhin et que cela mettrait toute l'Europe contre elle. L'opinion générale qu'il voulait étendre ses frontières de ce côté le rendait doublement prudent. La politique des nationalités était populaire en France et chère à lui-même : il ne pouvait, par conséquent, aider à remettre les Holstein sous le joug du Danemark qu'ils détestaient, et, tandis qu'il cherchait à arracher la Vénétie à l'Autriche pour la rendre à l'Italie, il ne voulait pas être accusé de suivre sur l'Eider une autre politique que sur le Pô[1]. »

1. *Life of John Russel*, l. 2, p. 404.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

En conformité à ces déclarations, l'Empereur fit donner pour instruction à La Tour d'Auvergne, en agissant en faveur de la paix, d'éviter toute parole hostile à la Prusse, ce qui contrarierait la direction générale de sa politique.

III

Un incident faillit compromettre la réunion de la Conférence : la venue triomphale de Garibaldi en Angleterre. Depuis Aspromonte, le peuple anglais fanatisé voulait le voir, l'entendre, l'acclamer. Le général résista deux ans ; enfin il se rendit, et pris à Caprera par un paquebot postal de la Péninsulaire, qui à cet effet s'était détourné de son itinéraire, il débarqua à Southampton. Palmerston avait déconseillé ce voyage ; n'y ayant pas réussi, il voulut le rendre inoffensif. Ses amis aristocratiques, le duc de Sutherland, Selley, etc., entourèrent le héros, lui offrirent une magnifique hospitalité, l'un dans l'île de Wight, l'autre dans son palais de Stattford-House ; les ministres Russell, Gladstone, Granville, Clarendon, même le prince de Galles, le visitèrent. Il entra à Londres dans une voiture à quatre chevaux, au bruit du canon et des cloches, à travers un demi-million d'hommes en délire (11 avril). Un dieu descendant sur la terre n'eût pas été accueilli avec plus d'exaltation. Dans ces cerveaux anglais si fermes et si équilibrés, il y a toujours un grain de folie prêt à prendre feu. On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le fit citoyen de Londres, on le combla de banquets, de visites, de témoignages d'admiration et d'amour, dans lesquels on pensait le tenir captif, mais il passa à travers les mailles, invita Mazzini à venir le voir, le visita, ainsi que Ledru-Rollin et Louis Blanc, et profita du répit du dimanche anglais pour assister à un banquet révolutionnaire chez le conspirateur russe Herzen, où il échangea avec Mazzini des toasts révolutionnaires. Mazzini célébra l'homme qui incarnait la liberté et l'association des peuples, Garibaldi exalta celui qui avait conservé le feu sacré quand tout le monde dormait, son ami, son maître !

Le mouvement de Londres s'étendait aux provinces, et en s'étendant se colorait ; toutes les villes appelaient le héros, on ne savait plus où s'arrêterait cet entraînement formidable organisé par des mains invisibles. Napoléon III se gardait de présenter aucune remontrance, car il savait qu'on l'eût éconduit ; il ne marqua pas même de mécontentement et il se borna à dire à Clarendon alors à Paris, qu'il trouvait naturel l'enthousiasme pour un homme de vie aussi extraordinaire. L'Autriche ni la Prusse ne soufflèrent mot, mais durant toutes les fêtes leurs ambassadeurs se tinrent enfermés chez eux. Il était évident qu'aucun n'assisterait à une Conférence de paix dans une ville où trônait l'apôtre de la guerre révolutionnaire. Le Cabinet anglais s'en rendait compte ; il était, du reste, inquiet des risques que pouvait courir la tranquillité publique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans ce délire toujours croissant des imaginations ; il résolut d'éloigner le héros. On lui envoya le médecin de la Reine, Ferguson, qui lui dit : « Général, vous êtes malade, vous ne pouvez plus supporter de pareilles fatigues. — Mais pas du tout, répliqua le général, je ne suis pas malade, je ne me suis jamais mieux porté. — Il se porte à merveille », confirma son médecin ordinaire, le Dr Basile. On appela Gladstone à la rescousse : « Vous êtes malade, dit Gladstone, je vous assure que vous êtes malade, l'air de ce pays ne vous convient pas. Vos forces ne suffiraient pas à visiter toutes les villes qui vous appellent ; limitez-vous. » Alors Garibaldi comprit : « Ah ! il faut que je sois malade, eh bien, je le suis et je partirai demain. — Demain, fit Gladstone, ce serait trop tôt, attendez trois jours afin que vos amis aient encore le bonheur de vous saluer. »

On le caressa si bien qu'il promit ce qu'on voulut. Quand le peuple, les comités lui crièrent : « Restez, restez ! » il répondit : « Non, je suis obligé de quitter l'Angleterre, je reviendrai plus tard quand je pourrai jouir plus à mon aise de l'hospitalité de votre noble pays (21 avril). » Là-dessus le duc de Sutherland s'empara de lui, l'emmena sur son yacht et le déposa le 9 mai sur son île. La Conférence put commencer sans encombre ses travaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

IV

Au début tout parut se gâter entre l'Angleterre et l'Autriche. On annonça qu'une escadre autrichienne se préparait à rejoindre les deux frégates déjà dans la mer du Nord sous le commandement de Tegethoff. Palmerston manda l'ambassadeur autrichien Apponyi. Il le pria de ne rien prendre de ce qu'il dirait comme une menace, mais comme une franche explication entre amis, car il ne parlait qu'en son propre nom, et ainsi à l'aise, il lui dit : « Si une escadre autrichienne passe devant nos ports et entre dans la Baltique pour aider en quelque façon les Allemands contre le Danemark, je le regarderai comme un affront à l'Angleterre, et si une escadre anglaise supérieure n'est pas chargée de suivre avec l'instruction d'agir, c'est-à-dire d'amener la guerre, je ne garderai pas ma place. » — Cette confidence amicale eut pour conséquence un ordre donné par Rechberg à la flotte de ne point partir pour la Baltique.

Un autre dissentiment se produisit entre l'Autriche, la Prusse et le Danemark sur la nature et la durée de l'armistice. L'Autriche et la Prusse le voulaient de longue durée parce qu'elles espéraient prolonger les négociations tout le temps que, la mer étant ouverte, la marine danoise aurait les moyens de porter de graves préjudices à leurs ports. Par la même raison, les Danois,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui pressentaient que rien de bon pour eux ne sortirait de la Conférence, ne consentaient à une suspension d'armes que de quatre semaines (12 mai-12 juin) et demandaient que le blocus ne fût pas levé pendant ce temps. Ils le considéraient comme l'équivalent de l'occupation des Duchés par les troupes alliées. Deux semaines s'écoulèrent en négociations; enfin le 9 mai, l'armistice fut établi pendant le temps concédé par le Danemark, mais à la condition, qu'il avait rejetée, de lever les blocus; de leur côté, la Prusse et l'Autriche s'engageaient à ne point établir de contributions de guerre sur les territoires qu'elles occupaient et à payer tout ce qui serait fourni par le pays à leurs troupes.

V

Ces incidents écartés, on en vint au fond. Le choix était entre cinq solutions :

1° Le maintien en principe du traité et des engagements de 1852 complétés par de nouvelles garanties pour leur exécution;

2° La séparation administrative et politique des Duchés étroitement unis par des institutions communes, avec un lien dynastique personnel avec Christian IX;

3° La constitution des deux Duchés indivisiblement unis en un État fédéral nouveau sous Augustenbourg;

4° Le partage du Sleswig selon la nationalité,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les Danois réunis au Danemark et les Allemands à la Confédération sous Augustenbourg;

5° Les Duchés, dans leur totalité ou dans la partie qui ne serait pas réservée au Danemark, attribués à la Prusse.

La première solution, le maintien du traité de Londres, était celle de Russell, de la Russie, de la Suède et du Danemark. Les plénipotentiaires prussiens et autrichiens la rejetèrent tout de suite péremptoirement. Ils considéraient ce traité comme inexistant : les puissances ne l'avaient ratifié qu'avec le Danemark et non pas entre elles, il n'existait donc qu'entre le Danemark et chacune des puissances et non entre les puissances elles-mêmes ; or, entre le Danemark, la Prusse et l'Autriche, il avait été déchiré par la guerre (12 mai). — Les plénipotentiaires anglais se récrièrent : « Qu'importe, dirent-ils, que les ratifications n'aient été échangées qu'avec une seule des parties contractantes; on peut citer vingt et un traités, depuis 1837, conclus avec la Grande-Bretagne dans les mêmes conditions et dont la validité n'a pas été contestée. La guerre a pu vous délier du traité vis-à-vis du Danemark; elle n'a pas détruit les obligations contractées avec les autres signataires. » — Le plénipotentiaire français ne dit ni oui ni non et le système fut écarté.

Le second système, l'union dynastique, avait les préférences du roi Christian et de la Russie; mais le ministère danois, la nation lui étaient tellement hostiles que le roi n'osait manifester

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ses préférences. Selon les Danois, cette union dynastique n'était qu'une forme déguisée ou un acheminement au démembrement. Les Allemands n'y tenaient pas non plus, on l'écarta de même.

Le troisième système, les Duchés érigés en un État nouveau sous Augustenbourg, était celui de l'Allemagne entière, sauf Bismarck. Augustenbourg avait en sa faveur une opinion publique presque féroce ; les professeurs écumaient de la plume et de la langue, et ils déclaraient l'Allemagne en péril, si on ne leur accordait pas leur Augustenbourg. Dante n'avait pas appelé son César avec des implorations plus enflammées. Le roi de Prusse, son fils plus encore, partageaient la maladie cérébrale allemande. Rechberg, dès qu'on sortait du traité de Londres, préférait cette solution qui, entre autres avantages, avait celui de se rattacher au principe de la légitimité. Il avait bien promis à Bismarck l'abandon d'Augustenbourg, mais parole de diplomate ne lie pas. Quand il avait promis, l'ambition de Bismarck semblait privée de toute chance. Or, dans ces derniers temps, ce qui avait paru impossible, devenait probable. Un parti prussien considérable s'était formé dans les Duchés et avait envoyé au roi de Prusse une pétition couverte de 30 000 signatures. Inquiet de ce fait nouveau, Rechberg avait retiré sa concession et proposé à Bismarck de soutenir avec lui la cause de l'Augustenbourg : il fallait rompre ou consentir. La rupture avec l'Autriche, s'ap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

puyant sur les États moyens, eût placé la Prusse en aussi mauvaise situation en Allemagne, que l'eût mise en Europe une rupture avec la France. Bismarck consentit donc, mais en prenant toute espèce de précautions contre le succès de la proposition à laquelle il était contraint de s'unir. Il essaya d'abord d'obtenir du candidat des conditions qui eussent fait de sa souveraineté un titre purement nominatif, une vassalité. Le Prince ayant refusé, il lui prépara des embûches; il poussa la Russie à ressusciter la candidature Oldenbourg à laquelle elle avait renoncé. Il fit savoir à la Diète qu'il ne permettrait pas qu'elle se prononçât sur les prétentions rivales et surtout en faveur d'Augustenbourg tant que la Conférence ne serait pas terminée, car ce serait une offense grave aux puissances.

Ces précautions prises, il autorisa ses plénipotentiaires à proposer de concert avec ceux d'Autriche la séparation complète des Duchés réunis en un seul État sous le prince d'Augustenbourg « dont la reconnaissance par la Diète germanique est assurée ». — Beust approuve, Brunnow réclame en faveur d'Oldenbourg; les Danois regimbent; Clarendon s'indigne : « La candidature d'Augustenbourg avait été, dès 1852, écartée comme n'offrant aucun titre sérieux; comment l'admettre après qu'elle a été encore infirmée par une récente renonciation? » Les Allemands écoutent et persistent. Russell croit alors les Duchés perdus pour le Danemark puisque son gouvernement ni la France ne veulent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les lui assurer par la force; il essaie de leur en conserver une portion et il propose la quatrième solution.

Depuis des années, il posait comme un axiome indiscutable l'intégrité de la monarchie danoise, et voilà que tout à coup il prend lui-même l'initiative de sa mutilation. Il déclare que les éléments d'une paix durable ne sauraient être trouvés, ni dans les engagements de 1852 qui, depuis douze ans, avaient produit tant de dissentiments, ni dans l'analyse d'un droit obscur et compliqué, et il propose de séparer du Danemark le Holstein, le Lauenbourg, la partie méridionale du Sleswig et de lui laisser le reste. La nouvelle frontière irait *de l'embouchure de la Schlei à la ligne du Dannewerk*. L'indépendance danoise ainsi constituée serait garantie par les grandes puissances.

On arrivait enfin à la véritable solution, à celle qui, adoptée en 1852, eût épargné tant d'agitations, à celle récemment préférée par Napoléon III. Aussi La Tour d'Auvergne, qui avait assisté presque muet aux débats, sortit de son mutisme pour y adhérer, toutefois avec une nuance de faveur pour le Danemark. — « Il n'y avait, dit-il, aucune difficulté pour les deux parties extrêmes du Sleswig, où la nationalité se trouvait nettement déterminée, mais entre les deux existaient des districts mixtes dans lesquels il serait malaisé de séparer les nationalités : il lui paraissait juste de trancher le différend en faveur de la plus faible des parties. » Il approuvait implicitement le tracé proposé par Russell en disant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que la nouvelle frontière devait être déterminée conformément aux nécessités de défense du Danemark. Brunnow subordonne son consentement à l'adhésion du roi Christian ; le plénipotentiaire suédois, à la condition d'une frontière telle que celle indiquée par Russell ; les Allemands adhèrent, sauf à discuter sur la fixation de la frontière ; les Danois demandent à en référer à leur cour (18 mai).

A Copenhague on fut atterré de l'abandon de l'Angleterre et de la France. « Je ne me serais jamais attendu, dit le roi à Dotezac que la France accepterait notre démembrement, lorsque la fidélité du Danemark à la France nous a coûté autrefois la Norvège. J'ai été, vous le savez, contre la guerre, mais plutôt que de subir un démembrement, je la ferai jusqu'à la dernière extrémité. » Le ministère fut moins raide : il interpella Russell et lui demanda s'il était décidé à ne pas s'écarter de la ligne proposée. Sur son affirmation formelle, il consentit au grand sacrifice et renonça provisoirement à se maintenir sur le terrain de 1852 (2 juin).

La fixation de la frontière devenait donc la question capitale et on peut dire unique de la Conférence ; elle résolue, la paix était assurée. Mais Bismarck, qui ne voulait pas de la paix, s'arrangea de manière qu'elle ne le fût pas. Au tracé de Russell, Schlei-Dannewerk, il en opposa un, Aperande-Tondern, qui, englobant les trois quarts du Sleswig, était inacceptable par le Danemark, qui en effet le refusa.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Cependant le temps pressait et on ne put obtenir du Danemark, toujours désireux d'avoir la mer ouverte, qu'une courte prolongation d'armistice jusqu'au 26 juin. Pour en finir, Russell proposa à Drouyn de Lhuys de s'entendre sur une ligne intermédiaire entre les deux tracés, par exemple celle de Kappeln-Husum, et de l'imposer aux deux partis par un ultimatum ; c'était ouvrir la question de guerre. Pour la troisième fois Drouyn de Lhuys reprit le même raisonnement : — Si ce n'est qu'une démonstration, nous n'en voulons pas ; si c'est un prélude de bataille, à quelles conditions voulez-vous la faire avec nous? Que devons-nous attendre de vous si nous sommes attaqués sur le Rhin? — Pour la troisième fois, Russell fit une pirouette et ne répondit même pas.

Bismarck se montre bien plus habile. Pour flatter Napoléon III il fait un coup de théâtre et propose la politique des Nationalités : on interrogerait les habitants du Sleswig et on ne déciderait pas du sort de partie ou totalité de ces populations sans que préalablement leurs vœux aient été loyalement consultés. — A un tel énoncé, Russell stupéfait se retourne aussitôt vers Apponyi, et, avec un sourire railleur, lui demande s'il adhère à cette proposition. L'Autrichien répond gravement : « qu'il y adhère puisque la paix ne peut être complètement établie que moyennant le consentement des Duchés exprimé par les Souverains et leurs représenants légaux ». Clarendon déclare que la propo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sition contient un principe nouveau et dangereux, et c'est avec une triste surprise qu'il l'a entendue. Brünow se montre plus véhément : Il lui est pénible d'être en désaccord avec les représentants d'une puissance unie à la Russie par les liens d'une amitié intime, mais il est obligé de maintenir avant tout les principes qui servent de règle à la conduite de son gouvernement. Dans quel but veut-on interroger les populations du Sleswig? Pour savoir s'il leur convient de rester fidèles à leur souverain? Dans quelle condition leur adressera-t-on cette demande? sous la pression d'une occupation militaire? Ce sont les paysans du Sleswig qui traceront une frontière dont la détermination arrête la Conférence ! » Les Danois n'admirent la consultation que dans la portion à céder. La Tour d'Auvergne, interprète infidèle de la pensée de son souverain, la restreignit même aux districts mixtes. Bismarck se souciait peu du vœu des populations, décidé qu'il était de ne pas s'en préoccuper le moment venu ; il n'en parlait que pour s'assurer la continuation du bon vouloir de Napoléon III. Ce résultat obtenu, sa proposition perdait tout intérêt ; il la laissa tomber.

Russell ne se résignait pas à voir sa Conférence s'évanouir en fumée : il inventa un appel des belligérants à une puissance amie afin qu'une ligne de frontière intermédiaire fût fixée entre la ligne danoise et la ligne allemande; il n'indiqua pas la puissance à laquelle il destinait l'arbitrage; dans sa pensée c'était la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Clarendon expliqua qu'il ne s'agirait pas d'une *médiation*, mais d'un *arbitrage* dont la sentence serait *obligatoire*.

Le roi de Danemark et son cabinet furent en dissentiment sur la manière d'accueillir ce nouvel expédient. Le Roi n'avait consenti au démembrement de son État qu'à la condition formelle de la ligne Schlei-Dannewerk. Mécontent que Russell lui eût faussé compagnie en conseillant un arbitrage qui certes ne lui donnerait pas cette frontière, il refusa de l'accepter, et soufflé par Gortchacow et son ami Plessen, il demanda à ses ministres d'ajouter au refus la demande d'un armistice à long terme qui permettrait de reprendre le système de l'union personnelle.

Monrad était disposé à accepter l'arbitrage, mais il s'inclina devant la résistance de Christian, craignant de se perdre dans le Risgraad et le pays, en se montrant moins Danois qu'un roi soupçonné de ne l'être pas assez. Il ne savait pas alors que l'arbitre eût été Napoléon III. Ses plénipotentiaires n'avaient pu l'instruire d'une intention que Russell ne leur avait pas communiquée. — S'il l'avait connue, a-t-il dit depuis, il aurait insisté pour l'acceptation. — Il fut au contraire intraitable contre l'union personnelle odieuse au pays et à lui-même et, le roi s'obstinant, il donna sa démission. Le roi ne put pas composer un nouveau ministère; il dut prier Monrad de reprendre les affaires et s'en tenir au rejet pur et simple de la proposition d'arbitrage. Ce refus est la seule faute commise à la Confé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rence. Elle n'est imputable qu'au roi : responsabilité du reste bien peu lourde, car en même temps que son refus parvint celui de la Prusse et de l'Autriche.

Le jour même de la proposition de Russell, le roi Guillaume arrivait à Carlsbad où le rejoignaient François-Joseph et Bismarck. Rechberg, qui s'avançait toujours comme un homme honteux de ce qu'il fait et qui voudrait bien s'arrêter, était d'avis de se plier aux exigences de l'Angleterre et d'accepter l'arbitrage même sans connaître le nom de l'arbitre. Bismarck plus opposé que jamais à la paix, car la paix c'eût été certainement Augustenbourg dans les Duchés, opinait pour le refus net. Les obsessions, les menaces même de Rechberg ne l'ébranlèrent pas : « J'ai, dit-il, la certitude que l'Angleterre seule ne prendra pas les armes et je crois que Napoléon III ne se lancera pas dans l'aventure. Si vous voulez vous retirer de l'affaire, libre à vous; nos relations resteront amicales, si vous nous promettez un appui solide pour le cas où l'Allemagne serait attaquée par terre. » Cette facilité à rompre déconcerta Rechberg. Il ressentit alors lui-même l'effroi qu'il avait voulu inspirer; il vit l'influence de l'Autriche anéantie en Allemagne, et il céda. La seule concession de Bismarck à son allié fut un de ces subterfuges auxquels il excellait : on se donnerait l'apparence de la modération, on refuserait en soutenant qu'on ne refusait pas, on accepterait la médiation d'une puissance non représentée à la Con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

férence (ce qui excluait Napoléon III) et on ne s'engagerait pas à être lié par la décision de ce médiateur.

Le 22 juin cette décision fut communiquée à la Conférence. Clarendon s'écria : « Retirez le mot accepter, votre réponse est un refus. Vous vous donnez les apparences d'une modération que vous n'avez pas ; soyez net et ne vous cachez pas dans des équivoques. » Bernstorff, sûr maintenant du refus du Danemark, qui rendait celui de la Prusse inutile, tenta de rejeter sur le Danemark la responsabilité de la rupture ; il contesta et relut le texte de Russell : « Un arbitre qui proposerait une ligne intermédiaire entre les deux lignes opposées : rien de plus. Vous voyez ! concluait-il, nous acceptons la proposition dans les termes mêmes où elle a été faite. » — Clarendon reprit : « J'ai ajouté sur-le-champ qu'il s'agissait d'un arbitrage qui devait être final. Ce commentaire fait corps avec la proposition de lord Russell et vous la rejetez en réalité quand vous ne tenez pas compte du commentaire. » Un diplomate anglais se décide-t-il à devenir malhonnête il ne perd pas son temps à soutenir qu'il ne l'est pas ; l'Allemand, au contraire, se multiplie en malhonnêtetés pour prouver qu'il est honnête. Bernstorff ne se tint pas pour battu ; la conversation prit un ton violent, dont l'impassible protocole ne donne aucune idée, à ce point que Bernstorff télégraphia à Bismarck demandant s'il ne devait pas rompre ses relations avec Clarendon et même cesser de le saluer s'il n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

recevait pas une satisfaction. « Continuez vos relations, répondit Bismarck, mais prévenez-le que je profiterai de la première occasion pour lui rendre la pareille avec usure. » Peu lui importaient les blessures d'amour-propre de son ambassadeur, il avait atteint son but : la Conférence était morte, le traité de 1852 cher aux puissances ainsi que l'Augustenbourg, cher à l'Allemagne, étaient à l'eau, l'Angleterre était bernée aussi bien que la Diète et, par la reprise de la guerre dont le résultat n'était pas douteux, il allait faire prévaloir la seule des combinaisons qui n'eût pas été soumise à la Conférence, la conquête par la Prusse.

L'ambassadeur de France avait joué un rôle effacé pendant tous les débats. On lui prescrivit pour la galerie de sortir de cette insignifiance par une motion à effet : « Le gouvernement de l'Empereur, dit-il, considère comme de son devoir de faire, dans l'intérêt de la paix, une dernière suggestion. C'est en vertu du droit de leur nationalité que les districts septentrionaux du Sleswig doivent être attribués au Danemark comme ceux du Sud à l'Allemagne. On n'a pas jugé utile de faire appel au vœu des populations « là où ce vœu *semble manifeste* », mais on pourrait les consulter là où il est douteux et où aucun autre moyen n'existerait plus pour établir un accord. Tout en admettant l'impossibilité de prendre les nationalités comme règle absolue dans le partage des districts mixtes du Sleswig, le gouvernement de l'Empereur est d'avis cepen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dant que l'on devrait demander à un vote des communes les éléments d'appréciation auxquels on conviendrait de s'en rapporter. *Pour que ce vote présentât d'ailleurs les garanties désirables, il serait utile d'établir que toute force militaire serait préalablement éloignée et que les suffrages seraient exprimés en dehors de toute pression.* Chaque puissance pourrait en outre envoyer des délégués sur les lieux afin de constater la parfaite sincérité du scrutin. » — Quelle incohérence ! Pourquoi disposer des districts septentrionaux et méridionaux sans les avoir consultés aussi bien que les districts mixtes ? Un *ce me semble* décrété par une Conférence ne saurait, d'après la théorie des nationalités, équivaloir à la manifestation formelle des populations et en dispenser. Si, d'autre part, l'absence de toute force armée paraissait la condition d'un vote plébiscitaire sérieux, pourquoi Rouher soutenait-il en d'autres temps, parlait-il de la sincérité du vote par adresses, recueilli au Mexique par des soldats envahisseurs au profit de Maximilien ?

Les Danois coupèrent court à la discussion en répétant qu'ils n'accepteraient aucune autre frontière que celle proposée par les plénipotentiaires anglais dans la séance du 28 mai. Il n'y avait plus qu'à se séparer (25 juin).

Ici une réflexion s'impose. Si une conférence entre ministres, restreinte à une affaire très spéciale, n'avait pu, après plusieurs semaines de délibération, aboutir à aucune solution, imaginez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ce qu'il serait advenu du Congrès de l'Empereur entre souverains pour traiter de la Vénétie, de la Pologne, de l'Orient. Dès les premières séances chacun serait sorti de son côté en battant les portes.

VI

L'échec de la Conférence fut très vivement ressenti par le cabinet anglais, dont il mit un instant l'existence en péril. « Je ne vous en veux pas, à vous, dit Clarendon à Beust, mais je ne veux plus jamais avoir rien à faire avec cet homme sans foi ni loi qui s'appelle M. de Bismarck ni avec son nègre M. de Rechberg. » La Conférence dissoute, Russell et Palmerston présentèrent au Parlement un exposé de ses travaux, se terminant par une déclaration toute pacifique, accompagnée à peine de quelques réserves pour le cas où Copenhague et les Iles seraient menacés (27 juin).

S'ils eussent manifesté la moindre velléité guerrière ils eussent été renversés à coup sûr. Les fouetteurs (Whippers-in), ceux qui recueillent l'avis du parti, avaient prévenu leurs chefs qu'ils ne seraient pas suivis s'ils tentaient d'entraîner la Grande-Bretagne dans une guerre pour le Sleswig-Holstein, et les représentants des grands collèges électoraux étaient venus apporter les mêmes déclarations. Aussi Palmerston n'osa-t-il pas faire une réserve sérieuse pour le cas où Copenhague serait exposé aux horreurs d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

assaut, à la destruction de la propriété, au massacre de ses habitants pacifiques, à la confiscation, au pillage, à la capture du souverain comme prisonnier de guerre. « Dans ce cas, dit-il au milieu des rires ironiques de l'opposition, l'Angleterre réfléchirait encore une fois mûrement sur le parti qu'il y aurait à prendre. »

Peu de jours après, Disraëli proposa à la Chambre des communes une Adresse à la reine, déclarant « que la conduite du cabinet dans les affaires du Danemark avait pour résultat d'amoindrir la juste influence de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe et de diminuer ainsi les garanties de paix ». Il n'eut pas de peine à démontrer les contradictions, les témérités suivies de reculs de la politique de Russell. Palmerston lui répondit par ce qu'on appelait une gasconnade palmerstonienne : « L'Angleterre marchait toujours à la tête des nations et n'avait jamais été plus crainte et plus respectée. » Une discussion pleine d'animosité entre Disraëli, Gladstone et Palmerston, se prolongea pendant quatre nuits. Le vote de censure ne fut repoussé que par dix-huit voix grâce à l'appui des radicaux apporté par Cobden.

Cobden fit payer son appui; il fustigea plus cruellement que ne l'avait fait aucun de ses adversaires le cabinet qu'il sauvait par son vote. Son discours fut un réquisitoire implacable contre le passé et contre le présent. C'était le cas de dire qu'il soutenait le ministère comme la corde soutient le pendu : « En 1852, dit-il,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

grâce à l'activité funeste de notre ministre des Affaires étrangères, sept diplomates se réunirent autour d'une table verte à Londres pour décider les destinées d'un million d'hommes dans les provinces de Sleswig et de Holstein, sans consulter les besoins, les désirs, les tendances et les intérêts de ce peuple. Le préambule du traité exposait que les diplomates avaient conclu un arrangement pour maintenir l'intégrité de la monarchie danoise et l'équilibre en Europe. Rois, empereurs, princes étaient représentés à cette réunion, mais le peuple n'avait ni voix, ni droit dans l'affaire. On régla le traité, qui avait pour but de raffermir les liens qui unissaient ces deux Duchés au Danemark. La tendance de la grande majorité des habitants de cette province, — un million en tout — les portait vers l'Allemagne. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, le traité a été suivi d'une agitation continuelle : il a produit deux guerres et il a été enfin dénoncé par deux des gouvernements qui l'avaient signé. — Je pense que s'il est un peuple au monde avec lequel nous aurions besoin d'être en paix, c'est le peuple allemand. Il est notre allié par affinité de race et de religion plus que toute autre nation. Il n'y a pas longtemps, durant l'hiver dernier, le gouvernement se proposa d'attaquer l'Allemagne, de concert avec la France ; si le fléau de cette guerre nous fut épargné, c'est grâce à la prudence de l'Empereur des Français et non à nos gouvernants qui s'y seraient jetés tête baissée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

En automne dernier, notre ministre des Affaires étrangères, dans une réunion tenue à Blairgownie et dans laquelle la question polonaise fut agitée, s'exprima sur le compte de la Russie en des termes de blâme qui semblaient mettre ce pays au ban des nations : quatre mois après, nous fîmes à la Russie des propositions afin de l'engager à s'entendre avec nous pour attaquer l'Allemagne. Appelez-vous cela de la politique? moi, je l'appelle de l'anarchie. »

Sûrement un esprit aussi pondéré ne serait pas venu au secours d'un cabinet qu'il jugeait de la sorte si, dans la pensée du courageux orateur, les réformes intérieures ne l'avaient emporté sur les préoccupations extérieures, et si pour la réforme électorale, il n'avait eu plus à espérer de Russell et de Gladstone que de Derby et de Disraëli.

A la Chambre des lords le ministère obtint une majorité de quatre voix parmi les pairs présents, mais le vote par procuration des *Proxies* la transforma en une minorité de neuf voix. Satisfait de sa majorité à la Chambre des communes, le cabinet ne recourut pas à la Dissolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE VII

LA FIN DE LA GUERRE
APPLICATION DU PRINCIPE DE LA CONQUÊTE
TRAITÉ DE VIENNE DU 30 OCTOBRE 1864

I

Les conflits entre Wrangel et le prince Frédéric-Charles ne permettant pas de les conserver tous deux à l'armée, le vieillard fut sacrifié et Frédéric-Charles eut le commandement supérieur avec Moltke comme chef d'état-major. On revint encore à l'interrogation sans cesse posée depuis l'origine de la guerre : Poussera-t-on une pointe offensive dans le Jutland et en Fionie? Rechberg rechigna : Que dirait l'Angleterre? Cette fois Bismarck céda Un nouveau traité décida que pour ne pas mécontenter l'Angleterre, on n'attaquerait pas en Fionie; on n'occuperait le Jutland qu'autant que les opérations militaires l'exigeraient et on débarquerait dans l'île d'Als. Mais en même temps on déclarait aux puissances européennes qu'on ne se considérait plus comme lié au partage accepté du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Sleswig et que la guerre aurait pour but de séparer entièrement les Duchés du Danemark (24 juin).

Le 26 juin au matin les hostilités recommencèrent. Les Danois avaient couvert la côte d'Als de nombreuses batteries échelonnées ; des bâtiments de guerre stationnaient dans ces parages et 9 à 10000 hommes occupaient l'île. Le général Steinmann qui commandait manifestait sa confiance en une défense prolongée : il croyait que les Prussiens ne seraient pas de sitôt en mesure de tenter le passage et qu'ils n'y parviendraient qu'à grand'peine. Il comptait aussi sur les machines infernales d'un Américain qu'on avait expérimentées avec succès. Mais quand l'Américain eut posé ses appareils dans le Sund, on ne trouva pas les explosifs nécessaires et l'on fut réduit à quelques torpilles inoffensives. De plus, le général éparpilla trop ses forces. Il envoya sa réserve de 3000 hommes dans le sud de l'île, du côté de Sonderbourg, à deux heures de distance du point d'attaque prussien, Arnkiel. Le prince Frédéric-Charles choisit à la partie la moins susceptible de défense du Sund un point où un rameur vigoureux pouvait traverser en une demi-heure. Il réunit des pontons et des bateaux qui transporteraient à la fois 2500 hommes; à droite et à gauche du lieu de passage, il établit de nombreuses batteries chargées de tenir au large les vaisseaux danois.

Le 29 juin à deux heures du matin, l'embarquement commençait au milieu d'un silence pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fond ; à deux heures et demie tout était en mouvement. On avait franchi plus de la moitié du chemin lorsqu'on fut découvert par les postes danois et criblé de projectiles ; des bateaux sont renversés, mais les hommes sont repêchés au bruit d'un hurrah formidable ; dix minutes après on est au rivage, quelques minutes après encore la batterie danoise est prise. Quatre navires danois, au lieu de chercher à couler la flottille qui portait de nouvelles troupes, perdirent le temps à une attaque inutile contre les batteries prussiennes et finirent, quand ils virent la débandade, par disparaître pour aller recueillir les fugitifs sur la partie opposée de la côte. Le reste des troupes prussiennes déboucha en face et au nord de Ronchave. A neuf heures l'affaire était décidée : ce qui n'était pas tué ou pris se précipitait à la pointe sud de l'île gagnant la presqu'île de Kekenis reliée à l'île par une langue de terre étroite et bien retranchée, où stationnaient des navires de guerre. Les Prussiens ne voulurent pas perdre du monde en attaquant cette position et laissèrent les fuyards s'embarquer tranquillement. Le 1er juillet, il n'y avait plus un Danois dans l'île. Ils avaient perdu plus de 3000 hommes et les Prussiens moins de 400.

On comprend la consternation que cette défaite apporta à Copenhague. Elle fut accrue par les dépêches des deux ambassadeurs danois de Londres et de Paris, dans lesquelles on notifiait que ni Londres ni Paris ne prêteraient aucun secours au vaincu et qu'il n'avait qu'à traiter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la paix en s'adressant directement au vainqueur[1].

II

Le roi Christian n'attendant plus de secours ni de la France ni de l'Angleterre, comprit qu'il n'avait qu'à capituler. Il tolérait avec peine Monrad contre lequel le prince royal se déchaînait et à qui le prince Jean n'adressait même pas la parole. Le 8 juillet, il vint en ville pour présider le conseil. Avant d'entrer dans la salle des délibérations il appela Monrad et lui annonça que, voulant confier les affaires à un autre cabinet, il lui demandait sa démission et celle de ses collègues. Monrad répondit d'un ton de froideur calme : « C'est tout à fait mon avis ; je ne pourrais pas conclure une paix comme celle qu'on peut encore obtenir maintenant. Votre Majesté fera ce qu'elle croit utile au bien du pays dont j'ai été uniquement préoccupé dans tous mes actes. Nous nous retirons. » — « Vous vous retirez, s'écria le roi, après avoir achevé la ruine du royaume et vous osez encore vous poser en sauveurs de l'État ! C'est trop fort. » — Monrad s'inclina profondément : « L'histoire, un jour, me jugera ; j'ai fait mon devoir. » Et il se retira.

Le roi confia les affaires à Bluhme, conservateur qui avait été l'un des signataires de 1852. Quaade lui fut adjoint. Christian avait enfin un

1. Rapport de Moltke-Hvitfeld à Monrad de Paris, 7 juillet — Russell à Paget, 6 juillet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cabinet selon son cœur : il lui sembla qu'il commençait seulement à régner. Son premier acte fut de demander à Berlin un armistice et des négociations pour la paix. Libre alors de suivre ses inspirations, il revint à cette idée de l'*union personnelle* dont le ministère Monrad l'avait écarté. Pour la rendre acceptable, il fit savoir qu'il consentirait à l'entrée du Danemark tout entier dans la Confédération germanique. Bismarck ne se souciait nullement d'accroître la force de cette Confédération dont il préparait la ruine, mais il n'eut pas même à s'expliquer : Napoléon III, dès qu'il fut instruit de ce projet, télégraphia à Pétersbourg et à Copenhague « que l'entrée du Danemark dans la Confédération, ce serait la guerre ». L'idée en resta là.

Le 1er août furent signés à Vienne, entre Quaade, Bismarck et Rechberg, des préliminaires qui, après de pénibles discussions, furent convertis en traité de paix définitif le 30 octobre 1864. Par ce traité le roi Christian renonce à tous ses droits sur les duchés de Sleswig-Holstein-Lauenbourg en faveur de Leurs Majestés le roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche : la dette publique de la Monarchie danoise est mise à la charge des Duchés jusqu'à concurrence de 29 millions de thalers danois ; les frais de guerre des alliés seraient également supportés par eux.

Le roi exprima à Bismark le regret qu'il n'eût pas signé le traité qu'il avait si bien préparé. En lui envoyant les insignes de l'Aigle-Noir, il lui écrivit : « La rare persévérance, la rare fermeté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et l'énergie avec lesquelles vous avez exercé le gouvernement sous ma direction et par-dessus tout l'activité victorieuse avec laquelle depuis un an vous avez travaillé à la grande œuvre qui vient d'être menée a bonne fin, vous donne tous les droits d'être revêtu des insignes de cet ordre élevé. Par votre appui j'ai réussi à maintenir et à fortifier militairement et politiquement la Prusse dans la situation que la Providence lui avait assignée. Sans lutte il n'y a pas de succès. Nous avons eu et sous bien des rapports nous aurons toujours bien des combats. Puisse le succès nous rester fidèle. Puisse l'Aigle-Noir vous apporter nos remerciements et puisse-t-il toujours planer bien haut. Voilà un roi qui savait être noblement reconnaissant!

III

Ce traité jeta Copenhague dans un morne abattement. Bluhme réunit le Risgraad en séance secrète pour lui annoncer que la lutte de plusieurs siècles pour la possession du Sleswig était décidément tranchée contre le Danemark. Il lui avait communiqué les préliminaires par une simple lettre. Quelques députés ayant essayé de provoquer une discussion, Bluhme coupa court, déclarant que le Risgraad n'avait pas été convoqué pour délibérer mais pour être instruit, et il se retira avec ses collègues. Le Folketing vota que son silence obligé n'impliquait pas une approbation de la conduite du gouvernement, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le même jour repoussa un projet, qu'il avait adopté en première lecture, accordant des pensions aux gens de feu Madame la Landgrave mère de la Reine. « Nous ne devons, dirent les orateurs, aucune pension aux domestiques d'une princesse danoise devenue allemande. » Pour se débarrasser de cette velléité d'opposition, le roi prononça la clôture du Risgraad.

Les infortunes du monarque furent compensées par les joies du père : il fiança sa fille Dagmar au Grand-Duc héritier de Russie[1]. — Simple acte de famille, fit-il dire. — Ce qui ne calma pas le murmure sourd du peuple, qui avait attribué à l'influence de la Russie les actes de Christian pendant la crise.

De ce jour, Christian n'eut plus que deux préoccupations, replacer son peuple sous la domination d'un pouvoir absolu et établir avantageusement ses nombreux enfants. Il a pleinement réussi dans ce dernier dessein et il a vraiment autour de lui une famille de rois.

Tu felix *Christian*, nube.

Il n'a pas été aussi heureux dans son entreprise de rétrogradation politique. Le brave petit peuple danois n'a cessé de lutter pour ses libertés, et le roi vaincu vient d'être obligé de lui donner satisfaction en confiant les affaires à un ministère libéral.

1. Le jeune prince mourut à Nice en avril 1865 ; la princesse épousa son frère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE VIII

LES EFFETS DU TRAITÉ

I

Ce traité opère un changement à vue non moins surprenant que ceux de la Conférence de Londres. D'après la Prusse et l'Autriche, Christian IX avait perdu tout droit sur le Sleswig, par l'établissement de la Constitution du 18 novembre 1863; d'après la Diète, il n'en avait jamais possédé aucun. Par ce double motif on lui avait fait la guerre : on terminait cette guerre en se faisant céder par lui les droits qu'il n'avait plus ou n'avait jamais eus. On lui avait dénié tout titre à posséder les Duchés et on les acceptait de sa main. On était parti en guerre au nom du principe des nationalités, et on terminait l'expédition par la plus cynique pratique du droit de conquête.

Le principe des nationalités, mal sauvegardé par l'Empereur, ne fut pas le seul qui sortit blessé de ce traité. La Diète eut à ajouter une avanie de plus à celles dont Bismarck ne se fatiguait pas de l'abreuver. Depuis le commencement de la querelle, elle avait vociféré que le conflit était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

purement allemand et qu'il y avait trahison à le déférer à un tribunal international, et néanmoins elle avait consenti, non seulement à saisir un tribunal international, mais à en faire partie. Bismarck la récompensa en ne la faisant pas intervenir dans le traité. Rechberg souhaitait qu'on lui communiquât au moins les préliminaires, et même il s'y était engagé envers les États moyens. Bismarck refusa parce que les débats qui s'en seraient suivis auraient entravé la prompte conclusion de la paix. Beust eut beau accourir à Vienne pour se mêler de ce qui se passait, on l'éconduisit.

De toutes parts en Allemagne éclatèrent des protestations. Le *Nationalverein*, le Congrès de l'Union nationale présidé par Bennigsen déclara qu'il repoussait énergiquement l'annexion des Duchés à la Prusse comme un grave péril pour l'*Unité fédérative* de la nation (31 octobre 1864). Le Comité des Trente-six formé à Francfort par le Congrès des députés allemands dit : « On met de côté le droit du pays du Sleswig-Holstein de disposer de lui-même... De tels procédés qui ne paraissent avoir écarté la violence et l'arbitraire du Danemark que pour y substituer la violence et l'arbitraire des grandes puissances ne sauraient être acceptés en silence par un peuple qui aime l'honneur. » — « Laissons aboyer la meute, dit Bismarck, et avançons toujours. » Il avait chassé la Diète du traité, il la chassa des Duchés : il lui demanda d'en retirer ses troupes envoyées pour l'exécution fédérale. Le Hanovre consentit, mais la Saxe et la Bavière résistèrent, Bis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mark menaça d'occuper la Saxe : sur quoi la Diète assagie ordonna l'évacuation.

Palmerston jugea sévèrement cette paix : « Cette conduite est honteusement mauvaise et les détails de cette guerre danoise laisseront dans l'histoire de l'Allemagne une page sur laquelle aucun Allemand honorable ou généreux ne pourra plus tard jeter les yeux sans rougir[1]. — S'il venait à l'esprit de notre excellent ami et voisin de Paris de priver la Prusse de ses provinces rhénanes, pas un doigt ne se lèverait, pas une voix ne se ferait entendre, pas un homme ni un shilling ne serait voté pour s'opposer à cette juste punition infligée au monarque prussien; de même lorsque le moment sera venu où la France et l'Italie seront prêtes pour délivrer la Vénétie du joug autrichien, la joie avec laquelle le succès de cette entreprise sera acclamé dans toute l'Angleterre, sera doublée par le souvenir du Sleswig-Holstein-Lauenbourg[2]. »

II

L'histoire n'aura pas assez d'étonnements de la conduite de l'Autriche dans cette querelle des Duchés. De la part de la Prusse, la nation de Frédéric, aucun procédé risqué ne surprenait. On ne pensait pas l'Autriche au-dessus des ten-

1. A lord John Russell, 13 février et 28 août 1864.
2. Lettre au roi Léopold du 28 août 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tations, mais on la supposait avisée, et personne ne comprit qu'au lendemain de la perte de la Lombardie, alors qu'elle refusait chaque jour d'écouter le vœu des populations de la Vénétie, elle fût allée au Sleswig comme le champion de la révolte d'une nationalité contre un souverain. Eût-elle obtenu de la Prusse, avant de se mettre en route, la garantie de sa dernière possession italienne contre une agression de la France ou de l'Italie, la contradiction n'en subsistait pas moins.

On a dit qu'elle s'était unie à la Prusse pour la contenir. Ainsi avait fait la bonne Marie-Thérèse au partage de la Pologne : elle en avait gémi et, tout en gémissant, avait pris sa part. On a dit encore que Rechberg avait été décidé à ce pas scabreux par l'annonce du congrès de Napoléon III qui signifiait perte de la Vénétie : sur les conseils de l'Angleterre, il aurait ajourné sa querelle avec la Prusse et se serait rapproché d'elle pour parer au péril prochain; le signe de la réconciliation avait été la campagne dans les Duchés.

Une certaine part doit sans doute être faite à chacune de ces raisons, mais François-Joseph fut surtout déterminé par ses sentiments personnels à l'égard du roi de Prusse. La confiance et le respect s'y unissaient à l'affection. François-Joseph, revenu de sa petite révolte du Congrès des princes, était alors convaincu de ne pouvoir mal faire en suivant cet oncle expérimenté et qu'on devait croire loyal, tant il parlait volon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tiers de la Providence. Aucun sacrifice ne paraissait trop lourd au jeune souverain pour conserver à son État et à lui-même cette assistance précieuse. Dans la crainte que son ministre ne la compromît, il dirigea lui-même toute sa diplomatie et Rechberg ne fut qu'un instrument passif.

III

On a reproché à l'Empereur de n'avoir pas apporté au Danemark le secours de ses armes, de concert avec l'Angleterre. « C'a été une lâcheté », a dit Michelet. L'Angleterre n'a à aucun moment proposé sérieusement une action contre le Danemark. Dans trois circonstances le cabinet anglais a interrogé l'Empereur sur ses intentions. Premièrement, avant l'ouverture des hostilités il lui a demandé quelle serait sa politique dans certaines éventualités; deuxièmement, à l'entrée des troupes prusso-autrichiennes dans le Sleswig il lui a proposé une démonstration navale; troisièmement, à la conférence, il a voulu que de concert avec lui il imposât aux belligérants comme ultimatum une ligue frontière dans le nord du Sleswig. Dans les trois circonstances l'Empereur lui a demandé : « Si je m'engage avec vous dans des démonstrations pouvant conduire à la guerre, me soutiendrez-vous d'une manière illimitée, comme en Crimée? » Dans ces trois circonstances le cabinet anglais n'a pas même répondu. Si la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

France avait fait la guerre, elle aurait dû la soutenir seule, et seule porter le poids de la Prusse, de l'Autriche, de la Confédération. Aurait-elle été vaincue, ce qui était probable, pour ne pas dire certain, l'Angleterre ne serait pas venue la ramasser sur le champ de bataille. Aurait-elle été victorieuse, la Russie, à cause de la Pologne, n'eût pas permis qu'elle s'avançât en triomphatrice dans l'Allemagne. Et l'Angleterre, redoutant que l'Empereur ne se dédommageât sur le Rhin de ses sacrifices, n'aurait pas tardé à oublier le Danemark et à joindre son intervention diplomatique à l'intervention militaire des puissances : la plus formidable des coalitions se serait nouée contre nous. Voilà donc à quels effroyables hasards un souverain français aurait dû exposer son pays pour maintenir 25 ou 30 000 âmes de plus sous le joug d'un roi dont l'hostilité contre la France était notoire! Si l'Empereur eût joué les destinées de son pays pour un tel motif, il eût mérité une éternelle réprobation. Et qu'on ne parle pas de droit à sauvegarder! Le droit n'était pas du côté du Danemark. Il n'avait d'autre droit que sa faiblesse et le traité de Londres. Mais la faiblesse seule ne constitue pas un droit et ne dispense pas d'avoir raison, et le traité de Londres, simoniaque, illégitime, nul, parce qu'il avait disposé des Duchés sans leur consentement, constituait une violation du droit et ne méritait pas qu'on le défendît. D'ailleurs toutes les puissances d'Europe, et l'Angleterre autant que les autres, avaient établi que le Danemark l'avait lui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

même rompu en n'en remplissant pas les obligations essentielles.

On a démesurément grossi cette affaire du Danemark en la présentant comme la source d'où sont sortis tous nos maux. Il n'y a aucun lien nécessaire entre 1864 et 1870, et en plus d'une occasion, la politique aurait pu réduire le démantèlement légitime d'un petit État oppresseur[1] à n'être qu'un accident sans conséquence dans le développement général des faits européens.

IV

Le roi Guillaume resta trois jours (20-24 août) à Schœnbrunn. Les deux co-propriétaires nouveaux s'entretinrent de la situation qui résultait des événements et se pressentirent sur la conduite à suivre. Ils étaient surtout inspirés par leur défiance de Napoléon III dont ils avaient trouvé la conduite très équivoque dans toute cette affaire danoise. En vérité ils se montraient bien exigeants. Qu'auraient-ils fait sans la complicité amicale de Napoléon III? Ils s'accordèrent néanmoins, en vue de ce péril imaginaire, créé par leur ingratitude, sur la nécessité de fortifier l'union qu'ils venaient de cimenter. Bismarck, net et décidé comme toujours, déclara qu'il n'était plus possible de recommencer l'ancien jeu de bascule

1. Excepté dans le nord du Sleswig

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

avec les États moyens, que pour s'entendre il fallait les réduire à l'insignifiance de satellites soumis et se partager la domination de l'Allemagne. Ni Rechberg ni François-Joseph n'étaient de taille à accepter une aussi vigoureuse politique : ils ne prenaient pas leur parti d'une rupture avec ces États ; ils voulaient les ménager comme un contingent utile dans les querelles en perspective avec leur allié du jour. Asservis à la politique des gens qui doivent périr, celle des demi-moyens, ils consentaient bien à donner la main droite à la Prusse, à condition de laisser la gauche à la Diète.

On ne sortit donc pas des généralités et on n'arriva pas à une entente pratique : après le traité de paix continuèrent à se produire les dissentiments qui, à tout instant, s'étaient mêlés à la conduite de la guerre. Ainsi Rechberg voulait qu'on administrât les Duchés par un triumvirat dont un des membres appartiendrait à la Diète et qu'on tranchât le différend de la succession au profit d'Augustenbourg. Bismarck repoussait dédaigneusement ces condescendances. « Il est bien évident, dit Rechberg, que vous voulez les Duchés pour vous. Eh bien ! payez-les, soit en nous faisant une concession équivalente de votre territoire, soit en garantissant notre intégrité territoriale. » Guillaume, qui n'était encore qu'à moitié détaché de l'Augustenbourg, répondit qu'il n'était pas décidé sur la succession et qu'en aucun cas il n'achèterait l'annexion par l'abandon d'une partie quelconque du territoire prussien ou par des engagements généraux indéterminés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

V

On ne conclut pas davantage sur une affaire qui tenait particulièrement à cœur à Rechberg. Sa situation dans le ministère était très combattue. Le président du Conseil, Schmerling, ne réussissait pas à réunir les populations de l'Empire dans un parlement central à Vienne : son régime parlementaire était sans parlement, son régime centralisateur sans centre, son régime représentatif sans représentants, les trois quarts des populations s'abstenant de se faire représenter ; ce parlement était donc un simple parlement allemand, et c'est sur des Allemands que Schmerling était obligé de s'appuyer.

Or, les Allemands de Vienne comme ceux de Berlin, de Dresde, de la Diète étaient en faveur d'Augustenbourg, et fort mécontents du traité qui l'éliminait. Ils se plaignaient d'une guerre qui ruinait les finances de l'État sans lui apporter aucun honneur. Ces attaques s'étalaient dans des journaux notoirement inspirés par le président du Conseil. Rechberg crut qu'il lui fallait déjouer par un succès l'hostilité de son chef et en même temps consolider l'alliance prussienne dont il était le représentant. Il le chercha dans l'interminable affaire du Zollverein.

Le 28 juin 1864 le Zollverein avait été renouvelé par un traité dont les tarifs étaient ceux du traité franco-prussien. L'accession était ouverte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

jusqu'au 1er octobre. Tous les États jusque-là récalcitrants au tarif libéral avaient successivement capitulé : en Bavière Pfordten, et en Wurtemberg Vanbuhler avaient été appelés au ministère pour y adhérer; l'Autriche restait seule en dehors, isolée. Rechberg demanda que dans le traité de renouvellement du Zollverein il y eût un article 25 en vertu duquel pendant douze ans l'entrée de l'Autriche dans le Zollverein, jugée impossible d'un commun accord à l'heure présente, pourrait être l'objet de négociations. Bismarck sans faire de promesse déterminée, manifesta l'intention de se montrer aussi condescendant que possible aux désirs de Rechberg.

Le roi se rendit à Baden, Bismarck vint à Berlin tenter d'amener les hommes spéciaux du ministère à ses vues conciliantes. L'autorité en la matière était Delbrück, homme très instruit, de connaissances étendues, d'une volonté toujours calme et d'autant plus puissante, de relations sûres, d'un esprit clair. Libre-échangiste convaincu il jugeait inutile de tenir ouverte à la protectionniste Autriche une porte qu'elle ne franchirait certes pas, et de laisser ainsi planer l'incertitude sur une situation économique qu'il importait de mettre en une clarté indiscutable. Bismarck, néanmoins, invoqua les considérations politiques et l'avantage de fortifier la situation battue en brèche du représentant de l'alliance : De quoi s'agit-il ? disait-il à Delbruck, de fixer un terme pour une négociation qu'on sera toujours maître de conduire à son gré et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

conclure négativement. Pourquoi, si l'on ne se défie pas de sa propre volonté, refuser une concession sans portée pratique, et cependant d'une grave importance politique? — Delbrück demeura inflexible : la concession n'était pas si peu importante; si elle était telle, on n'y tiendrait pas autant. En réalité elle prolongeait une incertitude funeste au développement régulier du Zollverein et elle ne sauverait pas Rechberg car le rejet d'un article dans un traité douanier n'amènerait sa retraite que si elle était rendue nécessaire par d'autres motifs. — On déféra le litige au roi.

Ce désaccord avec Delbrück établit combien Bismarck était peu omnipotent vis-à-vis de ses collègues. Ce qui se passa entre le roi et lui démontre qu'il ne l'était pas davantage avec le roi et qu'il ne l'emportait sur l'un et sur les autres qu'à la force du poignet. Dans cette occasion il n'y réussit pas. De Biarritz où il s'était rendu pour prendre des bains de mer, puis de Berlin, il eut beau insister, presser, démontrer qu'il ne pouvait prendre la responsabilité d'une conduite qui sacrifiait un avantage politique certain et immédiat à une concession toute verbale et lointaine, le roi donna raison à Delbrück et l'article 25 fut rejeté : l'on refusa à un ami dont on était sûr une satisfaction toute d'apparence qui peut-être l'eût maintenu aux affaires.

Rechberg se sentant trop amoindri par cet échec, qu'envenima la presse de Schmerling, déclara à François-Joseph que Schmerling et lui ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pouvaient demeurer ensemble, et que Sa Majesté choisît entre eux. Quoique Rechberg n'eût été que l'instrument docile de sa volonté, l'Empereur ne crut pas que ses complications intérieures lui permissent de sacrifier Schmerling et, trois jours avant la signature du traité danois, il accepta la démission de Rechberg (27 octobre 1864). Il lui donna la Toison d'Or et le chargea de choisir lui-même son successeur. Rechberg désigna Mensdorff-Pouilly, ancien officier de cavalerie. François-Joseph annonça l'avènement du nouveau ministre au roi Guillaume : « Il ne s'agit, lui écrivit-il, que d'un changement de personnes qui n'entraînera aucun changement dans la marche générale de la politique. Notre action commune est notre œuvre personnelle, et mon souci est qu'elle ne soit pas modifiée, que notre alliance soit maintenue et consolidée encore. » Le Roi répondit : « Tes paroles sont entièrement rassurantes pour moi, et je ne puis ne pas t'être reconnaissant des sentiments que tu m'exprimes. J'apprécie le comte Mensdorff, j'ai confiance en lui et je suis parfaitement convaincu, qu'en raison de son caractère et de ses opinions, il poursuivra ta dernière politique à l'égard de la Prusse. » Toutefois il ne dissimula pas quelque inquiétude que Mensdorff, à cause de son inexpérience, ne se laissât, contre sa volonté, entraîner par Schmerling.

Le départ de Rechberg, malgré ces protestations, produisit un affaiblissement de l'alliance austro-prussienne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

VI

L'affaire du Danemark parut améliorer les relations de Napoléon III avec l'Angleterre. Depuis la rupture avec la Russie une détente s'était produite entre les deux cabinets : elle se traduisait sous toutes les formes dans le langage de Palmerston, même de Russell. Ils exprimaient l'un et l'autre la confiance que les rapports entre les deux pays deviendraient de plus en plus amicaux. « Pour notre part, disait Palmerston à La Tour d'Auvergne, nous serions ingrats si nous oubliions jamais tout ce que l'Empereur a fait pour conserver l'alliance. » Il répétait qu'il « souhaitait sincèrement le succès de l'œuvre de régénération dont l'Empereur avait pris l'initiative au Mexique et qu'il espérait comme lui qu'une Monarchie pourrait y être définitivement fondée ».

Berryer, appelé alors en Angleterre par une affaire, y avait reçu un accueil enthousiaste. Palmerston s'attacha à enlever toute signification politique à ce fait : c'était simplement un témoignage d'estime et de sympathie, de confraternité donné au barreau français dans la personne d'un de ses plus illustres représentants. — L'Empereur n'était pas en reste d'empressement : il dissipait les ombrages de Palmerston sur une entrevue avec le Tsar, venu à Nice auprès de son fils mourant : elle avait été motivée par des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

considérations de haute convenance et il ne fallait y voir de part et d'autre qu'un acte de courtoisie. Palmerston se montra bon prince : « il avait toujours compris ainsi cette rencontre; l'Empereur en effet ne pouvait se dispenser de voir l'empereur Alexandre pendant son séjour en France. »

Avec la Prusse nos rapports étaient encore meilleurs, et Napoléon III saisissait toutes les occasions de les resserrer. Le Roi toutefois ne pouvait pas se dégager de son invincible défiance. L'Empereur ayant dit à l'ambassadeur prussien qu'il verrait avec plaisir des officiers prussiens au camp de Châlons, le Roi y envoya le ministre de la Guerre Roon, mais avec l'instruction d'éviter tout ce qui pourrait donner au voyage un caractère politique. « Sa seule présence aux manœuvres suffira à attester les relations amicales. Si l'Empereur effleure la question politique, répondez-lui que je désire conserver des relations amicales de bon voisinage avec la France, et que mon gouvernement s'efforce d'agir en ce sens. Il ne serait pas nuisible que vous exprimiez quelques vœux personnels en faveur d'un rapprochement plus grand et de relations plus intimes, tout en maintenant que vous n'avez pas d'instructions politiques. » En un mot, il lui prescrivait de donner une expression vive à ses sentiments d'estime et de sympathie en prenant soin de ne produire aucune assertion de nature à être portée à la connaissance d'une autre cour et notamment de la cour de Vienne, car, disait-il « nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

n'avons aucune certitude qu'on ne lui fera pas de confidence de ce que vous aurez dit... »

L'Empereur combla d'attentions Roon et le conduisit à une manœuvre. Lui-même y assistait en voiture, à cause d'un rhumatisme à la jambe gauche; il ne monta à cheval qu'à la fin. Chemin faisant il aborda une sentinelle et lui dit : « Êtes-vous content de votre habillement? et surtout des jambières? — Pas beaucoup », répondit le soldat. Et une conversation s'entama qui frappa Roon de surprise, car elle lui semblait manquer de respectueuse déférence. L'Empereur conféra la Grand-Croix au ministre prussien. Il la lui envoya dans sa chambre par le Prince impérial présent au camp. « C'est un sentiment qui m'élève, écrivait Roon à sa femme, que de voir combien on a maintenant de respect pour nous, respect que nous conserverons d'autant plus que nous serons plus forts[1]. » Rien de plus, pas un mot d'attendrissement sur les délicates prévenances dont on l'avait comblé.

La sérénité qu'inspirait à l'Empereur cette situation en apparence de tous les côtés rassurante fut accrue par une Convention avec l'Italie de laquelle il espérait la délivrance de son cauchemar de Rome.

1. Mémoires de Roon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

LIVRE XIII

PROJETS D'ÉVACUATION DE ROME ET DU MEXIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION ROMAINE A ROME SOUS LE MINISTÈRE DROUYN DE LHUYS

I

Sauf le cardinal Antonelli[1], toute la cour de Rome éprouva une joie immense du renversement de Thouvenel et crut qu'avec Drouyn de Lhuys allait s'opérer un changement radical dans la politique romaine de l'Empereur. Il y avait alors à Rome un chargé d'affaires très distingué, le comte Lallemand, qui expliqua la situation mieux que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs et ne permit pas au nouveau ministre de se méprendre sur la réalité : « Tant que la séduction qu'exerce depuis deux ans sur les têtes italiennes l'idée de l'Unité avec Rome pour capitale ne sera pas dissipée, il ne faut pas espérer que les réformes faites par le Pape, quelles qu'elles soient,

1. *Empire libéral*, t. V, p. 510.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

satisfassent et réconcilient les mécontents. Si ces réformes sont de médiocre apparence alors même qu'elles seraient d'un effet réel, on affectera de les dédaigner, ou on s'en moquera. Si elles sont larges et ouvrent généreusement la porte aux manifestations de l'esprit public, les mécontents aviseront sans retard au parti qu'on en pourrait tirer contre le Pape lui-même et contre sa domination temporelle. C'est dans son principe, bien plus que dans ses effets, que le gouvernement pontifical est attaqué. Un pape réformateur serait aussi menacé qu'un pape conservateur et n'aurait pas moins besoin que lui d'une protection puissante, ce qui exclut la possibilité de l'évacuation en tant que conséquence immédiate des réformes. Mais quoi? Faut-il se désintéresser des réformes? A Dieu ne plaise! il faut, au contraire les entreprendre avec courage, mais sans illusion. C'est un acte d'honnêteté et de prudence trop longtemps différé qui préparera les voies peut-être à un avenir meilleur; mais ce n'est pas, selon le mot consacré, une solution. Le principal intérêt des réformes est de fournir au gouvernement de l'Empereur un prétexte honorable de continuer l'occupation et d'apaiser une certaine opinion. Mais moins que jamais le Pape est disposé à opérer ces réformes. Son gouvernement, de plus en plus absolu dans l'ordre spirituel, devient de plus en plus personnel dans l'ordre temporel. Les cardinaux avaient le privilège d'être introduits auprès de Sa Sainteté à toute heure du jour, sur leur simple demande et sans avis préalable : ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sont obligés, pour avoir une audience, d'en faire une demande écrite. Il en résulte que si le Sacré-Collège sait encore élire des papes, il n'est plus en mesure de les conseiller. Ce ne sont plus que des clercs trempés dans la pourpre, puis confinés dans des fonctions purement ecclésiastiques ou dans des fonctions civiles qui ne supposent ni initiative, ni indépendance, instruits et laborieux d'ailleurs, graves dans leurs mœurs plutôt qu'austères, solides dans leur doctrine plus que fervents dans leur foi, ayant du discernement et de la finesse, mais non pas peut-être cette ampleur de vues qu'on aimerait à rencontrer dans les princes de l'Église[1]. » Lallemand ne juge pas le peuple romain d'un coup d'œil moins sûr. Tandis que La Valette le dépeignait comme un volcan toujours à la veille d'une éruption, il le voit tel qu'il est : « C'est un trait distinctif de ce peuple que la faculté de murmurer, d'être mécontent sans la faculté d'agir. » Il eût fallu laisser comme ambassadeur un diplomate aussi clairvoyant. Je ne sais pourquoi on l'écarta, et on le remplaça d'abord par La Tour d'Auvergne puis par Sartiges.

Pendant quelque temps on s'observa, et l'on s'en tint aux compliments. Antonelli défendit le Pape d'avoir (ce que les papiers anglais venaient de révéler) réclamé en juin l'assistance de l'Angleterre, par l'intermédiaire d'Odo Russell : cette prétendue démarche n'était pas vraie[2]; Odo Rus-

1. A Drouyn de Lhuys, 18, 22, 27 novembre 1862.
2. *Empire libéral*, t. IV, p. 497.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sell n'avait pas été appelé par le Pape ; il en avait sollicité une audience pour lui présenter ses hommages à l'anniversaire de son couronnement ; au moment où il quittait le cabinet, Pie IX lui dit en plaisantant que « peut-être un jour il pourrait être contraint de demander asile à l'Angleterre ». C'était si peu sérieux que Odo Russell n'en dit pas un mot au cardinal : c'est John Russell qui, avec sa facilité doctrinaire d'arranger les faits à sa guise, trouva une occasion de faire une dépêche agréable aux catholiques anglais et convertit en proposition sérieuse une de ces plaisanteries dont le Saint-Père était coutumier.

II

Quelques petites difficultés de l'ordre ecclésiastique s'arrangèrent. Mgr Darboy venait d'être nommé à l'archevêché de Paris (janvier 1863) et à sa place, Mgr Lavigerie, auditeur de rote, avait été choisi pour Nancy. Le Nonce prétendit qu'un évêque ne pouvait être transféré sans l'autorisation préalable du Souverain Pontife, et que le décret de nomination de Mgr Darboy devait être suspendu jusqu'à l'arrivée de cette autorisation. Le Pape, de son côté, exprima la pensée que les auditeurs de rote devaient avoir occupé leurs fonctions pendant un laps de temps assez prolongé (ce qui n'était pas le cas de Mgr Lavigerie) avant d'être promus à l'épiscopat. Il ne voulait pas qu'on considérât l'auditorat de rote comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

un moyen de se pousser : cela désorganiserait le tribunal et encouragerait des ambitions regrettables chez les ecclésiastiques. L'insistance d'Antonelli obtint qu'il ne serait donné aucune suite à ces observations.

La bonne harmonie s'altéra lorsque l'Empereur, oubliant qu'à lui aussi on avait disputé la paix de l'exil, permit qu'on tourmentât l'ex-roi de Naples pour l'obliger à quitter Rome. La Tour d'Auvergne essaya d'abord de l'obtenir du roi lui-même. Ce prince lui répondit, avec une émotion à peine contenue, que la pensée seule de quitter Rome lui brisait le cœur ; qu'à Rome il était entouré d'un grand nombre de ses anciens serviteurs ; que c'était comme un souvenir de la patrie absente, illusion à laquelle il était bien naturel qu'il s'attachât puisque la réalité lui manquait. « J'ai eu, ajouta-t-il, des torts, et ces torts, dans la situation difficile où j'étais placé, ont eu de déplorables conséquences pour moi. L'expérience me manquait, c'est là mon excuse ; mais je n'en accepte pas moins l'entière responsabilité des événements. »

On s'adressa alors de nouveau au Pape. Mais il était trop généreux de cœur pour admettre, même un instant, qu'on lui proposât de renvoyer celui dont le père l'avait recueilli dans ses malheurs. La seule concession à laquelle il se décida fut mince. Les terres de Conca et de Campo Marzio appartenant, les premières au Saint-Office, la seconde au Chapitre de Saint-Pierre, jouissaient du privilège d'accorder asile

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aux individus accusés d'un crime n'entraînant pas la peine de mort ou les galères à perpétuité. Diverses considérations avaient induit le gouvernement pontifical à respecter ce privilège : ces terres sont situées dans des marais si pestilentiels qu'il était presque impossible de s'y procurer des travailleurs; par ce droit d'asile on pourvoyait en partie à une culture très étendue, dont le produit servait fort à l'approvisionnement de la ville. Quelques-uns de ces bandits devenaient-ils trop dangereux, et semblait-il nécessaire de les appréhender, le droit d'asile pouvait toujours être enfreint en vertu d'un décret pontifical. Le Pape le suspendit d'une manière générale quand on lui eut démontré que ces terres étaient un centre où se recrutait le brigandage napolitain.

Mais les difficultés de toute nature recommencèrent dès que nos ambassadeurs reprirent le jeu insipide d'ennuyer le Pape en le pressant d'accorder ce qu'il avait tant de fois déjà refusé : bourdonnement de moustique qui devient excédant, même pour l'historien. On se convainquit une fois de plus qu'on aurait beau changer de ministres à Paris, Rome resterait immuable. La Tour d'Auvergne étant venu lire une nouvelle dépêche de Drouyn de Lhuys sur la nécessité des réformes, le Pape l'écouta avec bonté et lui dit : « qu'il demandait chaque jour à Dieu de l'éclairer sur les véritables intérêts de l'Église; que c'était sa seule préoccupation dans ce monde, car pour de l'ambition per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sonnelle il n'en avait pas, n'en avait jamais eu. On avait fait de lui un évêque sans qu'il s'en doutât et, plus tard, un cardinal et un pape sans qu'il l'eût jamais recherché. Aujourd'hui il était tenu comme souverain pontife à veiller sur des intérêts qui étaient ceux du monde catholique tout entier, et il avait à rechercher les moyens les plus efficaces de les sauvegarder. » Il ne cacha pas qu'il doutait beaucoup, malgré la forme amicale de nos conseils, qu'il lui fût possible de les suivre dans le moment actuel. L'exiguïté du territoire laissé au Saint-Siège rendait presque inapplicables, quant à présent, quelques-unes des réformes arrêtées en 1859. Il ajoutait qu'il ne se refusait pas à examiner la question et à la soumettre même à une commission de cardinaux [1]. Le langage résolument négatif du cardinal Antonelli, au sortir de cette audience, convainquit notre ambassadeur que l'apparente condescendance du Pape était simple courtoisie, rien de plus. Comme Gramont, comme Lavalette, comme Lallemand, comme Montebello, il dut reconnaître que « quoi qu'on fasse, la question des réformes intérieures restera, pour Pie IX, étroitement liée à celle de la constitution territoriale de l'État pontifical; qu'on ne parviendrait à résoudre la première, d'une manière tant soit peu satisfaisante, que lorsqu'il nous serait donné de résoudre la seconde. »

Le Pape tint à exprimer les mêmes pensées :

1. A Drouyn de Lhuys, 27 mars 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Nous existons à peine ; le Piémont nous a tout pris, et je ne vois pas comment aujourd'hui je pourrais m'entendre avec le roi Victor-Emmanuel. Nous sommes, lui et moi, à deux pôles opposés. Je le considère comme détenteur d'une partie de mes États, et toute négociation restera impossible tant qu'il les gardera. Le roi Victor-Emmanuel n'est pas méchant; il a, je crois, de bons sentiments pour moi ; mais on ne lui laisse pas faire ce qu'il veut[1]. Ainsi, par exemple, en ce moment-ci on vote l'incamération de tous les biens du clergé; probablement le Roi ne l'approuve pas, mais il ne peut l'empêcher. Les ministres disent que le clergé est hostile. Comment pourrait-il aimer un gouvernement qui le dépouille? Moi-même, j'avais quelques biens personnels à Sinigaglia : ils me les ont pris. »

A mesure que les illusions dont on s'était bercé tombaient, tout devint entre la France et la cour de Rome matière à dissentiment et à mauvaise humeur. « Au Vatican, m'écrivait le duc Sermonetta, on est plutôt disposé à tolérer que le Pape fasse bonne mine au roi d'Italie qu'à l'Empereur ; l'esprit de la réaction française est tout concentré ici sous la coupole. » Cette mauvaise humeur du Pape était accrue par le combat qui se livrait dans sa cour et qui, un instant assoupi, s'était réveillé plus furieux. Les ennemis du cardinal Antonelli impliquaient dans un complot récemment découvert un de ses familiers, Fausti ;

1. En effet, ses ministre le gênaient dans ses conspirations avec Mazzini et Garibaldi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le ministre de l'Intérieur l'avait fait arrêter sans prévenir le cardinal, et l'on intriguait auprès du Pape pour qu'il renvoyât son secrétaire d'État.

Enfin, la maladie jeta une dernière complication dans cette situation troublée. Dans les premiers jours de mai 1864, Pie IX fut pris d'un érysipèle accompagné de fièvre et de vomissements. On crut son existence en péril, et cette crainte amena un changement considérable dans la situation réciproque de Rome et de l'Italie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE II

LA QUESTION ROMAINE A TURIN SOUS DROUYN DE LHUYS

I

Farini, le chef du ministère qui succéda à Rattazzi (8 décembre 1862), était atteint d'un ramollissement de la moelle épinière; son ministre des Affaires étrangères, Pasolini, homme intègre, instruit et aimable, n'avait ni aspérités, ni éclat. La force du cabinet était en Minghetti, le ministre des Finances, et Peruzzi, le ministre de l'Intérieur; tous les deux représentaient ce qu'on appelait la *Consorteria*. « *Con Minghetti, bisogna andar cauti* », avait écrit autrefois Ricasoli : avec Minghetti, il faut se garder. L'insécurité fuyante, c'était, en effet, la caractéristique morale du personnage. Intellectuellement, parleur facile et élégant, économiste très instruit, Peruzzi, sans offrir plus de sécurité, avait plus d'initiative : il était le stratège du ministère, comme Minghetti en était l'orateur.

Dès l'installation du nouveau cabinet, un envoyé de Bismarck, frais arrivé aux affaires,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

venait le pressentir sur la conduite qu'il tiendrait en cas d'un conflit entre la Prusse et l'Autriche : « Nous serons toujours, lui répondit-on, du côté des ennemis de l'Autriche. » Toutefois la nouvelle amitié ne parut guère dans les premières relations officielles. Pour renouer les rapports diplomatiques, le roi Guillaume envoya le général Willisen qui avait espionné l'armée piémontaise, et combattu contre elle à Solférino. Le Roi refusa de le recevoir. Alors Berlin, qui prit bien le refus, envoya à sa place d'Usedom, homme d'esprit, libéral, italianissime, dans lequel la politique italienne trouva un auxiliaire constant.

Le ministère ne tarda pas à subir un remaniement : Farini à bout de forces, dut résigner ses fonctions ; Pasolini trouvant le fardeau au-dessus de son amabilité, le suivit ; Minghetti prit la présidence du conseil et appela aux Affaires étrangères un jeune député de trente-cinq ans, jusqu'alors inconnu, Visconti Venosta. C'était un ancien mazzinien ardent devenu un monarchiste modéré. La nomination fit scandale ; on s'étonna de voir un jeune débutant hissé à la place de Cavour. Il justifia bien vite son élévation : par sa dextérité calme, sa sagacité prudente, son art d'indiquer sans dire, ou de dire sans se compromettre ; par la précision élégante de son langage, son sang-froid, il acquit dans la Chambre, dans le pays et en Europe une juste autorité.

Peruzzi s'appliqua à combattre l'insurrection nationale de Naples, qui renaissait sans cesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sous la forme de brigandage : armé d'une loi terrible, la loi Pica, du nom de son auteur, aussi atroce que les pires lois des suspects, aidé par un sous-secrétaire d'État, Spaventa, dont le nom était aussi une épouvante, il fusillait, déportait, emprisonnait. Il surveillait avec non moins d'énergie ni plus de scrupules les menées des partis extrêmes, et il fit dresser un Dictionnaire des suspects, dit *Livre noir*, sur lequel plus d'un des ministres postérieurs trouva son nom.

Visconti Venosta arrangea habilement un petit incident avec la France. L'*Aunis*, bateau des Messageries impériales, avait embarqué à Civita-Vecchia cinq brigands napolitains très redoutés. Le préfet de Gênes, averti, les envoya saisir à leur passage à Gênes. Il y avait là une violation du droit international manifeste, le navire couvert par son drapeau étant réputé partie du territoire français. Le gouvernement italien exprima ses regrets, blâma l'excès de zèle de son préfet et restitua les cinq brigands en demandant leur extradition. Le gouvernement français l'accorda, à la condition que, s'ils étaient condamnés à mort, ce qui, en effet, arriva, leur peine serait commuée.

La tâche de Minghetti n'était pas plus commode: désordre, augmentation constante des dépenses, nouveaux impôts qui ne rendaient pas ce qu'on en attendait, parce qu'ils étaient écrasants : le tout se traduisant par un déficit de plusieurs budgets, évalués à 772157501 lires. Pour parer à cette situation, Minghetti, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

son exposition financière, proposa un emprunt de 750 millions, la création de nouvelles taxes sur la richesse mobilière et le Dazio Consumo dont il attendait 50 millions, la vente des chemins de fer dont il espérait 200 millions, et des biens domaniaux dont il espérait encore 200 millions; une augmentation de l'impôt foncier par la péréquation; enfin 30 millions d'économie, moyennant quoi il promettait l'équilibre en quatre ans, au plus, en cinq. La péréquation de l'impôt foncier, établie arbitrairement sur des données incertaines, un cadastre régulier et égal n'existant pas partout, produisit de grands mécontentements, surtout en Piémont où le fardeau déjà si lourd fut encore aggravé.

Un scandale, auquel le cabinet était étranger, embarrassa aussi sa marche, parce qu'il fut occasionné par un des *consorti* les plus en renom, le banquier Bastogi. En 1862, une commission de la Chambre avait proposé de concéder les chemins de fer méridionaux à la maison Rothschild. La veille de la discussion, le député Bastogi demanda la concession, invoquant l'intérêt pour le crédit national de s'émanciper de sa sujétion au capital étranger. Aux arguments patriotiques il en ajouta de plus sonnants; des parts d'intérêt furent données ou promises aux membres de la commission. Mordini dénonça le scandale; une enquête parlementaire fut ordonnée : presque tous les coupables échappèrent, mais un nommé Susani, auquel avait été réservé l'emploi de secrétaire géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ral de la Société, et Bastogi furent blâmés et obligés de donner leur démission (mai 1864) : les ministres n'avaient pas voté les conclusions de la commission d'enquête et les avaient fait attaquer par leurs journaux. L'opinion publique blâma le parlement et le cabinet.

II

A toutes les discussions se mêlait, par insinuation ou par attaque directe, la question ouverte par Peruzzi, en 1862, de la dépossession de Turin comme capitale. On savait que c'était le projet des *consorti* et cela donnait un acharnement particulier à l'opposition des hommes considérables du Piémont. Mordini, Florentin de l'extrême gauche[1], rappela à Peruzzi son aphorisme que de Turin on ne peut gouverner l'Italie, et le mit en demeure de le réaliser. Peruzzi répondit à la surprise et à l'incrédulité générales :

« J'ai beaucoup médité sur ce sujet et j'ai *toujours* cru que le siège du gouvernement doit être à Turin tant qu'il ne pourra pas être transporté à Rome. J'ai dit, à la vérité, le 28 juin 1862, qu'il est grandement désirable que le plus tôt possible la question romaine soit résolue parce que le siège du gouvernement à Turin rendait plus difficile l'italianisation de l'administration[2]. »

Minghetti renchérit : « On a dit qu'on ne peut

1. Séance du 28 juin 1862.
2. Séance du 27 février 1863

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

organiser l'Italie que de Rome, et non de Turin. Si l'on veut dire que l'Italie ne sera vraiment constituée qu'à Rome, je le concède ; si l'on dit que les difficultés pour la constituer seront plus grandes d'un point extrême que du centre de la péninsule, j'en conviens. Mais *si l'on dit qu'il soit impossible de constituer l'Italie de quelque point que ce soit, je le nie résolument ;* la situation topographique d'une cité n'est pas l'élément prédominant dans l'organisation : c'est la volonté des peuples, la sagesse des parlements, la fermeté et l'énergie des gouvernements, car je n'hésite pas à dire que, quelles que soient les difficultés qui s'opposent à l'achèvement de notre entreprise, je crois que d'ici on peut organiser l'Italie, et que la rendre solide et forte sera le moyen le plus puissant pour acquérir Rome (18 juin 1863). » Minghetti lui-même a raconté combien Peruzzi et lui étaient peu sincères : « Non pas une fois, dit-il, mais plusieurs, dans nos entretiens privés, nous avions parlé de la question, et tous, plus ou moins, nous ressentions vivement que si l'espérance d'aller prochainement à Rome s'évanouissait *il devenait impossible de maintenir la capitale à Turin*[1].

A chaque instant, d'ailleurs, la pensée secrète s'échappait et ranimait les alarmes des hommes d'État piémontais. Ainsi San Martino, ayant parlé du mécontentement des populations piémontaises à propos de la péréquation, Minghetti

1. *La Convenzione di settembre*, page 62.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

répondit: « Quand a commencé à se manifester ce mécontentement? Ce fut lorsque ceux qui préfèrent leur parti à la patrie et le municipe à la nation ont semé ces germes de discorde. » Pasolini, préfet de Turin, entretenait le syndic de Turin, le marquis de Rorà, de la convenance politique et militaire de transporter le siège du gouvernement dans une cité plus centrale: « Prenez garde, s'écria le marquis, nous nous révolterons et nous prendrons le bonnet rouge. »

Le ministère Minghetti, décidé à découronner Turin de son titre de capitale, n'était arrêté que par les difficultés de l'exécution. S'il avait abordé de front et publiquement son projet, il soulevait des résistances difficiles à surmonter; celle du Roi n'eût pas été la moindre.

La question romaine vint fort à propos les tirer d'affaire. La nouvelle de la maladie du Pape l'avait réveillée, et Minghetti, y voyant une facilité pour sa politique intérieure, l'avait fait agiter dans le journal officieux l'*Opinione*. Des interpellations à la Chambre avaient suivi les articles de journaux. « A la mort du Pape, disait-on, des démonstrations auront lieu à Rome, malgré la présence des troupes françaises; ailleurs, ce sera une révolution suivie de plébiscite. Le gouvernement italien pourra-t-il assister impassible à ces manifestations? » Personne ne le croyait. Mais que faire? La première velléité avait été de recommencer l'aventure des Marches et de l'Ombrie, d'entrer dans les États pontifi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

caux et de s'y établir, sous prétexte de devancer et d'arrêter Garibaldi. Nigra prévint que l'Empereur ne se laisserait plus persuader ou surprendre : « Il ordonnera de faire feu et, en France comme en Europe, tout le monde lui donnera raison (3 juin 1864). » On en vint alors au projet plus raisonnable d'un accord avec l'Empereur sur la conduite à tenir dans le cas de la mort du Pape. Mais Drouyn de Lhuys écarta la proposition : « Notre honneur nous engage à demeurer sur le territoire que nous occupons en Italie aussi longtemps que la sécurité du Souverain Pontife n'aura pas obtenu des garanties suffisantes. Nous avons la confiance que le gouvernement italien s'appliquera, le cas échéant, à maintenir, d'accord avec nous, la tranquillité sur la frontière du territoire pontifical. »

Comme de coutume les Italiens en appelèrent du ministre à l'Empereur. Pepoli, traversant Paris en venant de son ambassade de Pétersbourg, vit l'Empereur qu'en sa qualité de parent il abordait facilement et il lui remit un mémoire, en son nom personnel (mai). A Turin il suggéra à Minghetti et à Peruzzi de reprendre, au point où les avait laissées Cavour, les négociations pour le retrait des troupes françaises de Rome, en y ajoutant comme garantie le transfert de la capitale hors de Turin. Minghetti et Peruzzi trouvèrent géniale l'idée de rattacher la décapitation de Turin à un acte international qu'on présenterait comme un acheminement à la conquête de Rome. Le Roi serait bien obligé de con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sentir et, si Turin criait, on l'accuserait d'être égoïste et antinational. Dans ce *collegamento* (association) du transfert de la capitale et de l'évacuation de Rome se trouve la raison intime de la Convention de septembre[1].

Pepoli fut expédié à Fontainebleau où se trouvait la cour française pour offrir ce transfert de la capitale, en retour d'une évacuation de Rome dans les termes de la Convention ébauchée avec Cavour. Nigra, invité aussi à Fontainebleau, joindrait ses instances aux siennes.

1. *Minghetti*, page 66.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE III

LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 1864

I

Le 22 juin 1864, Pepoli et Nigra eurent une longue conversation avec Napoléon III. Ils appelèrent son attention sur les conséquences de la mort prochaine du Pape. « M. Drouyn de Lhuys, dit Nigra, nous prêche la patience et la prudence; mais quelle autorité auront nos conseils si nous n'avons pas en main une promesse d'évacuation? Certainement le général de Montebello a les moyens de réprimer tout mouvement; mais je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de l'Empereur qu'on en arrive à une telle extrémité. » — L'Empereur répondit qu'il avait toujours eu le vif désir de retirer sa garnison de Rome, mais qu'il ne pouvait le faire s'il n'avait la certitude que cela n'aurait pas pour conséquence la chute immédiate du pouvoir temporel: « Si l'on fait un traité, il ne faut pas laisser planer un soupçon sur la loyauté des parties contractantes. Il faut empêcher que les catholiques de France puissent accuser leur gouvernement d'avoir pris un faux-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fuyant pour livrer la papauté à ses ennemis, n'osant la leur livrer ouvertement : un arrangement qui permettrait de le dire aurait tous les inconvénients d'une solution radicale sans en avoir la grandeur. Il faut donc imprimer un caractère sérieux au traité, en assurer le succès moral. Pour cela il est nécessaire que vous nous offriez une garantie pratique, prouvant qu'il n'est pas une fiction. J'ai la conviction que si le Roi s'engage, il tiendra loyalement sa promesse ; mais les masses catholiques ne le croiront pas. C'est un vote du parlement italien qui a proclamé Rome capitale ; si je signe le traité que vous me proposez, on criera à la comédie. » A ces mots, Pepoli s'écria qu'il savait qu'indépendamment de cette question et par des raisons d'administration intérieure, le gouvernement du Roi avait l'intention de proposer à Sa Majesté de transporter la capitale dans une autre cité d'Italie que Turin : n'y avait-il pas là la garantie cherchée? — L'Empereur, qui n'avait pas encore pensé à cette combinaison, réfléchit un instant, puis répondit : « Il y a, en effet, là une garantie qui pourrait décider à signer le projet Cavour. » Nigra ne parut point de l'avis de Pepoli ; il remarqua « que, le transfert de la capitale n'étant encore que de simple intention, il ne pouvait accepter qu'*ad referendum* un accommodement dont la condition serait ce transfert ; que c'était une résolution bien grave, puisqu'il s'agissait de déplacer le centre du gouvernement et de le transporter d'un milieu solide et sûr dans un élément nouveau ; les difficultés maté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rielles étaient aussi considérables. » Il insista pour que, cette condition mise de côté, on essayât de s'accorder sur une action commune au cas de la mort éventuelle du Pape. — L'Empereur lui répondit « qu'il ne voyait aucun autre moyen de donner confiance dans le sérieux de leurs engagements ». — Au surplus il ne se refusait pas, pour ne pas froisser l'opinion italienne, à ce que les deux faits ne parussent avoir aucune connexion entre eux. Si le gouvernement italien commençait par opérer le transfert de la capitale, on ne le rappellerait pas dans le traité.

Pepoli rapporta cette conversation à Turin. Minghetti, Peruzzi et Visconti Venosta acceptèrent cette condition du transfert de la capitale qui flattait un de leurs plus chers désirs. Ils chargèrent Nigra et Pepoli de poursuivre la négociation et d'en assurer le succès par le plus profond mystère : ils n'en instruisirent ni les membres du cabinet, ni le Roi qui était à la campagne. On lui apprit seulement d'une façon générale qu'il était question d'un traité sur les bases de la convention Cavour, et que l'Empereur cherchait à obtenir un acte enlevant à l'évacuation toute apparence de trahison vis-à-vis du Pape; pas une allusion au projet contre Turin.

L'Empereur s'étant rendu à Vichy, les pourparlers jusqu'à son retour à Saint-Cloud se poursuivirent avec Drouyn de Lhuys et Rouher.

Rouher n'avait pas pris son parti de la chute de Thouvenel et de l'abandon de sa politique romaine. Dès lors une lutte avait commencé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

entre Drouyn de Lhuys et lui. En avril 1864, elle avait éclaté en une crise telle, qu'il eût fallu, ou que Rouher quittât le ministère d'État, ou que Drouyn de Lhuys abandonnât le quai d'Orsay si l'on n'avait cru devoir pacifier momentanément le différend à cause des nécessités de la session. Le public ne soupçonna rien ; le secret fut fidèlement gardé entre quatre ou cinq personnes, et la lutte continua sans éclat apparent. Rouher voulait ramener Thouvenel aux Affaires étrangères, et placer La Valette à l'Intérieur : ainsi il eût été maître du Corps législatif par la parole, et de l'Empereur par les deux ministres principaux. Il eût voulu aussi se débarrasser de Rouland, « qui, disait-il, n'avait dit et fait que des sottises », de Chaix d'Est-Ange, dont l'insuffisance était démontrée, et de Parieu « en état flagrant d'opposition venimeuse [1] ».

Dans ces conditions, on imagine quel accueil favorable trouva auprès de lui la proposition de Pepoli. C'était celle qui avait provoqué la chute de Thouvenel; c'est contre elle que Drouyn de Lhuys avait été nommé. Il ne supposa pas que celui-ci consentirait à réaliser l'acte qu'il avait été chargé d'empêcher, et il crut que la convention italienne, si on l'agréait, entraînerait le retour aux affaires de celui qui l'avait imaginée, et la chute de celui qui s'y était montré contraire. Il la conseilla donc vivement. Mais Drouyn de Lhuys ne montra pas l'héroïsme qu'on espérait. Dès que

1. Lettre inédite de Thouvenel à Benedetti, du 28 avril 1884, que m'a aimablement communiquée son fils.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Empereur lui eut demandé de prendre en considération le projet italien, il s'y prêta sans résistance : « Il s'est fait mon voleur », écrivait Thouvenel.

II

Garibaldi avait une première fois empêché l'évacuation de Rome : on craignit une frasque nouvelle qui interromprait les pourparlers en cours. De Caprera il s'était installé à Ischia (19 juin 1864) sous prétexte de santé. Aussitôt s'étaient fait autour de lui un mouvement de va-et-vient, et un concours de révolutionnaires, annonce d'une expédition quelconque, on ne savait où. La Marmora, quoique sa présence à Turin fût réclamée par Minghetti, restait à Naples en arrêt, lorsque tout à coup Garibaldi disparut d'Ischia et rentra à Caprera (14 juillet), presque au lendemain du jour où il venait de confier à ses lieutenants qu'à l'arrivée d'un vapeur attendu de Gênes il s'embarquerait, d'accord avec le Roi, pour Constantinople, que de là il gagnerait les Principautés où il comptait sur le bon vouloir de Couza et donnerait le signal d'une insurrection en Galicie et en Hongrie. Quelle était la cause de ce départ subit?

Le Roi l'avait prié, en une lettre apportée par un messager spécial, de renoncer à son entreprise. Avait-il craint qu'une fois sur son bateau et entouré de ses lieutenants, le héros ne recom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mençât l'escapade d'Aspromonte, et qu'au lieu de cingler sur Constantinople, il ne gagnât un point du littoral italien? Avait-il été déconcerté par une note anonyme, insérée dans le *Diritto* déclarant qu'aucun peuple et aucun terrain n'étaient plus propices que l'Italie pour une révolution, et qu'en ce moment l'éloignement des patriotes italiens serait funeste (10 juillet)? Je crois plutôt que Victor-Emmanuel appliquait une fois de plus sa tactique envers les chefs révolutionnaires : il laissait à ses ministres le soin de les surveiller et de les combattre; lui, les caressait, recevait leurs plénipotentiaires et complotait avec eux. Mais ces complots ne concernaient jamais l'Italie, Venise ou Rome, toujours la Hongrie, les Principautés, la Turquie! Il s'agissait, comme l'a dit spirituellement l'historien Guerzoni[1], « d'une énorme lettre de change d'héroïsme et de sang tirée sur la vie d'au moins dix millions d'hommes, mais que jusqu'alors personne n'avait acceptée; d'une révolution européenne à laquelle rien ne manquait, qu'une chose insignifiante, les peuples qui la feraient ». Les révolutionnaires, toujours crédules, se laissaient prendre à ces amorces; le malin roi en riait derrière ses grosses moustaches; puis, au dernier moment, il envoyait un messager priant ou ordonnant de s'arrêter, et si les conspirateurs passaient outre, comme à Aspromonte, il les faisait fusiller. En attendant il s'était amusé ou plutôt les avait amu-

1. *Vita de Garibaldi.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sés, et il n'avait pas perdu son temps puisqu'ils ne lui en voulaient pas et qu'ils étaient toujours prêts à recommencer.

III

Garibaldi parti d'Ischia, La Marmora se rendit auprès de Minghetti. Celui-ci lui fit la confidence de ce qu'il tramait, et lui proposa d'entrer dans son ministère, même comme premier ministre, s'il le désirait, et avec n'importe lesquels de ses amis : l'homme le plus autorisé du Piémont, venant lui-même proposer la déchéance de son Piémont, c'eût été un coup florentin de primo cartello. La Marmora n'était pas facile à prendre. Il n'était pas retors comme Minghetti, mais possédait un sens droit qui le préservait des embûches des retors. Il n'insista pas contre le transfert de la capitale, non qu'il l'approuvât, ainsi que Minghetti a feint de le croire, mais par un sentiment de fière dignité, pour ne pas donner à son opposition le semblant d'une passion municipale. Il contesta le principe de la Convention. Il ne comprenait pas que l'Italie se fît la gardienne du pouvoir temporel qu'elle déclarait incompatible avec la civilisation et l'Unité nationale : « Quand on prend un engagement, disait-il, il faut être résolu à le tenir, et il vous sera impossible de protéger comme vous vous y engagez une frontière longue, découpée, n'offrant aucun moyen efficace de défense. Comment em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pêcherez-vous Garibaldi et ses amis de la franchir par petits groupes, de former ensuite un noyau, et d'assaillir les troupes pontificales? Et que dira-t-on de nous? On dira que nous avons commis une action indigne. » — De telles considérations ne pesaient guère pour Minghetti. — « Quand le gouvernement italien, répondit-il, aura fait tout son possible pour empêcher l'invasion, personne n'aura le droit de lui adresser des reproches, quels que soient les événements qui se passeront sur le territoire pontifical. » La Marmora soutint qu'il ne comprenait l'accord qu'avec une rectification de frontières et refusa le ministère. Il consentit seulement à causer avec l'Empereur quand on le lui demanderait.

IV

Pepoli poursuivait les négociations préparatoires avec Drouyn de Lhuys; il le trouvait peu disposé à conclure et soulevant chaque jour de nouvelles difficultés. L'Empereur, le lendemain de son arrivée (7 août), le reçut à Saint-Cloud. Plus accommodant que son ministre sur quelques détails, il refusa toutefois inflexiblement de réduire à six mois le délai de deux ans convenu pour évacuer Rome. Nonobstant, la Convention, telle qu'elle avait été arrêtée par Nigra et Pepoli, fut acceptée par le ministère italien.

Restait à révéler la négociation au Roi et en obtenir son consentement. Minghetti le pria de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

se rendre à Turin. Dans la matinée du 12 août, il réunit ses collègues et leur soumit le projet de traité. Tous l'approuvèrent, à l'exception de La Rovere, Piémontais. Le Roi ne l'accueillit pas de même le lendemain.

A la lecture du protocole secret sur le changement de la capitale, Victor-Emmanuel, d'abord muet, comme foudroyé, enfin s'écria : « Comment ces deux choses ont-elles été réunies ensemble? — Sire, répondit Minghetti, l'Empereur veut pouvoir dire aux catholiques : Je n'ai évacué Rome qu'après avoir mis le Pape à l'abri d'une agression. L'impatience de sortir de Turin nous rendrait très difficile de respecter la frontière pontificale. Si nous transportons ailleurs la capitale, on gagnera du temps, car on ne change pas de capitale comme de vêtement, et si en suite de nouveaux événements l'Italie va à Rome, ce sera si longtemps après que la France n'aura pas l'air de complicité. »

Le Roi se tut encore un moment, puis fièrement : « Si l'on doit changer de capitale, je le ferai spontanément et quand il me plaira ; je ne veux pas qu'on me l'impose. — Majesté, qui vous l'impose? Ce n'est pas l'étranger, c'est le sentiment général des Italiens. Pepoli a dit à Paris que c'était une résolution déjà prise par le gouvernement italien ; ce n'est pas vrai : rien ne pouvait être décidé sans la volonté de Votre Majesté ; mais c'est dans la pensée d'un plus grand nombre qu'on ne croit. — Que dira Turin? s'écria le Roi. N'est-il pas indigne de la récompenser

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de tant de sacrifices par un sacrifice encore plus cruel? — Majesté, si le sacrifice avait pour origine des dissensions intérieures, il serait vraiment terrible; mais il perd sa gravité quand il sert un grand résultat comme l'évacuation des Français de Rome et qu'il est un moyen de salut pour la patrie. — Je ne puis pas m'habituer à cette idée. — Si Votre Majesté, voyait mon âme, elle saurait combien à moi aussi il est douloureux d'abandonner cette ville si bonne, si dévouée à la dynastie; qui a si bien mérité de l'Italie. » — Alors le Roi, frappant fortement la table du poing : « Que vous importe, à vous, Turin? C'est moi qui ai le cœur déchiré, moi qui ai toujours vécu ici; qui ai ici tous mes souvenirs d'enfance, toutes mes habitudes. » Il arpentait la salle, très agité, les yeux pleins de larmes. — « Je veux, dit-il, savoir, parole par parole, ce qu'a dit Pepoli à Paris, ce qu'on lui a répondu. Je veux être mis au courant de tout. »

Pepoli, mandé par le télégraphe, lui apprit que l'initiative du transfert de la capitale lui appartenait, et il raconta ses conversations avec l'Empereur et Drouyn de Lhuys. Le Roi demanda à réfléchir. Quelques jours après, Minghetti le retrouva triste, mais calmé. Cependant il ne pouvait se résigner, et il résolut de faire une tentative directe auprès de l'Empereur. Le général Menabrea fut chargé de cette mission[1]. Minghetti, de

1. Menabrea venait de se trouver à Vichy avec l'Empereur qu'il avait vu deux fois, mais à qui il n'avait pas parlé de la Convention qu'il ignorait encore.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

son côté, pria La Marmora qui voyageait en Belgique d'aller voir l'Empereur, espérant qu'à la suite de cette conversation le général se déciderait à accepter le ministère.

La Marmora vit l'Empereur avant Menabrea. Il lui avoua franchement qu'il n'était pas partisan de la Convention parce qu'elle imposait à l'Italie des obligations qu'elle ne pourrait pas remplir : « Que ferons-nous si les Garibaldiens, s'étant glissés à travers la frontière, une lutte armée commence entre eux et les soldats du Pape? Pourrons-nous rester impassibles, l'arme au bras? et si, comme il est probable, le Pape abandonne Rome, ne serons-nous pas accusés de mauvaise foi ou de négligence? » Il ajouta que le seul moyen de rendre le traité sérieux serait de restreindre encore la frontière pontificale en ne laissant au Saint-Siège que Rome avec la Comarca et Civita-Vecchia. L'Empereur se contenta de répondre : « On en a déjà tant pris au Pape! » Il dit à Drouyn de Lhuys après l'audience : « Le général a fait des difficultés à mon projet. Je le regrette, car c'est un brave homme. »

Menabrea remit, le 23 août, la lettre suivante de Victor-Emmanuel : « Je croyais, Sire, que vous m'aviez oublié, et avec moi la cause italienne. Je vois le contraire par ce que Pepoli me rapporte, et je vous en exprime ma reconnaissance. Le traité calmera pour un moment les ardentes aspirations des Italiens, et vous en aurez les bénédictions. Il y a cependant une difficulté assez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

grave qui se présente au premier abord dans le transport de la capitale. Votre Majesté n'ignore pas combien les nouvelles provinces doivent de reconnaissance à l'ancien royaume et combien de susceptibilités je dois ménager dans les anciennes provinces. Espérant trouver une solution plus facile, et sûr du bon vouloir de Votre Majesté, j'envoie vers vous le général Menabrea porteur de cette lettre, priant Votre Majesté de vouloir bien l'entendre et accueillir les paroles qu'il vous transmettra comme exprimant mes idées et mes paroles. »

Menabrea proposa de donner deux années pour décréter le transfert de manière à préparer l'opinion à ce grand événement, tout en faisant partir de la signature du traité le délai pour l'évacuation française, ou bien encore de faire consister la translation de la capitale uniquement dans le fait de réunir le parlement ailleurs qu'à Turin. L'Empereur demanda à réfléchir ; mais ses réflexions l'amenèrent à considérer qu'après tout ce traité aurait bien des inconvénients et qu'il serait plus sage, puisqu'on lui en donnait le prétexte, d'y renoncer et de maintenir le *statu quo*. Drouyn de Lhuys encourageait cette disposition, que Rouher combattait. Le prince Napoléon avertit Menabrea du danger auquel il s'exposait par trop d'insistance : « Si vous croyez obtenir quelque chose de plus de l'Empereur, vous vous trompez ; son premier mouvement est toujours le plus large et le plus généreux. Si on lui donne le temps de la réflexion, il trouve des incon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vénients là où il n'en avait pas aperçu. Méfiez-vous des retards, et surtout des gens qui l'entourent aujourd'hui. Le mot de changement de capitale qui effraie tant le Roi n'a pas toute la portée qu'il croit. A peine le traité sera-t-il connu que le trouble se mettra dans la cour de Rome, et bien des événements que vous n'attendez pas surviendront. Hâtez la solution, et surtout que le Roi ne soit pas compromis dans sa popularité, et qu'on ne puisse pas dire qu'il a abandonné la question de Rome pour Turin. »

Après vingt et un jours d'attente, Menabrea reçut une réponse négative à ses diverses propositions. Le Roi était donc acculé à un oui ou à un non. Il était trop ambitieux, trop épris de popularité, trop fin pour dire non. Il accepta le traité avec toutes ses conditions; il exigea seulement que la nouvelle capitale fût Florence et non Naples. « Il serait beaucoup plus difficile, pensait-il, de sortir de Naples que de Florence, et le caractère de capitale temporaire s'adapterait mieux à cette cité qu'à l'autre. »

Pepoli fut envoyé à Paris pour signer. Une conférence eut lieu à Saint-Cloud (14 septembre), à laquelle assistèrent l'Empereur, Drouyn de Lhuys, et Rouher de plus en plus en possession de son rôle de premier ministre, et le traité fut signé le lendemain, 15 septembre, à trois heures de l'après-midi. Il était ainsi conçu :

« Article premier. — L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'extérieur contre ledit territoire. — Art. 2. La France retirera ses troupes des États pontificaux graduellement, et à mesure que l'armée du Saint-Siège sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans. — Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité, tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que ces forces ne puissent dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien. — Art. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en arrangements pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens États de l'Église. »

Il n'y était pas question du transfert de la capitale; on en avait fait l'objet d'un protocole spécial *secret :* « La Convention signée en date de ce jour entre LL. MM. le Roi d'Italie et l'Empereur des Français n'aura de valeur exécutoire que lorsque S. M. le Roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par ladite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois à dater de la Convention. Le présent protocole aura même force et valeur que la Convention susmentionnée. Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées en même temps que celles de ladite Convention. » On espérait ainsi écarter l'objection de ceux qui présen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

teraient ce transfert comme une exigence imposée par l'étranger.

Cette Convention différait en deux points de celle de Cavour : dans celle-ci l'évacuation française devait être à peu près immédiate ; dans celle-là elle n'aurait lieu que dans un délai de deux ans. Il n'était pas dit un mot, dans le projet de Cavour, du transfert de la capitale. A aucun prix le grand homme n'eût consenti à cette offense envers la ville qui avait été le berceau héroïque de l'indépendance. Il avait maintes fois déclaré à ses amis qu'il n'y avait de choix qu'entre Turin et Rome : « Tout changement provisoire amènerait une telle perturbation économique et politique qu'il était décidé à l'éviter toujours à tout prix[1]. »

V

Le secret, d'abord étroitement gardé, avait été peu à peu étendu. A mesure que la conclusion devenait probable, Minghetti avait cru opportun de se procurer des adhésions en communiquant son dessein aux hommes d'État principaux d'Italie et notamment à Cialdini, Ricasoli, Garibaldi. Cialdini approuva chaleureusement par des raisons stratégiques qui auraient dû faire

1. *Vimercati à Castelli*, 23 septembre 1864. *Carteggio di Castelli*, t. I, p. 521. Voir aussi les déclarations conformes d'un autre ami de Cavour, Salmour. Séance du Sénat du 7 décembre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

réfléchir l'Empereur : « Nous sommes aujourd'hui les amis de la France; mais demain nous pouvons être ses ennemis et les alliés de l'Autriche. En vue d'une telle éventualité, nous ne pouvons maintenir notre capitale à Turin, où peuvent en quelques marches arriver deux cent mille Français. Notre capitale, nos dépôts, nos magasins, nos réserves, nos ressources de tout genre doivent être transportés dans cette partie de l'Italie, qui est entre deux mers et protégée par l'Apennin. Tous les débouchés de l'Apennin, de Gênes à la Cattolica, doivent être fortifiés de manière à nous permettre d'arrêter l'ennemi en cas de défaite, et de nous refaire. »

Ricasoli témoigna sa joie : « il espérait que la mort du Pape rendrait superflue la désignation de Florence, et que sa ville natale n'aurait que pour un temps très bref le malheur d'être une capitale provisoire ». Garibaldi écrivit à son ami Bixio : « Je ne veux pas me mêler de ces affaires embrouillées dont rien de bon ne peut sortir pour mon pays. Qu'on donne la question à résoudre à vous et à moi, et elle sera bientôt résolue. Je me moque des traités avec Bonaparte. »

La Convention signée, Minghetti s'occupa de la mise en scène. Il lui fallait des Piémontais à mettre en façade de son œuvre antipiémontaise. A défaut de La Marmora inflexible, il s'adressa à Lanza, à Sella qui refusèrent aussi. Les *consorti* florentins, lombards, bolonais, napolitains, durent assumer seuls la responsabilité de leur œuvre. Le consentement du Parlement n'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pas nécessaire à la validité du traité ostensible sur l'évacuation qui, d'après le Statut, était dans les pouvoirs royaux. Mais, même en admettant que le changement de capitale pût s'opérer par décret, il entraînait des dépenses exigeant le vote du parlement. Les ministres adressèrent un rapport au Roi, demandant sa convocation au 5 octobre. Ils réunirent en outre un conseil de généraux. La délibération y fut sommaire. Le doyen De Sonnaz ayant voulu présenter quelques observations, le président, prince de Carignan, l'interrompit disant: « Je ne puis accepter aucune appréciation, mais seulement recevoir le nom de la cité que vous jugez le mieux adaptée, hormis Rome et Turin, aux convenances stratégiques d'une capitale[1]. » Tous dirent : Florence ; c'était une consigne. Là-dessus on rédigea un solennel procès-verbal permettant de déclarer que les généraux étaient unanimes à considérer l'abandon de Turin et la désignation de Florence comme des nécessités stratégiques. A cette unanimité, manquait la voix de La Marmora qui n'avait pas assisté au conseil.

VI

Il fallut bien à la fin que le public entrât à son tour dans la confidence. Dès le mois d'août le bruit avait circulé à Turin qu'on négociait le transfert de la capitale. Dina, rédacteur de l'*Opi-*

1. Della Rocca, *Autobiografia*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nione, organe officieux du ministère, alla interroger Minghetti qui lui donna sa parole d'honneur qu'il n'en était pas question[1], sur quoi le journaliste rassura ses compatriotes (20 août).

Aussi la surprise et l'émotion furent-elles très vives quand éclatèrent subitement dans l'*Opinione* la nouvelle d'une Convention pour l'évacuation de Rome, et dans la *Gazzetta del Popolo*, journal démocratique, celle du transfert de la capitale (18 septembre). La municipalité se réunit dans le plus grand émoi : « Rassurez-vous, dit Menabrea au syndic, on vous indemnisera des dommages matériels. — Turin ne se vend pas », répondit le syndic. La colère publique montait d'heure en heure, de telle sorte que les ministres, en insérant au *Journal Officiel* du 21 le décret de convocation du parlement, n'osèrent y joindre leur rapport au Roi, de crainte d'enflammer encore les esprits.

Dans la soirée du 21, des rassemblements tumultueux parcoururent la ville au cri : « A bas les ministres ! Turin ou Rome ! » Comptant sur la longanimité des Piémontais, on n'avait pris aucune précaution militaire ; on n'avait pas rappelé du camp de Saint-Maurice les troupes qui y manœuvraient ; la sûreté de la ville était confiée à des élèves-carabiniers. Sur la place San-Carlo la manifestation fut repoussée avec violence, et il y eut 12 tués et 45 blessés. Le lendemain, les tumultes recommencèrent sur la place Castello,

1. *Chiala*, sur *Jacopo Dina*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et cette fois les morts et les blessés furent au nombre de 127 : les soldats avaient été disposés si maladroitement qu'ils avaient tiré les uns sur les autres.

Les ministres appelèrent le Roi ; il leur répondit par un aide de camp : « Je ne rentre pas ce soir, parce que je désire que les malheurs cessent, et je ne voudrais pas être témoin du sang des citoyens versé dans le pays qui m'a vu naître... Il faudrait organiser avec le syndic une députation qui viendrait me présenter des excuses, et qui m'indiquerait quelque modification de nature à calmer des citoyens égarés par excès d'amour (22 septembre matin). » Après la manifestation suivante, plus grave encore, il ne vint pas davantage ; mais il télégraphia à Minghetti : « L'état actuel des choses ne pouvant durer parce qu'elles sont trop tristes, je vous invite, vous et vos collègues, à donner votre démission. » Et il manda La Marmora.

La Marmora avait, avec la rigidité d'aspect du soldat, les mœurs douces et bienveillantes ; très soupçonneux, il se fiait difficilement à quelqu'un et était habitué à tout voir de ses propres yeux ; lent à s'engager, une fois sa parole donnée, il n'y manquait jamais ; il se laissait longtemps arrêter par l'objection ; mais, sa résolution prise, il la poursuivait avec ténacité. A aucun moment il n'avait eu moins le goût du pouvoir. Le Roi fit appel à son dévouement pour lui et à son dévouement pour Turin, où lui seul empêcherait une nouvelle effusion de sang : « La Convention, quoi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'on en pensât, était un fait accompli, il n'y avait plus à la discuter; il avait donné sa parole de Roi; son fidèle serviteur ne lui refuserait pas les moyens de la tenir. » Le noble général, homme de devoir et de cœur, accepta d'exécuter l'engagement qu'il n'aurait jamais contracté. Ses amis lui donnèrent un concours empressé et, le 29 septembre, il composait un ministère où l'Intérieur était confié à Lanza, les Finances à Sella, la Guerre à Petiti, la Justice au Napolitain Vacca, le Commerce et l'Agriculture aux Lombards Jacini et Torelli, la Marine au Toscan Angioletti; lui-même gardait les Affaires étrangères et la présidence du conseil. L'Empereur n'avait pas été consulté sur ce remaniement : il ne le connut qu'après sa réalisation.

Le ministère déclara dans son programme qu'il acceptait la Convention, qu'il la ferait exécuter loyalement dans toutes ses parties. Fort de cette déclaration, il exprima à Paris le désir qu'on facilitât sa tâche en modifiant quelques-unes des dispositions relatives au transfert de la capitale. Drouyn de Lhuys répondit : « C'est la cour de Turin qui spontanément nous a notifié la résolution de transférer la capitale; c'est elle qui a pris l'initiative relativement à l'évacuation du territoire romain; toutes les clauses de la Convention sont solidaires, nous ne pouvons en abandonner aucune. » La Marmora demanda alors qu'au moins on lui permît de publier le protocole sur le transfert qui devait rester secret, en même temps que la Convention dont il fai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sait partie intégrante. Il jugeait en outre indispensable de soumettre le transfert de la capitale à l'approbation du Parlement et de ne faire courir qu'à partir du décret royal, rendu en conformité de ce vote, le délai de six mois au bout duquel devait être opéré ce transfert, et celui de deux ans assigné comme terme extrême à l'occupation française. Il l'obtint.

Le transfert de la capitale occasionna autant de satisfaction en Italie que de douleur à Turin. Les patriotes trouvaient qu'aucun prix ne payait trop l'évacuation de l'étranger; les annexés se réjouissaient de la fin de l'hégémonie piémontaise, et se croyaient une seconde fois libérés; les ennemis de l'Unité, qui la maudissaient ou la subissaient, s'applaudissaient du châtiment tombé sur le berceau maudit de la Révolution; les fins politiques pensaient qu'il serait utile à leur nationalité naissante de s'exercer à l'ingratitude. Les Toscans se signalèrent par leur effervescence : ils proposaient de punir Turin en réunissant le Parlement à Milan. La Marmora s'en garda bien : il se contenta de renvoyer la réunion du Parlement au 24 octobre.

VII

De tous les reproches adressés à la Convention, aucun ne tourmentait plus Victor-Emmanuel et ses ministres que celui d'avoir trahi le programme national et renoncé à Rome capitale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il en était troublé autant que de sa douleur de quitter Turin. Précisément, en cette année 1864, il avait engagé des relations personnelles avec Mazzini, l'infatigable conspirateur, par l'intermédiaire d'un ingénieur nommé Muller. Le conspirateur espérait entraîner le Roi; le Roi se promettait d'enguirlander le conspirateur. Ni l'un ni l'autre ne réussit.

Mazzini n'entraîna pas le Roi qu'il voulait lancer dans une entreprise révolutionnaire en Vénétie. Le Roi dit à Muller, et lui fit répéter par son aide de camp, le comte de Verasis : « L'expédition inconsidérée de Garibaldi sur Rome a été une vraie trahison après les promesses solennelles données, et on doit en redouter la répétition. Si ce parti veut tenter un mouvement sans attendre que les temps soient mûrs, le Roi fera son devoir pour sauver la nation. Ses amis n'avaient qu'à suivre ses directions ; il laissait à ceux qui les méconnaîtraient la responsabilité d'une tentative précipitée. — Le 24 septembre, Muller trouva le Roi dans une irritation douloureuse, comme hors de lui : « Mazzini, fit Victor-Emmanuel, crie, lui aussi, à la trahison ; il se trompe : dites-le-lui ; le transport de la capitale ne signifie pas renoncement au programme national. Qui vivra verra. »

Mazzini ne tint nul compte de ces assurances et lança un manifeste furibond : « La Convention trahit les déclarations du Parlement : *c'est un Aspromonte en permanence* si le Gouvernement la maintient; s'il ne la maintient pas,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

c'est le déshonneur de la nation, la guerre avec la France, la violation de traités librement souscrits. Le choix arbitraire de Florence irrite justement Turin dont la tradition ne doit céder qu'à la tradition historique incarnée dans Rome : » Et il fait dire au Roi, par Muller, qu'il rompt avec lui, et qu'il ne sera plus que républicain : « Il considère les tentatives pour concilier l'Unité et la Liberté avec la Monarchie comme épuisées : il ne reste qu'à travailler sans précipitation, mais sans déviation, pour la République. La dynastie se perd par sa faute; puisque Victor-Emmanuel se résigne à être un préfet de Louis-Napoléon, il finira en Louis XVI. »

Tous les journaux démocratiques reprenaient ce thème, et une feuille spéciale était fondée comme organe des colères de Turin, le *Alpi*. Garibaldi, qui n'avait pas encore dit publiquement son avis, dépassa toutes les violences, et il ajouta une page de plus à la basse littérature de son héroïsme : « Que des coupables cherchent des complices, c'est chose naturelle; mais qu'on veuille me plonger dans la fange des hommes qui souillent l'Italie avec la Convention du 15 septembre, je ne m'y attendais pas. Avec Bonaparte, il n'est qu'une convention possible : purifier notre pays de sa présence, non pas en deux années, mais en deux heures. » O Pétrarque, Dante, Machiavel, Balbo, d'Azeglio, Gioberti, Guerrazzi, Giusti! voilà le langage ignoble qui a succédé à vos grands accents.

La Marmora essaya d'arrêter ce courant for-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cené d'injures en publiant dans le *Journal officiel* (4 octobre) le rapport de Nigra sur les négociations[1] et le rapport au Roi, présenté le 20 comme exposé de motifs de la convocation du Parlement, que le ministère Minghetti n'avait pas osé publier. Il y était dit, à plusieurs reprises, que la Convention ne peut signifier ni plus ni moins que ce qu'elle dit; c'est-à-dire, que l'Italie s'engage à renoncer à tout moyen violent, mais qu'elle compte toujours sur l'emploi des moyens moraux pour réaliser le programme de Rome capitale.

— C'est une étape, disaient les auteurs mêmes de la Convention. — Le 21 septembre, Perruzzi écrivait à la comtesse d'Agoult (Daniel Stern) : « Il est certain que le parti clérical en France ne manquera pas de présenter cette mesure comme un gage donné que nous abandonnons nos prétentions sur Rome, et peut-être que les organes du Gouvernement français laisseront croire la même chose. Mais il n'en est rien. Florence ne doit être qu'une étape momentanée sur la route qui nous conduit à l'accomplissement des destinées de l'Italie. Dans un gouvernement parlementaire où les ministres devront exposer aux Chambres les véritables motifs d'une si grave détermination, de tels dessous de cartes sont impossibles, et, quoi que dise la presse réactionnaire, n'y croyez pas, la lumière se fera bientôt, et il faudra fermer complètement les yeux pour

1. De Paris, 15 septembre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

admettre alors que le transfert de la capitale soit un acte de renonciation à Rome. Je vous prie de ne pas dire que c'est de moi que vous tenez ces choses. Parlez-en, éclairez l'opinion de vos amis; jamais nous n'avons eu tant besoin qu'on ne se méprenne pas en France sur la portée d'une décision italienne. »

La commission à laquelle fut soumis le projet de transfert de la capitale présenta la même interprétation que Peruzzi : « Sans doute, dit le rapporteur Mosca, la Convention ne donne pas une satisfaction aux aspirations nationales de l'Italie, mais elle n'en est pas non plus un désaveu. Non, nous ne renonçons pas à Rome; *nous ne renonçons pas à y aller dans l'avenir; nous renonçons simplement à y aller par la force.* Mais cette renonciation n'est nullement en contradiction avec notre programme national formulé par l'ordre du jour mémorable du 27 mars 1861. Il est vrai qu'en vertu de la Convention, ce qui n'était qu'une résolution volontaire et spontanée de notre part acquiert la forme et le caractère d'une obligation par contrat et d'un engagement international; mais cette diversité de forme n'altère en rien la substance de la chose, car les motifs qui nous tracent cette ligne de conduite appartiennent à un ordre de choses si supérieur que la nécessité qui en dérivait n'était pas moins impérieuse que celle résultant de la Convention. » Et il fit remarquer qu'aucune expression de la Convention n'indiquait l'idée de transférer provisoirement le siège du gouver-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nement dans une autre ville, et rien non plus que la nouvelle capitale fût choisie définitivement (24 octobre).

VIII

Les catholiques français ne prirent pas au sérieux la garantie résultant du transfert de la capitale et eux aussi s'écrièrent, mais avec indignation : « Ce n'est qu'une étape. » A leurs yeux, cette Convention était une trahison envers la Papauté, non envers l'Italie; elle consacrait définitivement l'Unité, elle ne tenait aucun compte des réserves dont elle avait accompagné sa reconnaissance, disposait de la Papauté à son insu, sans qu'elle eût été consultée ou avertie; le Pape était livré, et les garanties apparentes en sa faveur n'étaient que des dérisions, permettant à Ponce-Pilate de se laver les mains de la mort du Juste : « Ou la Providence signera d'ici à deux ans une contre-convention avec le Pape; ou les Piémontais, qu'ils partent de Turin ou de Florence, seront à Rome, en vertu d'un prétendu plébiscite, d'une émeute disciplinée, d'un massacre, nos successeurs effrontés[1]. »

Les espérances italiennes et les craintes catholiques ainsi coalisées émurent l'Empereur et Drouyn de Lhuys; ils ne s'arrêtèrent pas aux insolences de Garibaldi et notre ministre Malaret

1. Falloux, *Correspondant* du 25 octobre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ayant demandé s'il devait présenter des observations, on lui répondit : « Ne vous en occupez pas. » Mais les manifestations officielles ne parurent pas devoir être négligées et Drouyn de Lhuys manda Nigra. Il se plaignit que sa dépêche, interprétée dans un même sens par les passions des différents partis, fût devenue le texte de félicitations et de reproches que les deux gouvernements devaient avoir également à cœur de repousser. « L'ambiguïté de quelques expressions était la cause de ce malentendu. Dans ces mots *Droits de la nation*, *Aspirations nationales*, malgré les précautions de langage qui les entourent, chacun lit ce qu'il désire. La Convention, à son avis, se réduisait aux sept propositions suivantes : 1° parmi les moyens violents dont l'Italie s'est interdit l'emploi, on doit compter les manœuvres d'agents révolutionnaires sur le territoire pontifical, ainsi que toute excitation tendant à produire des mouvements insurrectionnels ; 2° quant aux moyens moraux dont on s'est réservé l'usage, ils consistent uniquement dans les forces de la civilisation et du progrès ; 3° les seules aspirations que la cour de Turin considère comme légitimes sont celles qui ont pour objet la réconciliation de l'Italie avec la Papauté ; 4° la translation de la capitale est un gage sérieux donné à la France : ce n'est ni un expédient provisoire, ni une étape vers Rome ; supprimer le gage, ce serait détruire le contrat ; 5° les propositions de M. de Cavour en 1861 ne contenaient point cette clause relative à la capitale ; en outre, elles limitaient à un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chiffre déterminé l'armée du Saint-Père et assignaient pour le départ de nos troupes un délai de quinze jours : on ne saurait méconnaître les différences considérables entre ces propositions et les arrangements de septembre ; 6° le cas d'une *révolution qui éclaterait spontanément à Rome n'est point prévu par la Convention : la France pour cette éventualité réserve sa liberté d'action;* 7° le cabinet de Turin maintient la politique de M. de Cavour : or, cet homme illustre a déclaré que Rome ne pouvait être unie à l'Italie et en devenir la capitale qu'avec le consentement de la France. »

Nigra, appelé à une explication contradictoire devant l'Empereur, ne contesta aucun des sept articles. Dès que la liberté d'action de son gouvernement était réservée au cas d'une révolution spontanée à Rome, et qu'on lui reconnaissait le droit de poursuivre l'accomplissement du programme national par les moyens moraux, il se montrait coulant, se contentant de faire observer que sa dépêche ne contenait aucune expression de nature à justifier l'espèce de reproche sous-entendu dans les sept points de Drouyn de Lhuys. L'Empereur approuva ses explications.

Sur quoi Drouyn de Lhuys résuma dans une dépêche à la date du 30 octobre 1864, insérée au *Journal officiel* du 5 novembre, les sept points sans faire mention des réponses presque toujours décisives de Nigra. La dépêche parut ainsi, non le témoignage d'explications mutuelles sur lesquelles on s'était trouvé d'accord, mais un re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

proche adressé au gouvernement italien de s'être écarté du véritable sens de la Convention.

La Marmora ne pouvait rester sous le coup de cette espèce d'admonestation ; il la releva. Dans une dépêche insérée au *Journal officiel*, avant même qu'elle fût parvenue à son adresse, il reproduisit les explications de Nigra omises par Drouyn de Lhuys : « J'ai vu avec peine qu'un ministre de l'Empereur nous soupçonnât de recourir à ces voies souterraines dont nous repoussons jusqu'à la pensée. Il n'en est pas moins vrai que l'Italie a une foi entière dans l'action de la civilisation et du progrès dont la seule puissance suffira pour réaliser nos aspirations. Quelles sont ces aspirations? M. Drouyn de Lhuys a entendu les définir et les préciser ; le Gouvernement du Roi se voit avec regret dans l'impossibilité de le suivre sur ce terrain. Les aspirations d'un pays sont un fait qui appartient à la conscience nationale et qui ne peut devenir le sujet d'un débat entre deux gouvernements, quels que soit les liens qui les unissent (7 novembre 1864). »

Malgré cette fière réponse qu'accueillit un applaudissement universel en Italie, La Marmora ne se crut pas obligé de méconnaître ce qu'il devait à l'Empereur ; il le rappela dans la discussion en termes affectueux : « J'étais contraire à cette Convention avant qu'elle fût faite. Je me disais : Ce sera une pomme de discorde ; ou nous ne maintiendrons pas rigoureusement le pacte, supposition inadmissible, ou nous le maintien-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

drons et renouvellerons Aspromonte. (*Sensation.*) La translation de la capitale pour moi, Turinois, est difficile, mais militairement Turin ne peut être capitale. Je regrette seulement qu'on n'ait pas préparé les esprits à cette résolution ; le tort en est à tout le monde. On avait acheté ici trop d'édifices publics ; on s'était installé avec des dispositions définitives et du consentement même du Parlement. Je dirai encore que je regrette les soupçons jetés sur les vues de la France. On a parlé de nouveaux changements de frontières possibles, de réserves pour la Fédération. Peu de personnes ont plus d'occasion que moi d'approcher l'Empereur et peuvent mieux affirmer le mal fondé de ces soupçons. Pourquoi donc ces défiances? (*Bravo!*) S'il avait eu des pensées contraires à l'Italie, il n'avait qu'à rester témoin des événements après la mort de Cavour. Au contraire, il reconnut généreusement l'Italie et par là il ouvrit la porte aux reconnaissances des autres pays. Je ne dis pas que l'Empereur n'ait pas eu d'abord des doutes, comme beaucoup d'Italiens bons patriotes, sur la grande œuvre de l'Unité; mais j'ai l'intime conviction qu'aujourd'hui l'Empereur est persuadé, comme nous le sommes tous, que l'Unité est irrévocable. Nous ne ferons pas un pas en arrière, nous irons en avant avec lenteur et prudence, mais sans retour possible. (*Applaudissements.*) Je n'entrerai pas dans le fond de la question de Rome. En pratique j'ai des doutes, moi aussi, sur la manière d'effectuer la réunion du Pape et du Roi à Rome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Mieux vaut avoir du temps devant nous. J'ai grande confiance dans l'aide de l'Empereur, l'homme du monde qui connaît le mieux la question. Je crois aussi qu'il nous aidera pour Venise. Je voudrais pouvoir me dépouiller de mon caractère officiel et c'est comme député que je vous dis : Nous avons vu l'archiduc Maximilien devenir empereur du Mexique, les îles Ioniennes données à la Grèce; quelque chose d'inattendu peut se passer aussi à l'égard de Venise. Il me semble que l'esprit de l'Empereur d'Autriche pourrait être amené à concevoir l'opportunité d'une grande décision à cet égard. Je finis comme l'honorable Buoncompagni a parlé : autant j'étais contraire au traité auparavant, autant aujourd'hui je désire que tous vous l'approuviez.» (*Applaudissements.*) (12 novembre.)

Le reste de la discussion ne fut que le commentaire du thème de Mordini : « Nous voyons écrit sous ce transfert de la capitale : Route pour aller à Rome. » Le rapporteur Mosca résuma la discussion avec une rigoureuse précision : « L'Italie peut aller à Rome par trois moyens, par le fait de l'Italie contre le Pape sans tenir compte des Romains; par le fait des Romains contre le Pape; par une conciliation entre le Pape et l'Italie. La Convention ne clôt qu'une de ces routes, celle de la violence; les autres restent ouvertes. »

La cause de Turin fut surtout défendue par Coppino dans un discours d'une forte et pénétrante éloquence. Rattazzi, d'abord contraire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vint en aide, avec son habileté persuasive, à La Marmora et, après treize jours de débats, qu'aucune émotion extérieure ne troubla, le transfert de la capitale fut voté à une immense majorité, 305 contre 68 (19 novembre 1864).

Au Sénat la discussion prit le caractère stratégique. Cialdini présenta la décapitation de Turin comme une nécessité de la défense nationale. Il eût été facile de répondre qu'on aurait beau fortifier les défilés des Apennins, ce serait dans les plaines de la Lombardie, dans la vallée du Pô que se joueraient les destinées de l'Italie, d'autant plus que les Apennins pourraient toujours être tournés par la mer et Livourne. La Marmora, sans contredire directement Cialdini, fit cependant entendre qu'il n'était pas éloigné de cette manière de voir, et il ne considéra pas qu'il fût urgent de transporter derrière l'Apennin les arsenaux, les dépôts et toutes les ressources militaires. « Ces établissements ne sont pas en péril dans la vallée du Pô, au contraire, ils y sont très bien situés pour la défense autant que pour l'attaque ; au lieu de les en retirer, il y a lieu de les augmenter[1]. »

Un seul Italien, Massimo d'Azeglio, approuva la Convention en protestant contre Rome capitale. Trop fatigué pour se faire entendre il fit lire son discours : « *Rome italienne, oui; mais non Rome capitale.* Je serais curieux de savoir si le ministre le plus voltairien de la Sublime Porte

1. Chiala, *Preliminari della guerra di 1866*, t. I, p. 441.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aurait jamais la pensée de mettre à sac La Mecque. J'ai de la peine à me persuader que le catholicisme puisse jamais concevoir le Pape au Vatican et le roi d'Italie au Capitole. Je ne me fais pas une idée claire du moyen que prendra le progrès pour persuader au Pape d'abdiquer un jour spontanément sa souveraineté. D'autre part, s'il n'est pas persuadé, ce sera comme aujourd'hui une question de force matérielle. » Il eut contre les ministres auteurs de la Convention des paroles cruelles qui touchèrent Minghetti au vif : « Soyons persuadés que les nations se gouvernent en prospérant quand elles sont conduites par des hommes honnêtes, d'un caractère ferme et prudent, qui respectent leur propre dignité, intègres et dévoués. Si elles sont conduites au contraire par des hommes faibles, de peu de caractère et de peu de jugement, mettez le gouvernement à Turin, à Rome, ou à Florence, où vous voudrez, ce sera toujours la même chose, et l'on ira toujours de mal en pis. (*Bravo! bravo!*) On nous a dit : Donnez une garantie, et la garantie a été accordée. Qu'il me soit permis de rappeler un temps où nous donnions aussi une garantie : c'était notre signature, et elle était tenue pour bonne. » (*Bravo! bravo!*) Il protesta indirectement contre les invectives grossières de Garibaldi : « Étranger, en Italie c'est un mot sinistre. Qui a lu notre histoire depuis Odoacre jusqu'à nos jours en sait la raison. Voilà pourquoi je n'aime pas appliquer ce mot au corps d'occupation français. C'est qu'il est une partie de cette armée à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

laquelle l'Italie doit une reconnaissance éternelle ainsi qu'à son chef l'empereur Napoléon, notre meilleur ami.» Il conclut mélancoliquement : «Oui, cet ancien État doit disparaître, comme le germe du froment lorsque l'épi est formé; mais on ne renonce pas à tant de faits, de traditions et de mémoires honorées sans que le cœur se brise. Quand l'épouse sort de la maison où elle naquit, les parents y consentent; mais si leur cœur se brise qui les voudra condamner? » (*Applaudissements prolongés.*)

Le 11 décembre 1864 un décret de Victor-Emmanuel ordonna que la capitale serait transférée à Florence dans le délai de six mois. Turin morne, triste, silencieux, avait assisté à ces débats sans donner de signe extérieur des sentiments qui l'oppressaient; mais lorsqu'il apprit qu'au commencement de l'année 1865, le Roi donnerait un bal de cour, selon l'usage, les colères se réveillèrent. Une immense foule se répandit dans les rues et sur les places à l'heure où arrivaient les invités, les hua, cassa les vitres de leurs voitures, et ne fut dispersée qu'avec peine par la garde nationale. Le Roi, frappé dans son orgueil et dans son cœur, attendit trois jours des excuses de la municipalité qui n'arrivèrent pas. Le 4 février au matin, il sortit par la porte des Écuries, accompagné par ses officiers et il partit pour Florence. Passant par la rue du Pô, il rencontra un prêtre qui portait le viatique à un mourant. Selon les traditions de sa Maison, il fit arrêter sa voiture, descendit, s'agenouilla, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

reçut la bénédiction du prêtre qui représentait ce Pape qu'il travaillait à dépouiller. Les Toscans le reçurent avec des applaudissements polis, et il alla chasser à San-Rossore. La municipalité turinaise se décida alors à envoyer une députation pour exprimer ses regrets et assurer de sa fidélité. Victor-Emmanuel reçut ces députés avec une politesse mêlée de tant de coups de boutoir, que, déconcertés, ils n'osèrent lui demander de revenir à Turin, et il fallut une longue négociation pour l'y décider.

Il rentra le 23 février, et fut reçu par des vivats qui cependant n'avaient plus la chaleur de ceux d'autrefois.

Avoir voté le transfert n'était pas tout : restait à trouver l'argent pour l'opérer. Minghetti n'avait pas laissé seulement à ses successeurs du sang à verser, il leur léguait une situation financière qui, à la moindre défaillance, se fût convertie en banqueroute. De toutes les ressources annoncées avec tant de confiance, l'emprunt seul n'avait pas fait défaut, il avait rendu 100 millions; les nouvelles taxes n'en avaient produit que 50 et la vente des biens domaniaux que 40. Le déficit de l'année s'annonçait de 316 millions au moins. L'argent disponible du Trésor en tout n'était que de 36 millions, et la somme à payer n'était pas inférieure à 100 millions pour les intérêts de la rente, auxquels s'ajoutaient 100 autres millions pour les diverses charges de l'État. Sella se rendit près du Roi et lui dit : « Majesté, il faut donner l'exemple du sacrifice. — Que voulez-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vous? fit le Roi. — Je demande à Votre Majesté une réduction de trois millions sur la liste civile. — Je ne suis pas trop bien en argent, répondit Victor-Emmanuel, mais pour tirer la nation d'embarras, réduisez tout ce que vous voudrez. » Les ministres diminuèrent chacun de cinq mille lires leurs traitements, puis Sella proposa en conseil de demander au pays de solder en décembre par anticipation l'intégralité des taxes directes à percevoir en 1865. La plupart de se récrier. « Si la chose est faisable, dit Lanza, décidons-la. — Si vous, qui vous y entendez mieux que moi, dit La Marmora, croyez cet acte d'énergie nécessaire, faisons-le. » La proposition fut présentée au Parlement; elle fut votée, et le pays entier, avec une abnégation digne des plus glorieux jours du *Risorgimento*, accepta sans murmure ce fardeau écrasant. Le municipe de Brescia avança à ses administrés, qui ne pouvaient les payer tout de suite, le montant des taxes. Beaucoup l'imitèrent. La banqueroute fut évitée; on se donna le temps d'établir de nouveaux impôts, de contracter un nouvel emprunt et de se procurer l'argent nécessaire pour le déménagement à Florence.

IX

La Convention considérée en elle-même ne contenait ni ambiguïté, ni sous-entendu : elle exprimait clairement tout ce qu'elle avait voulu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

exprimer, et de manière à ne laisser aucune équivoque. D'abord elle consacrait définitivement l'Unité italienne ; les réserves qui avaient accompagné sa reconnaissance étaient effacées, l'acquisition des Légations, des Marches et de l'Ombrie, était considérée comme un fait irrévocable, et désormais ce qu'on appelle la question romaine se limitera à savoir ce que deviendraient Rome et le patrimoine qui l'entoure. Dans le débat ainsi limité, la Convention introduisait des éléments nouveaux qui changent son aspect. Le parti unitaire italien disait : Rome appartient à l'Italie. Dans tous les pays où l'on parle la langue italienne, où le *Si suona*, le droit de nationalité préexiste et, sans qu'il soit nécessaire de les consulter, que les habitants le veuillent ou qu'ils s'y opposent, tout pays de langue italienne est italien.

Le parti modéré groupé autour de Cavour arrivait aux mêmes conclusions, par des chemins et des arguments différents : il affirmait que Rome était nécessaire à l'Italie, que, sans Rome, l'Unité italienne, corps sans tête, ne pourrait, au grand détriment de la sécurité européenne, se réaliser. Il réclamait donc Rome, comme le parti d'action, mais seulement en vertu d'une prétendue nécessité politique, tandis que les unitaires purs la réclamaient au nom du droit de la race et de la langue.

En face des uns et des autres, les catholiques soutenaient que le territoire pontifical, nécessaire à l'indépendance spirituelle du Saint-Siège,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

constituait une domination d'une nature particulière, œcuménique, appartenant à la catholicité tout entière. La nationalité italienne veut Rome, disaient-ils, tant pis pour elle, la catholicité ne peut s'en passer, et l'intérêt des catholiques, ne serait-ce que par le nombre de ses adhérents, doit l'emporter sur celui de l'Italie.

La Convention rejette cette double prétention contradictoire : Rome n'appartient ni aux catholiques, ni aux Italiens; pas plus la catholicité que les Italiens n'ont un droit reconnu sur elle. Rome est une souveraineté indépendante ordinaire, soumise aux règles de toutes les souverainetés. La Convention lui assurait la protection extérieure du principe de non-intervention : la France le pratiquerait en retirant ses troupes; l'Italie en n'y faisant pas entrer les siennes, en ne considérant pas comme dirigée contre elle la formation par le Pape d'une armée de catholiques étrangers; elle s'engageait en outre à faire la police à sa frontière et à y empêcher toute attaque par des bandes formées sur son territoire, et, à plus forte raison, à s'interdire elle-même toute manœuvre pour susciter une révolution à Rome. Il n'y avait d'incertitude et d'obscurité que sur une éventualité laissée en dehors de la Convention, celle d'une révolution à Rome après le départ des troupes françaises. La Convention ne réglait pas cette hypothèse, et chacune des deux parties réservait à cet égard leur liberté ultérieure de prévision et d'action. Évidemment leurs vues différaient : les Italiens ne doutaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pas que nos troupes parties, le Pape serait hors d'état de maintenir son gouvernement, qu'une révolution éclaterait dans le patrimoine de Saint-Pierre, que les Garibaldiens y feraient irruption, mettant le Pape en fuite. Les troupes de Victor-Emmanuel accourraient alors sous prétexte de rétablir l'ordre et de déposséder la révolution, et une fois entrées, elles ne sortiraient plus. Sans doute l'Empereur se croirait tenu à protester, mais il n'irait pas jusqu'à s'opposer par la force, il ne s'exposerait pas à entreprendre un second siège de Rome, et celui-là contre une armée sérieuse. C'est ainsi qu'ils considéraient comme une étape vers Rome la Convention qui écartait de leurs pas le seul obstacle insurmontable, la présence d'une armée française qui n'eût permis ni aux Garibaldiens de soulever le désordre, ni aux Italiens de venir le réprimer.

L'Empereur envisageait l'avenir tout autrement. Se rappelant que, malgré les manœuvres de Cavour, Villamarina, Persano et la trahison de Liborio Romano, Naples n'eût pas chassé son roi, si Garibaldi n'était pas intervenu, il espérait que, pourvu qu'on ne l'assaillît pas du dehors, le Pape aurait la force de contenir une population dont l'immense majorité, ayant un intérêt matériel à sa durée, n'entreprendrait aucune révolte contre lui. Les deux adversaires réduits à l'immobilité, à la réflexion, les antipathies et les exigences s'apaiseraient; le Pape finirait par se résigner à ne posséder que Rome, et les Italiens à ne plus la convoiter. Il était d'ailleurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fermement résolu à en exiger, même par la force, le respect des engagements. Ils s'établiraient à Florence, s'y trouveraient bien, reculeraient devant les tracas d'un nouveau déménagement, et peu à peu arriveraient à la seule solution qui, en dehors de la violence, pût clore la querelle, celle récemment exposée au Sénat par Massimo d'Azeglio, celle de l'Empereur et de la force des choses : Rome ville libre, gardée au dehors et si cela devenait nécessaire au dedans, par une armée italienne[1]. C'est pourquoi, contrairement au dire de Italiens, l'Empereur affirmait en toute bonne foi que la Convention, quoi qu'elle ne l'indiquât pas, conduisait à la renonciation des Italiens à Rome-capitale et que la Papauté et les catholiques devaient l'accueillir comme un gage de sécurité.

Il se trompa en croyant que le transfert de la capitale serait une garantie : ce fut une excitation. On ne pouvait commettre une erreur plus lourde que d'ôter la conduite de l'Italie aux Piémontais, « les Anglo-Saxons de l'Italie, a dit Mazzini, pratiques, tenaces, capables de discipline ». Eux seuls étaient de taille à retenir, sinon à détourner, la poussée révolutionnaire vers Rome. La véritable solution eût été dans Turin restant capitale et non dans sa dépossession. De Turin on se serait opposé à Rome capitale, bien plus sûrement que de Florence. On s'en aperçut vite. Dès que Turin eut été sacrifiée, les Piémon-

1. *Empire libéral*, t. III, p. 311.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tais se réunirent en un groupe, la *Permanente*, c'est-à-dire l'opposition qui ne désarme pas; ils devinrent les fauteurs les plus intraitables de Rome-capitale, et ne se considérèrent à Florence que comme dans une hôtellerie forcée, d'où ils avaient hâte de sortir.

Ils ne dissimulèrent pas l'évolution accomplie dans leur pensée : « Les chefs du parti libéral piémontais n'auraient jamais fait obstacle au transport de la capitale à Rome, mais convaincus de ne pas compromettre le but, ils avaient accepté l'impopularité qui accompagne momentanément les procédés lents d'une politique prudente et préparatoire. Mais maintenant les choses sont entièrement changées. Il serait périlleux pour la nationalité italienne, maintenant qu'on est à Florence, que l'entrée à Rome ne s'effectuât promptement (*fra breve*), c'est pourquoi, changeant de méthode avec les circonstances, ils adopteront tels moyens qui dans un autre temps leur avaient paru moins prudents et plus risqués[1]. » Qu'il est dangereux de se mêler des affaires d'autrui !

Ajoutons cependant à la décharge de Napoléon III que sa méprise ne fut pas uniquement la sienne. Palmerston et Russell la partagèrent. Palmerston dit à notre ambassadeur : « Qu'il voyait dans l'acte du 15 septembre une nouvelle preuve des dispositions amicales de l'Empereur envers l'Italie en même temps que le désir sin-

1. Manifeste de l'*Associazione liberale permanente* aux élections générales d'octobre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cère de Sa Majesté d'aider à la consolidation de l'état de choses actuellement existant dans la Péninsule. » Il donna son entière approbation au transfert à Florence. — « Cette ville lui paraît, comme capitale, préférable à Rome sous beaucoup de rapports, notamment au point de vue de la salubrité. J'espère que les Italiens renonceront à l'idée d'aller à Rome. » La coexistence dans la même ville du Pape et du roi d'Italie était considérée par lui comme peu praticable. Russell s'exprima à peu près dans les mêmes termes, sans formuler toutefois aussi nettement son approbation[1].

X

Le 21 septembre 1864, notre ambassadeur à Rome reçut, de Drouyn de Lhuys, le télégramme suivant : « Le gouvernement italien nous a notifié sa résolution de transférer sa capitale dans une autre ville que Turin. Ce fait nous a déterminés à conclure avec cette cour, pour le rappel successif de nos troupes, une Convention qui contient les garanties indiquées dans ma dépêche du 12 septembre. Veuillez l'annoncer au cardinal Antonelli. » Jusque-là aucune communication n'avait été faite à Rome et l'on ne s'y doutait pas du tout de ce qui se préparait.

Le cardinal, après avoir lu la dépêche stipulant les garanties, dit : « Il est impossible au

1. La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, 19 novembre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Saint-Siège d'avoir la moindre confiance dans les paroles ou la signature du Piémont. Entré sur notre territoire en proclamant qu'il allait combattre la république à Naples, il a commencé par écraser notre petite armée et fini par garder les quatre cinquièmes de nos provinces. Quant à ses engagements il a manqué après Villafranca à ceux qu'avaient pris pour lui les deux Empereurs ; il a manqué après Zurich à ceux auxquels il avait apposé sa signature ; il manquera à ceux qu'il a souscrits il y a huit jours à Paris, et même en acceptant volontiers, comme je le fais, votre réplique que les garanties données à la France sont des garanties données par la France, qu'elles sont sérieuses, efficaces, redoutables, que nous garantissez-vous ? Les limites que l'usurpation nous a faites. Les accepter ce serait sanctionner cette usurpation. »

Le Pape fut d'abord consterné. Il voulait protester immédiatement. Antonelli le calma, et l'on résolut de n'exprimer aucune opinion, de prendre le temps de réfléchir, de consulter les cardinaux, les puissances catholiques, les évêques, d'attendre enfin d'être édifiés par les déclarations des ministres de Victor-Emmanuel au Parlement. Le Pape exprima à Sartiges la même incrédulité, et il se moqua de chacune des garanties, surtout de celle qui lui accordait d'avoir une armée : « Quand vous serez partis, je serai toujours menacé de voir les États qui me restent envahis par une force irrégulière d'abord, régulière ensuite. Les Piémontais se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

réservent à l'avance la faculté de détruire mon armée. Quant à traiter directement avec Victor-Emmanuel relativement à la Dette pontificale, ce serait lui reconnaître le droit, qu'il prétend avoir, de conserver les provinces qu'il a enlevées aux États de l'Église, et cela ni moi ni mes successeurs ne voudrions et ne pourrions le faire. J'ai pour moi la conscience du monde catholique, le monde catholique est avec moi. »

Dans ses entretiens privés, il s'écriait : « On m'a traité comme un mineur et un interdit. » Il ne ménageait ni Drouyn de Lhuys ni les ambassadeurs. Thouvenel écrivait à Benedetti[1] : « J'ai eu la visite de M. de Souza[2] qui retournait en Espagne. Il avait quitté Rome depuis une semaine et se moquait beaucoup, ce qui m'a fait plaisir, « de toutes les menteries de la France. On est, à Rome, aussi résolu que par le passé à ne pas céder d'un iota, et l'on compte plus que jamais sur les gens que l'Empereur a eu la bonté de ressusciter, pour le contraindre à revenir au passé. Malgré cela le Pape a une certaine équité à l'égard des personnes. Il ne cache pas son mépris pour M. Drouyn de Lhuys ni pour M. de Sartiges, dont la position là-bas est pitoyable, et voici les dernières paroles de Pie IX à l'ancien ministre d'Espagne : « M. Thouvenel « et M. de La Valette n'étaient pas assurément

1. D'Arcachon le 19 décembre 1864.

2. Don Gérard de Souza, ministre, puis ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège, avait été ministre d'Espagne à Constantinople, et l'un des intimes amis de Thouvenel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« dans mes idées. Mais le premier n'aurait pas « signé la Convention du 15 septembre en ca- « chette, et le second est le *seul* ambassadeur de « France qui ne m'ait jamais trompé. » Vous pouvez rapporter l'anecdote à notre ami La Valette, et à M. Rouher. »

Drouyn de Lhuys eut la sagesse de comprendre qu'il était imprudent d'insister davantage. « Ne demandez, ne provoquez aucune réponse, prescrivit-il à Sartiges, donnez des explications bienveillantes, évitez la polémique, ne vous exposez pas à rencontrer des récriminations ou même une protestation implicite en cherchant une approbation. »

La controverse fut donc momentanément apaisée et l'Empereur put jouir en paix du repos de Compiègne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE IV

LE SYLLABUS

I

Chaque année dans l'intervalle des sessions l'Empereur opérait quelque modification à son mécanisme gouvernemental. Celle de cette année consista à prendre à la Banque, où il fut remplacé par Rouland, Adolphe Vuitry, et à le nommer ministre président du Conseil d'État (28 septembre 1864), mesure excellente.

L'éducation de Vuitry avait été d'abord scientifique : il entra un des premiers à l'École polytechnique, il fit en même temps son droit et acquit le titre de docteur; toutefois, le penchant scientifique prévalut et il eut toujours le goût des mathématiques pures. Il avait traversé l'administration aux Cultes et aux Finances : c'est au Conseil d'État qu'il déploya toute sa valeur et acquit aussitôt pour ne plus la perdre une autorité prépondérante. La Banque fut pour lui un exil d'où l'on eut raison de le retirer. Il possédait certains dons à un degré tout à fait supérieur. Son esprit d'une acuité et d'une sûreté de vision pénétrantes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et sa conscience d'une rigide inflexibilité de droiture imprimaient une sérénité presque impeccable à ses appréciations sur les événements, même quand il s'y trouvait mêlé. Il s'appliquait à ce qu'aucune considération intéressée ne vînt le troubler : ayant à se prononcer sur l'opportunité d'une conversion de rentes, il donna l'ordre de vendre celles qu'il possédait. Il entrait dans une question comme un rayon de lumière dans un paysage, l'illuminant jusque dans ses plus profonds replis; quand il l'avait explorée, aucun aspect ne lui avait échappé, tous lui étaient présents à la fois, et il les exposait en une langue qui ne se laissait pas même admirer tant elle s'identifiait avec les faits qu'il montrait dans leur vivante réalité. Sa lucidité précise, forte de logique n'avait pas cependant de sécheresse, tant elle était assaisonnée de finesse et rendue séduisante par l'agrément d'une diction naturelle toute de source. Les hommes n'étaient pas plus fermés à son observation que les affaires; il démêlait leurs caractères véritables, sans se laisser surprendre aux apparences brillantes, ni détourner par la modestie des qualités silencieuses. Et comme il en est peu en qui l'on ne découvre quelque côté estimable, il se montrait également doux et bienveillant envers les personnages les plus dissemblables : aussi, partout où il passa, il inspira de vives sympathies.

Dans la vie publique trop de clairvoyance souvent paralyse : voir les choses telles qu'elles sont sans illusion et sans entraînement, rend bien dif-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ficile de se passionner pour aucune d'elles : on les explore, on les discute, on les juge, on les supporte, on ne s'y livre pas; une sagesse philosophique aussi placide que celle de Vuitry dispose peu à l'action. Il en était encore éloigné par son caractère auquel manquaient les muscles endurcis. Les lourdes responsabilités lui déplaisaient, bien qu'il ne les refusât pas quand on les lui imposait. La lutte ne l'attirait pas et il eût mieux aimé être un de ces sénateurs des anciennes républiques, rendant, de leur chaise curule, des décisions reçues comme des oracles, que le champion oratoire d'un gouvernement devant une Chambre. Tout cela se lisait dans son beau visage, éclairé d'intelligence, grave, réfléchi, sur lequel la bonté était, du moins en public, tempérée par une réserve presque timide. Il fut certainement heureux d'être président du Conseil d'État; je doute qu'il l'ait été autant de devenir ministre.

La nomination de Vuitry fut suivie d'une modification sans importance dans la constitution du Conseil d'État. Deux de ses vice-présidents, Chaix d'Est-Ange et Forcade, furent chargés de présider une section, le premier celle des beaux-arts, le second celle de législation, cumul qui existait déjà pour le président de la section de législation, Parieu, également vice-président (7 octobre 1864).

De Saint-Cloud, l'Empereur et l'Impératrice allèrent à Nice rendre une visite de politesse à l'Empereur et à l'Impératrice de Russie, venus là

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pour la santé de leur fils[1]. Ensuite ils s'établirent à Compiègne. L'Empereur y travailla avec ardeur à donner la dernière main à la *Vie de César ;* il consacrait parfois cinq heures par jour à corriger les épreuves avec Maury.

Parmi les invités fut le prince Napoléon. L'Empereur, incapable d'un long ressentiment, l'avait admis en grâce. Il ne se contenta pas d'amnistier le passé, il voulut lui rendre une situation influente : il accrut les attributions du Conseil privé, il en fit un conseil supérieur de gouvernement chargé de préparer les projets de loi ou les sénatus-consultes ayant un grand intérêt politique, et il en nomma le Prince vice-président. Le jour où le décret, signé le 24 novembre 1864, fut publié au *Journal officiel* du 3 janvier 1865, le maréchal Vaillant, interprète de la pensée de la majorité de l'entourage impérial écrit, sur son carnet : « J'ai grande confiance dans la sagesse de Sa Majesté et cependant... »

Persigny, dans ses Mémoires, gémit plus véhémentement contre cette incapacité de l'Empereur à savoir punir : « Quand on l'approche de près, quand on le voit dans son intimité aussi simple, aussi modeste dans la plus éclatante fortune que le dernier de ses sujets, quand on se trouve devant cet homme de bien aux manières distinguées, sans l'ombre de prétentions, d'orgueil personnel ou de vanité, quand on entend cette raison noble, élevée, appliquer à tous les ob-

1. 28 au 31 octobre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

jets le bon sens le plus droit, le plus parfait, enfin quand on l'a vu, comme je l'ai vu, dans le péril, le plus intrépide des hommes, il est impossible de n'être pas séduit, charmé, et l'on comprend aisément les grandeurs de son règne. Mais si l'on pénètre plus avant dans son cœur, si l'on vient assister aux luttes de sa raison contre sa bonté, luttes qui ne sont souvent que des défaites et souvent des déroutes, on plaint ce prince si bon, si généreux, si indulgent de ne pouvoir punir et frapper ceux qui devraient être punis et frappés, on devine avec quelle facilité ce noble esprit peut être la victime de l'intrigue, et l'on connaît, au dehors comme au dedans, le secret des fautes, des faiblesses et des échecs de sa politique. »

L'Empereur perdit Mocquart (9 décembre 1864). La perte était irréparable : c'était plus qu'un serviteur, un ami éprouvé, un témoin des jeunes années, un conseiller expérimenté, discret, sagace, de toute confiance. Il ne pouvait avoir de remplaçant. Son successeur, le conseiller d'État Conti, galant homme, fut aussi dévoué, aussi discret, aussi éclairé, mais il n'avait pas la même étendue d'esprit, de connaissances, d'expérience et surtout la même autorité d'affection et d'habitude.

II

On croyait que tout était provisoirement pacifié à Rome, lorsqu'en arriva, pour l'Empereur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

une surprise égale à celle qu'il y avait causée lui-même par sa Convention avec l'Italie. Le Pape publia, le 8 décembre 1864, sans crier gare, une Encyclique concédant un jubilé auquel était joint un *Syllabus*, catalogue ou résumé des principales erreurs de notre temps signalées dans les allocutions consistoriales, dans les Encycliques et autres lettres apostoliques du Saint-Père. Le document, quoique non signé, avait été rédigé par son ordre, envoyé aussi par son ordre à tous les *évêques* du monde catholique, afin qu'ils eussent sous les yeux toutes les doctrines pernicieuses qui ont été réprouvées et condamnées.

Parmi les propositions déclarées *erronées*, *erroneas*, celles contre le panthéisme, le naturalisme, le rationalisme, l'indifférentisme, appartenaient à l'ordre philosophique. D'autres se rattachaient aux relations de l'Église et de l'État et à la constitution de l'État lui-même. Voici les principales : « Libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura jugée vraie d'après les lumières de sa raison. Il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes. Il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer. L'Église n'a pas le droit d'employer la force et elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect. Elle n'a pas le droit légitime d'acquérir et de posséder. Les ministres sacrés de l'Église et le pontife romain

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

doivent être exclus de toute gestion et autorité sur les choses temporelles. Il n'est pas licite aux évêques de publier, même les lettres apostoliques, sans la permission du gouvernement et de se mettre en communication avec le Pontife romain. La puissance civile, même quand elle est exercée par un infidèle, possède un pouvoir indirect, négatif sur les choses sacrées, elle a par conséquent non seulement le droit qu'on appelle l'*exequatur*, mais encore le droit qu'on appelle l'*appel comme d'abus*. La puissance civile peut donner son appui à tous ceux qui voudraient quitter l'état religieux qu'ils avaient embrassé et enfreindre leurs vœux solennels. Elle peut supprimer, même entièrement, les communautés religieuses. Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile. L'Église doit être séparée de l'État. L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles. On doit proclamer et observer le principe de non-intervention. Il est faux que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent le fléau de l'indifférentisme. Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

III

Le Syllabus est le résumé théologique et doctrinal du système qui, jusqu'en 1789, avait réglé les relations entre l'Église et l'État et qui consistait dans l'union légale et politique des deux pouvoirs. Entre le roi et le pontife régnaient un conseil de paix et une intime alliance. Les deux sociétés en restant distinctes n'étaient point séparées. La religion catholique était religion d'État, religion dominante. Ce qui était mal dans l'Église l'était dans l'État; l'honneur et l'autorité de Dieu étaient aussi protégés que ceux du prince; le crime de l'hérésie existait à côté de celui de lèse-majesté; le livre condamné à Rome était brûlé à Paris par la main du bourreau; la résistance à une bulle du pontife était punie comme la révolte contre les lois fondamentales de l'État; le clergé était un ordre politique appelé aux États généraux, chargé des actes de l'état civil, du jugement des causes matrimoniales; les vœux solennels étaient valables même au for extérieur; la succession du moine s'ouvrait; s'il fuyait le cloître, il y était ramené *manu militari*.

Le roi, étant ainsi le bras séculier de l'Église,

1. Voir le texte complet, latin et français du Syllabus, le commentaire de ses principales dispositions et la définition de son caractère dans l'*Église et l'État* au concile du Vatican, tome Ier, page 342; tome II, page 613.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

faisait examiner par son parlement les bulles dont on lui demandait l'introduction obligatoire dans ses États, et il ne les revêtait de son *exequatur* que si elles n'étaient pas jugées contraires à la tranquillité publique. De là naissaient les conflits entre les deux pouvoirs unis et alliés. Les théologiens ultramontains voulaient réduire au moins possible le contrôle royal; les parlementaires n'y admettaient pas de limites; les évêques tiraillés entre les deux s'efforçaient d'obtenir pour le Pape plus que ne lui accordaient les parlementaires, pour le Roi plus que ne lui concédaient les théologiens romains.

La Révolution française avait détruit cet ordre de choses, elle n'avait pas anéanti le pouvoir spirituel, comme on l'a dit alors[1], mais elle avait fait plus que s'en *distinguer*, elle s'en était *séparée;* elle avait dépossédé l'Église de sa primauté de domination, laïcisé l'État, établi l'inexistence des vœux au point de vue légal, reconnu la liberté de conscience, des cultes, l'égalité de toutes les confessions, supprimé le crime d'hérésie, donné l'état civil aux officiers municipaux, établi des institutions condamnées par l'Église, comme le divorce, etc.

Le nouveau régime avait encouru la réprobation solennelle de Pie VI. Il le condamna pour avoir admis les non-catholiques aux emplois publics, appréhendé les biens du clergé et surtout pour avoir établi la liberté des cultes, et enlevé à la

1. Émile Ollivier, *1789 et 1889*, page 261.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

religion catholique son privilège de culte dominant[1]. Le Syllabus ne fait rien autre que reprendre et renouveler les réprobations de Pie VI contre le nouveau régime et revendiquer les principes de l'ancien.

Au point de vue de l'absolu, caractère en quelque sorte organique de toute religion, il n'est rien à objecter aux affirmations du Syllabus. Une religion ne peut admettre qu'il existe en dehors d'elle une vérité, ni qu'il soit permis d'enseigner librement ce qu'elle condamne, ni qu'il existe un État soustrait à son influence morale et rebelle à ses dogmes. Si elle était tolérante, elle ne serait pas croyante. L'intolérance dogmatique est une vertu des religions, le témoignage qu'elles croient à elles-mêmes. Mais quelque convaincues qu'elles soient de leur supériorité, les religions mêmes sont contraintes de tenir compte des circonstances et des milieux et de s'y adapter dans une certaine mesure; leur conduite pratique ne saurait être la même dans les sociétés où règne l'unité de la foi et dans celles qui en sont sorties, et où diverses croyances philosophiques ou religieuses se partagent les esprits.

La Papauté, qui a l'instinct politique non moins que le souci dogmatique, l'a compris, et elle s'est résignée à l'ordre nouveau dès qu'elle s'est convaincue qu'il serait plus difficile de restaurer l'ancien régime, selon la parole de Mallet

1. *Allocutio in consistorio secreto*, du 29 mars 1790.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du Pan, que de bâtir Saint-Pierre avec la poussière des chemins. Pie VII inaugura l'ère des transactions par le Concordat qui reconnaît dans son principe et dans ses effets l'œuvre de 89. Ces transactions n'ont pas cessé, et l'Église a pactisé partout avec les sociétés qui admettaient tout ce qu'elle avait répudié en principe : la laïcité de l'Etat, la liberté de conscience et des cultes, la liberté même sur les matières religieuses.

Et cependant, malgré toutes ces concessions, elle a persisté à rappeler dans leur intégrité, légitimement et saintement intransigeante, les principes dont, en fait, elle voyait la pratique des peuples s'écarter de plus en plus. Grégoire XVI l'avait fait, en 1832, dans l'encyclique *Mirari* contre Lamennais, Montalembert et Lacordaire, et Pie IX recommençait la même affirmation avec plus de solennité et d'ampleur dans son Syllabus.

Il y a là une inconséquence apparente dont l'explication échappe à ceux qui ne sont pas familiers avec les méthodes théologiques.

Thomas d'Aquin pose en principe « que le régime humain doit imiter l'ordre divin, d'où il dérive ; observant que Dieu a permis des maux qu'il aurait pu empêcher, il conclut que les infidèles, même les rebelles et réfractaires à l'Église, peuvent être tolérés à cause du bien qui peut naître d'eux ou du mal qui peut être ainsi évité[1] ». La théologie a tiré de cette doctrine du docteur angélique la distinction de la thèse et

1. *Secunda secundæ*, quæst. 10, art. 11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de l'hypothèse. La thèse, c'est le principe immuable dans sa rigueur, auquel l'enseignement reste inflexiblement attaché. L'hypothèse, c'est la concession imposée ou conseillée dans la conduite par les circonstances sociales. La thèse, c'est l'idéal dogmatique en vue d'une société professant tout entière la même foi. L'hypothèse, c'est la transaction avec une société qui a brisé l'unité de la foi et au sein de laquelle coexistent côte à côte des cultes, négation réciproque l'un de l'autre. La thèse est le bien, l'hypothèse est le moindre mal. La thèse s'appuie sur la loi ; l'hypothèse naît de la puissance dispensante du Pape.

La thèse, dans les rapports de l'Église et de l'État, est que les deux sociétés, quoique distinctes, ne doivent pas se séparer ; qu'elles sont obligées de se prêter un mutuel appui ; qu'une séparation entre ces deux puissances, dissemblables, mais également l'œuvre de Dieu, qu'une sécularisation de l'État est funeste aux sociétés et contraire au plan divin. L'hypothèse est que : « Quand les gouvernements de la terre veulent faire tout seuls leurs affaires terrestres, l'Église pour cela ne les proscrit ni ne les anathématise. Elle peut regretter quelquefois de ne plus être à même de leur faire autant de bien que sous un autre régime ; mais dès lors qu'ils lui laissent sur les âmes tous ses moyens d'action, elle continue, malgré ce qu'ils appellent leur sécularisation, de les protéger et de les bénir [1]. »

1. Mgr Parisis, *Cas de conscience*, p. 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il n'y a donc aucune contradiction entre les paroles absolues des papes et leurs actes conciliants. Quand le Pape enseigne, il s'en tient à la rigueur inflexible des principes ; quand il agit, il s'adapte aux circonstances. Son enseignement indique le bien ; sa pratique se résigne au moindre mal.

La conduite des catholiques doit se modeler sur celle de leur pasteur suprême : ils peuvent et doivent s'adapter aux institutions de leur pays, les respecter, les servir, même quand elles s'éloignent de l'idéal chrétien, mais d'un cœur contrit, sans oublier dans l'exil les lueurs célestes de Sion, et en faisant un effort constant par leur conduite, par leurs paroles, pour ramener les sociétés aux règles tutélaires dont elles se sont affranchies. Ils doivent subir l'abolition temporaire des prérogatives divines ; ils ne peuvent proclamer qu'ils en font l'abandon, ni rejeter comme mauvais ou superflu ce qui a été jugé par l'Église comme la condition de la moralité publique, ni convertir en idéal et en droit absolu des tolérances de fait, ni accepter comme définitive la rupture de la société civile avec la société de Jésus-Christ ; ni admettre qu'un pouvoir non chrétien, n'eût-il aucune autre religion, soit autre chose que le mal, que le triomphe de Satan dont le règne est toujours éphémère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

IV

Pendant longtemps les catholiques n'eurent qu'une opinion à cet égard; mais à mesure que les institutions modernes fonctionnaient et qu'ils y participaient, certains d'entre eux y prirent goût; non seulement ils s'habituèrent au moindre mal, mais le trouvèrent très acceptable et, en accordant à la Papauté la satisfaction platonique des réserves commandées, ils le célébrèrent, l'exaltèrent au point qu'on dut croire qu'il était devenu pour eux le véritable bien.

Une scission retentissante s'opéra alors : les purs, les fervents s'indignèrent qu'on considérât comme un bienfait ce qui n'était qu'une épreuve, qu'on parût canoniser en quelque sorte l'erreur, qu'on renonçât à défendre dans toute sa rigueur la vérité intégrale, qu'on abandonnât sans résistance les sociétés aux directions perverses, et qu'on ne travaillât pas sans relâche à arracher les âmes à cette liberté de perdition que les États modernes tolèrent ou favorisent. Quand on est catholique, disaient-ils, devenir libéral au sens des rationalistes modernes (et il n'y a pas d'autre manière de l'être) c'est presque une hérésie et, dans tous les cas, une aberration. Qu'importent les défaites provisoires? l'Église, qui a des promesses éternelles et qui repose sur la pierre indestructible, peut attendre que les sociétés en détresse viennent à ses pieds lui demander la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

paix et le remède à leurs maux : *fecit nationes sanabiles*.

Ce dissentiment venait d'atteindre au paroxysme à propos de discours prononcés à Malines[1] par Montalembert, dans lesquels avait éclaté toute la plénitude de son génie oratoire et de sa grande âme généreuse. Que ne puis-je tout citer de l'un des chefs-d'œuvre de l'éloquence au XIXe siècle : « L'Église ne peut plus être libre qu'au sein de la liberté générale, des droits et non des privilèges, des droits qui permettent de se passer de l'exercice ou de la protection du pouvoir. La vérité a besoin de la liberté et n'a plus besoin d'autre chose. Rêver ou réclamer pour elle une liberté privilégiée comme un patrimoine inviolable, au milieu de la servitude, ou simplement de la soumission générale, ce n'est pas seulement le comble de l'illusion, c'est le plus redoutable des dangers. Il faut nettement, publiquement protester, à tout propos, contre toute pensée de retour à ce qui irrite ou inquiète la société moderne. Les catholiques sont partout, excepté en Belgique, inférieurs à leurs adversaires dans la vie publique parce qu'ils n'ont pas pris leur parti de la grande Révolution qui a enfanté la société nouvelle, la vie moderne des peuples. Ils n'ont pas appris encore à la connaître, à la pratiquer, à l'aimer. Beaucoup d'entre eux sont encore par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de

1. Août 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience. L'ancien régime avait son grand et beau côté, mais il est mort et ne ressuscitera jamais nulle part. La société nouvelle ne changera ni de nature ni de principe, tant que nous vivrons. Au contraire, elle ira toujours en se développant dans le sens de son principe. La société nouvelle, toute fertile qu'elle soit en dangers et en scandales, n'offre rien de plus répugnant que les scandales et les abus que la conscience de nos aïeux subissait patiemment, crainte de pire, sous l'ancien régime. J'aime mille fois mieux, moi catholique, vivre en Belgique sous Léopold Ier, qu'en Espagne sous ce Charles III qui a pu, d'un trait de plume, expulser tous les jésuites de ses vingt royaumes avec peine de mort contre ceux qui résistaient à cet ordre arbitraire; mille fois mieux qu'en France au XVIIIe siècle quand les parlements, tout en faisant rouer Calas et Labarre, brûlaient par la main du bourreau les mandements des évêques en même temps que les ouvrages de Rousseau, forçaient par arrêt des prêtres orthodoxes à confesser, à communier, à enterrer les chrétiens rebelles à l'Église et se croyaient de très bonne foi les dignes représentants des rois très chrétiens, lesquels juraient à leur aise d'exterminer les hérétiques. Je suis donc pour la liberté de conscience dans l'intérêt du catholicisme. Ce n'est pas contre nous qu'on l'invoque : c'est contre nous qu'on la viole. Ah! sans doute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'histoire du catholicisme a, elle aussi, plus d'une page sanglante et à jamais regrettable ; mais les excusables cruautés de l'inquisition espagnole et celles de la révocation de l'édit de Nantes, pâlissent devant les atrocités de la réforme britannique et de la Terreur française. Sans arrière-pensée comme sans hésitation, j'accepte franchement toutes les conséquences de la liberté de conscience, toutes celles que la morale publique ne réprouve point et que l'équité commande. Les bûchers allumés par une main catholique me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres et j'en frémis de douleur. L'inquisiteur espagnol, disant à l'hérétique : « Crois ou meurs » m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand-père : « La liberté, la fraternité ou la « mort. » La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives. »

Arrêtons-nous pour joindre les acclamations de nos cœurs à celles qui, à Malines, saluèrent ces magnifiques accents de courage d'esprit et de liberté.

Montalembert n'avait jamais compris la nécessité de sauvegarder, si ce n'est dans les livres des séminaires, les thèses qu'en pratique on était irrévocablement obligé d'abandonner partout. Son esprit épris de loyauté et de sincérité s'en effrayait : « Ces pauvres casuistes, s'écriait-il,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ont une singulière façon de servir la religion, de la faire comprendre et aimer du monde moderne. On dirait qu'ils traînent une de ces bêtes féroces que l'on promène dans les ménageries. Regardez-la bien, semblent-ils dire, et comprenez ce qu'elle veut, ce qui est le fond de sa nature. Aujourd'hui elle est en cage apprivoisée et domptée par la force des choses; elle ne peut pas vous faire de mal quant à présent; mais sachez qu'elle a des griffes et des crocs, et si jamais elle est lâchée, on vous le fera bien voir. »

Il ne se refusait pas aux réserves obligées : « J'admets pleinement la distinction si justement consacrée entre l'*intolérance dogmatique* et la *tolérance civile*, l'une inséparable de la vérité éternelle, l'autre indispensable à la société moderne. Je n'entends pas faire d'une question de conduite une question d'orthodoxie. La liberté religieuse que j'invoque ne saurait être illimitée, pas plus qu'aucune autre liberté d'ailleurs, qu'aucune autorité. » Mais on sentait que ces réserves n'étaient que de pure forme, tandis que c'est du fond du cœur que jaillissait l'éloge enthousiaste des bienfaits et des grandeurs de la Liberté. Et aussitôt après les avoir faites il les retirait en conseillant aux catholiques, fussent-ils devenus les maîtres, de n'en tenir aucun compte et, même alors, de maintenir les adoucissements de l'hypothèse et de ne pas revenir aux inflexibilités de la thèse : « N'ayons pas les apparences de vouloir nous introduire dans la société moderne en arborant ses couleurs, en invoquant ses principes, en récla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mant ses garanties, tant que nous serons les plus faibles, afin de pouvoir nous retourner, à un jour donné, contre les droits de nos adversaires, sous prétexte que l'erreur n'a pas de droits. Après avoir, en d'autres temps, dit : « L'Église ne demande rien de plus que la seule liberté, la « liberté de tout le monde », ne nous laissons jamais entraîner à dire sous l'empire d'une protection illusoire : « L'Église seule doit être libre ; la « liberté n'est bonne que pour nous. » C'est justifier toutes les exclusions, toutes les oppressions, toutes les iniquités dont les ennemis, les faux libéraux ne se feront pas faute pour nous empêcher d'acquérir ou de jouir paisiblement de la liberté dont on leur annonce d'avance qu'on les privera dès qu'on sera plus fort qu'eux. Je demande aux jeunes gens, qui vont bientôt nous remplacer dans la lutte, de réprouver avec moi, dans la polémique catholique, ce qui dans la vie publique ou privée serait une déloyauté sans excuse. » Et il s'accusait « d'avoir eu, sous la République, le tort, le grand tort, non pas, Dieu merci, de répudier la liberté, mais de trop nous plaindre, et de trop nous alarmer de ses inconvénients. Vous savez où cela nous a conduits[1]. »

De violentes protestations s'élevèrent contre ce libéralisme. « Où nous sommes et serons les maîtres, lui répondit-on, il n'y a à établir que la domination universelle du Christ qui seule réalisera l'universelle liberté. N'est-ce pas pitié que

1. Pour le détail, voir la très remarquable *Vie de Montalembert* par le Père Lecanuet, t. III, p. 389 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de donner pour base à la liberté de l'Église la liberté politique, c'est-à-dire de la subordonner à la condition de voir s'élever contre elle la liberté de la nier et de la détruire par toutes les offenses et par tous les moyens légaux ? »

Un évêque sans charité et sans bon sens, qui s'était donné dans l'Église le rôle de dénonciateur, comme Mgr Dupanloup celui de pamphlétaire, demanda à Rome le désaveu du discours de Malines. Pie IX, qui aimait le noble orateur et qui n'oubliait pas ses éminents services, se fit beaucoup prier, et il ne lui envoya qu'un avertissement tout confidentiel par l'intermédiaire du cardinal Antonelli : « Les discours de Malines étaient répréhensibles par le conflit dans lequel ils se trouvent avec les enseignements de l'Église catholique, spécialement les maximes enseignées dans divers brefs et allocutions de Pie VI, dans l'une desquelles, à la date du 26 septembre 1791, il caractérise comme *planè exitiosum et pestilens* cet édit de Nantes exalté avec tant d'éloges dans lesdits discours. Ces principes sont rappelés et confirmés dans la lettre de Pie VII[1] à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes en 1814; dans l'encyclique de Grégoire XVI, du 15 août 1832. »

Le Syllabus vint après la lettre de blâme confidentielle, laissant de côté la personnalité de Montalembert, frapper en plein cœur sa doctrine :

1. Cette lettre protestait contre l'article de la Charte qui, après avoir reconnu la religion catholique comme religion d'État, accordait néanmoins la liberté de conscience et des cultes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

c'est contre le catholicisme libéral qu'il est dirigé. Les purs, Mgr Pie et Louis Veuillot, en firent trophée. Montalembert fut désespéré : « Je pars, écrivait-il à Falloux, ensevelir dans la solitude du Morvan ma douleur et, il faut bien l'avouer, ma honte. » En effet, à ce premier moment, les catholiques, les victorieux, le traitaient comme hérétique, comme pestiféré, et les incrédules avec une commisération méprisante.

V

Le Syllabus fut connu du public par les journaux, presque aussitôt que de l'Empereur par la communication officielle. L'inconvénient du document était son caractère théologique qui rendait des laïques peu aptes à le comprendre en son véritable sens, avec les nuances nécessaires. Ainsi grossi, exagéré, altéré, il devint l'objet des commentaires les plus violents : c'était un défi jeté à nos institutions et à notre société. On eût dit que Grégoire VII et Boniface VIII ressuscités venaient de fulminer l'anathème contre l'Empereur et ses sujets. Le gouvernement ne garda pas plus de sang-froid. Tout en alarmes, il fit interroger le cardinal Antonelli. Antonelli répondit : « Le Syllabus et l'encyclique ont un caractère purement spirituer; ils n'ont trait en quoi que ce soit au domaine temporel. C'était contre l'esprit du socialisme, contre les mauvaises passions du siècle, qu'était dirigé l'anathème du Vatican et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il s'étonnait que l'Empereur, qui représente les idées conservatrices, ne vît pas ce qu'il y avait de conservateur dans les doctrines émises par le Saint-Père, doctrines qui, du reste, étaient anciennes et avaient été approuvées par à peu près deux cents évêques. Je vous donne ma parole d'honneur qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu dans l'encyclique et le Syllabus le moindre sous-entendu politique. Il y a plusieurs années que les congrégations travaillent à cette œuvre élaborée, touchée et retouchée vingt fois, dans le but d'en écarter toute apparence d'appel à une nation plutôt qu'à une autre. Sa publication à ce moment a été dictée par des considérations d'un ordre purement religieux ; la situation faite au gouvernement pontifical par la Convention du 15 septembre n'avait, en quoi que ce fût, influé sur la rédaction, sur l'esprit, sur l'heure de cette publication. »

Il fallait accepter cette réponse pour bonne et s'en tenir là. Une interdiction du Syllabus ne se justifiait vraiment pas. On n'avait pas à s'opposer à une publication que le Pape n'exigeait pas puisque le Syllabus était adressé aux seuls évêques pour leur servir de guide. Si on ne fût pas intervenu, la plupart ne l'eussent pas publié ou l'eussent accompagné de commentaires propres à lui ôter tout caractère menaçant pour nos institutions. Ceux qui lui auraient donné une signification pratique qu'il n'avait pas et l'eussent tournée en agression contre notre ordre politique, il eût fallu les poursuivre, non dérisoirement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

devant le Conseil d'État par un appel comme d'abus sans portée et sans sanction, mais devant les tribunaux, par application des articles 201 et suivants du Code pénal.

Les Italiens, auxquels nous envoyions si souvent à tort et à travers des conseils de sagesse, nous en donnèrent un que nous eussions dû entendre. Le ministre de la Justice du ministère La Marmora, Vacca, manda à ses procureurs généraux : « Le Gouvernement a considéré, en ce qui a trait aux propositions du Syllabus, qui sont contraires aux principes de la législation nationale, que leur exorbitance ne doit pas échapper au bon sens des populations qui les connaissent par les journaux et, partant, on n'a rien à craindre à ce qu'elles soient publiées du haut de la chaire. Il a cependant jugé convenable de prévenir les évêques du royaume, afin que dans l'exposé officiel ils ne s'écartent ni eux, ni leurs subordonnés, par des commentaires et des discours, du respect dû aux institutions de l'État, ce qui les ferait tomber sous le coup des lois existantes ».

Au contraire, Baroche partit en guerre. Il accorda aux évêques l'autorisation de ne recevoir et de ne publier que la partie de l'encyclique annonçant un jubilé, et il leur interdit de promulguer, avec la première partie de l'encyclique, le Syllabus qui y est annexé « parce que chacun de ses actes contient des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de l'Empire (1er et 6 janvier 1865).

« En présence de la liberté laissée à des écri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vains incompétents et hostiles de commenter nos paroles, a dit justement Pie IX, on ne comprenait pas la défense de les expliquer, intimée à ceux-là qui en étaient les légitimes interprètes. » D'autant plus que cette défense était sans portée, car d'après le droit canonique ultramontain, pour être obligatoire aux fidèles, il n'est plus nécessaire, comme autrefois, qu'une décision pontificale ait été promulguée par les ordinaires; il suffit qu'elle ait été publiée à Rome et que d'une manière quelconque elle soit parvenue à la connaissance des fidèles. Lorsque Fénelon connut le décret qui condamnait les *Maximes des saints*, il monta en chaire, annonça la nouvelle et se soumit sans attendre que la bulle pontificale eût reçu l'exequatur royal[1].

Les évêques de combat, Mgr de Dreux-Brézé et le cardinal Mathieu, nonobstant la défense gouvernementale, lurent en chaire le Syllabus : on les frappa d'un appel comme d'abus[2], qui leur valut de nombreuses félicitations. Les autres évêques ou se turent, ou adressèrent une protestation au ministre des Cultes par lettres publiques; d'autres, tels que Mgr Ginoulhiac, Mgr Darboy, Mgr Dupanloup, commentèrent l'encyclique, en rétablirent le texte altéré, éclaircirent les propositions obscures, et diluèrent les âpretés théoriques dans des gloses lénitives : le Pape avait réprouvé une certaine civilisation, un certain progrès, une certaine liberté, non

1. Émile Ollivier, *Manuel du droit ecclésiastique*, p. 531.
2. *Ibidem*, p. 422.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

toute civilisation, tout progrès, toute liberté. Mgr Ginoulhiac accomplit cette tâche avec beaucoup de solidité, Mgr Darboy avec beaucoup de lumière, et Mgr Dupanloup avec beaucoup de bruit. Ce dernier, espérant plaire à Rome, donna pour préambule à son étude du Syllabus une violente diatribe contre la Convention du 15 septembre, sans souci de démentir l'affirmation du cardinal Antonelli, qu'on ne devait établir aucune corrélation entre les deux actes.

En dépit de ces commentaires, explications, adoucissements, subsistait une opposition radicale entre l'enseignement du Syllabus et les principes sur lesquels s'élevaient les institutions modernes. Les évêques se tirèrent de difficulté en se retranchant dans l'hypothèse que le Syllabus ne contestait, ni ne retirait. Et de ce point de départ inexpugnable ils proclamèrent que le Syllabus ne leur interdisait nulle part d'avoir confiance dans les libertés civiles et politiques et d'en espérer le progrès pacifique. Les commentaires de l'Archevêque de Paris, Mgr Darboy, furent des plus larges : « Ce que demandent et cherchent les peuples dans leurs aspirations inquiètes vers le progrès, la liberté et la civilisation, Pie IX ne le maudit pas ; il déclare seulement ne s'être donné aucun tort à l'égard de ces choses quand on les comprend bien et ne pouvoir pactiser avec elles quand on les comprend mal. Il ne prétend pas qu'on doive agir contre sa propre conscience et rendre à Dieu un hommage contraint ; mais il nie qu'on ait le droit de n'avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aucune religion, ou d'en avoir une fausse. Il ne condamne pas l'emploi du suffrage universel dans les affaires politiques; il laisse entendre que le nombre n'est pas la seule force du monde et que la multitude elle-même a besoin d'avoir raison pour valider ses actes. Il ne ratifie pas tous les faits accomplis; mais il n'ignore pas que les faits accomplis par tout un peuple traînent derrière eux des intérêts considérables qui, quand ils ont duré quelque temps, se nomment droits. En un mot, et pour vous rassurer, l'Encyclique ne vous interdit pas d'être de votre temps qui en vaut bien un autre et ne fait pas trop médiocre figure dans l'histoire de l'Église et du monde. »

Le Pape ne contredit pas ces explications. Il félicita Mgr Dupanloup « d'avoir relevé et voué à un juste mépris les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si indignement faussé le sens de la doctrine professée par nous[1] ». En son nom le cardinal Antonelli approuva le cardinal Donnet « d'avoir saisi la différence entre les erreurs proscrites par l'acte pontifical et le fait particulier de la France et d'autres États. L'encyclique ne frappe que les doctrines absolues et naturalistes des libres penseurs avancés; elle ne proscrit que ceux qui appliquent le rationalisme à la société civile : c'est dit en propres termes. Elle n'interdit donc pas de soutenir certaines libertés entrées dans le droit public; on ne tombe

1. 4 février 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sous sa condamnation qu'en faisant dériver ces libertés de la négation de l'ordre surnaturel et de l'Église en tant que société qui a ses droits propres indépendants de toute origine humaine[1]. »

Le Cardinal prouva même par un acte significatif que le Syllabus n'était pas un brûlot incendiaire jeté au milieu de nos institutions. Le Nonce avait adressé des lettres publiques de remerciement aux évêques de Poitiers et d'Orléans; Antonelli, sur les ordres du Saint-Père[2], lui écrivit pour le blâmer et lui enjoindre de s'abstenir, en pareils cas, d'actes de cette nature, la cour de Rome n'approuvant pas en principe que les nonces s'immiscent dans les affaires de politique intérieure des États auprès desquels ils sont accrédités. En conséquence Mgr Chigi vint exprimer à l'Empereur ses regrets de la publicité de ses lettres particulières aux évêques d'Orléans et de Poitiers et donna l'assurance que, pénétré des devoirs de son caractère diplomatique, il n'avait jamais eu l'intention de s'écarter du respect des règles du droit diplomatique[3].

VI

Les catholiques de la trempe de Saint-Simon, Aguesseau, Chateaubriand, ne s'étaient pas réduits en servitude à l'égard de Rome : ils accep-

1. Séance du Sénat, du 10 mars 1865.
2. Sartiges à Drouyn de Lhuys, 13 février 1865.
3. *Moniteur* du 14 février 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

taient docilement ses décisions dogmatiques, mais ils ne se soumettaient à ses directions politiques que si elles étaient celles de leurs convictions, et on ne les voyait pas, sur l'ordre d'un pontife qui, en dehors de son magistère spirituel, est un simple prince italien ignorant de nos affaires, passer en un tour de main du blanc au noir, de la monarchie à la république, sauf à opérer l'évolution inverse sur un ordre nouveau. Après le Syllabus comme après l'Encyclique de 1832, les catholiques libéraux de ce temps, tout en se soumettant, agirent comme si le Pape n'avait rien dit. Ils y mirent quelque tempérament de forme, ils ne canonisèrent plus la liberté, mais ils la servirent comme si elle était sainte[1], et jusqu'à leur dernier jour, ils restèrent catholiques pénitents et libéraux impénitents. La postérité les venge aujourd'hui de leur défaite. Le discours de Malines est devenu la charte de combat des catholiques et ceux-là mêmes qui en demandèrent jadis la proscription en répètent les maximes et en pratiquent les conseils. Plus que jamais la parole de Montalembert vit et triomphe : elle a vaincu le Syllabus.

Ce que l'impartialité oblige à reprocher au catholicisme libéral de l'Empire, ce n'est pas

1. Le Père Lecanuet cite une très judicieuse lettre de M. de Meaux à son beau-père : « L'encyclique n'entend porter aucune sentence nouvelle. Elle rappelle des condamnations prononcées et, dans son ensemble, je ne crois pas qu'elle aille plus loin que l'encyclique de 1832. C'est sous l'empire de ces jugements du Saint-Siège que nous n'avons cessé de parler et d'agir. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'avoir professé que l'hypothèse devait être considérée comme définitivement acquise, c'est d'avoir affaibli cette vue juste en y mêlant la poursuite d'un ressentiment personnel contre le vaillant lutteur qui, sur tant de points, soutenait le même combat qu'eux; c'est d'avoir joint à la défense de la liberté la poursuite de la haine de Falloux contre Louis Veuillot. Le noble comte ne haïssait pas à demi : il n'avait pas pardonné au faquin plébéien qui, se permettant de ne pas servir ses rancunes, s'était réjoui du succès du 2 Décembre contre la subversion sociale et s'était montré favorable à l'Empire renaissant. Même la méritoire indépendance que Louis Veuillot venait de montrer en sacrifiant son journal à défendre la papauté n'avait pas désarmé cette haine. — Simple comédie, disait Falloux, puisque l'*Univers* reparaissait le lendemain sous le nom de *Monde* et avec les mêmes rédacteurs. — Certainement, mais sauf Veuillot, ce qui était tout. Jusqu'en 1867, Louis Veuillot n'a pu écrire dans aucun journal, tandis que la Revue des libéraux, le *Correspondant*, restait ouverte à la prose de M. de Falloux.

Le Syllabus n'a donc pas opéré la réconciliation des catholiques, et il a fourni par ses formules trop abstraites et trop théologiques, très maladroites au point de vue de l'effet pratique, un moyen d'attaque permanent aux ennemis de l'Église. Il était au moins inutile.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

VII

Peu après la Convention de Septembre, le gouvernement étant encore à Turin, se produisirent deux incidents qui témoignaient d'un désir réciproque, sinon de rapprochement, du moins de relations moins tendues. La Marmora, malgré la vive opposition de son collègue Lanza et avec l'encouragement du Roi, retira une loi abolissant les congrégations religieuses, très odieuse à Rome. Le Pape, de son côté, écrivait au Roi (6 mars 1865) pour lui représenter combien il était préoccupé de la vacance d'un très grand nombre de sièges épiscopaux et combien il désirait mettre un terme à cette déplorable interruption de la vie religieuse dans un grand nombre de diocèses. Le Roi communiqua cette lettre à ses ministres en les priant d'obtempérer au désir de Pie IX et de lui envoyer un négociateur. Le choix tomba sur un jurisconsulte des plus compétents, d'une fine et pénétrante intelligence, Vegezzi.

La nouvelle de sa mission fut agréable à l'Empereur, quoique Pie IX ne l'eût pas même informé de sa démarche. Il y vit un acheminement à cette conciliation qu'il rêvait et dont l'espérance était au fond de la Convention du 15 septembre. A Rome comme en Italie, les intransigeants furent également inquiets et irrités. — Voilà le Roi, dirent les uns, qui va se réconcilier avec le Pape et renier la cause nationale. — Voilà Pie IX,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dirent les autres, revenu à ses erreurs de 1847, qui va livrer à l'ennemi les droits du Saint-Siège. — La Marmora n'écouta ni les uns ni les autres et persévéra dans la politique libérale qui avait permis la publication de l'encyclique. Il eût dû aussi saisir cette occasion inespérée de prouver aux catholiques du monde entier combien était sincère la promesse du programme national de laisser l'Église libre, combien était sérieux le désir de conciliation tant affirmé par les Italiens. C'eût été un premier rapprochement qui en aurait peut-être amené d'autres.

Les questions soulevées par la vacance des sièges épiscopaux étaient multiples comme les causes qui les avaient produites. Une quarantaine de sièges étaient vacants par suite de l'abandon qu'en avaient fait les titulaires; d'autres n'avaient pas été pourvus après leur mort; d'autres ne l'avaient été que par des bulles pontificales non sanctionnées par le gouvernement italien. Il était naturel que le ministère, en accordant en principe le retour des évêques absents, fit quelques réserves pour certains d'entre eux dont la présence eût provoqué de regrettables manifestations, et cela fut accordé à Rome. Il était non moins juste qu'on tînt compte des réductions raisonnables, préparées dans le nombre infiniment trop considérable des évêchés italiens[1]. Sur cela on se fût entendu. L'accord

1. En France il y avait 17 archevêques et 71 évêques pour une population de 36 millions d'âmes; il y en avait en Italie pour 21 millions, 41 archevêques et 183 évêques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

devint, au contraire, impossible dès que Vegezzi exigea que les évêques préconisés par le Pape fussent soumis à l'exequatur et au serment. Dans le Piémont et même dans la Lombardie, le Pape ne s'y refusa pas; il n'y consentit pas pour les provinces soustraites à son autorité et à celle des princes ses alliés, parce que c'eût été sanctionner le fait accompli contre lui et renoncer à ses protestations réitérées. Le serment et l'exequatur étaient des antiquailles inconciliables avec le système tant préconisé de l'Église libre; en effet, La Marmora ne les exigeait que parce qu'il n'était pas convaincu de la nécessité de l'Église libre : « C'est très vrai, écrivait-il, que Cavour était le plus grand, le plus fort et le plus sincère partisan de la liberté religieuse. Mais est-il bien prouvé que cette liberté absolue de l'Église soit praticable et convenable? Ce qui se passe en Belgique nous fait assez voir ce qui se passerait chez nous, si le clergé pouvait tout faire et tout oser. » Lanza eut beau reprendre les arguments de Cavour et insister, La Marmora ne se rendit pas et rompit les négociations (avril à juin 1865). « Il craignait, disait-il, de paraître, en les poursuivant, reconnaître la souveraineté pontificale ! » — Cette rupture n'accrut pas le bon renom de l'Italie. Ses ennemis l'accusèrent de ne pas être sincère dans ses promesses de liberté, pas plus que dans ses désirs de conciliation : elle refusait la liberté et elle rendait la conciliation irréalisable; elle n'aurait plus le droit de reprocher à la Papauté l'obstination de ses refus après la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mauvaise foi des siens. A l'exception de ceux décidés à ne voir ni à entendre, personne ne pourait plus douter que son but unique, quel que fût le nom de ses ministres, était de spolier le Saint-Siège, non de se rapprocher de lui.

L'Empereur venait de fixer un terme probable à notre occupation de Rome. Il était plus désireux encore de mettre fin à celle du Mexique, qui ne rencontrait en France l'assentiment d'aucun parti, tandis qu'au moins les catholiques de tous les partis approuvaient notre permanence à Rome. Il comptait, pour lui faciliter cette retraite, sur l'intronisation de Maximilien. Rejoignons donc ce prince à Mexico.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE V

MAXIMILIEN AU MEXIQUE

I

Napoléon III, toujours soucieux de donner à l'Empire de Maximilien la consécration loyale du suffrage universel, solennellement promise par Rouher, conseilla à la Régence de faire sanctionner par un vote l'acceptation de l'Archiduc. Bazaine n'en fut pas d'avis : « L'arrivée prochaine de Maximilien dissipera les doutes et les scrupules. La Régence n'a pas cru devoir faire un nouvel appel aux populations pour consacrer l'élection, et je me suis rangé à son avis, parce que c'était remettre en question un fait accompli *selon l'usage du pays*, et que les dissidents, s'appuyant sur les nouvelles d'Europe et d'Amérique, auraient pu diviser l'opinion dans cette nouvelle et décisive manifestation populaire. Le parti clérical, aidé par les manœuvres de Santa-Anna, aurait pu également y jouer un rôle déplorable pour notre politique : il a donc été plus sage de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

s'abstenir et de s'en tenir à ce qui a été légalement et loyalement obtenu[1]. »

Ce fut par conséquent en vertu du plébiscite frelaté des adhésions, que le 12 juin 1864, Maximilien entra à Mexico comme empereur élu du peuple mexicain. A part quelques gros orages et de mauvaises routes, le voyage avait été heureux. A Vera-Cruz il avait rencontré de la froideur; au contraire, tout le long du chemin, des acclamations, surtout des Indiens. Après s'être arrêté à Guadalupe pour faire ses dévotions à la Vierge, patronne du Mexique, il avait trouvé à Mexico un enthousiasme, selon Bazaine, unanime et vrai. « Les provinces intérieures envoyaient des députations ou des adresses, les hommes de tous les partis étaient venus à l'Empereur, et tous étaient enchantés de son caractère, convaincus de ses loyales intentions[2]. »

Maximilien emmenait avec lui deux conseillers intimes, l'Autrichien Scherzenlechner et le Belge Éloin, deux hommes de sa confiance et d'entier dévouement, au milieu du monde inconnu ou hostile qu'il venait régir. En arrivant, il eut une violente déception : il comptait trouver le pays complètement pacifié; on en était loin! Deux centres de résistance restaient fortement

1. Bazaine à Napoléon III, 10 mai 1864.

2. A l'Empereur, 28 juin 1864. Je rappelle que je cite toutes ces lettres de Bazaine d'après les originaux que j'ai sous les yeux. J'emprunte celles de l'Empereur à Bazaine aux ouvrages de M. Gaulot qui a eu sous les yeux les originaux de ces lettres, trouvées dans les papiers du payeur général de l'armée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

organisés, l'un à Monterey, dans le Nord, autour de Juarez; l'autre dans la région des Terres chaudes, à Oajaca, autour d'un général doué à la fois du bon sens et du coup d'œil du politique, de l'activité, de la vigueur du soldat et de l'humanité de l'homme d'honneur, Porfirio Diaz.

Maximilien pensait que le terrain administratif et législatif était déblayé, que les réformes étaient décrétées, qu'il n'avait plus qu'à prononcer; et il trouvait tout en suspens et dans le chaos. Il avait un moyen facile de gouverner : créature du parti clérical, il devait se livrer à lui, servir ses idées, adopter ses hommes, sauf en quelques tempéraments redresser ses griefs, enfin donner à ce parti la domination qu'il avait espérée des armes françaises et qu'elles lui avaient refusée jusque-là. Toutes les cloches des églises auraient sonné en sa faveur; les *Te Deum* auraient retenti partout; un nonce serait venu lui apporter la bénédiction pontificale; il aurait sans peine recruté un personnel honorable, intelligent, dévoué, dont le général Almonte eût été le chef et Guttierez de Estrada, rappelé avec honneur, l'ornement et le conseil. Cette conduite eût certainement encouru le mécontentement de Napoléon III, qui répétait au Mexique ce qu'il avait fait à Rome et désavouait, après meilleures informations, les idées et les hommes au profit desquels il était intervenu. Mais Maximilien, ayant acquis dans le pays une force propre, eût pu supporter ce mécontentement. Cependant il n'adopta pas cette politique facile et qui paraissait obligée parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'elle ne répondait pas à ses sentiments personnels et que, sincèrement libéral lui-même, il appartenait d'esprit à la réforme opérée par Juarez. Il écarta donc résolument les cléricaux, fauteurs de l'intervention. Almonte, le chef de la régence, malgré sa capacité et les services rendus, fut relégué dans la charge de grand maréchal de la Cour; un peu plus tard, Marquez et Miramon, sous des couleurs de mission à l'étranger, furent éloignés, et Guttierez de Estrada si peu convié à revenir, qu'il ne revint pas. Le Père Miranda mourut à Puebla, faisant les plus tristes pronostics.

Les cléricaux congédiés, force était de s'adresser aux libéraux qui n'avaient pas levé l'étendard de la révolte et n'avaient pas suivi Juarez, bien que partageant ses passions et ses idées; ce qui les rendait ennemis de l'intervention et hostiles plus ou moins à la France, de telle sorte qu'en les choisissant comme auxiliaires, Maximilien s'exposait à un déplaisir de Napoléon III, non moins que s'il s'était livré aux cléricaux. Mais nécessité n'a pas de loi : le parti de l'intervention n'existait que dans les dépêches de Bazaine; on n'avait affaire qu'à des conservateurs ou des libéraux, tous contraires à la France, les uns parce qu'elle avait déçu leurs espérances, les autres parce qu'elle avait détruit leur domination. C'est entre ces deux hostilités qu'il fallait choisir, et il est souverainement injuste d'imputer à tel ou tel conseiller intime une fatalité inhérente à la nature des choses. Maximilien choisit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pour ministre d'État Velasquez de Léon, adversaire notoire de l'intervention; pour ministre des Affaires étrangères, Ramirez, homme capable, mais juariste avéré, qui avait refusé de faire partie de l'Assemblée des notables et dont la maison était restée fermée et sombre le jour de l'entrée de l'Archiduc. Tous les fonctionnaires envoyés dans les provinces furent à l'avenant. Les paroles et les actes marquèrent aussi qu'on n'entendait pas être un simple pantin dans les mains d'un général français. Une amnistie plénière, à l'exception des crimes de droit commun, fut proclamée (6 juillet 1864); le blocus fut levé dans tous les ports de l'Empire (31 juillet); un arc de triomphe qu'on projetait d'élever au nouvel empereur devint, par sa volonté, un monument en l'honneur des héros de l'indépendance mexicaine.

Un Américain, Gwin, qui se disait favorable au Mexique, avait soumis à Napoléon III un vaste projet de colonisation de la Sonora, pays réputé par la richesse de ses gisements minéraux. L'Empereur séduit fit demander à Maximilien[1], non une aliénation quelconque de territoire, mais le droit d'exploitation des mines non encore exploitées : une part des bénéfices serait attribuée au Trésor mexicain; notre armée assurerait la tranquillité du pays, et Gwin constituerait des centres peuplés d'Américains. Bazaine recommanda chaudement ce projet. Montholon se joi-

1. Napoléon III à Bazaine, 14 mai 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gnit à lui. Maximilien fit la sourde oreille, non par mauvais vouloir envers nous, mais par crainte de blesser les susceptibilités du peuple qu'il voulait s'attacher. Aucun Mexicain, quoi qu'on ait dit, n'eût consenti à ne pas voir dans ce contrat une cession de territoire à la France, prélude d'une rétrocession définitive à l'Amérique.

Par la même raison Maximilien ne se prêta pas à la fondation d'une banque mexicaine, non qu'il n'en reconnût l'utilité, mais cette banque devant être une institution étrangère, il craignait encore de blesser le sentiment national mexicain. Par le même motif, il opposa les mêmes difficultés que Juarez au règlement des créances françaises et se refusa, le plus qu'il put, à accorder un intérêt de 6 p. 100 aux réclamations déjà admises. Notre ministre Montholon rendait fort perspicacement compte à son gouvernement de tous ces actes : « La politique que semble suivre S. M. n'a d'autre but que d'acquérir, tout d'abord, pour son administration une popularité qui lui serait certainement refusée, si elle laissait percer un penchant trop marqué pour l'élément français[1]. »

Ces affaires de personnel, de colonisation et d'indemnités, étaient cependant accessoires à côté de celle qui tenait le Mexique en guerre civile depuis tant d'années, qui avait motivé l'intervention et suspendait la vie industrielle et politique : celle des biens de l'Église. Maximilien

1. A Drouyn de Lhuys, 28 juillet 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sentait que le pays ne serait reconstitué que lorsqu'elle aurait été résolue dans le sens libéral, car jusque-là il y aurait un empire dans l'empire et le gouvernement ne cesserait d'être en butte à une puissance rivale qui, tôt ou tard, menacerait son existence. Néanmoins il ne suivit pas le conseil de Bazaine qui le poussait à la résoudre immédiatement, seul, avant l'arrivée prochaine du Nonce, « les faits accomplis excluant toute discussion[1] ». Ne tenant pas assez compte des recommandations de Pie IX, il se flattait d'obtenir des concessions qui eussent mis un terme à la résistance du clergé. Il pressa l'arrivée du Nonce, et comme jusque-là il n'y avait aucune mesure sérieuse à prendre et que d'ailleurs aucun projet n'était prêt, il nomma une commission financière dont fit partie le député français Corta, et une commission de l'armée sous la présidence de Bazaine ; puis il alla, accompagné du commandant français Loysel et escorté par des troupes mexicaines, visiter les provinces de son empire où l'on pouvait se risquer sans trop de péril.

Il laissa à Mexico l'Impératrice comme régente (11 août). Dans ce voyage de trois mois (11 août 30 octobre 1864) le souverain, qu'on a tant accusé de n'être pas pratique, témoigna d'un instinct pratique supérieur. Il fit tout ce qu'il fallait faire et vit tout ce qu'il devait voir, les hospices, les prisons, le travail des mineurs dans les mines, se rendit compte de la désorganisation sociale

1. Bazaine à Napoléon III, 30 octobre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et de l'inexprimable misère. Il s'attacha à éviter les compromissions avec le clergé et ses adhérents, refusa d'entrer dans aucun couvent, d'assister à aucun *Te Deum*, ne consentit qu'à entendre, sans appareil officiel, les messes basses. Quand il rencontra Marquez à Morellia, il le salua à peine, et se décida difficilement à passer devant sa troupe. Il flatta au contraire les passions nationalistes, se montra aux paysans dans leur costume, se rendit à Dolorès le jour anniversaire de l'Indépendance, puis, à la fenêtre d'où le curé Hidalgo donna le signal de l'insurrection, il prononça une allocution enflammée. La foule écoutait plus curieuse qu'enthousiaste et ce discours ne produisit à Mexico aucune satisfaction chez les libéraux : au-dessous des acclamations plus ou moins spontanées, la protestation sourde grondait toujours et se manifestait à chaque instant par de désagréables incidents. Ainsi, dans un petit village, l'autorité prescrivit d'annoncer par une sonnerie l'arrivée de l'Empereur : on s'aperçut que les battants de la cloche avaient été enlevés pendant la nuit, et la sonnerie dut se faire à coups de marteau et de cailloux.

Il rentra à Mexico sans appareil militaire, sans réception officielle, « acclamé sincèrement, d'après Bazaine, par toute la population sans distinction de parti [1] ». Lui-même semble avoir été moins satisfait. Il écrivait à Napoléon III : « J'ai pu reconnaître pendant cette excursion que les

1. A Napoléon III, 30 octobre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

habitants des provinces ont plus d'intelligence, de noblesse et me sont plus patriotiquement dévoués que ceux de la capitale qui, malheureusement, ont subi la mauvaise influence de l'élément étranger habitué depuis trop longtemps à profiter du désordre et des révolutions pour faire fortune. Je crois au dévouement de la majorité du peuple mexicain et je pense qu'avec la coopération dévouée du maréchal, je parviendrai à attendre avec calme la réalisation d'un emprunt que M. Fould me fait espérer pour le printemps prochain et qui assurera l'avenir[1]. »

Une autre lettre, adressée à son ministre de l'Intérieur, montre qu'il n'avait pas non plus été si pleinement satisfait des provinces (3 novembre 1864) : « Si jusqu'à présent, le gouvernement a usé d'indulgence pour ses adversaires, afin de laisser le temps et l'occasion de reconnaître la volonté nationale et de s'incliner devant elle, il est maintenant de son devoir impérieux de les combattre, car leur bannière ne porte aucun credo politique et n'a d'autre but que le vol et l'assassinat. Mes devoirs de souverain m'obligent à protéger le peuple avec un bras de fer, et pour répondre aux désirs hautement exprimés par tous, nous déclarons, comme chef de la nation, en pleine connaissance de cause de notre mission sacrée et du devoir que nous avons accepté, *que toutes* les guerillas armées qui parcourent encore quelques points de notre belle patrie, *doivent être*

1. Maximilien à l'Empereur. 11 novembre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

considérées comme des troupes de bandits, et tomber en conséquence sous la sévérité inflexible et inexorable de la loi, c'est-à-dire sous le décret de Forey, du 20 juin 1863, établissant des cours martiales contre les troupes de malfaiteurs armés. »

II

Enfin le Nonce, Mgr Meglia, arriva (9 décembre 1864). Pendant toute sa route il avait été reçu, par les Indiens surtout, avec une véritable exaltation. C'était le Syllabus fait homme qui entrait en maître. On connaissait à Rome les sentiments fanatiquement catholiques du peuple mexicain ; on y crut l'occasion bonne de démontrer aux libéraux que l'absolu de la thèse orthodoxe n'était pas une relique scolastique à l'usage des séminaires, mais une réalité qu'on incarnerait dans les faits partout où l'on se sentirait de force... Mgr Meglia communiqua à Maximilien une lettre de Pie IX, explicative de sa mission, contenant un ultimatum sans réplique.

Il demande « que la loi inique de la Réforme soit révoquée, que la religion catholique, à l'exclusion de tout autre culte dissident, continue à être la gloire et le soutien de la nation mexicaine ; que les évêques soient entièrement libres dans l'exercice de leur ministère pastoral ; que les ordres religieux soient rétablis et réorganisés, le patrimoine de l'Église sauvegardé et protégé ; que *personne* n'obtienne la faculté d'enseigner et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

publier des maximes fausses et subversives; que l'enseignement, public ou privé, soit surveillé par l'autorité ecclésiastique; qu'enfin soient brisées les chaînes qui jusqu'à présent ont retenu l'Église sous la dépendance et l'arbitraire du gouvernement civil » (8 octobre 1864).

Le gouvernement mexicain proposa en réponse un concordat à peu près calqué sur le nôtre, avec cette différence que, tout en admettant la liberté des cultes, la religion catholique serait, comme dans la Charte de 1814, déclarée religion d'État. L'aliénation des biens du clergé était ratifiée, moyennant l'obligation du pouvoir public de pourvoir aux frais de culte et aux salaires de ses ministres au même titre que les autres services civils de l'État. D'accord avec le Saint-Siège on déterminerait le nombre des ordres religieux à maintenir et les conditions de leur existence. Les prêtres pourraient continuer à tenir les registres de l'État civil, mais comme fonctionnaires de l'ordre civil.

A la lecture du premier article, le Nonce se récria : Il n'avait pas d'instructions pour négocier un concordat; ces affaires d'ailleurs ne se traitaient qu'à Rome; sa mission était d'obtenir l'abolition des lois de réforme, la restitution au clergé de ses biens aliénés et des indemnités pour ceux qui seraient perdus; sur tout autre sujet il ne pouvait en référer qu'à Rome. — L'Impératrice Charlotte essaya de le faire revenir sur ses refus, elle n'y réussit pas. Maximilien fit alors demander au Nonce de vouloir bien, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

une note écrite, constater son refus qui devait entraîner des mesures ultérieures (24 décembre). Le Nonce rédigea la note qu'on lui demandait : « Le Saint-Siège, disait-il, a d'autant moins pu me donner des instructions sur les points proposés qu'il ne pouvait supposer que le gouvernement impérial les proposerait et consommerait ainsi l'œuvre commencée par Juarez. » (25 décembre.)

Les négociations confidentielles ne produisant aucun résultat, Maximilien inséra le 27, dans son Journal officiel, une lettre au ministre de la Justice ; il le chargeait, puisque le Nonce se refusait à négocier faute d'instructions, de proposer un plan de désamortisation des biens ecclésiastiques dont le point de départ serait la ratification des ventes légitimes exécutées sans fraude et conformément aux lois qui ont décrété l'abolition de la mainmorte et fait passer ses biens dans le domaine de la nation. Il devait ensuite préparer l'abolition des privilèges ecclésiastiques, la gratuité des sacrements, selon les principes les plus larges de la tolérance, sans perdre de vue toutefois que la religion catholique est la religion de l'État.

Le Nonce répliqua violemment : « Il était, dit-il, dans la triste nécessité de protester contre des expressions injustes et injurieuses sur le Souverain Pontife et son gouvernement. Il n'avait pas reçu d'instructions parce que l'on ne pouvait supposer qu'un pareil projet serait proposé par le gouvernement impérial, parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que celui-ci n'en avait jamais fait mention au Saint-Siège, ni à l'excellentissime clergé mexicain, qui avait, au contraire, d'autres espérances et promesses. Si le gouvernement a tenu secret jusqu'au dernier moment ce projet déplorable, comment peut-il être surpris que le Nonce n'eût pas d'instruction? Je proteste donc contre toute manifestation tendant à faire retomber sur le Souverain Pontife la plus légère responsabilité de tout ce qui pourra se faire ici de contraire aux droits de l'Église. J'affirme que ni le Saint-Siège, ni le Nonce n'ont jamais eu connaissance des projets et résolutions qui, au lieu de calmer les consciences timorées et de rendre la paix aux esprits, n'ont fait que les jeter dans des perturbations et angoisses plus grandes encore. » (29 décembre.)

Le ministre Ramirez ne fut pas plus endurant : « Placé entre la dure alternative ou de vous renvoyer votre note ou de ne pas répondre, j'assume la responsabilité personnelle de donner à Votre Excellence, non une réponse, mais des explications nécessaires pour rectifier des idées erronées et repousser l'offense faite au gouvernement de Sa Majesté. Il n'y a pas d'exactitude dans vos objections, et même en les admettant exactes, elles ont été faites dans des termes peu convenables, propres à compromettre les relations amicales et empêcher toute négociation d'arriver à un résultat. Déjà, en s'adressant au ministre de la Justice, Votre Excellence a dit que l'intention du gouvernement est de consommer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'œuvre commencée par Juarez. Si Votre Excellence a pu recouvrer le calme d'esprit requis aux affaires graves, elle comprendra que pareils procédés ne sont pas de nature à gagner, ou à convaincre, et que leur forme trop peu convenable ne permettait pas d'en donner connaissance à l'Empereur. Je leur fais grâce cependant et leur prête un instant mon attention. Il est inutile de revenir sur des points discutés depuis des siècles — mais, dites-vous, Juarez a dépouillé l'Église, il l'a réduite à la mendicité, il a banni la religion de l'État, l'a faite esclave au nom de la liberté! L'Empereur prend le chemin contraire, agissant comme il en a le droit et le pouvoir, il indemnise l'Église de ses pertes, rend à ses membres les droits reconnus à tous les citoyens, s'adresse au Père des fidèles et implore son concours à l'effet d'aplanir les difficultés et consolider les liens qui doivent unir l'État et l'Église. Est-ce là continuer l'œuvre commencée par Juarez? Quant aux propositions déclarées déplorables, aujourd'hui pomme de discorde entre nous, elles forment la Constitution civile et religieuse d'une des nations les plus civilisées du monde, où le catholicisme brille de la plus éclatante splendeur : Grâce à elles son clergé est proposé en modèle à tous les peuples chrétiens. Ce qui en France est légitime de la part de l'État peut-il être réprouvé au Mexique comme contraire aux canons? Il ne peut y avoir deux mesures, la vérité est une partout. » (10 janvier 1865.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Maximilien, de plus en plus décidé, publia, le 7 janvier, un décret soumettant les bulles, dépêches, rescrits de la cour de Rome à l'exequatur. En réponse, le Prélat-Syllabus dégaina la thèse en toute son âpreté : « Les bulles, les brefs, les rescrits pontificaux sont des actes de la juridiction exercée par le Suprême Pontife dans toute l'Église. Ce droit est reconnu par tous, de même que l'Église est reconnue comme une société parfaite, indépendante et souveraine. Tous les fidèles qui la composent sont sujets en conscience aux décisions de leur pontife, soit qu'elles regardent le dogme, soit qu'elles aient pour objet la morale ou la discipline. Que deviendrait en réalité ce droit du Pontife? qu'en resterait-il si un acte de ses SUJETS, fût-il empereur ou roi, suffisait à empêcher la promulgation de ses décrets et en arrêter les effets? » (19 janvier 1865.)

Ramirez répondit du ton qu'aurait pris Lerda, le ministre de Juarez, et termina une longue dissertation gallicane par ces paroles altières : « En vérité il est douloureux et à jamais déplorable qu'à cette heure et dans notre époque, de telles controverses puissent surgir dans les formes les plus antipathiques à la concorde, et qu'elles puissent encore agiter les peuples en menaçant l'indépendance et la souveraineté des nations. Je regrette infiniment de me voir forcé de dire que tous les défauts se trouvent réunis dans le ton et les pensées de la note qui m'occupe. Maximilien, citoyen et membre de la communion

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chrétienne, s'incline avec respect et soumission devant l'autorité spirituelle du Père des fidèles, mais Maximilien, empereur et représentant de la souveraineté mexicaine, ne reconnaît pas sur la terre de pouvoir supérieur au sien. En conséquence, je n'accepte pas cette pensée échappée peut-être à Votre Excellence, exaltant la souveraineté du Pontife Romain, que l'Empereur doit lui obéir comme son SUJET. Qu'elle me permette de lui faire observer que cette parole est des plus impropres. Ceux qui, se laissant emporter par un zèle démesuré, poussent la Papauté hors de ses limites et la dépouillent de son caractère, oublient les sévères leçons de l'Histoire, perdent le bénéfice d'une prudence plus puissante que toute présomption, agrandissent en apparence et affaiblissent en réalité la suprématie du Saint-Siège, et loin de faire respecter sa véritable autorité, la rendent odieuse. Je répète l'opinion du grand Bossuet. » (29 janvier.)

Le gouvernement ne s'en tint pas aux paroles : par deux décrets du 26 février, il déclara la religion catholique religion d'État et assura la plus ample tolérance de tous les cultes qui ne sont pas contraires à la civilisation et aux bonnes mœurs. Le second décret chargea le Conseil d'État de reviser tous les actes de désamortisation et de nationalisation des biens ecclésiastiques et de valider ceux qui ne seraient pas frauduleux.

Toutefois Maximilien, dans un dernier espoir de rapprochement, envoya une délégation à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Rome en priant le gouvernement français d'appuyer ses démarches. Il espérait ainsi effacer la mauvaise impression de ce qui s'était passé entre son gouvernement et le Nonce. Mais le cardinal Antonelli fit connaître confidentiellement à Aguilar, le ministre mexicain, le mauvais effet de nos bons offices : « Je crois, ajoutait ce diplomate, que la pire de toutes les recommandations auprès du gouvernement pontifical est celle du gouvernement français. » Le cardinal Antonelli approuva la conduite du Nonce (25 avril) et au Mexique le Syllabus resta inflexible.

Maintenant la rupture avec les promoteurs de l'intervention est consommée. Jusque-là l'hostilité des cléricaux ne s'était déchaînée que contre l'intervention française, désormais c'est à Maximilien seul qu'elle s'adressera. Elle sera implacable, sans scrupule, et le règne de Maximilien est condamné à n'être plus que le Juarisme sans Juarez. Mais comme Juarez persiste inébranlablement à revendiquer le droit de la nation mexicaine, Maximilien par son Juarisme, ne fait que s'affaiblir. Au milieu de serviteurs équivoques, qui attendent le signal du sauve-qui-peut pour l'abandonner ou le livrer, il demeure seul, sans autre appui que l'armée française.

III

Bazaine lança le général Lhérillier sur Durango, le général Castagny sur Saltillo et Mon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

terey, le général Mexicain Meja sur Matamoros. Tous ces points furent successivement occupés; l'armée de Juarez, composée d'environ 12000 à 13 000 hommes, n'opposa presque aucune résistance, et lui-même avec une escorte de quelques centaines de cavaliers transporta à Chihuahua, le siège de son gouvernement. (Juin à septembre 1864.) A Durango, Lhérillier trouva toute facilité pour organiser l'administration; à Saltillo et Monterey, Castagny fut obligé d'employer la force pour obtenir des concours. D'autres pointes furent également poussées dans diverses directions. Vers l'océan Pacifique, Douay s'avança jusqu'à Colima, Mazatlan fut occupé, mais moyennant l'abandon de Manzanillo et Acapulco, plus tard on s'avança jusqu'à Guaymas dans la Sonora. En récompense de ces succès, et pour accroître son autorité, l'Empereur envoya à Bazaine sa nomination de maréchal de France (30 août 1864).

Le Nord paraissant soumis, le nouveau maréchal porta son effort principal sur Oajaca. Dès juillet 1864 le général Brincourt s'était avancé, rejoint par le colonel Giraud, jusqu'à Nochistlan, à vingt heures de Oajaca. La ville n'était pas en état de défense; par un vigoureux coup de main on l'eût enlevée. Bazaine envoya l'ordre de s'arrêter, sous prétexe qu'il avait fort peu de monde à sa disposition et qu'en cas d'insuccès, il n'aurait pu soutenir Brincourt. Dans l'armée on crut qu'il voulait se préparer une affaire à l'africaine, à grands fracas. Il fit ouvrir une route de 400 kilomètres à travers un pays montagneux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il fit transporter au prix d'immenses fatigues et d'énormes dépenses tout un matériel de siège et arriva lui-même devant la place avec 5500 combattants. (15 janvier 1865.)

Cependant Porfirio Diaz utilisait le temps qu'on lui avait laissé. Il réquisitionnait jusqu'aux vases saints et aux cloches pour fondre des canons, et la ville fut mise en état de défense dans les mêmes conditions que Puebla. Les hauteurs qui couvrent le Cerro della Soledad, la protégeaient au Nord. Aux quatre points cardinaux quatre immenses couvents dont les murs massifs, les terrasses blindées défiaient la pioche, le boulet et la bombe, et dont les cours étaient hérissées de pièges et d'obstacles de toute nature, formaient les bastions d'un vaste réduit carré. Ces ouvrages et le fort de la Soledad se reliaient par des communications couvertes, offrant toutes les facilités possibles pour envelopper l'assaillant, opérer des retours offensifs ou battre en retraite en toute sécurité [1]. La garnison était d'environ 7000 hommes.

Bazaine ordonna l'investissement qui ne tarda pas à devenir hermétique. La tranchée fut ouverte le 1er février ; l'ennemi la couvrit inutilement d'obus, de mitraille et de balles. Mais le roc affleurant presque partout, il devint vite difficile de pousser les cheminements. Bazaine, quoique les ouvrages ennemis n'eussent pas été suffisamment battus par l'artillerie, ordonna

1. Rapport du colonel d'Outrelaine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'assaut. Dans la nuit du 8 au 9 février, les troupes étaient déjà massées dans les tranchées lorsque Porfirio Diaz se présenta au quartier général. Bazaine ne lui accorda qu'une capitulation sans conditions. On trouva 4000 prisonniers, 60 pièces de canon, un matériel de guerre considérable. Nous n'avions qu'une dizaine de tués et une trentaine de blessés. Bazaine rentra aussitôt à Mexico (25 février 1865). Porfirio Diaz et ses officiers furent enfermés dans le fort Guadalupe à Puebla; la plupart des soldats furent licenciés, les autres incorporés dans les troupes auxiliaires.

Ces expéditions mirent en évidence tout ce qu'il y avait dans ce beau corps d'armée, d'énergie, de patience, de bravoure, d'audace, d'élasticité et de rapidité foudroyante, et aussi de cette *alacritas* qui est le rayonnement du courage par la gaieté.

IV

Ces succès ne finissaient pas la lutte; les corps d'armée dissipés se transformaient en guerillas : toute position abandonnée par nos troupes était aussitôt réoccupée. Notre expédition dans le Nord venait à peine de se terminer, que le général de Juarez, Negrete, reprenait Saltillo et Monterey, menaçait Matamoros. Il fallait recommencer toujours (mars 1865); il n'y avait de sécurité que dans le cercle où pouvait arriver le bras de nos troupes. Une bande aux ordres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de Romero s'étant rapprochée de Toluca, peu éloigné de Mexico, le général mexicain Cuevas, se porta à sa rencontre au milieu de la nuit; à peine avait-il ordonné l'attaque de l'hacienda où l'ennemi s'était renfermé, qu'il fut abandonné par tous les siens et obligé de reprendre le chemin de la ville. Des bandes se formaient dans les faubourgs mêmes de la capitale.

Ces incidents ne troublaient pas la confiance imperturbable de Bazaine. Il continuait à envoyer à Paris les rapports les plus rassurants : « La situation à tous les points de vue est bonne, l'autorité royale prend chaque jour plus d'influence : les entreprises commerciales et les travaux publics sont en progrès sensible. Cependant il n'y a qu'un an que l'Empire fondé par Votre Majesté a été accepté [1]. — La situation générale est aussi bonne que possible pour ce pays en convalescence, et pour bien le juger, il est indispensable de se prémunir contre les craintes puériles inspirées par un sentiment de conservation pour les uns, de manœuvres publiques pour les autres, afin de diminuer la confiance dans l'avenir du gouvernement impérial. Il est bien évident que les partis extrêmes s'agitent, mais leurs convulsions sont insignifiantes au grand jour et ils seraient écrasés s'ils osaient jamais descendre dans la lice, les armes à la main [2]. »

A l'appui de ces appréciations satisfaites,

1. Bazaine à Napoléon III.
2. *Ibid.*, 28 avril 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Bazaine, spontanément, proposait de rapatrier une partie du corps expéditionnaire. Avant même ses dernières expéditions, dès le 12 juin 1864, il écrivait à Napoléon III : « Je puis annoncer à Votre Majesté qu'on peut faire rentrer six bataillons, une compagnie du génie, une batterie, le train de la Garde, ce qui, avec les congédiés de l'année, réduira l'armée à 25 000 hommes, chiffre suffisant comme appui de l'armée mexicaine qui ira s'augmentant avant peu par l'adhésion d'Uraga. » Cette adhésion ne lui avait apporté aucune force, car les soldats du général mexicain transfuge, loin de suivre leur chef, l'avaient pourchassé. Malgré ce désappointement et tous ceux qui survinrent après, Bazaine écrit encore (28 août-28 septembre-28 octobre 1864) : « L'effectif peut être réduit à 25 000 hommes » ; cela passe chez lui à l'état d'axiome ; 25 000 hommes étaient manifestement insuffisants à tenir en main un pays de l'étendue du Mexique. Bazaine ne l'ignorait pas et il avait adopté un système d'opérations qui n'exigeait pas cette occupation totale. Il s'établissait dans quelques villes importantes et, de là, lançait dans toutes les directions des colonnes plus ou moins nombreuses, qui dissipaient les rassemblements ennemis, armaient les populations délivrées, les excitaient à pourvoir à leur propre sécurité, et ralliaient ensuite les points de concentration, afin que la cohésion de l'armée ne fût pas détruite.

Ce système d'occupation transitoire et intermittent par des colonnes mobiles produisit les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

plus déplorables effets. La sécurité apportée par leur présence rendait plus lamentable l'insécurité qui suivait leur départ : ceux qui nous avaient bien accueillis et servis étaient exposés aux plus cruelles représailles. Beaucoup d'officiers en contact plus habituel avec les populations signalèrent ces désastreux inconvénients. De Durango, Castagny écrivait au maréchal : « L'opinion flotte incertaine et ne sait plus à quoi se rattacher. Je n'ai plus d'action morale, ni d'influence sur les populations qui n'ont plus de confiance en nous, et qui se voient à la veille d'être abandonnées [1]. »

Le plus grand nombre des officiers pensaient qu'au lieu d'affaiblir le corps expéditionnaire, il fallait l'augmenter au moins d'une division. « Entre les mailles de ce filet de baïonnettes jeté sur une surface de 80 mille lieues carrées, disaient-ils, on n'a pas pu empêcher un grand nombre d'oiseaux de proie de passer et de causer bien du mal et après l'avoir si fort tendu, on a laissé à découvert, en le repliant, des populations amies qui étaient dévouées à notre œuvre. Il arrive aujourd'hui qu'après tant de longues étapes et de glorieux coups de main, les brigands pullulent, les partisans se refroidissent et que l'on doute sérieusement, plus que jamais, d'une pacification complète et prochaine. Que faut-il en conclure, sinon que le filet, tout excellent qu'il est, est insuffisant, qu'il convient d'y

1. 5 janvier 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ajouter un bon bout, et qu'au lieu de retirer une partie de notre contingent, il convient de le compléter par l'envoi d'une division : notre cavalerie surtout est trop peu nombreuse. »

Félix Douay exprimait la même opinion. Le maréchal Forey tenu au courant, instruit par sa propre expérience de la réalité des faits, était le véritable interprète de la pensée de l'armée qu'il avait commandée, en demandant lors de la dernière discussion de l'Adresse l'augmentation de l'effectif. Et la cause première de la défaveur militaire de Bazaine, dont la nomination avait reçu tant d'approbation, fut que, par courtisanerie, égoïsme ou aveuglement, il méconnaissait la vérité de la situation et repaissait Napoléon III et ses ministres de dangereuses illusions.

Maximilien et l'Impératrice Charlotte, plus intéressés que personne à la vérité, tout en croyant ou affectant de croire que leur règne se consolidait, sentaient combien la présence de notre armée leur était indispensable. Quand Bazaine parla la première fois à l'Impératrice Charlotte, de rapatrier une portion de nos troupes, elle se récria : on lui annonçait des Belges et des Autrichiens, cela ne la rassurait pas ; elle n'avait confiance que dans les pantalons rouges. « Nous ne traverserons pas les premières crises, disait-elle, si le pays n'est pas plus occupé. » Bazaine la rassura, lui affirmant que 25 000 hommes suffiraient à achever l'œuvre commencée [1].

Quelques froissements avaient eu lieu déjà

1. De Bazaine à l'Empereur, 28 octobre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

entre l'Empereur Maximilien et le général en chef. En principe les attributions étaient nettement déterminées : la direction des opérations militaires était réservée à Bazaine, celle du gouvernement à Maximilien. Les commandants militaires avaient reçu l'ordre de ne s'immiscer en quoi que ce soit dans les branches du service civil, et de se conduire vis-à-vis des autorités mexicaines comme le fait un officier supérieur vis-à-vis d'un préfet ou autres autorités administratives de France. C'était facile à promulguer, beaucoup moins à appliquer : entre des soldats habitués à commander et des fonctionnaires peu dressés à administrer, les conflits devinrent incessants. Bazaine avait l'humeur facile; avec lui les dissentiments s'accommodaient vite, et malgré tout, le plus parfait accord n'eût cessé d'exister entre lui et Maximilien, sans le dissentiment inarrangeable et toujours grossissant sur les moyens militaires nécessaires à pacifier le pays.

V

L'Empereur n'avait pas ordonné le rapatriement comme on l'a dit ; mais quand Bazaine le lui offrit, il en fut fort aise parce que cela répondait à un de ses vifs désirs. Cependant il communiqua au maréchal l'opposition de Félix Douay : « Il croit que le pays n'est pas encore assez pacifié pour permettre cette réduction de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'armée. Vous devez mieux connaître vos besoins et vos obligations. Certes, je verrais avec un grand plaisir revenir une partie de l'armée, mais il faut avant tout que l'œuvre commencée ne soit pas compromise (7 juillet 1864). » Bazaine répondit : « L'effectif peut être réduit à 25000 hommes. Le général Douay émet une opinion contraire ; mais cet officier est parfois un peu maladif, un peu nerveux, accessible aux impressions du moment, d'un caractère droit qui se frappe des vilenies mexicaines, de telle sorte que ses appréciations sont souvent plus noires que la réalité[1]. »

Il n'est pas douteux que si Bazaine eût écrit à l'Empereur que le maintien des troupes était nécessaire, il l'eût obtenu sans difficulté. En effet, dès qu'il lui exprime la moindre appréhension, Napoléon III l'autorise à ne pas s'affaiblir : « Aujourd'hui que les choses me semblent plus sombres, je vous autorise à garder au Mexique les troupes que vous y avez, et ensuite à ne pas les éparpiller. Ce n'est pas sans appréhension que je vois des détachements se diriger vers la Sonora. J'espère que vous avez reçu à temps l'ordre de ne pas encore renvoyer en France la brigade qui devait être rapatriée après le siège d'Oajaca[2]. »

Napoléon III était si complètement rassuré par les bonnes nouvelles de chaque lettre du Maréchal, que revenant à l'idée qui l'obsédait d'une régularisation sérieuse du pouvoir de Maxi-

1. Bazaine à l'Empereur, 28 août 1864.
2. Napoléon III à Bazaine. 1er mars 1865, 15 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

milien, il lui conseilla de réunir un Congrès national qui émît un vote de confiance et l'investît de la dictature pendant quelques années. Maximilien répondit à ces ouvertures en se récriant : « Je me permets de faire observer à Votre Majesté que ce vote de confiance m'a été *implicitement* donné par la majorité de la population lors de mon dernier voyage ; ensuite que, de l'aveu des Mexicains les plus libéraux, le temps n'est pas encore venu de mettre ce projet en exécution avec certitude de succès. Plus j'étudie les Mexicains, plus je crois qu'il *faudra essayer de les rendre heureux sans eux et peut-être malgré eux*[1]. »

Contre ceux qui le blâmaient de se croire suffisamment pourvu avec 25000 hommes, Bazaine avait un grand cheval de bataille : les auxiliaires autrichiens et belges et l'armée mexicaine. Les auxiliaires autrichiens et belges étaient faiblement constitués, de provenance, d'âges très différents : beaucoup de fantassins n'avaient jamais touché un fusil, ou de cavaliers monté un cheval ; le contingent belge, composé d'hommes très jeunes, croyait n'être appelé qu'à un service d'honneur auprès de l'Impératrice ; mais les uns et les autres étaient commandés par d'excellents officiers et, sans aucun doute, après quelque temps formeraient des corps solides. Dans l'armée mexicaine aussi se trouvaient quelques éléments de choix. Le général Meja, notamment, remplit toujours son devoir avec intelligence,

1. Maximilien à Napoléon III, 27 décembre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vaillance et humanité; mais l'ensemble n'offrait aucune garantie de solidité, car il était sans cesse poussé à la défection, soit par ses propres instincts, soit par les excitations des deux partis extrêmes, désormais coalisés contre l'Empire et contre celui qu'ils appelaient le Mannequin des Français.

Maximilien tenait cette armée en profonde défiance; elle coûtait beaucoup et n'offrait aucune sécurité. Bazaine ne contestait pas que militairement elle ne valût pas grand'chose, mais politiquement c'était une force qui, non employée par nous, apportait un contingent aux juaristes. Presque seul à la défendre, il pensait qu'avant de la licencier, comme Maximilien y semblait disposé, il fallait la discipliner, la moraliser, prendre patience jusqu'à ce qu'il n'y eût plus dans aucune province un foyer de résistance, ni un semblant d'organisation, « ce qui, écrivait-il à Napoléon III, à la fin d'octobre 1864, est une affaire de trois ou quatre mois au plus »[1].

On débuta par un décret instituant des *gardes mobiles rurales*, et l'on réduisit la plus grande partie de l'armée permanente en troupes *départementales* entretenues à l'aide d'un impôt sur les propriétaires. Ainsi le budget pourrait être réduit au strict nécessaire. Le 25 janvier 1865 fut promulguée la loi organique de l'armée, déterminant les cadres et les effectifs de 31 000 hommes.

1. Bazaine à Napoléon III, 30 octobre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

La loi ne décidait rien sur la manière dont se recruteraient ces effectifs. La *Leva* avait été supprimée, on n'osait pas établir la conscription, on s'en tint au recrutement par des primes. Pour opérer la réorganisation, Maximilien décréta que le 1er février 1865, toutes les troupes permanentes ou auxiliaires seraient licenciées, et qu'on formerait quelques unités modèles destinées à servir de type au reste. Cette annonce de licenciement produisit un véritable désastre; tous les officiers menacés d'être privés de leurs emplois se répandirent en de telles plaintes qu'il fallut suspendre l'exécution de la mesure et l'armée demeura en son état chaotique.

VI

Maximilien ne se lassait cependant pas de décréter : il établit une nouvelle division de l'Empire en 50 départements et 8 divisions militaires (3 mars 1865). Il confia la direction générale de la marine à un jeune lieutenant de vaisseau français, Léonce Détroyat, homme fort intelligent et parlant très bien l'espagnol (19 mars).

Malheureusement aucune réforme ne pouvait s'opérer sans argent et le budget mexicain se soldait par un déficit permanent. Les dépenses qui, dans le dernier budget de la république, avaient été arrêtées à 59 millions, dépassaient maintenant 200 millions; et les plus optimistes n'estimaient pas les recettes à plus de 80 millions;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les autres les réduisaient à 50. De ces revenus mal administrés, le meilleur était absorbé par les créances étrangères; on pourvoyait à peine aux services publics indipensables. Non seulement le Trésor mexicain ne pouvait suffire à payer les dépenses de notre armée et de ses expéditions, mais il ne pouvait pas même solder ses propres troupes; le Trésor français y suppléait. Dans un tel état, comment réformer utilement quoi que ce soit? La situation était celle-ci : sans la pacification, on ne pouvait se procurer de l'argent et sans argent la pacification restait impossible.

Maximilien ne pouvait espérer une chance quelconque de s'établir que si on assurait cette pacification du pays tout entier par une armée suffisante et si on l'exonérait de charges au-dessus de ses forces. Il fallait ne pas lui imposer la dépense de l'entretien de l'armée française et de ses expéditions, lui donner le temps de payer les réclamations françaises, lui consentir un emprunt à de bonnes conditions et sans en soustraire la majeure partie au Trésor mexicain, lui envoyer, non des bureaucrates chargés de mettre en ordre un budget qui ne pouvait se solder que par des déficits toujours croissants tant que la guerre civile ne serait pas terminée, mais des hommes d'affaires audacieux, parcourant le pays pacifié et habiles à exploiter ses ressources naturelles. Un Corta ou un Langlais, quels que fussent leur honorabilité et leur capacité, ne pouvaient être utiles : ils n'avaient pas la baguette magique qui fait sortir l'or du sol, en suppri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mant l'action du temps. Cette double condition réalisée, l'Empire eût-il pu se fonder? On en peut douter. Mais il était certainement condamné à mort si on ne la réalisait pas.

Or, à Paris on était décidé à ne remplir intégralement ni l'une ni l'autre de ces conditions, et à n'accorder en fait de troupes et d'argent que le moins possible. Quant aux troupes, on ne se découvrait pas encore, mais pour l'argent on était chaque jour plus pressant. On avait eu l'imprudence de faire miroiter devant le Corps législatif les ressources que le Mexique allait apporter à notre budget. On ne voulait pas en avoir le démenti. Une lettre de Fould (14 mars 1865) annonce que le Trésor français ne fera aucune avance au Trésor mexicain, à moins que le gouvernement mexicain ne consente aux conditions suivantes : 1° la remise de 50 millions affectés avec les 12 millions de l'emprunt de 1864 aux règlements des réclamations françaises; 2° l'obligation de restituer au Trésor français les dépenses de transport de matériel dans les expéditions du Mexique, lesdits frais fixés à 400 000 par mois; 3° la remise de toutes les douanes à l'administration française qui les gérera pour le compte du gouvernement mexicain. — Maximilien ne disposait déjà pas de l'armée, on lui enlevait jusqu'à ses minces finances. Qu'avait-il à faire au Mexique? La banqueroute immédiate eût été la conséquence de cet ukase brutal : on le comprit, et, croyant l'avoir suffisamment frappé de crainte, on autorisa confidentiellement Ba-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

zaine, dans le cas où cela serait indispensable à la sécurité de l'Empire, de délivrer des réquisitions sur le Payeur général, jusqu'à concurrence d'une somme de dix millions, à raison de deux millions par mois, destinés au paiement des troupes mexicaines et austro-belges. De plus, la banque nouvelle du Mexique s'engagea à faire une avance de dix millions de francs pendant cinq ans. Ainsi on put durer encore et Fould eut le temps de préparer un second emprunt.

Plus je creuse cette histoire, plus je me sens pris d'une immense compassion pour le malheureux Maximilien. Afin de s'excuser de l'avoir mal aidé, on l'a accablé : il a été versatile, incapable, sans résolution, il n'a rien su organiser. Comment aurait-il été ferme dans une situation où il n'avait nulle part un point d'appui solide? Comment aurait-il été énergique quand il n'avait à sa disposition qu'une armée française admirable, mais trop peu nombreuse, et des troupes indigènes toujours prêtes à la défection? Comment aurait-il réorganisé les finances et l'administration quand le pays, passant successivement des Français aux Juaristes, sillonné par les brigands et les guerilleros, était réduit à la plus extrême misère[1]? Comment aurait-il réformé les impôts quand le pays ne travaillait plus du tout et qu'à côté de chaque percepteur il fallait un soldat? Qu'il ait employé beaucoup de temps à rédiger des décrets, d'ailleurs la plupart excellents, cela est certain. Mais qu'avait-il à faire de mieux dans son impuissance à réaliser quoi que ce soit? S'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

a manqué d'expérience et d'un certain sens pratique terre à terre, il était laborieux, instruit, généreux, loyal, bon, avide de gloire : en l'établissant en une solide assiette, on acquérait le droit de lui imposer une direction et on en eut tiré bon parti. L'infortuné! s'il se fût rendu plus clairement compte de sa situation, au lieu de recevoir des ultimatums de Paris, il en eût envoyé et dit sans ambages : « Voilà à quelles conditions je puis rester, sinon, débrouillez-vous comme vous pourrez, je m'en vais. »

Cui più si convenia dicer : mal feci,
Che servando, far peggio... [1].

VII

Maximilien se créa, et cette fois par sa seule faute, un autre embarras qui, à l'heure suprême, pesa terriblement sur sa destinée et qui, au moment même où elle se produisit, l'affaiblit considérablement. — A l'ouverture des séances du Reichstag (14 novembre 1864) François-Joseph avait dit : « L'acceptation qu'a faite, avec mon consentement, de la couronne impériale du Mexique, mon frère l'archiduc Maximilien exigeait nécessairement un règlement des droits d'agnation. C'est pour cela qu'un pacte de famille a été fait à Miramar et mon gouvernement est chargé de vous le communiquer. » Maximilien

1. « Il convenait mieux dire : j'ai mal fait, qu'en persistant faire pire ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

adressa à son représentant à Vienne une protestation contre ces paroles : « Il est à peine croyable qu'un pacte de famille puisse être l'objet d'une communication officielle soumise à la discussion d'un parlement sans le consentement préalable des deux Empereurs. Il eût été plus prudent que l'empereur d'Autriche couvrît du voile le plus épais tout ce qui se rapportait à une convention intime arrachée à son frère dans un moment suprême. On ne doit pas perdre de vue que c'est sur l'initiative de l'empereur d'Autriche que le trône du Mexique a été offert à Maximilien, que l'acceptation de celui-ci a été subordonnée à la certitude donnée que la majorité de la nation l'appelait à l'Empire, que pendant les négociations, aucune demande ni allusion n'a été faite relativement à l'aliénation des droits de la fortune privée de l'Archiduc, et que ce fut seulement aux derniers moments, lorsque déjà des promesses avaient été faites à l'Empereur et à la députation mexicaine, lorsque des conventions avaient été contractées avec la France et qu'un refus aurait entraîné les plus graves complications en Europe et compromis surtout la situation de l'Autriche, ce fut alors que l'Empereur quittant sa capitale, accompagné de ses conseillers les plus intimes, vint précipitamment à Miramar demander à son frère la renonciation complète et générale à tous ses droits. En souscrivant cette inqualifiable convention, même sans vouloir s'inquiéter de son contenu, l'empereur Maximilien donnait à sa nouvelle patrie adoptive

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le témoignage le moins équivoque et à l'Europe la preuve évidente que rien ne pouvait l'arrêter quand il s'agissait d'une promesse faite par lui. Toutefois les diplomates les plus distingués et les jurisconsultes les plus experts qui ont depuis étudié froidement ce pacte de famille, s'accordent unanimement à déclarer qu'il doit être considéré comme nul et dérisoire. Sans vouloir nous étendre sur la validité des moyens employés pour arracher une signature sous l'influence d'événements dont nous pourrons faire ressortir la gravité en temps opportun, il suffira de noter que les Diètes, après avoir obtenu le consentement des deux Empereurs, sont seules compétentes pour régler les droits d'agnation qui modifient un acte de la Pragmatique Sanction et cela quand elles sont convoquées pour cet objet, d'accord avec les princes intéressés, lesquels dans le cas actuel, n'ont pas même été consultés. » (Décembre 1864.)

Tout était étrange dans ce malheureux document. Ce n'était pas l'empereur d'Autriche qui avait inventé la candidature mexicaine; il s'était contenté de l'approuver. On ne conçoit même pas à quoi fait allusion Maximilien en parlant des complications qu'aurait entraînées son refus ; la communication au parlement autrichien d'un acte modifiant l'ordre successoral était de toute nécessité dans un État constitutionnel. Mais ce qu'il y avait de plus grave c'était de faire savoir que Maximilien n'avait pas renoncé à ses ambitions autrichiennes, qu'il attendait l'occasion de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les reprendre et que le trône mexicain ne lui était qu'un pis aller provisoire d'attente.

Maximilien envoya directement copie de sa protestation à son beau-père Léopold de Belgique et à ses ministres à Londres et à Paris, avec ordre d'en faire lecture aux ministres des Affaires étrangères. Drouyn de Lhuys répondit qu'il donnait acte de la lecture et que Napoléon III n'interviendrait pas dans cette querelle entre les deux frères; Russell demanda au ministre mexicain s'il avait l'ordre de lui en laisser copie, le ministre lui dit que non. Léopold fut très contrarié de cette fausse démarche : il savait que François-Joseph très irrité renverrait le ministre mexicain s'il lui communiquait officiellement cette protestation, et il empêcha cette communication. Malheureusement cette protestation ne fut pas ignorée du public. Maximilien, il est vrai, avait ordonné à son cabinet particulier de garder son document secret, mais quelque traître de la cour mexicaine en fit circuler des copies manuscrites et ces copies passèrent dans les journaux. Les Juaristes en prirent texte une fois de plus pour démontrer combien le nouveau trône était peu solide.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

LIVRE XIV

LA MORT DE MORNY
ET LA RÉGENCE DE L'IMPÉRATRICE
L'ENTREVUE DE BIARRITZ
L'ABANDON DU MEXIQUE

CHAPITRE PREMIER

MÉDITATIONS PERSONNELLES

I

Chaque année, pendant les mois qui séparaient les sessions, réfugié au bord de la mer, à l'abri des importunités, dans ma petite villa de la Moutte, située à l'extrémité du golfe de Saint-Tropez, je repassais les actes que je venais d'accomplir et je préparais ceux qui allaient suivre. J'étais arrivé à un moment décisif. Essaierais-je de reprendre rang dans le camp d'où on m'avait exclu? Me résoudrais-je à entrer dans celui qu'on m'ouvrait? Je ne m'arrêtai pas un instant à l'une ou l'autre de ces hypothèses : le dissentiment avec la gauche, tenant à la conception différente de la politique et non aux personnes, était inarrangeable; il n'eût semblé concilié que pour reparaître plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aigu à la prochaine occasion. Si cependant j'avais consenti à me livrer à discrétion à quelqu'un, c'eût été bien plutôt à mes anciens amis qu'à une majorité à laquelle j'étais non moins suspect, et qui m'eût méprisé si je m'étais confondu dans son troupeau. Mais je n'étais réduit à aucune de ces extrémités. Depuis mon entente avec Morny, je m'appuyais à un puissant auxiliaire en qui j'avais une entière confiance. J'aurais poursuivi mon entreprise libérale tout seul, sans lui, même contre lui ; à combien plus forte raison me confirmai-je dans la résolution de la continuer avec lui! Je passai donc ces quelques mois dans la parfaite quiétude de quelqu'un qui ne regrette pas ce qu'il a fait et n'a aucun doute sur ce qu'il fera.

Dans ce temps mourut un homme qui avait eu sur mon esprit une action spéciale : Prosper Enfantin (septembre). Je l'avais connu après 1848. Ayant beaucoup lu Saint-Simon et entendu Pierre Leroux, j'avais la curiosité de connaître ce penseur qui avait eu le courage de braver le ridicule colossal de fonder une religion baroque au milieu du public sceptique ou gouailleur de Paris. Il était alors revenu de sa religion et rentré dans l'ordre purement philosophique, vivant d'une fonction d'administrateur de Chemin de fer. Chaque dimanche matin, il réunissait rue de la Victoire, dans un déjeuner, où l'on revenait sans y avoir été invité dès qu'on y avait été admis une fois, ses anciens disciples qui continuaient à l'appeler respectueusement le Père et qu'il tutoyait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

presque tous. Parmi les plus assidus étaient Félicien David, Didier, Guéroult, Arlès-Dufour, Duveyrier, Lhabitant : je ne manquai pas de venir chaque dimanche. On y entamait des conversations politiques, économiques, religieuses qui se prolongeaient durant des heures. Enfantin écoutait, encourageait, résumait, calmait et, quand on s'égarait, ramenait au bon sens. Grand, noble, avec des yeux de clarté, une beauté égale à celle de Léonard de Vinci, une douce et captivante imperturbabilité, à laquelle je ne saurais comparer que celle de l'Empereur, je ne l'ai jamais entendu je ne dis pas s'animer, mais même élever la voix. Quoique déjà très assagi par mon expérience de Marseille, parfois cependant surnageait en moi quelque chose de sectaire. Il m'en a guéri. Quand je m'abandonnais à cette tendance, il m'arrêtait : « Prenez garde, vous concluez trop vite, réfléchissez; on pourrait vous opposer tel fait ou tel raisonnement; tenez compte de tel intérêt ou de telle disposition légitime d'esprit. » Et peu à peu, sans me brusquer, en souriant, il me conduisait pas à pas, selon les procédés socratiques, à travers les aspects de la question que je n'avais pas soupçonnés ou dont je ne tenais pas compte. Si j'écris les mémoires de ma vie privée, je les commencerai comme Marc-Aurèle en indiquant ce que je dois à chacun de mes maîtres ou de mes amis. Enfantin m'a appris à jamais à m'affranchir du plus néfaste des travers intellectuels, le fanatisme de l'absolu; il m'a mis en possession, plus que je ne l'avais été jusque-là, de la véritable méthode

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et façonné mon esprit à embrasser les côtés multiples des choses et des idées ; ce qui donne à la fois la force qui s'attache à la vérité saisie tout entière, et l'indulgence envers les erreurs de ceux qui, moins attentifs ou moins compréhensifs, s'absorbent dans la contemplation exclusive de l'une de ses parties.

Sur ces entrefaites, la Convention du 15 septembre se conclut. Darimon m'écrivit : « J'ai causé dernièrement avec Pepoli et il m'a dit que votre discours de Turin n'a pas été étranger aux résolutions prises. Personne n'a remarqué la coïncidence, gardez la chose pour vous[1]. » En effet, en juin, j'avais passé quelques jours à Turin, j'y avais vu les hommes politiques de tous les partis, Crispi, Brofferio, Rattazzi, Ricasoli, Peruzzi; je m'étais particulièrement lié avec un jeune député du plus brillant esprit et du plus indomptable courage, Boggio; j'avais prononcé plusieurs discours dans de petites réunions et un grand dans un grand banquet. Mon thème était toujours le même : « Vous vous trompez en croyant avancer vos affaires en disant : Sans Rome notre Unité ne peut s'établir, et c'est pourquoi nous la voulons. — Et c'est pourquoi nous ne vous la donnerons pas, répondront les ennemis religieux ou simplement politiques de votre Unité. Vous n'avez pas plus de droits sur Rome que sur Paris ou Vienne. A Rome vous ne pouvez opposer légitimement au Pape, souverain, à ne

1. Lettre du 5 octobre 1869.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

considérer que le temporel, aussi légitime que Victor-Emmanuel, comme l'a bien compris votre d'Azeglio, que le droit des Romains. C'est au nom de ce droit méconnu, et non parce que Rome vous est nécessaire, que vous devez réclamer la fin de notre intervention. C'est en effet le point de départ juridique de la Convention. » Ma tendance à ne m'arrêter qu'au bon côté des événements, me cacha d'abord les inconvénients de la dépossession de Turin. Très convaincu que la capitale ne saurait être transportée à Rome, je m'imaginais que les rudesses piémontaises s'adouciraient et les impatiences méridionales se ralentiraient dans ce milieu doux, un peu amollissant, de Florence. Enfin que la tradition des Médicis, de Machiavel, de Guiciardini ajouterait quelque chose, non pas de plus raffiné, mais de plus esthétique à la politique de la Maison de Savoie, et que roi, ministres, députés finiraient par si bien ressentir le *dolce vivere* de la ville où avait commencé la Renaissance, qu'ils ne songeraient plus à la quitter : le Piémont imiterait l'exemple du Piémontais Alfieri, qui, venu pour un temps sur les rives de l'Arno, y avait fixé pour toujours sa tente. Je ne commençai à me rendre compte de mon erreur qu'après la constitution de la *Permanente*.

L'une de nos revendications libérales reçut un appui si imprévu que j'étais bien autorisé à compter sur le chapitre des accidents. Le créateur, le plus fougueux partisan des avertissements à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

presse, Persigny, reçut le coup de la grâce libérale. Girardin lui avait envoyé un écrit dans lequel il soutenait l'immunité absolue de la presse comme conséquence de son impuissance. Il lui répondit : « L'idée mère que vous exposez est digne des plus sérieuses réflexions et je crois même qu'elle finira par triompher. Mais il ne suffit pas d'avoir raison ; il faut que l'opinion vous donne raison. Je crois que, comme beaucoup d'esprits éminents qui voient trop loin et trop vite pour leur temps, vous devancez l'opinion... Je ne crois pas qu'elle soit suffisamment préparée à accepter un régime qui d'avance inquiéterait tant d'intérêts. Cependant je vous avoue que cette question de la presse me préoccupe beaucoup, *et que je me sentirais bien peu disposé aujourd'hui à maintenir le régime actuel sans de sérieuses modifications*[1]. »

1. 2 novembre 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE II

MORT DE MORNY

I

Ma première visite à mon arrivée à Paris (27 janvier 1865) fut pour Morny de qui je ne savais rien depuis mon départ. Il me reçut avec un mouvement visible de joie et il aborda immédiatement la politique. Il me dit en substance « qu'il était de plus en plus convaincu que les choses ne pouvaient continuer ainsi : l'Empereur était décidé à ne pas reculer, mais il n'était pas possible davantage de rester dans la situation indécise où nous étions; on pourra encore traîner cette session, puis ce sera tout; il faudra qu'on avance. Il est temps de donner la liberté pour qu'on ne nous l'arrache pas. J'ai proposé à l'Empereur de remplacer l'Adresse par le droit d'interpellation et d'envoyer les ministres à la Chambre; je ne sais ce qu'il fera. Quand je le presse d'accorder la liberté, il me répond que partout où il va, même dans le faubourg Saint-Antoine, il est très bien reçu et qu'on ne lui demande rien. Quant à moi je me suis mis d'accord avec Rouher;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

consentirez-vous à vous joindre à nous? — Cela dépend à quelles conditions. — Avec une loi sur la presse et un programme libéral. — Dans ce cas, je réponds sans hésiter : oui, si cela est nécessaire. Mais permettez-moi d'ajouter avec plus de conviction ce que je vous ai déjà dit, votre intérêt n'est pas de me le demander, maintenant que vous vous êtes assuré un concours d'éloquence aussi efficace que celui de Rouher. Au contraire, vous aurez besoin de quelqu'un qui attire l'opinion publique et qui vous défende librement dans la Chambre. Je ne vous dis pas ceci par prudence et par crainte de me compromettre, car je me ferai le chef de votre majorité. — Eh bien, nous verrons, me dit-il, et je vous préviendrai avant de rien conclure. En attendant il faudra que, comme l'année dernière, nous nous entendions pour que vous deveniez le rapporteur de quelque loi importante. Rouher et l'Empereur, qui m'avaient blâmé de vous avoir donné le rapport des coalitions, m'en ont félicité et ne s'opposeront plus à une nouvelle nomination. »

Je n'avais pas à prêcher un converti. Cependant pour l'affermir dans ses résolutions, je lui communiquai une observation de Machiavel, dont la vérité me frappait dès ce temps-là et que l'observation des faits m'a amené à considérer comme l'une des règles les plus certaines de l'art de gouverner : c'est que les États, république ou monarchie, doivent, à peu près tous les dix ans, *ripigliare lo Stato*, reprendre l'État, c'est-à-dire le ramener à son principe, et lui rendre par un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rajeunissement la force qui l'a établi : si c'est la terreur, la faire de nouveau sentir ; si ce sont les bienfaits, les renouveler[1]. — « Le temps de *ripigliare lo Stato*, dis-je à Morny, est arrivé pour l'Empereur. Les dix ans fatidiques sont bien passés ; la langueur commence ; l'affaissement et le refroidissement arriveront. Qu'il frappe un coup de terreur en envoyant quelques-uns de nous à Cayenne, ou bien qu'il se décide à un coup de liberté ! »

Je ne tardai pas à me convaincre personnellement des bonnes tendances que Morny m'avait annoncées en Rouher. Chaix d'Est-Ange, que je rencontrais souvent dans la maison amie de Mme Benoît Fould, m'invita à dîner avec lui. Il fut charmant et nous raconta de la manière la plus attachante des anecdotes personnelles de la Présidence de Louis Napoléon. La soirée se passa tout entière en ses récits. Il me dit seulement, par parenthèse, toutefois avec une intention marquée : « Tous les gouvernements ont péri pour avoir laissé l'opposition représenter le progrès, tandis qu'ils étaient l'immobilité ; le gouvernement impérial périrait comme les autres s'il agissait de même. »

Je pensai alors que puisque Rouher était acquis à la réforme libérale, il serait bon de rapprocher Morny et le prince Napoléon, devenu le vice-président du Conseil privé, afin d'écarter de nos pas une difficulté de personnes, les objec-

1. *Dei discorsi* l. III, cap. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tions sur les choses n'étant pas à redouter de la part du prince. Je me rendis au Palais-Royal. Le prince m'entretint des dispositions de l'Empereur, et ses renseignements furent ceux que j'avais reçus de Morny. « Il ne travaille qu'à la *Vie de César*, parce que cela l'amuse, et il ne songe nullement à des réformes libérales. Il est toutefois très préoccupé de l'Instruction gratuite et obligatoire; il la fera probablement. Il croit qu'il serait beau d'apprendre à lire à une nation.

Quoiqu'il reprochât à Rouher de manquer de caractère, le prince reconnaissait ses remarquables qualités. — Il n'avait, me conta-t-il, accepté d'être vice-président du Conseil privé que sur la promesse de la bonne volonté et du concours de Rouher dans certaines questions de liberté civile. Il lui avait dit que sans cela il se disputerait avec les autres ministres, donnerait des attaques de nerfs à l'Empereur qui lui reprocherait de ne pouvoir se rencontrer avec trois personnes sans se quereller.

— « Mais enfin, lui demandai-je, croyez-vous que l'Empereur accordera la liberté? — Non, dit-il. Puis se ravisant : Cependant si l'opinion l'exige, il cédera. Ainsi il m'a dit qu'il ferait bien volontiers Émile Ollivier son ministre de l'Intérieur. — Sans doute, lui ai-je répondu ; mais je crois qu'il faudra que vous le preniez avec ses idées. » — J'interrompis le prince : « Ayez la bonté, s'il reprend ce propos, de lui dire que vous en êtes certain. Mais il ne s'agit pas de moi en ce moment. En quels termes êtes-vous avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Morny? — Nous ne sommes pas bien, quoique nous nous parlions. Il a du courage, de l'intelligence; c'est le plus intelligent de tous, mais il est paresseux et n'a pas de moralité. Je le déteste comme étant l'incarnation du coup d'État. Vous pouvez avoir de l'influence sur lui, car il parle très bien de vous. » Je lui appris les projets actuels de Morny : « Maintenant que vous êtes au courant, ne consentiriez-vous pas à établir de bons rapports avec lui? — Oui, certainement; négociez ce rapprochement, je vous fais mon ambassadeur ordinaire et extraordinaire, vous assurant que je ne vous désavouerai pas. »

Morny accueillit mes ouvertures sans empressement, plutôt d'un air de refus. « Je n'ai jamais fait de mal au prince Napoléon; il n'a cessé de m'être hostile, m'a empêché d'être président du Corps législatif; il n'a pas voulu entrer avec moi dans le Conseil privé, etc. Il a de l'esprit, mais il manque de bon sens. » Cependant il ajouta : « Puisque vous me le demandez, je ne veux pas vous refuser. Je ne devais pas aller à son bal, j'irai quoique très souffrant. »

Le matin du bal, je reçus de son secrétaire Lépine le billet suivant : « M. le duc de Morny voudrait bien vous voir ce matin pour que vous jugiez par vous-même de son état de souffrance et de l'impossibilité dans laquelle il est de se rendre ce soir au bal de S. A. I. le prince Napoléon. M. le Président en est désolé, surtout après ce qui s'est passé, et il vous priera d'être auprès de S. A. I. l'interprète de ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

regrets. Il est dans l'impossibilité de vous écrire lui-même, n'ayant pas quitté le lit. M. le Président me charge d'ajouter qu'il espère décider Mme la duchesse de Morny à aller, ce soir, au bal du Palais-Royal avec Mme la marquise de La Valette, bien qu'elle n'ait jamais eu l'honneur de faire la connaissance du prince Napoléon. » (11 février 1885.)

La duchesse de Morny se rendit, en effet, au Palais-Royal, à la surprise générale.

II

J'avais trouvé Morny souffrant, non au point de m'alarmer. Je venais cependant le visiter à peu près tous les deux jours, et ces relations qui allaient être à jamais rompues devinrent de plus en plus expansives, confiantes. J'étais admis dans son intimité la plus étroite, qui se composait surtout de M. de Flahaut, vieillard charmant, encore vert et très libéral, et de La Valette séduisant et rempli de bonne grâce et d'esprit. Il se croyait si peu menacé qu'il revenait de lui-même, sans y être provoqué, à ses projets politiques. Un jour il me dit : « J'ai rapporté à l'Empereur ce que vous m'avez exposé ; j'ai ajouté qu'il serait bien désirable qu'il pût causer avec vous. — Je ne demande pas mieux, dit l'Empereur ; seulement il faut arranger cela de manière à ne compromettre ni vous, ni lui ; conduisez-le un soir, à cinq heures, sans qu'il ait été annoncé. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Chaque jour, il paraissait de plus en plus persuadé de la nécessité d'une transformation prochaine : « Je la sens tellement que moi, qui suis indifférent et paresseux, je consentirai à rentrer aux affaires pour cela. Il y a sans doute quelque chose à risquer; mais dans quel parti n'y a-t-il rien à risquer? Ces considérations ne m'arrêtent jamais. » Indépendamment du décousu de la politique extérieure, sur lequel il revenait toujours, il était surtout ému par l'antagonisme des conseillers de l'Empereur qui, la plupart du temps, au lieu de s'occuper de l'intérêt public, ne pensaient qu'à se supplanter auprès du Maître. Il m'en racontait des traits navrants qu'il est charitable de taire.

Une fois qu'il se croyait décidément mieux, je le trouvai en train de se faire la barbe, entouré de plus de visiteurs que de coutume. La conversation étant devenue politique, je repris mes idées : « Ollivier a raison, il faut faire ce qu'il conseille et sans retard. » Et quelqu'un soutenant que beaucoup pensaient qu'il n'y avait qu'à rester derrière ses lignes et se défendre, il se redressa et, se retournant vivement vers le péroreur, s'écria : « C'est absurde! en politique on ne reste pas derrière ses lignes, on avance ou on recule. »

Un moment où nous étions seuls, je lui dis : « On prétend qu'au fond vous avez des tendances orléanistes. — Quelle absurdité! j'ai quitté le ministère après les décrets sur les biens d'Orléans parce que j'estimais cette mesure mau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vaise; mais je n'ai voulu accepter aucun remerciement des Princes. Un jour Maupas, qui me détestait depuis le 2 décembre, m'envoya un de ses agents qui me dit d'un air innocent : « Je « me rends en Angleterre, et je viens savoir si « monsieur le comte ne désirerait pas me charger « d'une lettre pour les princes d'Orléans. — Non », répondis-je tout naturellement, « je n'ai aucune « relation avec les princes d'Orléans. » Alors cet homme, saisi de remords, raconta le rôle ignoble qu'on l'avait chargé de jouer. Oui, j'ai été fidèle aux d'Orléans jusqu'au dernier moment, ce qui prouve que je n'ai pas l'habitude de trahir ceux que je sers. » A ce propos il revint sur les derniers jours de la monarchie de Juillet et il s'indignait contre les membres du gouvernement impérial qui, dans l'opposition alors, le traitaient de borne, et qui, aujourd'hui, se roidissaient contre tout progrès libéral. Il me raconta la visite qu'il rendit à Louis-Philippe avant la dernière session de la monarchie de Juillet. Il crut devoir l'avertir des dangers qui s'annonçaient. Le roi Louis-Philippe sourit, lui prit amicalement l'oreille et lui dit : « Soyez sans inquiétude, jeune homme; la France est un pays qu'on mène avec des fonctionnaires publics. »

Cependant, la maladie s'aggravait; il n'y avait aucune lésion visible, mais un dépérissement continu, qu'augmenta l'emploi de ces moyens dits énergiques par lesquels la médecine achève les malades. Vint le moment où il fut obligé de ne plus quitter le lit et de fermer sa porte. Alors, l'idée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'un danger prochain se présentant à son esprit, gentilhomme et galant homme jusqu'au bout il fit apporter un coffret contenant des lettres compromettantes pour maintes personnes des deux sexes et les fit brûler devant ses yeux. Le jeudi 9, à six heures du soir, l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, vint le visiter. D'abord il ne le reconnut pas; puis se réveillant un peu : « L'Empereur sait combien je lui suis dévoué. » Au moment de le quitter, l'Empereur lui dit : « Aurevoir, Morny. — Non, adieu... Au revoir, ici ou autre part », murmura-t-il. Et comme l'Empereur s'éloignait, il lui fit signe de se rapprocher encore et lui dit : « Ne prenez pas vos inspirations dans le faubourg Saint-Germain. » Le lendemain vendredi, 10 mars, à huit heures du matin, il expirait âgé de cinquante-quatre ans.

Quand La Valette vint lui annoncer la fatale nouvelle, l'Empereur ne put contenir ses larmes; la douleur de l'Impératrice, envers qui il avait toujours été parfait, ne fut pas moindre. — Quant à Rouher, me dit son gendre, il est comme un homme à qui on vient de couper un membre : « Il était la tête et j'étais le bras, comment ferai-je maintenant? » A la Chambre la consternation fut générale, si ce n'est dans le groupe des violents qui ne lui pardonnaient pas ses actes et ses projets libéraux. Il échappa à l'un d'eux de s'écrier : « Voilà pour l'Empereur un bon débarras. »

Aucun malheur aussi grave n'avait encore atteint ce souverain. Il n'aurait pas longtemps

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

résisté à la pression de Morny, de Rouher, du prince Napoléon, et en pleine puissance, n'étant encore entamé d'aucun côté, il aurait accordé ce couronnement de l'édifice auquel il ne se décida qu'après des fautes, des affaiblissements qu'eût certainement prévenus un ministère libéral ayant à sa tête un partisan déclaré de l'alliance russe, en défiance de la Prusse, peu enclin à se laisser mener par les impatiences italiennes. Et l'histoire de la France et de l'Europe eût été autre. Le public le sentit. Partout se manifesta une inquiétude comparable à celle que tout jeune j'avais constatée à la mort du duc d'Orléans : l'avenir parut moins assuré.

Ma douleur fut peut-être, après celle de ses proches, la plus intense, parce que je perdais plus que personne. L'écroulement de mes desseins politiques à la veille de se réaliser dans des conditions exceptionnelles de succès n'était pourtant pas ce qui m'affligeait le plus ; je ressentais surtout la perte d'une amitié sûre, délicate, dévouée, qu'une lutte en commun aurait encore affermie. Quelqu'un lui ayant dit un jour : « Ollivier vous aime bien ; il est prêt à se compromettre pour vous. — Et moi, est-ce que je ne me compromets pas pour lui ? » Puis, après un moment de silence : « Nous ne nous compromettrons pas ; nous nous illustrerons ensemble. » Le grand « Moteur des belles destinées » ne nous l'a pas permis.

Je fus le seul de l'opposition qui suivit le convoi ; aucun des membres de la gauche n'eut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la courtoisie de donner ce dernier témoignage de respect à celui dont ils avaient eu tant à se louer et que parfois ils avaient loué, quand il était vivant.

III

Mince, élégant, le nez d'un ferme dessin, les yeux parlants, enfoncés légèrement sous des sourcils peu accentués, la lèvre ombragée d'une moustache relevée en pointe, une barbiche à la Richelieu, des boucles de cheveux frisés, couronne d'un vaste crâne à moitié dénudé; les traits un peu fatigués; autant de calme que dans le visage de l'Empereur; plus de finesse dans les contours; moins de puissance dans les reliefs; de hautes manières sans impertinence et sans pose; un naturel parfait : tel il se montrait dans le monde où il s'occupait de théâtre, de petite littérature, de galanterie, attentif surtout à plaire par son affabilité, son esprit, son enjouement, sa belle humeur courtoise.

Traitait-il d'affaires ou vaquait-il à un office public, il devenait autre : ses traits prenaient une gravité froide, presque intimidante; son regard, une force de réflexion pénétrante qui accablait d'avance les à-peu-près et les arguties; il écoutait ce qu'on pensait plus que ce qu'on disait, et des lèvres closes ne suffisaient pas à lui dérober un secret.

L'esprit admirablement équilibré, il voyait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

juste, vite et large; discernant à coup sûr, dans chaque situation et dans chaque affaire, ce qui se pouvait et ne se pouvait pas, il prenait son parti résolument sans se troubler de l'objection, le poursuivait d'un courage tranquille sans se déconcerter de l'imprévu. Il se donnait rarement la peine de vouloir; s'y était-il décidé, sa volonté était d'une constance inébranlable. Il savait que, quoi qu'on fît, on n'enlève pas sa part à ce que les anciens appelaient la fortune, et cela ne l'arrêtait pas. Toutefois, par une clairvoyante préparation, il faisait cette part aussi petite que possible. Dans son courage n'entrait aucune forfanterie, pas plus qu'aucune fourberie dans son habileté. Très sceptique sur les hommes, il en prenait peu au sérieux; mais il connaissait, à un degré merveilleux, la grande manière de traiter avec eux, de les gagner, de les retenir, de les conduire, et il ne mesurait pas sa confiance à ceux auxquels il s'attachait. Ne redoutant pas le combat sans merci, il recherchait pourtant la conciliation. Quoique ni cruel, ni vindicatif, il n'hésitait pas à passer sur le corps de ceux qui voulaient lui barrer le chemin, sauf à panser leurs blessures s'ils avaient survécu. Homme de fer, sous un air de nonchalance dénouée ou indifférente; toujours prêt à être héroïque en se jouant.

Il conduisait le Corps législatif par la seule autorité de sa personne, non par celle de sa fonction; ne le régentant pas, le charmant. Il tenait si adroitement compte des sourdes susceptibilités qu'elles n'avaient pas le temps de se for-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

muler. Il assurait à la minorité la plus large liberté de discussion. En abusait-elle, il la réprimait par une riposte poussée en pleine poitrine, et il ne lui laissait pas l'illusion de croire que, parce qu'il se montrait tolérant, il deviendrait débonnaire.

Si l'homme d'État était un produit de l'étude, Morny compterait des supérieurs, car ses connaissances générales étaient restreintes et il n'avait pas le goût de les accroître. Mais la politique est un art plus qu'une science. On naît homme d'État, comme on naît orateur, artiste, poète ; on est César, Richelieu, Napoléon, comme on est Bossuet, Mirabeau, Michel-Ange, Corneille, Molière, Shakespeare ou Beethoven, par la grâce de Dieu. Certainement l'effort d'un labeur persévérant est d'un puissant secours, même aux natures prédestinées. Toutefois, à la rigueur, le don inné se suffit à lui-même : trop de savoir appesantit parfois l'instinct dans l'action; une certaine ignorance dispose à plus d'audace; l'application trop intense porte à se terrer dans les détails et fait perdre de vue les larges ensembles.

D'ailleurs, si Morny ignorait ce qu'on apprend dans les livres, il savait beaucoup ce que l'expérience de la vie enseigne. Brillant officier il avait servi avec entrain et gagné la décoration. Suffisamment expert dans la pratique de la vaillance, il le devint en celle de l'industrie en introduisant en Auvergne la culture de la betterave. De plus, exempt de toute présomption, il recherchait ceux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui savaient ce qu'il ignorait et les interrogeait. J'ai approché ou étudié de près les ministres illustres de mon temps : aucun ne lui fut comparable. Il n'était pas un homme d'État, il était l'homme d'État.

On l'a beaucoup calomnié. Comme Napoléon III, il a trop aimé les dames. A-t-il été un tripoteur d'affaires? je l'ai entendu soutenir, sans qu'on m'en ait donné aucune preuve. Les gens de cour auxquels il déplaisait, parce qu'il n'en tenait pas assez compte et qu'il était libéral, lui attribuaient le dessein de reprendre son rang dans la famille impériale. Il aurait dit : « La recherche de la maternité est permise, j'userai de ce droit; j'établirai que je suis le fils de la reine Hortense, et par suite de son mari, puisque aucun acte de désaveu ne m'a été opposé. » Il n'eût certainement pas gagné un tel procès. Mais il est de toute fausseté qu'il y ait pensé et, surtout, qu'il en ait menacé l'Empereur pour obtenir ce qu'il désirait.

Entre l'Empereur et lui, il n'y eut jamais à aucun moment aucune explication, ni même aucune allusion à leur commune origine. Le jeune prince Louis n'avait pas rencontré Flahaut chez sa mère : une lettre de Mlle Mars, la célèbre comédienne, remise par mégarde entre les mains de la reine, avait amené la rupture dès 1814. L'existence de son frère lui avait été révélée seulement à la mort d'Hortense par la remise indiscrète que lui avait faite l'exécutrice testamentaire, Mme Salvage, d'un pli cacheté destiné

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

à Morny. Napoléon III parut toujours l'ignorer.

Morny, cependant, commit une fois une faute de tact, la seule peut-être qu'on ait à lui reprocher. Il plaça dans son salon, en face l'un de l'autre, le portrait de Flahaut[1] et celui de la reine Hortense. L'Empereur en fut froissé. Il ne s'en plaignit pas lui-même; il en chargea l'Impératrice. Elle s'acquitta si délicatement de cette commission délicate que Morny ne s'en blessa point. — « Le fait est si notoire! lui avait-il dit, que je n'avais vu aucun inconvénient à ne pas le cacher. — Il y a une grande différence, répliqua l'Impératrice, entre un fait notoire et un fait affiché. Moins vous voudrez paraître frère, ajouta-t-elle, plus vous serez traité comme tel. » Dès le lendemain, le portrait de la reine disparut du salon.

IV

Un grand dignitaire de la pensée, Proudhon, s'éteignit presque en même temps que le grand dignitaire de l'Empire (28 janvier 1865). Il avait d'abord très sainement apprécié la loi des coalitions et il écrivait à Darimon : « Votre manière de juger les coalitions me semble on ne peut plus correcte; mais qu'il faudrait de temps pour faire entrer cela dans la tête d'un Jules Simon! Que ce pédant normalien me dégoûte[1] ! » Puis par

1. Voir, sur Flahaut, *Empire libéral*, tome I, p. 12, 56, 235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

un de ces revirements amenés par la pression qu'exerçaient des amis sectaires sur le moins sectaire des hommes, il rompait vilainement quelques mois après avec Darimon, à cause de son concours à la loi des coalitions[1]. Néanmoins le rencontrant dans une rue de Passy, où il se traînait péniblement, je l'abordai. Il me regarda d'un air un peu ahuri, me reconnut et me dit : Ah ! bonjour. — Êtes-vous mieux? — Il me conta alors qu'il se rendait dans un enclos voisin voir jouer aux boules. Là, il demeurait immobile, la tête appuyée sur son bâton, aussi longtemps que ses forces le lui permettaient, pour tuer le temps. Ce penseur ne pouvait plus penser. Comme il le fit remarquer lui-même, un jour, à Darimon, il existait une disproportion énorme entre son crâne et sa membrure; ce crâne était d'un géant et ce corps faible et délicat comme celui d'une femme. Dès que la faculté de penser s'éteignit en lui, il fut mort. Girardin attribua son mal à l'absence de liberté : « L'incomparable dialecticien vivrait encore, s'il eût pu satisfaire l'impérieux besoin qui était en lui de laisser couler sa pensée; il vivrait encore, s'il eût eu la liberté de publier un journal. » Non il n'aurait pas vécu. Il ne fut pas tué par l'impossibilité d'exprimer sa pensée, mais par l'obligation, pour nourrir sa famille, de tirer sans répit de son cerveau des pensées non mûries. Il tomba sur le sillon, exténué, à bout de forces. La plus modeste aisance maté-

1. 8 avril 1864. DARIMON, *Le Tiers parti*, page 205.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rielle l'eût conservé et, en lui assurant le loisir de la réflexion, lui eût permis de devenir le plus éminent créateur d'idées de notre siècle, tandis qu'il n'en a été que le plus extraordinaire critique, un écrivain toujours admirable, mais sensé et cohérent seulement par échappées, et le plus souvent confus et contradictoire.

V

Le Prince Napoléon me proposa de poursuivre ensemble le plan concerté avec Morny, toutefois en l'agrandissant. Il ne voulait plus des candidatures officielles; il méditait la destruction de notre système communal, la Commune latine, et la Constitution pes *selectmen*, à l'imitation des États-Unis, nommés directement par le peuple, et chargés des services spéciaux; mais cette idée n'était pas mûre, il croyait nécessaire, en attendant, d'exiger le choix du maire dans le conseil municipal. Il ne considérait pas comme suffisant le vote du budget de Paris par le Corps législatif, il voulait que les neuf députés de Paris fissent partie de droit de la commission municipale. Sur les personnes dont il n'avait pas même été question entre Morny et moi, il était tout à fait tranchant: Rouher renvoyé au Conseil d'État, Fould et Haussmann exclus, Thouvenel aux Affaires étrangères, moi à l'Intérieur, Walewski à la présidence du Sénat, à la place de Troplong, Girardin préfet de la Seine, le jeune

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pietri préfet de police, Darimon conseiller d'État, Gueroult quelque chose, mais il ne savait quoi; une quarantaine de préfets destitués. Le tout grossi par une proclamation annonçant que c'était le couronnement de l'édifice. — « Si on fait cela, disait-il, ce sera magnifique : il y aura entre la nation et le gouvernement une lune de miel, sinon on tombe en dissolution. »

Théoriquement la plupart de ces idées de réforme me convenaient, mais pratiquement je ne crus pas sage de demander à l'Empereur de se débarrasser tout d'un coup du vieux personnel qui le servait avec tant d'intelligence et de dévouement, et pas davantage de réclamer tous les progrès à la fois. Cet excès de préventions rebuterait le Souverain et dans tous les cas nous priverait du concours très utile de Rouher. Compléter le décret du 24 novembre par l'envoi des ministres à la Chambre, par une loi sur la presse selon le droit commun et une loi sur les réunions, voilà à quoi, selon moi, devait se borner notre effort. Si nous l'obtenions ce serait beaucoup et le reste, avec le temps, suivrait infailliblement. Je me proposais de prononcer, à l'ouverture de la discussion de l'Adresse, un discours dans lequel je répéterais publiquement, en adjurant l'Empereur de m'écouter, ce que j'avais si souvent expliqué à Morny. « C'est à ce moment, dis-je au prince, qu'il faudra m'appuyer auprès de votre cousin. » Cela fut ainsi convenu.

Le hasard d'une rencontre aux Champs-Élysées me convainquit que, malgré sa récente

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lettre à Girardin, Persigny n'était pas encore venu à résipiscence, et que son mécontentement ne l'avait pas jeté dans nos eaux. Il m'exprima sa douleur de la fatale idée de l'Empereur d'écrire la *Vie de César:* « J'aurais compris un livre de considérations générales composé à ses moments de loisir, mais un ouvrage d'érudition! Au lieu de raconter la vie d'un grand homme, il vaudrait mieux faire un grand règne. D'ailleurs il est toujours entouré de la même bande d'endormeurs. Quand il se réveille et qu'il veut quelque chose, ils lui font des objections, soulèvent des difficultés; il suspend et oublie. Ce qu'il faudrait en ce moment pour satisfaire l'opinion, ce serait un développement immense de travaux. Fould résiste en citant Gladstone qui, chaque année, réalise des économies; mais je réponds que la situation de l'Angleterre, qui a achevé son outillage national, ne saurait être comparée à celle d'un pays comme le nôtre dans lequel rien n'est achevé. Gladstone, du reste, sachant mon opinion, m'a fait savoir qu'en France il penserait comme moi. »

Je constatai de bien plus réconfortantes dispositions dans un autre ministre, Duruy, que je rencontrai par le même hasard de promenade. Je lui dis tout le bien que je pensais de l'Empereur et ce que j'en espérais. De son côté, il me manifesta les meilleures dispositions, et il me donna l'assurance qu'il ne négligerait aucune occasion d'appuyer la cause libérale. Récemment il avait écrit à l'Empereur pour que ma candida-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ture au Conseil général ne fût pas combattue ; il n'avait pas réussi, cela ne le découragerait pas [1].

1. Dans les souvenirs de Duruy se trouve la lettre qu'il adressa à l'Empereur après cette rencontre :

« J'ai rencontré hier M. Émile Ollivier, avec qui j'ai causé en ma vie deux ou trois fois, mais qui paraît très sympathique à ce qui se fait dans l'Université. Je l'ai félicité sur l'acte de courage qu'il a accompli l'an dernier en refusant de subir la servitude de son parti. Je dois dire qu'il m'a parlé de l'Empereur comme n'en parlent pas ceux qui doivent le plus à Votre Majesté, en termes très nets d'admiration et de reconnaissance. Il m'a dit ce mot très significatif : « Encore une loi comme celle des coalitions et, avant cinq « ans d'ici, les ouvriers ne s'occuperont plus de politique. » Il ajoutait : « Comme il est fâcheux que Jules Simon prostitue « son talent à flatter des passions ! » Dans toute cette conversation, M. Émile Ollivier s'est montré très autoritaire (avec l'Empereur Napoléon III à notre tête) et très sagement démocratique. Ou je ne me connais pas en hommes, ce qui pourrait bien être, ou en voilà un. Dans tous les cas, je me dénonce moi-même à l'Empereur comme très sympathique à ce courage réfléchi, à ce talent élevé, à cet esprit honnête qui m'a paru n'avoir que l'ambition d'un bon citoyen, celle qui va aux choses à faire et non aux honneurs à acquérir ; et je me dis que si l'Empereur a fait de moi un ministre, l'heure de quelque autre homme nouveau pourra bien venir un jour. L'Empereur nous recevra tout à l'heure, je le prie de vouloir bien se souvenir qu'il a été à peu près seul dans le Conseil pour la loi sur la contrainte par corps, sur les coalitions, sur le mur de la vie privée, etc., etc. (5 mars 1865). »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE III

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR A L'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1865

I

Le discours du trône s'expliquait sur les questions extérieures : « Dans le conflit qui a surgi aux bords de la Baltique, mon gouvernement, partagé entre ses sympathies pour le Danemark et son bon vouloir pour l'Allemagne, a observé la plus stricte neutralité. Appelé dans une conférence à émettre son avis, il s'est borné à faire valoir le principe des nationalités et le droit des populations à être consultées sur leur sort. — Dans le midi de l'Europe, l'état précaire et provisoire qui excitait tant d'alarmes va disparaître. Ce ne sont plus les membres épars de la patrie italienne cherchant à se rattacher *par de faibles liens à un petit État situé au pied des Alpes*, c'est un grand pays qui, s'élevant au-dessus des préjugés locaux et méprisant des excitations irréfléchies, transporte hardiment au cœur de la péninsule, la capitale, et la place au milieu des Apennins comme dans une citadelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

imprenable. Par cet acte de patriotisme, l'Italie se constitue définitivement et se réconcilie en même temps avec la catholicité. Elle s'engage à respecter l'indépendance du Saint-Siège, à protéger les frontières des États romains et nous permet ainsi de retirer nos troupes. — Au Mexique le nouveau trône se consolide, le pays se pacifie, et ses immenses ressources se développent. — Toutes nos expéditions touchent à leur fin : nos troupes de terre ont évacué la Chine ; la marine suffit à maintenir nos établissements de Cochinchine ; notre armée d'Afrique va être réduite, celle du Mexique rentre déjà en France, la garnison de Rome reviendra bientôt, et en fermant le temple de la guerre, nous pourrons avec fierté inscrire sur un nouvel arc de triomphe : *A la gloire des armées françaises, pour les victoires remportées en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique.* »

Il justifiait la mesure prise contre l'Encyclique : « Plus nous entourons le clergé de considération et de déférence, plus nous comptons qu'il respectera les lois fondamentales de l'État. Il est de mon devoir de maintenir intacts les droits du pouvoir civil, que depuis saint Louis aucun souverain de France n'a jamais abandonnés. »

Il défendait le nouveau système commercial de la crise qui sévissait sur l'agriculture : « En 1851, sous le régime de l'échelle mobile, l'avilissement fut bien plus considérable ; cette année même les exportations dépassent de beaucoup les importations, et notre commerce extérieur qui était, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

1851, de 2 milliards 604 millions, monte aujourd'hui au chiffre prodigieux de plus de 7 milliards. »

Il annonçait ensuite un certain nombre de projets propres à faciliter la libre expansion de l'initiative individuelle, par une liberté plus grande laissée aux associations et aux sociétés ouvrières; d'autres destinés à élever la situation intellectuelle du peuple par la diffusion de l'instruction primaire, « car dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire »; d'autres à accroître le bien-être général par l'achèvement rapide de nos chemins de fer, de nos canaux et de nos routes, d'augmenter les garanties de la liberté individuelle par l'autorisation de la mise en liberté provisoire, avec ou sans caution même en matière criminelle, par la diminution des rigueurs de la détention préventive, par l'abolition de la contrainte par corps pour revenir à cette règle du droit primitif de Rome que « c'est la fortune et non le corps du débiteur qui doit répondre de la dette ».

La conclusion était un refus de toute réforme politique : « Maintenons avec fermeté les bases de la Constitution. Opposons-nous aux tendances exagérées de ceux qui provoquent des changements dans le seul but de saper ce que nous avons fondé. L'utopie est au bien ce que l'illusion est à la réalité, et le progrès n'est point la réalisation d'une théorie plus ou moins ingénieuse, mais l'application des résultats de l'expérience consacrés par le temps et acceptés par l'opinion publique (15 février 1865). »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

II

Le passage du discours sur la Convention du 15 septembre eut un retentissement douloureux en Piémont, « petit pays au pied des Alpes » ! Petit pays géographiquement oui, mais grand par la tradition, par le génie politique, par l'héroïsme militaire, par la puissance de la volonté, sans lequel l'Italie ne se serait point faite et qui jusqu'alors avait été à lui seul toute l'Italie. Le Piémont ressentit comme une injure cette phrase o ù l'Empereur n'avait mis aucune intention impertinente : « O Piémont! s'écria le journal le *Alpi*, tu te croyais terre italienne, tu croyais que le sang que tu as versé, que la noble initiative que tu as prise et poursuivie pendant tant d'années, t'avaient acquis le droit de te considérer comme tel. Non, l'histoire ment, elle niait la conscience de son peuple. Ils mentent, les ossements de ses soldats répandus dans la vaste péninsule. Le Piémont n'est pas terre italienne. Piémont et Italie sont deux choses distinctes. Il y a une patrie italienne et un petit État auquel les membres épars de la patrie italienne cherchent à se rattacher par de faibles liens. Et nous qui nous croyions Italiens ! » Au milieu des fêtes du carnaval, on jeta à profusion, même dans les carrosses du roi, des cartolines sur lesquelles était représenté Pietro Mica, au moment où il allumait sa mine, avec cette inscription : « A

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Napoléon III, Pietro Mica[1], citoyen du petit pays au pied des Alpes. »

C'était en Piémont que Napoléon III jusque-là avait compté ses amis les plus solides; la Convention du 15 septembre les avait refroidis; *le petit pays au pied des Alpes*, à l'exception de quelques fidèles comme La Marmora, les lui aliéna complètement, et quand il les implora à l'heure de ses revers, il les trouva sourds, insensibles. Le « petit pays au pied des Alpes » s'éleva entre eux et lui.

III

Une autre phrase du discours suscita aussi quelque souci: « Dans un pays de suffrage universel tout citoyen doit savoir lire et écrire. » C'était au ministre de l'Instruction publique Duruy, qu'il appartenait de réaliser ce desideratum et cela ne lui était pas facile. Ses collègues

1. En 1706, pendant le siège de Turin, trois compagnies de grenadiers français s'étaient avancées dans une galerie donnant accès dans la citadelle. Pietro Mica, mineur, gardait avec un de ses compagnons une des portes intérieures de cette galerie, derrière laquelle se trouvait une mine. Il ordonne à son compagnon d'y mettre le feu; celui-ci hésite, calculant qu'il n'aurait pas le temps de se sauver. — Va-t'en, lui dit-il, tu es plus long qu'une journée sans pain. — Il attend qu'il se soit éloigné, met le feu et saute en l'air avec les trois compagnies françaises et une batterie de quatre canons. Le duc de Savoie accorda à titre de pension, à la veuve de Pietro Mica et à ses enfants, deux rations de pain par jour, leur vie durant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le considéraient un peu comme un suspect. Quand il arrivait, les conversations politiques s'arrêtaient. Sa position eût été intenable sans l'appui constant de l'Empereur. Il avait la précaution de ne prononcer aucun discours sans le lui soumettre en épreuves, et aucun d'eux ne lui fut renvoyé avec une correction ou une rature. Un jour, le ministre de l'Intérieur Boudet[1] vint lui dire qu'il ne pouvait pas insérer au *Moniteur* des paroles qu'il avait prononcées la veille sur l'histoire du travail, devant cinq cents ouvriers de l'Association *Philotechnique* parce qu'elles contenaient des idées contraires à la politique du gouvernement. Duruy le laissa aller et lorsqu'il eut fini, il lui montra l'exemplaire sur lequel l'Empereur avait écrit de sa main : « Discours très politique. » Il avait aussi la bonne chance de ne pas inspirer à l'Impératrice l'antipathie dont pendant un temps elle poursuivit Thouvenel. Ses idées religieuses n'étaient guère orthodoxes. Il doutait que la religion catholique ait eu une grande influence de moralisation sur les peuples, tout en croyant qu'elle pouvait élever très haut le cœur de quelques individus, et produire les admirables dévouements du missionnaire ou de la sœur de charité : « Au moyen âge, l'Église a tenu dans sa main, durant des siècles, des popu-

1. Les notes de Duruy disent que ce ministre de l'Intérieur était La Valette, c'est impossible. Le discours aux ouvriers de l'Association Philotechnique est du 19 février 1865, et La Valette n'a été appelé au ministère de l'Intérieur que le 28 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lations dociles à son autorité, en a-t-elle amélioré les mœurs? Si l'on met à part quelques nobles et pures intelligences que l'Église forma, nul temps n'a connu plus de grossièreté, de violence et de vices[1]. » Il ne dissimula pas à l'Impératrice ses opinions. Un jour en présence de ses collègues elle lui dit : « Vous êtes protestant, monsieur Duruy? — Non, Madame, mieux que cela. » Une autre fois dans la chapelle de Saint-Cloud elle lui offre de l'eau bénite: « Pardon, Madame, je n'en use pas. » L'Impératrice qui aimait la crânerie des attitudes n'en voulut pas au nouveau ministre de sa sincérité, d'autant plus qu'il professait en même temps le respect le plus libéral de la conscience d'autrui jusque dans sa propre famille, puisqu'il ne s'opposa pas à ce que sa femme abjurât le protestantisme et se fît catholique[2].

Duruy proposa à l'Empereur l'obligation et la gratuité de l'instruction primaire: « Au point de vue politique, lui écrivait-il (6 février 1865), il y a urgence d'agir: contre les orléanistes, en opposant la loi de 1865 à celle de 1833 qu'ils ont sans cesse à la bouche; contre les cléricaux, qui vivent de ténèbres, en faisant la lumière; contre les républicains, en leur arrachant une arme des mains. Le baron de Seebach, ministre de Saxe, a entendu le fils d'Arago dire: « La gratuité et l'obligation, jamais l'Empereur ne fera cela; il

1. *Notes et Souvenirs*, I, p. 327.
2. Cela eut lieu le 14 août 1865, à Saint-Étienne-du-Mont, en présence d'un nombreux clergé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

n'est pas assez libéral; mais s'il le faisait, il nous porterait un coup dont il nous serait bien difficile de nous relever. » L'Empereur accepta sans difficulté obligation et gratuité. Mais l'une et l'autre soulevant l'opposition unanime des autres ministres, il renonça provisoirement à l'obligation, et tint bon sur la gratuité. « Eh bien! soit, dirent les ministres, la gratuité pour ceux qui ne peuvent pas payer; cela est admis déjà en axiome. Pratiquement les préoccupations fiscales ont fait que cette gratuité est très limitée; il suffirait de l'admettre sans aucune limitation de nombre à quiconque excipera de son indigence. » Duruy trouvait cette concession insuffisante; il voulait une gratuité générale dont les frais fussent supportés par l'État. Fould et autres alléguèrent les impossibilités budgétaires; Duruy se récria : « Comment! vous dépensez 26, 50 ou 60 millions pour un Opéra et vous ne pouvez pas en dépenser 7 ou 8 pour l'instruction du peuple? » A titre de transaction, il proposa de municipaliser la réforme : l'État n'interviendrait que subsidiairement pour aider les communes trop pauvres. Duruy prépara un rapport dans lequel il concluait en principe et sans ambages à l'obligation et à la gratuité; mais en fait, il se réduisait à un projet de loi sur les principes suivants : « 1° l'instruction populaire est un grand service public; 2° ce service, comme tous ceux qui profitent à la communauté doit être payé par la communauté tout entière; 3° le droit de suffrage a pour corollaire le devoir de l'instruction et tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

citoyen doit savoir lire comme il doit porter les armes et payer l'impôt; 4° pour faire l'éducation du pays par le pays lui-même, donner aux conseils municipaux le droit de voter la mise à exécution de la loi proposée en promettant l'assistance de l'État aux communes qui accepteraient la réforme et à qui les ressources feraient défaut pour l'accomplir (6 mars 1865) ».

La lecture du rapport sur ce projet de loi souleva de si violentes oppositions dans le Conseil des ministres, que l'Empereur convoqua une solennelle réunion du Conseil privé. La discussion fut très animée. Rouher se montra le plus prononcé parmi les opposants. Dans son argumentation il fit allusion au traité de commerce. L'Empereur l'interrompit vivement: « Mais ce traité, vous n'en vouliez pas! » Il ajouta que s'il avait l'argent nécessaire, il établirait immédiatement la gratuité et que si, après cette expérience, l'obligation était reconnue indispensable, il la décréterait. — Et il apposa sa signature à la dernière épreuve du rapport qui fut inséré au *Moniteur* du 6 au matin.

Dans le monde officiel, au Sénat et à la Chambre, on ne s'en tint pas aux conclusions qui, en somme, étaient modestes; on ne s'arrêta qu'aux considérations favorables à la gratuité et à l'obligation. On accourut auprès de l'Empereur, et on fit tant qu'on en obtint une note dans le *Moniteur* du soir, disant : « Le projet envoyé au Conseil d'État ne repose pas sur les principes développés par M. le ministre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de l'Instruction publique, mais son rapport a été livré à la publicité comme expression de son opinion personnelle et à raison de l'importance de l'enseignement qu'il contient. » « Voilà un fameux gachis », dit Vaillant dans son carnet. Duruy voulut l'augmenter encore en demandant à l'Empereur un désaveu du désaveu. C'eût été par trop ridicule; l'Empereur s'y refusa, et Duruy eut le bon sens de ne pas donner sa démission et de ne pas laisser le champ libre à ses adversaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE IV

LA « VIE DE CÉSAR »

I

Le discours de l'Empereur au Corps législatif fut suivi de la publication du premier volume de la *Vie de César* (9 mars 1865).

Lorsque César, traqué comme une bête fauve par une soixantaine d'épées nues, tomba percé de vingt-trois blessures au pied de la statue de Pompée, sans qu'aucun des huit cents sénateurs qui s'étaient levés à son arrivée eût fait un mouvement, proféré un cri, un immense silence d'étonnement, de consternation, d'épouvante se fit d'abord dans le Sénat, dans la cité et dans le monde. Puis deux voix s'élevèrent. L'une disant: Aussi longtemps qu'il existera des hommes aimant la liberté, ce jour sera exalté comme un jour de bénédiction! L'autre répondant: Tant que naîtront des hommes sensibles à la grandeur et à l'humanité, ce jour sera flétri comme une malédiction. — Et ces deux voix, tantôt plus fortes, tantôt plus faibles, n'ont cessé de retentir à travers les âges, et nous les entendons encore, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cette différence toutefois que, de plus en plus, prévaut celle de la malédiction. Jamais en effet ne fut commise une scélératesse moins justifiée.

— Il a détruit, disaient les conjurés, la liberté romaine. — Que restait-il alors de la liberté romaine? Depuis des années, la République avait-elle fait autre chose que passer à travers des dictatures de sang dont elle ne se reposait un instant que dans une anarchie? Dire que César a égorgé la liberté est une des monstrueuses contre-vérités de l'histoire. Elle était morte bien avant lui : « Sylla et Marius, dit Tacite, convertirent la liberté vaincue par leurs armes en domination. Depuis eux, on ne lutta que pour savoir qui serait le maître : *Nunquam postea nisi de principatu quæsitum* [1]. » Et ceux qui rêvaient encore l'antique liberté poursuivaient une ombre vaine, *inanem umbram*[2]. Existait-il même encore des Romains? Rome n'était-elle pas devenue un immense cloaque où les citoyens romains se noyaient dans le flot cosmopolite des mendiants du monde entier accourus pour prendre leur part du *panem* et des *circenses*[3]? L'originalité de César fut uniquement de faire succéder aux dictatures de la proscription celle de la clémence. Marius avait égorgé les nobles, Sylla les plébéiens, César pardonna à ses plus acharnés ennemis, il ne supprima qu'une liberté, celle de l'extermination. *Dieta curare, chirurgiæ tædet.*

1. *Hist.*, II, 38.
2. Lucain.
3. Salluste, *Catilina, passim*. Appien, *De bello civili*, II. 120.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il a violé la légalité! Quel mal y aurait-il lorsque la légalité surannée, néfaste, odieuse à la grande majorité, est maintenue facticement par l'oppression d'une oligarchie dégénérée? « car on ne nomme pas légitime ce qui en général est autorisé par une loi, mais ce qui est fondé sur une loi juste et bonne »[1]. Et qui donc d'ailleurs a respecté la légalité plus que César? Est-ce Pompée *cautior et non melior* plus dissimulé, non meilleur que Marius et Sylla[2], qui avait chassé les Tribuns du Sénat, usurpé par la fraude tous les pouvoirs et violé les lois les plus salutaires de sa patrie[3]? Est-ce Cicéron, qui ne fut résolu qu'une fois dans sa vie, pour faire mettre à mort les complices de Catilina en violant à la fois la loi des Douze Tables et la loi Sempronia[4], qui plus tard écrivait au jeune Octave : « N'attendez pas les décrets du Sénat; soyez à vous-même votre propre Sénat[5]. » N'était-ce pas une légalité que violait le traître Brutus en assassinant lâchement celui que le Sénat et le peuple romain avaient *légalement* élu Dictateur? N'était-ce pas une légalité supérieure à celle de l'État, celle de l'honneur, que violait le cupide Caton en cédant

1. Bossuet, *Defensio*, 1ª pars, lib. I, propos. 1.
2. Tacite, *Hist.*, II, 38.
3. Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*. Chap. XI.
4. La loi des Douze Tables subordonnait toute exécution capitale d'un citoyen romain au jugement du peuple, et la loi Sempronia permettait à tout citoyen condamné à mort d'éviter l'exécution par l'exil.
5. *Ad familiares*, XI, 7, X, 16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sa femme, jeune et pauvre, à Hortensius pour la reprendre riche et vieille, après la mort de l'acheteur?

— Il songeait, disaient-ils encore, à se faire roi! Que n'ont-ils donc attendu qu'il l'eût fait, cela aurait accru leur force de toute l'indignation populaire. Ils n'ont pas attendu parce qu'ils savaient qu'il n'y pensait pas plus que les Gracques, auxquels aussi les patriciens avaient calomnieusement prêté cette misérable ambition. Napoléon Ier, qui savait lire dans le cœur des ambitieux et qui n'ignorait pas comment on crée des royautés, a démontré, dans une page admirable, le ridicule de cette fable propagée par les crédules sur l'autorité du bon Plutarque et du détestable Suétone : « Quoi! César eût cherché de la stabilité, de la grandeur, de la considération dans la couronne que portaient Philippe, Persée, Attale, Mithridate, Pharnace, Ptolémée, que les citoyens avaient vu traîner à la suite du char triomphal de leurs vainqueurs? Cela est trop absurde. Les Romains étaient trop accoutumés à voir les rois dans les antichambres de leurs magistrats. — César a toujours affecté, jusqu'au dernier moment de sa vie, les formes populaires : il ne faisait rien que par un décret du Sénat; les magistratures étaient nommées par le peuple, et s'il s'arrogea la réalité du pouvoir, il avait laissé subsister toutes les formes républicaines. Il marchait sans gardes, comme un simple citoyen, sa maison était sans faste, il allait journellement dîner chez ses amis; il était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

assidu à la tribune aux harangues, aux assemblées du peuple et au Sénat. La première action de César, s'il eût voulu être roi, eût été de s'entourer d'une bonne garde, il n'en fit rien, et se refusa constamment à la sollicitation de ses amis, qui, entendant frémir la faction vaincue, croyaient une garde nécessaire à la sûreté de sa personne. Quoique dictateur, il voulut être consul, et cette même année, il partagea avec Antoine tous les devoirs de cette charge. — Quelles sont les preuves qu'allèguent ses accusateurs? Ils citent quatre anecdotes probablement fausses ou mal rendues, car Cicéron, Florus, Velléius, n'en parlent pas. Mais admettez-les comme vraies, elles ne prouvent rien. Si César eût trouvé quelque avantage pour son autorité à s'asseoir sur le trône, il y fût arrivé par les acclamations de son armée et du Sénat, avant d'y avoir introduit la faction de Pompée. Ce n'était pas en se faisant saluer du nom de roi, dans une promenade, par un homme ivre, en faisant dire par les Sibylles qu'un roi pouvait seul vaincre les Parthes, en se faisant présenter un diadème dans les Lupercales, qu'il pouvait espérer d'arriver à son but. Il eût persuadé à ses légions que leur gloire, leurs richesses dépendaient d'une nouvelle forme de gouvernement qui mît sa famille à l'abri des factions de la toge; c'eût été en faisant dire au Sénat qu'il fallait mettre les lois à l'abri de la victoire et de la soldatesque, et les propriétés à l'abri de l'avidité des vétérans en élevant un monarque sur le trône. Certes, ce n'est pas à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

veille de partir pour l'Euphrate et de s'engager dans une guerre difficile, qu'il eût culbuté les formes en usage depuis cinq cents ans pour en établir de nouvelles. Qui aurait gouverné Rome en l'absence du roi? un régent? un gouverneur? un vice-roi? tandis qu'elle était accoutumée à l'être par un consul, un préteur, un sénat, des tribuns?... César n'a pas voulu être roi, parce qu'il n'a pas pu le vouloir, puisque, après lui, pendant six cents ans, aucun de ses successeurs ne l'a voulu. C'eût été une étrange politique de remplacer la chaise curule des vainqueurs par le trône pourri, méprisé des vaincus[1]. »

A celui qui le salua du nom de roi il répondit : « Je ne m'appelle pas roi, je m'appelle César. » Qu'était en effet le titre de roi à côté du nom de César? Mommsen a confirmé en érudit ce que le bon sens du génie avait rendu évident à Napoléon[2]. César eût-il été un tyran, il n'en faudrait blâmer que le peuple assez avili pour rendre une tyrannie nécessaire. Ce n'est pas le despote qui est vil, c'est le troupeau qui l'appelle et l'intronise. « S'ils sont esclaves, dit Cicéron, c'est leur faute plus que celle de leurs tyrans[3]. » César ne détruisit pas une liberté détruite et il sauva, ce qui est supérieur à la République et à la liberté,

1. *Précis de la guerre des Gaules, in fine.*

2. *Histoire romaine*, livre V, chapitre XI : « Il repoussa ce nom de *Roi* qui rappelait aux Romains de son temps les despotes de l'Orient plutôt que les Numa et les Servius Tullius, et, sous le titre d'*Imperator*, il prit la royauté. »

3. XXXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'existence de sa patrie. Par sa guerre des Gaules, il arrêta le monde germanique en route vers l'Italie, et en mettant entre Rome et eux le rempart gaulois, il retarda de plusieurs siècles la profanation du Capitole.

L'assassinat de celui que Chateaubriand a appelé le plus complet des hommes est donc une scélératesse sans motifs, sans excuses, et, consolation à la conscience humaine, aucune ne fut plus inutile aux fanatiques qui s'en souillèrent. « Brutus se trompa, dit Sénèque, quand il crut possible la restauration de l'antique Rome, où les anciennes mœurs étaient perdues, quand il crut possible de rétablir l'égalité des droits et le respect pour l'ordre légal, après avoir vu tant de milliers d'hommes combattre pour savoir, non s'ils auraient un maître, mais quel serait ce maître : *non an servirent sed utri*[1]. Le peuple le lui démontra en brûlant sa maison et celle de ses complices. Montesquieu reprend l'observation de Sénèque. « Il était tellement impossible que la République pût se rétablir, qu'il arriva ce qu'on n'avait jamais encore vu : *qu'il n'y eût plus de tyran et qu'il n'y eut plus de liberté*, car les causes qui l'avaient détruite subsistaient toujours[2] ». C'est déjà le *magis sine domino quam in libertate* de Tacite.

Le Sénat mit les assassins, dont le peuple demandait justice, à l'abri des lois par une amnistie, mais il déclara en même temps leur culpa-

1. *De Beneficiis*, II, 20.
2. *Grandeur et Décadence*, chap. XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

bilité en confirmant tous les décrets de César et en donnant ainsi une sanction nouvelle et officielle à son pouvoir légal. Il faut vraiment que le mot de liberté ait un bien irrésistible prestige, pour que, même mal employé, il ait déterminé tant d'estimables historiens à traiter de grand homme ce misérable Brutus, petit esprit, âme plus petite encore, « toute faussée d'une vertu atroce »[1]. Du moins Sénèque lui refusa ce titre le jour des Ides de mars : *Vir magnus in aliis.* Dante, plus sévère, le place en enfer dans le cercle des traîtres envers leurs bienfaiteurs : Lucifer, l'empereur du royaume douloureux, broie dans l'une de ses trois mâchoires son corps dont la tête pend en bas et se tord sans rien dire.

L'unique résultat du crime des oppresseurs qui s'armaient du mot de liberté, fut de retarder jusqu'après une épouvantable guerre civile où périt Cicéron, cette paix romaine qui a procuré au monde antique des joies aussi nobles que celles connues par le monde moderne à la Renaissance.

II

On comprend que le neveu du César moderne ait été attiré par cette histoire.

La première partie du volume est consacrée à un coup d'œil synthétique sur les évolutions principales du peuple romain, original et instructif

1. Michelet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

même après les Discours de Machiavel, la Grandeur et Décadence de Montesquieu et le prodigieux chapitre du Discours sur l'histoire universelle de Bossuet.

Le point de vue auquel se place l'Empereur a été parfaitement défini aux dernières lignes du volume : « Ne cherchons pas sans cesse de petites passions dans de grandes âmes. Le succès des hommes supérieurs, et c'est une pensée consolante, tient plutôt à l'élévation de leurs sentiments qu'aux spéculations de l'égoïsme et de la ruse ; ce succès dépend bien plus de leur habileté à profiter des circonstances que de cette présomption assez aveugle pour se croire capable de faire naître les événements, qui sont dans la main de Dieu seul. »

Il ne veut pas qu'on prête à César, plus qu'à tout autre homme supérieur, des mobiles mesquins et des prévoyances surhumaines. Il demande qu'on examine les faits en eux-mêmes, et non par le caractère que les événements postérieurs leur ont donné. Il n'admet pas, par exemple, que César se soit allié avec Pompée parce qu'il croyait pouvoir l'abattre après l'avoir grandi : il a soutenu cet illustre capitaine parce qu'il adoptait la même cause que lui et qu'il était devenu le mari de sa fille. Il ne considère pas non plus comme vrai que César devenu proconsul aspirait à la souveraine puissance en partant pour la Gaule : il ne pouvait penser à régner sur Rome, pas plus que le général Bonaparte, en partant pour l'Italie en 1796, ne pouvait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rêver l'Empire. Était-il possible à César de prévoir que, pendant un séjour de dix ans dans les Gaules, il entraînerait toujours la fortune, et que, au bout de ce long espace de temps, les esprits à Rome seraient encore favorables à ses projets? Pouvait-il deviner que la mort de sa fille Julie briserait les liens qui l'attachaient à Pompée? que Crassus, au lieu de revenir triomphant, serait vaincu et tué par les Parthes? que le meurtre de Clodius bouleverserait toute l'Italie? enfin que l'anarchie, qu'il avait voulu étouffer par le Triumvirat, serait la cause de son élévation? César a varié dans les moyens qu'il a employés, et il a, à mesure que les circonstances l'ont servi, élevé le but de son ambition. Où il n'a pas varié, c'est que dès le début il a adopté une cause dont il a été d'abord le courtisan, puis le serviteur et enfin le maître, et qu'il n'a à aucun moment abandonnée : celle du peuple, des italiotes, des provinciaux, de tous les opprimés, la cause des Gracques et de Marius.

On chercha beaucoup dans le volume des allusions à la propre histoire de l'Empereur. Il y en a certainement quelques-unes. Ainsi, il explique ses hésitations à faire le coup d'État, par cette phrase : « Quelque ambitieux que soit un homme, il ne conspire pas lorsqu'il peut atteindre son but par des moyens légaux. » Il se justifie de s'y être décidé par cette autre : « On peut légitimement violer la légalité, lorsque, la société courant à sa perte, un remède héroïque est indispensable pour la sauver, et que le gouvernement,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

soutenu par la masse de la nation, se fait le représentant de ses intérêts et de ses désirs. » Il a évidemment en vue sa campagne d'Italie en écrivant : « On voit quel prix le Sénat attachait alors à l'influence morale et à cette vraie popularité que donne la gloire d'avoir affranchi un peuple. » Il cite dans la même pensée avec complaisance, ce passage de Tite-Live : « Il était donc une nation sur la terre qui, à ses frais, au prix de ses fatigues et ses périls, faisait la guerre pour la liberté de peuples même éloignés de ses frontières et de son continent ; elle traversait les mers afin que dans le monde entier il n'existât pas une seule domination, et que le droit, l'équité, la loi, fussent partout les plus puissants. »

On rencontre à chaque instant des maximes où il se retrouve : « Des excès du pouvoir naît toujours un désir immodéré de liberté. — Quand les gouvernements repoussent les vœux légitimes du peuple et les idées vraies, les factieux s'en emparent comme d'une arme puissante pour servir leurs passions et leurs intérêts personnels. — Lorsque, au milieu de la prospérité générale surgissent des utopies dangereuses, sans racines dans le pays, le plus simple emploi de la force les fait disparaître ; mais, au contraire, lorsqu'une société, profondément travaillée par des besoins réels et impérieux, exige des réformes, le succès de la répression la plus violente n'est que momentané : les idées comprimées reparaissent sans cesse, et comme l'hydre de la fable, pour une tête abattue cent autres renaissent. — La démo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cratie confiante et passionnée croit toujours ses intérêts mieux représentés par un seul que par un corps politique. — Le progrès n'est pas l'application d'une théorie plus ou moins ingénieuse; c'est l'application des résultats de l'expérience consacrés par le temps, et acceptés par l'opinion publique. »

Toutefois ce n'est pas dans tel ou tel passage qu'il faut rechercher Napoléon III : il se découvre dans le livre tout entier; on peut l'y voir comme dans un miroir. En racontant l'histoire des autres il se montre ce qu'il fut en faisant la sienne : avant tout, noble, élevé, d'une haute raison, d'une constante mesure, d'une scrupuleuse équité, d'une indépendance de jugement qu'aucun parti pris systématique ne fausse ou qu'aucune arrière-préoccupation personnnelle ne corrompt. Il ne défigure ou ne supprime pas un fait; il n'outre pas le mérite de son héros et ne s'abandonne pas aux fadeurs du panégyrique. Il ne déprécie pas non plus les personnages qui ne lui sont pas sympathiques : Cicéron est certainement de ce nombre et, cependant, il n'a pas sur lui de phrase aussi sévère que celle de Montesquieu : « Il avait un beau génie mais une âme souvent commune[1]. »

Le style est concis, non de la concision brûlante

1. Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis*. Il est impossible de s'occuper de Cicéron sans lire ces études si fines, si nourries, si judicieuses et souvent si profondes de l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie française. M. Boissier refuse à Cicéron les qualités du bon politique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de Tacite, ou de la concision incisive de Machiavel, ou de la concision pleine de Bossuet ou de la concision colorée de Michelet : la sienne est froide, mais d'une telle perfection de justesse et de simplicité, d'une telle limpidité de source, qu'au travers on aperçoit les idées et les faits en une vivante réalité. Pas de véhémence ou d'éclat d'éloquence, mais aussi aucune lourdeur, ni tension; un mouvement continu, ferme, qui peu à peu pénètre, persuade et finit par entraîner.

Il est bon d'entendre une républicaine, qui fut un maître en l'art, George Sand : « Au point de vue littéraire l'ouvrage est sans défaut, ce qui ne veut pas dire qu'il soit sans attrait et sans couleur; tout est merveilleusement clair, sobre, rapide et plein. C'est sans doute le résultat d'un très grand travail; mais nulle part on ne sent l'effort ni la confusion. Cela semble venu tout d'une haleine sur les lèvres d'un penseur érudit, qui résume l'œuvre de tous les anciens historiens avec tant de facilité qu'on croirait les entendre se résumer eux-mêmes. Les jugements personnels sont très courts, mais d'une formule excellente, et si la couleur en est sobre, le dessin n'en est que plus ferme et la portée plus franche. Il en faudrait citer plusieurs, car personne n'a jamais mieux dit. Un ouvrage si éminent comme talent d'exécution, et rempli de sentiments si élevés, doit tendre à élever le niveau des idées et à servir l'œuvre du progrès. C'est, à coup sûr, la pensée qui l'a dictée, et non celle de soutenir une thèse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ou de montrer une capacité intellectuelle qui avait fait ses preuves[1]. »

A part quelques connaisseurs érudits qui apprécièrent le livre comme un des meilleurs écrits dans notre langue sur cette époque, le public le lut peu et resta froid parce qu'il n'était pas amusant. L'opposition en prit occasion de cribler de lazzis et d'outrages l'Empereur en la personne de César qui n'avait jamais été autant vilipendé. Elle se déchaîna puérilement contre cette assertion d'une évidence axiomatique, qu'il est des hommes providentiellement destinés aux hautes missions. Le génie, sous toutes ses formes, ne constitue-t-il pas une prédestination providentielle? Et certains hommes, selon la belle image de Mommsen, ne sont-ils pas nés pour commander aux peuples comme le vent commande aux nuages?

1. L'article fit scandale parmi les purs et George Sand eut à s'en défendre : « Quant au jugement sur l'ouvrage, je n'ai pas eu l'embarras que vous me supposez. Si j'eusse trouvé l'ouvrage mauvais, je n'eusse pas fait l'article. C'était bien simple. Je suis la première personne qui ait été à même de le lire, et mon compte rendu est le premier qui ait été fait. J'étais donc très libre de mon jugement, et j'ai trouvé que le livre avait du mérite. Je savais pertinemment qu'il était tout entier, et sans correction aucune, du fait de celui qui le signe. Donc je devais mon éloge impartial au talent, qui est réel. Quant à approuver et admirer César, le diable ne m'aurait pas fait départir de ma façon de penser, et je dois dire qu'on a bien pris la chose. Cette publication sera un bien, en ce sens que de tous côtés on se met à faire ce que nous faisons : on démolit César, et il ne sortira pas blanc de la sellette où le livre impérial le fait asseoir. Le livre n'aura pas de succès. » (A M. Périgois, 26 mars 1865.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

A ce moment était vacante, à l'Académie française, la succession d'Ampère, auteur d'un ouvrage sur l'histoire romaine. L'Académie aurait fait preuve de bon goût en offrant cette place à l'Empereur. Ainsi se serait opéré un salutaire rapprochement entre le pouvoir et les lettres, et la cause de la liberté n'y aurait rien perdu. Au contraire, les hommes rancuneux qui dirigeaient l'Académie cherchèrent qui pourrait le plus sûrement, à propos d'Ampère, mal parler de César. Ils jetèrent les yeux sur Prévost-Paradol, alors voyageant au Caire. Ils le poussèrent à la candidature et le nommèrent sans qu'il l'eût sollicité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE V

LES QUESTIONS INTÉRIEURES DANS L'ADRESSE DE 1865

I

La mort de Morny laissait vacante la présidence du Corps législatif. L'Empereur depuis la Convention du 15 septembre se croyait tenu à une réparation envers Thouvenel, renvoyé pour avoir proposé ce qu'on venait de réaliser; l'Impératrice revenue à de plus justes sentiments, voyant qu'elle n'avait rien gagné au change, s'associait à cette préoccupation. On lui fit offrir la succession de Morny; mais déjà très atteint dans sa santé, trop modeste et trop avisé pour accepter une tâche difficile à laquelle il n'était point préparé, Thouvenel refusa[1]. Le premier vice-président Schneider paraissait naturellement indiqué par sa haute situation personnelle et son crédit dans l'Assemblée : le jeune brouillon très remuant Jérôme David se déchaîna à la cour où il était fort accueilli, contre ce choix, espérant l'ob-

1. Thouvenel à Benedetti, 15 avril 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tenir pour lui. — Schneider, prétendait-il, manquerait de la vigueur nécessaire pour contenir l'opposition, comme lui-même saurait le faire. — On le jugea de trop mince envergure; mais on décida que Schneider serait mis à l'épreuve par une présidence provisoire. Cette vacance prolongée pendant la session serait un dernier hommage rendu à Morny.

La gauche ne nous convoqua pas à ses réunions, Darimon et moi, et la majorité ayant décidé de donner au bureau une place à la minorité, elle opposa un des siens, Magnin, à Darimon[1]. Cependant Jules Favre me fit apporter par Ferry des paroles aigres-douces qui contenaient une espèce d'invite pacifique. « Il n'y a jamais eu, lui avait-il dit, d'amitié véritable entre nous; nos rapports ont été surtout politiques, mais je conserve toujours ma sympathie pour son talent. Je comprends la situation qu'il veut prendre : elle est commode; il a assez de talent et d'idées pour la conserver. Moi-même je l'ai eue, mais je me suis aperçu qu'elle ne conduisait à rien. Je suis sûr qu'il fera une politique d'opposition, car je ne doute pas de son honorabilité. On dit qu'il veut nous attaquer, je le regretterai je ne trouve pas que cela lui soit nécessaire. » Il avait raison, je n'avais pas songé à les attaquer.

1. Il ne réunit que 17 voix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

II

J'ouvris la discussion générale de l'Adresse; tous les journaux du temps témoignent de la curiosité impatiente avec laquelle mon discours était attendu. On savait que mes projets venaient d'être renversés par la mort de Morny : y persévérerais-je ou retournerais-je à l'opposition? — « Assisterez-vous à la séance? demandait-on à Émile de Girardin. — Certainement, répondit-il, et je serai ému. — Le prince Napoléon était aussi présent.

Je débutai en caractérisant les élections de 1863 : « Voici ce que dit alors la grande voix du peuple : « Pas de révolution! acceptation sincère « du gouvernement actuel, mais la paix et la li- « berté. » « Ce langage ne se lit pas seulement dans les circulaires des candidats de l'opposition, il se retrouve dans les programmes indépendants d'un grand nombre de membres de la majorité, avec cette différence, cependant, que les candidats de l'opposition appuyaient davantage sur la liberté, et que les candidats du Gouvernement insistaient surtout sur la paix. Qu'en présence d'un fait de cette importance il y eût pour le Gouvernement l'obligation de changer d'allure, c'est ce qui n'a été douteux pour personne. La difficulté fut de savoir de quelle manière il fallait changer. — Tout le mal, dirent les uns, provient du 24 novembre. Ce décret a été une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

imprudence; il n'y a qu'à revenir sur ses pas, sauf, si cela cause des embarras, à se jeter dans quelque expédition brillante au dehors et à créer ainsi une ombre assez grande pour dissimuler les difficultés de l'arrangement intérieur. — Non, dirent les autres, le mal ne vient pas de là; le décret du 24 novembre a accordé trop ou trop peu. Il a accordé trop si l'on veut s'y tenir; trop peu si l'on veut arriver véritablement à un régime constitutionnel. — Le retirer est impossible et le compléter est indispensable. Ainsi pensait, pourquoi ne le dirais-je pas à titre d'hommage affectueux rendu à sa mémoire (*Très bien!*), ainsi pensait celui dont, par un mouvement involontaire, depuis que je parle, je ne puis m'empêcher de chercher à cette place (*L'orateur désigne le fauteuil de la présidence*) le visage attentif et bienveillant... (*Très bien! très bien!*) celui qui pendant tant d'années a présidé cette Assemblée avec une si grande élévation, une si rare sagacité d'homme d'État, et qui surtout s'est montré le défenseur si constant et si ferme des droits de la minorité et des franchises de la discussion. (*Vive et unanime adhésion.*)

« Placé ainsi entre ceux que j'appellerai les conseillers dangereux et ceux que j'appellerai les conseillers sages, qu'a fait le Gouvernement ? Il a complètement écarté l'avis des conseillers dangereux ; il a même réalisé un certain nombre de réformes libérales : au premier rang, la loi sur les coalitions, aujourd'hui jugée; depuis plusieurs mois elle fonctionne; elle a produit des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

résultats, tantôt bons, tantôt mauvais, ainsi que nous nous y attendions tous. Mais d'une part, l'ordre n'a pas été troublé, comme le prédisaient les uns, et aucun piège n'a été tendu à personne comme le craignaient les autres. (*Très bien! très bien!*) Une loi sur les associations coopératives donnera à cette loi un des compléments qu'elle appelle. M. le ministre de l'Instruction publique, par le zèle qu'il apporte au développement de l'instruction populaire, a préparé un autre progrès, et des plus importants.

« Aussi ne pourrai-je m'associer à l'amendement présenté par un certain nombre de nos collègues de la gauche, dans lequel ils affirment que, loin de marcher vers la liberté, le Gouvernement s'en éloigne. Cette appréciation tient sans doute à l'opinion contenue dans un autre amendement : « que c'est une illusion de chercher « le progrès ailleurs que dans la liberté poli- « tique ». La liberté politique n'est qu'une garantie. Là où les libertés civiles, sociales n'existent pas, les libertés politiques ne sont que des dangers et des inutilités. (*Très bien! très bien!*) Les libertés politiques, Messieurs, ce sont les remparts qui protègent une ville; mais s'il n'y a pas de ville, à quoi servent les remparts? (*Très bien!*) Il me semble dès lors qu'en développant les libertés civiles, en développant les libertés individuelles, le Gouvernement se rapproche de la liberté plus qu'il ne s'en éloigne. (*Mouvement marqué d'approbation.*) Seulement je pense qu'il a tort, puisque ses réformes nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ont donné quelque chose à garantir, de ne pas se résoudre à faire pour les libertés politiques autant qu'il a fait pour la liberté civile et sociale. Je regrette profondément qu'après avoir repoussé les conseillers dangereux, il n'ait pas écouté complètement les conseillers sages. Depuis le décret du 24 novembre, la situation n'a subi aucune modification, ni au point de vue de la législation de la presse, ni au point de vue des rapports entre la Chambre et le Gouvernement, ni au point de vue des élections. Sous tous ces rapports l'immobilité a été complète. » Et je développai chacune de ces affirmations avec preuves à l'appui : « Que résulte-t-il de cette persistance dans l'immobilité ? L'appréhension que nos institutions restent organisées de telle façon qu'elles ne puissent être mises harmonieusement en mouvement que par une volonté toujours sûre d'elle-même et toujours dans sa plénitude. Le pays désirerait être associé davantage à l'action impulsive, afin de pouvoir au besoin en suppléer les défaillances. Et ce désir ne naît pas d'une défiance irréfléchie contre le pouvoir, car il n'est aucun esprit sage qui ne comprenne qu'à une démocratie aussi puissante, mais aussi inexpérimentée que la nôtre, il faut le contrepoids d'un pouvoir énergique et concentré... (*Assentiment sur plusieurs bancs.*) Ce désir naît d'une pensée de prévoyance et d'un sentiment de fierté. La génération qui a vu la chute de Louis-Philippe, a traversé les épreuves de la République, assisté au coup d'État et à l'inauguration du régime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

impérial, disparaît ou se fatigue. A sa place surgissent des générations nouvelles pleines de vigueur, d'illusions, de force, n'ayant pas traversé ces épreuves qui pour nous ont été une leçon peut-être trop dure ; ces générations demandent à vivre, à entrer à leur tour dans l'arène, et elles étouffent sous les contraintes du régime politique actuel. (*Mouvement.*) Ah! Messieurs, vous n'êtes pas éternels, et il me semble que depuis quelque temps la mort se charge de nous le rappeler bien souvent ! songez à vous préparer des successeurs. Dans l'oisiveté où elle vit, la jeunesse se corrompt ou s'irrite. Dans l'activité où la liberté l'appellera, elle s'apaisera et repoussera les tentations qui la troublent. (*Mouvements divers.*) — On me dit : « Vos idées sont géné-« reuses, mais elles ne sont pas pratiques ; si le « Gouvernement se rendait aux conseils que vous « donnez, il s'engagerait dans une voie fatale ; « résister, voilà le principe de l'art de gou-« verner. » — Je crois exactement le contraire, et je suis assuré que gouverner, c'est l'art de céder, l'art de céder sans paraître obéir, l'art de céder à propos aux légitimes aspirations d'un peuple. Si Louis XVI n'avait pas sacrifié Turgot à l'égoïsme de sa cour ; si plus tard il avait écouté les conseils que Mirabeau lui donnait dans ses notes admirables, il aurait pu prévenir ou diriger la Révolution. Si la Révolution elle-même s'était arrêtée avant les journées maudites de Septembre ; si elle avait écouté Bailly ou Vergniaud ; si elle ne s'était pas laissé emporter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

à des accès dont le souvenir nous afflige encore, elle eût abouti à la liberté, et non à une dictature, et Bonaparte, malgré tout son génie, n'aurait pu être qu'un Washington ! Si Napoléon, après avoir charmé et conquis la France et le monde, avait voulu s'attacher ceux qu'il avait séduits, si au lieu de répondre comme il le faisait à Mayence, même après Bautzen : « Tant « que cette épée pendra à mon côté, vous n'aurez « pas la liberté après laquelle vous soupirez ! » s'il eût donné l'Acte additionnel avant l'île d'Elbe, avant la campagne de Russie, au lieu de s'éteindre dans les tortures de Sainte-Hélène, il aurait fini à Paris au milieu d'un peuple satisfait. Si Charles X n'avait pas tenté un coup d'État contre sa propre constitution ; si, en 1829, il avait repris la belle politique de 1819 ; si, au lieu de suivre Polignac, il avait écouté Chateaubriand, Royer-Collard ou Guizot, il n'aurait pas appris une deuxième fois combien est amer le pain de l'étranger. (*Mouvement.*) Si Louis-Philippe n'avait pas gâté tant de nobles qualités par une obstination sénile ; s'il ne s'était pas refusé à l'adjonction des capacités, à la réforme électorale, à l'abaissement du cens ; s'il avait été plus soucieux de la gloire française et aussi des souffrances et des droits populaires, il n'aurait pas retrouvé dans ses dernières années les épreuves de sa jeunesse, et tout le mouvement de 1847 et de 1848 se serait terminé par un ministère Odilon-Barrot et Thiers, et non par une Révolution.

— Seulement pas d'exagération. Céder ne suffit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pas ; il faut céder à propos, ni trop tôt, ni trop tard. (*Chuchotements.*) Quand on cède trop tôt, on accorde à une agitation superficielle ce qui ne doit être concédé qu'à un mouvement profond. Les nouveautés ne doivent pas être trop aisément accueillies : il faut les obliger à un stage : quand une opinion ne sait pas attendre, quand elle ne peut pas survivre aux premiers refus, elle ne mérite pas d'être prise en considération. (*Très bien!*) Mais il ne faut pas non plus céder trop tard. Quand on cède trop tard, Messieurs, à la colère s'ajoute le mépris ; la chute n'en est que plus profonde, et elle est sans dignité. Pour l'Empire, il n'est pas trop tôt ; il n'est pas trop tard : c'est le moment. (*Mouvement.*) « S'il cède, savez-vous ce qui arrivera?... (*Interruption.*) Oh! je sais que je touche à des questions brûlantes, mais je persisterai à m'y avancer d'un pas ferme. (*Très bien! très bien!*) Savez-vous ce qui arrivera lorsqu'un nouveau décret du 24 novembre sera venu réjouir les amis de la liberté? Aujourd'hui, en présence du Gouvernement, se déploie une coalition qui crie : « Liberté ! » Mais tous ceux qui répètent ce mot sont loin d'y attacher le même sens et surtout d'avoir des intentions identiques. (*Mouvements divers.*) Il en est qui demandent la liberté parce qu'ils l'aiment ou parce qu'ils la considèrent comme le moyen le plus efficace de fortifier le Gouvernement ; il en est qui la désirent parce qu'ils l'estiment l'arme la meilleure pour le renverser. (*Rires approbatifs sur un grand nombre de bancs.*) Cependant,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tant que rien n'aura été obtenu, cette coalition ira sans cesse en grossissant; successivement tous les hommes attachés aux principes libéraux s'y enrôleront et il en résultera tôt ou tard une force impuissante pour édifier, mais toute-puissante, sinon pour détruire, écartons, si vous le voulez, ces mauvais augures, du moins pour embarrasser et arrêter.

« Supposez, au contraire, le couronnement de l'édifice opéré; à l'instant même cette coalition se dissout et se divise en deux groupes bien distincts : ceux qui estiment le bien irréalisable en dehors d'une certaine forme de gouvernement demeureront toujours hostiles; ceux qui pensent que la question de gouvernement est d'un intérêt secondaire, que ce qui importe surtout, ce sont les institutions fondamentales et les œuvres populaires; ceux-là, en restant indépendants, deviendront favorables. Mais il y aura entre les deux groupes cette différence que derrière le premier il n'y aura presque personne, tandis que la nation entière sera derrière le second. (*Très bien! très bien!*) Aussitôt il se formera en faveur du Gouvernement une coalition semblable à celle qui existe en ce moment contre lui. Quant à moi, le jour où le Souverain entrera dans la voie libérale politique, avec autant de décision qu'il est entré dans la liberté civile et sociale, ce jour-là je ne serai pas du premier groupe, mais du second; je ne serai pas hostile, je serai favorable. Car, je n'hésite pas à le déclarer hautement dès aujourd'hui, mon vœu le plus sincère, mon vœu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le plus ardent, est que le Gouvernement de l'Empereur se consolide par la liberté. (*Bravos répétés sur un grand nombre de bancs.*)

« J'ai cru, pendant un temps, que la forme du Gouvernement importait au plus haut point, et qu'elle primait toutes les autres questions : c'était une erreur. Le meilleur Gouvernement est celui qui existe dès que la nation l'a accepté. (*Très bien! très bien! c'est vrai!*) La raison profonde qui m'a entraîné si résolument dans ce sentiment est que lorsque, par malheur, on subordonne le progrès à une forme de Gouvernement déterminée, qui n'existe pas, fût-on l'esprit le plus modéré, on est obligé d'avoir recours aux moyens révolutionnaires ; et par les moyens révolutionnaires je n'entends pas seulement les séditions et les violences auxquelles certains esprits ne se décident jamais, j'entends aussi le dénigrement, l'exagération des griefs et l'amoindrissement des réparations; la critique pour déconsidérer et non pour redresser, ces mille manœuvres subalternes à l'usage, dans tous les temps, de ceux qu'animent des hostilités implacables. (*Très bien! très bien!*) Or, je suis convaincu que si la bonne cause, en Europe et en France, a subi tant d'échecs, c'est par suite de cette habitude fatale de toujours discuter révolutionnairement. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*) Il en résulte ceci : si le Gouvernement l'emporte, sa victoire le laisse irrité, enclin à tomber dans l'arbitraire. Si le Gouvernement succombe, les vainqueurs, ne pouvant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gouverner avec les moyens dont ils se sont servis pour vaincre, sont obligés de se contredire, d'appeler à leur aide les mauvais expédients pour masquer leur faiblesse; pour retarder, à peine d'un instant, leur chute, qui malheureusement devient aussi celle de la liberté. (*Très bien! très bien!*) — Pour donner à ces sentiments la confirmation d'un acte, quoique je n'approuve pas complètement le projet d'Adresse, quoique j'eusse désiré plus de force et de netteté dans l'expression d'aspirations libérales qu'il indique, je ferai ce que je n'ai pas encore fait depuis que je suis entré dans cette Assemblée, je voterai pour l'Adresse. Mon vote aura une double signification : — A votre égard, Messieurs de la majorité, ce sera un vote de réciprocité. Vous avez, l'an dernier, choisi un membre de la minorité comme rapporteur d'une loi importante; cette année, vous avez également pris dans cette même minorité un de vos secréaires; vous avez donné un exemple de tolérance, de conciliation et de vrai libéralisme. Je tiens à vous prouver que je n'ai point été insensible à un tel procédé. Je serai heureux chaque fois que mes convictions et l'honneur me permettront de marcher avec vous. (*Très bien! très bien!*) — A l'égard du Gouvernement, mon vote, vous le comprenez sans peine après mes critiques, ne peut pas être un vote de satisfaction entière. Je n'ai pas une autorité suffisante pour dire que c'est un vote d'encouragement; je me bornerai à dire que c'est un vote d'espérance. Cette espérance se réalisera-t-elle?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Beaucoup en doutent. Messieurs, je ne partage pas cette impression. L'Empereur dans son discours nous a dit qu'il maintiendrait les bases de la Constitution, mais qu'il était prêt à accueillir toutes les réformes que l'expérience démontrerait justes et que l'opinion publique accepterait. Or, l'expérience démontre qu'au XIXe siècle une nation ne peut vivre sans liberté, et l'opinion non seulement accepte, mais demande l'extension des franchises publiques. — L'Empereur a ajouté qu'il voulait susciter en France l'esprit d'initiative individuelle et d'association. Or, la loi est impuissante à cela; elle ne peut que détruire les entraves; la liberté seule peut susciter l'initiative individuelle et l'esprit d'association. Il est démontré que, même dans les affaires privées, l'initiative individuelle et l'esprit d'association sont d'autant plus développés que les libertés purement politiques le sont davantage. — L'Empereur a encore dit : « Fermons le temple de la guerre! » Cette parole a été accueillie dans toute l'Europe avec bénédiction. Mais comment en méconnaîtrait-on l'influence sur notre politique intérieure? La paix est la sœur aînée de la liberté. — En 1862, l'Empereur a écrit à M. Thouvenel : « Nous allons en Italie pour concilier la religion et la liberté. » On ne conciliera pas, en Italie, la religion et la liberté, tant qu'on n'aura pas préalablement en France uni l'Empire et la liberté. Où la paix existe, la liberté ne peut tarder à arriver. En 1863, l'Empereur, dans un discours célèbre aux ex-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

posants, nous a présenté comme modèle la liberté sans *restrictions* dont jouit le peuple anglais. Il est impossible qu'il emploie toute sa force à nous empêcher d'atteindre l'idéal que lui-même nous a montré. — Pour motiver mon espérance, j'invoque plus que des paroles, j'invoque des actes. L'Empereur est le premier Souverain qui ait déclaré sa Constitution perpétuellement modifiable; et il ne s'est pas contenté de l'écrire, il a agi en conséquence, et déjà il ne reste presque plus rien de la Constitution primitive. L'Empereur est le premier aussi qui n'ait jamais hésité à accorder satisfaction à toute expression vive d'un sentiment public. Puis-je oublier qu'il est allé en Italie avec le dessein d'établir une fédération et qu'il y a laissé l'Unité? Puis-je oublier qu'après avoir débuté en protectionniste il a fait le traité de commerce? Puis-je oublier que, tandis que son premier ministre de l'Instruction publique semblait avoir pour mission de comprimer l'instruction populaire, son ministre actuel, M. Duruy, en a porté l'amour jusqu'au superflu! (*Hilarité et mouvements divers.*) Puis-je oublier qu'après avoir méconnu au Mexique et en Italie le principe de non-intervention, aujourd'hui il le revendique plus encore que l'Angleterre? Puis-je oublier qu'après avoir fait soutenir que la loi contre les coalitions était parfaite, qu'une loi sur les associations ouvrières était inutile, qu'une enquête sur la banque serait dangereuse, il nous a fait présenter une loi qui autorise les coalitions, il nous a promis une loi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui favorise les associations ouvrières, et il a ordonné une enquête sur la banque?

« Enfin, Messieurs, si l'Empereur n'est pas entraîné par ses paroles, par ses actes antérieurs, est-il possible qu'il reste plus longtemps insensible à ce que lui conseille sa propre tradition? Ah! je comprends très bien que les contempteurs de Napoléon Ier prétendent que l'Acte additionnel n'était que la ruse d'un tyran aux abois; que les conversations de Sainte-Hélène ne sont que les hypocrisies d'un vaincu qui, après avoir échoué dans le présent, essaye de séduire et de tromper l'Histoire. Mais ceux qui sont les héritiers de son nom ne peuvent pas penser ainsi. Pour eux, l'Acte additionnel doit être la pensée organique du grand homme, tout ce qui a précédé n'étant considéré que comme une concession faite aux nécessités passagères de la guerre. Or, l'Acte additionnel contient toutes les garanties que nous réclamons, et, comme l'a dit l'honorable M. Thiers, c'est la meilleure Constitution que la France ait obtenue dans la longue série de ses révolutions. (*M. Thiers :* C'est vrai!) — Je veux donc espérer. Si je me trompe, Messieurs; si la défiance qui perd l'emporte sur la confiance qui sauve; si nous avons encore le douloureux spectacle d'une nation qui s'impatiente, puis qui s'irrite, en présence d'un Gouvernement qui reste inerte, puis qui s'obstine; si de nouveau nous devons opter entre la force qui comprime et la force qui renverse; si ces mauvais jours doivent revenir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

où les amis de la justice, ne trouvant plus de place tenable entre les extrêmes, sont obligés de se retirer de la lutte ou de s'abandonner à un courant dont ils ne sont plus les maîtres; si nous devons voir encore notre pays passer de la fatigue des mouvements trop lents à la rapidité trompeuse des mouvements déréglés; si nous devons encore être ballottés du trop au trop peu, de l'action à la réaction, du désordre à l'arbitraire; si cette déception nous est réservée, mon âme en sera déchirée. Mais, même alors, je ne regretterai pas la tentative que je poursuis avec obstination depuis 1861; je ne regretterai pas — dussé-je pendant un temps être considéré par les uns comme un politique naïf, par les autres comme un ambitieux vulgaire — je ne regretterai pas d'avoir employé toutes les forces de ma volonté à provoquer la conclusion paisible d'une alliance durable entre la démocratie et la liberté par la main d'un pouvoir fort et national. » (*Très bien! très bien! applaudissements*. L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues[1]. La séance est suspendue pendant dix minutes.)

II

Thiers m'aborda et me dit : « Vous venez de rendre un grand service à votre pays. Qui sait? Vous les entraînerez peut-être; alors je serai

1. Séance du 27 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

avec vous. » La Gauche ne m'interrompit pas une fois et m'écouta religieusement ; Jules Favre exprima tout haut des pensées obligeantes pour l'orateur, si ce n'est pour sa doctrine. A la réception des Tuileries, l'Empereur dit à Talhouet qui lui parlait d'autre chose : « Vous venez d'entendre un beau discours, celui de M. Ollivier. » Il fut encore plus laudatif avec Darimon. — « Comment s'expliquer, dit Émile de Girardin, l'intérêt qui s'attachait à ce discours, l'impatience avec laquelle ce discours était attendu, l'attention avec laquelle ce discours a été écouté sur tous les bancs du Corps législatif, et l'impression prolongée qu'il y a produite? Si le talent de l'orateur suffisait pour l'expliquer, comment s'expliquerait-on que le même intérêt et la même impatience ne s'attachent pas aux discours que doivent prononcer MM. Berryer, Favre, Picard, Simon et Thiers? Ce n'est donc pas uniquement par le talent qu'il faut expliquer l'importance croissante depuis huit ans de M. Émile Ollivier, importance à laquelle, en cherchant bien dans nos souvenirs, nous ne saurions comparer que celle qui fit deux fois de M. de Lamartine l'arbitre de la situation politique : la première fois après le 29 octobre 1840, et la seconde après le 24 février 1848. En 1840 et en 1848, la *Presse* sans aucun calcul, sans aucune préméditation, sans aucune complaisance, par la seule logique des principes aux prises avec les faits, se trouva alors derrière M. de Lamartine, le défendant intrépidement,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

comme elle se trouve pareillement aujourd'hui, sans complaisance, sans préméditation et sans calcul, derrière M. Émile Ollivier, qu'elle est à peu près seule à soutenir contre tous les journaux ligués qui, depuis dix mois, le battent en brèche soir et matin à Paris et dans les départements, à Bruxelles et à Francfort, avec un ensemble d'efforts et une variété de moyens attestant une science n'ayant d'égale que la perfidie[1]. »

III

Thiers s'attacha à démontrer que la liberté n'était pas impossible en France. Dans une argumentation nourrie de faits et des plus éloquentes il établit que la France ne manquait pas des éléments nécessaires pour être libre, et que s'il était possible que l'édifice de sa Constitution ne s'achevât pas, ce ne seraient pas les matériaux qui auraient manqué, ce serait l'architecte. Il fut plaisant en relevant le mot *ingénieux* que le discours du Trône avait appliqué à nos théories : « Qu'entendons-nous, à l'Académie, par le mot *ingénieux?* Nous entendons ce qui est spirituel sans doute; mais ce qui, pour éviter le commun, tombe dans le recherché. Je me demande ce qu'il y a d'ingénieux dans les théories que nous soutenons. Faut-il, par exemple, avoir l'esprit ingénieux pour ne pas aimer à être incarcéré

1. *Presse* du 27 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

arbitrairement? Faut-il avoir l'esprit ingénieux pour ne pas vouloir, lorsqu'on se permet de critiquer un Gouvernement, être jugé par ce Gouvernement? pour aimer à élire librement les représentants de son opinion sans être exposé à la destitution? pour désirer la faculté de s'exprimer franchement avec les représentants de la Couronne? enfin, pour désirer avoir quelqu'un à qui s'en prendre des fautes du Gouvernement? Savez-vous ce qui me semble ingénieux, c'est le contraire : le suffrage universel établi, donné, mais dirigé, voilà qui est habile, profond, ingénieux; ce qui est encore ingénieux, c'est que la responsabilité appliquée aux ministres, pour être efficace, soit transportée au Souverain contre lequel on ne peut rien. Oui, cela est vraiment ingénieux, tandis que dans ces libertés simples et pratiques que nous demandons il n'y a que le vrai simple, le vrai qui se communique à toutes les intelligences, et je puis vous en donner une preuve, c'est que ces garanties que nous demandons sont répandues dans le monde entier et sont partout aujourd'hui. Et qui donc a si bien enseigné l'Europe? Qui? C'est nous : oui, c'est nous qui depuis 1789, tantôt par ces magnifiques enseignements sortis de la bouche de Mirabeau, de Barnave, plus tard de celle des de Serres, Benjamin Constant, Royer-Collard, et bien d'autres; tantôt par nos exemples, tantôt par nos malheurs mêmes, avons enseigné l'Europe. Elle nous a crus, et si bien crus qu'aujourd'hui elle refuse de nous croire quand nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lui disons le contraire de ce que nous lui avons dit pendant cinquante ans. » (*Approbation sur quelques bancs.*)

Rouher, voulant réfuter l'accusation de tenir systématiquement Thuillier à l'écart depuis ses grands succès, le chargea d'exprimer la pensée du gouvernement. Thuillier s'en acquitta avec une vigoureuse concision : « Comment pouvez-vous prétendre que vous n'êtes pas libres, après que vous avez prononcé un discours qui n'est qu'une longue attaque contre la Constitution ? » Il s'engagea ensuite dans une critique du système parlementaire, et il cita, au milieu des rires de l'assemblée, la définition donnée par M. Thiers lui-même dans le *National* : « Un roi anglais est le premier gentilhomme de son royaume, il est au plus haut point tout ce que peut être un Anglais de haute distinction. Il chasse, il aime les chevaux, il est curieux du continent, il a l'orgueil anglais, l'ambition anglaise, il est le cœur joyeux de l'Angleterre après les triomphes de Trafalgar et d'Aboukir, mais il ne gouverne pas, il laisse le pays se gouverner et il suit rarement son goût dans le choix de ses ministres. Chatham devint le fondateur d'une dynastie de ministres désagréables à leur roi et maîtres de leur pays pendant un demi-siècle. » Voilà ce qu'on veut nous donner ; tout cela n'est pas fait pour notre France. Ce qu'elle veut, c'est un prince qui règne, qui gouverne, qui sache diriger les affaires du pays. Voilà ce qui plaît au peuple français, ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'il a, ce que nous prions Dieu de lui conserver longtemps. » (*Très bien! très bien!*)

Il démontra surtout que la liberté de la presse avait été la cause de tous les désordres et des ruines; que la presse avait été l'ennemie implacable et victorieuse de tous les gouvernements; que tous, M. Thiers au nom de la Monarchie, comme M. Marie au nom de la République, avaient été obligés de réprimer ses excès : — « Vous avez eu la liberté de la presse, vous, gouvernement de 1830, vous en êtes-vous bien trouvés? (*Rires approbatifs.*) Vous avez eu, vous gouvernement de 1848, la liberté de la presse, mais avez-vous su établir un gouvernement? Je comprendrais qu'on vînt nous parler de son expérience si on nous disait : Imitez-moi, car j'ai réussi; ou bien : Gardez-vous de m'imiter, car j'ai échoué. — Mais non, on nous dit : J'ai échoué, imitez-moi. — Nous ne le ferons pas. On nous demande des concessions, nous demandons des engagements. On nous réclame des garanties pour la liberté, nous demandons qu'on nous offre des garanties pour la dynastie. Il n'est pas vrai que l'Empire soit le règne de l'arbitraire. C'est le règne des lois, de la tolérance, de la sagesse, de la modération, du progrès incessant en toutes choses. L'Empire c'est la plus grande, la plus heureuse, la plus fière démocratie que le monde ait jamais vue, couronnée par la gloire et par une sage liberté[1]. » (*Vives acclamations, applaudissements, félicitations.*)

1. Séance du 28 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Au sortir de la Chambre, au lendemain du discours de Thiers, j'aperçus le comte d'Haussonville un des hommes les plus vaillants, les plus loyaux, les plus éclairés et les plus spirituels de ce temps. Je me détournai pour l'éviter, supposant, à cause de la vivacité de ses opinions orléanistes, que mon discours lui avait déplu. Il vint droit vers moi et me dit : « Vous avez fait un acte fâcheux pour vous ; comme ami je ne vous l'aurais pas conseillé, mais il sera bien utile. Cela nous permettra d'avoir des candidats partout, votre discours a agi comme cent, celui de Thiers comme vingt-cinq. »

Le jour même où nous discutions de la politique intérieure, le titulaire du ministère qui la dirigeait fut changé. Il était naturel que le ministre d'État y voulût avoir quelqu'un à sa discrétion. Billault y avait mis son ami Boudet, Rouher y plaça son *alter ego* La Valette. On crut que Rouher compléterait sa prise de possession de premier ministre en poussant Thouvenel aux Affaires étrangères. Il y était en effet très décidé par intérêt personnel et aussi par attachement sincère à son ancien collègue ; La Valette, plus fin, craignit que la présence de Thouvenel à ses côtés dans le même ministère n'offusquât bien des gens et ne finît par tourner au détriment de Rouher. Il déclara à Thouvenel lui-même qu'il devait être le loyal collègue de tous les titulaires des Affaires Étrangères et par conséquent de Drouyn de Lhuys, dont la situation, au lieu d'être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ébranlée, se trouva provisoirement consolidée.

« Ne croyez pas, cher ami, écrivait Thouvenel à Benedetti à Berlin, en lui contant cette situation nouvelle, et surtout ne laissez pas croire que je sois blessé de cette prompte volte-face. — Je n'ai jamais éprouvé le vertige du pouvoir, mais je sais que la plupart des personnes s'y troublent et pensent d'abord à oublier ce qui les gêne. Je n'en veux donc pas au marquis, mais à vous je puis tout dire [1]. »

IV

Dans la suite de la discussion de l'Adresse, Picard souleva un long incident par une interruption dans un discours du marquis d'Avrincourt, chambellan député. Cet orateur s'était attaché à réfuter pas à pas mes considérations sur la nécessité de céder : « Il ne suffit pas d'être bon et doux, il faut encore être énergique. Savez-vous ce que je reproche à Louis XVI ? c'est de n'avoir pas résisté énergiquement, de n'avoir pas repoussé par les armes la populace qui venait insulter son souverain. » Parcourant sur ce ton l'histoire de tous les gouvernements, il en vint à dire : Le 2 décembre est arrivé, tout le pays l'attendait. » — *Picard :* « Ne parlez pas du 2 décembre. » — *Voix nombreuses :* « Si, si, parlez-en. » — *Rouher :* « Vous pouvez aussi bien parler

1. Du 15 avril 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du 2 décembre que du 10, le suffrage universel a sanctionné les deux dates. » — *Jules Favre :* « Justifiez le 2 décembre au point de vue de la loi. » — *Rouher :* « Nous avons détruit les factions ce jour-là et nous les détruirions encore (*Très bien, très bien*). — *Jules Favre :* « Osez dire que vous agiriez de même vis-à-vis de cette Chambre si elle vous résistait, osez-le. » — *Picard :* « Le 2 décembre est un crime. » — *Voix nombreuses :* « A l'ordre, à l'ordre. » — *Granier de Cassagnac :* « M. Picard a prononcé un mot qui doit être retiré ou expliqué. » — *Le Président Schneider :* « Je demande à M. Picard de vouloir bien retirer le mot ou l'expliquer. » — *Picard :* « Je me suis récrié et j'ai dit : Ne parlez pas de cette date parce que vous nous forceriez à en dire ce que nous pensons. Je ne suis pas venu ici pour parler du 2 décembre, et si le gouvernement datait du 2 décembre, je ne serais pas venu ici. Il date du 10 décembre, de l'élection du peuple devant laquelle je m'incline. Je n'aurais donc eu rien à ajouter à l'interruption que je m'étais permise si le Ministre d'État n'avait cru devoir dire que ce jour-là les factions avaient été vaincues. C'est alors que j'ai répliqué par un mot qu'il n'est pas de mon honneur de retirer, mais que par respect pour l'Assemblée, je ne répète plus. » — *Le Président Schneider :* « Je connais trop la loyauté de mon honorable collègue pour penser qu'il veuille se retirer derrière une équivoque. M. Picard a voulu assurément dire que ce mot lui a échappé. J'admets qu'il a ainsi déféré à ce que les conve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nances parlementaires imposent et à ce que sa situation parmi nous lui impose. » — *Picard* fait un geste en signe d'adhésion. — *Granier de Cassagnac:* « Il n'est pas possible d'en rester là, il faut que le mot soit retiré ou expliqué. Je demande que la Chambre soit consultée sur le rappel à l'ordre de M. Picard. » (*Bruyante et longue agitation.*) — *Le Président Schneider :* « M. Picard a déclaré par un geste significatif et vu par la Chambre entière que ce mot lui était échappé, sa loyauté l'oblige, puisqu'on a pu douter du sens de ce geste, à déclarer que c'était une marque d'adhésion à mon interprétation de ses paroles. Si cela est, il doit le dire tout haut. » — *Picard* : « Lorsque M. le Président a pris la parole, j'ai trouvé que le sentiment avec lequel il traduisait ce que j'avais dit était exact, et j'ai fait un geste d'assentiment. Je l'ai fait, et je n'éprouve aucun embarras à le dire. » Le président déclara l'incident clos, et le lendemain le compte rendu dit simplement : « M. Picard prononce au milieu du bruit quelques paroles que nous n'entendons pas. »

La majorité fut fort mécontente de ce qu'elle appela la mollesse du président, et elle ne tarda pas à le lui témoigner. Jules Favre prit la parole sur un amendement de la gauche et discuta, en termes accusateurs, la conduite de l'Empereur avant et après 1848. Jérôme David interrompit : « Cette discussion prend une tournure intolérable ; il n'y a pas une assemblée en Europe où l'on supporterait un débat qui livrerait la personne du souverain directement à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la discussion et cependant quelle différence! le pouvoir de l'Empereur émane directement du suffrage universel. » — Schneider mis en demeure s'exécuta; dans les termes les plus doux, il pria Jules Favre plus qu'il ne le somma, de ne pas discuter la Constitution. — *Jules Favre :* « La Chambre ne veut pas que je poursuive, je m'assieds, la France jugera. » Schneider invita en vain l'orateur à continuer son discours, il refusa, l'amendement fut mis aux voix et rejeté sans autre débat. L'heure étant peu avancée il semblait naturel que la discussion continuât, mais la Gauche, qui comptait sur un long débat, n'était pas prête à soutenir ses autres amendements et l'excitation de l'Assemblée ne le lui eût pas permis. Je demandai le renvoi au lendemain. Schneider n'ayant pas accueili ma motion, j'exigeai qu'elle fût mise aux voix et elle fut adoptée [1].

Quelques indépendants réclamaient la juridiction des tribunaux substituée au régime administratif. Leur amendement soutenu par Martel, Guéroult, compromis par Pelletan et Picard, combattu par Rouher, ne réunit que soixante-trois voix. Pelletan, d'un ton superbe, faisant allusion à mon dernier discours, s'était écrié : « Je ne suis pas de ceux qui mendient la liberté, la liberté ne se mendie pas, elle s'affirme. » Je répondis : « Quand on aime la liberté pour

1. Séance du 30 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

elle-même, il n'y a qu'un service à lui rendre, c'est de l'obtenir comme on peut. Et il y a certaines manières de l'affirmer qui éloignent son succès beaucoup plus qu'elles ne le rapprochent. »

La discussion dégénéra ensuite en conférences contradictoires, intéressantes, mais tout à fait hors de propos, sur ce qui, de près ou de loin, se rattachait à la vie intérieure d'un peuple : liberté commerciale et protection, liberté de tester, instruction gratuite et obligatoire, peine de mort, organisation communale. Ces bavardages de plusieurs semaines, quelle qu'en fût l'éloquence, finirent par lasser l'opinion publique qui cessa de s'y intéresser. Les hommes sérieux les jugèrent intempestifs, stériles, perturbateurs, subversifs, indignes d'un régime sérieux de liberté !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE VI

LES QUESTIONS EXTÉRIEURES DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

I

Au Sénat comme au Corps législatif, la discussion de la Convention du 15 septembre se confondit avec celle de l'Encyclique. Au Sénat on insista surtout sur l'Encyclique, au Corps législatif sur la Convention.

Au Sénat, Rouland et Bonjean développèrent un long réquisitoire contre les usurpations ultramontaines et firent entendre les derniers gémissements du gallicanisme expirant : il fallait appliquer les lois et, si elles étaient insuffisantes, en créer de nouvelles. Le cardinal de Bonnechose leur opposa l'apologie de l'ultramontanisme : les lois actuelles n'étaient pas insuffisantes, elles étaient excessives, il fallait les modifier d'accord avec le Saint-Siège. Il jeta une phrase qui retentit douloureusement au cœur du clergé inférieur. Rouland avait parlé de la pression exercée par les prêtres sur leurs évêques, grâce à l'appui qu'ils trouvaient à Rome :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Il n'y a pas un général dans cet enceinte, dit le cardinal, qui acceptât le reproche de ne pas savoir se faire obéir par ses soldats et de subir leur direction. *Chacun de nous a aussi un régiment à commander et il marche.* »

Le discours capital fut celui de Mgr Darboy, qui prenait pour la première fois la parole au Sénat. Il ne se lança pas en des dissertations sur l'ultramontanisme et le gallicanisme, mais il osa, en faveur des principes gallicans, ce qu'aucun prélat n'avait jamais osé. Il avait voulu soumettre les jésuites et les capucins à une visite canonique, ces religieux s'y étaient refusés sous prétexte d'exemption de l'ordinaire : « Ces ordres religieux, dit-il, n'ont point d'existence canonique en France, ils ne sont point placés sous les conditions où le Droit canon veut qu'ils se placent pour bénéficier des exemptions créées en leur faveur par le Souverain Pontife, ils m'appartiennent, ils relèvent de moi. La protestation qu'ils ont essayée je ne l'ai pas acceptée, il en a été écrit à Rome, et j'ai répondu que je maintenais mon droit, que je tiens d'abord du droit commun et ensuite des constitutions mêmes du Souverain Pontife. Du reste, je dois dire à leur éloge que les ordres religieux ont reconnu l'illégalité de leur résistance. »

Mgr Darboy ne fut pas moins péremptoire à propos d'une de ses mesures administratives. Il avait invité un abbé Davin, coupable d'un livre excessif, à sortir du diocèse de Paris auquel il n'appartenait pas. Appel à Rome de l'ecclésias-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tique : « La plainte me fut envoyée, dit-il, il n'y a eu ni procès ni jugement, il n'a donc point à en appeler, et par conséquent je n'ai pas à me défendre; je m'étonne et je m'afflige que la sainte congrégation des évêques et des réguliers ait accueilli une telle plainte et me demande compte. Où en serais-je si tous les prêtres étrangers à mon diocèse. qui passent plus ou moins longtemps à Paris et dont je ne puis satisfaire les caprices, appelant au Saint-Siège d'une mesure purement administrative, sont accueillis d'une manière encourageante et obtiennent qu'on m'oblige à répondre à leurs extravagances et à réfuter leurs mensonges? » (*Marques d'approbation.*)

Ces hardiesses de langage furent encore dépassées par sa défense des lois organiques : « Ce sont si l'on veut des règlements de police, mais ils ont une force civile, réglementaire, ils ne sont pas dénués d'autorité. J'avouerai même qu'ils se présentent à moi avec un caractère plus respectable encore, comme toutes les lois qui répondent à un ensemble de besoins, d'intérêts, de droits, de devoirs qui sont antérieurs et supérieurs à eux et qu'ils ont pour objet de régler, de définir et de défendre. Par conséquent, *ils n'existeraient pas qu'on les ferait, et ils ne seraient pas faits qu'on les pratiquerait.* C'est si vrai que le Pape lui-même les a admis en principe. Car quand il en a exclu trois en 1810, il a admis implicitement les autres. *Exclusio unius est admissio alterius.* C'est vrai encore puisqu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

a écrit dans le Concordat de 1817, Art. 3 : « Les articles organiques sont supprimés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. » Donc ils sont conservés pour le reste, ou la parole n'a pas de sens. — Je crois qu'il ne faut pas les regarder comme non avenus, ils peuvent être en grande partie conservés avec une modification autorisée. Ce n'est pas douteux, même pour les articles qui sont principalement en question aujourd'hui : l'article premier et l'article 6. L'article premier soumet au visa du pouvoir civil les bulles, brefs, rescrits, décrets émanant du Saint-Siège. Cet article a deux faces. S'il s'agit de décrets dogmatiques, de doctrines, de règlements intéressant les mœurs, il est évident qu'on ne peut refuser de reconnaître à l'autorité spirituelle le droit d'enseigner dans la plénitude de son indépendance. S'il s'agit au contraire de décrets intéressant la discipline, le Pape lui-même ne refuserait pas d'accepter cette condition que l'exequatur impérial y sera mis. Ainsi un Pape illustre, grand théologien et grand canoniste, Benoît XIV, donna un Concordat au Piémont il y a cent trente ans; il y joignit une instruction dans laquelle il est dit : « Les constitutions pontificales qui regardent la discipline doivent être soumises à la revision du Sénat, et afin d'avoir force obligatoire, elles auront besoin de l'exequatur royal. Sont exceptés les constitutions et brefs touchant les règles de la foi et des mœurs. » — Quant à l'article 6 (l'appel comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'abus), il présente un plus grand obstacle. Il était difficile que d'après le Droit canonique le Saint-Père sanctionnât cette disposition que l'ecclésiastique sera jugé par un tribunal laïque. D'autre part, il est difficile également, et je le constate comme un fait, que le pouvoir civil se déclare désarmé devant des hommes qui sont prêtres et évêques, mais qui sont citoyens aussi. Je ne voudrais pas improviser ici une solution de cette difficulté ; je me fie à la sagesse et à la prudence du gouvernement de mon pays et du Saint-Père. »

La conclusion du discours était : « Amenez une conciliation en revisant des lois qui vous semblent justes, qui nous semblent sévères. Quelqu'un a dit qu'il était catholique avant d'être Français. Je suis blessé comme Français de cette expression qui n'est pas juste, je refuse d'admettre ce mot, je le blâme au nom du patriotisme et de la vérité. Mon pays ne met personne dans l'alternative d'abdiquer sa foi ou de cesser de rester sur le sol de la France... Groupons-nous en un faisceau compact et que toutes les forces de la nation s'entendent pour préserver le gouvernement de notre pays, notre drapeau, de toutes les insultes du dehors, s'il en vient, mais surtout des passions du dedans, car il y a des passions au dedans, il y a des tendances mauvaises qu'il faut signaler avec énergie et combattre avec courage[1]. » (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*)

1. Séance du 15 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Delangle ne pouvait dire plus et mieux : il renonça à la parole. Thuillier maintint, dans son intégrité, le principe des lois organiques. Il est regrettable que nul n'ait proposé le seul système rationnel, celui de la Constitution belge : « Personne n'a le droit de défendre aux ministres d'un culte quelconque de correspondre avec leurs supérieurs, et de publier leurs actes, sous la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication. »

La Convention du 15 septembre fut vertement critiquée par Mgr de Bonnechose : « Le gouvernement pontifical avait été étrangement calomnié; l'administration civile y est régulièrement organisée, la judiciaire de même; les codes ont été revisés. Ce gouvernement présente toutes les garanties nécessaires pour que l'autorité centrale soit obéie et pour qu'en même temps les populations vivent sous un régime doué de libertés municipales bien plus développées que les nôtres. » Il démontra par de nombreuses citations que de la part des Italiens la Convention n'était pas une renonciation à Rome : dès que nous en serions partis, la Révolution, puis le Piémont, en prendraient possession : « Reviendrons-nous alors à Rome? Si nous le devons, pourquoi la quitter? Si les Italiens veulent rester fidèles à la Convention et demeurer derrière la frontière, que leur importe que nous soyons à Rome? Est-ce que nous ne sommes pas leurs bons amis, leurs alliés? Ils ont dit une parole que j'ose à peine répéter, c'est que la présence

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

des Français à Rome était pour eux une humiliation ; mais il me semble que c'était aussi une humiliation que de nous appeler à leur secours contre les Autrichiens. »

Rouher se montra l'égal des plus grands orateurs qui aient illustré la tribune. Sobre, précis, ne se traînant pas, comme cela lui arrivait parfois, dans les détails et les banalités, il domina le sujet, le parcourut en se tenant constamment sur les hauteurs. S'inspirant pour la première fois de la liberté, il montra de quel vol il eût monté s'il lui eût été plus souvent fidèle : « Saint-Père, la religion, cette puissance auguste ; l'autorité, ce principe nécessaire ; la civilisation, cette richesse des temps ; la liberté, cette âme des peuples, sont des sœurs immortelles qui doivent s'aimer, se fortifier l'une l'autre. Saint-Père, entendez-nous ; renoncez à ces vaines résistances, renoncez à ces refuges inaccessibles dans le sein de la conscience, soyez l'homme des temps modernes, reprenez votre œuvre interrompue... Je le sais, la foudre a éclaté à l'aube du jour ; la Révolution est venue, elle a tout brisé ; les ovations se sont changées en injures, l'assassinat a souillé le palais d'une Assemblée. Oui, tout cela est vrai. Mais y a-t-il un principe, un progrès dont la gestation, l'enfantement n'aient pas amené des douleurs et des amertumes? La grandeur d'une nation ne commence-t-elle pas par d'immenses sacrifices? Voyez l'Angleterre : quelles souillures n'a-t-elle pas subies avant de constituer sa force, sa puissance constitution-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nelle? Voyez la France : quelles nuits sombres il lui a fallu traverser, quelles nuits de sang, avant d'arriver aux aurores de 89? »

L'interrogation la plus pressante qu'on eût adressée au Gouvernement était : « Que ferez-vous après votre retraite de Rome si les Italiens manquent à leurs obligations? » Il échappa habilement à la question : « Que vous répondrai-je? Vous dirai-je que si la Révolution gronde à Rome et menace le Saint-Père, nous n'y retournerons pas? Mais ce serait provoquer les ardeurs révolutionnaires, ce serait leur dire : Agissez, la France a quitté Rome à tout jamais. (*Chaleureuses marques d'adhésion.*) Dirai-je au contraire : Quoi qu'il arrive, nous retournerons à Rome si le pouvoir pontifical est ébranlé. Mais faire une telle déclaration n'est-ce pas encourager des opiniâtretés que vous avez regrettées, des inerties que vous avez désapprouvées? n'est-ce pas paralyser des conciliations désirables et espérées? Voilà pourquoi le Gouvernement vous demande un vote de confiance[1]. » (*Explosion de bravos et d'applaudissements.*)

II

L'opposition démocratique au Corps législatif approuva la Convention par un amendement : « ... A Rome la Convention du 15 septembre qui

1. Séance du 17 mars 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

promet le retour de nos troupes répond sous ce rapport à la politique que nous avons conseillée. » Jules Favre prononça à peine quelques mots; il avait été convenu que l'on ne gênerait pas Thiers dans l'attaque qu'il préparait contre la politique italienne de l'Empereur.

Le discours de Thiers tient de la conférence et du discours politique. Le discours politique peut se résumer ainsi : la guerre de 1859 avait été une faute lourde, car elle était inutile et elle avait produit l'Unité de l'Italie; cette Unité était contraire aux intérêts de l'Italie disposée par sa constitution géographique et sa tradition à être une fédération, et plus encore aux nôtres : « Aujourd'hui que l'Italie a besoin de nous, qu'elle ne peut exister sans nous, oh oui! elle nous sera fidèle; mais sa fidélité aura tout juste la durée de sa faiblesse. Les États nouveaux qu'on crée, on ne les crée pas pour qu'ils soient éternellement dépendants. Aussi a-t-on soin de n'en pas créer, car il est inique de les vouloir dépendants, et c'est une duperie de les mettre au monde pour qu'ils deviennent vos ennemis. (*Très bien! très bien!*) Je cherche l'exemple d'une puissance s'appliquant à élever sur sa frontière, à ses portes mêmes, une puissance presque égale à la sienne, et avec laquelle il faudra tôt ou tard ou lutter ou compter; je le cherche, et je ne le trouve pas. Je trouve même, partout dans l'histoire, des exemples contraires. L'Unité de l'Italie est périlleuse en cela qu'elle est destinée à être la mère de l'Unité allemande. Le jour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

où la Prusse réunirait dans ses mains 40 millions d'Allemands, et qu'au port de Dantzig qu'elle a déjà, au port de Kiel qu'elle va créer, elle joindrait les ports de Hambourg et de Brême, ce jour-là, très vraisemblablement appuyée sur l'Angleterre, elle fera courir à la France les plus grands dangers que la France ait courus dans son histoire. Nous ne faisons pas une chose bonne pour la France en élevant d'un côté une nation de 26 millions d'hommes, qui probablement un jour donnera la main à une autre nation de 40 millions d'hommes, formée d'un autre côté par delà les bords du Rhin, pour laquelle elle aura été un exemple, un argument, peut-être un secours. »

L'Unité italienne avait encore, selon l'orateur, deux conséquences néfastes : elle entraînait la prise de Venise à l'Autriche, et de Rome à la Papauté. Laisser prendre Venise à l'Autriche c'était fausser toute notre politique : « Quelle est, dans l'état de l'Europe, la puissance qui pourrait être le plus utile à notre politique? C'est évidemment l'Autriche, la sage Autriche, qui ne manquerait pas de nous aider à résister à l'ambition de la Prusse. C'est elle encore qui, si la question d'Orient venait à se réveiller, pourrait nous être la plus secourable, car c'est elle qui sur ce sujet pense mieux que toutes les autres ; c'est elle qui, malgré les appâts grossiers qu'on lui a souvent présentés, a toujours préféré le *statu quo* de l'Orient à tous les avantages qu'on essayait de lui offrir. Il y a trente ans, lorsque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Autriche appartenait au gouvernement absolu, toute communauté d'efforts avec elle eût été impossible; mais aujourd'hui, sans blesser votre susceptibilité, Messieurs, qui quelquefois est un peu vive (*On sourit*), vous me permettrez de vous dire que le gouvernement de l'Autriche est bien aussi libéral que le nôtre. (*Oh! oh! chuchotements et rires.*) — Prendre Rome au Pape, ce serait bien plus grave. Je pourrais vous dire que le culte catholique, après tout, est le vieux culte de notre patrie; que ce culte a béni les drapeaux de Clovis, les drapeaux de Turenne et de Condé, les drapeaux de Napoléon; je pourrais vous dire qu'il a inspiré les plus sublimes œuvres du génie national, *Polyeucte*, *Athalie*, les oraisons funèbres de Bossuet, ces monuments immortels de l'éloquence humaine; je pourrais vous dire tout cela, mais non, Messieurs, je ne vous le dirai pas, car il y a quelque chose de plus respectable que le nombre, que le génie, que la gloire, c'est le droit. (*Très bien! très bien!*) Si vous mettiez en péril l'existence du chef de la religion catholique, vous porteriez atteinte au droit des catholiques, à la liberté de conscience attachée à l'indépendance de leur chef. Vous n'avez pas le droit de désoler 36 millions de catholiques. (*Mouvement général.*)—On prétend que l'Église est contraire à nos principes. Je regarde l'Encyclique comme très regrettable. Les principes professés dans l'Encyclique ne sont pas les miens; mais allons à la réalité. Quel est le pays où les théories de l'Encyclique devraient avoir le plus d'influence et trouver

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

leur plus complète exécution? Assurément, c'est à Rome. Eh bien? l'article qui m'a le plus chagriné dans l'Encyclique, c'est celui qui est relatif à la liberté des cultes. Or, Messieurs, à Rome il y a une synagogue publiquement desservie et fréquentée; il y a un temple protestant publiquement desservi et fréquenté. J'ai donc le droit de dire que dans l'Encyclique il y a plus de querelles de mots que de querelles de choses; qu'elle passera comme un de ces incidents malheureux qui servent de prétexte à des ennemis, mais qui ne présentent, au fond, aucune réalité dangereuse. *(Approbation sur un grand nombre de bancs.)* Laissons de côté ce triste incident, allons au fond des choses. Est-il vrai (et moi je serais grandement sensible à ce reproche s'il était fondé), est-il vrai que la religion catholique soit une entrave pour l'esprit humain; qu'elle gêne, en un mot, la pensée humaine? Jetons un regard sur la marche de l'esprit humain dans les trois derniers siècles. Quel est le plus grand, le plus hardi, et en même temps le plus solide penseur des temps modernes? C'est un Français, c'est l'immortel Descartes; c'est lui qui, j'ose le dire, a été le libérateur de la pensée humaine; c'est lui qui en philosophie, en posant ce grand principe du doute (non pas du doute pour aboutir au doute, car le doute est le naufrage de la raison humaine *(Très bien! très bien!)*, mais le principe du doute pour arriver à la certitude); c'est lui qui, partant du doute pour arriver à la certitude, dans cette œuvre immortelle, l'une des plus glorieuses de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nature humaine, le *Discours sur la méthode*, c'est lui qui a affranchi l'esprit humain. Eh bien! tout ce que l'on sait de Descartes prouve qu'il était resté catholique sincère et fervent. (*C'est vrai! — Très bien!*) Est-ce que le catholicisme a empêché Bossuet d'être l'un des plus vastes penseurs, Pascal, l'un des plus intrépides et même des plus téméraires? Le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. (*Très bien! très bien! rires d'approbation.*) Mais après tout, je le sais bien, on ne veut pas détruire l'Église catholique, on ne la détruira pas, mais voici ce qu'on fera : une révolution religieuse. Quand le Pape sera descendu du trône, il ne sera plus libre. Aucune nation n'acceptera l'autorité romaine devenue dépendante, ou seulement soupçonnée de l'être; l'unité du gouvernement sera brisée; les débris de cette autorité se transporteront pour l'Espagne à Tolède, pour la France à Paris, pour l'Autriche à Prague, à Gran, peut-être à Vienne[1]. On arriverait aux Églises nationales, la plus détestable des solutions pour les amis de la liberté. »

L'orateur ne croyait pas qu'on pût éviter cette dissolution de l'unité catholique par la pratique de l'Église libre dans l'État libre : « Je suis loin de vouloir tourner en ridicule cette maxime de l'Église libre dans l'État libre, et si l'on veut dire qu'il faut chercher à rendre toujours plus

1. Nous voyons, au contraire, depuis que le Pape est descendu de son trône et qu'il est captif, une concentration plus grande s'opérer autour de lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

faciles les rapports de l'Église et de l'État en les rendant plus rares, qu'il faut s'appliquer à résoudre le plus souvent les difficultés naissant de ces rapports par une liberté plus grande, j'en suis tout à fait d'avis. Mais si vous prétendez que par l'Église libre dans l'État libre on puisse arriver à faire cesser tous rapports entre l'Église et l'État, ah! je cesse d'en être. Est-ce que vous croyez qu'un Gouvernement, si libéral qu'il soit; est-ce que vous croyez qu'un Gouvernement monarchique, qu'il appartienne à telle ou telle dynastie; qu'un gouvernement républicain, qu'il soit placé sous telle influence, souffrira que 36 millions de catholiques nomment eux-mêmes leurs prélats et leurs curés, ou les reçoivent d'un prêtre étranger? Est-ce que vous croyez qu'il souffrira qu'on forme dans l'État un budget de 60 à 70 millions, sans examiner ce que pourront devenir certaines parties de ce budget? Est-ce que vous croyez qu'il souffrira que tous les dimanches, dans 38 000 églises, on puisse dire tout ce qu'on voudra sans s'en inquiéter? Ah! me répondra-t-on, mais il y a des lois de l'État, qui seront applicables à un prêtre auteur d'un délit en chaire, comme à tout autre citoyen. C'est-à-dire que la cérémonie du dimanche se passera de la manière suivante : chaque dimanche, dans toutes les églises de France, M. le maire sera au banc d'œuvre; il aura devant lui M. le Curé en chaire, et, sous la chaire, il y aura un commissaire de police qui prendra des notes... (*Rires et rumeurs.*) Ce spec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tacle est-il possible? J'ajouterai que la tendance du parti libéral n'est pas, en Europe, conforme à la maxime que j'examine. Partout les libéraux, reconnaissant la puissance de l'Église catholique, veulent la maintenir sous l'empire des lois de l'État. »

En résumé, selon l'orateur, « l'Empereur n'aurait pas dû faire l'expédition d'Italie et la laisser à son sort, nullement aussi malheureux qu'on l'a dit. Ayant commis la faute de l'entreprendre, il aurait dû s'en tenir à la paix de Villafranca et dire résolument : « Vous n'aurez pas « Rome, vous n'aurez pas Venise, car Rome, il « faudrait l'arracher au catholicisme, et Venise, « il faudrait l'arracher à l'Autriche. Vous n'aurez « donc pas Rome, vous n'aurez pas Venise ! » (*Très bien !*) Il n'avait pas à sauvegarder Venise, il suffisait de laisser l'Autriche tranquille ; mais il fallait rester à Rome, non indéfiniment, mais aussi longtemps que cette situation révolutionnaire durera et sera menaçante pour le Pape. »

A cette permanence sinon indéfinie à Rome, il y avait une objection grave pour un pays de suffrage universel et de souveraineté nationale, le droit des Romains : « Les Romains, comme tous les peuples, ont le droit de modifier leur gouvernement, même de le changer, autant qu'il le faudra pour arriver à un état qui leur convienne. Ce droit je le reconnais à Rome, car je l'ai toujours reconnu en France, mais voici ce que je leur conteste, c'est le droit de changer de Souverain territorial. Si les Badois ou les Saxons voulaient se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

donner à la Prusse, y consentiriez-vous? Non, vous n'y consentiriez pas. La question est là : oui, il y a le droit des Romains, que j'admets ; mais il y a, en présence de ce droit des Romains, les droits de l'Europe ; il y a le droit de la chrétienté, qui a fait de Rome sa capitale, qui a donné aux Romains l'indépendance et la richesse ; il y a enfin le droit de la France. La France a versé son sang pour les Italiens; elle a versé le sang de 50 000 hommes, elle a perdu 500 millions, et elle n'aurait pas le droit de dire aux Romains qu'elle a affranchis : « Vous exigez de moi que « je m'expose à une collision religieuse, que « j'éloigne à jamais de moi les catholiques, que je « bouleverse en un mot toute ma politique, non ! « je ne le puis, je ne le ferai pas ! »

D'où il résultait logiquement que les Romains, sans le consentement de qui que ce soit, eussent pu imposer une Constitution à leur Pape, le chasser s'il s'y refusait, se constituer en République ; mais non s'unir à l'Italie, sans le consentement de l'Europe. Des applaudissements presque unanimes interrompirent à chaque instant ce discours.

III

J'étais inscrit après Thiers. Au début de la séance, Rouher m'aborde et dit : « Je sais que vous désirez répondre à Thiers ; Morny le désirait aussi, je vous laisserai la parole. » Pendant l'interruption qui suivit la première partie du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

discours, je le rencontre : « Quelle belle réponse à faire ! » me dit-il d'un ton où perçait le regret d'en être empêché. Revenu à ma place, je lui écris : « Je vous cède mon tour ; puisqu'il y a un succès à prendre, prenez-le. » Il ne me répond rien. Là-dessus croyant l'accord conclu, je me mets à écouter en amateur, sans prendre une note, ni préparer aucun plan. Le succès de Thiers allait grandissant jusqu'à une véritable explosion d'enthousiasme d'une partie de l'assemblée, non contredite par l'autre. Répondre immédiatement devenait périlleux. La séance de nouveau suspendue, je m'approche de Rouher : « Nous allons vous entendre. — Non, répondit-il, je vous laisse votre tour. » Et il s'éclipse avant que j'aie pu riposter un mot. D'autre part, d'Andelarre, Brame, Chambrun m'entourent, me pressent de m'abstenir : « Il est impossible de répliquer ; Rouher vous tend un piège, il veut vous couler ; il veut gagner vingt-quatre heures pour se préparer, ne jouez pas son jeu. — Je suis obligé de parler, répondis-je, et j'en suis désolé parce que je ne suis pas prêt ; mais je suis engagé et, quoi qu'il m'arrive, je ne reculerai pas. » J'étais encore à me débattre contre ces instances lorsque Schneider dit : « La séance est reprise : M. Émile Ollivier a la parole. »

Il n'y avait pas à reculer. Devant une assemblée frémissante d'admiration et presque de fanatisme, je dus essayer de répondre à Thiers. J'ai rarement passé en de telles angoisses oratoires pendant les quelques minutes qui me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

furent nécessaires pour me mettre en selle. Heureusement que j'avais profondément réfléchi à la matière. Je m'attachai d'abord à calmer les rancunes catholiques qu'on venait d'enflammer, et que je sentais irritées de l'aide que je paraissais apporter à Rouher ; « Quand on a pratiqué quelque temps les choses humaines ; quand on connaît les douleurs, les souffrances, les amertumes qu'amènent toujours après elles les années devenues plus nombreuses, on n'est pas enclin à venir troubler, quels que soient son nom, sa forme, un sentiment sans l'assistance duquel tant d'êtres humains ne pourraient pas traverser les épreuves pesantes de la vie ! (*Très bien ! très bien !*) Aussi je ne veux, pas plus que l'honorable M. Thiers, essayer d'une manière même indirecte une attaque contre l'Église. Le débat n'est pas là. — La nécessité du pouvoir temporel n'est ni un article de foi, ni un point de dogme ; c'est une opinion libre, abandonnée à la discussion, selon la maxime de l'Eglise : « *In dubiis libertas !* Dans « les questions douteuses la liberté ! » Conséquemment, vous tous qui entendrez ma parole sur ce difficile sujet, quelle qu'elle soit, ne la considérez pas comme une agression contre votre foi : elle n'est que l'exercice de la liberté accordée par l'Église. *In dubiis libertas !* je discute librement une question libre. » (*Très bien ! très bien !*)

Je n'avais pas voté la guerre de 1859 ; je n'avais pas poussé à une Unité monarchique dont les dangers m'avaient frappé autant que Thiers, et c'est la fédération républicaine que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

j'eusse voulu pour l'Italie. Mais cette Unité consommée ou du moins parvenue à ce degré où l'on ne pouvait plus la défaire, il ne me paraissait ni patriotique ni prévoyant de récriminer contre un événement irrévocable et de menacer l'Italie après lui avoir donné assez de forces pour nous contraindre à une guerre contre elle, si nous voulions réaliser nos menaces. Je crus donc sage de n'effaroucher l'Italie par aucun propos amer et, au contraire, dans des termes sympathiques, j'expliquai la nécessité d'indépendance qui avait amené les Italiens, sous peine de ne pas être, à se ranger sous l'épée de Victor-Emmanuel : « Je ne pouvais contenir mon étonnement lorsque j'entendais l'honorable M. Thiers nous dire : Mais qu'y a-t-il de commun entre les différentes provinces italiennes? Qu'y a-t-il de commun entre Naples assise au bord de la mer et Florence couchée au pied des Apennins, et Venise étendue le long de ses lagunes? Leurs peintres n'ont-ils pas un génie opposé? n'obéissent-ils pas à une inspiration différente? le ciel, le génie, tout ne les sépare-t-il pas? Comment leur réunion dans une Unité ne serait-elle pas factice? » « Ce qu'il y a de commun, c'est la haine pour l'étranger. Cette haine que tout enfant qui ouvre les yeux en Italie apprend dans les yeux de sa mère; qui plus tard se fortifie par la lecture de Dante, de Pétrarque, de Machiavel. Ce qu'il y a de commun entre les Italiens, c'est le désespoir de la patrie divisée, foulée sans pitié par l'oppresseur étranger. Ce qu'il y a de commun entre les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Italiens, c'est la similitude des joies et des douleurs; c'est la tristesse dans tous les cœurs à l'anniversaire de Novare; la joie sur tous les visages à l'anniversaire de Magenta, de Solferino et de San Martino. Ce qu'il y a de commun entre les Italiens, c'est l'horreur des misères d'hier à côté des souvenirs du passé glorieux et des espérances de l'avenir. Voilà ce qui, malgré les différences de municipalités, de dialectes, de législations, de gouvernements, a réuni tous les Italiens dans un même sentiment et les a jetés dans une même action. (*Très bien! très bien!*) »

J'expliquai ensuite la Convention du 15 septembre et je démontrai que, sauf en ce qui concerne le transfert de la capitale, dont je ne parlais pas, elle était conforme aux principes du véritable droit, non à celui du traité de Westphalie ou de tout autre, mais à celui de la Révolution française.

J'arrivai enfin à la préoccupation qui dominait les esprits : La Convention sauvera-t-elle le pouvoir temporel ou le perdra-t-elle? L'attention devint intense : « Je n'en sais rien », répondis-je. « Interruption prolongée », dit le compte rendu officiel. — Ces mots expriment insuffisamment les interpellations, les clameurs qui m'assaillirent : « Vous devriez le savoir; pourquoi, si vous ne le savez pas, défendez-vous la Convention? etc. Je m'étais attendu à cette explosion, et je repris imperturbablement : « Je n'en sais rien... (*Nouvelle interruption.*) Cela dépendra de la bonne ou de la mauvaise conduite du gouvernement du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pape. (*Rumeurs confuses.*) Je demanderai encore la preuve de mon opinion au discours de l'honorable M. Thiers. Il a dit que s'il contestait le droit des Romains à l'indépendance, du moins leur reconnaissait-il le droit qui appartient à tout peuple d'être bien gouverné. Mais que signifie cette formule : être bien gouverné? M. Thiers lui-même me l'apprendra encore. Il l'a dit dans un discours mémorable, prononcé l'an dernier devant vous : être bien gouverné, c'est avoir les libertés *nécessaires*, liberté de la presse, liberté des élections, liberté parlementaire, etc. Pourquoi M. Thiers a-t-il appelé ces libertés « libertés *nécessaires* »? Est-ce simplement pour donner plus de force à son attaque contre le gouvernement? Non. Il les a nommées ainsi, d'un nom qui leur restera, parce qu'il pense qu'en effet, au XIXe siècle, en Europe, aucun gouvernement civilisé ne peut exister dignement sans ces libertés. Or, les libertés nécessaires existent-elles à Rome? Je ne répondrai pas, j'interrogerai le témoignage d'un des catholiques les plus illustres et les plus purs, le Père Lacordaire, l'éloquent prédicateur, l'éminent écrivain : « Le gouvernement « du Pape, et c'est son infirmité, est un gouver- « nement d'*ancien régime* », c'est-à-dire, Messieurs, un gouvernement qui n'accorde pas les libertés *nécessaires*. — La conséquence va de soi. Les destinées de la Papauté ne sont ni dans les mains de la France, ni dans les mains de l'Italie; elles sont dans ses propres mains. (*Sur plusieurs bancs : Très bien !*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Si le Pape se conduit selon les règles imposées à tous les gouvernements civilisés au XIXe siècle; s'il donne à son peuple les satisfactions qu'il a droit d'exiger; s'il lui concède les libertés nécessaires, le pouvoir temporel pourra durer. Mais s'il s'obstine à une résistance qui se prolonge depuis déjà plus de dix-sept ans; s'il se refuse aux conseils des libéraux comme M. Thiers, et des catholiques comme M. de Montalembert; si, au lieu d'accueillir les prières de ses enfants pieux et dévoués, il leur répond par des actes comme l'Encyclique, qui déconcertent toutes les espérances et troublent toutes les consciences, dans ce cas le résultat de la Convention du 15 septembre sera tôt ou tard la chute du pouvoir temporel. (*Mouvements divers.*) — J'ai entendu l'honorable M. Thiers, et j'en ai été étonné de la part d'un esprit doué d'une telle sagacité politique, dire que l'Encyclique était un acte regrettable. La cour de Rome, Messieurs, se compose d'hommes éminents, d'esprits prudents et perspicaces qui pèsent leurs actes. Le siège de saint Pierre est occupé par un des pontifes les plus vénérables qui aient jamais porté la tiare, et il ne fait pas des actes qu'on puisse qualifier de regrettables. L'Encyclique n'est pas un acte regrettable, c'est un acte de nécessité. (*Interruption.*) Voici pourquoi. Le gouvernement temporel du Saint-Siège est un gouvernement théocratique et absolu. Tant qu'il a été entouré, dans l'Europe entière, de gouvernements qui avaient le même caractère

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que lui, il leur a été préférable parce qu'il était à la fois plus humain et plus progressif. Le jour, au contraire, où autour de lui les gouvernements absolus ont été remplacés par des gouvernements constitutionnels et libres, le gouvernement temporel du Saint-Père, qui était le premier en civilisation, est devenu le dernier; et alors pour lui a surgi cette nécessité inévitable, ou bien de changer son propre système pour se conformer aux nouveaux principes en vigueur autour de lui, ou bien de condamner, d'anathématiser, et, s'il pouvait, de détruire les systèmes nouveaux dont l'application était la condamnation du sien. (*Plusieurs membres : C'est vrai!*) — De là, Messieurs (car à Rome on ne fait rien légèrement); de là cette nécessité pour tous les papes qui se sont succédé depuis la Révolution française, pour Pie VI, pour Pie VII, pour Grégoire XVI, pour Pie IX, de faire chacun une Encyclique dans laquelle, reprenant exactement la doctrine des prédécesseurs, il condamne la civilisation moderne, les idées de la Révolution, les principes nouveaux. Il faut que le souverain de Rome soit amené, par les exigences de ses sujets ou par tout autre événement, à avoir besoin de la liberté. Alors, soyez-en certains, les Encycliques changeront de ton[1]. On y retrouvera le langage du Père Lacordaire et de M. de Montalembert, non celui de M. Veuillot. Elles deviendront des affirmations de la liberté. Alors

1. Les Encycliques de Léon XIII prouvent la justesse de cette prédiction.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il ne sera pas au monde un esprit libéral, quelles que soient sa foi, sa nature, sa communion religieuse, qui ne soit disposé à devenir, selon le conseil de M. Thiers, un défenseur du pontife auguste et désarmé, qui représentera alors véritablement pour la conscience humaine la liberté dans sa plus haute et sa plus sainte expression[1]. » (*Très bien! très bien!*)

Deux jours après Rouher répondit à son tour en se donnant le tort de prendre à partie Thiers et de lui reprocher les opinions rétrogrades qu'il avait professées autrefois sur les chemins de fer et les tarifs douaniers; enfin de critiquer sa conduite en 1840. Cela ne se rattachait guère à la question romaine. Il est vrai que Thiers parlait si souvent, et à propos de tout, de lui, de son passé, de son expérience, qu'il donnait la tentation de lui infliger une leçon. Il n'en est pas moins contraire aux règles de la liberté parlementaire de discuter la personne et le passé d'un orateur à l'occasion des idées qu'il exprime sur les affaires courantes. C'est de l'histoire, et les Assemblées ne sont pas des aréopages historiques, heureusement pour l'histoire. Le passé d'un député est une question à débattre entre lui et ses électeurs. A la Chambre, Thiers n'était pas l'ancien député de 1830, l'ancien ministre de 1840; il était le député de la première circonscription de la Seine. A la Chambre des communes on ne l'eût pas désigné autrement. Pas plus Rouher

1. En ce qui me concerne j'ai tenu cette promesse. Voir ma brochure : *Le Pape est-il libre à Rome?*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'aucun de ses collègues n'avait à lui demander compte de ce qu'il avait fait autrefois.

Sauf cette réserve, le discours de Rouher fut un exposé ample, solide, une réfutation éloquente de la plupart des accusations de Thiers. Il expliqua la nécessité de la guerre et de la paix de Villafranca : « En présence du Piémont envahi celui qui porte le nom du vainqueur de Rivoli, d'Arcole, de Marengo, pouvait-il ne pas voler au secours de son allié? Pouvait-il ne pas s'arrêter quand il vit les intérêts de la France engagés d'une manière disproportionnée avec le but qu'il poursuivait en Italie? Après la paix il avait voulu la fédération. L'Italie avait préféré l'Unité : pouvions-nous tourner nos armes contre le Piémont? L'Empereur dut donc accepter l'Unité qu'il n'avait pas voulue. Cette Unité aura-t-elle les dangers que prévoit M. Thiers? Pour ma part, j'aime mieux une nation voisine de 23 millions d'hommes que ces Impériaux partant de Vienne et arrivant jusqu'à notre frontière des Alpes. Je n'ai pas la prétention de pénétrer l'avenir et de savoir si à un jour donné l'Italie ne tournera pas ses armes contre la France : je ne recherche pas si nous avons ainsi compromis je ne sais quelle question d'Unité allemande ; mais ce dont je suis convaincu, c'est que ce n'est pas en redoutant l'Union allemande qu'on l'empêchera de se réaliser. C'est plutôt en examinant cette question avec calme et dignité, et en ne cherchant pas par des moyens indirects à enrayer ce mouvement des peuples. Ce que je sais, c'est que l'Italie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

est pour nous une alliée sincère ; c'est qu'elle nous doit tout, qu'elle en a le sentiment, et que pendant de longues années, elle ne saurait agir contre nous. » (*Très bien ! très bien !*) Ces dernières paroles étaient maladroites, car le moyen d'obtenir la reconnaissance n'est pas de rappeler sans cesse qu'elle vous est due.

Le ministre défendit ensuite les clauses de la Convention : « Vous dites que le Pape ne pourra pas se constituer une armée ; le fait vous a déjà répondu, puisqu'il en a une de dix mille hommes. » Il fut vraiment irréfutable lorsqu'il démontra l'impossibilité de l'occupation indéfinie que Thiers avait préférée à la Convention : « Quoi ! vous posez le principe de la servitude indéfinie, dans les siècles futurs, d'un peuple quelconque ? Et vous ne voyez pas que vous porterez ainsi l'atteinte la plus grave à cette catholicité que vous voulez défendre ? Maintenir indéfiniment nos troupes à Rome, c'est avouer indéfiniment l'impuissance du pouvoir temporel. » S'il eût été plus instruit il se fût appuyé de l'autorité de Bossuet enseignant que : « tout gouvernement qui ne peut se suffire par ses propres forces doit être considéré comme inexistant ».

Rouher, le passé de l'Empire et sa Convention défendus, ne refusa aucune satisfaction aux exigences catholiques. Il les multiplia : plaçant l'indépendance du Saint-Siège dans la possession de son territoire, il garantit l'exécution loyale de la Convention : « Non, les Italiens ne déchireront pas la Convention qu'ils ont signée avec nous,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

parce que *nous la leur ferons respecter s'ils l'oublient.* (*Très bien! très bien!*) La Convention constitue deux existences distinctes, deux autonomies, deux souverainetés; ces deux souverainetés doivent coexister en face l'une de l'autre; l'une n'a pas le droit d'absorber l'autre. (*Très bien! très bien!*) Je reconnais aux Romains un droit de souveraineté; mais ce droit de souveraineté est *intérieur*, et n'autorise pas plus les Romains à s'annexer au Piémont que telle autre partie du territoire européen à s'annexer à une puissance voisine; *je ne reconnais pas aux Romains, sans l'intervention de l'Europe, le droit de s'annexer à l'Italie, pas plus que je ne reconnais aux Badois et aux Saxons le droit de s'annexer à la Prusse.* » (*Très bien! très bien!*) Il concédait donc, pour plaire aux catholiques, la négation fondamentale du principe des nationalités, car le subordonner à l'autorisation de l'Europe, c'est le détruire. Par un procédé d'avocat, pour fortifier sa concession, il l'étendait même à l'Allemagne, oubliant qu'il venait de dire qu'on n'empêcherait pas l'Unité allemande en la redoutant, oubliant surtout qu'un politique ne doit jamais s'engager en vue d'éventualités lointaines, non encore ouvertes. Il compléta ses condescendances par la condamnation formelle de Rome capitale: « Si l'Italie veut devenir une grande et forte nation; si elle ne veut pas jeter dans son existence les éléments les plus précaires, les incertitudes les plus grandes, qu'elle ne songe pas à Rome; si elle ne veut pas faire pénétrer en elle des éléments de dissolution

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et de mort, qu'elle ne pense pas à Rome; si elle ne veut pas être encore le théâtre des grands chocs et des conflits redoutables, qu'elle ne pense pas à Rome. Ce n'est pas une menace, non; c'est l'avertissement de l'amitié et de la sympathie. »

Les catholiques auraient dû être satisfaits; mais il leur fallait une protestation contre le Gouvernement, qui fût aussi un blâme de la guerre d'Italie. Buffet insista en leur nom afin que dans l'Adresse, au lieu des mots: *Maintien de l'indépendance du Saint-Siège,* on dit: *maintien de la souveraineté territoriale du Saint-Siège, condition de son indépendance.* Il ne réussit pas à se faire écouter. Néanmoins l'amendement réunit 83 voix contre 166, ce qui était beaucoup[1].

Le parti démocratique, malgré le caractère hostile du discours de Thiers, éprouva quelque mécontentement que ses orateurs eussent gardé le silence, me réservant l'honneur de défendre une cause qui leur était chère. Le parti catholique et conservateur proclama le discours de Thiers un des plus sublimes monuments de l'éloquence humaine. Il y eut cependant quelques protestations discrètes et intimes en notre faveur, de la part de quelques amis de Thiers. L'un d'eux, Mérimée, écrivait à Cousin: « Les compliments de l'Empereur François-Joseph et du grand-duc de Bade l'ont rendu fou et il nous propose sérieusement de nous allier à l'Autriche. Le bout de

1. 15 avril 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'oreille plébéienne se montre un peu trop. » — « ...Que pensez-vous de cette façon de *grouper*, non plus les chiffres, mais les événements historiques avec un sans-gêne admirable, comme un homme pour qui le Dictionnaire de Bouillet est le chef-d'œuvre de la science? Il prend soin de vous dire : « J'ai tout étudié. A Venise, il y a « un art coloré; Dante était natif de Florence, « Vico de Naples; par conséquent, il ne peut y « avoir d'unité en Italie! On a bâti Saint-Pierre « de Rome (qu'il met en parallèle avec le Par- « thénon!) avec l'argent de la catholicité; donc « les Romains sont obligés de garder leur mau- « vais gouvernement, outre que les visites des « étrangers leur rapportent beaucoup. » En résumé, je compare ce discours à un tambour: sonore et creux. Je le crois d'ailleurs parfaitement inoffensif, et c'en est le beau côté. E. Ollivier a très bien répondu et très habilement sur plusieurs points, avec tact et bon goût, sans aucune de ces insolences que se permet notre ami. Enfin, il me semble qu'Ollivier grandit tous les jours et que notre ami se rapetisse[1]. »

IV

L'opposition de gauche se plaignit, par l'organe de Jules Favre, que les sympathies de la

1. Cannes 15 avril 1865. Lettre inédite de Mérimée à Cousin communiquée par M. Chambon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

France en faveur du Danemark eussent été aussi stériles que celles en faveur de la Pologne. Il aurait fallu aller se battre pour l'un comme pour l'autre : « La France ne pouvait pas rester indifférente à la violation des traités de 1852; il était indispensable qu'elle intervînt pour empêcher ce qui devait être une œuvre de force et de dévastation. La neutralité lui était interdite, car aucune querelle ne doit lui être indifférente; elle doit les surveiller toutes; elle doit se mêler de toutes celles où l'idée de justice se rattache à ses intérêts plus ou moins éloignés. Eh bien! telle était précisément notre situation au Danemark; maintenant la question n'est pas résolue après la victoire de la Prusse et de l'Autriche. La Confédération germanique prétend imposer sa volonté; mais la Prusse résiste, et quelle est l'attitude de la France? Est-ce qu'elle peut voir avec indifférence les événements qui s'accomplissent? Est-ce qu'elle joue un rôle digne d'elle, digne de son passé, conforme à la prévoyance qui doit garantir son avenir, que dis-je? conforme à la pensée de cette grande Assemblée, si elle attend mélancoliquement que le droit soit étouffé, pour avoir à reconnaître le fait accompli et à saluer le vainqueur? Il est nécessaire que le Gouvernement ait une allure décidée qui jusqu'ici lui a manqué. »

Ainsi l'opposition supposait-elle quelque part une arrière-pensée de guerre, elle la dénonçait furieusement; une guerre avait-elle été évitée, elle accusait de lâcheté. O détestable esprit d'hosti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lité systématique! Combien, en écoutant Jules Favre, je m'applaudis de m'en être affranchi! Je défendis sans réserve l'abstention impériale : « Qu'a fait la France? Elle a laissé s'opérer la séparation des Duchés et du Danemark en restant passive, sans y contribuer, mais sans s'y opposer non plus. Elle n'avait pas d'autre conduite à tenir. (*Très bien! très bien!*) Cette séparation était conforme à la justice et à nos principes. Dans les Duchés il y a eu, en effet, longtemps une force et une faiblesse; la force, c'était le Danemark; la faiblesse, c'étaient les Allemands des Duchés... Depuis 1815, il se passait là un drame comparable à celui qui se déroulait en Lombardie. Dans l'un et l'autre pays, des populations opprimées, écrasées par des dominateurs étrangers; dans l'un et l'autre pays, divorce entre les gouvernants et les gouvernés; les langues étaient différentes, les habitudes dissemblables, les traditions sans origine commune. Les Danois, du reste, sentaient aussi bien que les Allemands des Duchés l'impossibilité d'une union paisible. Le débat était uniquement de savoir si les Danois s'étendraient jusqu'à l'Eider, ou si les Allemands deviendraient libres jusqu'à la Kœnigsau... Voilà le mouvement qu'on reproche à la France de n'avoir pas empêché. Oui, dans le même discours on regrette que le traité de Villafranca, qui était aussi signé par la France, n'ait pas été suffisamment déchiré; puis on se plaint que le traité de Londres l'ait été trop! Soyons logiques et ne changeons pas de politique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

selon la latitude. A l'étranger, après la sauvegarde énergique de nos intérêts et de nos droits, nous ne devons avoir qu'une règle, c'est de faciliter le mouvement général qui pousse les peuples partout à se mettre en possession du droit de régler leurs destinées. »

V

L'opinion publique demandait, d'une manière chaque jour plus pressante, qu'on mît fin à la gigantesque étourderie du Mexique déjà trop prolongée. Pourtant Lamartine écrivait : « Je ne crains pas de le dire hautement. La pensée de la position à prendre par nous au Mexique est une pensée grandiose, une pensée incomprise, une pensée juste comme la nécessité, vaste comme l'Océan, neuve comme l'à-propos, une pensée d'homme d'État, féconde comme l'avenir, une pensée de salut pour l'Amérique et pour le monde. Le premier Empire, empire uniquement militaire, n'en eut jamais de pareilles. Cette grande entreprise sera l'honneur de ce siècle en Europe et l'honneur de la France dans l'Amérique espagnole[1]. » Cette grande voix étonnait sans convaincre personne.

Les termes du projet d'Adresse, dans leur modération, exprimaient les mêmes vœux que l'amendement de l'opposition dans sa violence. « Nous constatons, y était-il dit, avec Votre

1. *Entretiens littéraires ent.* CXVII. Année 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Majesté, les résultats obtenus au Mexique, où, grâce à la valeur de nos soldats et à l'active coopération de nos marins, à la sagesse du souverain et au concours des populations, l'ordre, la sécurité, le travail, reprennent leur empire (!!). Il est heureux que de tels succès préparent le *retour prochain de nos troupes*. »

Corta, revenu de sa mission, présenta un tableau très rassurant, surtout de l'avenir du pays, de sa richesse, de ses ressources : aucun sol n'était aussi favorisé. Il célébra fort les bienfaits de l'intronisation de Maximilien : « Pour les Indiens, c'est-à-dire pour la grande majorité, l'empereur Maximilien était l'homme de la prédiction, l'homme venu d'Orient aux cheveux d'or et aux yeux d'azur. Ils l'ont acclamé comme un libérateur. En dehors d'eux, l'immense majorité a salué dans Maximilien l'unique espérance, l'ange du salut. » Mais, comme Corta était un honnête homme, sous ces fleurs il montra les épines : un budget de 150 millions (il aurait dû dire 200), n'ayant pour ressources actuelles que 80 millions. Il est vrai que, selon lui, ces ressources pouvaient facilement s'accroître, mais à une condition, que la pacification serait assurée[1]. « Or, en présence des éléments de désordre que la guerre civile a laissés, en présence de l'armée mexicaine *composée d'éléments révolutionnaires*, une armée disciplinée, ayant l'amour du drapeau, le sentiment du devoir,

1. 10 et 11 avril 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

une armée fidèle et dévouée est nécessaire, non seulement pour soutenir les institutions, mais pour assurer la sécurité du pays, et une armée réunissant ces qualités doit être une armée européenne. » (*Mouvement.*)

Jules Favre et Picard opposèrent, à ce tableau de fantaisie, la réalité dont ils étaient très bien instruits. Picard fut particulièrement agressif ; il s'amusa fort de la chevelure dorée et des yeux d'azur ; il s'attacha à démontrer que la situation n'était pas rassurante et propice pour faire l'emprunt annoncé : les revenus du Mexique n'atteignaient pas 80 millions, mais 42 seulement ; l'emprunt n'aurait donc aucune garantie sérieuse. Emporté par son argumentation, l'orateur s'oublia et dit : « C'est dans le grand intérêt du pays que je vous conjure de vous prononcer, si vous avez ce courage. » Une assemblée ne saurait supporter de pareilles expressions : Picard le comprit lui-même et la retira.

Rouher fut plus rassurant même que Corta : » N'ayez aucune inquiétude sur la haute direction de l'empereur Maximilien. Il assurera une véritable prospérité aux finances mexicaines et d'incontestables garanties à ceux qui lui confieront leur argent. » Cependant il ajoute aussitôt : « Il n'est d'ailleurs question à aucun degré de la responsabilité *directe*, de la responsabilité *morale* du gouvernement, la France n'intervient pas et n'engage nullement sa garantie directe ou indirecte dans la question de l'emprunt mexicain. Nous livrons à l'opinion publique les faits que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nous croyons vrais, nous les livrons avec sincérité, dans toute leur étendue ; il appartient au public de juger. » — Non ! vous ne livrez pas les faits dans toute leur étendue, vous les fardez les grimez, et le public ne les voit que sous un faux jour. Par là, vous encourez une grave responsabilité morale.

Enfin, employant un des artifices d'audience qu'il affectionnait : « Eh bien, je veux vous rassurer : n'ayez aucune inquiétude, l'emprunt est fait. Au moment où je parle, l'emprunt est signé par les principales maisons de France et d'Angleterre (*Bravo ! bravo !*) ; j'en ai reçu la nouvelle au moment où j'entrais dans cette enceinte. Ces défiances, ces critiques accumulées à plaisir par une parole sans responsabilité seront impuissantes et vaines ; on ne les discutera pas et on aura parfaitement raison. » (*Nouveaux bravos.*) Sur l'évacuation, il fut des plus nets : « Le but doit être atteint, la pacification doit être complète. L'armée française ne doit revenir sur nos rivages que son œuvre accomplie, et triomphante des résistances qu'elle aura rencontrées. » (*Vive approbation, bravos et applaudissements.*) On aurait applaudi bien plus encore l'assurance que nos troupes étaient en route pour revenir.

L'emprunt n'était pas souscrit, au moment où Rouher annonçait sa conclusion (11 avril) ; il le fut seulement le 14, par Pinard, le directeur du Comptoir d'escompte, en son nom et en celui d'un grand nombre de banquiers. Il était de 250 millions en obligations de 500 francs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

livrées à 340 francs, remboursables en 50 ans, productives d'un intérêt de 30 francs. Chaque porteur participait à un tirage semestriel, pouvant lui valoir un lot de 500 000 à 10 000 francs; aucun moyen n'avait été omis d'attirer le chaland.

Les obligations n'ayant été émises qu'à 340 francs, le Mexique, pour les 250 millions nominaux, ne recevait que 170 millions, dont il fallait encore déduire les 17 millions que s'attribuaient les intermédiaires, ce qui réduisait à 153 millions la somme réelle, encore rognée par toutes sortes d'autres prélèvements, de telle sorte que les Mexicains ont prétendu n'avoir reçu, en réalité, que 96 à 97 millions. Dans tous les cas le taux de l'emprunt était de 12 p. 100. Il n'avait rien d'excessif pour un État en aussi piètre condition que le Mexique, puisque au même moment les États-Unis empruntaient à 13 et 18 p. 100, les Turcs à 14,41, et que les bons Espagnols et Italiens se négociaient à 10 et 12 p. 100. La création de lots n'était pas non plus une nouveauté; elle était entrée depuis longtemps dans la pratique financière, tous les gouvernements s'étaient accordés à reconnaître que l'opération sérieuse d'un capital emprunté, avec un intérêt fixe et un simple accessoire de primes à lots, ne constituait pas une de ces loteries interdites par la loi de 1836.

Nonobstant les conditions avantageuses de l'emprunt, il fallut, au dire de Fould, pour le faire réussir, des efforts qu'on n'aurait pas pu renou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

veler[1]. La souscription fut ouverte chez tous les receveurs généraux et manifestement patronnée par le gouvernement, quoiqu'il eût décliné toute responsabilité. On obtint ainsi, en dehors des banquiers personnellement engagés, la souscription de 70.000 preneurs. Au Mexique, dans aucun parti on ne rencontra de souscripteur. Quelques jours plus tard, la prise de Richmond, la reddition de Lee, l'assassinat du président Lincoln l'eussent fait échouer.

VI

La réponse de l'Empereur au discours du Corps législatif, manifesta de nouveau son intention de n'opérer actuellement aucune autre modification constitutionnelle : « Par le mouvement électoral, le retentissement de la tribune et de la presse, le pays sent bien qu'il est libre. Aussi bien, loin de vouloir abattre l'arbre qui a porté de bons fruits, les masses qui travaillent, les classes qui possèdent, les hommes qui se souviennent, ceux qui entendent et lisent, redoutent plus encore les abus de la liberté que les abus du pouvoir. Sans vouloir tout changer, contentons-nous d'apporter chaque jour une pierre nouvelle à l'édifice. La base est large ; il ne saurait s'élever trop haut[2]. »

1. Lettre de Fould à Bazaine, donnée par M. Gaulot.
2. 16 avril 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE VII

LA SECONDE RÉGENCE DE L'IMPÉRATRICE

I

L'Empereur s'était beaucoup occupé de l'Algérie. Le sénatus-consulte du 22 avril 1863 avait ordonné la délimitation du territoire des tribus arabes, leur répartition en douars, et l'établissement de la propriété individuelle. Le décret du 7 juillet 1864 avait réorganisé les bureaux arabes, augmenté leur nombre, établi un lycée à Alger, six collèges communaux, une école normale d'instituteurs, des écoles arabes, etc. En 1864, une insurrection, ayant pour chef Sidi-Seliman, un des plus puissants marabouts, éclata dans le Sud, par le massacre d'un colonel et de 84 hommes de son détachement. Elle s'était propagée rapidement dans le Tell; elle aurait gagné le cœur même de nos établissements sans la vigilance et la célérité de nos autorités militaires qui allèrent l'attaquer jusqu'au fond de ses montagnes. Cela obligea de porter l'effectif de l'armée d'Afrique à 85 499 hommes. On donna diverses causes à cette insurrection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'Empereur résolut lui-même de faire une enquête sur les lieux.

Quoiqu'il ne quittât pas le territoire français, il donna à l'Impératrice une marque de sa confiance et lui remit la régence afin d'assurer l'expédition rapide des affaires : elle présiderait, en son nom, le Conseil des ministres et le Conseil privé ; toutefois, il ne lui fut accordé d'autoriser par sa signature aucune promulgation de sénatus-consulte ni de loi de l'État autres que ceux actuellement pendants devant le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État (26 avril 1865).

Deux jours auparavant l'Empereur avait fait le testament suivant : « Je recommande mon fils aux grands corps de l'État, au peuple et à l'armée. L'Impératrice Eugénie a toutes les qualités nécessaires pour bien conduire la régence, et mon fils montre des dispositions et un jugement qui le rendront digne de ses hautes destinées. Qu'il n'oublie jamais la devise : *Tout pour le peuple français*. Qu'il se pénètre des écrits du prisonnier de Sainte-Hélène, qu'il étudie les actes et la correspondance de l'Empereur ; enfin, qu'il se souvienne, quand les circonstances le permettront, *que la cause des peuples est la cause de la France*. Le pouvoir est un lourd fardeau parce que l'on ne peut pas toujours faire le bien qu'on voudrait, et que vos contemporains vous rendent rarement justice ; aussi faut-il, pour accomplir sa mission, avoir en soi la foi et la conscience de son devoir. Il faut penser que du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

haut des cieux ceux que vous avez aimés vous regardent et vous protègent : c'est l'âme de mon grand oncle qui m'a toujours inspiré et soutenu. Il en sera de même pour mon fils, car il sera toujours digne de son grand nom. — Je laisse à l'Impératrice tout mon domaine privé, je désire qu'à la majorité de mon fils elle habite l'Élysée et Biarritz. — J'espère que mon souvenir lui sera cher et qu'après ma mort elle oubliera les chagrins que j'ai pu lui causer. — Quant à mon fils, qu'il garde, comme *talisman*, le cachet que je portais à ma montre et qui me vient de ma mère [1]. Qu'il conserve tout ce qui me vient de l'Empereur mon oncle, et qu'il soit persuadé que mon cœur et mon âme restent avec lui. Je ne parle pas de mes chers serviteurs : je suis convaincu que l'Impératrice et mon fils ne les abandonneront jamais. — Je mourrai dans la religion catholique, apostolique et romaine, que mon fils honorera toujours par sa piété (24 avril 1865). » Ce testament si simple et si noble affirme avec une égale force les deux sentiments dont l'Empereur poursuivait la conciliation à Rome : la cause des peuples, et la fidélité à la religion catholique.

Après une entrevue des plus cordiales, à la gare de Lyon, avec le tsar Alexandre, il s'embarqua à Marseille sur l'*Aigle*, le 1er mai 1865.

1. Voir sur ce talisman *l'Empire libéral*, t. II, chap. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

II

La session continua pendant l'absence de l'Empereur. L'Impératrice, qui suivait très attentivement les travaux parlementaires, eut l'idée d'inviter successivement les membres des diverses commissions afin de s'entretenir avec eux de leurs travaux. Elle y gagna : on la croyait futile, on fut surpris du sérieux de sa conversation.

Comme je venais d'être nommé membre d'une commission sur les Sociétés commerciales, Rouher m'aborda et me dit : « Vous êtes parmi les commissaires de la Chambre; pour vous éviter l'embarras d'un refus, avant qu'on vous envoie une invitation, j'ai voulu savoir si vous l'accepteriez. — Les culottes courtes et l'uniforme sont-ils de rigueur? — Je m'en informerai. » J'avais à peine quitté Rouher que le marquis de Pierres, écuyer de l'Impératrice, m'adresse la même demande; je lui fais la même réponse. « Il ne faut, me dit-il, ni culottes courtes, ni uniforme. — Dans ce cas, on peut m'inviter, j'accepterai. »

Le 6 mai, je me rendis aux Tuileries. Le dîner avait un caractère tout à fait intime. En dehors de la maison, les convives étaient le sénateur Laity, le conseiller d'État Langlais, Ravaisson le philosophe, les députés Darimon, Du Miral, Quesné. L'Impératrice entra et vint à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

moi. Je m'inclinai. Après un petit moment d'embarras : « Il y a eu séance aujourd'hui. — Oui, Madame, mais je n'engage pas Votre Majesté à la lire, car elle n'a guère été intéressante. » — Alors Du Miral dit, comme pour me présenter indirectement : « Oui, cette discussion n'a guère été intéressante, quoique M. Ollivier y ait pris part. — Oh! je connais M. Ollivier », fit l'Impératrice. On passa dans la salle à manger; l'Impératrice plaça à ses côtés Laity et Langlais, en face d'elle le général Rolin et sa lectrice Mlle Bouvet, dont je fus le voisin, ayant à ma droite Ravaisson. La conversation ne devint pas générale, et je m'occupai plus, je l'avoue, de ma belle et aimable voisine que du philosophe.

Revenus au salon, après quelques propos échangés successivement avec ses invités, l'Impératrice s'approcha de moi et me dit: « Veuillez vous asseoir », et s'assit en même temps : « Je désirais beaucoup vous connaître et causer avec vous des choses qui nous intéressent. — Moi-même j'avais ce désir et je saisis avec empressement l'occasion de remercier Votre Majesté des paroles bienveillantes que plusieurs fois elle m'a fait transmettre, et de lui donner l'assurance que je serai heureux chaque fois que, dans la limite de mes principes, je pourrai faire quelque chose qui lui soit agréable. »

Alors, à propos d'une grève des cochers, elle se mit à me parler des coalitions en personne qui connaissait le fort et le faible de la question, et certainement dans une mesure plus juste que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne l'avaient fait les orateurs du Corps législatif. « J'ai toujours aimé l'économie politique, me dit elle ; à seize ans, j'étais fouriériste. »

Des coalitions je fis tourner la conversation sur la liberté de la presse. Là encore je la trouvai très instruite : elle me parla du régime de la presse en France et en Angleterre en parfaite connaissance, m'expliquant fort bien pourquoi, à son avis, le régime anglais ne saurait être, sans danger, introduit chez nous : une de ses raisons était la nécessité d'une certaine dictature pour établir les libertés économiques, auxquelles les corps délibérants s'opposeraient. Sans trop insister, je répondis à chacun de ses arguments. « Je suis tellement convaincu, lui dis-je, de l'impossibilité de ne pas accorder tôt ou tard la liberté de la presse, que je prie Votre Majesté de retenir ma prédiction : ce sera un jour son avis. » Elle me regarda sans rien répondre, avec une certaine surprise.

Nous nous entretînmes aussi de l'opposition. « Elle est nécessaire et utile, me dit-elle, pourvu qu'elle soit loyale. » Elle faisait allusion aux attaques de Thiers. Je pris la balle au bond et je représentai vivement toutes les maladresses qu'on avait commises envers l'illustre homme d'État, à l'égard duquel on avait passé sans transition des compliments aux grossièretés. Et je lui affirmai qu'on la trompait en le présentant comme le fauteur d'une restauration orléaniste. « D'ailleurs, le parti orléaniste n'est, comme on l'a dit, qu'un état-major d'hommes d'esprit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sans soldats; en dehors de l'Empire, il n'y a de vivants et de redoutables que les républicains. » Elle n'en parut pas convaincue.

La conversation durait déjà depuis plus d'une heure. Sentant qu'elle touchait à sa fin, je dis : « Puisque Votre Majesté a la bonté de m'écouter avec bienveillance, qu'elle me permette un mot personnel. Je poursuis une œuvre difficile, en essayant de convertir une démocratie révolutionnaire en démocratie constitutionnelle. Je trouve devant moi, comme obstacle, le bruit répandu que le mobile de ma conduite est de devenir ministre. Cela m'affaiblit, et pour ne pas donner créance à ce bruit, il importe que je continue à rester à l'écart de toutes les cérémonies et réunions officielles, car je tiens à ce qu'on me considère comme un honnête homme. — Il suffit, dit-elle, d'avoir causé un instant avec vous pour n'en pas douter. — Mais je ne puis pas causer avec tout le monde et j'ai pour maxime de respecter les petits préjugés de mon parti afin de me donner le droit de braver les grands. — C'est très bien », dit-elle.

Elle se tourna vers sa dame d'honneur, faisant signe à chacun de se rapprocher; elle prit une broderie et très gaiement engagea une causerie générale mondaine, à laquelle je ne me mêlai point, admirant seulement l'agrément de verve avec lequel elle se prêtait aux sujets les plus dissemblables. Un instant, elle conta une petite anecdote dans laquelle un Marseillais se trouvait en scène. « Prenez garde, lui dis-je en riant,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

j'en suis un. — Je le sais », me répondit-elle d'un geste aimable.

Plus que de sa beauté où tant de noblesse rehaussait tant de grâce, je fus émerveillé de son aptitude à tout comprendre et à tout discuter, de son intelligence prime-sautière, de sa parole vive, animée de saillies originales et parfois de chaude éloquence; et j'emportai la conviction qu'une telle nature ne pouvait se tromper qu'à la Corneille, en haut.

Le prince Napoléon me conta quelques jours plus tard qu'elle avait dit : « Il m'a parlé sans aucun embarras, comme on le fait avec une personne en laquelle on sent de la sympathie et à qui l'on veut plaire ; je lui sais gré d'avoir été ainsi. » Et le prince ajouta : « Maintenant que vous êtes devenu possible, Rouher est votre ennemi. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE VIII

LE DISCOURS D'AJACCIO

I

Il semblait que le prince Napoléon n'eût, lui, qu'une préoccupation, celle de se rendre impossible. Au lieu de rester à Paris auprès de l'Impératrice en l'absence de l'Empereur, comme l'eût exigé sa qualité de vice-président du Conseil privé, il choisit ce moment pour aller prononcer un discours à Ajaccio, à l'inauguration du monument élevé à Napoléon Ier et à ses frères (15 mai 1865). Le discours est beau, et il présente une synthèse saisissante dans sa sobriété de la vie du grand Empereur, certainement un peu arrangée *ad usum Delphini*, mais vraie dans ses traits essentiels. Le thème dominant était celui que je venais d'indiquer dans mon discours, que la pensée politique réelle et définitive de Napoléon Ier, ajournée par les guerres auxquelles il avait été condamné pour la défense de la Révolution française dont il était la personnification extérieure, se trouve dans l'Acte additionnel de 1815. Les articles de cet acte « contiennent toutes les con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

quêtes de la liberté moderne ; ils résument l'expérience et la pratique des peuples les plus libres. »

Ce discours libéral inquiéta cependant les libéraux. « J'aime la liberté sous toutes ses formes, y était-il dit, mais je préfère ce que j'appelle les libertés de tous, qui sont le suffrage universel loyalement appliqué, la liberté complète de la presse, le droit de réunion — elles me semblent plus conformes à l'esprit de mon pays — oui, je préfère la liberté et une politique influencée par l'opinion publique, à des ministres résultant souvent d'une coterie parlementaire, qui s'impose au souverain. »

On ne comprit pas cette aversion contre les Parlements. Sans aucun doute, on doit les contenir rigoureusement dans leur sphère, les empêcher d'absorber le pouvoir exécutif et d'annihiler son action indépendante. Et il n'est rien de plus pitoyable que d'entendre des députés s'écrier : « Nous sommes les représentants du suffrage universel, par conséquent nous sommes souverains, pouvant faire tout ce qui nous convient. » Un tel langage constitue une hérésie constitutionnelle. La souveraineté intégrale et toute-puissante n'existe que dans la nation, quand elle a *divisé* les pouvoirs réunis dans sa souveraineté, en les *déléguant* à des corps ou à des personnes distinctes ; chaque délégation ne vaut que dans la sphère qui lui a été assignée. Au Parlement la nation ne délègue que la portion de la souveraineté qui consiste à contrôler et à voter des lois ; dès qu'il va au delà et qu'il pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tend gouverner, il usurpe. Mais si l'on admet que le pouvoir exécutif n'est pas absolu et que ses résolutions doivent être influencées et jugées par l'opinion des journaux et des réunions publiques, pourquoi exclure le contrôle et le jugement parlementaires? Le Parlement, formé par le pays, sous l'action d'une presse indépendante, ne constitue-t-il pas au moins la plus respectable des réunions publiques et n'est-il pas illogique de lui contester l'autorité qu'on accorde à des assemblées sans mandat?

Cependant, entremêlées aux tableaux historiques se trouvaient dans le discours un certain nombre de réflexions, les unes déplacées dans une bouche officielle, telles que celles sur le catholicisme douteux de Napoléon Ier[1], d'autres contraires à la politique du gouvernement, telles que celles sur l'obligation de secourir la Pologne, impliquant la condamnation de l'Empereur qui ne l'avait pas fait. L'attaque contre le pouvoir temporel du Pape défendu par notre diplomatie impériale était des plus violentes [2];

1. Napoléon était religieux d'une manière générale, mais il est difficile de rattacher ses convictions à une religion formulée. Avant qu'il ne fût maître de la Révolution, il partageait évidemment les idées philosophiques de tous les partisans du nouveau régime; chef d'État, il ne suivit les prescriptions d'aucun culte et refusa même à Pie VII, pour le quel il avait une affectueuse vénération, de communier lors du sacre et du couronnement.

2. « Ne sentez-vous pas à ces luttes soulevées pour le pouvoir temporel qu'il s'agit aujourd'hui d'enlever cette dernière forteresse du moyen âge. Rome au mains du Pape, c'est le foyer de la réaction contre la France, contre l'Italie, contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de dures paroles visaient les ministres [1]; et la phrase suivante frappait l'Empereur lui-même : « Napoléon Ier ne faisait jamais que ce qu'il voulait et il savait le faire complètement. »

Il était étonnant aussi qu'au milieu d'une telle exaltation de la liberté, il n'y eût pas un mot de justice, sinon de reconnaissance, pour tout ce qui avait été fait de considérable en faveur de la liberté civile et d'important au profit de la liberté politique.

Il était impossible de supporter en silence une telle manifestation.

II

L'Empereur arrivait d'Oran à Alger sur l'*Aigle*, lorsqu'on lui remit ce discours. Il le lut attentivement, puis il dit à son secrétaire Franceschini-Pietri : « Il est toujours le même ; il a manqué de mesure. Quelques phrases de moins et ce serait bien. » Cédant à ce terrible premier mouvement épistolaire auquel il ne résistait pas, aussi sévère avec la plume qu'il était doux en parole, il dicta tout d'une haleine à Pietri la lettre suivante :

notre société : singuliers catholiques que ceux qui veulent faire dépendre l'avenir de la religion d'un pouvoir tempore maintenu à Rome par la force ! »

1. « Les subalternes empressés à mettre le gouvernement à l'abri de la moindre attaque, mais qui, dans leur faux dévouement et leurs exagérations intéressées, ne cherchent qu'un moyen de dissimuler au public et au souverain leur insuffisance et leurs fautes. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Monsieur et très cher cousin, je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours d'Ajaccio. En vous laissant pendant mon absence auprès de l'Impératrice et de mon fils comme vice-président du Conseil privé, j'ai voulu vous donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espérais que votre présence, votre conduite, vos discours témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille. — Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'Empereur ne peut servir qu'aux ennemis de mon gouvernement. A des appréciations que je ne saurais admettre vous ajoutez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque. Pour savoir appliquer aux temps actuels les idées de l'Empereur, il faut avoir passé par les rudes épreuves et la responsabilité du pouvoir. Et, d'ailleurs, pouvons-nous réellement, pygmées que nous sommes, apprécier à sa juste valeur la grande figure de Napoléon? Comme devant une statue colossale nous sommes impuissants à en saisir à la fois l'ensemble; nous ne voyons jamais que le côté qui frappe nos regards : de là l'insuffisance de la reproduction et les divergences des opinions. — Mais ce qui est clair aux yeux de tout le monde, c'est que, pour empêcher l'anarchie des esprits, cette ennemie redoutable de la vraie liberté, l'Empereur avait établi dans sa famille d'abord, dans son gouvernement ensuite, cette discipline sévère qui n'admettait qu'une volonté et qu'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

action. Je ne saurais désormais m'écarter de la même règle de conduite. »

La lettre écrite, l'Empereur dit à Pietri : « Comment la terminer? je ne puis cependant pas lui exprimer des sentiments affectueux. — Votre Majesté, répondit le secrétaire, écrit une lettre officielle; il n'y a qu'à employer la formule d'usage en pareil cas. — Vous avez raison. » Et la fin de la lettre fut : « Sur ce, Monsieur et cher cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. » (Du 26 mai 1865.)

Le discours du Prince avait produit à Paris une indignation violente dans le monde officiel. Cette émotion avait été accrue par un article contre la Chambre, de Guéroult, qu'on savait le porte-plume du Palais-Royal. Le marquis de Pierres, très échauffé, me demanda ce que je pensais. Je le calmai et l'engageai à conseiller de ma part à l'Impératrice de ne rien faire de son chef, d'attendre ce que déciderait l'Empereur, et de se garder de frapper l'*Opinion nationale*, car il semblerait qu'on se vengeait sur le journaliste de ce qu'on n'osait pas contre le prince, ce qui eût été d'autant plus mal que Guéroult, esprit indépendant, caractère honorable, était incapable, malgré sa déférence affectueuse envers l'auteur du discours, de lui donner un assentiment qui n'eût pas été conforme à sa conviction.

L'Impératrice garda son sang-froid. Le prince à son retour vint la voir. « Eh bien! Madame, allez-vous me faire mettre à Vincennes? — Je le ferais certainement si l'Empereur m'en eût

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

donné l'ordre; mais j'attends sa décision. » La lettre de l'Empereur lui ayant été remise par le capitaine de Galliffet, elle l'envoya au prince et donna au ministre de l'Intérieur, La Valette, l'ordre de l'insérer au *Journal officiel*.

J'allai aussitôt au Palais-Royal : personne dans le salon d'attente. Le prince, plus abattu qu'irrité, et sans aucune animosité contre l'Impératrice, m'en parla même avec admiration; mais sa fureur éclata contre La Valette : c'était son ami, il aurait dû se retirer plutôt que de consentir à insérer la lettre impériale au *Journal officiel;* il ne lui pardonnerait pas cette trahison. Rouher ne fut pas épargné davantage. « Après cette répudiation des idées libérales, vous n'avez, me dit-il, qu'à vous rejeter dans l'opposition extrême! » Je lui donnai des conseils plus modérés : il devrait attendre l'Empereur et s'expliquer avec lui. Il n'eut pas cette patience, et il envoya sa démission de membre du Conseil privé et de président de l'Exposition universelle de 1867. Donner sa démission était la seule manière dont il exerçait son activité politique : il ne prenait pas même le temps de revêtir une de ses dignités avant de l'user. — En outre, il congédia chambellan et dame d'honneur, et se retira dans sa terre de Prangins, faisant déclarer par ses amis qu'il ne reprendrait sa situation officielle que si on lui accordait des réparations, dont la principale serait le renvoi de La Valette.

Cette malheureuse harangue d'Ajaccio, inspirée par une pensée libérale, tourna contre la liberté :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Empereur s'ancra d'autant plus dans sa résolution d'immobilité qu'en s'avançant il eût paru obéir à l'ultimatum insolent de son cousin. L'effet de mon discours en fut très affaibli. Le prince avait mal tenu sa promesse de seconder mon entreprise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE IX

LA FIN DE LA RÉGENCE ET DE LA SESSION DE 1865

I

Cet incident ne ralentit pas l'activité de la Régente. Elle releva les journaux des avertissements prononcés contre eux; elle continua à veiller à l'expédition des affaires et à suivre les débats du Corps législatif. On avait proposé un emprunt de 350 millions pour travaux extraordinaires destinés à compléter l'outillage national. Une des principales ressources par lesquelles on se proposait de pourvoir à ces dépenses était l'aliénation des forêts de l'État jusqu'à concurrence de cent millions. Dans le comité secret et dans les bureaux, Chevandier de Valdrôme, forestier passionné et compétent, combattit cette aliénation dans un discours nourri de faits et d'une logique serrée. Segris attaqua la proposition de travaux extraordinaires entrepris avec le capital national : il n'admettait des travaux extraordinaires qu'à l'aide des économies sur les revenus. La commission nommée, dont je fis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

partie, se composa de membres contraires au projet. L'Impératrice étudia la question, invita à dîner les commissaires les plus récalcitrants. Buffet, non suspect de courtisanerie, nous a laissé un compte rendu de cette soirée.

« Après le dîner, l'Impératrice a discuté avec nous la question des travaux publics extraordinaires et de l'aliénation d'une portion des forêts de l'État. Le projet de loi, relatif à cet objet, avait été, le jour même, examiné par le Corps législatif en comité secret et avait provoqué, au moins en ce qui concerne l'aliénation des forêts, une opposition presque universelle. L'Impératrice a repris la question. Nous étions tous d'un avis opposé au sien. Elle a discuté, avec une connaissance vraiment merveilleuse de la matière, contre six contradicteurs, et a soutenu son avis avec une grâce, une présence d'esprit, et une fermeté, qui ont réellement charmé les convives. Ces petits dîners sont très bien imaginés. Elle apprend ainsi à connaître la Chambre, et elle s'en fait connaître. Et certes elle ne peut que gagner beaucoup à être connue. Tous ceux qui l'approchent sont émerveillés de son aptitude à saisir les questions les plus ardues et les plus étrangères aux préoccupations ordinaires d'une femme. Elle a réussi à se rendre compte du mécanisme si compliqué des budgets départementaux, que j'ai été longtemps à bien comprendre. La discussion que nous avons eue hier en sa présence, et à laquelle elle a pris une grande part, a duré près de deux heures. Je dois avouer que j'ai été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

une ou deux fois embarrassé par les objections pleines de finesse qu'elle me faisait et auxquelles je ne trouvais pas immédiatement une réponse topique [1]. »

Néanmoins, c'est à grand'peine que le commissaire du gouvernement, Franqueville et moi obtînmes une majorité en faveur des travaux ; la commission, toujours unanime contre l'aliénation des forêts de l'État, me nomma rapporteur. Un des membres, Du Miral, proposa une transaction ; Rouher me demanda comme un service de la soutenir. Je lui répondis que cela m'était impossible et que le seul service que je pouvais lui rendre était de renvoyer mon rapport à l'année prochaine, ce qui lui donnerait le temps d'aviser. Il accepta cette combinaison et le projet disparut silencieusement de l'ordre du jour.

L'Impératrice contribua, par son intervention, au succès d'une loi due à l'intiative de l'Empereur et de Morny sur les chèques. Darimon, rapporteur du projet de loi, avait exposé la question en économiste consommé, dans un exposé qui ne laissait subsister aucune objection. Néanmoins le projet rencontra une opposition qui étonne, aujourd'hui que le chèque est devenu d'un usage si universel. Berryer, étranger au mécanisme financier anglais, auquel nous empruntions ce moyen de circulation, fut l'opposant le plus intraitable, et ses arguments trouvaient un assentiment si marqué dans une portion de l'assem-

1. Notice sur Buffet, lue à l'Académie des Sciences morales et politiques par le baron de Courcel, le 4 janvier 1902.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

blée, que Rouher et moi nous dûmes intervenir successivement. Grâce à l'autorité de Rouher, la loi n'eut au vote que 18 opposants [1].

A l'occasion d'un projet de loi sur les préfectures, 75 députés proposèrent que le préfet ne présidât pas le conseil de préfecture quand il jugeait en matière contentieuse [2]. Rouher objecta que ce serait un acheminement à l'abolition de la justice administrative; à mes yeux c'était un de ses mérites. La juridiction administrative est une injustifiable anomalie : on ne voit pas pourquoi l'État ne trouverait pas des garanties suffisantes dans les tribunaux qui statuent sur les litiges privés. Il en est ainsi en Italie, c'est une des supériorités de la législation de ce pays sur la nôtre.

II

Le voyage de l'Empereur en Algérie s'était accompli dans les meilleures conditions, au milieu de l'enthousiasme des colons et des indigènes gagnés par les bonnes assurances qu'ils avaient également reçues. Aux colons il avait dit : « Je viens au milieu de vous pour connaître moi-même vos intérêts, seconder vos efforts et vous assurer que la protection de la métropole ne vous manquera pas. Ayez foi dans l'avenir. » —

1. Séance du 23 mai 1865. Magnin et Garnier-Pagès votèrent pour; tous les autres membres de la gauche s'abstinrent.

2. Séance du 26 mai 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Aux indigènes : « J'ai irrévocablement assuré dans vos mains la propriété des terres que vous occupez; j'ai honoré vos chefs, votre religion; mais c'est à la condition que de votre côté vous respecterez ceux qui représentent mon autorité. » Il était particulièrement touché des duretés dont les Arabes étaient les victimes : « Ils devaient, dans l'origine, écrit-il à Randon, payer l'impôt en nature, on l'a converti en argent et aujourd'hui que l'hectolitre de froment vaut 18 francs, on le leur compte 22 francs. Voilà la justice fiscale! Et puis on veut qu'ils nous adorent[1]! »

Son premier mot à Vaillant fut : « Le Génie est le génie malfaisant de l'Algérie. — Pauvre Génie! s'écrie Vaillant navré; cependant quel zèle! quel dévouement ces pauvres officiers du Génie ont montré en Algérie depuis 35 ans! » L'Empereur formula les idées que lui avait inspirées son voyage dans une lettre à Mac-Mahon (20 juin) : « Je n'ai pas la prétention d'inaugurer un système nouveau; je me propose seulement de trancher quelques questions fondamentales, de les écarter à jamais de la controverse et de tracer en même temps un programme qui se compose presque exclusivement de règles de conduite à l'adresse des administrateurs de tous les degrés. Mon programme se résume en peu de mots : gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits positifs, — attirer de nouveaux colons par des exemples de prospérité réelle parmi les

1. Au maréchal Randon, 6 mai 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

anciens, — utiliser les ressources de l'Afrique en produits et en hommes, — arriver par là à diminuer notre armée et nos dépenses. Deux opinions contraires, également absolues et par cela même erronées, se font la guerre en Algérie. L'une prétend que l'expansion de la colonisation ne peut avoir lieu qu'au détriment des indigènes; l'autre, que l'on ne peut sauvegarder les intérêts des indigènes qu'en entravant la colonisation. Réconcilier les colons et les Arabes, en ramenant les uns et les autres dans la voie tracée par ma lettre du 6 février 1863, prouver par les faits que les derniers ne doivent pas être dépouillés au profit des premiers, et que ces deux éléments ont besoin de se prêter un concours réciproque, telle est la marche à suivre; les Européens doivent servir de guides et d'initiateurs aux indigènes pour répandre chez eux les idées de morale et de justice, et leur apprendre à écouler ou transformer les produits, réunir les capitaux, étendre le commerce, exploiter les forêts et les mines, opérer les desséchements, faire les grands travaux d'irrigation, introduire les cultures perfectionnées, etc. Les indigènes doivent seconder l'établissement des Européens, afin de trouver chez eux l'emploi de leur main-d'œuvre, le placement de leur récolte, de leurs bestiaux. Quand cette pensée aura été bien comprise et énergiquement appliquée, l'intérêt mutuel fera peu à peu, je l'espère, disparaître les antipathies. » Il ajoute en terminant sa lettre, et dans son résumé : « J'aime mieux utiliser la bravoure des Arabes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que pressurer leur pauvreté, rendre les colons riches et prospères qu'importer à grands frais des émigrants étrangers. »

A la suite de ces idées générales, un certain nombre d'idées pratiques furent soumises à la délibération du conseil des ministres en présence de Mac-Mahon. — « Bien des idées de l'Empereur, écrit Vaillant, tombent dans cette discussion[1]. Cet ouvrage tombe pièce à pièce sous le coup de la discussion. » Il n'en subsista en effet qu'un sénatus-consulte sur l'état des personnes (14 juillet 1865). Les indigènes musulmans et israélites furent immédiatement investis des droits civils attribués aux Français sans qu'intervînt un acte de soumission quelconque, sans serment à prêter, sans condition. Devenu Français, l'indigène musulman et israélite est admissible au service dans les armées de terre et de mer; il est apte à remplir les emplois et les fonctions civiles; il peut, s'il le veut, obtenir la qualité de *citoyen* par une demande individuelle. En devenant citoyen, il restera maître de son culte, mais il devra se dégager des institutions de ce culte que la loi française réprouve : la polygamie et le divorce. Les étrangers, au lieu d'être soumis à un stage de dix ans précédé d'une déclaration préalable, pourront réclamer la qualité de Français, après une résidence de trois ans dans la colonie.

1. Carnet des 10 et 11 juillet 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

III

Dans la discussion du budget, Thiers reprit le thème qu'il avait déjà développé, en l'exagérant encore, et il répéta au gouvernement de l'Empire, presque dans les mêmes termes, sa prédiction sinistre : « Vous êtes au bord d'un abîme financier, la banqueroute est en perspective. » Mais avec lui, au milieu même des plus évidentes exagérations, le bon sens ne perdait jamais complètement ses droits, il déclara toute économie sur l'armée une imprudence, et Garnier-Pagès ayant proposé l'impôt sur le revenu, il décocha ce trait : « *Ce serait une grave erreur de croire que l'impôt sur le revenu serait pour le peuple français un soulagement ; je démontrerai, au contraire, s'il venait en discussion, qu'il serait une tyrannie dangereuse qui causerait du mal* à lui plus qu'à ceux que cet impôt paraîtrait atteindre[1]. » Vuitry démontra, avec sa force de clarté et de logique, que nous n'étions pas à la veille de la banqueroute et qu'au contraire nos finances, qui avaient eu à porter le poids de tant de glorieuses entreprises, étaient en progression continuelle.

« M. Thiers, ajouta Rouher, a prononcé un mot redoutable ; je n'en ai éprouvé aucune émotion. Dans l'atmosphère il y a des éclairs qui présagent la foudre, mais au soir d'une chaude journée il y en a aussi qui sillonnent et embel-

1. Séance du 2 juin 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lissent un horizon sans nuages. Eh bien! qu'il me permette de le lui dire, le gros mot prononcé par M. Thiers n'est qu'un éclair de chaleur oratoire; il n'ébranlera à aucun degré la solidité, la force et la puissance des finances françaises[1]. »

L'opposition recommença ses dissertations sur la liberté de la presse, le Mexique, l'instruction publique, la liberté. Ces rabâchages sont une nécessité de l'action politique, mais l'Histoire ne les recueille pas, sinon quand ils se rattachent à un événement important, parce qu'elle les trouve fastidieux.

Le projet d'emprunt de 260 millions par la Ville de Paris suscita les critiques habituelles. Les dépenses projetées, consistant en travaux dans la banlieue annexée, étaient justifiées; les excédents annuels de recettes suffisaient largement aux annuités. Néanmoins on contesta, et cette fois à Ernest Picard, dont c'était la spécialité, s'unirent Berryer et un député de la majorité, Millon. Entraver cette admirable œuvre de l'embellissement, de l'assainissement de Paris, à laquelle il n'est personne aujourd'hui qui ne rende hommage, était alors le sûr moyen de gagner la popularité. Pour être juste et surtout instructif, à côté des erreurs des gouvernements il faut noter les sottises et les iniquités des oppositions, et, compte fait, je ne sais de quel côté penche le plateau de la balance. — La session fut close le 4 juillet 1865.

1. Séance du 6 juin 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE X

PREMIÈRE ENTREVUE D'ÉMILE OLLIVIER AVEC L'EMPEREUR — ÉLECTIONS MUNICIPALES — A BIARRITZ; LA FILLE D'ÉMILE DE GIRARDIN ET L'IMPÉRATRICE.

I

Les jeunes coquins âgés de moins de seize ans, acquittés comme ayant agi sans discernement, mais non remis à leurs familles (art. 66 du code pénal), étaient soumis, souvent pendant plusieurs années, dans la prison de la Petite-Roquette, à l'atroce régime d'un emprisonnement cellulaire de jour et de nuit. Ce régime constituait une violation flagrante de la loi du 5 août 1850, qui, loin d'établir l'emprisonnement cellulaire, avait voulu l'éducation en commun, l'application aux travaux de l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent. L'Impératrice étant allée visiter cet enfer, avait été émue et avait fait créer par l'Empereur, revenu d'Algérie, une commission pour rechercher s'il n'y avait pas lieu de supprimer cette prison et d'y substituer un régime moins féroce dans des colonies agricoles (22 juin 1865). La commission se composait du préfet de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

police Boittelle, du président du Conseil d'État Vuitry, de Mgr Darboy, du procureur général de Marnas, du conseiller d'État Cornudet, de l'ancien président à la Cour de cassation Béranger, du Dr Rayer, du député Mathieu; on me demanda d'en faire partie et j'y consentis.

A la fin de la première séance, j'arrivais dans la cour des Tuileries lorsque Bosredon, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, secrétaire de la Commission, homme fort aimable et très distingué, me prit à part et me dit que l'Impératrice désirait causer avec moi à une heure, le jour qui me conviendrait. Je fixai le mardi 27 juin. Je la trouvai seule, à côté d'une petite table chargée de livres, son fauteuil protégé par un petit paravent. Elle se leva, m'invita à m'asseoir. Au bout de quelques instants, la porte communiquant avec les appartements intérieurs s'entr'ouvrit; l'Impératrice fit un signe de la main; alors la porte s'ouvrit tout à fait, l'Impératrice se leva et, d'un ton un peu trop solennel, dit : « L'Empereur! » Je fis quelques pas en avant. « J'ai souvent entendu parler de vous, me dit l'Empereur, par un de mes amis, Morny. — Oh! répondis-je, c'était une nature charmante, fine et forte, et j'éprouvais pour lui une véritable affection. — Il appréciait beaucoup aussi votre personne et votre talent. » Nous échangeâmes quelques observations sur la Roquette, puis l'Impératrice me pria de répéter ce que je lui avais dit sur le droit de réunion et sur M. Thiers. L'Empereur m'écouta très attentivement. Quand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

je lui affirmai qu'il était urgent d'accorder aux ouvriers un droit quelconque de réunion, afin que la coalition ne devînt pas une conspiration, il m'interrompit : « Vous avez raison. » A ma défense de Thiers, il répondit brièvement : « Je l'ai beaucoup connu ; il veut toujours imposer sa pensée et il est dangereux. »

L'entretien ainsi lancé s'étendit librement, un peu à bâtons rompus, sur un grand nombre de sujets. J'évitais de me donner un air de prédication et d'insister sur quoi que ce soit, me bornant à répondre aux interrogations. Aussi l'Empereur m'ayant demandé quel était l'état mental des classes ouvrières, je lui dis que, depuis la loi des coalitions, leurs sentiments anti-dynastiques avaient diminué, mais que leurs exigences de liberté croissaient : « Quelles libertés manquent donc? — D'abord celle des élections ; les candidatures officielles violentent les populations. Ainsi il y a en ce moment une élection en Auvergne, en remplacement de Morny, j'en ignore le résultat... » — Il m'interrompit : « M. Girot-Pouzol est nommé. — Eh bien ! quelle nécessité y avait-il d'écrire dans le journal de la préfecture que voter pour M. Girot-Pouzol, homme fort inoffensif, c'était voter contre le gouvernement de l'Empereur ? — C'est vrai, mais que voulez-vous ? On ne peut se servir que d'hommes et ils ont leurs entraînements : ceci est une question de mesure. »

L'échange d'idées sur la liberté de la presse fut beaucoup plus long. « Tous les gouverne-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ments, dit l'Empereur, commettent des fautes, et la presse est sans cesse occupée à les envenimer. » Et comme je montrais les inconvénients du système de l'autorisation préalable et des avertissements : « C'est difficile, dit-il, mais quel système trouver ? » Je lui exposai succinctement le mien, celui du droit commun. Il écouta sans rien objecter. L'Impératrice intervenant pour insister à son tour sur les dangers de la liberté de la presse, je l'interrompis : « Le gouvernement de Votre Majesté est plus libéral qu'elle ne le suppose. En fait la liberté manque en province, mais à Paris la presse l'a suffisante pour vous faire tout le mal possible. Vous maintenez donc un régime qui permet de crier à l'oppression, bien qu'en réalité il ne soit pas oppressif. » Mon dernier mot fut : « Votre gouvernement est assez fort pour oser beaucoup. »

Le lendemain, l'Empereur dit à plusieurs personnes et notamment à de Pierre, afin sans doute qu'il me le répétât : « M. Émile Ollivier n'est pas, comme on a voulu me le faire croire, un ambitieux ; il suffit de le voir un instant pour être sûr que ce n'est qu'un honnête homme, un homme convaincu ; Morny avait raison. »

De mon côté, voici ce que j'écrivis sur mon journal : « J'ai été charmé par l'Empereur. Il a été gai, ouvert, aisément rieur, d'une simplicité qui met à l'aise, pas bavard certainement, mais agréablement causeur. Son œil est vif, fin, caressant. L'apparence est froide, toutefois sans raideur et l'on sent une nature délicate, féminine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Je ne crois pas qu'on l'enlève d'assaut : les brouillons et les systématiques ne doivent pas avoir prise sur lui, il me semble que c'est par l'insinuation lente, douce et souple qu'on le persuade. Il m'a paru aussi qu'il devait être très défiant par excès de confiance, et ceci n'est pas paradoxal : je suppose que, lorsqu'il a confiance en quelqu'un, il se fie facilement à ses assertions, mais que comme il a été souvent trompé, il doit hésiter à accorder sa confiance. Sa santé m'a paru bonne ; cependant, par éclairs, sous la forme aimable, j'ai senti la lassitude du puissant blasé sur les hommes et sur les choses. Il ne reculera certainement pas, mais il ne se jettera pas en avant ; s'il avance, ce sera pas à pas ; nous n'en sommes pas encore au couronnement de l'édifice. »

Les premières impressions, pour qui sait observer, sont toujours les meilleures. Les sentiments réciproques conçus à cette entrevue, malgré les intrigues, les dissentiments, et parfois même les hostilités apparentes, ne se sont jamais altérés : il s'y est seulement ajouté une nuance d'affection. Ils ont survécu aux malheurs, et malgré les douloureux devoirs que m'impose parfois l'impartialité historique, mes lecteurs ont pu se convaincre qu'ils sont toujours vivants en moi comme ils l'ont été chez l'Empereur jusqu'à son dernier jour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

II

La délibération sur les jeunes détenus de la Roquette devint orageuse. L'Impératrice fit éloquemment valoir les raisons d'humanité qui militaient contre ce régime cruel imposé à des enfants, même coupables. Le procureur général Marnas et Mathieu démontrèrent que ces rigueurs constituaient la violation d'une loi. Mon intervention, dans ce sens, peut-être parce qu'elle fut plus passionnée que celle de mes confrères, peut-être parce que l'Impératrice l'encourageait par un assentiment visible, exaspéra Haussmann, et il en vint à des grossièretés, que je dus réprimer. La conduite de Mgr Darboy fut aussi étrange. Il s'était d'abord prononcé contre l'emprisonnement cellulaire; tout à coup il se retourna en sa faveur, par cette raison pharisaïque, que lors qu'une loi a été violée pendant quatorze ans, il est grave de le reconnaître, car c'est implicitement blâmer ceux qui l'ont violée. — Au vote, nous fûmes six contre six et nous ne l'emportâmes que grâce à la voix prépondérante de l'Impératrice. On voulut me nommer rapporteur ; je déclinai cet honneur et le fis attribuer à Mathieu, qui en grillait d'envie [1].

A la fin de la séance, l'Impératrice, à laquelle j'avais prêté un traité de Droit pénal, me dit : « Il

1. Voir son rapport dans le *Moniteur* du 7 août 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

faut que je vous rende le livre que vous m'avez prêté. » Et elle m'invita à la suivre. Mon livre rendu, elle m'en montra un sur les colonies agricoles. « Le connaissez-vous? — Non, mais je voudrais bien le lire, et si Votre Majesté le permet, j'en noterai le titre. » Elle me tendit un crayon. « Il y aurait quelque chose de plus charmant, c'est que Votre Majesté voulût bien elle-même écrire ce titre. » Elle sourit et de sa belle écriture le copia sur une grande feuille de papier. « J'espère, dit-elle, en me congédiant, que nous nous reverrons. — Je serai toujours aux ordres de Votre Majesté. »

« Sous ce gouvernement, dit Mathieu d'un ton amer, nous sommes destinés à voir les choses les plus étranges : cet hiver, nous verrons M. Émile Ollivier ministre de l'Intérieur. » Rouher fut averti de veiller. *Caveant consules.*

III

Le mouvement libéral, qui s'était manifesté par les élections de 1863, se poursuivit lentement mais sans interruption. Dans le Puy-de-Dôme le candidat d'opposition, Girot-Pouzol, l'emportait sur le candidat officiel. Les élections municipales (22 et 23 juillet) dans leur ensemble continuaient à être favorables à l'administration. Dans les chefs-lieux de département, 8 maires seulement n'avaient pas été nommés, 28 dans les chefs-lieux d'arrondissement, 216 dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chefs-lieux de canton en regard de 1,963 élus. Cependant, partout les candidats opposants avaient réuni un certain nombre de voix et dans quelques villes, notamment à Toulouse et à Marseille, ils l'avaient emporté. A Toulouse, l'échec du gouvernement avait été complet, trois seulement de ses candidats sur trente-six avaient été élus, et le premier de la liste était Paul de Rémusat, un de ses adversaires les plus prononcés. A Marseille il eut grand'peine à faire passer dix de ses partisans.

Le gouvernement ne se crut pas néanmoins obligé de modifier sa marche; il persista à tenir les journaux sous sa férule; toutefois, par une contradiction toute libérale, il continua à respecter la liberté du livre. Un jeune écrivain, Ténot, put impunément publier une histoire de la province en 1851, qui était un virulent pamphlet contre le coup d'État.

L'Empereur saisit l'occasion que lui offrit la mort du grand référendaire du Sénat pour s'acquitter de ce qu'il devait à un de ses plus éminents serviteurs : il nomma Thouvenel (4 août).

Il régla aussi la question toujours ouverte de la présidence du Corps législatif. Il écarta à la fois Schneider et Jérôme David, fit élire Walewski député dans les Landes, à la place de Corta, récompensé ainsi de sa mission au Mexique par la dignité de sénateur, et aussitôt après l'institua président du Corps législatif (1er septembre).

Pendant l'été, l'Empereur fit quelques excur-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sions à Plombières, à Arenenberg, un séjour à Fontainebleau et vint commencer l'automne, selon son habitude, à Biarritz (du 7 septembre au 12 octobre 1865).

Émile de Girardin s'y était aussi rendu avec sa femme et sa fille afin de se ménager une rencontre. Il put en effet s'entretenir une fois avec le souverain, et il n'eut pas lieu d'être très satisfait, car il reçut la déclaration qu'il n'accorderait jamais la liberté de la presse. Un malheur de famille ne lui permit pas de reprendre l'entretien; sa fille fut emportée en quelques jours par la cruelle diphtérie. L'Impératrice, malgré les adjurations de son entourage, voulut visiter la jeune malade; Girardin me le raconta en termes émus : « Ma fille à laquelle j'apprenais à vivre m'a appris à mourir. La charmante enfant s'est éteinte dans mes bras, et je ne l'ai quittée qu'après avoir vu souder le plomb de son cercueil que je suivrai demain. Je ne me croyais pas capable de ce courage, et non seulement il m'a été facile, mais il m'a donné la seule satisfaction que je pusse encore goûter. Vous avez raison de rester au lieu du péril[1]. La vraie grandeur est à ce prix. L'Impératrice en a donné l'exemple. Quoique sachant parfaitement que l'angine couenneuse est une maladie contagieuse, qui se gagne et qui s'emporte; quoique mère, ayant appris que ma pauvre chère fille, après l'opération de la trachée-artère, refusait de boire et de rien man-

1. Allusion au choléra qui sévissait furieusement dans le Midi où je me trouvais à côté de mon père.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ger, elle est venue essayer elle-même de la faire manger et boire. Et cela, elle l'a fait avec autant de simplicité que de résolution, sans se laisser arrêter par les conseils contraires de tous ceux qui l'entouraient. C'est une vraie femme (30 octobre 1865) ».

Une visite bien plus importante fut celle de Bismarck. Pour comprendre ce qui l'amenait sur la plage de l'Océan auprès du souverain français, il faut savoir ce qu'il venait de faire en Allemagne après la conquête des Duchés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XI

LES EMBARRAS D'UNE CONQUÊTE FAITE EN COMMUN

I

Les professeurs et les politiques de la Diète, grands pourfendeurs au profit d'Augustenbourg, s'étaient imaginé béatement que, selon l'exemple désintéressé de Napoléon III en 1859, la Prusse et l'Autriche remettraient leur conquête entre les mains de l'Allemagne. Bismarck ne leur laissa pas cette illusion, et il notifia les conditions auxquelles il permettrait à Augustenbourg de s'installer dans les Duchés : à savoir de remettre entre les mains de la Prusse son armée, sa marine, ses forteresses, Kiel, Rendsbourg, tout l'essentiel de ce qui constitue un pouvoir souverain ; on lui abandonnerait le reste.

C'est ce qu'on a appelé les conditions de Février (22 février 1865). Il n'y avait aucune différence, sauf un nom d'apparat, entre une telle suzeraineté et l'annexion ; le Sultan n'avait pas imposé aux hospodars des Principautés une sujétion pareille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Mensdorff se refusa à prendre au sérieux ces exigences. Augustenbourg, tout en témoignant son désir de concéder beaucoup, déclara qu'on lui en demandait trop, et le 31 mars, la Diète, soutenue cette fois par l'opinion révolutionnaire qui lui était ordinairement hostile, adressa à la Prusse, sur la proposition de la Bavière, une espèce de sommation de donner à l'affaire une solution conforme aux droits de la Confédération (6 avril 1865), c'est-à-dire de reconnaître Augustenbourg.

— « Comment le reconnaîtrais-je? dit Bismarck : il faudrait qu'il possédât des droits certains, et les siens sont loin de l'être. Ceux des Oldenbourg, derrière lesquels se dresse le fantôme de la Russie, me paraissent bien spécieux, et j'ai l'idée vague que la Prusse elle-même peut avoir des droits encore mieux établis. Je vais m'adresser aux syndics de la couronne afin qu'ils me renseignent. »

Le Roi, sans arrêter formellement Bismarck, trouvait qu'il allait bien vite en besogne; il gardait encore quelque faiblesse pour Augustenbourg et désirait ne pas rompre avec François-Joseph. Bismarck craignit que cette disposition ne s'aggravât, si elle était alimentée par les résolutions de la Chambre sortie des élections récentes (8 octobre 1864) avec les mêmes passions de colère qui avaient nécessité sa dissolution.

Il tenta avec les chefs de l'opposition une entente qui aurait rendu au Roi la confiance. Eulenbourg et Roon se prêtèrent à le seconder, et un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

instant on entrevit la possibilité d'un arrangement, au moins momentané. Il avait été convenu que si l'accord du Roi et des deux Chambres du Landtag, nécessaire pour la fixation légale du budget, ne pouvait s'obtenir, le dernier budget légalement établi resterait en vigueur jusqu'à ce que l'on se fût entendu sur un nouveau. L'inflexibilité du Roi, excité par son cabinet militaire, fit échouer cette combinaison et la lutte constitutionnelle recommença avec plus d'âpreté.

II

Bismarck abandonna au ministre des Finances et à Roon le soin inutile de défendre les dépenses militaires. Roon sortit alors de la modération dans laquelle il avait affecté de se tenir (23 mars 1865). — Un orateur de l'extrême gauche ayant répété que l'entente entre la Chambre et le gouvernement était subordonnée au renvoi des Ministres, le général s'écria que lui et ses collègues ne tenaient point par ambition à leurs portefeuilles, qu'ils ne gardaient le fardeau des affaires que par dévouement pour le Roi, lequel choisissait librement ses conseillers : « Si le Roi avait confiance dans la majorité, il nous aurait déjà renvoyés; s'il nous garde, c'est qu'il a confiance en nous. On nous conseille de dissoudre la Chambre, le gouvernement sait que sous l'empire de la loi actuelle, l'organisation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que possède le parti de la majorité lui assure d'avance la victoire. On verra si les lois ne fournissent aucun moyen de briser cette organisation. Le gouvernement devra-t-il s'enquérir d'une *recette* qui donnerait aux élections un caractère répondant davantage aux intérêts du pays? Non, Messieurs, il ne l'a point voulu, il ne le veut pas. Le gouvernement a considéré comme un devoir d'en appeler encore une fois à votre conscience, pour arriver à un rapprochement. Vous répondez à ses avances par votre rapport... vous tentez une expérience dangereuse. Vous voulez voir jusqu'où ira la condescendance, tandis que vous élevez tous les jours des prétentions plus exorbitantes... Vous jouez le tout pour le tout. Le gouvernement veut demeurer fidèle à la Constitution. Il n'a jamais manifesté la pensée de ne pas se soumettre à ses règles positives, conformément aux volontés de Sa Majesté; il est fermement résolu à rétablir l'état de choses constitutionnel. Vous devez y prêter les mains, et ne point former des demandes qui conduiraient au résultat contraire. Si vous repoussez nos ouvertures, alors, assurément, le débat changera d'aspect, et la question de droit devient une question d'existence. »

Ce discours, souvent interrompu par les murmures, produisit une sensation extraordinaire, et provoqua de très vives répliques de Virchow et Simson : « la Chambre ne se laisserait pas intimider par la menace d'une rupture violente; — les ministres ne parlaient plus comme des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

hommes de gouvernement, mais comme des factieux et des sectaires.

Peu après, Roon produisit une émotion d'une autre nature. En réponse à Gneist qui avait parlé du peu de probabilité d'une guerre prochaine avec la France, il dit : « Les réflexions politiques de l'honorable préopinant, touchant la probabilité d'une guerre à l'ouest, ne pèsent, à mon avis, d'aucun poids dans une question d'organisation qui a principalement trait à l'avenir. Je crois, avec M. Gneist, que le sage monarque qui règne sur la France ne songe pas à nous faire la guerre demain, ou après-demain et les jours suivants, mais, il nous la fera certainement quand ses intérêts le lui commanderont, et qui sait quand ce moment arrivera? »

Cette fois la réclamation vint de Drouyn de Lhuys : « Nous savons que le ministre ne croit pas au danger qu'il signale. C'est là un expédient de tribune, mais il est convenable de ne pas faire intervenir le nom de la France dans des querelles de ménage, dont nous ne nous mêlons pas (24 mars). » Bismarck excusa son collègue : « Ses paroles étaient inoffensives; en signalant une éventualité extrême, il avait voulu uniquement renforcer son argumentation ; de pareils incidents se sont souvent produits dans les assemblées délibérantes de tous les pays sans que personne se soit mépris sur le sens véritable qu'il convenait d'y attacher. Allant au-devant de nos désirs, il avait engagé son collègue à s'expliquer, s'il en avait encore l'occasion, d'une façon plus géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rale, et sans faire intervenir aucun des gouvernements amis de la Prusse[1].

La discussion ne se pacifia pas quand Bismarck crut devoir s'expliquer lui-même sur les dépenses de la marine à propos de Kiel et sur les dépenses de la guerre danoise (2 481 777 thalers, 84 306 633 francs) systématiquement repoussées par l'opposition comme tous ceux qui ne paraissaient pas avoir un caractère indiscutable d'urgence. Sous les rudesses de ses sarcasmes il y avait des avances sous-entendues que des esprits moins passionnés eussent comprises : « Si nous pouvions aujourd'hui vous expliquer quelles sont les probabilités que nous avons de mener à bonne fin notre politique dans les Duchés, quelles sont les voies qui doivent, dans notre pensée, nous conduire à ce résultat, s'il nous était possible de vous donner ces explications avec autant de clarté que je puis le faire vis-à-vis de Sa Majesté le Roi, je crois que la vivacité de votre opposition contre notre politique s'amollirait un peu[2]. » Il rassura même sur ce qu'on racontait de la rétrocession de la partie Nord des Duchés : « C'est un pur mensonge que j'aie jamais dit que Flensbourg fût une ville danoise; je regarde Flensbourg comme une ville allemande, *et fût-elle même une ville danoise*, je ne la rendrais pas[3]. »

Avant que la concession essentielle sur le

1. De Benedetti à Drouyn de Lhuys, 1er avril 1865.
2. 1er juin 1865.
3. 2 juin 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

droit constitutionnel eût été obtenue, la majorité était décidée à ne pas désarmer, et la discussion ne cessa d'avoir un caractère de passion allant parfois jusqu'à l'insulte. Bismarck ayant dit du rapport de Virchow contre les crédits maritimes qu'il n'était qu'une apologie d'Annibal Fischer, commissaire fédéral chargé en 1850 de vendre la flotte allemande aux enchères, le rapporteur répondit par un démenti. Bismarck lui envoya des témoins. « Si je le tue, disait-il, je rendrai un grand service au Roi et si je succombe, au contraire, ma mort sera comme celle de Kotzebue, elle fermera pour longtemps le gouffre des révolutions. » L'affaire n'eut pas de suites parce que le bureau, investi par le règlement de la mission de décider si les discours contenaient une injure, jugea que tel n'était pas le cas de celui de Virchow et lui enjoignit de ne pas répondre au défi.

III

Cependant l'opposition éprouva quelque embarras à refuser les crédits pour couvrir les dépenses de l'expédition victorieuse. Quelques audacieux commençaient à penser que la politique d'annexion de Bismarck, maintenant évidente, était après tout favorable à la grandeur de la Prusse, et que, le conflit constitutionnel réservé, il serait peut-être bien de ne plus la contrarier, voire même de l'aider. Cette disposi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tion venait de se manifester dans une brochure retentissante de Treitschke. « Le droit appelle positivement le duc d'Augustenbourg à être investi de la voix du Holstein à la Diète. Ferait-il entrer le Sleswig dans la Confédération? A lui, appartient exclusivement le pouvoir d'en décider. Dès lors, il faut recourir à des mesures révolutionnaires, dans le bon sens du mot. Il faut que le Sleswig-Holstein *soit le vassal de la Prusse* ou *absorbé par elle*. Mais l'établissement de liens de vassalité ne serait pas moins révolutionnaire que l'annexion. La tâche à entreprendre dans les Duchés n'est pas simple : Il faut assimiler le Holstein et le Sleswig; dans le Nord du Sleswig, il convient de *germaniser*, *d'éteindre* les sympathies danoises et de préparer l'entrée dans le Zollverein... Quiconque veut éviter aux pays récemment rattachés à l'Allemagne une période de malaise et de désordre, doit donc faire des vœux pour *leur annexion à la Prusse*. — Qu'elle poursuive l'annexion pure et simple ou des arrangements impliquant la vassalité, la Prusse ne l'emportera que si elle est *décidée à employer les moyens extrêmes*. Nous ne sommes point les amis de M. de Bismarck, mais, en politique, ainsi que le disait Cavour, il n'y a rien de plus insensé que la rancune. On ne peut contester au Président du Conseil d'avoir effacé les traces des humiliations de 1850. En outre, nous avons un ennemi plus odieux que la réaction, c'est le particularisme. Que la politique prussienne triomphe dans les Duchés, rien depuis la fondation du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Zollverein n'aura été plus utile à l'avenir de l'Allemagne. »

Le rapporteur Twesten fut obligé de faire sa part à ce sentiment qui, visiblement, se formait peu à peu dans l'esprit prussien. « La Prusse, dit-il, a montré qu'elle a sa propre volonté, qu'elle ne se guide pas d'après les inspirations des puissances, et qu'elle ne craint pas leur intervention. Après une longue politique de faiblesse, nous avons enfin obtenu un succès, et l'histoire ne manquera pas de l'enregistrer. Malgré le mauvais vouloir de certaines Puissances, malgré les protestations excessivement violentes de l'Angleterre, nous avons obtenu un grand avantage militaire et politique. La Prusse a gagné en considération parmi les nations de l'Europe. »

La conclusion de ce beau panégyrique eût été de voter les dépenses de la guerre qui avait procuré à la Prusse tant de gloire. Néanmoins Twesten et la Chambre les refusèrent, protestèrent derechef contre l'irrégularité constitutionnelle et déclarèrent les ministres responsables des sommes puisées dans les réserves du Trésor. — Il s'agissait, avait dit le Rapporteur, d'une bagatelle de 20 à 30 millions d'écus. Or, le ministère n'avait point encore obtenu décharge pour les centaines de millions dépensés depuis cinq ou six ans : l'intérêt de l'État n'exigeait donc pas qu'on l'exonérât d'aussi peu.

Un député, du parti de la Croix, Wagener, avait proposé d'exprimer l'espoir que le gouvernement acquerrait les Duchés, en indemnisant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les princes qui justifieraient de quelques droits. — La friponnerie d'Augustenbourg était à ce point devenue un dogme allemand que Twesten, tout en reconnaissant que les Duchés devraient rendre à l'Allemagne les services si longtemps obtenus par le Danemark, soutint qu'on n'arriverait à ce résultat, disputé par l'Autriche, qu'avec le concours des États des Duchés et du prince d'Augustenbourg dont les droits étaient incontestables; et l'orateur se plaignit vivement des mesures diverses par lesquelles on avait rebuté le Prétendant et les populations qui lui étaient dévouées.

Bismarck, mis en demeure de s'expliquer sur ses intentions, ouvrit à moitié la porte de son arrière-boutique : « Je considère en effet comme plus avantageux pour les Duchés de devenir membres de la grande communauté prussienne que de former un nouveau petit État avec des charges auxquelles il serait presque impossible de suffire. » Cependant il s'en tenait provisoirement aux conditions de Février, « sauf à élever ses prétentions si leur refus amène des complications ».

Le chef de l'extrême gauche, Jacobi, proposa le rejet total du budget : — « Si le ministère n'a pas encore été mis en jugement pour cause de violation de la Constitution et de parjure, il le doit uniquement à cette circonstance que les lois prussiennes existantes ne règlent point la procédure criminelle à suivre en pareil cas : le rejet total du budget serait une démonstration stérile, s'il n'était pas suivi dans tout le pays du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

refus de l'impôt. Notre mission est donc de donner l'exemple. Si nous voyons là un devoir de conscience, nous ne devons pas nous préoccuper de la probabilité plus ou moins grande d'un succès plus ou moins prochain, nous ne devons pas nous laisser guider par les considérations de prudence ou d'opportunité ; le peuple prussien ne supporterait pas l'arbitraire et l'anarchie du système adopté par nos ministres si on lui montrait le chemin par lequel il pourrait s'y soustraire : montrons-le-lui. Marchons vers un acte décisif et nous aurons le peuple derrière nous. »

Le rapporteur Twesten, appuyé par Waldeck et Genest, combattit cette thèse : « La tactique, suivie jusqu'à présent de repousser imperturbablement les dépenses nouvelles et illégitimes, tandis qu'on sanctionnait les dépenses légitimes, serait à la longue beaucoup plus efficace et plus sûre qu'un rejet total. L'Angleterre n'avait dû sa liberté qu'à des luttes parlementaires très longues. Plus une conquête coûte de labeur, plus elle profite à une nation. L'Assemblée doit ne pas se départir de l'opposition régulière dont elle a fait son programme et s'attacher surtout à faire l'éducation politique du peuple et à préserver son moral de toute atteinte; cela vaut mieux que de se jeter dans les aventures. » — Ce langage du bon sens fut entendu, et le budget, sauf les dépenses de la réorganisation militaire, fut voté (12 et 13 juin 1856), à la majorité de 212 voix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

On ne pouvait songer à s'engager à fond de train dans une action diplomatique et militaire de nature à compromettre l'existence de la nation si l'on était tous les jours mordu au talon par une assemblée indomptable. La plupart des ministres et surtout Roon, sous l'impression des débats irritants auxquels sa personne avait été mêlée, conseillaient la dissolution et des réélections au suffrage universel. Bismarck ne fut pas de cet avis. « Ce serait, dit-il, le premier pas dans la voie conduisant au coup d'État contre la Constitution. » Et il ne voulait pas s'y engager. Le Roi, d'ailleurs, se refuserait actuellement à l'expédient du suffrage universel. « Vous agissez, dit-il à Roon, comme un régiment qui, impatienté d'être immobile sous la mitraille, voudrait s'élancer en avant, quoique le moment n'en soit pas venu. Persistons dans le système de temporisation. » Il fut décidé que la Chambre serait ajournée, non dissoute et de nouveau convoquée l'année prochaine : elle fournirait sa dernière session législative, et même dans l'hypothèse où l'on serait une fois encore obligé à couper court à ses travaux, elle ne serait soumise à de nouvelles élections qu'en 1866.

Un message hautain prononça donc la clôture de la session (17 juin 1865).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

IV

Débarrassé de ses parlementaires, Bismarck eut le loisir de s'occuper exclusivement de l'Autriche.

La situation intérieure de cette puissance était loin d'être satisfaisante. Schmerling déployait, dans la pratique de son système parlementaire libéral, tour à tour la grâce et la raideur, la bienveillance et la colère, la force et la faiblesse, l'ardeur et la patience, toutes les qualités d'une intelligence remarquable; néanmoins il ne réussissait pas. Les Hongrois mécontents s'agitaient, les Slaves se tenaient à l'écart, les Allemands murmuraient, les finances étaient en désarroi, un désaccord constant sur la politique extérieure existait entre les ministres, ou plutôt entre Schmerling et François-Joseph. Mensdorff, moins nerveux et plus calme que Rechberg, d'un esprit juste et droit, d'une délicate élévation de sentiments, était un ministre sur le type d'Antonelli, avant tout dévoué à son maître, jusqu'au sacrifice de soi-même, donnant de bons conseils et prenant la responsabilité des mauvais quand on ne l'avait pas écouté : sous lui plus encore que sous Rechberg, François-Joseph fut le seul maître de sa politique extérieure, et c'est avec lui que Schmerling se heurtait à tout instant. Le ministre voulait tout sacrifier à l'entente avec la Diète, les États moyens et l'opinion publique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

allemande; François-Joseph, bien aise d'être d'accord avec la Diète et les États moyens, se préoccupait peu de l'opinion publique et beaucoup de ne pas briser irrévocablement avec la Prusse.

Il ne pouvait sortir de l'impasse où il s'était laissé engager sinon par un de ces coups d'audace qu'ont seuls les hommes de génie. S'il eût été tel, ou s'il avait encore été assisté par un Schwarzenberg, il se serait convaincu de l'impossibilité de conserver à la fois sa domination en Vénétie et sa prépondérance en Allemagne. Sans s'arrêter aux objections, aux inconvénients, et surtout aux considérations d'amour-propre militaire, il eût opté entre les deux ambitions. Tenait-il avant tout à conserver sa possession italienne, il eût abandonné les Duchés à la Prusse moyennant une indemnité dont son trésor vide se serait bien trouvé, et lui eût non moins résolument livré l'Allemagne jusqu'au Mein, au prix d'une alliance offensive et défensive, non contre l'Italie qui, réduite à ses propres forces, n'était plus à redouter, mais contre la France au cas où elle eût recommencé un 1859. Préférait-il sa prépondérance en Allemagne, il eût vendu la Vénétie à l'Italie à un bon prix, il eût repris toutes les concessions de Rechberg à Bismarck, épousé ouvertement et à tous risques la cause d'Augustenbourg, rallié derrière lui les États moyens du Sud et du Nord, tenté de contracter avec Napoléon III une alliance offensive et défensive contre la Prusse à laquelle ce souverain ne se serait pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

refusé au lendemain d'une cession de la Vénétie dont il eût été l'intermédiaire. Et l'Autriche serait redevenue la suzeraine de l'Allemagne comme elle l'avait été à Olmütz; la lutte séculaire se serait terminée en sa faveur, et la nouvelle couronne d'Allemagne serait tombée sur sa tête, non sur celle du roi Guillaume.

Il n'adopta aucune de ces politiques viriles; il entra dans celle des moyens termes, des demi-mesures, ne sachant ce qu'il voulait, résistant, puis se rendant à merci, ne contentant pas la Prusse, blessant la Diète, n'osant être ni pour ni contre Augustenbourg, revendiquant le droit de conquête, puis se rangeant sous l'égide du principe des nationalités : lent, incertain, contradictoire, aveugle, et cela en présence d'un adversaire décidé, résolu, clairvoyant, sachant nettement ce qu'il voulait et où il allait, ne concédant rien à personne que ce qui était indispensable pour cacher ou faciliter ses opérations offensives. Hommes d'État de l'avenir, si vous voulez apprendre comment on périt, méditez sur l'imprévoyante diplomatie autrichienne dans toute cette affaire des Duchés.

V

Bismarck, sans se préoccuper du rejet des conditions de Février, s'installa dans la propriété commune comme s'il en était le seul maître; il augmenta démesurément les forces prussiennes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et organisa ouvertement l'annexion. Il promettait la remise des sommes considérables incombant aux Duchés pour frais de guerre, s'ils se réunissaient à la Prusse ; il menaçait de leur recouvrement impitoyable au cas contraire. Il leur donnait à choisir entre la misère avec une dette énorme et un prince ruiné ou la prospérité et la richesse avec le roi de Prusse comme bienfaiteur et souverain.

Chaque jour il empiète par un coup de charrue sur le voisin et recule la limite de son droit. Il déclare Kiel propriété prussienne, y transfère les établissements maritimes de Dantzig, sans même avertir son copropriétaire. Mensdorff proteste, puis il abandonne la ville aux Prussiens pourvu qu'on ajoute : « à titre provisoire ».

De toutes parts on réclamait que les habitants des Duchés fussent appelés à manifester leur volonté. Il y avait pour cela deux moyens : l'un excellent, le plébiscite tel qu'on venait de le pratiquer en Grèce et en Roumanie; l'autre moins exact mais cependant suffisant encore, une assemblée *ad hoc* telle qu'on l'avait convoquée aux îles Ioniennes. Bismarck redoutait le plébiscite autant que l'assemblée *ad hoc*, sachant que toute consultation sincère profiterait à Augustenbourg, qui, installé dans les Duchés, en maître occulte mais reconnu, était plus puissant que lui et même le bravait. — Qu'êtes-vous venu faire dans les Duchés? disait le prince à Bismarck, nous ne vous avons pas appelé; sans la Prusse mes affaires marcheraient beaucoup mieux. — Bismarck rusa:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il concéda la réunion des États, mais à la condition que, conformément à la loi de 1851, ils se réuniraient à part et uniquement pour délibérer sur la convenance d'appeler une assemblée commune dont le mandat serait de juger de concert avec les deux grandes puissances, les conditions selon lesquelles les Duchés seraient définitivement constitués. Plusieurs sièges des deux Diètes se trouvant vacants, il y aurait lieu de les compléter préalablement, par des élections partielles, et par ces formalités préliminaires la réunion des Diètes serait retardée jusqu'en septembre. Bismarck demandait en outre qu'il fût entendu, dès à présent, que les Diètes seraient saisies du règlement des frais de guerre : il tenait à éclairer les populations, avant qu'elles nommassent une assemblée nationale unique, sur les charges que la constitution du pays sous Augustenbourg ferait peser sur elles. L'Autriche jugeait cette procédure défectueuse : elle eût voulu la dissolution immédiate des deux Diètes particulières, et la convocation d'une Diète commune. Néanmoins cette fois encore, comme à l'égard de Kiel, elle finit par céder, elle ne tint bon que sur les frais de guerre.

Plus elle accordait, plus Bismarck exigeait. Les élections ne seraient libres selon lui, que si Augustenbourg déguerpissait des Duchés. Il obtint même du Roi une lettre personnelle ayant le caractère d'une sommation. Augustenbourg, grisé par sa popularité, n'en tint aucun compte. — Il n'y a plus qu'à le chasser par la force, dit Bis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

marck à Mensdorff. — Cette fois il demandait trop. Une telle démarche eût obligé l'Autriche à sortir de son apparente impartialité, car si elle consentait à ne pas appuyer trop ouvertement Augustenbourg, elle n'entendait pas se prononcer contre lui. Mensdorff répondit par une négative ferme : l'expulsion serait le signal d'un soulèvement général; d'ailleurs le prince avait le droit de séjourner dans son pays.

La Diète vint appuyer cette résistance. Sur la proposition de la Bavière et de la Saxe elle demanda que des élections libres fussent assurées aux Duchés et décida que la confédération prendrait à sa charge les frais de guerre, sous le poids desquels Bismarck menaçait d'écraser les Duchés; enfin, elle adressa sommation aux gouvernements de Prusse et d'Autriche de dire quelles démarches ils ont faites ou comptent faire pour amener une solution définitive des questions encore pendantes des Duchés de l'Elbe (27 juillet).

Bismarck était trop lancé pour s'arrêter. A l'Autriche il notifia que sur son refus d'assistance, il procéderait seul à l'expulsion du prétendant rebelle. Pour en finir avec la Diète et son candidat, il publia l'avis des syndics de la couronne : « Le prince héréditaire d'Augustenbourg est dépourvu de tout droit sur l'ensemble ou la partie des Duchés, tant parce que son père a fait acte de renonciation et approuvé d'avance les mesures à prendre relativement à l'ordre de succession que parce que la succession par ordre de primo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

géniture ne saurait être démontrée pour la maison d'Augustenbourg. — Le grand-duc d'Oldenbourg n'a que des droits éventuels à la possession de la part des Gottorp. — La succession de Christian IX est à reconnaître comme seule légale pour l'ensemble des Duchés d'après la loi sur la succession au trône du 31 juillet 1863, laquelle a été légalement publiée et mise en vigueur dans le Sleswig-Holstein. En vertu du traité de Vienne les droits incontestables de Christian avaient été transférés au roi de Prusse (5 août 1865).

On s'est fort récrié contre cet avis des syndics : il est cependant aussi honnête que juridique; honnête par la condamnation de la malhonnêteté d'Augustenbourg; juridique, dès que se plaçant en dehors du principe des nationalités, on admettait le droit princier d'acquérir et de transmettre. Il ne serait pas même équitable de reprocher à Bismarck de ne l'avoir pas produit et soutenu à la conférence de Londres, l'Autriche avec laquelle il n'était pas encore en mesure de rompre l'en avait empêché. Du reste, cet avis des syndics de la couronne n'était que le commentaire du traité de Vienne. Quelle valeur aurait-il si, en effet, Augustenbourg était le seul souverain légitime des Duchés et Christian un détenteur sans droit?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

VI

On paraissait acculé à ce point extrême où il n'y avait plus en perspective qu'une reculade, déshonorante pour celui qui l'opérerait, ou la guerre.

Quand le Roi arriva à Carlsbad (21 juin 1865), où Guillaume devait passer quelques semaines avant de se rendre à Gastein, Gramont étant arrivé de Vienne pour lui présenter ses hommages, Bismarck pria notre ambassadeur de venir le visiter et lui dit :

« Depuis l'année dernière les rapports de la Prusse et de l'Autriche se sont considérablement refroidis ; je ne vois rien dans la situation de nature à les rendre meilleurs. Je crois que le cabinet de Vienne n'attache pas une grande importance à la convocation de l'Assemblée des Duchés et préfère, faute de mieux, continuer le système provisoire du condominium. Cependant cet état de choses est une source de conflits perpétuels qui ne peuvent que s'aggraver avec le temps. Le cabinet de Berlin est irrévocablement décidé à faire dans les Duchés des choses que l'Autriche ne pourra permettre ni tolérer ; il compte ne s'arrêter ni devant des protestations ni devant aucune résistance. L'accord des deux puissances ne peut donc subsister qu'à la condition que l'Autriche cède sur tous les points, car pour la Prusse elle est résolue à ne céder sur aucun, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

comme il est peu probable que l'Autriche consente, sans y être forcée, à ce degré de condescendance, il est naturel de prévoir qu'à un moment donné les alliés d'aujourd'hui deviendront des adversaires. Je suis tellement convaincu de cette probabilité, que j'ai déjà pris des mesures à cet effet : l'armée prusienne est prête et pleine de bonne volonté, ses approvisionnements complets et les voies et moyens tout préparés, savoir une encaisse déjà suffisante pour commencer, et un crédit déjà stipulé avec qui de droit pour continuer sans embarras. Je ne désire pas cette guerre, parce qu'on ne peut jamais préférer la guerre à la paix, mais je ne puis cependant me dissimuler qu'elle aurait pour résultat de mettre le gouvernement du Roi bien plus à l'aise en lui donnant ses coudées franches dans une question qu'il est décidé coûte que coûte à trancher dans le sens de ses intérêts politiques. L'alliance de l'Autriche n'a été pour la Prusse qu'une gêne et un embarras depuis le premier jour de la campagne ; elle devient aujourd'hui un obstacle que tout Prussien se sent impatient d'écarter. Seule, la Prusse eût déjà depuis longtemps fait accepter à l'Allemagne la solution qu'elle serait en droit d'exiger et cette opinion publique qu'il regarde comme factice ne s'est imposée au gouvernement que sous l'égide autrichienne. »

Gramont profita d'une interruption momentanée pour rappeler qu'il écoutait en auditeur désintéressé, et qu'il ne se chargeait pas de raconter à Vienne ce qu'on lui disait à Carlsbad :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Nous n'avons dans cette question des Duchés qu'un intérêt indirect et moral que nous avons déjà fait valoir dans la sphère de notre compétence. Plus d'une fois nous avons recommandé aux puissances allemandes le respect de la nationalité danoise. » Il s'étonnait qu'un appel si désintéressé n'eût encore provoqué de sa part que des réponses évasives. Il ne croyait pas devoir laisser ignorer que le cabinet de Vienne lui avait fait entrevoir que s'il ne prenait pas l'initiative d'une proposition, du moins il ne la combattrait pas, pourvu qu'elle se produisît dans des conditions acceptables. Il avait aussi quelques raisons de croire que le duc d'Augustenbourg consentirait, le cas échéant, à acheter, au prix d'une rétrocession au Danemark de la zone danoise du Schleswig, la sanction de son autorité par les puissances occidentales. Ce n'était pas sans surprise donc qu'il avait relevé dernièrement, dans un discours du président du Conseil, des paroles témoignant de dispositions contraires.

« Votre observation, répondit Bismarck, vient fort à propos pour démontrer la justesse de mon raisonnement. Les paroles que j'ai prononcées à la Chambre m'ont été, en effet, arrachées par la nécessité de compter avec cette opinion publique, qui, bien que factice, puise dans l'appui de l'Autriche une force assez considérable pour exiger des ménagements. Or, c'était précisément cette fausse situation dont j'ai hâte de me dégager, fût-ce au prix d'un conflit, si je ne puis recouvrer autrement la liberté de mes mouvements. Qu'im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

porte à la Prusse la zone danoise du Sleswig septentrional? A part la position de Düppel qu'il faut avoir pour des raisons stratégiques, la Prusse n'a aucun intérêt à séparer du Danemark les communes essentiellement danoises, et dès que ses rapports avec l'Autriche seraient arrivés à un degré de tension qui dispense des ménagements et rend la liberté des mouvements, le gouvernement du Roi n'hésiterait pas à prendre l'initiative de cette rétrocession. »

Et, comme Gramont exprimait quelques doutes sur la prochaine échéance de cette éventualité, en s'appuyant sur les relations intimes des deux souverains, Bismarck ajouta que l'éventualité était à ses yeux sinon très prochaine, du moins très probable et que les entrevues personnelles et amicales ne feraient pas dévier d'une ligne la politique du cabinet de Berlin. « Grâce au ciel, dit-il, le roi actuel n'est pas comme son prédécesseur disposé à accepter devant l'empereur d'Autriche la position d'un électeur de Brandebourg. C'est un vrai roi de Prusse, servi par de vrais Prussiens; la cour de Berlin, les ministres, la nation entière n'ont qu'un même sentiment sur les destinées nécessaires de la Prusse et tous veulent les réaliser ou périr à l'œuvre. Ce ne sont pas des amitiés personnelles qui arrêteraient de semblables résolutions. L'Autriche sait ce que nous voulons : si elle tient à rester notre alliée, elle doit nous faire place[1]. »

1. De Gramont à Drouyn de Lhuys, 25 juin 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Bismarck ne se contentait pas d'annoncer la guerre, il la préparait aussi. Il n'avait pas à s'occuper de l'armée, objet des sollicitudes du Roi, de Roon et de Moltke; de temps en temps Moltke et certains officiers dont le Roi était accompagné, disparaissaient de Carlsbad : ils allaient étudier le terrain en Bohême, rectifier les cartes, relever les routes et les cours d'eau. Bismarck s'occupait de rechercher les alliances. Il était sûr de la Russie. Que Gortchacow se permît de ces boutades de principes qu'il affectionnait, cela ne tirait pas à conséquence. Il ne désespérait pas de capter la Bavière en lui proposant de s'arrondir en dehors des sphères de l'ambition prussienne; il croyait se l'attacher, connaissant sa sensibilité à la flatterie chauvine, par quelques compliments opportuns sur son importance publique et sur son rôle futur dans les arrangements de l'Allemagne. Dans ces derniers temps les sentiments anti-prussiens de Pfordten, le ministre bavarois, avaient une tendance visible à disparaître et Bismarck se flattait qu'il ne serait pas malaisé d'en triompher tout à fait et d'en obtenir au moins la neutralité.

Il fit des ouvertures à l'Italie. Il savait le chef du cabinet italien, La Marmora, admirateur de la Prusse, et d'autant plus impatient d'obtenir la Vénétie, que par la Convention du 15 septembre il paraissait avoir abandonné Rome. Usedom, ministre de Prusse à Florence, fut chargé de le pressentir sur l'attitude de l'Italie dans le cas probable d'une guerre entre l'Autriche et la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Prusse. Usedom trouva La Marmora plein de défiances, craignant qu'on ne se servît de l'Italie que pour mieux amener l'Autriche à composition, très décidé à ne contracter aucun engagement avant de connaître les intentions du puissant et tout dévoué ami de l'Italie.

VII

Bismarck essayait non moins que La Marmora de pénétrer la pensée de Napoléon III. Son esprit, à ce sujet, était agité de doutes inquiétants. Goltz était fort bien en cour, mais Metternich n'y était pas mal. Les dispositions de Vienne envers l'Italie devenaient plus conciliantes : on y parlait d'amnistie pour les émigrés vénitiens, de traité de commerce, même de reconnaissance officielle du nouveau royaume. Supposant les autres aussi prompts que lui aux soubresauts utiles, Bismarck se préoccupait de l'éventualité d'un rapprochement subit à ses dépens entre la France et l'Autriche. Il n'entretenait notre ambassadeur qu'avec la pensée que ses paroles seraient rapportées à Vienne, et l'ambassadeur autrichien qu'avec le soupçon qu'on les redirait à Paris.

L'ambassadeur de France n'était plus Talleyrand, envoyé à Saint-Pétersbourg, c'était Benedetti. Depuis sa retraite, ce diplomate avait essayé d'obtenir par Rouher la dignité de sénateur; n'ayant pas réussi, il avait accepté l'ambassade de Prusse. Son début fut effrayant de candeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il écrivit à Drouyn de Lhuys : « Le langage de M. le Président du Conseil donne de plus en plus lieu de croire que les agents diplomatiques allemands accrédités à Berlin présumaient trop de sa témérité en persistant à lui prêter le dessein de faire des Duchés de l'Elbe une province de la monarchie prussienne (28 novembre). »

Bismarck s'était promis d'obtenir beaucoup d'informations de la part d'un diplomate aussi bien disposé ; mais en vain il le tournait et retournait : il n'en pouvait tirer aucun renseignement, non que Benedetti fût un dissimulateur émérite, mais parce qu'il ignorait en réalité la politique des Tuileries, n'ayant ni la confiance de Drouyn de Lhuys auquel il avait été imposé, ni les confidences de l'Empereur qui ne l'avait pas entretenu. Il en était réduit à battre l'eau, à paraître ne pas comprendre, à couper court aux insinuations, à se réfugier dans les généralités inoffensives. Goltz n'obtenait pas mieux de l'Empereur, ni de l'Impératrice, ni de Drouyn de Lhuys dont il observait les moindres mouvements, recueillait les moindres propos, sans s'engager cependant, car Bismarck lui recommandait de rester sur ses gardes et « de ne jamais oublier que si l'alliance française peut être la ressource des cas désespérés, elle est contre la nature des choses, et que *ni la France pour la Prusse, ni la Prusse pour la France ne peuvent être un allié à toute épreuve*[1] ».

1. Bismarck à Goltz, 20 février 1865. Sybel, IV, 73.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Le 9 avril Bismarck manda Benedetti et lui dit : « M. de Schmerling et ses amis songent à provoquer une sorte d'apaisement dans leurs relations avec l'Italie et à relever le crédit de l'Autriche en Allemagne, en s'appuyant sur les États secondaires. Si elle devait obtenir l'approbation de l'empereur François-Joseph, cette politique qui, d'ailleurs, se concilie mal avec ses vues personnelles, créerait une situation dangereuse entre les deux grandes puissances germaniques et pourrait amener une guerre devant laquelle je ne reculerais pas ; je désire connaître ce que je pourrais dans ce cas espérer ou craindre de l'Empereur. »

Drouyn de Lhuys interrogé répondit par la note suivante (14 avril) : « Nous considérons sans aucun sentiment d'envie ce qui peut arriver d'heureux à la Prusse ; nous ne méconnaissons pas l'importance de l'intérêt qui lui fait ambitionner sur la Baltique et la mer du Nord un établissement plus en rapport avec sa situation politique et il ne serait conforme ni au caractère de nos relations ni à nos propres traditions de nous opposer à ses efforts pour devenir une puissance maritime. M. de Bismarck n'ignore pas, au reste, comment nous envisageons en elle-même la question des Duchés. Nous attachons toujours le même intérêt à ce qu'il soit tenu compte du vœu des populations dans l'arrangement définitif. Il est difficile d'exprimer une opinion sur les éventualités prévues par M. de Bismarck. Mais le cabinet de Berlin est suffisamment édifié sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nos intentions pour savoir que dans le cas où les événements qu'il prévoit viendraient à se réaliser, nous examinerions la conduite que nous avons à tenir avec les mêmes sentiments qui nous ont guidés jusqu'ici à l'égard de la Prusse et avec le même désir de trouver nos principes et nos intérêts d'accord avec les siens. »

Bismarck affecta d'être très satisfait de cette note fuyante : il pria Benedetti d'en exprimer toute sa gratitude, « parce qu'elle justifiait ses prévisions et la politique dont il s'était fait l'organe[1] ». En réalité il en fut dépité car elle ne dissipait aucune de ses incertitudes.

Dans les premiers jours d'août, il chargea Goltz de poser de nouveau en termes plus pressants l'interrogation : Si la guerre éclate entre l'Autriche et nous, que ferez-vous? — Personne n'était à Paris, car, malgré le moment critique, chacun avait pris son congé habituel; Benedetti avait remis les affaires à Lefebvre de Behaine, Gramont à Mosbourg; tous les deux, d'ailleurs très capables de les gérer; Drouyn de Luys était en villégiature, l'Empereur à Fontainebleau. Goltz, ne put causer qu'avec l'Impératrice. Dans une longue et confiante conversation elle lui indiqua les intentions de l'Empereur : laisser faire sans se lier par un traité de neutralité.

A son retour Drouyn de Lhuys s'expliqua dans le même sens : « Nous ne sommes pas intervenus

1. De Benedetti à Drouyn de Lhuys, 21 avril 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

militairement pour défendre l'intégrité du Danemark et pour nous opposer à la cession du Sleswig, parce que nous avons cru qu'aucun grand intérêt français ne nous en faisait un devoir. La Prusse et l'Autriche, prenant les armes pour régler entre elles la part des territoires détachés de la monarchie danoise, la situation resterait la même pour nous. Nous ne verrions aucun motif de sortir de la neutralité et de nous immiscer dans le débat, tant que la guerre ne soulèverait pas des questions nouvelles. Si elle venait à s'étendre, nous aurions certainement à examiner ce que nous conseilleraient les intérêts de la France, et nous serions naturellement amenés à nous décider d'après les nécessités de notre politique, en tenant compte des avantages que nous aurions en perspective. Nous pouvons donc attendre l'issue des négociations dans l'attitude que nous avons observée jusqu'ici. Le cabinet de Berlin connaît, d'ailleurs, les dispositions dont nous sommes animés envers lui, et nous avons la confiance qu'à cet égard il n'a pas à se plaindre du gouvernement de l'Empereur. »

Cette réponse, autant et peut-être plus que les précédentes, était grosse de menaçantes surprises, de sous-entendus équivoques. Cependant, elle contenait une affirmation nette : « Nous resterons neutres tant que la guerre n'aura pour objet que la distribution des territoires détachés de la monarchie danoise. » Toutefois, il n'y avait là qu'un engagement verbal. Bismarck désirait quelque chose de plus solide.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Goltz revint interroger, et, cette fois, il demanda en termes formels une garantie écrite de la neutralité promise, suivant la maxime de Frédéric : obtenir des autres un écrit sans en donner soi-même. Drouyn de Lhuys ne donna pas d'écrit. Il fit observer que cette stipulation serait contraire à ce qu'il avait déjà déclaré, « car si la question pendante, entre la Prusse et l'Autriche, venait à franchir le cercle où elle s'agite aujourd'hui, nos intérêts pourraient se trouver engagés et nous ne saurions alors nous astreindre à demeurer neutres. D'ailleurs, si nous contractions cette obligation envers la Prusse, nous ne pourrions refuser à l'Autriche une garantie semblable, sans sortir des bornes de la neutralité. Or, un tel engagement bilatéral, incompatible avec les nécessités que peut imposer à la France la marche des événements, ne serait pas assurément davantage dans les vues du cabinet de Berlin. »

« Goltz, dit Drouyn de Lhuys, parut frappé de la justesse de ces observations. » Oui, frappé, mais plus encore tourmenté. Pourquoi cette obstination à ne pas s'engager? à demeurer dans l'insaisissable, si l'on ne nourrissait pas d'arrière-pensée hostile? Que veut donc l'Empereur? Et Goltz, aidé de Nigra, ne réussissait pas à le pénétrer.

VIII

D'un coup d'œil de son génie pratique, Bismarck devina que, puisque Napoléon III refu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sait de s'expliquer, il avait un moyen de lui dérober son secret, c'était d'interroger l'Italie. Elle subordonnait son alliance au bon vouloir de l'Empereur : si elle l'accordait, c'est que l'Empereur y consentait. Dès lors, la neutralité de la France restait assurée bien qu'elle ne fût point promise par écrit ; la France irait toujours où serait l'Italie. Bismarck avait cette vue nette, dont il ne se départit plus, dès août 1865. Le 1er août, il insiste sur les ouvertures déjà faites à Florence. Il écrit à Usedom : « Il s'agit de savoir si nous pouvons compter sur un concours décidé et rapide de l'Italie, ou bien si ce concours doit se faire attendre et dépendre d'influences étrangères. Si nous ne pouvons pas compter avec sécurité sur sa coopération, il y a lieu de se demander si nous ne ferions pas mieux de modérer nos demandes à l'Autriche et de nous contenter des avantages que nous pouvons obtenir par des voies pacifiques. Nous pourrions alors chercher à éviter la rupture. Nos résolutions dépendent de savoir ce qu'il y a à attendre de l'Italie, si nous en venons à la guerre. »

Cavour n'eût pas hésité un instant : certain des sentiments d'inépuisable dévouement, si souvent éprouvés, de Napoléon III, il eût signé, sans attendre une réponse dont il n'eût pas douté. La Marmora n'avait pas de ces audaces. Cependant Usedom le pressait de toutes les manières : « J'ai les meilleures nouvelles de Berlin ; l'accord avec l'Autriche est impossible, la rupture est proche, la guerre immanquable si vous promettez votre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

concours. » Il ajoutait en se frottant les mains : « Cher général, la conquête de la Vénétie est dans vos mains. » Nonobstant, le cher général attendait, avant de se décider, les informations de Nigra, qui se faisaient désirer, l'Empereur ni Drouyn de Lhuys ne se trouvant à Paris.

Notre ministre lui répétait que si, en effet, la guerre venait à éclater entre la Prusse et l'Autriche, il serait impossible que l'Italie n'y prît part; aucun gouvernement ne saurait s'y opposer. Mais cela ne lui suffisait pas[1]. Enfin Drouyn de Lhuys, après avoir vu l'Empereur (13 août), conféra avec Nigra : « J'approuve la réserve du cabinet de Florence; il ferait bien d'y persister; sa situation est excellente; qu'il sache attendre. — Cependant, interrompit Nigra, si le gouvernement italien ne pouvait pas ou, dans son inérêt, ne croyait pas pouvoir se tenir dans cette réserve, s'il croyait devoir entrer dans une phase d'action, je pense bien que la France ne s'y opposerait pas? — Certainement non, répondit Drouyn de Lhuys, le cabinet de Florence est juge de ses intérêts et il a pleine liberté d'action, mais l'Italie ferait la guerre à ses risques et périls. — Mais, ajouta Nigra, si, par malheur, les événements de la guerre conduisaient l'Autriche au Tessin, à la Stura, aux Alpes? — Alors, répondit Drouyn de Lhuys, se réaliserait un de ces cas dans lesquels la France se réserve de sauvegarder ses intérêts, car c'est un intérêt sérieux de

1. De La Marmora à Nigra, 4 août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la France de ne pas permettre que l'Autriche retrouve le terrain perdu en Italie. » Jusque-là, Drouyn de Lhuys avait exprimé les pensées de l'Empereur, l'ami quand même de l'Italie; il laisse reparaître ses sentiments personnels d'ami de l'Autriche dans la suite de ses propos : « Je vous conseille la prudence. Ne vous pressez pas de vous compromettre. Qui sait? l'Autriche tentera peut-être de s'entendre avec vous. Metternich a fait déjà quelque ouverture pour un arrangement commercial : il ne s'agit que de mieux régler les rapports entre la Vénétie et la frontière italienne, mais la chose ne s'arrêtera peut-être pas là. »

La Marmora retint surtout de ce langage l'expression de la bienveillance impériale, sans s'arrêter aux perspectives d'accord autrichien ouvertes par Drouyn de Lhuys, et, le 15 août, il autorisa Usedom à télégraphier « l'*assurance que si la Prusse entreprenait une grande guerre contre l'Autriche, l'Italie y prendrait part.* »

Cette dépêche arriva à Bismarck (15 août 1865) au lendemain de la signature de la Convention dite de Gastein.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XII

LA CONVENTION DE GASTEIN

I

Les dernières dépêches comminatoires de Bismarck étaient tombées à Vienne au milieu d'un désarroi ministériel. Schmerling, de plus en plus miné, surtout par Rechberg, qui, resté en faveur auprès de François-Joseph, cherchait sa revanche, avait reçu les derniers coups mortels des Allemands de son parlement. Le ministre des Finances, Plener, demandait un emprunt de 116 millions de florins destiné à couvrir les déficits des budgets de 1864, 1865, 1867. La Chambre n'accorda que l'autorisation d'emprunter 13 millions, en stipulant expressément que cette autorisation n'était accordée qu'afin de mettre l'État en mesure de remplir les obligations auxquelles il aurait à satisfaire au mois de juillet, et en soumettant cette opération de crédit au contrôle de la commission de la dette publique (22 juin). En conséquence, faute d'argent, il fallut immédiatement mettre sur pied de paix les armées de Croatie et d'Italie, et Schmerling, à bout de moyens, donna sa démission (28 juin).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

La crise ministérielle fut longue et pénible. Elle ne se dénoua qu'après un mois (28 juillet), par la constitution d'un ministère Belcredi, moins libéral et plus fédéraliste que le précédent. Mensdorff, le représentant de la volonté impériale, y fut maintenu, et Larisch obtint les Finances.

La première délibération du nouveau cabinet fut sur la réponse qu'on ferait à l'attitude altière de Bismarck. La reine Victoria avait recommandé à Mensdorff de déjouer, par un prompt arrangement, la politique dangereuse et perfide du cabinet prussien ; néanmoins, il opina pour la résistance : on avait poussé les concessions aux dernières limites, il était temps de s'arrêter. « L'Allemagne est encore avec nous, disait-il, et la Prusse isolée n'est pas en mesure de nous affronter. » Il fut seul de cet avis ; ses collègues pensèrent qu'on traversait une crise et qu'il était sage de tenter encore un accommodement et de céder sur l'expulsion d'Augustenbourg comme on avait cédé sur toutes les autres prétentions. Tel fut, en particulier, l'avis de François-Joseph qui ne s'habituait pas à l'idée de contrarier son cher oncle, si dévoué, et de causer de la peine à un allié si aimable.

Guillaume se dirigeait en ce moment sur Gastein dans des dispositions tout autres que pacifiques. En route, il avait tenu à Ratisbonne (21 juillet 1865) un grand conseil, auquel furent appelés les ambassadeurs de Vienne et de Paris, où il examina les moyens de se procurer les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fonds nécessaires et les secours diplomatiques, pour la guerre contre le souverain auquel il venait demander l'hospitalité. A Salzbourg, il avait, à la fois, séduit et terrorisé François-Joseph : il l'avait convaincu de son désir de vivre affectueusement avec lui et de l'imminence de la guerre, si, par quelque arrangement, on ne rendait pas le *condominium* tolérable.

François-Joseph, de retour à Vienne, ordonna à Mensdorff d'envoyer Bloome en négociateur à Gastein. Bismarck fut raide, exigeant, mais au fond point du tout opposé à un accommodement, comme il avait été à Carlsbad. Il ne prenait jamais ses désirs pour des réalités et la passion ne l'aveuglait pas : son système d'alliance ne lui semblait pas encore suffisamment établi pour lui permettre de risquer seul la guerre contre l'Allemagne et l'Autriche. Pfordten, sur lequel il comptait, ne se décidait pas; il avait vainement essayé, dans une conversation à Salzbourg, d'en obtenir la neutralité de la Bavière, Les hésitations de La Marmora le retenaient plus encore : le supposant en communication avec Napoléon III et sous son influence, il soupçonnait, dans son peu d'empressement à s'engager, des intentions suspectes de la France. Il travailla donc à s'assurer les meilleures conditions possibles, et non à contraindre la guerre par une obstruction invincible.

Il réussit pleinement.

Du reste, le Roi, touché par les sentiments condescendants de son neveu et par les instances de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sa famille, n'était plus si disposé à une rupture.

Le 14 août 1865, les plénipotentiaires signèrent une convention dans laquelle il était stipulé que le *condominium* entraînant des inconvénients de nature à compromettre la bonne intelligence entre les gouvernements d'Autriche et de Prusse ainsi que les intérêts des Duchés, les deux souverains se partageaient l'exercice de la souveraineté. L'empereur d'Autriche l'exercerait pour le duché de Holstein et le roi de Prusse pour le duché de Sleswig. Cependant, quoique Kiel soit dans le Holstein, la Prusse aurait le droit d'y commander, d'y tenir garnison, d'y construire des fortifications au bénéfice de la flotte allemande, qui se composait exclusivement, dans la Baltique, de la flotte prussienne. La Prusse se chargeait de conduire un canal à travers le Holstein, de la Baltique à la mer du Nord ; elle se ménageait des routes militaires de Lubeck à Kiel et de Hambourg à Rendsbourg, devenue forteresse fédérale, où elle tiendrait garnison de compte à demi avec l'Autriche. — Les remboursements imposés aux Duchés, par le traité de paix de 1864, cet argument de Bismarck en faveur de l'annexion, étaient maintenus. Le duché de Lauenbourg était vendu par l'empereur d'Autriche moyennant la somme de 2 500 000 rixdalers de Danemark (14 500 000 fr.), non à l'État prussien, mais au roi de Prusse auquel il ne serait rattaché que par une union purement personnelle[1].

1. Ce ne fut qu'au commencement de 1876 que cette union personnelle se convertit en une union réelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

La manière dont la distribution des Duchés fut opérée indiqua bien les arrière-pensées de Bismarck. Il choisit le Sleswig, le plus pauvre des deux et laissa à l'Autriche le Holstein, l'un des territoires les plus riches et des mieux cultivés de l'Allemagne. En se postant dans le Duché le plus éloigné de ses frontières, il enserrait l'autre, dont il tenait déjà les clefs par Kiel et par les routes militaires, entre ses anciennes provinces et la nouvelle possession, de manière à en exclure forcément l'Autriche, séparée de son lot par toute l'épaisseur de la Confédération germanique. En outre, le Holstein étant rattaché à la Confédération, la Diète était autorisée à regarder ce qui s'y passait, tandis que le Sleswig ne relevant de personne, la Prusse y serait la maîtresse. Enfin, dans les dispositions intentionnellement obscures relatives aux postes et aux télégraphes, il s'était réservé le moyen de soulever tous les conflits désirables. On a parlé d'articles secrets sur l'éventualité d'une rétrocession du Holstein à la Prusse : il paraît certain qu'il n'en avait été signé aucun ; Bismarck a seulement prétendu que les plénipotentiaires autrichiens avaient oralement admis l'éventualité d'une rétrocession du Holstein, assertion qui fut contestée.

II

Le 16 août, Bismarck envoya de Gastein à Goltz deux dépêches. La première, très étendue,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

expliquait la portée réelle des négociations terminées l'avant-veille. Elles étaient conformes à sa politique immuable dans les Duchés. Il persistait à vouloir tenir compte des nationalités et du vœu des populations et il se prêterait, lorsqu'il serait secondé par des circonstances favorables, à restituer au Danemark le plus grand nombre des districts du Sleswig septentrional, habités par des populations non allemandes. La Convention ne changeait pas non plus ses vues sur le reste des pays transalpins, elle en ajournait tout au plus la réalisation. Les manifestations dont plusieurs villes des Duchés venaient d'être le théâtre, organisées par des meneurs intéressés au maintien d'un état social et économique qui date du moyen âge, ne représentaient pas l'opinion réelle. L'ambassadeur devait prémunir le gouvernement français contre la grande erreur d'y attacher trop d'importance. Il devait surtout insister sur les raisons de nature à l'amener à un concert avec le Cabinet de Berlin et sur les avantages considérables assurés à l'Empereur en retour de sa bonne volonté à faciliter le développement des principes vitaux (Lebenskeim) de la Prusse et la formation progressive d'une grande puissance de l'Allemagne du Nord. La Prusse jusque-là englobée dans les liens de la Sainte-Alliance avait vécu pendant plus de quarante ans sous la tutelle de l'Autriche, de la Russie, de la Diète : elle espérait être sortie à jamais de ces errements. Ce programme franchement exposé à Paris y devait être agréé, et l'Em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pereur ne voudrait pas, en créant des difficultés, en élevant des exigences impossibles à satisfaire, obliger la Prusse à revenir sur ses pas et à substituer la politique de la peur, dans laquelle elle avait vécu pendant quarante ans, à la politique d'ambition qu'elle poursuivait aujourd'hui.

Dans la seconde dépêche, Bismarck donnait des éclaircissements sur diverses clauses, sur celle notamment qui attribuait à la Prusse le Sleswig plutôt que le Holstein. Un système d'assimilation rassurant tous les intérêts procurerait assez promptement à la Prusse des succès bien plus sérieux que ceux que lui eût assurés l'acceptation des conditions de Février. Il insinuait que l'Autriche semblait n'avoir exigé le secret que pour se donner, auprès du gouvernement français, les bénéfices d'une révélation prématurée. Il réitérait son intention de tenir compte du principe des nationalités et du vœu des populations.

Goltz, partisan de la politique de la Diète et non de celle de Bismarck, ne voulait pas entendre parler de la rétrocession d'une partie du Sleswig dont il préconisait l'indivisibilité sous Augustenbourg. Il s'acquitta mal de sa commission, n'annonça pas la convention de Gastein, ne transmit pas les explications confidentielles qui l'atténuaient. De telle sorte que, l'Autriche ne l'ayant pas révélée malgré la supposition de Bismarck, cette convention tomba à Paris comme une bombe. L'Empereur, qui comptait sur l'amitié de la Prusse, se crut joué, trahi ; il ne supposa pas que, dans l'état d'irritation réciproque des deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

puissances, un accord se fût subitement opéré sans de sérieuses concessions de la part de l'Autriche. Il craignit que le sacrifice de l'Italie ne fût la rançon de la paix en Allemagne et il vit emportées la double espérance de son Congrès œcuménique et de la délivrance de la Vénétie. Il éprouva une de ces commotions intérieures que son visage ou ses paroles ne décelaient jamais, mais qu'il épanchait par un écrit ou par un acte. Il ordonna à Drouyn de Lhuys d'exprimer son mécontentement dans une circulaire, non destinée à la publicité, mais dont chacun de nos agents donnerait lecture aux ministres auprès desquels ils étaient accrédités.

Cette circulaire fut d'une belle allure : « L'Allemagne voulait un État indivisible de Sleswig-Holstein, séparé du Danemark et gouverné par un prince dont elle avait épousé les prétentions. Ce candidat populaire est mis de côté aujourd'hui, et les Duchés, séparés au lieu d'être unis, passent sous deux dominations différentes. — Est-ce l'intérêt des Duchés eux-mêmes qu'ont voulu garantir les deux puissances? Mais l'union indissoluble des territoires était, disait-on, la condition essentielle de leur prospérité. — Le partage a-t-il au moins pour but de désagréger deux nationalités rivales, et de faire cesser une existence indépendante? Il n'en est pas ainsi, car nous voyons que la ligne de séparation, ne tenant aucun compte de la distinction des races, laisse confondus les Danois avec les Allemands. — S'est-on préoccupé du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vœu des populations? Elles n'ont été consultées sous aucune forme, et il n'est même pas question de réunir la Diète Sleswigo-Holstinoise. — Sur quel principe repose donc la combinaison austro-prussienne? *Nous regrettons de n'y trouver d'autre fondement que la force, d'autre justification que la convenance réciproque des deux copartageants*. C'est là une pratique dont l'Europe actuelle était déshabituée, et il en faut chercher les précédents aux âges les plus funestes de l'histoire. »

L'Empereur, dans un dîner en petit comité, (28 août), à Fontainebleau, exprima lui-même à Goltz son pénible étonnement : « La question des Duchés, lui dit-il, a toujours été difficile à comprendre ; maintenant je n'y comprends absolument rien du tout ; votre nouveau traité est en contradiction flagrante avec tous les principes du programme que vous adoptiez jusqu'ici : il vous donne l'apparence de faire le contraire de ce que vous avez promis. » — Goltz se défendit en faisant ressortir le caractère provisoire du traité dont le but était d'apaiser l'anarchie qui régnait dans le pays : le Roi avait préféré cet accord à une rupture dont on ne pouvait calculer les conséquences, d'autant plus qu'il avait fait savoir à Berlin que si on pouvait compter sur la neutralité de la France tant qu'il s'agissait du conflit Sleswigo-Holstinois, cette neutralité n'était nullement assurée quand la guerre prendrait plus d'extension. — « Vous avez rendu un grand service à votre pays,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dit l'Empereur, en écartant toutes les illusions à ce sujet, car je ne pouvais pas me lier d'avance, m'engager à ne rien demander quoi qu'il pût arriver. Écrivez à M. de Bismarck, fit-il en concluant, qu'au cas d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche, j'aurais observé une neutralité bienveillante, mais je suis surpris, très surpris de ce qui est arrivé. »

III

Sur l'injonction formelle de la Reine, Russell envoya une protestation non moins inspirée que celle de Drouyn de Lhuys par le respect du principe des nationalités : « Tous les droits, vieux ou neufs, fondés sur les pactes des souverains ou sur la claire expression de la volonté populaire, ont été mis à néant par la Convention de Gastein. La domination de la force est la seule reconnue et respectée ; la violence et la conquête sont la seule base sur laquelle les puissances partageuses fondent leur accord. Le gouvernement de Sa Majesté déplore profondément cette absence de respect à l'égard des principes du droit public, *et du droit légitime que peut réclamer un peuple d'être entendu alors qu'on dispose de sa destinée* (14 septembre 1865). »

Sybel a dit de la circulaire de Drouyn de Lhuys qu'elle constituait une grossièreté massive : il me semble que celle de Russell la dépasse en rudesse. Il l'aggrava par ses lettres privées à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Lowther, son chargé d'affaires. Il qualifiait la Convention d'acte « *infamous*, sur lequel il est inutile pour le gouvernement de la Reine de faire entendre au cabinet de Berlin des arguments qu'il ne comprendrait pas et auxquels il répondrait par des raisons qui ne pourraient être comprises à Londres. »

Les membres des États des Duchés « proclamèrent solennellement qu'ils ne reconnaissaient comme souverain légitime que le duc Frédéric et demandèrent à la Diète de faire en sorte que le droit du pays fût reconnu sans délai » (6 septembre). Ils ajoutaient tristement : « Tandis que, sous la domination danoise, les États pouvaient au moins se réunir régulièrement, se plaindre des avanies qu'on leur infligeait, et protester contre les injustices qu'ils subissaient, le pays n'a pas été entendu depuis qu'il est passé en des mains allemandes. On a changé ses frontières, on lui a donné des gouvernements divers, on a opéré des modifications graves dans son administration et son ordre intérieur, on a disposé de ses moyens financiers sans croire nécessaire d'entendre sa voix par l'organe de ses représentants. » Les États secondaires furent profondément découragés ; ils n'avaient pas supposé l'Autriche capable d'un tel abandon. L'opinion démocratique et libérale la flétrit comme traître envers la patrie allemande.

L'émotion politique ne fut pas moins vive à Vienne. La presse fut presque unanime à attaquer la Convention comme funeste aux intérêts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de l'Autriche et contraire à sa dignité. La cession, moyennant une somme d'argent, des droits acquis sur le Lauenbourg excita une réprobation particulière. Un tel trafic, disait-on, crée un précédent, et peut entraîner, non seulement le marché du Sleswig-Holstein, mais aussi le marché de la Vénétie. On se plaignait que la Prusse fût laissée maîtresse absolue dans son lot, tandis que l'Autriche subissait dans le sien des servitudes onéreuses; le *condominium* aboli dans le Sleswig subsistait donc dans le Holstein, et quelle compensation accordait-on à l'Autriche en dehors d'une aussi importante concession et de tous ses sacrifices pendant la guerre? On frappait d'un coup mortel son influence sur les États moyens, le principal de sa force en Allemagne.

En Prusse la satisfaction fut presque générale, malgré l'impopularité du ministère. A la suite de Treitschke, les Prussiens étaient de plus en plus conquis à l'idée de l'annexion pure et simple, et les journaux qui la combattaient perdirent de leurs abonnés.

IV

Le mécontentement que l'Empereur avait manifesté ne troubla guère Bismarck. Il répondit philosophiquement à son ambassadeur : « La pénible impression de Napoléon a étonné le Roi. Quel peut en être le motif? Désirait-il notre rupture

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

avec l'Autriche? Cela devrait nous rendre doublement défiants (1er septembre 1865). »

Dans ses premières conversations avec Lefebvre de Behaine (9 à 12 septembre 1865), après son retour à Berlin [1], ignorant encore la circulaire de Drouyn de Lhuys, ne connaissant que les articles de journaux hostiles, il s'expliqua familièrement et librement comme on fait avec un ami : « Il regrettait que la Convention eût donné matière en France à des interprétations sévères. Il ne retirait aucune des déclarations qu'il avait faites plusieurs fois sur les Danois du Sleswig. Il désirait être le plus tôt possible en mesure de satisfaire à nos demandes en leur faveur. La Prusse n'a nul besoin des districts purement danois du Sleswig du Nord. Une fois que nous aurons trouvé et fixé une bonne ligne de défense, rien ne nous serait plus agréable que de pouvoir, en nous entamant un bout de l'orteil, nous débarrasser, en les restituant au Danemark, des populations hostiles à l'Allemagne, et qui nous attireraient des difficultés que ne balancerait aucun avantage sérieux. » — Seulement, pour en arriver là, il a besoin d'être secondé par les circonstances propices. Il espérait qu'à l'aide d'une crise survenant dans la situation générale de l'Europe, le roi Guillaume pourrait, sur ce point en même temps que sur plusieurs autres, adhérer à des combinaisons que l'esprit public en Allemagne ne saurait accepter en l'état présent.

1. Il y était rentré le 7 septembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Il s'étendit sur la Convention, en triomphateur, ne s'attachant ni à amoindrir ses résultats, ni à dissimuler ses espérances prochaines : elle n'était qu'un premier pas dans la voie qui conduira la Prusse, non seulement à l'annexion complète des Duchés, mais enfin à l'accomplissement de ses projets d'hégémonie; il ne permettrait pas que Kiel devienne un port fédéral.

Il se plut à étaler sa tactique. Il avait par calcul introduit des dispositions ambiguës sur les postes et les télégraphes; il avait évité de faire décider lequel des deux co-contractants serait admis à exercer le droit de recruter et de former un corps d'armée, de convoquer les États. Il s'était ménagé ainsi le moyen de soulever une nouvelle querelle et de compléter sa conquête, dès que les circonstances générales en fourniraient l'occasion. Provisoirement, il allait s'occuper de modifier le régime intérieur des Duchés. Par exemple, les habitants des villes étaient exemptés du service militaire et de l'impôt dont tous le poids retombait sur les campagnes : il allait les soumettre. Il gagnerait ainsi les sympathies du plus grand nombre et renverserait les derniers obstacles à l'annexion. Il s'attacha surtout à nous bien faire savoir que sa confiance était entière : « Il ne redoutait ni les associations libérales, ni les attaques de la presse, ni l'opposition parlementaire, ni les mécontentements apparents de l'opinion publique : les forces de la Confédération sont purement négatives; ce sont des zéros placés avant l'unité : les manœuvres des États secondaires ne l'inquié-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

taient pas davantage. Le temps est passé où ils avaient une politique vraiment personnelle et indépendante. « En dehors des représentations solennelles et vaines, qu'ils sont tenus de donner à Francfort, il n'y a dans leurs attitudes rien qui indique une opposition efficace et sérieuse à la Prusse. Les offenser publiquement le moins possible, leur épargner l'obligation de se mettre trop souvent en scène, à Francfort, tel est le moyen d'en avoir facilement raison. Ils sont comme ces chiens qui, laissés en liberté, sont doux et inoffensifs, attachés à leur niche, près de la maison de leur maître et mis pour ainsi dire en faction officielle, ils aboient au contraire d'une manière furieuse. Le gouvernement prussien entend débuter par des procédés conciliants envers eux dans sa voie nouvelle[1]. »

La certitude de l'existence officielle de la circulaire de Drouyn de Lhuys, qu'il acquit au lendemain de ses effusions, le surprit et le troubla, car il était convaincu que les explications transmises de Gastein par Göltz avaient préparé le gouvernement français à cet acte. Il craignit un abandon de l'Empereur qui le placerait dans une situation fausse, vis-à-vis de son roi, si difficile à convertir à l'alliance française et à l'hostilité contre l'Autriche !

En effet, le Roi fut douloureusement affecté de cette circulaire : il la considéra comme une manière d'outrage, et prescrivit à Bismarck de

1. Lefebvre de Behaine à Drouyn de Lhuys (9 à 12 septembre 1865).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

renoncer à un voyage à Biarritz préparé et déjà annoncé.

V.

Pendant que l'on était dans ces contrariétés à Berlin, le mécontentement de l'Empereur s'était dissipé. Il avait acquis la certitude qu'aucune alliance n'avait été conclue contre lui, ni aucune garantie accordée à l'Autriche contre l'Italie.

— Comment voulez-vous, s'était écrié Mensdorff, que nous demandions à la Prusse de nous garantir ou de nous faire garantir nos possessions non allemandes? M. de Bismarck en prendrait l'engagement que nous savons qu'il ne le tiendrait pas. — Jamais, disait Bismarck à son tour avec une énergie et une hauteur ironiques, jamais, tant que je serai au pouvoir, je ne contracterai des engagements de ce genre[1]. Il acheva de nous rassurer par la lecture à Lefebvre de Behaine des instructions, dont Goltz n'avait pas fait usage, l'autorisant d'en transmettre l'analyse à Paris. Ces certitudes acquises, les relations intimes avec Goltz avaient été non seulement reprises, mais resserrées ; on le convia à Biarritz[2], en compagnie de l'attaché de son ambassade, et on l'admit dans les réunions les plus

1. Mosbourg à Drouyn de Lhuys (5 septembre 1865). Lefebvre de Behaine à Drouyn de Lhuys (2 septembre 1865).
2. L'Empereur s'y était rendu le 7 septembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

étroites. Il s'y montra « brûlant », a dit un des familiers de la maison, Mérimée, « des mêmes ridicules feux ». Ridicules, non pas, même s'ils n'eussent pas été sincères, car ces ridicules feux l'aidaient fort à s'insinuer, à pressentir, à s'informer. Il manda à Bismarck qu'il pouvait reprendre son projet de voyage et venir en toute confiance : la première mauvaise impression était effacée.

L'Empereur ne se contenta pas de faire baisser le ton très élevé des journaux officieux : il voulut que Drouyn de Lhuys envoyât à Berlin un témoignage direct de son apaisement d'esprit, et lui fit télégraphier à Lefebvre de Béhaine : « J'ai quelque peine, je l'avoue, à m'expliquer l'émotion et l'espèce de surprise qu'aurait causée à Berlin ma dépêche du 29 août; cette dépêche n'est, en effet, que le résumé de toutes nos déclarations antérieures. Nous avons toujours réservé notre assentiment au mode de solution qui tiendrait compte des vœux et de la nationalité des populations. Or, la Convention de Gastein ne présente évidemment pas ce caractère, et nous ne pouvions laisser ignorer, à nos agents diplomatiques, l'impression que nous avons dû en ressentir; au surplus, j'ai lu avec satisfaction, dans vos lettres, que M. de Bismarck insiste sur la nature provisoire des arrangements dont il s'agit. Il est permis d'espérer que nous trouverons, dans le règlement définitif, des raisons pour exprimer notre adhésion complète aux vues de la Prusse, ainsi qu'une occasion de resserrer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

encore les liens qui nous unissent à cette puissance (23 septembre 1865[1]). »

Lefebvre de Béhaine vint immédiatement lire ce télégramme à Bismarck qui parut en éprouver un grand soulagement. Il devait rencontrer, le soir, le Roi à l'Opéra : il demanda à Béhaine de lui confier le message télégraphique « pour le mettre, au plus tôt, sous les yeux de Sa Majesté ». A onze heures du soir, il fit prier notre chargé d'affaires de venir le voir, et lui annonça que cette communication avait produit l'effet le plus salutaire et qu'il reprenait son projet de voyage à Biarritz[2].

1. C'est ce télégramme que Sybel a converti à tort en une nouvelle circulaire destinée à effacer celle du 29 août.

2. Lefebvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 25 septembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XIII

L'ENTREVUE DE BIARRITZ

I

Bismarck n'allait pas à Biarritz pour s'entendre répéter ce que Goltz lui avait maintes fois transmis sur la neutralité bienveillante de l'Empereur, sur ses sympathies envers la Prusse, et pas davantage pour apprendre, il le savait à satiété, que par l'Italie il avait un moyen sûr de lier la France à son action : il voulait pénétrer le mystère du « que veut donc l'Empereur? »

A la veille de son départ de Berlin[1], Lefebvre de Béhaine, qui lui inspirait, comme à tous, estime et sympathie, l'ayant pressenti sur les combinaisons à intervenir entre la France et la Prusse dans certaines éventualités, il s'était prêté avec aisance et bonne grâce à satisfaire sa curiosité. Il avait eu soin de donner à la conversation un caractère exclusivement académique. Il commença par accorder que, s'il risquait une crise

1. Il en partit le 30 septembre 1865.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

pour obtenir les agrandissements de territoire qu'il ambitionnait pour son pays, la France ne saurait se renfermer dans une neutralité absolue sans compromettre le rang qu'elle entendait conserver; il reconnut que la plupart des périls que l'Empereur avait voulu conjurer en 1863, en proposant un congrès de souverains, subsistaient tout entiers. La défaite de l'insurrection polonaise, les succès des armées austro-prussiennes en Sleswig-Holstein étaient sans doute des faits considérables, mais il n'était pas douteux, et cela par la volonté calculée de la Prusse, qu'il restait une question allemande très compliquée; les intérêts scandinaves s'agitaient; rien de stable n'était encore édifié dans les principautés unies; partout ailleurs qu'à Vienne, il était évident qu'il y avait une question brûlante à régler tôt ou tard sur les bords du Mincio. Il n'était donc pas plus possible de se faire illusion sur la gravité d'un pareil état de choses que prudent à la Prusse de s'imaginer que seule en Europe elle réussirait à se transformer et à modifier les conditions de son existence. — Ces prémisses posées, il ouvrit un atlas posé sur sa table, et traça avec un crayon la ligne dont la Prusse se contenterait comme frontière dans le Sleswig. Cette ligne partirait un peu au-dessus d'Apenrade à l'Est, remonterait en courbe arrondie vers le Nord et s'infléchirait à l'Ouest vis-à-vis à peu près de la petite île de Romoé. « Dans cette mesure, continua-t-il, il nous serait facile de satisfaire aux sollicitudes qu'inspirent à la France les populations danoises. Maîtres de Duppel, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'île d'Als, d'un côté, de l'île de Sylt, de l'autre, nous serions en position non seulement de défendre les nouvelles frontières de l'Allemagne, mais encore de dominer selon nos convenances exclusives les parages maritimes à la défense desquels nous nous demandons en ce moment si les grands établissements projetés à Kiel sont bien appropriés. » Continuant à feuilleter son atlas et après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la Valachie vers laquelle l'Autriche devrait se laisser entraîner à vau-l'eau par le courant du Danube, il examina avec un soin particulier la configuration de la péninsule italienne : la ligne de l'Isonzo serait une bonne frontière pour l'Italie rentrée en possession de Venise, mais il faudrait, pour l'obtenir, entamer le territoire fédéral germanique et risquer de voir une partie de l'Allemagne se compromettre à la remorque de l'Autriche; la ligne du Tagliamento, ou même celle de la Piave, vaudraient donc mieux, à la condition pourtant qu'aucun point du quadrilatère ne resterait au pouvoir de l'Autriche. Telles étaient quelques-unes des combinaisons dont la France et la Prusse pourraient, le cas échéant, poursuivre l'accomplissement. Le cabinet de Berlin, cependant, s'exposerait, en procédant ainsi, à mécontenter la Russie, toujours soucieuse de ses intérêts sur le Danube; il fallait donc que l'amitié de la France reposât sur des bases solides et que le gouvernement de l'Empereur, auquel la Prusse reconnaîtrait le droit de s'étendre *éventuellement « partout où on parle français dans le*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

monde, consentît à garantir, par un bon vouloir constant, la Prusse contre les dangers dont elle serait menacée d'un autre côté[1] ».

Drouyn de Lhuys ne laissa pas tomber cette importante confidence. Voici sa réponse textuelle : « Avant de quitter Berlin pour se rendre en France, M. de Bismarck a bien voulu vous faire part des vues que la situation générale lui suggère sur nos rapports avec la Prusse, et il est entré avec vous à ce sujet dans des développements que vous m'avez transmis. J'ai trouvé, dans les idées exposées par M. le Président du Conseil, un témoignage de confiance dont j'apprécie toute la valeur et auquel je suis très sensible. Mais vous avez bien compris que vous n'aviez point d'opinion à exprimer sur des combinaisons purement éventuelles et dont le caractère demeure entièrement hypothétique. »

II

Bismarck nous répétait à tout propos, au sujet de la rétrocession des Danois du Sleswig : « Je ne demande pas mieux, mais n'étant pas Dieu le père, je suis obligé d'attendre l'heure de la ma-

1. Lefebvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 27 septembre 1865. — Par une de ces transpositions qui lui sont trop habituelles, Sybel (IV, 43) place dans la bouche de Lefebvre de Béhaine le propos sur « les pays où l'on parle français », qui n'a été que dans celle de Bismarck. J'ai sous les yeux la minute même du rapport de Lefebvre de Béhaine et j'ai transcrit de ma main ce qui est dans le texte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rée. » A la veille de son départ pour Biarritz il fut fort contrarié par un incident qui dévoilait trop tôt ses intentions réelles.

Le commandement du Sleswig avait été confié au général Manteuffel, chef du cabinet militaire du Roi. C'était une figure fort originale que celle de ce général. Espèce de chevalier-moine, il unissait à ses fonctions militaires celles de chanoine prébendier de Mersebourg (Westphalie). Ses idées politiques n'étaient guère compliquées : opposer la croisade des rois à la croisade des peuples; établir entre les souverains une entente pour renverser le même jour d'un vigoureux coup de pied leurs ridicules constitutions et chasser leurs Chambres insolentes; et comme moyen pratique, la guerre, et la guerre chez les autres : « On part à la tête de son armée et on va prendre chez ses voisins ce qu'il faut à son armée et à son pays. Cela s'est fait de tout temps, et c'est le seul moyen de ramener en Allemagne l'ordre et le repos. » Il vivait dans une retraite presque impénétrable, ce qui augmentait son prestige sur le Roi, dont il était le conseiller irresponsable, presque toujours écouté. Roon avait fini par s'impatienter de la tutelle qu'il prétendait exercer sur son administration. Manteuffel le sentit et demanda un commandement dans le Sleswig; le Roi, habitué à son service, eut grande peine à lui accorder.

Manteuffel, en prenant possession du gouvernement du Sleswig, notifia, dans des discours aux employés sleswigois, que cette heure de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

marée n'arriverait jamais. « Quiconque nourrit la pensée d'une cession de territoire commet une offense envers le Sleswig-Holstein, et sera en quelque sorte coupable de trahison envers ce pays. Les soldats de mon Roi ont pris Düppel et Als au prix de leur sang. Ils y construisent, aujourd'hui, avec leurs bras, des ouvrages de fortification qui leur permettront de défendre le pays jusqu'aux confins de la Königsau. Pour moi, je couvre de mon corps chaque espace de terre de sept pieds, avant de souffrir qu'il soit cédé. Le second point sur lequel il importe d'appeler votre attention, concerne la population mixte des districts du Nord. Les habitants de nationalité allemande et danoise sont dans des dispositions hostiles les uns envers les autres. Je viens d'un pays où Albert l'Ours a fait prendre racine à l'élément germanique, et d'où l'Aigle a pris son vol pour le porter jusqu'au bord de la mer. C'est dans ce cercle que tournent sans cesse mes pensées. Mais l'État de Brandebourg (Prusse) n'aurait jamais atteint au degré de grandeur et de puissance où nous le voyons aujourd'hui, s'il n'avait pratiqué la justice envers ceux qui diffèrent de foi et de langue. C'est donc la justice que les Allemands et les Danois doivent pratiquer les uns envers les autres. Entre les deux races, ce sera une lutte d'intelligence et de civilisation. Et celle qui l'aura emporté sur l'autre, se montrera tolérante envers sa rivale. Il n'existe pas d'antagonisme sérieux entre elles, car elles trouvent leur point de contact mutuel dans la patrie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

commune, le Sleswig-Hotstein (25 septembre). »

Bismarck fut très contrarié de ce discours indiscret. Il dit à Béhaine : « Je regrette de le dire, le langage que mon pauvre ami se croit obligé de tenir au public, est aussi bête que superflu. Le Roi lui a écrit de moins parler, et de ne pas préjuger ses intentions sur une question comme celle de la restitution éventuelle du Sleswig-Holstein, question sur laquelle nous sommes prêts à profiter de la première occasion de discuter avec le gouvernement français. » — Bismarck se montrait désolé de la perspective de se séparer d'un homme qui lui avait toujours inspiré un sincère attachement, et lui avait prêté souvent un concours très utile pour triompher des tergiversations du Roi, « jusqu'au moment où Sa Majesté arrivait à prendre des résolutions qui alors devenaient inébranlables, et se poursuivaient avec un courage léger et facile ». M. de Manteuffel est-il ennemi de la France? demanda Béhaine. — Nullement, le général est un conservateur irréductible à l'intérieur, mais, dès qu'il s'agit de la politique extérieure, il a une liberté d'esprit qui contraste singulièrement avec ses passions de Carliste, et la perspective des agrandissements de son pays, l'ambition qu'il a d'y concourir passent avant tout. Le jour où une alliance deviendrait possible avec la France, il n'hésiterait pas à sacrifier l'intérêt des relations étroites qu'il entretient, depuis des années, avec la cour de Russie, avec l'archiduchesse Sophie, la Reine douairière de Prusse et le parti de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Croix, dont il est actuellement un des chefs. Mais c'est un chef très différent de ceux qui subordonnent à leur culte pour la gloire immaculée de la doctrine les inspirations de leur patriotisme, celles-là dominent tout à ses yeux, et pour faciliter à la Prusse l'acquisition d'une nouvelle province, il ne reculerait devant rien, il serait prêt à commettre des crimes politiques [1]. »

Manteuffel, de son côté, ne se montrait pas moins mécontent de Bismarck : il l'accusait de manquer d'énergie, de trop tergiverser. Un dissentiment entre gens qui voulaient la même chose ne pouvait durer : ils se rencontrèrent à Hambourg, s'expliquèrent, et Manteuffel comprit qu'un peu de prudence était de mise et désormais il retint sa langue.

Sur un autre point, d'ailleurs, les impétuosités du général furent tout à fait du goût de Bismarck. Le prince d'Augustenbourg profita d'une absence momentanée du gouverneur du Sleswig remplissant à Mersebourg ses devoirs de chanoine prébendier, pour se rendre à Bordy et Erkernerfförnde, où il avait été reçu avec de grandes marques d'enthousiasme. Manteuffel, de retour, avertit le Prétendant que, s'il se permettait une récidive et reparaissait, sans la permission du Roi, sur le territoire sleswigois, il serait arrêté et subirait les conséquences de ses manœuvres usurpatrices.

1. Lefebvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 29 septembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

III

A sa traversée de Paris, Bismarck[1] visita Rouher et Drouyn de Lhuys. Rouher et son parti, par cela que Drouyn de Lhuys penchait vers l'Autriche, favorisaient la Prusse. D'ailleurs tout partisan de l'Italie (et le ministre d'État en était alors un des plus prononcés) était prussien depuis que les intérêts de la Prusse et ceux de l'Italie tendaient à s'identifier. Il reçut donc Bismarck de son mieux et se montra très favorable à ses intérêts. Drouyn de Lhuys ne fut qu'aimable, et il ne lui parla pas plus que ne l'avait fait Béhaine de la concession des territoires de langue française[2].

Quel serait l'accueil du maître, abandonné à ses réflexions sur la plage de l'Océan? Cet accueil ne fut ni désobligeant, ni d'un empressement extraordinaire, mais simplement cordial et distingué de la part de l'Empereur, gracieux sans rien de plus de la part de l'Impératrice : autant Cavour lui avait inspiré d'attrait, autant elle en ressentait peu pour Bismarck.

Que de récits fantaisistes n'a-t-on pas faits de cette entrevue de Biarritz! Ainsi on a représenté l'Empereur Napoléon se promenant lentement au bras de Prosper Mérimée; à une distance respectueuse le président du Conseil de Prusse,

1. Il était parti de Berlin le 30 septembre.

2. La réponse au rapport de Lefebvre de Béhaine en est une preuve matérielle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Bismarck, suivait, pérorant, gesticulant et ne recevant d'ordinaire pour toute réponse qu'un regard terne et légèrement incrédule; de temps en temps, Napoléon III faisait sentir à l'auteur de *Colomba*, par une furtive pression du bras, combien il trouvait plaisant ce diplomate à l'imagination fertile qui dépeçait si lestement l'Europe; il est fou! aurait-il même chuchoté à l'oreille de son compagnon de promenade. — Il ne serait pas nécessaire d'avoir recours aux témoignages pour détruire cette invention impertinente : l'Empereur n'a jamais eu envers personne de telles manières. Mais Mérimée a parlé de cette entrevue et voici tout ce qu'il en a écrit à son ami Panizzi : « Il y a eu entre l'Empereur et M. de Bismarck une grande conversation, mais dont ni l'un ni l'autre *ne m'ont rien dit*. Mon impression a été qu'il avait été poliment, mais assez froidement reçu. Il m'a paru un homme comme il faut, plus spirituel qu'il n'appartient à un Allemand, quelque chose comme un Humboldt diplomatique[1]. »

Le récit fait par Sybel de ces conversations, dès qu'il sort des banalités, abonde en inexactitudes. Ainsi quand on a pratiqué l'Empereur et connu son calme, d'autant plus imperturbable qu'il était intérieurement plus agité, on ne le voit pas dans la pose mélodramatique que lui donne Sybel, demandant avec solennité et accueillant avec émotion une réponse sur la garantie de la

1. Lettres à Panizzi, 13 octobre 1868.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Vénétie. Cette solennité et cette émotion eussent été d'autant plus hors de saison que l'Empereur avait appris de tous les côtés, d'une manière absolument sûre, que la Prusse n'avait pas garanti la Vénétie, et c'est pourquoi il avait effacé la circulaire contre la Convention de Gastein. Il est parfaitement impossible aussi qu'après avoir assuré qu'il ne se proposait de soulever aucun projet de nature à troubler la paix européenne, l'Empereur ait ajouté : que « M. Lefebvre de Béhaine, dont il avait reçu les lettres sur ses entretiens avec Bismarck, était allé dans ses ouvertures plus loin que ne le comportaient ses instructions ». Béhaine n'avait fait aucune ouverture, et tout au plus aurait-on pu lui reprocher de s'être permis une interrogation indiscrète, reproche injuste, car le devoir du diplomate est toujours de s'enquérir, d'autant plus que l'indiscrétion n'avait pas paru indiscrète à Bismarck qui l'avait aimablement accueillie. Le récit de Sybel eût-il été rédigé sur un rapport de Bismarck, mes rectifications ne subsisteraient pas moins, car, nous l'avons déjà vu, et nous le constaterons à chaque instant, Bismarck est un narrateur suspect. Il se souvient mal; quand les faits sont réels, il les exagère et leur donne une couleur qu'ils n'ont pas eue. Il raconte l'histoire dont il a été le témoin ou l'acteur à la façon de Thiers.

On ne se risque pas beaucoup en supposant que dans leurs conversations l'Empereur et son hôte se sont entretenus des Duchés, de l'Autri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

che et de la Confédération, de l'Italie et de Venise, qu'ils se sont répété les assurances si souvent échangées par leurs agents : Bismarck parlant de son désir de s'entendre avec la France et de donner, s'il le pouvait, satisfaction à son principe des nationalités; Napoléon III, de ses sympathies pour la Prusse, de sa résolution de lui laisser prendre les Duchés et de ses réserves dans l'hypothèse d'un remaniement de la carte d'Europe, sans exiger aucune compensation territoriale.

Sur le mystère que Bismarck est venu éclaircir que se sont-ils dit? L'Empereur m'a raconté que ni d'un côté ni de l'autre, il n'y eut engagement, promesse ou quoi que ce soit qui s'en rapprochât, pas même explication. « Il parla beaucoup, m'a-t-il dit, mais en des termes généraux et vagues; je n'ai pu démêler au juste ce qu'il voulait, et il ne me fit aucune proposition formelle. De mon côté je ne lui exprimai aucun désir personnel quelconque. » L'Empereur a répété les mêmes affirmations à deux autres de ses ministres, Duruy et Randon[1].

Bismarck a confirmé la version de l'Empereur

1. Duruy. *Notes et Souvenirs*, tome II, page 120 : « Un jour, le prince me permit de lui demander, si, à Biarritz, Bismarck lui avait fait véritablement cette ouverture (sur la Belgique)? Il me répondit que « le comte s'était tenu dans les termes « vagues d'une conversation d'où il n'y a rien à tirer. » — Randon, *Mémoires*, tome II, page 129 : « Ni l'Empereur ni le comte n'avaient voulu s'engager à fond, et le ministre du roi Guillaume était reparti, n'ayant rien promis et n'ayant rien obtenu. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans une conversation avec Persigny, lors de l'Exposition de 1867. Je lui dit : « Je me sentais capable des plus audacieuses résolutions, et j'étais désireux de m'entendre sur toutes choses avec l'Empereur. Mais l'attitude de ce prince avait paralysé mes dispositions et étouffé mes aspirations vers une politique franco-germanique. » Et comme Persigny s'étonnait de ces paroles, et qu'il lui demandait si, en effet, il n'y avait pas eu à Biarritz des engagements contractés de part et d'autre, ainsi que toute l'Europe l'avait cru, il l'assura qu'il n'y en avait eu d'aucune espèce ; que, bien loin de là, il avait vainement essayé de deviner la pensée de l'Empereur et de pénétrer dans son for intérieur, pour y chercher les éléments d'une entente entre les deux gouvernements ; il en avait toujours été éconduit par le ton d'une conversation vague ou indécise dont il lui avait été impossible de percer le mystère. La seule allusion faite par l'Empereur à des combinaisons politiques avait été relative aux frontières du Rhin, mais pour ajouter aussitôt que celles-ci, désirées par la France, étaient si énergiquement refusées par l'Allemagne et seraient d'ailleurs si difficiles à gouverner par des Français, qu'il était impossible d'y songer sérieusement. Il avait affecté un désintéressement complet[1]. »

Il est donc constant qu'à Biarritz, non seulement rien n'a été conclu sur les éventualités im-

1. *Mémoires*, page 376.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

minentes, mais qu'on s'en est à peine entretenu. S'il est naturel qu'au premier moment d'une conversation sur un sujet d'une telle importance, on éprouve quelque embarras à en venir au vif des difficultés, on ne comprendrait pas qu'un esprit aussi résolu et en même temps aussi souple que Bismarck, avec les facilités d'un séjour à la campagne n'eût pas réussi à amener des explications catégoriques, si la nature des circonstances n'expliquait cette surprenante impossibilité ; et cette impossibilité elle-même caractérise la situation des personnages et des peuples en présence.

A Plombières, on causa et on s'entendit, parce que chacun des interlocuteurs avait quelque chose de précis à demander et quelque chose de non moins précis à offrir. A Biarritz, on ne put pas même causer, parce que si l'un des interlocuteurs avait à demander, il n'avait rien à offrir. Bismarck ne sollicitait pas, comme Cavour, l'appui matériel de la France : sauf en des circonstances extrêmes, il l'eût plutôt décliné, dans la crainte de blesser le patriotisme allemand par un appel à l'ennemi héréditaire ; il recherchait uniquement la certitude de notre neutralité, afin d'être libre, au moment décisif, de dégarnir les provinces rhénanes et de porter tout son effort en Bohême, car quelque confiance que le Roi et Moltke eussent dans leur belle armée, ils n'avaient pas la présomption de la supposer de taille à tenir tête à la fois aux trois armées de l'Autriche, de la Confédération et de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Si pendant qu'ils s'avançaient en Bohême, Napoléon III marchait vers le Rhin, ils seraient obligés de s'arrêter, de rétrograder, de couvrir Berlin, peut-être sans succès, au lieu d'avoir la chance de menacer Vienne.

Quel moyen avait Bismarck de reconnaître le service que leur rendrait l'Empereur en ne les exposant pas à ce péril? Il ne possédait pas des provinces françaises, telles que Nice et la Savoie, dont il pût nous promettre la cession. Ce dont il diposait était allemand, et voulait rester allemand. Pouvait-il inaugurer une unification dite nationale par une mutilation du territoire national? Il a fallu une affligeante ignorance des sentiments du peuple allemand et des nécessités invincibles qu'ils imposaient au Roi et à ses ministres pour avoir espéré un instant la cession d'un seul village allemand, en Bavière ou ailleurs, même en vue d'une imperceptible rectification de frontière. L'eût-il voulu, il ne l'aurait pas pu. Jamais on n'eût obtenu des populations abandonnées ce vote favorable auquel Napoléon III était obligé de subordonner toute annexion grande ou petite.

Bismarck pouvait-il proposer à l'Empereur de porter une main sacrilège sur les parties françaises de la Suisse, l'asile de son exil et de ses jeunes années? Une entente pour l'annexion de la Belgique était la seule combinaison à offrir. Le projet était ancien. La Russie l'avait formé à la fin de la Restauration, et depuis quelque temps, en Europe, il mettait en souci. « Qu'y aurait-il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de plus facile, écrivait le prince Albert à lord Clarendon (6 octobre 1861), à la Prusse que de s'entendre avec la France pour la conquête de tous les États secondaires de l'Allemagne, en reconnaissant à cette puissance le droit réciproque de s'annexer la Belgique? Ce serait un tour de force qui dépasserait ceux de Cavour, car ce serait payer un service rendu de la poche d'autrui, au lieu de le payer de la sienne. L'Angleterre aurait à se battre seule pour la Belgique. » Bismarck a-t-il conçu ce projet? Est-il venu à Biarritz avec l'intention de dire à l'Empereur : Partage à deux, soyons brigands de compagnie, vous dans les Pays-Bas, moi en Allemagne? Dans tous les cas il n'a pas manifesté son intention. Il est assez délicat d'offrir le bien d'autrui à qui ne vous le demande pas; il faut y être au moins encouragé, et l'Empereur ne l'encouragea pas. Ce souverain connaissait les mauvaises dispositions constantes de Léopold à son égard, l'immunité accordée par le gouvernement belge à ses ennemis et à ses calomniateurs les plus acharnés le mécontentait ; mais il eût considéré comme un acte de brigandage, de fondre sans motifs sur un petit peuple content de sa destinée. La Belgique n'en était plus aux désarrois de 1830 : sa vie propre s'était constituée, elle jouissait d'institutions libres et elle n'avait aucun désir de venir incliner son cou sous le pouvoir personnel, sous les candidatures officielles et sous les avertissements. Non seulement elle n'eût pas o uscrit par ses votes à une annexion, elle y eût

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

résisté par les armes; il eût fallu entreprendre contre elle une guerre de conquête, dans laquelle elle aurait eu certainement l'Angleterre à ses côtés, surtout alors que la mort de son premier roi Léopold aurait ravivé l'unanimité du sentiment national autour du jeune héritier.

Il ne fut donc pas plus question de la Belgique que des provinces rhénanes et que des pays quelconques où l'on parlait français. Bismarck eut beau s'ingénier, il n'obtint que des compliments et des paroles vagues. Il ne fut pas plus heureux quand, repassant par Paris, il revit l'Empereur parti de Biarritz avant lui.

Dans le désir de s'entendre sur l'avenir des relations de la Prusse et de la France, lui dit celui-ci, il n'est pas indispensable de précipiter les événements; il faut les attendre pour y conformer ses résolutions; le Roi pouvait lui écrire confidentiellement aussitôt que les circonstances paraîtraient exiger une entente plus étroite et plus spéciale; il serait alors facile d'arriver à un accord.

Bismarck s'épancha encore moins avec Drouyn de Lhuys sur ses projets futurs; il ne lui fit et n'en reçut aucune confidence; des deux côtés, on resta boutonné. Son échec à Biarritz lui rendait d'autant plus indispensable l'alliance de l'Italie : elle obtiendrait peut-être, de la bienveillance de l'Empereur, ce qui ne lui avait pas été accordé. Il avait abandonné le traité de commerce après l'avoir provoqué : il engagea Nigra à presser son gouvernement de le reprendre et de concéder au Zollverein le traitement de la nation la plus favo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

risée. Cela lui rendrait favorables les populations allemandes et faciliterait la reconnaissance du nouveau royaume par les États moyens. Il fit entendre que la guerre avec l'Autriche était inévitable; il avait la confiance que la France ne serait pas hostile et, pour exprimer combien la coopération de l'Italie pourrait y contribuer, il s'écria : « Si l'Italie n'était pas, il faudrait l'inventer. »

Quoique se disant satisfait, le ministre prussien repartit désappointé de n'avoir appris que ce qu'il savait déjà, et roulant toujours dans son esprit l'insoluble question : « Que veut donc l'Empereur? »

IV

Ce que voulait l'Empereur, ce qu'il a constamment voulu du commencement à la fin de cette affaire était d'une grande simplicité. Il croyait l'expédition mexicaine réglée par l'intronisation de Maximilien, celle de Rome définitivement close par la Convention du 15 septembre ; il ne pouvait plus être question de la Pologne, ni du Danemark ; il avait pris son parti de l'appréhension des Duchés par la Prusse; il ne se considérait plus comme obligé, pour terminer son œuvre internationale, qu'à une dernière tâche, la libération de la Vénétie.

S'il l'avait oubliée, les Italiens la lui eussent rappelée : ils ne le laissaient pas respirer. Devant le palais de Fontainebleau, sur le grand étang,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

étaient diverses sortes d'embarcations. Nigra y fit arriver une gondole, et lui prêtant une voix il chantait à l'Impératrice de petits vers attendris :

Donna, se a caso il placido
Tuo lago, a quando a quando
Teco verrá solcando,
Il muto Imperator,
Digli che in riva all' Adria
Povera, ignuda, esangue,
Geme Venezia e langue
Ma vive — e aspetta ancora.... [1].

Le muet Empereur n'avait pas à être réveillé par la plainte de la gondole. Il ne cessait de songer à la libération de Venise. A la suite de l'échec du Congrès, modifiant son idée première d'une vente en celle d'un échange contre les Principautés danubiennes, il avait autorisé l'ancien ministre Pasolini à aller solliciter, à Londres, le concours des ministres anglais. Russell se montra favorable ; Palmerston, au contraire, jugea inopportun d'empêcher, par une proposition de ce genre, le rapprochement en train de s'opérer avec l'Autriche dans les questions danoises. D'ailleurs la France et l'Angleterre, fussent-elles d'accord, se seraient heurtées à un refus invincible de l'empereur d'Autriche. « Le voulût-il, écrivait Ricasoli, son opinion publique ne lui permet-

1. « Dame, si parfois ton lac tranquille — berce avec toi, — le muet Empereur — dis-lui que sur la rive adriatique, — pauvre, nue, exsangue, — gémit et languit Venise, — mais qu'elle vit et attend encore. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

trait pas politiquement d'abandonner Venise [1]. »

L'Empereur s'était convaincu qu'on n'obtiendrait rien de l'Autriche par des négociations amiables; or les forces italiennes ne suffisaient pas à une guerre heureuse, et lui-même était résolu à n'en plus entreprendre aucune. Il savait au contraire la Prusse impatiente de se mesurer avec l'Autriche; il y avait là une alliance tout indiquée pour l'Italie. Ce furent ses dernières paroles à Pasolini : « Tant que l'Autriche et la Prusse sont d'accord, il n'y a rien à faire. Mais leur accord ne durera pas; elles viendront par nécessité à la guerre; alors ce sera le bon moment pour l'Italie [2]. » De même qu'il avait cherché autrefois une rupture entre la Russie et l'Angleterre afin de rendre possible la campagne de 1859, il poussait de son mieux à une guerre entre la Prusse et l'Autriche dans l'espérance de procurer à l'Italie le secours militaire dont elle avait besoin.

Lui-même se promettait un certain profit de cette guerre : non une acquisition territoriale, ni Mayence, ni Cologne, ni le Palatinat bavarois, pas même un territoire entre la Moselle et le Rhin. Son ambition était d'une tout autre nature et plus haute. On croyait généralement au succès de l'Autriche; Thiers, le maréchal Niel, la plupart des généraux en Europe, y compris le négociateur italien Govone, n'en doutaient pas. Seul peut-être, La Marmora avait

1. De Francfort, 3 septembre 1863.
2. Pasolini, *Mémoires*, p. 412, 22 janvier 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

confiance en la supériorité de l'armée prussienne. L'Empereur, sans être aussi affirmatif, la prisait beaucoup et estimait que la prépondérance de l'un ou de l'autre des combattants ne se prononcerait qu'après une lutte difficile de laquelle ils sortiraient également affaiblis. Il se réservait pour ce moment : il interviendrait alors en médiateur pacifique; il appellerait les belligérants et les puissances neutres à ce congrès œcuménique après lequel il soupirait; il y proposerait la confirmation des victoires des nationalités en Italie et en Roumanie; essaierait d'obtenir l'organisation d'une Allemagne dans laquelle, entre la Prusse agrandie et l'Autriche indemnisée, se serait placée une Confédération des États moyens. A défaut de cet arrangement il en imaginerait ou accepterait un autre que les circonstances auraient suggéré. Ce qui subsisterait du passé dans la nouvelle Charte territoriale de l'Europe ne le serait qu'à une date nouvelle sous la signature d'un Napoléon. Il donnerait à la France, sans guerre et sans conquêtes, la revanche de Waterloo.

Contraint absolument d'opter entre la Prusse et l'Autriche il n'eût éprouvé aucune hésitation : l'alliance autrichienne lui eût paru alors une rétrogradation; il se rappelait les paroles de son oncle à Sainte-Hélène : « Mon assassinat à Schœnbrunn eût été moins funeste pour la France que ne l'a été mon union avec l'Autriche[1]. » Au

1. V. *Empire libéral*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

contraire il avait la conviction très sincère que la Prusse et la France étaient les deux puissances de l'Europe dont les intérêts s'accordaient le mieux et que l'agrandissement de la Prusse ne serait pas une menace pour nous, parce qu'en s'affranchissant du servage de l'Autriche et de la Russie qui l'avaient faite notre ennemie, elle deviendrait une alliée précieuse. Il avait recueilli cette politique, non seulement dans l'héritage de son père, mais aussi dans celui de Napoléon Ier : « On se demandera un jour, écrit Bignon, l'historiographe choisi par le grand Empereur, pourquoi, dans les six dernières années de son règne, Napoléon s'est montré sans pitié pour la Prusse : c'est que la Prusse aura été la puissance qui lui aura fait le plus de mal en le forçant à la combattre et à la détruire, elle qu'il eût voulu étendre, fortifier, agrandir, pour assurer par son concours l'immobilité de la Russie et de l'Autriche. » Au fond du cœur Napoléon III fut toujours du côté de la Prusse, mais si en apparence il n'avait pas tenu égale la balance d'une neutralité impartiale, la rupture d'où dépendait la réalisation de son plan ne se serait pas consommée, le rival sacrifié se serait soumis à une réconciliation même défavorable, et le « bon moment » ne serait venu ni pour l'Italie ni pour la France.

Voilà pourquoi, sans détourner son regard attentif des événements, Napoléon III avait donné ses derniers soins à la *Vie de César*. Voilà pourquoi il éludait toute explication avec Bismarck et restait impénétrable à lui comme à Goltz et à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Nigra. Voilà pourquoi il s'abstenait de tout préparatif militaire.

On a prétendu que cette immobilité militaire était obligée, que l'expédition du Mexique avait vidé nos arsenaux et nos coffres. Fable de l'ignorance ou de la mauvaise foi[1] ! Au 31 décembre 1862, le corps expéditionnaire du Mexique comptait 28 000 hommes, 5 845 chevaux, 549 mulets, 8 pièces de douze de siège, 6 pièces de douze de réserve, 24 pièces de quatre de campagne, 12 pièces de montagne; en tout 50 bouches à feu. Le matériel ne s'augmenta plus, et quelques milliers d'hommes seulement s'ajoutèrent à l'effectif. Les pièces d'artillerie étaient approvisionnées à 623 coups par pièce. L'infanterie a consommé 12 882 716 cartouches, l'équivalent à peu près de ce qu'elle eût consommé en exercices à feu en temps de paix, si elle fût restée en France.

Les dépenses n'avaient pas atteint 300 millions, leur chiffre maximum, et il fallait en déduire ce que le corps expéditionnaire eût coûté à entretenir en France à raison d'un million par an pour mille hommes.

Ainsi 300 millions auraient épuisé le riche tré-

1. Ce ne sont pas seulement les ennemis de l'Empire qui ont accrédité cette légende de mensonge. Je lis dans les *Mémoires de Persigny*, page 351 : « Les ministres avaient dissimulé à la Chambre les dépenses du Mexique, en les couvrant par des virements de crédit dans le budget de la Guerre. *Ils avaient épuisé et vidé nos arsenaux* sans oser demander aux Chambres les moyens d'y suppléer... *ils avaient réussi à désarmer complètement le pays !* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sor de la France! 50 bouches à feu auraient vidé des arsenaux dans lesquels il y avait un matériel de guerre de 630 661 852 francs, 10 944 canons, 2 546 canons-obusiers, 3 671 obusiers, 3 513 mortiers en bronze, sans compter près de 3 000 canons en fer; 1 800 000 fusils; de la poudre pour faire la guerre pendant dix ans[1]! Cette absence de 28 000 hommes aurait anéanti une armée pouvant réunir sous les drapeaux, en un mois, par l'appel de la réserve, 450 000 hommes, défalcation faite des armées d'Italie et d'Afrique, nombre qui, en quelques semaines, pouvait s'élever à 600 000!

Notre infanterie, il est vrai, n'était pas armée du fusil à aiguille; mais, vigilant et attentif à ce qui se passait en Prusse, le maréchal Randon avait chargé un attaché militaire très intelligent, Clermont-Tonnerre, de suivre l'armée prussienne en Danemark et de se rendre compte de l'action du fusil à aiguille. Cette arme, quoique adoptée en Prusse depuis 1849, n'avait pas été introduite dans les autres armées à cause de ses défectuosités : la complication du mécanisme, la lourdeur, l'obturation très incomplète du ton-

1. *Compte général du matériel de la guerre pour* 1866, approuvé par la Cour des Comptes et par les Chambres. — *Mémoires du maréchal Randon*, t. II, pages 219 et suiv. — On n'a jamais opposé à ces documents incontestables que des dénégations sans autorité ou sans preuve, ou des bavardages plus ou moins bien rapportés et suspects d'officiers frondeurs, comme dans tous les temps il y en a eu beaucoup trop dans notre armée, tranchant à tort et à travers sur ce qu'ils ignorent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nerre, la portée efficace très faible, 400 mètres seulement. Nos fusils tiraient moins vite, mais avaient une valeur balistique bien supérieure : la carabine des chasseurs par exemple donnait un tir juste et meurtrier jusqu'à 800 ou 1 000 mètres. Des études se poursuivaient pour obtenir un fusil ayant les qualités balistiques des nôtres et celles de rapidité du fusil prussien ; elles n'étaient point terminées. Quoi qu'il en soit, malgré ses imperfections et ses lacunes, notre armée était un instrument sérieux de guerre et nul n'en était plus persuadé et ne le disait mieux à son gouvernement que l'attaché militaire prussien, le colonel de Loe, qui l'étudiait d'un œil perspicace.

L'Empereur ne s'abstint donc ni par impuissance, ni par indécision d'esprit ou torpeur de volonté, mais de propos délibéré, parce que le moindre déploiement militaire de sa part eût rapproché les adversaires et prévenu la guerre qu'il attendait. Il n'a été indécis que sur la nature et l'étendue des arrangements compensatoires, la seule partie de son plan qui dépendît complètement de circonstances impossibles à prévoir et à calculer. Dans ces compensations il ne comprenait pas la conquête du Rhin. Kératry, attaché à la personne du maréchal Bazaine au Mexique, avait été envoyé par son chef à Paris afin de demander son rappel en France pour être à portée de servir plus efficacement sur le Rhin. L'Empereur avait répondu[1] : « Dites au général

1. *Figaro* du 24 janvier 1894.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'il a toute ma confiance, que ses services me sont indispensables là-bas; ajoutez bien que, malgré toutes les excitations intéressées, je ne me battrai point sur le Rhin. »

V

Comment Bismarck aurait-il pu pénétrer une telle disposition d'esprit? On ne devine que ce qu'on est capable de concevoir. Pouvait-il entrer dans l'esprit d'un ministre de proie, décidé à ne rien faire gratis et à prendre toujours et partout, qu'un souverain français, le successeur du vainqueur d'Iéna et du vaincu de Waterloo, occupant en Europe la première place, seconderait l'agrandissement d'une nation militaire rivale, de taille au moins à contre-balancer sa propre puissance, peut-être à la surpasser, sans convoiter pour lui aucune compensation matérielle qui maintînt la parité des forces, uniquement pour avoir la satisfaction d'élever, sur un autre de ses flancs, une nouvelle nation qui ne tarderait pas à devenir également redoutable? Pouvait-il supposer que, non content de travailler à la constitution de ces deux puissances, il augmenterait leur valeur respective en établissant entre elles une amitié d'origine, de telle sorte qu'elles n'en formassent qu'une seule au regard de la France? Si on eût révélé à Bismarck une telle naïveté, il eût éclaté en sarcasmes incrédules, et il ne pouvait la supposer de l'Empereur qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

jugeait un souverain avisé et habile. Aussi Napoléon avait-il beau multiplier ses déclarations désintéressées, il n'y croyait pas ; il y voyait un piège : ne vouloir absolument rien lui paraissait trop peu ; il le soupçonnait de méditer comme lui de prendre quelque chose quelque part ; il se comparait à ce dompteur qui se retrouvait chaque soir en présence d'un Anglais impassible attendant le moment de le voir dévorer par ses lions ; et il ne cessait de rouler en ses calculs l'obsédante question : Que veut donc l'Empereur?

VI

Désormais dans l'histoire de l'Empereur va intervenir un élément invisible, mais toujours agissant, et dont, pour être juste, il ne faut plus faire abstraction, la maladie.

De tout temps l'Empereur éprouva des douleurs superficielles de la peau, des cuisses particulièrement, amenées ou exaspérées par le froid, et il était sujet au flux hémorroïdal. Les symptômes douloureux, à partir de 1868, se reproduisirent plus fréquemment. Anémie, goutte, rhumatismes, dit-on : on l'envoya à Vichy. Le bien momentané qu'il parut en éprouver fut suivi de récidives et quelquefois d'aggravations. Pendant tout le commencement de l'année 1865, à chaque instant il fut empêché d'assister au conseil des ministres[1]. Au camp de

1. Carnets du maréchal Vaillant. — *7 janvier 1865 :* A neuf heures et demie, conseil des ministres ; il se termine à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Châlons, il ressentit, pendant une nuit, de si cruelles souffrances qu'au matin il fit appeler le docteur Larrey. « Pourquoi Votre Majesté ne m'a-t-elle pas fait appeler plus tôt? dit Larrey. — Vous avez beaucoup à faire, mon bon Larrey, et je n'ai pas voulu jeter l'alarme. » Bon, en effet, était Larrey, et de plus praticien très exercé. Quand l'Empereur lui eut décrit les symptômes qu'il venait d'éprouver, il fut convaincu, il me l'a maintes fois répété, que tous ces symptômes ne pouvaient s'expliquer que par l'existence d'une pierre dans la vessie. Sans effrayer l'Empereur de son diagnostic, il l'engagea seulement à se soumettre, dans le délai le plus rapproché, à une exploration par la sonde (cathétérisme). C'était d'autant plus urgent que si l'existence d'un calcul eût été constatée, on eût renoncé à l'usage des eaux de Vichy, qui, agissant dans le sens du mal, grossissaient le calcul en opérant un travail de pétrification. L'Empereur s'y refusa, et fit promettre à Larrey de ne parler jusqu'à nouvel ordre de ses accidents à personne, et surtout à l'Impératrice. Obéissant, Larrey resta muet. Les crises se renouvelèrent : « rhumatisme, goutte »,

dix heures 3/4 : l'Empereur est très souffrant de ses rhumatismes; — *8 janvier :* messe aux Tuileries; l'Empereur est souffrant et n'y assiste pas ; — *21 janvier :* L'Empereur souffre de ses douleurs. — *6 mars :* L'Empereur va au spectacle, mais ne peut pas y rester; il est souffrant. — *7 mars :* Concert aux Tuileries : l'Empereur souffrant, retenu par ses douleurs, n'y vient pas. — *8 mars :* Conseil des ministres, de 9 h. et demie à 11 heures. Les mines sont longues ; l'Empereur souffre de ses douleurs. — *11 mars :* L'Empereur, incommodé, est dans un bain ; il ne préside pas le conseil des ministres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

recommença-t-on à dire, et les cures à Vichy de continuer. La véritable maladie n'étant pas reconnue, et s'aggravant par le traitement employé contre sa maladie imaginaire, l'Empereur continua à être miné sourdement; sa volonté mollit, et aux moments de crise disparut au point de le mettre à la discrétion de ses conseillers. D'après Michelet, il y a eu deux Louis XIV : celui d'avant et celui d'après la fistule. Il y a eu aussi deux Napoléon III, celui d'avant et celui d'après la pierre. La seconde période commence définitivement en cette année 1865. De plus en plus, ce qui était prudence devient incertitude; ce qui était réflexion, tâtonnement; l'audace s'arrête aux velléités; il conduisait ses ministres, il va être remorqué par eux. Et cela, au moment où la mort venait de lui ravir Morny, le seul homme qui pût suppléer à sa volonté défaillante, au milieu de complications chaque jour grossissantes, exigeant plus que jamais la promptitude du coup d'œil et la fermeté de la résolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XIV

LA MORT DE PALMERSTON
LA LETTRE DE PIE IX A Mgr DARBOY

I

L'Empereur laissa Bismarck à Biarritz (12 octobre 1865). Il apprit à Paris la mort de l'homme d'État anglais qui, soit favorable, soit contraire, avait été si souvent mêlé à son action politique, Palmerston [1]. De cruelles attaques de goutte l'avaient affaibli : il n'en restait pas moins premier ministre et ses amis et adversaires s'accordaient à couvrir ses défaillances par une indulgence déguisée en respect. Inquiet cependant lui-même sur l'état de ses forces et voulant s'assurer si elles lui permettraient, à la session prochaine, de remplir ses fonctions de premier ministre, un matin il sortit tête nue de son château de Brocket et, croyant n'être vu par personne, il escalada tranquillement la grille d'entrée, puis la repassa. Une inflammation in-

1. Mort le 18 octobre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

térieure, prise dans une promenade en voiture, l'emporta le 18 octobre 1865, à près de quatre-vingt-un ans. Avec lui disparut un type d'homme d'Etat que l'Angleterre n'a plus retrouvé, car tout en se défendant de la sentimentalité humanitaire de Gladstone et en étant avant tout un fier Anglais, il avait pour son pays un idéal de liberté et de justice dont l'Angleterre n'a guère paru se soucier depuis. Il prétendait ne pas nous détester, et il s'était appliqué avec vigilance à contrarier partout les projets propices à notre grandeur, même lorsque l'Angleterre n'en était pas menacée : ce fut la cause de ses principales erreurs. Il n'en reste pas moins un des plus grands hommes d'État de son siècle, un honneur de la politique et de l'Angleterre.

Russell devint premier ministre : pour nous, cela représentait plus de haine et moins de lumière ; mais en compensation, au Foreign-Office, nous gagnions Clarendon, esprit modéré, éclairé, homme sympathique, en bonnes relations avec l'Empereur.

II

L'Empereur fut informé par l'Archevêque de Paris d'une démarche grave de Rome. Pie IX était très mécontent de l'Archevêque. Le mandement par lequel celui-ci avait expliqué et presque réduit à rien le Syllabus lui avait fort déplu ; non seulement les journaux romains ne l'avaient pas reproduit, mais quand notre ambassadeur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

demanda à Antonelli ce qu'on en pensait au Vatican, le sous-secrétaire d'État lui répondit qu'il ne l'avait pas lu, et que d'ailleurs le Saint-Père ne reconnaissait à personne le droit d'interpréter son Syllabus. Le discours du prélat au Sénat en faveur des lois organiques avait fait du mécontentement une véritable irritation. Un dernier incident poussa le Saint-Père à bout.

Aux obsèques du maréchal Magnan, grand-maître de la maçonnerie[1], les francs-maçons accompagnèrent leur Grand-Maître. Après une messe basse aux Invalides, Mgr Darboy fit l'absoute solennelle. On écrivit à Rome que les insignes maçonniques avaient été attachés au catafalque et mis sur le cercueil. L'Archevêque interrogé se défendit par une lettre à Pie IX : « J'affirme n'avoir pas vu ces insignes ; ils n'ont pas été vus non plus par les prêtres qui m'accompagnaient ; plusieurs personnes interrogées à ce sujet n'en ont pas vu davantage. Du reste, si l'on veut dire en quoi consistent ces insignes, je l'ignore complètement, et s'ils étaient placés dans l'église pendant la cérémonie à laquelle j'assistais ; je prouverai, par la description des lieux et par des témoignages suffisants, qu'il ne m'était pas possible de les apercevoir[2]. »

A Rome on ne tint nul compte de ces affirmations catégoriques. Pie IX s'expliqua dans les termes les plus vifs avec notre ambassadeur

1. Mort le 29 mai 1865.
2. Lettre donnée par l'abbé Guillermin dans sa remarquable *Vie de Mgr Darboy*, p. 130.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

(8 août) : « Pour diriger il faut des esprits dociles, et comment faire avec des ministres indociles? Comment faire avec des évêques qui donnent eux-mêmes l'exemple de l'insubordination ! » Et il nomma l'Archevêque de Paris, contre lequel il se répandit en reproches aussi violents dans le fond que calmes dans la forme. — « Lors de sa translation au siège de Paris, Mgr Darboy m'adressa les protestations du fils le plus soumis ; mais depuis lors il s'est laissé égarer par une ambition, par un orgueil qui lui faisaient oublier tous ses devoirs. — J'ai reçu la visite d'un envoyé venu au nom de ce prélat renouveler l'expression de ses sentiments d'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, et qui, en même temps, avait déclaré, à propos de la franc-maçonnerie, que l'Archevêque ne connaissait pas les bulles qui la condamnaient, parce que ces bulles n'avaient pas été promulguées en France. Ce moyen de défense n'est pas sérieux : tout le monde connaît, ou bien sait où trouver ces bulles ; lui seul prétend les ignorer et passe outre. Il fait en ceci un gallicanisme qui n'est plus de mode et touche au schisme. Le Pape ne peut tolérer cela. Le Pape doit parler et il parlera. » — Sur une observation de l'ambassadeur conseillant d'agir avec circonspection, le Pape répondit : « La circonstance, je le sais, demande de la prudence ; aussi, voyez-vous, je n'ai encore rien fait ni rien dit, et, en tout cas, pour commencer je ne ferai rien de public. J'observerai les trois degrés d'admonition canonique, d'abord confi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dentielle, puis devant témoins, et enfin à la face de l'Église, et qui se trouvent ainsi formulées dans l'apôtre saint Paul : *Corripe inter te et ipsum solum; — Si non audierit, voca testes; — ...Dic Ecclesiæ.* — Voilà les trois étapes qui mènent naturellement à la censure; je suis encore loin d'avoir à recourir à cette dernière mesure, si l'on se soumet auparavant; sinon... » Le Saint-Père indiquait qu'il irait jusqu'au bout si cela était nécessaire.

La menace fut suivie de l'effet : comme il l'avait annoncé, Pie IX débuta par une admonition confidentielle. Il adressa à l'Archevêque une lettre dans laquelle quelques formules de politesse corrigeaient à peine l'âpreté des reproches (26 octobre 1865) : « Vous saviez fort bien que le défunt, pendant sa vie, avait eu le malheur de remplir la charge de cette secte proscrite, vulgairement appelée du nom de *Grand Orient;* par conséquent vous deviez facilement prévoir que les membres de cette secte assisteraient aux funérailles et qu'ils auraient soin d'y faire parade de leurs insignes. » Pie IX ne s'en tient pas à ce dernier incident. Donnant libre carrière aux ressentiments qui couvaient en lui, il accumule, avec une espèce d'emportement, les accusations les plus cruelles; il l'accuse d'avoir taxé d'abus les appels au Saint-Siège apostolique : « Vous pensez que la présomption doit toujours exister en faveur du supérieur quand il s'agit d'un débat entre les personnes d'un grade différent, et vous proposez une règle bien différente

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de celle que saint Bernard proposait en ces termes à notre prédécesseur Innocent II : « Entre tout ce qui distingue votre primauté, voici ce qui l'ennoblit le plus singulièrement, et voici ce qui rend plus particulièrement illustre votre apostolat : c'est que vous pouvez arracher le pauvre de la main de plus puissants que lui. » Il le blâme d'avoir troublé la paisible possession de l'exemption dont jouissent les religieux de la Société de Jésus et les Franciscains de l'ordre des Capucins. Il lui reproche d'avoir mis en avant des maximes contraires à la suprême autorité et à la liberté du Pontife romain, en reconnaissant au pouvoir civil le droit de retenir les lettres apostoliques ; et aussi d'en soumettre la promulgation à son bon plaisir, en attribuant quelque valeur et accordant quelque respect aux lois organiques, quoique le Saint-Siège n'ait jamais négligé de protester contre leurs articles édictés par le pouvoir laïque seul, en violation des lois de l'Eglise et de ses droits. Il lui impute d'avoir faussement invoqué une bulle de Benoît XIV en faveur de l'exequatur royal : le Pape n'avait concédé qu'un simple *visa* (visura) sans y mettre aucun signe, ni porter aucun décret pour ordonner l'exécution des brefs et bulles. Il le réprimande de professer des opinions tout à fait opposées à la divine primauté du Pontife romain sur l'Église universelle toute entière, de mettre en doute que sa juridiction sur les diocèses soit immédiate et ordinaire. Il l'accable enfin de l'accusation, plus grave que les précédentes, d'avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

offensé le divin auteur de la constitution de l'Eglise lui-même en employant les moyens assurément séditieux proposés par Febronius contre le Saint-Siége apostolique.

Rarement un évêque a reçu une aussi rude admonestation; elle le mettait en quelque sorte hors de l'orthodoxie. Mgr Darboy ne se soumit pas, comme on l'a dit, à cette censure injuste, mais il garda le silence et ne se défendit pas. Cela même augmenta la colère qui aurait cédé s'il était venu s'expliquer à Rome, car le Pape, très sévère quand il jugeait de loin, s'adoucissait quand il avait en présence celui qu'il avait maltraité. Il y avait en lui un certain laisser aller indulgent; il permettait beaucoup dès qu'on ne lui contestait par son droit d'empêcher.

Cependant la lettre confidentielle, on ne sait comment et par qui, circula dans beaucoup de nos diocèses. Le gouvernement jusque-là, n'avait pas cru devoir intervenir, alors il manifesta diplomatiquement, mais de sa propre initiative, sans y avoir été sollicité par l'Archevêque, son déplaisir de la publication de la mercuriale du Saint-Père. Pie IX fit aussitôt exprimer par son secrétaire d'Etat son regret de l'indiscrétion qui avait divulgué un document destiné à rester secret. Plus tard, Mgr Darboy lui-même, se trouvant en sa présence, loin de demander grâce, se plaignit de la lettre et de sa divulgation : « Cette publicité, dit-il, a été d'autant plus odieuse que ce document renfermait des inexactitudes ou des erreurs, blâmait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

des faits imaginaires ou exagérés, et lui attribuait des paroles qui n'avaient été ni écrites ni prononcées. Il n'avait pas voulu se défendre publiquement, d'abord parce qu'il aurait dû redresser les assertions de son chef hiérarchique qui est son souverain et le vicaire de Jésus-Christ; ensuite parce que, dans les circonstances où il était placé, cette défense n'eût pas paru suffisamment désintéressée. » Le Saint-Père répondit par des paroles bienveillantes, ajoutant qu'il ne croirait plus désormais ce qu'on lui dirait contre l'Archevêque. « Il aurait dû s'y prendre plus tôt », écrivait Mgr Darboy à l'Empereur en lui racontant cette visite[1].

1. Je possède l'original de la lettre de Mgr Darboy qui contient ce récit. J'ai donné le texte complet de celle de Pie IX dans l'appendice de mon livre sur le *19 Janvier*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XV

FERA-T-ON DE NOUVELLES CONCESSIONS LIBÉRALES?

I

Pendant ces derniers mois de l'année, tandis que Bismarck, assuré de la bienveillance impériale, manœuvrait en Allemagne, l'Empereur se demandait s'il admettrait quelques-unes des réformes recommandées par Morny, et que, comme une sorte d'exécuteur testamentaire, j'avais réclamées dans mon discours sur l'Adresse, ainsi que dans mes conversations privées avec lui et l'Impératrice. La mort de Morny, loin de l'éloigner de ces projets, l'en avait d'abord rapproché: « L'Empereur, écrit le maréchal Vaillant dans son carnet, avait de la tendresse pour les idées de Morny. Ici encore le mort saisit le vif[1]. » Napoléon III était ombrageux, jaloux de son autorité, tenant à ce que ce qui se faisait de bien lui fût rapporté, puisqu'il acceptait la responsa-

1. 9 novembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

bilité de ce qui tournait mal. L'initiative libérale prise par Morny s'appuyant sur le Corps législatif, l'offusquait un peu : il craignait de paraître traîné à la remorque. La mort avait détruit cette cause inavouée d'hésitation. Le discours d'Ajaccio la raviva en l'aggravant : il ne s'agissait plus d'insinuations discrètes, respectueuses, confidentielles; l'ultimatum était violent et public; y obéir lui eût paru une déchéance. Ce malheureux discours, qui visait à servir la cause libérale, devint une des raisons principales qui amenèrent l'Empereur à se raidir dans l'immobilité. Il le déclara au Prince lui-même lorsqu'à son retour de Prangins il le vint voir : « Je ne veux pas, parce que je suis Empereur, me gêner de te dire ce que je pense. Ce que je blâme dans ton discours, ce ne sont pas les opinions qui y sont énoncées; je les connaissais, je les trouve inopportunes; mais je n'ai pas voulu que de dedans mon gouvernement on soutînt une politique autre que la mienne. Quand on pense autrement, qu'on reste en dehors. »

Cependant les conséquences funestes de ce malencontreux incident eussent été conjurées, et l'Empereur serait probablement revenu à son inclination naturelle si Rouher fût demeuré fidèle à l'accord conclu avec Morny. Au contraire il le déserta, le désavoua, finit par s'en déclarer ouvertement l'adversaire, et, grâce à lui, le Conseil privé et le Conseil des ministres repoussèrent à l'unanimité les modestes réformes qui consistaient à remplacer l'Adresse par le droit d'inter-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pellation et à accorder quelques facilités au droit d'amendement[1].

Cette volte-face de Rouher provenait surtout de l'influence de La Valette. Égoïste, indifférent, sceptique, Rouher était un avocat merveilleux, toujours prêt à plaider en maître tous les dossiers; du reste incapable de s'élever au-dessus des considérations de l'heure présente, de prévoir ou de diriger les mouvements d'opinion d'un grand peuple, de former un dessein bien concerté et de le poursuivre persévéramment : il fallait que quelqu'un l'inspirât. Morny disparu, La Valette devint son inspirateur. La Valette, d'une portée d'esprit médiocre, ignorant, paresseux, homme de plaisir, certainement spirituel mais surtout fin, ne sachant ni écrire ni parler, avait la séduction de manières de ceux qui, selon le langage vulgaire, ont été des hommes à femmes. Courtisan supérieur, très habile à évoluer au milieu des cabales de cour, à flatter, et à obéir à n'importe quoi pourvu que cela lui profitât, il eût été libéral à la suite de Morny; il devint anti-libéral dès qu'il s'aperçut que l'Empereur penchait à la résistance. Et pour plaire et se consolider il renseignait l'Empereur sur la situation intérieure à peu près à la façon dont Bazaine l'informait de l'état du Mexique : il rejetait dans l'ombre les incidents désagréables des élections municipales : les élections hostiles n'étaient que des accidents sans importance, le candidat avait été mal choisi,

1. Carnet de Vaillant du 9 novembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le préfet maladroit; du reste, les affaires marchaient à souhait. Aussi l'Empereur le prit-il vite en goût : « Il est, disait-il à Thouvenel, conciliant dans les formes et très ferme dans le fond des choses; c'est ce qu'il faut : et il est le seul ministre de l'intérieur que j'aie eu jusqu'à présent. »

Une note au *Journal officiel* désavoua tous les projets de réforme : « Les journaux s'évertuent depuis quelque temps à prédire un changement dans les hommes et les choses du gouvernement. Nous sommes autorisés à déclarer que ces bruits sont sans fondement et inventés par la malveillance (13 septembre). » Et le courtisan et l'avocat coalisés engagèrent définitivement l'Empire, l'un par ses journalistes payés sur les fonds secrets et par ses fonctionnaires, l'autre par sa parole et son autorité sur le Corps législatif, dans la politique d'inintelligence dont nous raconterons les peu glorieuses péripéties.

II

A défaut de réformes libérales, Persigny persuada l'Empereur d'opérer une restauration de la noblesse par catégories, conformément au décret de 1806 : tous les députés et sénateurs seraient comtes; les préfets, barons, etc. Ce projet fut discuté bien plus longuement que les réformes législatives dans des conseils privés auxquels assista Rouher quoique n'en faisant pas partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Persigny d'abord, Baroche, Magne, le soutinrent chaudement. Le maréchal Vaillant, Rouher, Fould, Troplong le combattirent avec non moins d'ardeur. Selon eux rien ne pourrait être plus nuisible à l'Empereur : « Qu'il fasse des ducs, des comtes; mais qu'il les choisisse! » L'idée paraissait d'abord très arrêtée dans l'esprit de l'Empereur; l'Impératrice, au contraire, se rangeait du côté de ceux qui la combattaient; finalement elle fut abandonnée[1].

Il fallait cependant accorder une satisfaction quelconque au Corps législatif. Fould, dont la pensée constante était de lier les mains à l'Empereur et de l'empêcher de s'engager dans une guerre nouvelle, avait fait exprimer par ses amis de la commission du budget le vœu d'une réduction de douze millions sur le budget de l'armée. L'Empereur ne se refusa pas à donner ce nouveau témoignage de ses dispositions pacifiques. Randon fut chargé de la cruelle mutilation. Les réductions sur le matériel et les établissements militaires eussent été insuffisantes; il parut dangereux d'atteindre l'effectif même ou d'envoyer dans la réserve un trop grand nombre d'hommes présents sous le drapeau. On s'arrêta à une réduction des cadres. Dans l'artillerie on supprima 4 batteries à cheval et 12 batteries montées; deux compagnies dans chacun des cent régiments de ligne, etc.[2]. On calma le mécontentement de l'armée dans laquelle l'avancement allait se

1. Carnets de Vaillant des 7, 23 novembre 1865.
2. Décret du 15 novembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

trouver arrêtée en promettant des places dans les finances aux officiers qui avaient acquis des droits à la retraite.

Les hommes politiques qui suivaient le développement des événements en Allemagne pensèrent que, quelles que fussent nos intentions pacifiques, il n'était pas prudent de s'affaiblir au moment où à tout instant on pourrait être contraint d'intervenir dans le bouleversement européen en voie de préparation : « Comment, écrivait Persigny à l'Empereur, Votre Majesté peut-elle consentir à une telle proposition? Quoi, M. Fould va désorganiser les cadres de l'armée pour une misérable économie de 12 millions? Mais cela n'est pas croyable. Quand il s'agit de réduire l'armée on invoque de grandes considérations de politique européenne : on veut donner au monde un gage de paix, contribuer à un désarmement général, et devant un grand intérêt moral l'armée s'incline avec respect et soumission. Mais alléguer de misérables raisons d'économie, désorganiser les cadres pour 12 millions, n'est-ce pas blesser, humilier l'armée elle-même? Et puis quel effet produira dans le monde cette étonnante nouvelle que nous en sommes réduits à ne pouvoir payer notre armée?... »

III

J'avais été très exactement informé dans ma solitude de vacances de l'évolution qui s'opérait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans les conseils de l'Empereur. Aussi fus-je contrarié quand je lus, dans le *Journal officiel*, que Darimon, sans me consulter, avait accepté la décoration. Plus que jamais j'étais l'objet des attaques les plus acharnées de la presse révolutionnaire : on y racontait que, tandis que le choléra sévissait violent à Saint-Tropez, j'avais par peur quitté mon père et mon enfant, et m'étais réfugié à Zurich, etc. On me rendit naturellement responsable de la défaillance du seul des Cinq qui m'eût suivi. Sans rompre avec lui, je l'écartai de mon action politique, et désormais il y resta complètement étranger.

La résolution d'immobilité à laquelle Rouher avait contribué plus que personne ayant été déclarée, j'écrivais à un de mes amis : « Je regrette que Rouher s'égare à ce point. Dès que je serai convaincu qu'il se refuse à toute réforme libérale, je n'hésiterai pas à l'attaquer. Mais je me réserve de n'en être convaincu qu'à la dernière extrémité. C'est un tort que de se montrer prompt à rejeter ceux qui sont des forces; la sagesse, au contraire, est de s'accrocher à eux, de les retenir, de leur pardonner beaucoup et de ne rompre avec eux que lorsqu'il est vingt-cinq fois évident qu'aucune résipiscence ne peut être espérée [1]. » Dans une autre lettre j'y revins : « Quant à Rouher, j'admire son éloquence et sa vaste intelligence, et je n'oublie pas que j'avais promis à Morny de le soutenir. Tant que ce que je dois à mes convic-

1. A Ernest Daudet, 1er octobre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tions et à mon honneur me le permettra, je serai fidèle à cette parole et Rouher sera sûr de trouver en moi un auxiliaire d'autant plus précieux que ni maintenant ni plus tard je ne subordonne ni ne subordonnerai mon concours qu'à une seule condition : c'est qu'il suive aussi prudemment qu'il le voudra, mais avec fermeté, la politique que Morny considérait comme nécessaire à la consolidation de l'établissement actuel. Vous pouvez répéter textuellement ce que je vous écris au jeune La Valette[1]. »

Quelques jours après je recevais de ce jeune La Valette la lettre suivante : « Confidentielle, 23 novembre 1865. Mon cher ami, Mon père me demandait hier où vous étiez et si vous deviez être absent de Paris longtemps encore. Il exprimait ses regrets de ne pas vous voir, car une affaire très importante le préoccupe en ce moment, et il désirerait vous parler. La solution en est urgente. D'un autre côté il ne voulait pas vous déranger et vous faire faire un voyage aussi long que celui de Paris. Je lui ai dit qu'il doutait de votre amitié pour nous, et que comme l'affaire vous intéresserait certainement, j'étais sûr qu'à moins d'empêchement majeur vous n'hésiteriez pas à répondre à son appel. Je me suis alors chargé de vous écrire et de vous demander quelques jours de vos vacances. Voulez-vous venir à Paris? L'affaire étant très secrète, vous trouverez cent prétextes pour un pour

1. A Ernest Daudet, 8 octobre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

expliquer votre présence. Un mot de réponse s'il vous plaît. Il y a urgence. Je vous remercie d'avance. » Je lui répondis que je ne serais à Paris qu'à la fin de l'année et qu'alors je m'empresserais de causer avec son père.

Le 14 décembre, j'entrais dans le cabinet de La Valette, et voici en quoi consistait la proposition pour laquelle il croyait urgente ma présence à Paris. Des banquiers ou capitalistes voulaient consacrer 1,500 000 francs à fonder, en vue de l'Exposition, un journal destiné à devenir une espèce de *Times* français. 200 000 francs seraient consacrés à la rédaction, sur lesquels 40 000 me seraient attribués si je consentais à devenir le rédacteur en chef. Toutefois il ajouta : « Quand j'ai parlé à l'Impératrice de la proposition que je vous fais elle a répondu : « il n'acceptera pas. »

Une minute je fus tenté de me lever, de lui dire : « Vous êtes un drôle » et de sortir. Je me contins et je lui répondis d'un ton de dédain railleur : « L'Impératrice a raison : comment accepterais-je de vos mains un journal qui n'aurait de prix pour moi que si je l'employais à défendre des idées qui ne sont pas les vôtres? » — Il comprit qu'il avait fait fausse route ; il se tira d'embarras en s'engageant dans une conversation générale. « De quoi vous plaignez-vous donc? me dit-il. — Sans doute votre gouvernement est modéré, votre main pèse légèrement, vous faites pour le peuple ce que vous pouvez ; ce dont je me plains, c'est que trente-six millions d'hommes soient condamnés à voir au-dessus de leurs têtes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

quelques personnes voulant, sentant, agissant pour eux; nous souffrons ce qu'on souffre lorsqu'on est sous une cloche pneumatique. — Mais je vous assure que personne ne demande la liberté : j'ai passé vingt jours à Bergerac, personne ne m'en a parlé. » Puis quelques instants après, comme ayant oublié ce qu'il venait de me dire, il confessa que les préfets intelligents, tels que d'Auribeau et Levert, avertissaient que le flot montait, et il me lut une lettre de lui à l'Empereur dans laquelle se trouvait cette phrase : « Le temps des lois faciles est passé pour tout le monde. » Seulement de ce que le flot montait, il concluait qu'il fallait fortifier les digues et non les abaisser. « A votre aise, répondis-je, votre résistance ne me déplaît pas après tout, les droits conquis sont plus sûrement établis que les droits concédés. Quant à moi, ma résolution est inébranlable et vous pouvez le répéter à l'Empereur : si l'Empire est inconciliable avec la liberté, qu'il me considère comme l'un de ses adversaires les plus résolus; si, au contraire, l'Empire doit aboutir à la liberté, et qu'il ne s'agisse que de transitions à préparer ou du moment opportun à attendre, qu'il me considère comme l'un de ses auxiliaires les plus dévoués. »

Il me confirma que le Prince Napoléon subordonnait le rétablissement de ses relations officielles avec les Tuileries à son renvoi à lui, La Valette. « Le Prince n'a pas le droit de m'en vouloir, c'est moi qui lui en veux mortellement d'avoir supposé que le désir de conserver ma

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

place m'avait éloigné de lui, et de m'avoir créé, pendant les premiers mois de mon ministère, cette difficulté du discours d'Ajaccio. Je n'ai pas excité l'Empereur, au contraire : étant assis à côté de lui sur un banc à Fontainebleau je lui ai dit que l'Exposition fournirait une occasion naturelle de rapprochement. — Sans doute, mais il faudra qu'il le demande et d'une manière convenable. Je lui ai donné un million pour qu'il ait une maison : Il n'est pas pauvre puisque le Conseil privé ne lui rapportait rien, et cependant il a renvoyé sa maison : il a agi ainsi soit par avarice, soit pour me provoquer. — A moins que ce ne soit par sans-gêne, avais-je dit. » — Le Prince a-t-il été invité à Compiègne? — Il ne l'a pas été selon l'usage, officiellement, par une lettre de service; mais l'Impératrice a écrit à la princesse Clotilde qu'elle serait heureuse de la voir ainsi que son mari pendant le séjour qu'y ferait sa sœur, la reine de Portugal. Le Prince n'a pas trouvé cette invitation suffisante. » Le dernier jour de l'année, la veille de Noël, invité cette fois régulièrement à un grand dîner aux Tuileries, il s'y présenta en frac, puis, sous prétexte qu'il n'avait pas son uniforme, s'en alla et ne revint plus[1].

IV

On se gaussa beaucoup des récits dithyrambiques sur les fêtes de Compiègne et sur la repré-

1. Carnet de Vaillant du 24 décembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sentation des *Commentaires de César;* on trouva peu intéressant d'apprendre que la princesse de Metternich s'était costumée en sapeur. On siffla beaucoup aux Français une pièce des Goncourt, *Henriette Maréchal.* « C'est par haine de l'Empire, dit-on, à cause des relations qui existaient entre les auteurs et la princesse Mathilde. » Le maréchal Vaillant n'était pas un ennemi de l'Empire et voici ce que je lis dans son carnet : « Mauvaise pièce, indigne des Français[1]. »

Quelques troubles, ceux-là bien politiques et vite réprimés, eurent lieu dans les écoles à cause des peines académiques d'exclusion plus ou moins longue des Facultés prononcées contre un certain nombre d'étudiants (26 décembre 1865). Ces jeunes gens s'étaient rendus l'été précédent à un congrès international à Liège. Ils étaient entrés dans la salle des séances en portant un drapeau noir, en signe de deuil de la patrie opprimée. Leurs discours, à l'avenant, avaient glorifié la Terreur et le drapeau rouge, outragé violemment la religion, conspué tous les principes sociaux, prêché l'insurrection et la guerre civile. La presse opposante célébra comme des martyrs de la liberté ces précoces scélérats, dont la plupart se retrouvèrent parmi les incendiaires et les égorgeurs de la Commune.

A cette fin d'année mourut le premier roi de Belgique Léopold (10 décembre 1865), prince égoïste, calculateur, mais accort, sensé, actif :

1. Carnet du 5 décembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il avait exercé par son habileté une influence plus considérable que ne le comportait son petit État. Il avait vécu, depuis 1852, dans la crainte imaginaire d'être croqué par son puissant voisin.

On perdit aussi en pleine maturité le vice-président du Conseil d'État Thuillier, qui avait plusieurs fois déployé un si remarquable talent.

Un personnage plus célèbre, Dupin l'aîné, procureur général de la Cour de cassation, termina aussi une carrière plus occupée qu'agitée. C'était un homme instruit, improvisateur rare, nourri de la moelle du savonneux langage des légistes anciens, pétillant de verve gauloise, de jovialité bourrue, acérée et sensée : il compterait parmi les hommes les plus considérables de son temps si son caractère n'eût pas manqué absolument de solidité et de vaillance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XVI

L'ABANDON DE MAXIMILIEN

I

Depuis le dernier emprunt les finances du Mexique ne s'étaient guère relevées; et depuis la suspension du licenciement prononcé par Maximilien, la réorganisation de l'armée n'avait guère progressé. Bazaine, à ce qu'il paraît, demandait de rentrer en France; je suppose qu'il était certain qu'on ne le lui accorderait pas, tant on le croyait alors indispensable. Confirmé de nouveau dans sa haute situation (15 mars 1865), il en jouit en insouciant. Il critiquait les ministres mexicains, se plaignait de leur insuffisance et laissait faire, oubliant que la recomposition de l'armée mexicaine, depuis surtout qu'il avait provoqué la diminution du corps expéditionnaire, devait être son principal souci. Plus qu'à l'armée de Maximilien, il songeait à une jolie jeune fille, Mlle Josefa Pena y Aucarte, dont il allait faire sa femme. Ce n'est pas sans motifs que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Espagne avait interdit à ses gouverneurs d'épouser des natives du pays.

Le contingent autrichien avait créé des embarras; son chef, le général Thun, n'avait pas consenti à rentrer dans la légion étrangère mexicaine; il n'avait pas même voulu accepter la direction militaire du maréchal; il entendait être vis-à-vis de lui dans la situation d'un allié vis-à-vis d'un allié. Pour le laisser indépendant, on l'avait établi à Puebla, où il avait eu des démêlés avec la population et laissé échapper Porfirio Diaz et ses officiers, rendant ainsi à la résistance des chefs qui commençaient à faire défaut. Nonobstant, Maximilien le chargea de réorganiser son armée (5 mai 1865), après avoir toutefois par courtoisie remercié le maréchal des services qu'il n'avait pas rendus. Bazaine réveillé lui annonça que le général Lhérilier était mis à sa disposition : Maximilien ne répondit même pas à cette communication tardive.

En apparence cependant les rapports continuaient à être cordiaux et l'Empereur, à l'annonce du mariage projeté, fit don à la fiancée du plus beau palais de Mexico. Mais dans leur correspondance avec Napoléon III chacun se dénigrait à l'envi.

Bazaine procédait doucement, par voie d'insinuation féline. De son cabinet partaient pour le ministre deux rapports, l'un politique, l'autre militaire; à l'Empereur il adressait des lettres particulières qui résumaient l'un et l'autre. Selon le rapport militaire, les affaires marchaient à mer-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

veille ; elles périclitaient d'après le rapport politique. Qu'on juge du contraste par un exemple :

« J'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la tendance fâcheuse du gouvernement de l'empereur Maximilien de s'entourer de conseillers appartenant au parti démocratique. Je me réserve de lui signaler l'opportunité du changement d'un grand nombre d'autorités politiques et militaires, créatures des dissidents, qui ont été nommés récemment autour de la capitale et dont le maintien constituerait un danger au centre même de l'Empire si les complications venues de l'extérieur les engageaient à tourner le dos tous à la fois au gouvernement. L'assassinat du Président Lincoln et la reddition du général Lee ont causé au Mexique une grande impression. Les dissidents n'ont pas dissimulé leur joie ; leurs partisans répandent l'alarme en diminuant le *peu de confiance* que les Mexicains ont dans la stabilité du gouvernement et en relevant le courage du gouvernement juariste. L'empereur Maximilien ne rencontre que des ovations dans l'excursion qu'il fait actuellement, et *cependant on est bien obligé de reconnaître que l'Empire est aujourd'hui bien moins populaire qu'il ne l'était à ses débuts*. Cela tient : 1° au brusque changement de politique qui a fait choisir les conseillers de S. M. dans un parti mal rallié, désaffectionnant ceux mêmes qui avaient travaillé à l'établissement de l'Empire ; 2° au malaise produit par la longue attente d'une machine gouvernementale fonctionnant régulièrement et sortant des théo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ries pour passer à la pratique ; 3° à la pénurie du Trésor qui a fait mettre de côté et jeter dans la misère beaucoup d'officiers de l'armée mexicaine ; 4° à la revision des biens nationalisés, mesure qui reste toujours très impopulaire. L'anniversaire du 5 mai — notre échec devant Puebla — a permis de juger du *mécontentement général* en donnant lieu à des manifestations, de peu d'importance parce que la police était sur ses gardes ; mais ces manifestations n'en ont pas moins eu lieu dans toutes les localités et nécessité un certain nombre d'arrestations. La grande difficulté pour l'organisation des provinces de l'Empire réside dans le manque absolu de fonctionnaires sur lesquels on puisse compter lorsqu'ils ne sont plus en tutelle sous le commandement de quelque officier. En résumé, les populations, et principalement les grands Haciendados, *sont dans une gêne extrême*, que motive suffisamment *le peu de confiance qu'ils sont fondés à avoir dans le présent et les inquiétudes que leur donne l'avenir*. Aussi les transactions sont-elles nulles et les affaires en souffrent considérablement [1] ».

Les rapports politiques au ministre de la guerre et les lettres particulières à l'Empereur présentaient les affaires sous un jour beaucoup moins sombre. « Avec de la persistance et de l'énergie, nous dominerons la situation actuelle ; mais il ne faudrait pas nous montrer timides dans nos actions, et c'est pour cela que j'entre-

1. Bazaine à Randon. Rapport politique du 10 mai 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

prends des opérations au loin, qui, j'en ai l'intime conviction, auront pour résultat de doubler le prestige de nos armes. Je supplie Votre Majesté *de ne pas être inquiète*, parce que je suis persuadé de pouvoir faire face aux accidents mexicains même aidés par quelques flibustiers américains, avec les troupes qui sont sous mes ordres. Quand il en sera temps, si jamais ce moment critique se présente sérieusement, j'en préviendrai opportunément Votre Majesté[1]. »

« L'*état du pays est satisfaisant*, malgré la pointe infructueuse de Negrete dans le Nord et toutes les intrigues du parti juariste. La preuve en est *dans l'accroissement des revenus publics*. Si la colonisation marchait aussi rapidement que les braves soldats de Votre Majesté, la frontière serait bien vite en état de résister aux flibustiers du Nord, mais il n'y a encore rien de fait malgré toutes mes démarches, et c'est à décourager les plus zélés et les plus patients[2] ».

Les rapports étant lus avec attention, Randon fut frappé de la contradiction des uns des autres, et il l'écrivit à Bazaine : « Si votre rapport politique arrivait seul, on désespérerait de l'avenir du Mexique, et ce que nous aurions à faire serait de décamper au plus vite. Heureusement que vos rapports militaires et vos lettres particulières donnent de meilleures espérances. » Et il lui demande : « Si les deux rapports n'étaient pas rédigés par deux personnes différentes? » — Pas

1. Bazaine à Napoléon III, 10 mai 1865.
2. Bazaine à Napoléon III, 28 mai 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du tout. Tous les deux étaient écrits sous la surveillance et d'après la pensée du maréchal.

Bazaine expliqua ainsi la contradiction : « L'observation touchant aux appréciations que l'on peut tirer de mes rapports politiques en les comparant avec les rapports militaires est exacte, mais ils ne traitent pas les mêmes questions, ne rendent pas compte des mêmes faits. En tout autre pays, la pacification suit presque immédiatement les résultats obtenus sur la résistance armée; ici il n'est pas de même. En scindant mes rapports, j'ai cherché à bien établir cette différence : progrès soutenus par les armes, quant à la dispersion de corps régulièrement organisés ; mais lents et difficiles à obtenir quant à toutes les branches de l'administration publique, par suite du manque d'hommes capables, probes, énergiques. La confiance manque et malgré la ferme volonté de l'Empereur d'organiser son empire en faisant appel à tous les partis, il est mal secondé, parce qu'il y a une arrière-pensée qui domine tous les dévouements : l'invasion américaine ramenant Juarez, dès que la France aura laissé l'Empereur à ses propres forces. Dans cet ordre d'idées, les fonctionnaires servent fort mal, quand ils ne trahissent pas : la majorité des employés appartient à l'ancienne administration dite libérale, et il est très difficile d'en employer d'autres, sous peine de donner de nouveaux éléments à la guerre civile si on employait les anciens conservateurs, car les démocrates seraient enchantés du prétexte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pour prendre les armes contre l'Empire. Mon but, en rendant compte succinctement de la marche administrative, est d'exposer loyalement les difficultés que l'Empereur rencontre à chaque pas. Je n'en conclus pas qu'il faut désespérer, et c'est pour cela que ma correspondance particulière présente d'autres appréciations; mais il faut de la patience, de la persévérance, surtout faire tous les efforts nécessaires pour obtenir la reconnaissance des États-Unis. Si, comme je l'espère, Juarez est expulsé du Mexique quand cette lettre vous parviendra et que le Congrès américain, qui doit se réunir en octobre, décrète la reconnaissance de cet Empire, vous le verrez entrer rapidement dans une voie de pacification et de progrès administratifs qui seront la conséquence de la confiance en la durée de l'Empire[1].

II

Le maréchal rejetait sur les fautes de Maximilien la stérilité des succès militaires; Maximilien soutenait le contraire et se plaignait à Napoléon III de ce que le système militaire, adopté par Bazaine, empêchât l'affermissement de l'Empire. Ses lettres sont le meilleur historique de cette phase de l'expédition mexicaine, c'est pourquoi je les reproduis dans leur français un peu germanique : « En parlant du dernier emprunt, nouveau service im-

1. 10 août 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mense que nous devons à la France, vous appelez mon attention sur la question financière. Certes, personne ne s'occupe autant que moi de ce point vital pour mon pauvre pays, mais il est nécessaire que Votre Majesté sache comment les efforts que je fais sont déjoués. L'automne dernier, peu de mois après mon arrivée, j'avais fait mon budget qui donnait l'heureux résultat d'un surplus au lieu d'un déficit permanent. Le maréchal Bazaine, qui assistait au conseil, approuvait *toutes les mesures*. Eh bien, un mois après, il donna contre-ordre dans tous les points militaires et nous jeta dans de nouvelles dépenses affreuses. La seule campagne d'Oajaca coûta deux millions de piastres, et des militaires prétendent qu'au mois d'août dernier le général Brincourt aurait pu prendre la ville avec un millier d'hommes. Je me rappelais alors bien les paroles de notre excellent Corta, qui me disait un jour : « Bazaine est « le plus grand dépenseur de notre armée. » Le chaos était donc rétabli, et il fallait une main bien habile pour débrouiller tout cela. Nous attendions avec une confiance impatiente le Messie que M. Corta nous avait promis. M. Bonnefonds arrive finalement; nous lui offrons avec pleine confiance la direction absolue et totale, avec tous les droits et tous les pouvoirs : il n'accepte pas; il veut se créer une position nouvelle en s'établissant en contrôleur, etc. ; en somme, il ne fait rien. J'attends depuis quelques mois avec patience les propositions qu'il doit me faire, surtout pour les douanes, lui ayant laissé en tout main libre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Je crois que M. Bonnefonds a perdu un peu de son courage : il a vu de près les dépenses militaires et il aura reconnu que le pays et ses hommes sont tout autres qu'en Europe on ne s'imagine. Votre Majesté fait mention d'influences mystérieuses dirigées contre la France. Je puis vous assurer que, chez moi, ces influences n'existent pas et ne pourront jamais exister. Vous n'avez pas d'ami plus sûr que l'empereur du Mexique, et le pays, suivant l'exemple de son souverain, n'oubliera jamais la profonde reconnaissance qu'il doit à la France et à son illustre Empereur, qui l'a sauvé de la ruine et établi parmi les nations. Si à Paris on a parlé d'intrigues, j'espère que M. Dano, dans ses correspondances, et M. Éloin, qui doit se trouver à Paris, pourra vous en donner la clef. C'est à Rome et à Vienne qu'il faut chercher l'origine de ces rumeurs. Dans toute occasion, nous avons cherché à montrer notre reconnaissance à la France; encore dernièrement le Mexique a accordé aux sujets français, demandant une indemnité au gouvernement, un intérêt de 6 p. 100, chose qui ne s'est jamais faite en ce pays. Je ne parle pas du plus beau palais de Mexico que nous avons offert au maréchal à propos de son mariage et de toutes nos attentions pour tout ce qui porte le nom de Français. Votre Majesté me parle aussi du décret sur les biens du clergé. Je ne nie pas qu'il n'ait pas déplu à beaucoup de monde; mais je crois que c'est précisément son mérite, car les deux partis extrêmes en étaient mécontents. Dans une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

question aussi difficile, la seule ligne de conduite m'a paru la légalité la plus stricte et pas de précipitation partiale. Beaucoup de contrats sont si horriblement frauduleux qu'on ne peut en venir à bout qu'avec un examen plus que scrupuleux[1]. »

Quelques mois après, Maximilien reproduit les mêmes griefs en les corroborant par de nouveaux : « J'ai peint, à Douay et à Dano, la situation avec beaucoup de franchise; je leur ai dit et prouvé que *les affaires administratives et les questions politiques marchent bien; je n'ai pas pu leur dire la même chose sur les affaires militaires et financières*. Ils ont dû convenir avec moi qu'on a *renvoyé trop de troupes* et que *la guerre a englouti trop d'argent. Dans ces deux points consiste la plaie du Mexique;* toutes les autres questions seront aplanies avec du temps et de la patience. J'ai maintes fois prêché au maréchal de ne pas précipiter les renvois de troupes et de se tenir aux chiffres fixés par votre traité, mais hélas! inutilement. Bazaine, animé d'une fièvre de contenter l'opinion publique, oublie tout et fait un prochain avenir. Je lui ai cent fois dit d'économiser en lui prouvant, par des chiffres, que notre déficit, au lieu de s'amoindrir, allait toujours en augmentant, que l'armée et ces malheureuses troupes auxiliaires formaient les trois quarts de nos dépenses. C'est malheureusement clair qu'en commettant la première faute

1. Maximilien à Napoléon III, 26 mai 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il fallait garder et payer toutes les troupes et hordes indigènes pour remplir le vide et empêcher qu'une dissolution, qui n'est pas surveillée par une armée étrangère considérable, n'augmentât, d'une manière dangereuse, le contingent de guerilleros. Chaque fois qu'on commence à vouloir travailler sérieusement à la formation de bonnes troupes indigènes, le maréchal déclare que le matériel est plus que nécessaire en campagne et qu'il ne peut envoyer personne aux centres d'organisation. Outre les dépenses que nous devons faire à la suite du traité de Miramar, et de l'obligation de maintenir cette masse de troupes auxiliaires, il nous faut payer, depuis un an, de grandes expéditions militaires occasionnées par le manque de bonnes troupes et par la nécessité de faire promener ces pauvres troupes françaises dans toutes les directions de ce vaste pays. Vous vous rappellerez que lorsque j'ai eu le bonheur de voir Votre Majesté à Paris, les nouvelles militaires du Mexique paraissaient tellement rassurantes que vous avez pu me donner l'espoir que tout l'emprunt contracté pourrait être affecté aux améliorations intérieures. Eh bien, le résultat ne correspondit pas à notre attente; tout l'argent que l'emprunt laissait à notre disposition fut dévoré par les opérations militaires. Or, il a fallu contracter un nouvel emprunt sous de très mauvaises conditions; la petite somme qui nous reste sera de nouveau dévorée par la guerre, et cela d'autant plus que la position militaire est moins bonne que l'an

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

passé. Comme je l'ai dit, la plaie du Mexique, pour le moment, c'est le manque de troupes et d'argent. Mais tout cela va être remédié, j'en ai la pleine confiance, par l'aide efficace de nos nobles alliés, qui ne laisseront pas incomplète la grande œuvre commencée. *Les questions intérieures marchent bien;* j'ai été très satisfait de mon dernier voyage et surtout de la réception touchante et enthousiaste que la capitale m'a faite spontanément à mon retour. *On marche, on marche même bien;* on pourrait aller beaucoup plus vite, mais pour cela manquent encore des instruments. J'ai dit dans le temps à Votre Majesté que je me trouverais dans la position de Diogène; eh bien, j'ai vu ce pressentiment se réaliser. Il y a trois catégories d'hommes au Mexique, et dans toutes les trois on ne trouve presque pas de lumières. Les vieux sont entêtés et vermoulus; les jeunes n'ont rien appris; les étrangers sont presque tous des médiocrités ou des aventuriers qui n'ont pas d'avenir en Europe. Tout cela ne me fait pas perdre courage : avec l'aide de Votre Majesté, je poursuivrai l'œuvre avec calme et confiance; l'avenir sera ma récompense[1]. »

III

Les lettres de Maximilien et celles de Bazaine disaient également vrai. La situation adminis-

1. Maximilien à Napoléon III, 27 juillet 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

trative est aussi justement jugée par celui-ci que la situation militaire par celui-là. Seulement, les causes véritables de la mauvaise situation constatée par Bazaine ne sont pas spécialement imputables à Maximilien. Le changement de politique qui avait substitué les libéraux aux cléricaux avait été opéré par Bazaine lui-même sur les instructions de l'Empereur ; la faiblesse gouvernementale tenait à la révolte persistante du pays que Bazaine était chargé de réprimer ; la recherche des fraudes dans les acquisitions des biens d'Église avait été décrétée par le maréchal Forey et renouvelée par la Régence sur ses ordres.

La détresse financière, véritable obstacle à tout progrès et à toute administration sérieuse, tenait, selon le dire véridique de Maximilien, à l'exagération écrasante des dépenses militaires, dues à la diminution prématurée de l'effectif français et au système militaire de Bazaine.

La fin de la guerre américaine (26 mai 1865) apporta un surcroît de dépenses. Craignant un envahissement par la frontière du nord, Bazaine prépara une concentration sur S. Luis de Potosi et Queretaro, et transforma la vallée de Mexico en un vaste camp retranché d'où 150 000 Américains n'auraient pu le chasser, en attendant l'arrivée des renforts d'Europe. Il fit élever des défenses, réparer du matériel, fondre du canon : tout cela écrasa encore les finances mexicaines au moment précis où l'on venait de leur arracher l'attribution de 40 millions pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les réclamations françaises (27 septembre 1865).

On était loin des 130 millions réclamés par Saligny, mais c'était encore trop. Le Mexique avait offert 25 millions. Quoi d'étonnant que le Trésor fût vide et qu'on ne pût, faute d'argent, ni organiser une armée, ni inaugurer un nouveau système d'impôt et d'administration?

Le nouveau plan de concentration n'eut pas seulement pour effet de mettre à sec le pauvre petit Trésor mexicain; il entraîna l'abandon de pays qui s'étaient fiés à notre protection et que notre retraite plongeait dans la désolation. Ce fut le cri général de l'armée et en vérité il ne tenait qu'à l'Empereur de l'entendre même des Tuileries. En juillet, une colonne avait été lancée, sous le commandement du général Brincourt, dans le Chihuahua pour en débusquer Juarez qui y avait transporté le siège de son gouvernement. On espérait le contraindre à fuir le territoire mexicain. Il n'était pas en état de résister : il quitta Chihuahua (5 août 1865) avant notre arrivée, et transporta son gouvernement à Paso del Norte, petit bourg à quelques pas du territoire américain. Et avec l'inflexibilité tranquille d'un ancien Romain il notifia à son peuple « que de là comme de tout autre point de la République où les circonstances pourront rendre convenable que le siège du gouvernement soit établi, le citoyen président fera tout son devoir avec courage et confiance, et répondra aux vœux du peuple mexicain qui ne cessera jamais de lutter partout contre l'envahisseur et finira infailliblement par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

triompher dans la défense de son indépendance et de ses institutions républicaines ».

Brincourt reçut l'ordre de ne pas poursuivre Juarez, de ne pas s'avancer à plus d'une journée de marche de Chihuahua, puis d'abandonner cette ville et de se replier sur Durango. Indigné, exaspéré, le général ne put s'y résoudre : « On me fait jouer le rôle d'un trompeur, puisque je dois abandonner aux excès et aux vengeances des libéraux des milliers de pauvres diables qui se sont fiés à ma parole et qui ont compté sur notre protection. Je donne ma démission s'il le faut ; il ne sera pas dit que j'ai abandonné des malheureux après les avoir trompés. Et si, comme je le suppose, les populations se soulèvent derrière nous, il ne sera pas dit que j'ai perdu par faiblesse tous les fruits de l'intervention et précipité la retraite de l'armée française[1] (17 octobre 1865). On n'accepta point la démission du brave soldat et on le calma ; mais la retraite s'exécuta, et le résultat de ces mouvements en avant et de ces reculs fut caractérisé par le général Douay : « La tranquillité qui règne dans certains départements n'est qu'apparente et due seulement à l'occupation française. Les partisans sincères du gouvernement sont en petit nombre. Dans l'état présent des esprits, on ne peut compter sur le concours de personne, à quelque parti qu'il appartienne. »

1. Lettre donné par M. Gaulot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

IV

Il va de soi que dans une situation si impossible, des froissements se produisaient quotidiennement entre le gouvernement mexicain de plus en plus aigri de l'abandon où il se sentait, et Bazaine qui l'épargnait de moins en moins dans ses propos. Ainsi Bazaine arrête des journalistes et les condamne : Maximilien les gracie. Certains de nos généraux frappent les populations d'amendes : Maximilien en fait remise. Parfois on répondait impertinemment aux communications de l'état-major et on faisait même attendre des audiences au maréchal. Maximilien aux abois finissait toujours par céder. On se plaignait de son secrétaire Eloin ; il l'envoya en mission et le remplaça par un Français, l'abbé Domenech ; son ministre des affaires étrangères déplaisait, il le transporta au ministère d'État.

Il fit un jour une concession funeste et qu'il paya chèrement. On lui répétait à tout propos : « Assez de conciliation ; montrez l'énergie, d'un dictateur ! » L'énergie signifiait frapper, fusiller. Maximilien à leur gré n'y était pas suffisamment disposé. Il avait trouvé en pleine activité le décret de Forey, du 20 juin 1863, organisant des cours martiales, jugeant sans appel les *malfaiteurs armés*. A la suite de son premier voyage, il avait étendu ce décret aux *guérillas* ; mais les sévérités étaient adoucies par de nombreuses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

grâces. Les membres des cours martiales s'en étaient plaints, et l'Empereur avait décidé « que dorénavant on ne lui communiquerait plus les sentences et que la justice suivrait son cours sans qu'il intervînt » (24 juin 1865). Bazaine pensa que ce n'était pas assez. La nouvelle s'étant répandue que Juarez avait abandonné le territoire mexicain, l'occasion lui parut favorable de rajeunir les anciennes rigueurs et d'en éditer de nouvelles[1].

Maximilien promulgua donc, le 3 octobre 1865, un décret « draconien », selon son expression, qu'il fit précéder d'un exposé de motifs dans lequel il rendait hommage à Juarez : « La cause soutenue avec tant de valeur et de constance par Benito Juarez a succombé non seulement devant la volonté nationale, mais devant la loi elle-même que ce chef invoquait à l'appui de ces titres[2]. Aujourd'hui cette cause dégénérée en faction est restée abandonnée par le fait de la sortie de son chef du territoire de la patrie. — En conséquence, tous les individus faisant partie de bandes ou rassemblements armés agissant sans

1. Bazaine à l'Empereur, 19 octobre 1865 : « J'ai obtenu de l'empereur Maximilien des mesures énergiques contre le brigandage qui, par suite du départ de Juarez, ne peut plus s'appuyer sur un principe politique. » A Randon : « L'Empereur s'est enfin décidé, sur mes conseils, à donner une preuve de fermeté qui a fait un bon effet parmi les conservateurs. » — Dans les notes remises à son défenseur, Maximilien dit : *Bazaine dicto personalmente permoneres delaute de testigos.*

2. Les quatre années de la présidence de Juarez venaient d'expirer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

autorisation légale, *qu'elles proclament ou non un prétexte politique*, quel que soit d'ailleurs le nombre de ceux qui forment la bande, l'organisation, le caractère et la dénonciation de cette bande, seront jugés militairement par les cours martiales. — S'ils sont déclarés coupables, *lors même que ce ne serait que du seul fait d'appartenir à une bande*, ils seront jugés par des cours martiales, condamnés à la peine capitale et exécutés dans les vingt-quatre heures. — Si ceux qui faisaient partie des bandes étaient faits prisonniers dans une action de guerre, ils seront jugés *par le commandant de la force* aux mains duquel ils se trouveront. Seront traités de même ceux qui, volontairement, auront procuré aux guerilleros de l'argent ou toute espèce de secours; ceux qui leur auront *donné des avis, nouvelles ou conseils;* ceux qui, volontairement et sans ignorer la qualité des guerilleros, leur vendront ou leur procureront des armes, des chevaux, des munitions, des vivres, et en général tout article de guerre. Le bénéfice du recours en grâce sera refusé au condamné; mais on aura soin de lui procurer les soins spirituels[1]. » Des peines d'emprisonnement et d'amende étaient établies « contre ceux qui volontairement et en connaissance de cause avaient donné asile dans leur propriété; contre ceux qui répandent de vive voix ou par écrit des nouvelles alarmantes; contre les

1. C'était une allusion à un acte du colonel Dupin qui avait fait pendre cinq hommes sans aucun procès ni permission de se confesser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

propriétaires ou gérants de propriétés rurales qui ne donneront pas avis immédiatement à l'autorité la plus rapprochée de la présence d'une bande sur leur propriété; contre tout habitant qui ne dénoncerait pas sa présence ou son approche dans le village; contre ceux qui, n'ayant pas d'empêchement physique, n'auront pas pris part à la défense des lieux menacés par les bandes; contre les autorités de l'ordre politique, militaire ou municipal qui n'agiront pas conformément aux dispositions de la présente loi. » Une amnistie était accordée à ceux qui, n'ayant pas commis des délits de droits commun, se présenteraient à l'autorité avant le 15 novembre.

Bazaine recommanda la sévère exécution du décret. Dans une circulaire confidentielle qui ne fut pas copiée sur les livres d'ordre, mais communiquée seulement aux officiers, après avoir énuméré une série d'odieux assassinats il disait :

« Les représailles deviennent une nécessité et un devoir. Tous ces bandits, y compris leurs chefs, ont été mis hors la loi par le décret impérial du 3 octobre 1865. Je vous invite à faire savoir aux troupes sous vos ordres que je n'admets pas qu'on fasse des prisonniers. Tout individu, quel qu'il soit, qui sera pris les armes à la main, sera mis à mort; aucun échange de prisonniers ne se fera à l'avenir. Il faut que nos soldats sachent bien qu'ils ne doivent pas rendre les armes à de pareils adversaires : c'est une guerre à mort, une lutte à outrance qui s'engage entre la barbarie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et la civilisation. Des deux côtés il faut tuer ou se faire tuer. »

Les instructions ne tardèrent pas à être exécutées. Le 13 octobre, le colonel Ramon Mendez ayant surpris le brave Orteaga, avec son second, le général Salazar, appartenant à l'armée républicaine, les fit fusiller sans forme de procès avec les colonels Diaz et Villagomez et le commandant Gonzalez. Salazar, découvrant sa poitrine et montrant aux soldats son cœur, leur dit : « Ici, traîtres! » Son bourreau fut aussitôt promu au grade de général de brigade.

D'autres exécutions suivirent. Comment croire qu'un gouvernement obligé d'avoir recours à ces atroces mesures soit l'élu d'un pays? il n'en est que l'oppresseur.

Maximilien essayait de se faire pardonner ces rigueurs en professant une véritable indiomanie. Il suffisait qu'on fût Indien pour parvenir à tout. Dans un voyage il entendit parler de la fille d'un maître d'école indien qui tenait un cabaret de soldats et qui, d'après la légende, était une descendante de Montezuma; il en fit une femme de l'impératrice, à la grande indignation des dames d'honneur[1]. Il voulut prendre à sa charge l'éducation du petit-fils d'Iturbide. La mère, qui y avait d'abord consenti, redemanda son enfant et alla se plaindre à Washington et à Paris qu'on ne le lui rendît pas. Il assista à l'inauguration solennelle d'une statue à Morelos, un des auteurs

1. Van der Smissen à son ministre, 8 octobre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de l'Indépendance, prépara un projet d'émancipation[1] des travailleurs indiens *peons* placés vis-à-vis des Haciendados, grands propriétaires, dans une espèce de servitude. Tout cela n'améliorait pas la situation : le mouvement insurrectionnel réprimé sur un point renaissait sur un autre. Matamoros, défendu par Meja, était constamment menacé. Bazaine écrivait à l'Empereur : « On dépense beaucoup et on recouvre peu, et la confiance dans le crédit est nulle[2]. »

V

L'indignation profonde que produisit le décret du 3 octobre profita à Juarez : de sa bourgade de frontière il demeurait plus maître des âmes que Maximilien de Mexico. Son pouvoir présidentiel arrivait à son terme. Constitutionnellement en cas de vacance, la présidence était de plein droit déférée au président de la cour suprême, Ortega ; mais Juarez estima que cette disposition était inapplicable, car la présidence n'était pas vacante : il y avait seulement impossibilité de procéder à une élection. Lui-même prorogea ses pouvoirs jusqu'à ce qu'elle fût possible (8 novembre 1865). Et Ortega ayant fait mine de réclamer, il le déclara, par un autre décret, déchu de ses droits à cause de son absence depuis neuf mois, le menaçant d'arrestation s'il se présen-

1. 1er novembre 1865.
2. Bazaine à l'Empereur, 28 novembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tait. A de très rares exceptions, personne ne réclama et Juarez continua à être reconnu comme le chef incontestable de la République militante.

Il était de plus en plus manifeste que Maximilien approchait de l'heure de la ruine. Un ancien ministre de Juarez, Jésus Teran, établi en Suisse, qui, avant son acceptation, avait essayé de l'arrêter, crut devoir lui envoyer un dernier avertissement : « Je crois que le temps est arrivé pour l'Archiduc de réfléchir sérieusement à l'état précaire de sa situation et de sortir du Mexique avant que la force des choses l'y oblige. Le manque de confiance dans la stabilité de l'Empire s'accroît et tend à devenir général; le temps n'est pas éloigné où cette désaffection pénétrera dans toute la population. Si j'étais à sa place, je ferais un armistice avec le gouvernement constitutionnel, je conclurais un traité aussi avantageux que possible pour moi; je renverrais l'armée française, conformément au traité de Miramar; enfin je publierais un manifeste expliquant le but de mon arrivée au Mexique et je quitterais le pays selon ma promesse de me retirer dès que je reconnaîtrais que ma présence est opposée aux vœux des populations. »

Maximilien ne retint de cette lettre que le conseil de conclure un armistice avec Juarez; il y vit une diplomatie profonde et répondit : « Je désire beaucoup m'entendre avec Juarez; mais avant tout il doit reconnaître la résolution effective de la nation, et il est nécessaire qu'il se décide à collaborer avec son inébranlable éner-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gie et son intelligence à l'œuvre difficile que j'ai entreprise. Qu'il vienne m'aider sincèrement et loyalement, et il sera bien accueilli comme tout Mexicain. » L'ingénuité de ce pauvre prince confond.

Cependant tout ingénu qu'il fût, il se rendait compte des insurmontables difficultés de sa situation et les expliquait à l'Empereur dans une lettre qui achève de peindre les rapports réciproques et la véritable situation : « Pour développer les ressources et rendre le recouvrement facile, pour que ces ressources même ne soient pas en partie absorbées, il faut que l'Empire soit pacifié. C'est là un problème à la solution duquel il est urgent d'arriver, parce que la guerre cause la ruine du Trésor mexicain, en dépensant 60 millions par an. On serait tenté de croire que la formation d'une armée nationale n'est pas aisée, puisque le Maréchal, chargé de cette organisation par un décret, signé deux jours après mon arrivée, n'a pas obtenu de résultat. Jamais la bonne volonté d'atteindre ce but important ne m'a manqué. J'ai demandé des officiers généraux comme Brincourt, L'Hérilier, le colonel de La Jaille; j'ai demandé des officiers français pour coopérer à cette tâche, je n'ai pu les avoir et j'ai dû recourir au général de Thun, quoique je n'eusse qu'une confiance limitée. Les régiments, les bataillons, les batteries, qui ont été en pleine voie de formation, n'ont pas pu se développer parce que des ordres subits du Maréchal ont dispersé leurs éléments dans des mouvements mili-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

taires divergents. C'est à ces causes qu'il faut attribuer en grande partie l'absence d'une armée nationale que je désire de tout mon cœur. J'ai insisté sur la nécessité d'une prompte pacification pour arriver à l'équilibre des finances. Dans un tel ordre d'idées, comment expliquer le renvoi précipité de troupes en Europe, en contradiction avec la volonté de l'Empereur des Français et les traités que nous avons signés? Et cela en un moment où il y avait des dissidents à deux heures de la capitale! Comment expliquer le système d'envoyer des troupes dans des points importants et de les retirer huit jours après, en sacrifiant toutes les personnes qui s'étaient déclarées pour l'Empire, combinaison funeste qui a eu lieu trois fois de suite à Monterey, sur la frontière en face des Yankees, et qui à Chihuahua a étouffé les germes de bon gouvernement que le général Brincourt avait fait fructifier dans une occupation de quelques jours? Je vous ai montré par les documents que je vous ai envoyés que nous aurions pu être, en janvier 1865, sans déficit, et que ce sont seulement les opérations de guerre qui ont amené l'état déplorable des finances. Si d'autres mesures ont grevé le budget et n'ont pas toujours mérité l'approbation, d'où vient l'insistance qui m'a moralement contraint à faire un fâcheux arrangement avec Jecker, arrangement auquel je ne me suis naïvement résolu que parce que j'ai cru rendre service à mon meilleur ami, l'empereur Napoléon? Je le dis franchement à Votre Majesté, cette situa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tion est difficile pour moi. J'ajoute, en bon et fidèle ami, elle est dangereuse pour vous et pour moi : pour vous, parce que votre glorieux nom en souffre ; pour moi, parce que mes intentions, qui sont, du reste, les vôtres, ne peuvent se réaliser. Avec ces procédés militaires et financiers, la grande idée de la régénération du Mexique sera perdue. Sans ordre et sans économie dans mes finances, avec un déficit toujours croissant, je ne puis gouverner. Avec des populations dont la confiance est à chaque instant ébranlée par une protection éphémère, je ne puis rien faire de stable. Car chacun sait qu'au retour des guerilleros chaque individu qui s'est déclaré pour l'Empire sera pendu ou fusillé sans merci, et on se garde bien alors de manifester sa sympathie pour un gouvernement incapable de défendre ses sujets. — Du reste le voyage de l'Impératrice seule dans le Yucatan, où elle a trouvé aux limites extrêmes de l'Empire l'accueil le plus sympathique, fait voir quelles racines mon gouvernement a déjà jetées dans le cœur des populations mêmes qui profitent le moins de son action. Aussi j'ai la ferme intention de réaliser toutes les améliorations possibles. J'ai reconnu la nécessité d'opérer d'importantes réductions dans les dépenses. J'établirai de nouveaux impôts ; des règlements seront faits pour que les fonds versés par les contribuables rentrent plus sûrement dans le Trésor. Si Votre Majesté consent à aider le Mexique pendant le temps assez court qui sera nécessaire pour que ces réformes produisent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

leurs effets, je ne doute pas que mon gouvernement, au bout de quelques mois, ne soit en état de satisfaire à toutes ses obligations. Telle est l'opinion de M. Langlais. — Il est encore un point sur lequel je désire éclairer Votre Majesté franchement dans la crainte que des renseignements inexacts ne l'induisent à une mesure fatale. La presse européenne donne à entendre que Votre Majesté aurait l'intention de faire connaître publiquement que, dans un temps très court, elle retirera ses troupes après un arrangement analogue à la convention du 15 septembre. *Je dois dire à Votre Majesté qu'une telle déclaration déferait en un jour l'œuvre que trois ans d'efforts ont créée péniblement, et que l'annonce d'une semblable mesure, jointe au refus des États-Unis de reconnaître mon gouvernement, suffirait pour faire crouler toutes les espérances des gens de bien et anéantir sans retour la confiance publique. Il y a plus : l'honneur de l'armée française subirait dans l'opinion de toute l'Amérique une fâcheuse atteinte, car on ne manquera pas d'attribuer sa retraite précipitée à un tout autre motif.* Le temps est un auxiliaire indispensable dans la régénération d'un peuple bouleversé pendant un demi-siècle et chez lequel seize mille guerilleros encore en armes sont répandus sur presque toute la surface du pays. La nation mexicaine ne désespère pas de l'avenir, parce qu'elle sait que *Votre Majesté a formellement déclaré que ses troupes n'évacueraient le Mexique que lorsque leur commandant en chef aurait pacifié le pays et détruit toute résistance.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Lui apprendre aujourd'hui le contraire serait jeter l'alarme la plus vive et amener les plus funestes résultats. Pour obtenir un accord complet, seul moyen d'éclaircir la situation, j'ai fait part à Votre Majesté de mes appréciations les plus secrètes, et je vous prie, mon véritable ami, de me rendre franchise pour franchise en me faisant connaître toutes les fautes que j'ai commises, et en me donnant ces conseils dont je suis toujours fier, parce qu'ils émanent de la première capacité de notre siècle et d'un ami que j'ai aimé dès le premier jour que j'ai eu le bonheur de le connaître. Pour plus de sûreté, je vous fais envoi de cette longue épître par un ami fidèle, M. Loysel. Je donne à M. Loysel l'ordre de chercher en Europe des instruments utiles, quelques intelligences comme M. Langlais pour m'aider dans la lourde tâche du gouvernement, puisque ce sont les instruments qui nous manquent dans ce malheureux pays abruti pendant trois siècles et bouleversé convulsivement dans les cinquante dernières années. On ne peut pas constituer un gouvernement avec des Européens au Mexique, ce serait déchaîner une autre fois la révolution ; mais on peut mettre dans les rouages des pivots comme M. Langlais, et alors la machine commencera à fonctionner avec plus de régularité et de vitesse. Mais tous ces instruments n'aboutiront à rien si la direction militaire suit sourdement une marche contraire; ils s'inutiliseront comme les Budin, les Corta, les Bonnefonds, etc., etc.[1] »

1. Maximilien à Napoléon III, 27 décembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

La direction militaire, c'était toujours à quoi revenait Maximilien. Il en reçut au lendemain même de sa lettre une impertinence qui augmenta son déplaisir. Il avait demandé qu'on débarrassât le Mexique du chef de la guerilla, le colonel Dupin, dont les sévérités avaient provoqué partout des soulèvements; on le lui renvoya. Dans une réunion du corps diplomatique, il aborda Dano et lui dit : « Pourquoi Dupin est-il ici? J'avais écrit pour qu'il ne vînt pas; c'est la première fois qu'on me désobéit; dites-le de ma part au maréchal Bazaine. »

Dano se plaignit et obtint réparation de cette algarade. Bazaine le prit de plus haut. Il écrivit à Maximilien :

« Sire, Son Excellence le ministre de France m'a fait part des expressions de mécontentement et de blâme que Votre Majesté l'a chargé de me transmettre, sur une décision prise par notre ministre de la guerre, et qui est complètement du domaine de la discipline de l'armée française, qui m'est confiée. Leur publicité me fait un devoir de protester, car un maréchal de France ne relève que de son souverain, et comme je considère ce blâme infligé *devant tout le corps diplomatique* comme immérité et pouvant, en outre, porter atteinte à la considération qui m'est due de la part de l'armée, et aussi pour la mission que je remplis auprès de Votre Majesté, j'ai l'honneur d'informer l'Empereur que lesdites expressions seront transmises à qui de droit, en manifestant la pénible impression qu'elles ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

produites sur celui qui a toujours servi Votre Majesté avec zèle et loyauté (19 janvier 1866). »

VI

Quand les plaintes de Maximilien arrivèrent à Paris, elles trouvèrent l'Empereur aux prises avec un acteur qui venait d'entrer en scène, avec lequel on était obligé de compter sérieusement.

Dès le premier jour de notre expédition, le peuple américain n'avait cessé de témoigner sa sympathie aux républicains du Mexique. La lettre de l'Empereur à Forey, donnant à la guerre pour but d'arrêter l'expansion américaine dans le Nouveau Monde, avait fait de l'expédition mexicaine une affaire propre aux États-Unis. Ces sentiments contenus pendant la lutte civile éclatèrent dès qu'elle fut terminée par la victoire du bon droit. Le parti victorieux exprima violemment sa volonté de relever le défi jeté au peuple américain par la lettre impériale. Son héros, le général Grant, excitait ses compatriotes à maintenir, fût-ce par la guerre, le principe de Monroë et de renvoyer ces Latins dans leur monde épuisé. De l'argent, des volontaires étaient expédiés au Mexique. Le général Johnson, qui avait pris la présidence après l'assassinat de Lincoln, et son illustre secrétaire d'État Seward, modéraient ces sentiments tout en leur donnant certaines satisfactions. Ainsi « le soi-disant Empereur du Me-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

xique, » comme ils appelaient Maximilien, leur ayant adressé une lettre, ils refusèrent de la recevoir (17 juillet 1865). Ils protestèrent auprès de Drouyn de Lhuys contre le décret sanguinaire du 3 octobre 1865. Celui-ci leur ayant répondu : « Pourquoi ne vous adressez-vous pas à Maximilien? » Seward lui expliqua pourquoi dans une note dont l'ambassadeur à Paris, Bigelow, donna lecture : « La présence et les opérations d'une armée française au Mexique, l'autorité qu'elle continue d'exercer *par la force, et non par le consentement du peuple mexicain*, sont une cause de profond regret pour les États-Unis; ils considèrent toujours la tentative faite pour établir d'une manière permanente un gouvernement étranger au Mexique *comme condamnable et impraticable*. Ils ne sont pas disposés à reconnaître ou à s'engager à reconnaître plus tard des institutions politiques opposées au gouvernement républicain avec lequel ils ont pendant si longtemps entretenu des relations amicales. Je n'ai pas besoin de vous répéter ce que je vous ai dit sur notre désir de conserver nos vieilles relations d'amitié avec la France. Ce désir augmente d'autant plus nos regrets de n'avoir reçu du gouvernement français aucune communication officielle ou officieuse, *qui nous mît à même de nous attendre à ce que la France soit bientôt prête, autant qu'il dépend d'elle, à éloigner les causes de notre profonde inquiétude* de l'harmonie des deux nations. » (6 novembre 1865.)

Drouyn de Lhuys répondit par des sophismes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sur l'intérêt et la dignité qui nous avaient contraints de recourir à la voie des armes : « Qu'est-ce que ce gouvernement de Juarez auquel vous vous intéressez? Il n'a ni armée, ni finances, ni administration, ni capital. Qui sait le nom de ses fonctionnaires et de ses officiers? son pouvoir n'est qu'une fiction. » Cependant, malgré son assurance apparente, les observations péremptoires des États-Unis donnaient à réfléchir au gouvernement français. Il essaya d'établir une entente sur les bases suivantes : « Le gouvernement des États-Unis donnerait une garantie de sa volonté de ne pas nuire à la consolidation du nouvel état de choses fondé au Mexique en reconnaissant l'empereur Maximilien, et alors nous ne ferions pas difficulté de prendre des arrangements pour retirer nos troupes dans un délai raisonnable dont nous pourrions fixer le terme. » (30 novembre 1865). Cette proposition inconsidérée reçut la réponse suivante : « Le Président est heureux des assurances que vous lui donnez des bonnes dispositions du gouvernement français. Je regrette de vous dire toutefois que la *condition mise en avant est une de celles qui nous semblent absolument impraticables*. La cause réelle de notre *mécontentement national* est que la présence actuelle d'une armée française au Mexique est une atteinte à l'existence d'un gouvernement indigène républicain qui a été fondé par le peuple et pour lequel les États-Unis n'ont cessé d'avoir les sympathies les plus vives, et que cette armée y est allée dans *le but avoué de détruire ce gouver-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nement républicain et d'établir sur ses ruines un gouvernement monarchique étranger dont l'existence au Mexique, aussi longtemps qu'elle y sera tolérée, ne saurait être regardée par le peuple américain que comme *préjudiciable et menaçante pour les institutions républicaines qu'il s'est données* et auxquelles il reste sincèrement attaché. Nous souhaitons sincèrement que cette grande nation, la France, puisse trouver qu'il est incompatible avec ses véritables intérêts, de même qu'avec son honneur si haut placé, d'abandonner l'attitude agressive qu'elle a prise au Mexique, en se retirant en temps raisonnable et convenable, de manière à laisser au peuple mexicain la libre jouissance du système de gouvernement qu'il s'est choisi et auquel il a donné *des preuves d'attachement qui ont paru aussi décisives et concluantes que touchantes.* Ils conservent d'autant plus l'espoir d'arriver à une telle solution de la difficulté qu'en tout temps, *jusqu'aux quatre dernières années*, lorsqu'on demandait à un homme d'État ou à un citoyen américain quel était le pays d'Europe qui avait le moins de chance de ne jamais s'aliéner l'affection des États-Unis, la réponse était aussitôt : la France. » (6 décembre 1865.)

VII

Jusque-là l'Empereur, absorbé par les épreuves de son *Jules César* et endormi dans une sécurité confiante par les rapports optimistes de Bazaine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne s'était pas rendu compte de la véritable situation. Ces dépêches de Seward l'éclairèrent tout à coup. Il vit nettement que le maintien de nos troupes amènerait sans nul doute la guerre avec les États-Unis. Le Congrès, de qui dépendait la direction de la politique extérieure, était beaucoup plus animé que le Président et son ministre, et le Président en expectative, Grant, le serait encore plus. Or la guerre avec les États-Unis, en admettant que la France la permît, c'étaient des milliards d'argent et des centaines de mille hommes dépensés sans aucune espérance d'un succès définitif. L'Empereur ne s'obstinait pas contre l'évidence : placé entre une catastrophe s'il persistait et une humiliation s'il se retirait, il se résigna à l'humiliation; il résolut l'abandon du Mexique.

Drouyn de Lhuys n'insista plus auprès des États-Unis sur la reconnaissance de Maximilien; il se contenta de leur demander de ne pas aller le renverser après notre retraite : « Confiant dans l'esprit d'équité du cabinet de Washington, nous attendons de lui l'assurance que le peuple américain se conformera à la loi qu'il invoque, en maintenant à l'égard du Mexique une stricte neutralité. Lorsque vous nous aurez informés de la résolution du gouvernement fédéral à ce sujet, je serai en mesure de vous indiquer le résultat de nos négociations avec l'Empereur pour le retrait de nos troupes. » Il joignait à cette proposition une longue justification de l'intervention au Mexique[1].

1. 26 décembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Seward coupa court à cette justification d'une manière presque brutale : « Les États-Unis n'ont vu aucune preuve *satisfaisante que le peuple mexicain ait parlé et établi ou accepté le prétendu Empire qu'on soutient avoir été fondé dans sa capitale*. Un pareil assentiment *ne pouvait être ni librement obtenu ni accueilli à aucune époque en présence de l'armée française d'invasion*. L'Union ne reconnaît donc et ne doit reconnaître au Mexique que l'ancienne République. Elle ne peut en aucun cas consentir à s'engager dans ce qui impliquerait, soit directement, soit indirectement, des relations avec le prince Maximilien ou une reconnaissance de ce prince. J'ajouterai : nous regardons l'Empereur comme nous ayant annoncé l'intention immédiate de faire cesser le service de ses armées au Mexique, de les rappeler en France et de s'en tenir fidèlement, *sans stipulation ni condition de notre part*, au principe de non-intervention sur lequel il est désormais d'accord avec nous. Dans l'opinion du Président, *la France n'a que faire de retarder d'un instant la retraite promise des forces militaires du Mexique*, dans la crainte que les États-Unis se montrent infidèles au principe politique qu'il a été de mon devoir de soutenir en leur nom. C'est de Washington que nous avons reçu notre règle de conduite. Nous nous y sommes sévèrement conformés dans tout le cours de notre histoire. *Un traité formel soulèverait des objections comme n'étant pas nécessaire* et le Président n'a pas le droit d'engager la nation par une note diploma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tique ressemblant à un traité qui exigerait l'assentiment des deux tiers du Sénat. Nous serons donc charmés lorsque l'Empereur nous *donnera l'avis définitif de l'époque à laquelle on pourra compter que finiront les opérations de la France au Mexique* » (12 février 1866). Ainsi les États-Unis refusaient toute espèce d'engagement, celui de la neutralité aussi bien que celui de la reconnaissance. C'était un nouvel échec à ajouter à la liste déjà si longue des échecs de notre diplomatie.

VIII

Sans même attendre le résultat de la dernière demande faite pour couvrir son humiliation, l'Empereur décida la retraite de ses troupes. Drouyn de Lhuys en instruisit le ministre successeur de Montholon (14 janvier 1866) : « Le gouvernement mexicain est impuissant à fournir les ressources financières indispensables à l'entretien de notre état militaire, et il nous a même demandé de prendre en outre à notre charge la plupart des dépenses de son administration intérieure. Ses embarras ne sont pas nouveaux et à différentes reprises nous avons essayé d'y remédier, en facilitant des emprunts qui ont mis à sa disposition des sommes importantes; aujourd'hui tout nouveau recours au crédit est reconnu impossible. Que nous reste-t-il à faire en présence du vide constaté au Trésor mexicain et des charges que sa pénurie rejette sur nous? Les prévisions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de notre budget ne nous fournissent aucun moyen de suppléer à ce déficit; le Mexique ne pouvant pas payer les troupes que nous entretenons sur son territoire, il nous devient impossible de les maintenir. Quant à demander à notre pays de nouveaux crédits, l'opinion a prononcé avec une irrécusable autorité que la limite des sacrifices était atteinte; la France refuserait d'y rien ajouter et le gouvernement de l'Empereur ne le lui demandera pas. »

Il ajoutait une autre considération, vraiment cruelle, dont il aurait dû s'aviser beaucoup plus tôt : « L'intérêt bien entendu de l'empereur Maximilien ne se trouvait-il pas d'accord avec les nécessités auxquelles nous sommes tenus d'obéir? De tous les reproches que font entendre les dissidents à l'intérieur et les adversaires au dehors, le plus dangereux pour un gouvernement qui se fonde est certainement celui de n'être soutenu que par des forces étrangères. Sans doute le suffrage des Mexicains a répondu à cette imputation; elle subsiste pourtant et l'on comprend combien il serait utile à la cause de l'Empereur de retirer cette arme à ses adversaires. » Cette dépêche de Drouyn de Lhuys est la seule, de toutes celles qu'il adressa au Mexique, qu'il ait écrite avec conviction.

Le lendemain, 15 janvier, l'Empereur lui-même annonç à Bazaine sa résolution : « Les difficultés que suscite sans cesse l'expédition me forcent de fixer définitivement l'époque du rappel de nos troupes. Le plus long terme que je puisse accor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

der pour le rapatriement du corps d'armée, qui ne doit se faire que successivement, est l'année prochaine. Je vous envoie le baron Saillard pour qu'il s'entende avec vous et l'empereur Maximilien relativement à l'exécution de cette mesure, Je voudrais que l'évacuation ne compromît pas le pouvoir de l'empereur Maximilien. Avisez donc aux moyens d'organiser solidement la légion étrangère et l'armée mexicaine. Il faut que l'Empereur montre une grande énergie et trouve dans son pays les ressources nécessaires pour subvenir à ses dépenses. »

Saillard vint donc apporter à Maximilien la nouvelle de l'abandon résolu. Il était porteur d'une nouvelle lettre de l'Empereur à Bazaine plus explicite que la précédente : « Des circonstances plus fortes que ma volonté m'obligent à évacuer le Mexique ; mais je ne veux le faire qu'en laissant derrière moi à l'empereur Maximilien toutes les chances de se maintenir avec ses propres forces et la légion étrangère. Il faut donc que vous mettiez tout votre zèle et toute votre intelligence à organiser quelque chose de durable dans le pays, afin que nos efforts n'aient pas été en pure perte. Vous avez, pour accomplir cette difficile tâche, un an ou dix-huit mois. Si, par hasard ,l'empereur Maximilien n'a pas l'énergie voulue pour rester au Mexique après le départ de nos troupes, il faudrait convoquer une junte et organiser un gouvernement, et amener par votre influence le choix d'un président de république dont les pouvoirs devraient durer de six

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

à dix ans. Ce gouvernement devrait naturellement s'engager à payer la plupart de nos créanciers au Mexique. Il est clair qu'il ne faudra recourir à cette combinaison qu'à la dernière extrémité. Mon plus vif désir est que l'empereur Maximilien puisse se soutenir (15 janvier 1866). »

IX

L'Empereur avait bien compris qu'on ne pouvait honorablement abandonner Maximilien qu'après lui avoir constitué une armée. Or, quel était l'état de cette armée à la réorganisation de laquelle on travaillait depuis trois ans? Ecoutons les témoins oculaires.

Le lieutenant-colonel Van der Smissen écrivait à son ministre en Belgique : « On ne peut pas se faire, en Belgique, une idée de l'armée mexicaine, c'est-à-dire des cinq à six mille bandits qui la composent, conducteurs de mulets, garçons boulangers, passés d'emblée au grade de colonel. Mendez lui-même, un des meilleurs, était, il y a douze ans, garçon tailleur poursuivi pour vol de mouchoirs à Mexico. Pour avoir des hommes, on les prenait de force et on les conduisait au quartier entre deux rangs de baïonnettes. Dès qu'on leur faisait traverser un champ de cannes à sucre où ils pouvaient se cacher, ils désertaient. » Aussi l'officier belge concluait sa peinture par cette prédiction : « Le jour où

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'armée française s'embarquera, l'empire mexicain s'écroulera avec fracas. »

Bazaine ne pensait pas autrement : « Relativement à l'armée mexicaine, la situation ci-jointe indiquera à Votre Majesté que son effectif est déjà d'une certaine importance ; mais elle a besoin de se moraliser, de s'attacher à la cause qu'elle sert, et *ça n'est pas l'œuvre d'une année*. Il faut aussi que les cadres soient alimentés par toutes les races et classes de la société mexicaine, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent pour l'ensemble général. La loi de recrutement qui vient d'être promulguée doit amener à ce résultat si elle est justement appliquée, mais il est à craindre que les fils de famille continuent à se tenir en dehors des rangs de l'armée qui se trouve ainsi livrée aux intrigues ambitieuses des gens de bas étage. Quant à l'élément soldat, représenté en général par l'Indien pur, il obéit sans dévouement parce qu'il croit toujours servir des étrangers hostiles à sa race; c'est ce qui explique les nombreuses désertions, et il paraît indifférent à toute entreprise militaire. C'est le mauvais côté de ce caractère d'une docilité extrême, mais qui servira aussi bien une mauvaise cause qu'une bonne, car il servira les plus entreprenantes. Il faut donc arriver, par de bonnes lois et *avec le temps*, à l'homogénéité nationale et au développement de l'organisation communale, pour avoir des citoyens mexicains solidaires les uns des autres : *nous n'en sommes pas encore là malheureusement*.—L'introduction de l'élément

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

européen dans l'armée mexicaine, avec la prétention de conserver leur nationalité et de commander les officiers mexicains, quel que soit leur grade antérieur, est une nouvelle cause de perturbation dans la hiérarchie de cette nouvelle armée, où brillent par moment les étincelles de fierté et de gloire de la tradition castillane[1]. »

Évidemment la conclusion de Bazaine est au fond la même que celle du Belge : rendre cette armée capable d'une assistance quelconque ne peut être l'œuvre d'une année; il faut du temps. Le Maréchal le pense, l'insinue ; mais comme il ne sait si sa franchise plaira ou déplaira, il ne le dit pas. Ses rapports ne regardent jamais en face.

Jugeant ainsi l'armée mexicaine, un homme de coup d'œil, de décision et de cœur eût répondu aux deux lettres de l'Empereur : — « Sire, aucune des deux tâches que vous m'imposez n'est acceptable ; consolider Maximilien en quelques mois, lui constituer une armée et des finances est au-dessus des forces humaines. J'ai déjà dit ce que valait son armée ; ses finances sont tellement inarrangeables que M. Langlais, auquel l'empereur Maximilien avait donné tous pouvoirs, vient de mourir à la tâche, désespérant de l'accomplir[2]. »

1. Bazaine à Napoléon III, 9 janvier 1866.

2. Bazaine à l'Empereur, 26 février 1866 : « J'ai une triste nouvelle à donner à Votre Majesté : la mort subite de M. Langlais, qu'un travail excessif avait beaucoup fatigué et dont le moral, quoique ferme, était par moment ébranlé par les difficultés qui à chaque instant surgissaient dans l'accomplissement de sa tâche. Il a été frappé par un épanchement au cerveau, le 23 au soir. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

La situation générale est mauvaise. Livré à lui-même, Maximilien est assuré de périr : « Presque tout l'ouest de l'Empire est entre les mains des dissidents. Dans le nord, les affaires ne vont pas beaucoup mieux. L'incendie et le pillage de Tantoyuquita ont jeté la consternation dans tout le Tamaulipas. Si le général mexicain Mendez vient de remporter un nouvel et important succès, le Michoacan n'en est pas moins complètement insoumis. Tout le sud, les États de Chiapa et de Tabasco le sont également. Il serait chimérique de songer, dans cet état de choses, à augmenter notablement les revenus et toutes les garanties que nous avons demandées pour la sûreté de nos créances. Les charges du gouvernement sont tout à fait hors de proportion avec ses ressources actuelles[1]. » Quant à renverser nous-mêmes celui que nous avons nous-mêmes amené, ce serait un office peu digne d'un soldat. Nous n'avons qu'une conduite à tenir : représenter à Maximilien les impossibilités radicales de sa situation ; l'engager à suivre les conseils de M. Jesus Teran de s'arranger au mieux avec Juarez, avec lequel il peut traiter, ce que nous ne pouvons pas, et si, dans l'entêtement d'une illusion folle, il s'obstine à ne pas entendre nos conseils et à ne pas se rendre à l'évidence, l'enlever, l'embarquer et l'emmener avec nous, car, quoi que nous disions et quoi que nous fassions, nous sommes responsables de sa sécurité.

1. De Dano à Drouyn de Lhuys, 28 février 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Bien différent est le langage de Bazaine; oubliant ce que, il y a quelques jours à peine, il vient d'écrire de l'armée mexicaine, il répond à Napoléon III : « Les instructions de Votre Majesté seront exécutées, puisque la situation est *aussi prospère que possible*, du moment que les États-Unis semblent résolus à observer la neutralité. Par le rapport sur les forces qui seront laissées pour protéger le gouvernement impérial et que j'ai l'honneur de joindre à cette lettre, l'Empereur pourra juger de l'*efficacité* de cette protection armée qui, si elle est appuyée par une saine politique et une bonne administration, me paraît *largement suffisante pour la consolidation du nouvel Empire*. M. le ministre de la guerre a un projet d'organisation de la légion étrangère qui sera laissée au service du Mexique, projet qui me semble offrir plus de solidité que celui que Votre Majesté ordonne d'appliquer à ce corps. Les nouvelles de la frontière du nord ainsi que celles de l'intérieur sont bonnes, et en mettant cette année à profit j'ai *tout lieu de croire que la résistance armée n'aura pas la moindre importance en 1867*. Ce sera au gouvernement mexicain de faire le reste, et il sera seul responsable de ses fautes, car Votre Majesté a fait dans son intérêt tout ce qu'il était possible de faire. La nouvelle de la rentrée en France du corps expéditionnaire a inquiété les uns, contenté les autres; mais les esprits se calmeront quand ils comprendront avec quelle sagesse Votre Majesté a traité la ligne de conduite à suivre pour que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'évacuation successive ne compromette pas l'œuvre de l'intervention française[1]. »

X

Maximilien était absent de Mexico à l'arrivée de Saillard, et c'est à la campagne qu'il reçut la lettre de l'Empereur Napoléon III. Le jour même de sa rentrée (24 février 1866), son ministre des affaires étrangères, de Castillo, envoie à Dano une note conçue dans une forme peu convenable, renfermant des personnalités et des allusions qu'il ne pouvait tolérer, et qui furent retirées. L'irritation de Maximilien était extrême; il menaçait d'avoir recours aux moyens les plus désespérés. Il demandait, au moins, si on évacuait, que la situation fût réglée par une convention autre que celle de Miramar, qui lui imposait des engagements au-dessus des forces du Mexique. Enfin, il refusa d'entrer en négociation avec Saillard et il répondit avec une fierté frémissante au message de Napoléon III[2] :

« J'ai reçu par l'entremise de M. Saillard l'aimable lettre de Votre Majesté, datée du 15 janvier 1866, et je me permets de lui répondre avec une entière droiture. Votre Majesté se croit forcée, par une pression soudaine, de ne pouvoir observer les traités solennels qu'Elle a signés avec moi, il n'y a pas encore deux ans, et Elle m'en fait

1. Bazaine à Napoléon III, 26 février 1866.
2. Maximilien à Napoléon III, 18 février 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

part avec une franchise qui ne peut que lui faire honneur. Je suis trop votre ami pour vouloir, directement ou indirectement, être la cause d'un péril pour Votre Majesté ou sa dynastie. Je vous propose donc, avec une cordialité égale à la vôtre, de retirer immédiatement vos troupes du continent américain. De mon côté, guidé par l'honneur, je chercherai à m'arranger avec mes compatriotes d'une manière loyale digne d'un Habsbourg, et je mets mon âme et ma vie au service de ma nouvelle patrie. Je suis profondément reconnaissant à Votre Majesté de la douloureuse sympathie qu'elle a bien voulu m'exprimer à l'occasion de la mort du roi mon beau-père, et je la prie d'accepter l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis, etc. »

Saillard partit sans avoir pu négocier avec Maximilien, portant une lettre de Bazaine qui conseillait de régler l'évacuation sans se soucier de Maximilien et sans nulle entente avec lui :

« Je crois qu'il faut agir sans le consentement de la cour de Maximilien dont le mauvais vouloir, basé sur des récriminations injustes, n'est pas loin de l'ingratitude. En conséquence, je crois qu'en sauvegardant tous les engagements, l'évacuation du corps d'armée peut s'opérer en trois échelons à peu près égaux, le premier en novembre 1866, le second en mars 1867, le troisième en décembre 1867. Le premier, qui sera d'environ 6000 hommes, arriverait en France fin décembre ou dans les premiers jours de jan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vier, avant l'ouverture du Corps législatif. Sous *le rapport militaire, le pays est aussi pacifié qu'il l'a été jamais;* c'est donc au gouvernement à achever l'œuvre par une meilleure politique et surtout une plus sévère administration de ses ressources. L'empereur Maximilien paraît du reste croire qu'après le départ des troupes françaises toute la nation mexicaine se groupera plus compacte autour de son trône (!), la présence d'une armée étrangère ne servant plus de prétexte aux vrais patriotes pour se tenir éloignés de lui (!). Plus nous resterons, moins le gouvernement mexicain fera d'efforts pour se consolider, et il est d'ailleurs tout disposé à user tant qu'il le pourra des ressources que S. M. laissera à sa disposition comme d'une dette obligée, contractée par la France envers le Mexique. Aujourd'hui que la question américaine est écartée, il n'y a plus à hésiter, car la reconnaissance, en prolongeant davantage notre situation ici, ne serait plus en rapport avec les bienfaits de Votre Majesté [1]. »

L'état de situation annexé à cette dépêche était une pure fantasmagorie. Sur les 43 259 hommes et 12 568 chevaux auxquels il portait l'effectif de l'armée mexicaine, il y avait à déduire, comme n'ayant aucune espèce de valeur, les troupes rurales mobiles, recrues prêtes pour l'armée de Juarez, soit 15 515 hommes et 5 980 chevaux ; il ne fallait compter que pour fort peu les troupes

1. Bazaine à Napoléon III, 1er mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

auxiliaires, guère plus vaillantes et plus sûres que les gardes rurales mobiles, soit 9276 hommes et 2648 chevaux. Il n'y avait de tout à fait solides que les troupes autrichiennes, 6493 hommes, 1383 chevaux et les troupes belges, 1129 hommes, et, avec beaucoup de volonté, les troupes mexicaines permanentes, 6108 hommes, 1543 chevaux, soit un total de 13730 hommes et 2926 chevaux. En ajoutant les troupes auxiliaires, on arrivait à 23006 hommes et 5674 chevaux. Et il n'y avait pas dans les coffres de l'État de quoi solder cette armée!

La responsabilité ministérielle eût été, alors, d'un sérieux secours à l'Empereur. Dès qu'il eût été convaincu de la nécessité de mettre fin à l'expédition du Mexique, n'importe comment, il aurait incontinent renvoyé Rouher et Drouyn de Lhuys, appelé Larrabure, Buffet ou tout autre membre de la majorité contraire à l'expédition. Ces nouveaux ministres n'ayant rien à désavouer ou à concilier, sans que leur dignité ni celle du Souverain couvert par eux en souffrît, eussent pris immédiatement l'unique parti possible, qui était la carte forcée : ramener Maximilien. Les institutions ne permettant pas encore cette salutaire pratique, Napoléon III, seul responsable et découvert, se trouvait dans un embarras extrême. Pouvait-il détrôner lui-même le prince qu'il était allé chercher à Miramar, et qu'il avait eu tant de peine à décider? Comment Rouher, malgré toute sa faconde, pourrait-il se dépêtrer de ses phrases emphatiques encore vivantes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans toutes les mémoires, sur la *grande pensée du règne* et sur la gloire immortelle qu'elle assurerait à la mémoire de l'Empereur? Alors, au lieu de procéder franchement et vivement, il fallut, plus encore qu'on ne le faisait depuis le commencement de l'expédition, biaiser, dissimuler, s'acheminer à travers les ruses, démentant à chaque instant les paroles par les actes, et le dernier épisode de cette triste aventure fut plus lamentable que les précédentes qui l'avaient été tant! On avait mal débuté, on allait finir encore plus mal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE XVII

LA FORMATION DU TIERS-PARTI

I

Le discours par lequel l'Empereur ouvrit la session de 1866 est certainement l'un des plus tranquillement optimistes qu'il ait prononcés. C'est la sérénité des heures calmes qui précèdent l'orage. — « A l'extérieur la paix semble assurée partout, car partout on cherche à dénouer les difficultés amicalement au lieu de les trancher par les armes. La réunion des flottes anglaise et française dans les mêmes ports a montré que les relations formées sur les champs de bataille ne se sont pas affaiblies, le temps n'a fait que cimenter l'accord des deux pays. — L'Italie, reconnue par presque toutes les puissances, a affirmé son unité en inaugurant sa capitale au centre de la péninsule. — Nous avons lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le *maintien indispensable du pouvoir du Saint-Père*. » — Sur le Mexique il fut très rassurant : « Notre expédition touche à son terme. Je m'en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tends avec l'empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel de nos troupes. L'émotion produite aux États-Unis par la présence de notre armée sur le sol mexicain s'apaisera devant la franchise de nos déclarations. » — Envers l'Allemagne il indiquait l'intention « de continuer à observer une politique de neutralité, qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés ».

L'orateur impérial ne se félicitait pas moins de la situation intérieure : — « Les élections municipales se sont faites avec le plus grand ordre et la plus entière liberté. Presque partout les maires ont été choisis parmi les membres des conseils municipaux. La loi sur les coalitions s'est exécutée avec une grande impartialité de la part du gouvernement et avec modération de la part des intéressés. L'équilibre du budget est assuré par un excédent de recettes; l'amortissement reçoit une dotation de revenus certains; le commerce extérieur s'est accru de sept cent millions. L'agriculture souffre de l'avilissement du prix des céréales : cette dépréciation est la conséquence inévitable de la surabondance de récoltes, non de la suppression de l'échelle mobile. »

On attendait surtout avec quelque anxiété de savoir où en était le Souverain à l'égard des revendications de l'Empire libéral. Il s'expliqua amplement : « Au sein de cette prospérité toujours croissante, des esprits inquiets, sous prétexte de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

hâter la marche du gouvernement, désireraient l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative. Ils s'emparent d'une parole empruntée par moi à Napoléon Ier et confondent l'instabilité avec le progrès; les seuls changements durables sont ceux qui s'opèrent, avec le temps, par l'amélioration des mœurs publiques. — Ces améliorations résulteront de l'apaisement des passions et non de modifications intempestives dans nos lois fondamentales. Quel avantage peut-il y avoir en effet à reprendre le lendemain ce qu'on a rejeté la veille? La Constitution de 1852, soumise à l'acceptation du peuple, a entrepris de fonder un système rationnel et sagement pondéré sur le juste équilibre entre les différents pouvoirs de l'État. Elle se tient à une égale distance de deux situations extrêmes. Avec une Chambre maîtresse du sort des ministres, le pouvoir exécutif est sans autorité et sans esprit de suite; il est sans contrôle si la Chambre élective n'est pas indépendante et en possession de légitimes prérogatives. Nos formes constitutionnelles, qui ont une certaine analogie avec celles des États-Unis, ne sont pas défectueuses parce qu'elles diffèrent de celles de l'Angleterre. Chaque peuple doit avoir des institutions conformes à son génie et à ses traditions. Certes, tout gouvernement a ses défauts; mais, en jetant un regard sur le passé, je m'applaudis de voir, au bout de quatorze ans, la France respectée au dehors, tranquille au dedans, sans détenus politiques dans ses prisons, sans exilés hors de ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

frontières. — N'a-t-on pas assez discuté depuis quatre-vingts ans les théories gouvernementales? N'est-il pas plus utile aujourd'hui de chercher les moyens pratiques de rendre meilleur le sort moral et matériel du peuple? Employons-nous à répandre partout, avec les lumières, les saines doctrines économiques, l'amour du bien et les principes religieux; cherchons à résoudre, par la liberté des transactions, le difficile problème de la juste répartition des forces productives, et tâchons d'améliorer les conditions du travail dans les champs comme dans les ateliers. — Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis des droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discerneront sans peine la vérité et ne se laisseront pas séduire par des théories trompeuses; lorsque tous ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien-être et leur dignité; enfin, quand tous auront reçu, dès l'enfance, ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus de l'intelligence humaine, au-dessus des efforts de la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus comme celles des nations. »

Les théoriciens de l'Empire avaient coutume de rattacher la Constitution de 1852 à celle de l'an VIII avec laquelle elle n'a aucun rapport. L'Empereur les redresse : sa Constitution se rap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

proche de celle des États-Unis. — Rien de plus vrai. C'était une excellente Constitution républicaine déformée par la superposition d'un pouvoir héréditaire. L'Empereur était non moins dans la vérité en plaçant cette Constitution sous l'égide de la tradition nationale : c'en est, en effet, une de nos plus constantes que de mettre l'incohérence et la contradiction dans nos mécanismes politiques. Fondons-nous une monarchie, nous la dénaturons par des institutions républicaines; décrétons-nous une république, nous l'annulons par des institutions monarchiques, et nous n'avons en aucun temps véritablement vécu en monarchie ou en république. Nous n'avons pas su davantage nous plier, soit sous la monarchie, soit sous la république, aux exigences de la liberté ou à celles de la dictature : nos libertés sont toujours par un côté dictatoriales, et nos dictatures par un côté libérales. Créons-nous un gouvernement constitutionnel, nous ne l'entourons d'aucune des garanties et des contre-poids sans lesquels il n'est qu'une anarchie; établissons-nous une dictature, nous ne lui accordons pas toutes les forces sans lesquelles elle n'est qu'une vaine menace.

Tout cela n'avait qu'une importance théorique. Le pratique du discours était en ceci : jusqu'alors l'Empereur n'objectait aux revendications constitutionnelles que leur inopportunité; cette fois il les repousse par une fin de non-recevoir radicale. Sa constitution est parfaite, définitive; il n'a rien à y changer; lorsque tous les Français

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

seront devenus des savants et des hommes vertueux, de fervents adorateurs des lois divines, on pourra en parler. Jusque-là tout est bien : seuls les inquiets pensent le contraire et il n'y a pas à s'arrêter à leurs théories trompeuses.

II

Voilà la réponse que recevait mon vote d'espérance ! J'y étais préparé ; j'avais même indiqué d'avance, dans un de mes articles sur le livre de Quinet, que je ne changerais pas pour cela ma méthode, ni ne rétrograderais d'une semelle, quelques brutalités qui se fussent ajoutées à celles dont j'avais déjà été gratifié : « Malgré son échec, la politique de Mirabeau, purifiée de tout ce qui l'a compromise, est la seule qu'il convienne d'adopter dans tous les pays où des idées nouvelles se trouvent aux prises avec un souverain qui leur résiste. Il est des entreprises que la probabilité de l'insuccès ne dispense pas de tenter : c'est la lettre d'avis qu'on envoie même au débiteur insolvable. Lorsqu'un gouvernement agit au rebours des volontés d'une nation, tôt ou tard, d'une manière ou de l'autre, il est destiné à périr. Mais il ne saurait être indifférent à un homme politique que le pouvoir qui tombe ait été précipité ou qu'il se soit précipité : on a autant de force pour gouverner une révolution dont d'autres sont responsables, qu'on en a peu pour diriger celle qu'on a provoquée soi-même. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Rouher avait ardemment travaillé pour cette politique d'immobilité : j'en étais informé de tous les côtés. Il allait en devenir l'orateur et en quelque sorte la personnification. Le combattre ouvertement, jusqu'à ce qu'il fût renversé, était donc la nécessité qui s'imposait. Je ne le dissimulai pas à Darimon. Il parla de mes intentions de combat au fils de La Valette. « Bah ! dit celui-ci, toute cette mauvaise humeur ne résistera pas à une conversation de Rouher. Engagez-le à venir le voir. » Darimon m'écrit un petit billet, pour me dire que Rouher désirait causer avec moi. Je répondis : « Précisons les choses. Rouher vous a-t-il franchement demandé une conversation avec moi, ou bien a-t-il seulement exprimé un vague désir? Je n'irai pas dans ce dernier cas. Je n'ai, vis-à-vis de Rouher, aucune obligation d'aucun genre de le prévenir de mes intentions. Et comme donner des raisons à qui ne veut ou ne peut entendre est la pire des duperies, je suis résolu à ne faire aucun effort pour combattre ses résolutions. » (14 janvier 1866.)

Là-dessus je reçus la visite de Sammy de La Valette. (31 janvier.) Il venait me chercher pour aller causer immédiatement avec son père. Je m'y rendis : « Après le conseil, me dit La Valette, l'Impératrice m'a pris à part, et m'a chargé de vous prévenir qu'elle désirait s'entretenir avec vous. Elle a ajouté que tout ce qu'elle faisait étant connu et commenté, elle vous priait de convenir d'un prétexte qu'on pût alléguer pour expliquer votre visite. — A vous dire le vrai, ré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pondis-je, je serais, en toute autre circonstance, très honoré d'une visite à l'Impératrice, mais je ne la désire pas aujourd'hui n'ayant à lui apporter que des désapprobations. Ceci dit, je me mets à sa disposition et j'accepterai le prétexte que vous voudrez. — Consentirez-vous à dire que le discours de l'Empereur, ayant exposé des idées autres que celles que vous supposiez, vous avez sollicité de lui en parler? — Parfaitement. » Ce point convenu, il essaya de me convaincre que j'avais tort d'être impatient : « La patience, ripostai-je, serait de la complicité ou de la niaiserie. Je n'ai plus d'option qu'entre me mettre à votre discrétion ou entrer en ligne de bataille : mon choix est fait; je ne sortirai pas de ma situation constitutionnelle; mais de là je vous attaquerai de toutes mes forces. L'Empereur et l'Impératrice en seront d'abord mécontents; plus tard, ils se raviseront; dans tous les cas j'en ai pris mon parti. » La conversation dura longtemps sur ce ton. Le lendemain Sammy de La Valette écrivait à Darimon : « Mon père a été frappé de l'exaltation d'O..., qui a cependant dit qu'il irait voir l'Impératrice. N'ayez pas l'air de savoir cette visite; mais profitez-en, dans l'émotion qu'elle lui laissera, pour défendre contre les projets de dangereux amis la dignité et la position de notre ami. Frappez fort et ferme. »

Je supposais qu'après ma conversation avec La Valette, ce projet d'entrevue serait abandonné. Au contraire je reçus l'avis que Sa Majesté m'attendait le 23 février, à cinq heures. Je la trouvai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

seule. Après les compliments d'usage, j'abordai le sujet délicat : « Nos grandes discussions vont bientôt recommencer. — Vous avez raison, a-t-elle aussitôt répondu, prenons le taureau par les cornes. On m'a rapporté que vous n'étiez pas content de certaines parties du discours de l'Empereur. » Elle se leva, alla en prendre le texte et le mit dans mes mains. Je lui lus le passage dont j'étais mécontent. « L'Empereur ajourne la liberté jusqu'à ce que nous soyons religieux, vertueux et savants : ce sera bien long. Il nous enlève même l'espérance; et c'est pourquoi Cousin, dont vous ne suspecterez pas les sentiments a écrit : « Ce « discours *est fatal.* » A ce moment une poussée violente d'un ouragan qui soufflait au dehors ouvrit brusquement la fenêtre. Nous nous levâmes en même temps pour la fermer. Arrivée la première, elle n'y réussit pas; j'essayai seul et n'y parvins pas non plus. Elle allait appeler quelqu'un lorsque réunissant nos efforts nous dominâmes l'ouragan. Un ancien eût dit : « Voilà un présage. » Aucun de nous ne fit aucune réflexion, et après un court silence nous reprîmes la conversation que cet incident rendit plus dénouée.

« Je ne vous dis pas, repris-je : voilà un programme, réalisez-le immédiatement et par moi. Je vous dis : réalisez-le par vos amis; ayez-en toute la gloire, commencez par le bout que vous voudrez, mais faites quelque chose. Est-il possible d'être plus accommodant? — C'est vrai », me dit-elle en inclinant la tête. Je fis appel à son intrépidité : « Soyez comme lorsque vous êtes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

allée visiter les cholériques, n'ayez pas peur. Craignez-vous qu'on vous reproche le coup d'État? Ce sera l'affaire de vingt-quatre heures : je vous l'ai bien pardonné, moi qui en ai été la victime; les autres vous le pardonneront de même, si vous rendez le pays libre. J'appuyai surtout sur l'urgence d'attirer la jeunesse : « Et vous ne l'aurez pas si vous ne lui donnez le moyen de venir à vous en conservant la dignité. — Vous avez raison, fit-elle vivement, ceux qu'on a en leur faisant perdre leur dignité ne servent à rien. » — Je lui exposai successivement les diverses réformes que je jugeai opportunes. « N'oubliez pas, lui dis-je pour conclure, que si vous ne prenez pas les devants vous aurez en 1869 des élections d'opposition. »

Elle m'écouta sans m'interrompre, comme quelqu'un qui veut retenir et redire. Ensuite elle me fit ses objections : « Comment peut-on reprocher au gouvernement de n'être pas libre? j'ai souvent dit à l'Empereur : « Il ne manque à votre « gouvernement que de mettre sur la bouteille sa « véritable étiquette. » Elle s'étendit beaucoup sur la malhonnêteté des journalistes qui rendait bien difficile de leur accorder la liberté : « Si l'Empereur résiste, c'est dans l'intérêt du pays; pour moi, je ne tiens pas du tout au pouvoir et je m'accommoderais fort bien d'être *à l'engrais*. » Elle défendit très intelligemment son opinion : je fus frappé, plus encore que je ne l'avais été dans nos précédents entretiens, de la franchise de sa discussion, de la promptitude incisive de ses reparties,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de l'élévation et de l'abondance de ses idées, de l'éloquence originale, entraînante, jaillissant de source de son langage. J'eus quelque courage à ne pas me rendre à merci. En me congédiant elle me dit : « Je serai toujours heureuse de causer ainsi avec vous à cœur ouvert ; j'ai de la sympathie pour vous, parce que vous ne vous occupez que des principes et non des personnes. — Je serai toujours heureux d'être aux ordres de Votre Majesté. » Et je me retirai véritablement affligé de ne pouvoir être aussi convaincu que j'avais été charmé.

Le lendemain j'écrivis à Sammy de La Valette : « Priez votre père, quand il verra l'Impératrice, de lui exprimer combien, tout en regrettant de ne pouvoir être de son avis, j'ai été touché par la bonté et la grâce de son accueil, par le charme de son esprit et par cette raison loyale, droite, qui se répand sans effort et avec une éloquente chaleur. J'avais complètement oublié que j'étais auprès d'une souveraine, j'ai cru être auprès d'une amie à laquelle on se confie avec abandon. J'espère que cette illusion, qui m'a rendu sincère ne m'aura pas rendu blessant. Il faut que les convictions de mon esprit soient bien invincibles pour que je persiste dans une politique qui pourra m'éloigner d'une personne à laquelle il me plairait tant d'être agréable toujours. » L'Impératrice ne m'en voulut pas de mon entêtement. A plusieurs reprises elle me fit dire par de Pierres, son écuyer, qu'elle me suppliait de ne rien dire qui mît une barrière infranchissable entre eux et moi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

III

Rouher ne s'inquiéta pas de mon mécontentement. Maître de toute la machine gouvernementale, entouré d'une camarilla dévouée, qu'avait-il à redouter de moi? Il ne supposait pas qu'une entente quelconque s'établît entre le groupe indépendant, composé de protectionnistes et d'ennemis de l'Italie. Tout mon parti se composait de Maurice Richard, plein d'entrain, et de Janzé, indépendant quoique issu de la candidature officielle, esprit ferme et hardi sous des formes douces, presque timides.

L'Empereur avait dit à Walewski : « Il y a dans la Chambre un homme pour lequel j'ai une très grande sympathie et sur lequel il faudra veiller, Émile Ollivier. — On trompe votre Majesté, avait répondu Walewski, quand on présente Émile Ollivier comme un homme à prendre : il n'a que des idées politiques; si vous voulez l'avoir, c'est à vous de faire ce qui est nécessaire pour cela. » Toutefois Walewski avait retenu la recommandation : il me témoignait confiance et amitié; mais il ne jouissait pas, sur le Corps législatif, auquel il était demeuré étranger, de l'influence de Morny; il n'avait ni sa présence d'esprit, ni sa souplesse de tact, ni son expérience parlementaire. Ce nouveau président, quoique sympathique, ne m'apportait pas un secours efficace, et Rouher me considérait comme à sa discrétion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Je sentais moi-même combien le combat allait être inégal, mais je n'ai jamais redouté les difficultés; d'ailleurs, dans une certaine mesure, la Gauche et les Indépendants seraient obligés de me soutenir. Maurice Richard et Janzé, beaucoup plus préoccupés des difficultés de la situation, me pressaient de me rapprocher des indépendants et de nouer une action avec eux. J'étais en bonnes relations avec la plupart, tous de haute honorabilité, quelques-uns très distingués : Brame était presque mon ami; Talhouët l'était tout à fait; Chambrun, depuis que le gouvernement l'avait étrillé, se ressouvenait qu'il avait été mon camarade à l'École de Droit; le bon Kolb-Bernard m'honorait de sa bienveillance; j'étais dans les rapports les plus cordiaux avec Keller, Lambrecht, Ancel, d'Andelarre, etc.

Néanmoins il n'y avait aucun concours à attendre de ces messieurs sans l'assentiment de Buffet qui avait acquis, sans y prétendre, une autorité prépondérante sur eux. S'il avait été un esprit envieux, inquiet d'une rivalité, ne visant qu'à l'importance personnelle, il eût empêché mon essai de rapprochement; mais c'était une âme élevée, simple, ayant autant de modestie et de désintéressement que de talent.

Maurice Richard et Janzé n'étaient pas en position de le pressentir; j'en chargeai Chevandier de Valdrôme. Chevandier, riche industriel, indépendant par position et caractère, était un de ces candidats officiels qui eussent pu se passer de l'investiture gouvernementale et n'y étaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pas asservis. Homme d'affaires consommé, homme du monde charmant, spirituel, aimable, habile à manier les amours-propres et à désarmer les susceptibilités, adroit à s'insinuer sans brusquerie impatiente et inopportune, ne s'emportant ni ne s'impatientant jamais, disant les rudesses même avec un sourire, merveilleusement sagace à tenir à chacun le langage approprié sans se livrer soi-même, il gardait encore en réserve les qualités incomparables d'homme d'action que je lui ai vu déployer plus tard à mes côtés. Des relations amicales s'étaient établies entre nous, à la suite du concours que, sur la recommandation de Morny, il m'avait prêté dans la commission de la loi des coalitions. Je lui exposai mes projets, je ne lui en dissimulai pas les difficultés, et je lui demandai s'il serait disposé à entreprendre avec moi une longue campagne, beaucoup plus pénible et surtout plus longue que celle des coalitions. Il y consentit. Dès lors, malgré nos différences d'origine, d'humeur et de pensée, nous combattîmes ensemble en un parfait accord.

En quelques jours il obtint le concours de tous les indépendants : Buffet avait adhéré au premier mot. Il fut convenu que nous réglerions tout dans un cercle très restreint. Latour-Dumoulin eût voulu s'y glisser. Le personnage ne manquait pas d'intelligence, ni surtout de flair ; il s'était jeté à corps perdu dans le coup d'État, qui l'en avait récompensé en le nommant directeur général de la presse et de la librairie. Son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

importance insuffisante ayant lassé, on l'avait congédié en le dédommageant par une candidature officielle dans le Doubs, imposée à la force du poignet. Il voulait se rattraper et obtenir de l'Empire libéral, qu'il sentait pointer, plus que ce que lui avait ôté l'Empire autoritaire, dont il prévoyait le déclin, et depuis quelque temps il s'était mis à prononcer dans la discussion de l'Adresse des discours libéraux qu'on n'écoutait guère et que personne ne prenait au sérieux. Nous décidâmes à l'unanimité de ne pas l'admettre.

Les divergences furent d'abord nombreuses. Quelques-uns pensaient qu'il ne fallait mettre au bas de l'amendement que cinq signatures et réserver pour le vote la manifestation collective : on décida qu'on chercherait à obtenir le plus grand nombre d'adhésions. Il s'agit ensuite de savoir si l'amendement resterait général ou s'il spécifierait chaque réclamation : on décida qu'il resterait général et que la détermination des droits revendiqués serait laissée au discours de l'orateur chargé d'exposer l'amendement. Quels seraient ces droits? On se réduisit au strict nécessaire : un régime légal pour la presse, la présence des ministres à la Chambre, le droit d'interpellation. Je proposai un projet d'amendement qui, atténué par Buffet et Chambrun, fut arrêté ainsi : « La stabilité n'a rien d'incompatible avec un sage progrès de nos institutions. La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté qu'elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

considère comme indispensable à l'accomplissement de ses destinées. Aussi le Corps législatif croit-il être l'interprète du sentiment public en apportant au pied du trône le vœu que Sa Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de douze ans nous paraît en avoir démontré la convenance et l'opportunité. La nation plus intimement associée par votre libérale initiative à la conduite de ses affaires envisagera l'avenir avec une entière confiance. » — On eut quelque peine à décider Buffet à ouvrir la discussion : il n'avait, disait-il, l'habitude que des discours d'affaires, et il redoutait d'aborder un aussi important sujet. On me demanda de me réserver pour la réplique. — « C'était, me dit-on, la condition même de la campagne. Sans cela, Rouher laisserait parler nos amis pendant un jour ou deux; puis, l'Assemblée fatiguée, à la fin d'une séance, il se lèverait, nous écraserait au milieu des applaudissements de la droite; après quoi la clôture serait prononcée; alors, comme nous l'avons déjà expérimenté maintes fois, les signataires humiliés et bafoués n'oseraient même pas voter leur amendement. « Avant de nous lancer nous voulons la certitude qu'au moment décisif quelqu'un sera prêt à lutter contre la majorité, à nous couvrir, à empêcher la panique et à donner aux timides le temps de se retrouver. » L'événement prouva que la prévision était sage.

Le programme arrêté fut modeste; j'allais bien au delà dans toutes les directions. Mes alliés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

teuaient surtout à la liberté parlementaire, je désirais beaucoup plus pour les libertés générales, mais il m'a toujours semblé que peu était plus rapproché de beaucoup que rien; en outre, au point de vue de l'effet à produire sur le public et sur l'Empereur, j'attachais une importance majeure à ce qu'une revendication libérale s'élevât de bancs autres que ceux de la gauche. En conséquence, je me prêtai à tout ce qu'on désira et ne soulevai aucune objection. Il fut cependant bien entendu qu'en dehors des revendications spécialement formulées chacun demeurait libre, et que l'expression individuelle d'une opinion quelconque sur les questions générales ne serait pas considérée comme une rupture de notre alliance.

Tout ayant été ainsi arrêté, je pensai que pour n'effaroucher personne il importait de me tenir dans l'ombre jusqu'au dernier moment. Je proposai moi-même de ne pas inscrire mon nom au bas de l'amendement, et de nous montrer aussi larges à accueillir les signatures que nous nous étions montrés difficiles à admettre à nos délibérations.

Nous réunîmes ainsi quarante-quatre signatures. Thiers ne donna pas la sienne, mais il aida très efficacement Chevandier à en obtenir[1].

1. Les signataires furent : Buffet, Chevandier de Valdrôme, Garnier, Martel, de Talhouët, Maurice Richard, Chambrun, Lambrecht, Jules Brame, Janzé, Lespérut, d'Andelarre, Ancel, Plichon, Dalmas, Ravinel, Eschasseriaux, Rambourg, Réguis, Kolb-Bernard, Latour-Dumoulin, Lacroix-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

IV

La discussion de l'amendement des quarante-quatre fut précédée au Sénat et au Corps législatif par d'intéressantes séances.

Au Sénat, le maréchal Forey prononça un regrettable discours sur le Mexique; oubliant qu'un soldat ne doit pas insulter ceux qu'il a vaincus, il traita les vaillants généraux qui lui avaient résisté, les Ortega, les Porfirio Diaz, de bandits, d'hommes sans honneur. Il eut cependant le courage de dire la vérité de la situation et se faisant l'écho des renseignements que ses anciens officiers lui envoyaient du Mexique, au milieu d'un public qui ne parlait que d'évacuation ou de diminution d'effectifs, il affirma que si nous voulions terminer notre œuvre, ce n'est pas à l'évacuation qu'il fallait songer, mais à un envoi de nouvelles troupes et à de nouveaux sacrifices d'argent[1].

Les cardinaux revinrent sur la Convention du 15 septembre : ils exprimèrent des doutes sur la loyauté de son exécution de la part du gouver-

Saint-Pierre, Grouchy, Hallez-Claparède, Gellibert des Seguins, Lefébure, Lebreton, Stiévenart-Béthune, Goerg, Planat, Malézieux, Javal, Wendel, Torcy, Lubonis, Grammont, Tillancourt, Richemont, Piéron-Leroy, Clary, Plancy, Gorsse, Brutus Cazelles.

1. 10 février 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nement italien. Le gouvernement devrait exiger de lui comme preuve de sa sincérité : la renonciation au serment imposé aux évêques; la promesse de ne plus supprimer aucun siège épiscopal, sans concert avec le Souverain Pontife, et de ne pas subordonner l'enseignement ecclésiastique au laïque; le maintien des communautés religieuses, le respect des biens ecclésiastiques, la rétractation officielle solennelle par les pouvoirs publics du vote de Rome capitale. Toutes ces exigences ne constitueraient pas, disaient-ils, une intervention étrangère dans les affaires d'un peuple ami : « A Rome un catholique n'est pas étranger : il est là comme dans sa patrie. Tout vient de Rome et tout retourne à Rome, comme en nous le sang qui porte la vie part du cœur et retourne au cœur[1]. »

Le fait notable de cette discussion fut un discours de Persigny, du Persigny des bons jours, discours très contestable, mais beau de forme, de vigueur et d'éloquence : — « C'est un tort de séparer l'autorité et la liberté, et de sacrifier l'une à l'autre. Elles sont également indispensables : seulement la liberté ne peut grandir qu'à mesure que l'autorité grandit elle-même; l'unique voie pour arriver au couronnement de l'édifice, c'est de fortifier l'autorité à chaque progrès de la liberté. Avec un pouvoir fort, toutes les libertés sont possibles, tandis que toutes sont dangereuses avec un gouvernement faible. » Partant de là, il

1. Cardinal de Bonnechose, 12 février 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

repoussa la thèse parlementaire : « En Angleterre la responsabilité ministérielle n'a aucun inconvénient parce que l'autorité est fortement constituée par une administration qui est en dehors des ministres et à côté d'eux, et que les changements ministériels ne l'affectent pas ; chez nous, au contraire, c'est entre les mains des ministres qu'est la vaste administration chargée d'assurer l'ordre public. En Angleterre les développements de la liberté parlementaire ne portent aucune atteinte au principe d'autorité ; en France, le régime parlementaire, c'est l'autorité mise au pillage par la liberté. »

L'Empereur avait présenté comme un progrès le fait que la plupart des maires étaient choisis parmi les conseillers municipaux. Persigny signale au contraire, là, une déviation déplorable des maximes de la Constitution : « Le maire, représentant du pouvoir exécutif dans la commune, ne devrait pas plus faire partie du conseil municipal que le préfet du conseil général, et les ministres du Corps législatif ; on n'est autorisé à le choisir parmi les conseillers municipaux qu'à la condition qu'il donne immédiatement sa démission[1]. »

Rouher, dans des termes mesurés, rassura les catholiques sur l'exécution loyale de la Convention du 15 septembre : « L'Empereur ne permettrait pas qu'on y manquât. » Il réfuta la thèse de Persigny sur les maires : il considérait

1. Séance du 14 février 1886.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

comme une force et une garantie de les prendre, quand c'était possible, dans le sein du conseil municipal. « Par quelle contradiction voudrait-on que les sympathies du suffrage universel fussent vis-à-vis d'eux une cause d'exclusion? L'autorité ne peut rester immobile et isolée au milieu du mouvement du pays, et elle doit tenir compte de ses indications. »

La réponse de l'Empereur à l'Adresse du Sénat eut l'intention manifeste de rectifier ce qu'on avait trouvé d'absolu dans le discours d'ouverture et d'en effacer le *Jamais*, dont je m'étais plaint si vivement à l'Impératrice. « Le monde moral comme le monde physique obéit à des lois générales qu'on ne saurait enfreindre sans danger. Ce n'est pas en ébranlant journellement les bases d'un édifice qu'on en hâte le couronnement. Mon gouvernement n'est pas *stationnaire; il marche, il veut marcher*, mais sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Appelons à notre aide le progrès *sous toutes les formes;* mais bâtissons assise par assise cette grande pyramide qui a pour base le suffrage universel et pour sommet le génie civilisateur de la France[1]. »

1. 18 février 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

V

Au Corps législatif, Thiers ouvrit la discussion : « La Constitution, qui est la loi vivante obligatoire pour nous, met en présence deux droits : le droit de la nation, celui de la dynastie. Quant à celui de la dynastie, IL EST INDISCUTABLE, AUCUN DE NOUS NE SONGE A LE DISCUTER ; mais lorsque nous reconnaissons aussi franchement les droits de la dynastie, il me semble qu'en retour on devrait reconnaître aussi franchement les droits de la France tels qu'ils ont été définis en 1789. » — L'orateur recommença alors une nouvelle édition de son discours sur les libertés nécessaires, celle-là trainante, longue, ennuyeuse, alourdie de digressions historiques inutiles[1].

Il y avait eu, en 1865, une abondance de récolte peu fréquente, aussi bien dans les céréales que dans les vignobles, d'où une baisse générale : le vin descendit à 5 et 10 francs l'hectolitre, et le blé à 16 francs. Les protectionnistes dénoncèrent ce fait comme un résultat inévitable du régime économique, et Thiers reproduisit les arguments qu'il avait maintes fois exposés. — Rouher démontra qu'un fait accidentel n'avait aucune connexité avec le régime nouveau et rétablit puissamment la vérité économique.

1. Séance du 26 février 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Berryer, venant à l'appui d'une discussion très serrée de Lanjuinais, critiqua péniblement la lettre impériale sur l'Algérie, et lui reprocha de sacrifier les colons aux Arabes. Il ne demanda pas qu'on exterminât les Arabes, quoique ce fût la véritable conclusion de ses raisonnements : il voulait qu'on fût sévère et surtout défiant.

Berryer était injuste envers la lettre impériale : elle recommandait sans doute la justice trop souvent méconnue, mais aussi la fermeté ; elle ne sacrifiait pas les colons, elle les obligeait à être humains. Berryer était injuste envers les Arabes, en paraissant croire que la guerre à mort à l'infidèle est une des prescriptions de leur religion. Ni le Coran ni le Sounna n'enseignent rien de pareil. Il y est dit : « Dieu ne vous défend pas de témoigner de la bonté et de l'amitié à ceux qui ne cherchent pas à combattre vos croyances, ni à vous chasser de vos demeures, car il aime les Justes. Dieu vous défend seulement d'aimer ceux qui, pour cause de religion, portent les armes contre vous, vous ont chassés de vos demeures et y ont aidé. C'est de ces derniers qu'il a été écrit : « O prophète, « persécute les infidèles et les hypocrites et « traite-les avec rigueur. » Des premiers, il est écrit : « Tu leur pardonneras, car Dieu aime « les miséricordieux. » — « Le musulman, a dit Lamartine, est l'homme de la prière et de la tolérance. »

La joute oratoire annuelle sur la question romaine dut un attrait d'intérêt à l'intervention

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'un nouveau député, Chesnelong. Commerçant habile, homme naturellement éloquent, il avait acquis, comme conseiller général et maire d'Orthez, du renom dans sa province. Avant tout conservateur et catholique, il s'était, quoique légitimiste, rallié successivement par dévotion à l'ordre social, à Louis-Philippe, à la République modérée, à l'Empire. Son ami Larrabure, voulant le pousser sur un théâtre digne de lui, lui avait cédé son siège d'Orthez en se transférant à Pau, rendu vacant par la nomination d'O'Quin, le titulaire, à une recette générale[1].

Chesnelong débuta en maître. Il surprit, charma, enleva l'Assemblée par la belle abondance, l'ardeur colorée de sa diction. Sa foi trouva des accents non moins entraînants que ceux de Keller : « Il faut, par le maintien indispensable du pouvoir temporel, garantir avec son indépendance spirituelle la sécurité morale des fidèles et les conditions d'existence de l'Église. Non pas que si le pouvoir temporel venait à être emporté par les orages de l'avenir, je fusse inquiet des destinées de l'Église et de l'indépendance de son pontife. Non. Et permettez-moi de le dire, dans l'élan de mon âme, je verrais la religion redescendue aux catacombes que je croirais à son éternité. Toutefois, appartient-il aux hommes de créer des situations où un

1. La démission de Larrabure ayant été donnée pendant les vacances, Buffet soutint opiniâtrément qu'elle devait être considérée comme non avenue, et par conséquent les deux élections annulées. Toutes deux furent validées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

héroïsme continu peut en quelque sorte devenir nécessaire pour couvrir l'intégrité des croyances et la dignité des âmes? Ce ne sera pas sous un tel règne que la France assistera l'arme au bras à la chute du pouvoir temporel. Si, après que nous avons sacrifié pour l'Italie 500 millions et 20000 de nos soldats, la révolution italienne venait menacer un trône que la France a relevé, que ses armes protègent encore, qu'il est de son honneur de garantir toujours, j'espère, oui j'espère, que le gouvernement de l'Empereur ne laissera pas faire; qu'il assurera, quoi qu'il arrive, le maintien du pouvoir temporel et qu'il affirmera sa résolution en temps et lieu, avec un accent sur lequel ne puissent se méprendre ni la révolution italienne, ni le gouvernement italien. » (*Bravo! Bravo! Applaudissements prolongés.*)

Jules Favre répondit magnifiquement et, quoique en contradiction avec la majorité, il lui arracha des applaudissements lorsque, déployant l'ampleur mélodieuse de sa voix, il s'écria : « Oui, les doctrines qui dessèchent l'âme; qui réduisent l'homme à se contenter des satisfactions matérielles; qui le poussent à chercher son bonheur dans un intérêt périssable, au lieu de le placer dans le devoir, le dévouement et le sacrifice, ces doctrines sont détestables, elles doivent être condamnées. (*Très bien! Bravo!*) — Mais savez-vous quelle est leur origine? C'est précisément la servitude et l'abaissement des âmes. Et en vérité vous tombez dans une contradiction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

singulière quand, après avoir flétri le matérialisme, vous lui faites appel pour vous défendre et ne comprenez le pouvoir spirituel régnant sur les âmes qu'à la condition qu'il ait à côté de lui le glaive pour frapper les corps. (*Mouvement d'approbation autour de l'orateur. Rumeurs sur les bancs de la majorité.*) — Quand le monde romain s'est affaissé sous le poids de ses vices, d'où est venue la régénération? D'un Dieu né pauvre dans une crèche ; de douze pêcheurs qui enseignaient sa doctrine ; qui n'avaient ni capital, ni flotte, ni force matérielle ; qui n'avaient que le rayonnement de leur âme et de la vérité[1]. » (*Vive approbation mêlée d'applaudissements.*)

Les seules thèses vraiment politiques, auxquelles aurait dû se limiter la discussion, selon les règles de la saine méthode, eussent dû être celles sur les affaires allemandes et sur l'amendement des quarante-quatre.

La Commission de l'Adresse n'avait exprimé sur les affaires d'Allemagne qu'un vœu pacifique vague. Cela parut insuffisant à Jules Favre et à ses amis : ils conseillèrent une protestation « contre des conventions dans lesquelles la force dispose des peuples ». Jules Favre s'appropria les déclarations que j'avais faites, l'année précédente, en lui répondant : « Il faut que la France en finisse une fois pour toutes avec les préventions injustes que l'Allemagne peut avoir conçues contre elle, et pour cela il faut qu'elle déclare

1. Séances des 28 février et 1er mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

avec une loyale fierté qu'elle ne veut plus de conquêtes (*Très bien! très bien! autour de l'orateur*); que ce fantôme de la rive gauche du Rhin, qu'on présente toujours comme un obstacle entre l'Allemagne et elle, la liberté le fasse complètement évanouir. Non! non! la France régénérée n'a pas besoin de se faire la gardienne de la pierre tumulaire de Charlemagne, et de pousser la ligne de ses légions jusqu'à l'antique cité de Cologne (*M. Émile Ollivier: très bien! très bien!*). Elle tendra la main à l'Allemagne; elle lui dira que, désintéressée désormais de toute espèce de projet de conquête, elle se sent assez forte pour faire avec elle une loyale alliance. » Mais il ne voulait rassurer ainsi l'Allemagne que pour mieux appuyer la résistance de la Diète et des États moyens aux projets menaçants de l'ambition de la Prusse. « Souffrir sans s'y opposer son téméraire agrandissement, ce serait une faute énorme que la France ne doit pas commettre. » — Il semblait que la guerre dût être la conclusion de ces conseils; Jules Favre s'en défendit : « Je ne conclus ni à la guerre, ni à la menace, mais à une attitude plus résolue. Ce serait une incroyable faiblesse de notre part que d'abdiquer par des paroles de renoncement philosophique semblables à celles que nous rencontrons dans le discours du Trône. Nous ne devons pas paraître favoriser celui qui opprime la liberté. »

Parieu expliqua les diverses phases du conflit que Jules Favre avait indiquées confusément;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il démontra que le droit n'était pas du côté du Danemark, qu'il serait bien dangereux d'intervenir par un jugement législatif dans une affaire purement allemande.

Morin refusa de s'associer à l'amendement de Jules Favre, « car un grand pays ne peut protester que quand il annonce en même temps l'intention d'assurer la protestation par la force. Mais il ne croyait pas qu'on dût se résigner au silence de l'Adresse ; il proposa le renvoi de l'amendement à la Commission, afin qu'elle présentât un nouveau texte donnant satisfaction aux sentiments de la France envers le Danemark.

Je refusai de m'associer à l'amendement de Jules Favre, étant convaincu que toute immixtion de notre part arrêterait le mouvement de la résistance si général en Allemagne contre la Convention de Gastein : « Nous aurons le temps de réclamer le respect des véritables principes quand, voulant transformer le provisoire en définitif, l'Autriche et la Prusse réclameraient notre assentiment comme elles s'y sont engagées par leur vote du 31 janvier 1864. »

Thiers soutint très habilement la proposition de Morin : « Pourquoi se taire? La politique de la France, sans recourir à la guerre, aurait pu être plus prononcée, et aujourd'hui si cette politique prenait trop l'aspect de l'indifférence, elle pourrait amener des événements d'une gravité immense, car ce qu'on demande en Allemagne, non pas du côté des petits États, mais du côté que j'appellerai le côté dangereux, le côté ambi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tieux, c'est tout simplement l'indifférence de la France. (*C'est vrai! c'est vrai!*) Je ne demande pas que la politique de la France se montre menaçante et s'engage, comme je regrette beaucoup qu'on l'ait fait dans l'affaire de Pologne; je demande que la pensée de la France soit bien claire, car si la disposition de la France en faveur du droit est connue, soyez convaincus que personne ne voudra, malgré cette volonté ou cette disposition, s'engager dans une voie dangereuse. Qu'on ne dise pas que nos intérêts ne sont pas engagés dans ce qui se passe en Allemagne : ils le sont, parce que la France ne peut être étrangère à l'équilibre de l'Europe, et l'équilibre de l'Europe consiste surtout dans la proportion des forces en Allemagne. La paix est dans les mains de la France, et elle dépendra de la politique qu'elle fera seulement entrevoir[1]. »

La Commission de l'Adresse demanda elle-même le renvoi de l'amendement et elle rapporta la rédaction suivante : « Nous donnons notre adhésion à la politique suivie par Votre Majesté, à l'égard de l'Allemagne; cette politique de neutralité, qui ne laisse pas la France indifférente aux événements, est conforme à nos intérêts. »

Jules Favre et Morin trouvèrent la rédaction insuffisante : elle n'indiquait aucune pensée précise; il fallait, selon le premier, s'en référer à la circulaire sur la Convention de Gastein et déclarer qu'on persiste dans les sentiments qui y sont

1. Séance du 2 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

exprimés. Selon le second, il fallait revendiquer le droit des populations des Duchés d'être consultées sur le règlement de leurs destinées. Rouher demanda le rejet des deux propositions; j'opinai de même. « En réalité, dis-je, il n'y a qu'une question de forme entre la rédaction de la Commission et celle de M. Jules Favre. Toutes les deux se résument en ceci : nous n'entendons prononcer aucun blâme dans le passé contre la conduite du gouvernement; nous lui demandons seulement qu'il persévère dans les principes qu'il a lui-même posés. En adoptant la rédaction de la Commission nous lui donnons un caractère imposant d'unanimité, et personne en Allemagne, dans les États secondaires comme en Prusse et en Autriche, n'ignorera que la France, persévérant dans les principes de la circulaire de M. Drouyn de Lhuys sur la Convention de Gastein, ne favorise, ni d'une manière directe, ni d'une manière indirecte les prétentions et les espérances de M. de Bismarck. » — « Je n'ai qu'un mot à dire, ajouta Thiers : si le gouvernement entend la rédaction proposée par la Commission comme l'entend l'honorable M. Ollivier, je la voterai sans hésitation ».

Le gouvernement n'en était plus aux principes de la Convention de Gastein. Rouher nous le laissa entendre : « Les observations de M. Ollivier lui sont entièrement personnelles; on n'a qu'à s'en rapporter aux explications si claires données sur la politique du gouvernement, qui se résume en cette formule : l'entière liberté d'ac-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tion vis-à-vis de toutes les puissances. » — Thiers vota alors pour la rédaction de Jules Favre qui réunit 21 suffrages contre 218[1].

Il n'en reste pas moins acquis que la quasi-unanimité du Corps législatif était contraire à toute connivence avec l'entreprise ambitieuse que Bismarck poursuivait dans les Duchés, malgré l'opposition de la Diète, de l'opinion publique allemande et des Sleswig-Holstinois. S'il en avait eu le moyen constitutionnel, il aurait imposé au gouvernement cette politique nette et déclarée, à la place de la politique ambiguë, souterraine, suivie par l'Empereur et ses ministres, qu'il subissait sans l'approuver.

VI

La discussion de l'amendement de la Gauche sur les libertés politiques « sans lesquelles il n'y a pas de véritable grandeur, ni de prospérité durable » était ordinairement le morceau capital de l'Adresse ; elle fut, cette année, un simple prologue à la véritable discussion, bien qu'elle eût été signalée par les discours remarquables de Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, Granier de Cassagnac. Nous ne croyons pas utile d'analyser les arguments, si souvent développés déjà, pour ou contre la liberté de la presse, pour ou contre les candidatures officielles. Notons seule-

1. Séance du 3 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ment quelques encourageantes promesses de Jules Favre, condamnation anticipée de sa conduite ultérieure : « Quant à moi, je ne demande qu'à être réfuté ; je ne demande qu'être confondu ; je ne demande qu'une chose : c'est que demain les ministres viennent nous apporter des lois qui mettent les principes de 1789 en application ; qui fassent que la Constitution ne soit pas en complète opposition avec la législation qui est censée l'appliquer. Qu'ils fassent ces choses, et alors, messieurs, alors je comprendrai que mon devoir est d'appuyer ceux qui doivent rétablir la liberté en France. » (*Mouvements.*)

Au cours de son argumentation Cassagnac ayant dit : « Est-ce que l'honorable M. Thiers, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, trouva que le moyen le plus efficace de faire l'éducation de la presse, c'était de lui lâcher la bride et de la laisser faire? Non, il fit les lois de septembre. — Les voulez-vous? lui cria Thiers de sa petite voix aiguë. — Non, répondirent à la fois Cassagnac et Rouher, nous n'en voulons pas, car elles n'ont servi à rien. »

Rouher se crut obligé de relever, par quelques mots violents, les attaques de Jules Simon contre les candidatures officielles, promettant, dit-il, de s'expliquer à propos de l'amendement des quarante-quatre sur les questions multiples qui venaient d'être soulevées. Thiers, Berryer et moi, nous nous abstînmes sur l'amendement de Jules Favre, réservant notre vote et nos discours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

comme Rouher réservait ses explications. L'amendement réunit 17 voix[1].

VII

Le discours par lequel Buffet défendit cet amendement des quarante-quatre est un chef-d'œuvre de forte dialectique dans une langue admirable de sobriété lumineuse. Il s'établit sur une position invincible : « Nôtre amendement ne tend pas à établir que de nouvelles assises soient posées sur les fondements de notre édifice constitutionnel; mais simplement, et cela est très considérable, que l'on donne à une assise déjà posée les conditions de stabilité et d'aplomb qui nous paraissent jusqu'ici lui faire défaut. Le décret du 24 novembre a rendu à l'Assemblée des délégués du pays le droit, dont il avait été privé depuis 1852, d'exprimer son opinion et son jugement sur les actes du gouvernement. Mais il a constitué ce droit d'une manière insuffisante et défectueuse. Nous demandons que le décret du 24 novembre soit complété et rectifié. La Chambre ne peut manifester son opinion qu'au commencement de la session, dans la discussion de l'Adresse, et à la fin, dans la discussion du budget; mais à ce moment les questions n'ont peut-être pas surgi, ou ne peuvent être discutées sans inconvénient. Pour que le contrôle de la

1. Séance du 16 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Chambre s'exerce avec opportunité et netteté, on lui doit accorder le droit d'interpellation. (*Mouvements.*) Pour que le contrôle soit éclairé, il faut qu'on établisse une discussion sérieuse et vraiment contradictoire, et cette discussion ne peut avoir lieu qu'avec les ministres qui font les affaires. L'idée d'avoir constitué des ministres qui parlent sans agir n'est pas heureuse. Si le ministre orateur est un prédécesseur de celui qu'il défend et s'il a quelque raison de croire que des critiques dirigées par son prédécesseur, sur les finances, par exemple, peuvent atteindre sa propre administration, dans quelle situation se trouvera-t-il lorsqu'il aura à démontrer que son successeur a aperçu un mal qui lui avait échappé et indiqué un remède dont il ne s'était pas avisé? (*On rit.*) Il ne s'agit pas d'imposer à tous les ministres l'*obligation* de se défendre eux-mêmes, mais simplement de leur en donner la faculté sans leur ôter le droit dont ils ont usé en tout temps de se défendre par un collègue. — Il ne suffit pas que nos débats soient libres et éclairés; il faut qu'ils soient préalablement discutés par la presse, et il est impossible de laisser la presse dans la situation où elle est; malgré ses abus, pour tout homme qui réfléchit, elle est la garantie des autres garanties. — Enfin, il est indispensable que les réunions soient libres dans la période électorale, comme elles le sont pour les ouvriers d'une société coopérative. »

Le début avait été modéré; la conclusion le fut encore plus : « Si dans sa sagesse le souverain

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pensait que les améliorations même les mieux démontrées doivent, pour ne rien compromettre, être successives et non simultanées, nous ne nous en plaindrions pas, car j'avoue même que j'ai pour les améliorations successives une préférence marquée; une nation ne se laisse plus arracher des droits acquis après de longs efforts. L'essentiel est de marcher vers cette liberté politique, objet de la légitime ambition de la France. Les peuples qui n'ont pas eu cette ambition, ou qui n'ont pu l'atteindre, ne méritent pas de compter dans l'histoire. Quand même leurs annales seraient illustrées par de hauts faits et par des héros, le lecteur se répète les paroles que, dans la *Divine Comédie*, Virgile adresse à Dante : Regarde et passe. — J'ose dire que le Prince que le pays à mis à sa tête a compris et comprendra toujours cette grande vérité : qu'il faut bien se garder, au lendemain des crises politiques, d'ériger des nécessités transitoires en maximes de gouvernement. Une dynastie, pour demeurer forte et nationale, doit s'adapter aux tendances et aux besoins du pays, divers selon les temps. Conduire la France sans secousses nouvelles, dans l'accord et la confiance réciproques, à la vraie et pleine liberté politique, c'est là, pouvons-nous dire, dans le langage de l'Adresse, c'est là, Sire, une tâche digne de vous et de votre nom. » (*Applaudissements sur quelques bancs*[1].)

Dans la réponse confuse, violente et provoca-

1. 17 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

trice de Jérôme David, il y eut d'intéressant l'aveu, que notre amendement lui paraissait plus dangereux que celui de la Gauche. C'était aussi notre avis. La seule conclusion de ce dernier était une émeute impossible ; le nôtre conduisait à un mouvement légal tôt ou tard irrésistible.

Martel était en train de prononcer un excellent discours lorsqu'il fut désarçonné par une de ces gamineries paniques, dont les Assemblées françaises ne savent pas se défendre. Une chanteuse de café-concert, nommée Thérésa, chantait alors avec un immense succès une chanson dont le refrain était : *Rien n'est sacré pour un sapeur*. En parlant des petits journaux littéraires autorisés en grand nombre, l'orateur s'écria avec une solennité indignée : « Ces journaux, de quoi s'occupent-ils pour la plupart? de désordres de mœurs!.. Pour eux rien n'est sacré... » — Hilarité générale et prolongée, dit le compte-rendu. L'historien futur serait bien embarrassé d'expliquer cette hilarité, en effet générale et prolongée comme je n'en ai jamais entendu dans une Assemblée, si on ne lui apprenait qu'après les paroles « rien n'est sacré » s'éleva comme un grondement sourd : *pour un sapeur*. Et ce qui augmenta et prolongea ce fou rire, est que le vertueux orateur, avec ses yeux de lapin effaré et ses larges oreilles plus grandes ouvertes que de coutume, ne comprenait pas pourquoi l'on riait de ses paroles solennelles[1].

1. 19 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

On avait supposé que Rouher répliquerait à Buffet; il était resté muet. Le discours de Martel ne l'avait pas arraché à son silence. Sachant que je me réservais pour lui répondre, il voulait m'obliger à m'engager le premier; j'étais résolu à n'en rien faire, et il avait été convenu que chacun des signataires de l'amendement prendrait la parole, ne fût-ce que pour quelques mots, jusqu'à ce que Son Excellence se fût décidée à nous foudroyer. En conséquence, Talhouët ouvrit la seconde journée de la discussion[1]. Il résuma les développements de Buffet avec une remarquable précision qui ne permit plus, sans déloyauté, de présenter l'amendement comme étant l'œuvre d'ennemis de l'Empire : il somma Rouher de sortir de son mutisme.

VIII

Enfin Rouher se leva et, pendant trois heures, ferrailla, exposa, raconta, d'un ton d'extraordinaire vigueur, en orateur de premier ordre, soulevant d'une main toujours alerte le fardeau d'un entassement d'idées pas toujours bien digérées et bien classées, mais parmi lesquelles cependant en étaient de très vraies. Celle-ci par exemple, utile à rappeler en tous temps : « Le Corps législatif ne représente pas la souveraineté ; il n'est pas le pays; il n'est qu'un pouvoir, qui a sa limite,

1. Séance du 19 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sa dépendance, son orbite dont il ne peut pas sortir, qui est lié par les lois constitutionnelles. La souveraineté, est-ce qu'elle se délègue? est-ce qu'elle se transmet? est-ce qu'elle abdique? Elle est une, indivisible, imprescriptible; elle réside dans la nation entière; personne ne peut la revendiquer ». Aussi incontestable était certainement cette autre affirmation : « Peut-on appeler despotique un gouvernement dans lequel vous votez la loi, l'impôt; dans lequel pas une ligne de la législation ne peut être changée sans votre assentiment préalable, pas un centime ne peut être demandé aux contribuables sans votre autorisation, pas une dépense ne peut être faite sans que vous l'ayez vérifiée, contrôlée, discutée et approuvée? »

Bien d'autres excellents passages pourraient encore être relevés, mais ce n'étaient que des épisodes; l'essentiel, auquel il faut se borner, est la discussion de l'amendement. Les développements oratoires supprimés, la réfutation de Rouher se réduit à des termes très rigoureux : « L'amendement a beau se faire modeste, pour obtenir d'être plus facilement accepté; il implique le rétablissement du régime parlementaire. En effet, une de ses prétentions principales est d'amener les ministres à s'expliquer devant la Chambre. Or, cela entraîne le régime parlementaire tout entier. Qui donc peut nier que le jour où les ministres à portefeuille viendront dans cette enceinte expliquer toutes les affaires qu'ils dirigent, ce jour-là la responsabilité se déplacera et passera dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Parlement, et que par une pente douce, facile, glissante, inaperçue mais fatale on s'en ira jusqu'au système parlementaire? J'aime mieux la doctrine de M. Thiers : elle est plus vraie, elle est plus franche. (*Approbation.*) Mais cette doctrine a contre elle des objections invincibles. Elle est incompatible avec le suffrage universel ». Et malicieusement l'orateur rappelait les paroles de Thiers, qui avaient jadis tant exaspéré la démocratie : « Les masses n'ont jamais paru dans le gouvernement que pour le bouleverser, le rendre anarchique, violent et sanguinaire. Vous voulez faire sortir le pouvoir des classes sages et modérées, pour le faire entrer dans les classes turbulentes et passionnées ; vous voulez amener dans les collèges électoraux la *populace* du Midi, les partisans d'Henri V ou de la République. Nous ne le voulons pas. » Il les corroborait par celles de Guizot : « Le principe du suffrage universel en lui-même est si absurde qu'aucun de ses partisans mêmes n'ose l'accepter et le soutenir tout entier. Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel. »

Le seconde objection de Rouher était que, la Constitution ayant été sanctionnée par le plébiscite, un plébiscite seul pourrait la modifier : « Pouvoir politique, pouvoir législatif, chef souverain, sont incompétents pour substituer des principes nouveaux aux principes sur lesquels repose la Constitution actuelle. Cette Constitution est l'œuvre de la souveraineté nationale. Donc pour que les bases de la Constitution puissent être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

changées, il faut que le souverain réunisse le peuple dans ses comices et lui dise : « Je vous ai protégé au moment où la civilisation allait tomber dans l'abîme. J'ai fortifié la nation, je lui ai donné l'ordre, la sécurité; j'ai rajeuni sa gloire, étendu ses frontières, agrandi son territoire; j'ai agi dans l'intérêt de la France, de la santé et de la vie du peuple entier : donnez-moi ma rémunération; étendez-moi sur ce lit de Procuste, et amoindrissez ma taille à ces proportions. Mon rôle est fini, il faut que je l'abandonne dans l'intérêt du gouvernement parlementaire. (*Applaudissements.*) Il faut avoir plus de courage : conseillez-lui d'imiter Charles-Quint. C'est plus digne de son nom, de son caractère, de sa gloire. » (*Bravos et applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.*) La troisième objection de Rouher fut que le régime parlementaire offre à la société et à son développement régulier et progressif moins de garanties que la Constitution ap 1852 en exposant à plus de périls. C'est l'argument sur lequel il s'étendit le plus complaidamment. Il parcourut à grands pas nos deux régimes parlementaires et en présenta une satire véhémente : « Le but des ministres était de vivre, de rester debout, d'éviter la chute et non se marcher en avant! (*Marques très vives d'assentiment.*) Pour cela ils étaient obligés de méconnaître des droits, des prétentions légitimes, des services rendus, les situations les mieux acquises au profit de tels ou tels impuissants ambitieux qui stipulaient avec leur député et lui déclaraient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que leur confiance lui serait ôtée si le succès n'était pas obtenu de cette autorité exécutive inquiète et subordonnée. Il en résultait l'anémie, le découragemeut, la faiblesse dans l'autorité et, dans l'administration impuissante, la corruption. Enfin, de ces discussions se dégageait je ne sais quelle électricité révolutionnaire qui allait en dehors enflammer les esprits et irriter l'opinion. Et où cette agitation aboutit-elle? Sous la Restauration, il a fallu conduire respectueusement à la frontière un vieillard et un enfant destinés à l'exil; et puis, comme pour porter une atteinte définitive au prestige de cette grande maison de Bourbon, on est allé prendre dans son sein celui qui devait remplacer les souverains de droit divin sur le trône des Tuileries. (*Mouvement.*) Et sous Louis-Philippe, un jour la réforme se démasque, la révolution apparaît; la responsabilité ministérielle éperdue cherche un cœur, un bras dans lesquels elle pourra s'incorporer : rien ne paraît, l'instrument est brisé, et un vieillard se sauve, caché sous un déguisement à la frontière de la France. (*Sensation. Applaudissements.*) Et après ces deux expériences, croyez-vous qu'on puisse dire au pays : « Ayez « confiance, faites vos affaires, soyez dans une « complète sécurité, nous vous donnons les insti- « tutions que deux fois la Révolution a brisées. » (*Mouvement.*) Croyez- vous que ce soit un rempart utile et sérieux contre les passions révolutionnaires que ce rempart deux fois franchi et deux fois déshonoré par l'émeute et l'insurrection?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

(*Nouveau mouvement.*) L'ordre, au moment où nous sommes, joue la plus grande de ses parties ; au delà il n'y a pas même l'espoir d'improviser des gouvernements, ni de constituer des monarchies d'aventure, il n'y a que l'anarchie et le socialisme (*C'est vrai! très bien!*) Vouloir remplacer l'organisation actuelle, cette puissante et vigoureuse machine, par ce système d'horlogerie compliquée qui constituerait le pays légal et qui l'a conduit à la ruine, ce n'est pas se rendre compte des grands mouvements sociaux qui existent dans cette société et des grands contrepoids qui sont nécessaires pour les contenir. » (*Nouvelles marques de vive approbation.*)

L'orateur opposait à ces désastres du régime parlementaire les garanties qu'avait données à la nation la Constitution de 1852 sans cependant compromettre la sécurité publique : « Quel contrôle a été plus efficace que le vôtre? Est-il vrai, comme on l'a répété si souvent, que la guerre de Crimée, celle d'Italie aient été engagées sans votre assentiment? La guerre à la Russie a été déclarée le 17 mars ; le 11, le gouvernement vous demandait un crédit de 250 millions. Qui vous empêchait de les refuser si vous étiez contraires à la guerre? Le 26 avril 1859, le ministre d'État et le ministre des Affaires étrangères se rendent dans le sein du Corps législatif et demandent une levée de 140000 hommes et de 500 millions : la guerre n'était ni déclarée ni commencée. Qui vous empêchait de refuser hommes et crédit si vous étiez contraires à la guerre?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Rien n'a été fait sans votre préalable assentiment. En a-t-il été de même sous ce gouvernement qu'on propose à notre admiration? L'occupation d'Ancône, qui pouvait amener la guerre avec l'Autriche, n'a-t-elle pas été effectuée sans l'assentiment préalable de la Chambre? En 1840, n'a-t-on pas côtoyé à tout instant la guerre sans que le Parlement ait été mis en demeure de dire s'il voulait la guerre ou la paix? N'a-t-on pas créé douze régiments, préparé la mobilisation de la garde nationale, commencé l'œuvre immense des fortifications de Paris sans l'assentiment du Parlement? » (*Bruyante hilarité et mouvements divers.*) Le ministre entrait ensuite dans le détail de nos revendications : « Vous demandez le droit d'interpellation? mais votre session n'est-elle autre chose qu'une interpellation continuelle qui commence au premier jour de l'Adresse, se continue dans la loi du contingent, passe à la loi du budget, se prolonge toute la session? C'est une interpellation libre, non conditionnelle, non réglementée que vous pouvez exercer à tout instant et à laquelle le gouvernement répond toujours avec empressement. — Quant à la presse, l'expérience démontre que toute loi répressive est une loi inefficace; il *faut choisir entre deux thèses : ou la liberté complète, ou le pouvoir discrétionnaire placé entre les mains du pouvoir exécutif*. Vous croyez que le pays pourrait supporter la liberté complète; nous ne le croyons pas. Attendons que la liberté soit entrée dans les mœurs. Vous vous acharnez aussi contre les candidatures offi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cielles : nous ne les abandonnerons pas, car elles ne sont que la défense légitime du gouvernement contre les attaques injustes ou les calomnies. Vous voulez gagner votre procès par défaut. Vous ne voulez pas que devant le jury les deux parties comparaissent et exposent leur politique. Vous ne voulez pas avoir de contradicteurs, et c'est un triomphe en l'absence de vos adversaires que vous voulez. Ah! ces triomphes-là sont trop faciles. »

Sa conclusion était des plus altières : « Non il n'y a pas deux politiques dans le sein du gouvernement, une politique de réaction et une politique libérale : il y a des opinions individuelles qui ont leur responsabilité personnelle; mais, au nom de l'Empereur, je déclare que la seule et vraie politique que le gouvernement veuille suivre, c'est la politique libérale. (*Applaudissements.*) Ce que nous voulons, c'est maintenir haut et ferme, au nom du gouvernement, le drapeau du progrès. Mais ce que nous ne voulons pas, c'est nous séparer du gros de notre armée comme des impatients, avant-garde hâtive et téméraire que son élan emporte au milieu des rangs ennemis. (*Nouveaux applaudissements.*) Ce que nous voulons, c'est marcher tous ensemble avec union, avec suite, sans excès, ni réaction; du pas ferme, éclairé, résolu, prudent, qui fait les grandes nations et les grands gouvernements. Ne vous séparez pas de nous, vous nos amis d'hier, qui serez, j'espère, nos amis de demain. La pente est glissante. Vous ne rêvez qu'une modi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fication insensible, graduelle, plus ou moins inopportune, et dans quelques instants, lorsque le vote s'ouvrira, peut-être vous trouverez dans vos rangs ceux qui ne représentent plus votre opinion, et pour avoir voulu conquérir des nuances vous aurez été absorbés par les couleurs. » (*Vives acclamations et applaudissements prolongés.*)

IX

Lorsqu'au milieu de ce discours j'avais demandé la parole, Rouher s'était interrompu pour dire : « Je m'y attendais. » Il s'y attendait si bien qu'il avait organisé son plan : la Chambre était à la fois fatiguée et exaltée par un discours qui répondait à ses passions; six heures sonnaient, heure à laquelle la séance est toujours levée; il n'était pas de franc jeu d'exiger en telles circonstances une réponse immédiate et improvisée à un discours longuement préparé, véritable manifeste doctrinal de gouvernement. Et cependant c'est ce que Rouher avait prescrit à ses mamelouks d'exiger. Malgré les réclamations réitérées de Thiers, Jules Favre, Talhouet pour un renvoi au lendemain, la majorité voulut que je parlasse immédiatement. Et à peine eus-je commencé mon discours que je fus à tout instant arrêté par de violentes interruptions, par des votes sur les demandes de renvoi au lendemain. On espérait me déconcerter ou me lasser; on ne réussit pas : je ne pus donner à ma pensée les développements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'elle eût exigés, mais je dis l'essentiel et avec plus de netteté peut-être que si j'avais eu plus de temps et de bienveillance.

J'allai d'abord tout droit à la contradiction capitale du discours de Rouher : « Les libertés qu'on réclame, dites-vous, ne sont pas comprises dans les principes de 1789, ou si elles y sont comprises, on a depuis découvert qu'elles étaient dangereuses. Avant de les obtenir il faut donc attendre. Attendre quoi? Le mystérieux et insondable avenir. Il faut attendre que, dans cette nation, je ne sais comment, je ne sais grâce à quel miracle, à quelle inspiration surnaturelle, tout à coup l'habitude de la liberté et les mœurs de la liberté aient été acquises sans avoir été pratiquées. (*Très bien! sur quelques bancs.*) Ce langage, messieurs, pourquoi ne le dirais-je pas, m'a déconcerté, m'a troublé, m'a ému, et, j'en suis sûr, causera dans le pays une émotion semblable à celle que j'éprouve moi-même. J'ajoute : *Vous n'y persévérerez pas.* (*Réclamations nombreuses. Interruption.*) Je suis parmi les faibles, je suis dans la minorité; respectez ma parole. (*Rumeurs diverses. — Parlez!*) Après nous avoir dit, en prenant chacune des libertés par le menu et isolément : « Vous ne l'aurez pas, car nous ne vous la devons pas, ou vous n'y êtes pas préparés » vous avez dit : « Nous continuerons à porter « le drapeau libéral. » Qu'est-ce donc que ce drapeau sur lequel il n'y a rien d'écrit? » (*Mouvements en sens divers.*)

Je m'appliquai ensuite à définir notre amen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dement, à le dégager des fausses interprétations par lesquelles l'orateur du gouvernement l'avait défiguré, et à établir qu'il ne tendait pas à la restauration d'un régime parlementaire, tel que celui pratiqué chez nous depuis 1815.

« Je ne puis pas, en ce moment, examiner ce que valait le régime parlementaire, ni rechercher s'il ne sera pas ramené par l'impossibilité d'autres combinaisons. Je vous ferai seulement remarquer que si le régime parlementaire a subi des échecs en 1830, en 1848, il ne serait pas juste de les attribuer au mécanisme constitutionnel lui-même. D'abord, quand on parcourt l'histoire, on découvre d'autres régimes que le régime parlementaire, qui sont tombés, comme dit Bossuet, d'une grande chute. Les peuples n'ont pas attendu 1789 pour renverser les gouvernements et changer les dynasties. D'autre part, de nos jours, il existe autour de nous des gouvernements constitutionnels qui prospèrent et se maintiennent, et qui donnent aux populations la satisfaction, la paix et la liberté. Quelque parfait ou quelque imparfait que soit un mécanisme constitutionnel, il n'est jamais que la deuxième cause de la chute des gouvernements. La première, c'est leur incapacité, leur mauvaise conduite.

« Entre le système de l'amendement et le système parlementaire, il y a les différences suivantes : 1° nous ne demandons pas que le chef de l'État cesse d'être responsable et actif; 2° nous ne demandons pas qu'il y ait entre les ministres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cette solidarité qui faisait qu'un excellent ministre des Finances était sacrifié parce qu'un maladroit ministre de l'Intérieur avait écrit de mauvaises circulaires; 3° nous ne demandons pas la résurrection des questions de confiance et des questions de cabinet. Nous croyons que les débats doivent porter sur les choses et non sur les personnes; que ce qu'il faut examiner toujours, ce n'est pas si un personnage plaît ou déplaît, mais uniquement si l'acte qu'il accomplit est juste ou s'il ne l'est pas. Qu'indirectement la censure de l'acte atteigne la personne, c'est manifeste; que si un certain nombre d'actes d'un ministre sont rejetés, on arrive à atteindre le ministre lui-même, c'est évident; mais c'est un effet indirect et de ricochet. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'on puisse dire : voilà une loi qui est bonne, dont nous approuvons les dispositions; mais elle est présentée par M. X..., qui nous déplaît, nous la repoussons. » (*Très bien! très bien!*)

Toutefois il était évident qu'entre le système parlementaire et le nôtre il y avait de commun la présence des ministres à la Chambre et leur responsabilité. Je démontrai que la première innovation ne causerait pas une faiblesse et que la seconde apporterait une force :

« Il est erroné de croire que les Assemblées ne puissent exercer d'action que si elles ont les ministres dans leur sein. Quelle Assemblée a tenté contre le pouvoir exécutif des entreprises plus audacieuses que l'Assemblée constituante?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Cependant les ministres n'y venaient pas. Cela ne l'a pas empêchée de se débarrasser des ministres qui lui déplaisaient, d'exiger le rappel de Necker, d'interdire la lecture d'un mémoire des ministres sur le veto suspensif. Lorsque Mirabeau proposa que les ministres pussent non seulement avoir entrée à la Chambre, mais encore rester députés, Barnave, Noailles, tout le parti modéré et constitutionnel s'opposa à la motion : « Ce serait un danger public, dirent-ils ; le pou- « voir exécutif est déjà trop puissant ; comment lui « résisterions-nous si à l'influence extérieure et « occulte il joignait une influence intérieure et « apparente? Les ministres étant parmi nous, « ayant la facilité d'aborder chaque jour les mem- « bres de l'Assemblée, de s'expliquer avec eux, de « les dominer par les insinuations des causeries « privées ou par l'éloquence des discours publics, « c'en serait fait de la liberté. » L'Assemblée constituante céda à cette argumentation et, malgré l'insistance du grand orateur elle décida — ce qui est dans la Constitution de 1852 — que non seulement les ministres ne pouvaient pas être députés, mais qu'ils n'auraient pas séance parmi les députés. Un an ou deux s'écoulèrent : Mirabeau n'était plus là ; mais l'expérience avait travaillé pour son idée. Lors de la revision de la Constitution, ce même Barnave, ces mêmes constitutionnels qui avaient repoussé l'article autorisant les ministres à venir à la Chambre, le proposèrent eux-mêmes à l'Assemblée à titre de garantie et de protection pour le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pouvoir exécutif. Et savez-vous qui est-ce qui se leva alors, qui est-ce qui s'opposa à la mesure pour des raisons exactement semblables à celles que vous entendez tous les jours? Celui qui porte dans la Révolution le nom de plus sinistre mémoire, l'orateur des jacobins, Robespierre! Voici ses paroles : « Ce ne serait pas une petite chose que « d'introduire dans le Corps législatif un homme « qui à l'influence de ses moyens et de son élo- « quence ajouterait celui du grand caractère « dont il est revêtu. Cet article tend évidemment « à confondre le pouvoir exécutif et le pouvoir « législatif. Il est contraire à l'esprit de la Cons- « titution. Je demande la question préalable. »

« Quand nous demandons que les ministres viennent ici, ce n'est pas pour affaiblir le pouvoir, car nous savons que nous n'y réussirions pas; c'est pour lui créer une force harmonieuse, le mettre naturellement en rapport avec cette Assemblée et le faire sortir de cette force solitaire qui est un danger pour lui et un danger pour la nation. (*Approbation sur quelques bancs.*) Si on voulait contenir le développement de l'influence parlementaire, il fallait y songer avant le décret du 24 novembre. Maintenant il n'en est plus temps. Nous sommes en pleine possession de cette influence ; seulement elle s'exerce mal. »

Je démontrai que pas plus que leur présence à la Chambre la responsabilité des ministres n'affaiblirait le pouvoir; qu'elle accroîtrait au contraire ses facilités de gouvernement.

« La bonne fortune résulte du rapport de coïn-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cidence qui existe entre le caractère, les facultés, les aptitudes de ceux qui agissent et les exigences mêmes des événements. Ainsi, à un certain moment, la lenteur prudente, la patience imperturbable est de saison; mettez en mouvement un audacieux, un impétueux, l'échec est au bout. A d'autres moments, au contraire, la décision prompte, le coup d'œil rapide, la marche en avant instantanément sont requises; confiez-vous aux tergiversations et aux lenteurs d'un flegmatique, l'échec est au bout. Lors donc qu'un souverain, du sommet d'une Constitution, met en branle son immense machine, s'il veut que le succès accompagne toujours ses entreprises, il faut que, en gardant son initiative, sa responsabilité, il prenne l'habitude d'incarner dans des hommes déterminés les phases successives de sa politique, de façon que, toujours respecté, il puisse tour à tour, à l'impétuosité des choses, présenter le politique impétueux, comme, à leur lenteur, le politique circonspect; changer d'allures selon que les circonstances changent elles-mêmes, et être sans cesse comme nouveau et rajeuni. »

Ma conclusion ne fut pas moins altièrement belliqueuse que celle de Rouher : « M. le ministre d'État vous a beaucoup parlé du suffrage universel; il vous a lu des paroles de M. Guizot hostiles au suffrage universel, parce qu'il le considérait comme incompatible avec la liberté. On le croirait en vous entendant. (*Mouvement. Vive approbation sur plusieurs bancs.*) Rappelez-vous donc, monsieur le ministre, que vous parlez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

au nom d'un Napoléon, au nom d'un Souverain grand, puissant, connu dans les chaumières autant que dans les salons. N'ayez donc pas les terreurs de ces gouvernements dont vous avez pris l'esprit à force de lire les discours des ministres qui les ont perdus. (*Rires d'adhésion sur quelques bancs.*)

« Le pays est calme à la surface ; mais au fond, dans tous les esprits règne une anxiété mystérieuse qui tient au dissentiment radical qui existe entre les hommes politiques, amis ou ennemis de l'Empire. Les uns disent : « Ce gouver-« nement, à cause de son origine, de ses traditions, « de sa nature, ne peut pas donner la liberté ; le « voulût-il, il ne le pourrait pas. » Les autres répondent : « Précisément à cause de son origine « et de la force qu'elle assure, il peut donner la li-« berté plus sûrement qu'aucun autre ; le pouvant, « il ne le veut pas. » L'avenir de la dynastie impériale dépend de la solution qui sera donnée à cette controverse. Si ceux qui pensent que l'Empereur peut donner la liberté triomphent, la dynastie sera fondée et assise sur le roc (*Sensation. — Très bien! très bien!*) ; si ceux qui soutiennent que l'Empereur ne peut donner la liberté l'emportent, la dynastie est condamnée aux aventures. (*Rumeurs diverses. Adhésion sur quelques bancs.*)

« Avec vous, mes chers collègues, signataires de l'amendement, je désire que la dynastie devienne solide ; mais, comme vous, je crois que cela est impossible sans la liberté. Comme vous, je suis décidé à combattre énergiquement tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ceux qui se poseront devant nous comme des obstacles à l'avènement de la liberté. Aussi, quoique je n'aie pas signé votre amendement, j'en veux partager la responsabilité, et me placer au milieu de vous. (*Mouvement marqué.*) Ayez confiance. Quoi qu'il arrive, ne vous découragez pas. Quelles que soient les difficultés de la lutte, persévérez, car l'avenir vous appartient. (*Nouveau mouvement.*) On nous refuse le présent ; on ne saurait nous enlever le pouvoir de prendre par l'espérance possession de l'avenir. (*Très bien! sur quelques bancs.*) Oui, l'avenir nous appartient. Pour le hâter, reconnaissons-nous, rapprochons-nous, concertons-nous, afin que notre union fasse notre force en attendant qu'elle fasse notre victoire; et si, dans les difficiles combats qui vont commencer pour nous, nous devons nous garder de la violence qui rend les causes justes odieuses, évitons avec un soin égal la faiblesse qui les avilit. » (*Marques d'approbation et applaudissements sur plusieurs bancs.*)

X

J'avais pris le commandement sur le champ de bataille. De ce jour, par droit de nécessité, je devins, malgré quelques sourdes tentatives de révolte, le chef du nouveau groupe qui, sous le nom de *tiers-parti*, reprit et poursuivit l'œuvre constitutionnelle des *Cinq*, interrompue depuis que la nouvelle opposition démocratique s'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

engagée dans la méthode révolutionnaire par son vote contre la loi des coalitions.

Au vote aucun des signataires de l'amendement ne se déroba, sauf Brutus Cazelles, désarmé par un mot de l'Empereur : *Tu quoque, Brute!* Thiers vota avec nous. La gauche se scinda. Les nouveaux venus intransigeants, Carnot, Garnier-Pagès, Pelletan, Jules Simon, s'abstinrent de voter pour un amendement où le droit de la dynastie était reconnu ; l'intransigeant de droite, Berryer, fit comme eux ; les anciens Cinq, Jules Favre[1], Ernest Picard, Darimon, et quelques nouveaux, Guéroult, Havin, Bethmont, Marie, firent ce qu'ils auraient dû faire lors de la loi des coalitions : ils votèrent avec moi[2]. Cela me donna l'espérance de les retrouver plus tard. Plusieurs membres de la majorité, tels que Segris, Chesnelong, Louvet, Mège, Larrabure, nous fussent venus s'ils n'avaient pas été retenus encore par la chaîne de la candidature officielle. Segris déclara en leur nom qu'ils n'entendaient pas être considérées comme des ennemis de la liberté. Comme la Commission de l'Adresse l'avait formulé dans son paragraphe, ils étaient convaincus que la stabilité de nos institutions n'était pas incompatible avec un sage progrès libéral ; seulement, le passé leur répondant de l'avenir, ils n'avaient pas voulu s'associer à la mise en demeure de notre amendement.

1. Le nom de Jules Favre ayant été omis dans le scrutin, il réclama à la séance suivante.

2. Séance du 19 mars 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Ce discours me rappela une conversation que je venais d'avoir avec un de mes amis très attaché à la personne de l'Empereur. En 1861 je lui avais dit : « L'Empereur deviendrait bien grand s'il prenait lui-même l'initiative résolue du développement progressif des libertés publiques. — Il y est tout disposé, me répondit-il; mais, il faut le reconnaître, l'opinion ne le lui demande pas. Qu'elle se prononce, il n'hésitera pas à la satisfaire. » Je rencontrai le même personnage le lendemain de la discussion sur l'amendement des quarante-quatre : — « Eh bien! lui criai-je tout joyeux d'aussi loin que je l'aperçus, l'opinion se prononce. — Trop, reprit-il d'un ton colère. Comment voulez-vous maintenant que l'Empereur accorde quelque chose sous le coup d'une pression aussi manifeste? Il ne le peut pas, il ne le doit pas; sa dignité le lui interdit. — Ainsi, lui dis-je, vous ne vouliez pas de la liberté parce qu'on ne la demandait pas; et vous n'en voulez pas parce qu'on la demande! Comment donc s'y prendre? » — Mon ami se tira d'embarras en me racontant que Casimir Perier avait commencé l'expédition d'Ancône sans consulter les Chambres, et que M. Thiers avait ouvert des crédits supplémentaires en 1840...

L'Empereur félicita le Corps législatif de ne pas s'être laissé entraîner par de vaines théories qui, sous de séduisantes apparences, s'annoncent comme pouvant seules favoriser l'émancipation de la pensée et de l'activité humaine : « Vous vous êtes dit que nous aussi nous avons le même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

but, en réglant notre marche sur l'apaisement des passions et sur les besoins de la société. — La France ne veut que ce que nous voulons tous : la stabilité, le progrès et la liberté ; mais la liberté qui développe l'intelligence, les instincts généreux, les nobles efforts du travail, et non la liberté qui, voisine de la licence, excite les mauvaises passions, détruit toutes les croyances, ranime les haines et enfante le trouble. Nous voulons cette liberté qui éclaire, qui contrôle, qui discute les actes du gouvernement, non celle qui devient une arme pour le miner et le renverser. »

XI

L'impulsion était donnée, il ne fallait pas la laisser se ralentir. A ce moment quelques propriétaires de la *Presse*, alarmés par deux avertissements successifs contre des articles de Clément Duvernois, firent auprès du ministre de l'Intérieur une démarche qu'Émile de Girardin jugea offensante pour sa dignité. Il abandonna la direction du journal en me priant de prendre sa place. J'y consentis (24 mars 1866) et aidé de mes amis Philis et Amigues je continuai là ma campagne. Je soutins la candidature de Laboulaye[1] à Strasbourg ; j'insistai sur le danger de concessions mal faites et surtout mal pratiquées : « Semblables

1. En remerciement Laboulaye m'écrivit de Strasbourg, 4 avril 1866 : « La majorité de Strasbourg demande la liberté et ne demande qu'elle. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

à ces lueurs faibles qui laissent à peine entrevoir le contour léger des objets, elles inspirent plus que l'obscurité, la peur des fantômes et le désir de la pleine lumière. »

Je tournai sous toutes ses faces l'idée que la liberté est essentielle aux gouvernements démocratiques ; qu'elle en est la substance, la *sustentialità*, comme dit Guicciardini, et qu'à moins d'être libérale la démocratie est la forme la plus abaissée de la décrépitude d'un peuple. Je démontrai l'impossibilité d'un César. Où le trouver? « Il lui faudrait une intelligence surnaturelle, puisqu'il devrait penser pour un million d'hommes; une volonté infaillible, puisqu'il serait le moteur duquel tout recevrait le branle; une sagesse imperturbable, puisque la moindre de ses erreurs deviendrait un malheur public ; dans la jeunesse, une maturité de vieillard ; dans la vieillesse, une vigueur de jeune homme. Le chef infaillible, impeccable, infatigable, renonçons à le trouver en France, pas plus qu'ailleurs. Quelquefois, il est vrai, des chefs absolus ont étonné le monde par la fécondité, la sûreté de leur initiative : c'est qu'ils venaient au lendemain d'une révolution qui avait préparé les solutions, remué les idées et formé les hommes. Cette première exubérance d'activité ne tarde pas à se ralentir: la provision d'idées s'épuise et ne se renouvelle plus. On en est alors réduit aux petites réformes qu'on opère avec fracas, afin que le vulgaire, qui ne juge que sur l'enseigne, les croie importantes; enfin, survient la stérilité, et tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le mouvement des premiers jours aboutit à l'immobilité ou aux folies. Ce sont les misères, les humiliations, les épreuves des années dures, stériles de la fin de Louis XIV, ou les emportements et les catastrophes gigantesques des derniers jours de Napoléon Ier. Non, il n'existe pas d'homme, s'appelât-il César, Richelieu, Louis XIV, Napoléon Ier ou Napoléon III, de taille à suffire longtemps seul aux dévorantes élaborations d'idées que suppose la direction dictatoriale d'une grande démocratie moderne! Marc-Aurèle se disait à lui-même : NE CÉSARISE PAS. C'est par sagesse, sans doute, mais aussi par nécessité que les souverains modernes doivent se le répéter[1]. »

On ne saurait s'imaginer la peine que j'eus à introduire dans le journal le mot de démocratie césarienne : le gérant n'en voulait à aucun prix. — « Pourquoi donc? — Parce qu'il nous attirera un avertissement. — C'est impossible. — Vous en parlez bien à votre aise, vous dont la propriété n'est pas en jeu. » — D'autorité j'imposai le mot; mais après mon article il ne reparut plus dans le journal. Chaque fois qu'un de mes collaborateurs voulut s'en servir, le gérant biffa et mit *démocratie autoritaire*. De guerre lasse, je laissai faire. Voilà ce qu'était la presse avant la suppression du régime discrétionnaire!

Les affaires du journal allaient cependant à souhait, la faveur publique s'accentuant de plus en plus, lorsque j'appris tout à coup, presque par

1. *Presse* des 27, 29, 31 mars, 8 avril 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

hasard, que les mêmes actionnaires qui avaient sollicité avec insistance mon concours venaient de céder leurs parts au banquier Mirès. Je me retirai et je sollicitai l'autorisation de fonder un autre journal : elle me fut refusée[1]. — « Pourquoi donc? dis-je encore à mon ami bonapartiste, a-t-on accordé l'autorisation à Nefftzer, Peyrat, et s'obstine-t-on à me la refuser? — Oh! c'est bien simple : eux n'attaquent que l'Empereur, vous n'attaquez que les ministres. Écrivez à l'Impératrice ou à l'Empereur, vous aurez aussitôt votre autorisation. — C'est possible, mais je n'aurais plus ma liberté. »

Plût au ciel, pour lui et pour nous, que l'Empereur eût renoncé à césariser dès avril 1866! Les effondrements, dont nous allons entendre les craquements précurseurs, ne vont que trop démontrer combien nous avions été prévoyants en voulant refréner l'omnipotence de son pouvoir personnel!

En effet, depuis le retour de Bismarck à Berlin, à la suite de son voyage à Biarritz, les conflits entre les deux associés de Gastein avaient recommencé.

1. Paris, le 17 avril 1866. « Monsieur le ministre, la *Presse* devant bientôt passer entre les mains de M. Mirès, je viens solliciter l'autorisation de publier un journal quotidien sous le titre de : *le Peuple* ou *la Justice*, à votre gré. Les principes que ce journal défendra seront ceux que je n'ai cessé de proclamer : l'acceptation franche et loyale de la dynastie; la revendication persévérante de la liberté, etc. ÉMILE OLLIVIER. »

M. le ministre de l'Intérieur a répondu : « Monsieur, je regrette de ne pouvoir accueillir en ce moment la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, etc. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

ANECDOTES DE ROUHER SUR LE COUP D'ÉTAT

Je n'avais pas sous la main, lorsque j'ai raconté le coup d'État, la partie de mon journal où se trouvaient notées ces anecdotes. Elles me paraissent utiles à conserver pour l'histoire :

«Lorsqu'à la suite de la loi du 31 mai on redoutait un soulèvement, je demandai que Changarnier vînt dans le conseil développer son plan de défense. Après s'être fait beaucoup prier il y consentit et il indiqua les lieux où il placerait ses troupes. Comme nous suivions difficilement ces indications stratégiques, n'ayant pas de cartes sous les yeux, le Président sortit pour aller chercher un plan de Paris dans sa chambre à coucher. Alors Changarnier se leva et nous dit : « J'espère, Messieurs, que si nous « nous battons, ce ne sera pas pour ce Diafoirus; je « monterai à la tribune et je demanderai le pouvoir « pour le plus digne. » Nous restâmes stupéfaits. Le Président revenu, la délibération reprit, mais ne fut pas longue; nous étions trop émus. Le soir même, je racontai au Président le propos du général et lui dis qu'il ne serait majeur que lorsqu'il s'en serait débarrassé[1].

1. *Empire libéral*, tome II, page 294.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Le moment du grand complot contre le Président fut en septembre et décembre 1850[1]. Thiers et Molé se réunissaient aux Tuileries avec Changarnier. On était d'accord pour arrêter le Président. Seulement Thiers et Molé ne s'entendirent pas sur ce qu'il fallait faire ensuite. Thiers conseillait de ne pas réunir l'Assemblée avant six mois et d'exercer jusque-là la dictature. Molé trouvait mieux de convoquer l'Assemblée et de lui remettre ses pouvoirs. Mais l'un et l'autre partis étaient subordonnés à la signature de Dupin qui aurait dû nommer Changarnier à sa place; il la refusa. Enfin Molé, je puis le révéler maintenant qu'il est mort, vint tout raconter à l'Élysée. Le Président était furieux. Il voulait révoquer Changarnier sur-le-champ. Je le suppliai de n'en rien faire tant que la prorogation de l'Assemblée ne serait pas terminée. Dupin pourrait se décider à nommer Changarnier président de l'Assemblée, et alors la situation deviendrait embarrassante. Le Président ne voulait pas se rendre : « Je suis tellement sûr, disait-il, que je suis appelé à gouverner « ce peuple que, Changarnier vînt-il à la tête de « l'armée de Paris, moi n'ayant que le bataillon de « chasseurs stationné dans ma cour, je ne redouterais rien. » Comme j'étais moins fataliste que lui, je m'obstinai et enfin il fut convenu que l'on attendrait le retour de l'Assemblée[2].

« Lors de la discussion de la proposition des Questeurs, pendant que Crémieux parlait, j'étais au pied de la tribune; j'entendis Changarnier dire au commissaire de police de l'Assemblée : « Il faut fermer « les portes afin que personne ne sorte. » J'allai vers Saint-Arnaud et je lui dis : « Sortez, on va fermer

1. *Empire libéral*, tome II, pages 299 et 300.
2. *Empire libéral*, tome II, page 445.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« les portes. » Saint-Arnaud se leva et sortit, et quelqu'un lui disant : « Vous sortez, général? — Oui, répondit-il, vous faites trop de bruit, je vais chercher la garde. » Je donnai le même avertissement à Morny. Quant à moi, je restai pour savoir ce qui se ferait. La proposition fut repoussée; je me rendis aussitôt à l'Élysée pour l'annoncer. « C'est que les « ordres sont donnés, me dit le Président. — Il « faut les révoquer. — Cela vaut peut-être mieux », repartit le Président après un instant de réflexion[1].

« Le jour du coup d'État, Changarnier faillit être averti par un hasard singulier. Un lieutenant caserné à Courbevoie, qu'il avait fait nommer, allant passer la nuit chez sa maîtresse rue Richepanse, avait dit à son ordonnance : « Si on sonne le boute-« selle, tu viendras, tu accourras m'avertir. » Le 2, on le sonne à trois heures du matin; l'ordonnance accourt rue Richepanse, réveille l'officier. — « C'est « le coup d'État, dit-il, il faut que je prévienne Chan-« garnier », dont le domicile n'était pas très éloigné. Il va jusqu'à la porte; puis, au moment de sonner, il dit : « Bah! ce n'est peut-être rien; je vais faire un « embarras du diable; il faut aller voir. » Et il partit pour Courbevoie sans sonner. »

II

LES MINISTRES DANS LES ASSEMBLÉES

Constitution de 1791. — Titre III, chapitre 3, section 4.

Art. 8. — Les ministres du Roi auront entrée dans l'Assemblée nationale législative ; ils y auront une place marquée; — ils seront entendus, toutes les fois qu'ils le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

demanderont, sur les objets relatifs à leur administration, ou lorsqu'ils seront requis de donner des éclaircissements. — Ils seront également entendus sur les objets étrangers à leur administration, quand l'Assemblée nationale leur accordera la parole.

Constitution de 1793.

Art. 75. — Le Conseil exécutif réside auprès du Corps législatif; il a l'entrée, et une place séparée dans le lieu de ses séances.

Art. 76. — Il est entendu toutes les fois qu'il a un compte à rendre.

Art. 77. — Le Corps législatif l'appelle dans son sein, en tout ou en partie, lorsqu'il le juge convenable.

Constitution de l'an VIII.

Art. 53. — C'est parmi les membres du Conseil d'État que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole au nom du Gouvernement devant le Corps législatif. — Ces orateurs ne sont jamais envoyés au nombre de plus de trois pour la défense d'un même projet de loi.

Sénatus-consulte an X (Consulat à vie).

Art. 65. — Les ministres ont séance au Sénat, mais sans voix délibérative s'ils ne sont sénateurs.

Charte constitutionnelle de 1814 (projet décrété par le Sénat).

Art. 14. — Les ministres peuvent être membres soit du Sénat, soit du Corps législatif.

Charte constitutionnelle de 1814, octroyée par le Roi.

Art. 54. — Les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. Ils ont, en outre, leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (1815).

Art. 18. — L'Empereur envoie dans les Chambres des ministres d'État et des conseillers d'État qui y siègent et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

prennent part aux discussions, mais qui n'ont voix délibérative que dans les cas où ils sont membres de la Chambre, comme pairs ou élus du peuple.

Art. 19. — Les ministres qui sont membres de la Chambre des pairs ou de celle des représentants, ou qui siègent par mission du Gouvernement, donnent aux Chambres les éclaircissements qui sont jugés nécessaires, quand leur publicité ne touche pas l'intérêt de l'État.

Art. 45. — Quand la Chambre a déclaré qu'il y a lieu à examen (de la proposition d'accusation d'un ministre), elle peut appeler le ministre dans son sein pour lui demander des explications.

Art. 46. — Dans tout autre cas, les ministres ayant département ne peuvent être appelés ni mandés par les Chambres.

Projet d'acte constitutionnel présenté par une commission de la Chambre des représentants le 29 juin 1815, discuté jusqu'au 8 juillet, jour auquel le palais du Corps législatif fut entouré par les troupes,

Art. 4. — Chacune des deux Chambres peut exercer l'initiative.

Art. 5. — L'Empereur désignera des ministres sans portefeuille pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du Conseil d'Etat, les projets de loi du Gouvernement.

Charte constitutionnelle de 1830.

Art. 46. — Les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. — Ils ont, en outre, leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

Constitution de 1848.

Art. 69. — Les ministres ont entrée dans le sein de l'Assemblée nationale ; ils sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent, et peuvent se faire assister par des commissaires nommés par un décret du Président de la République.

Constitution du 14 janvier 1852.

Préambule. — ..... Considérant que les bases proposées à l'acceptation du peuple étaient :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

1°.....

2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul ;

3° Un Conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et soutenant les discussions devant le Corps législatif.

Art. 44. — Les ministres peuvent être membres du Corps législatif.

Décret du 24 novembre 1860.

Art. 2. — L'Adresse sera discutée en présence des commissaires du Gouvernement qui donneront aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire.

Décret du 23 juin 1863.

Art. 1er. — Sont placées dans les attributions du ministre d'État les fonctions attribuées aux ministres sans portefeuille par le décret du 24 novembre 1860.

Décret du 18 octobre 1863 (fixant à trois le nombre des vice-présidents du Conseil d'État).

Art. 3. — Les vice-présidents du Conseil d'État exercent auprès du Sénat et du Corps législatif, dans toutes les affaires, les attributions déterminées par l'article 51 de la Constitution.

(L'article 51 de la Constitution dit : « Le Conseil d'État soutient, au nom du Gouvernement, la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif. »)

Le Gouvernement peut également l'exercer. — Dans ce cas, il fait porter la proposition et soutenir la discussion par les ministres, soit qu'ils siègent dans les Chambres comme pairs ou représentants, soit qu'ils n'en fassent pas partie.

III

RESPONSABILITÉ DES MINISTRES

Constitution de 1791. — Titre III. Des pouvoirs publics.

Art. 4. — Le Gouvernement est monarchique : le pouvoir exécutif est délégué au Roi pour être exercé sous son auto-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rité par des ministres et autres agents responsables, de la manière qui sera déterminée ci-après.

Titre III, chapitre 2, section 2.

Art. 13. — Tant que le régent n'est pas entré en exercice de ses fonctions, la sanction des lois demeure suspendue ; les ministres continuent de faire, sous leur responsabilité, tous les actes du pouvoir exécutif.

Titre III, chapitre 2, section 4.

Art. 5. — Les ministres sont responsables : 1° de tous les délits par eux commis contre la sûreté nationale et la Constitution ; — 2° de tout attentat à la propriété et à la liberté individuelle ; — 3° de toute dissipation des deniers destinés aux dépenses de leur département.

Art. 6. — En aucun cas, l'ordre du Roi, verbal ou par écrit, ne peut soustraire un ministre à la responsabilité.

Art. 8. — Aucun ministre en place, ou hors de place, ne peut être poursuivi en matière criminelle pour fait de son *administration* sans *un décret du Corps législatif*.

Titre III, chapitre 3, section 1re.

Art. 2. — ..... Si le Corps législatif décide que la guerre ne doit pas être faite, le Roi prendra sur-le-champ des mesures pour faire cesser ou prévenir toutes hostilités, les ministres demeurant responsables des délais. — Si le Corps législatif trouve que les hostilités commencées soient une agression coupable de la part des ministres ou de quelque autre agent du pouvoir exécutif, l'auteur de l'agression sera poursuivi criminellement.

Titre III, chapitre 3, section 2.

Art. 10. — Le Roi refusera sa sanction aux décrets dont le préambule n'attestera pas l'observation des formes ci-dessus ; si quelqu'un de ces décrets était sanctionné, les ministres ne pourront le sceller, ni le promulguer, et leur responsabilité à cet égard durera six années.

Titre III, chapitre 3, section 3.

Art. 7. — ..... Ne sont pareillement sujets à la sanction les actes relatifs à la responsabilité des ministres, ni les décrets portant qu'il y a lieu à accusation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Constitution de 1793 (arrêtée le 24 juin 1793 par la Convention et présentée au peuple).

Art. 62. — Il y a un Conseil exécutif de 24 membres.

Art. 65. — Le Conseil est chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale ; il ne peut agir qu'en exécution des lois et des décrets du Corps législatif.

Art. 66. — Il nomme, hors de son sein, les agents en chef de l'administration générale de la République.

Art. 68. — Ces agents ne forment point un Conseil; ils sont séparés, sans rapport immédiat entre eux; ils n'exercent aucune autorité personnelle.

Art. 72. — Le Conseil est responsable de l'inexécution des lois et des décrets, et des abus qu'il ne dénonce pas.

Constitution de l'an II (décrétée le 14 frimaire par la Convention an II, publiée le 16 du mois), section 5.

Art. 1er. — Les membres du Conseil exécutif, coupables de négligence dans la surveillance et dans l'exécution des lois pour la partie qui leur est attribuée, tant individuellement que collectivement, seront punis de la privation du droit de citoyen pendant six ans et de la confiscation de la moitié des biens du condamné.

Constitution de l'an III (arrêtée par la Convention le 5 fructidor an III, acceptée par le peuple, et promulguée le 1er vendémiaire an II.)

Art. 152. — Les ministres sont respectivement responsables tant de l'inexécution des lois que de l'inexécution des arrêtés du Directoire.

Constitution de l'an VIII.

Art. 72. — Les ministres sont responsables : — 1° de tout acte du Gouvernement signé par eux et déclaré inconstitutionnel par le Sénat; — 2° de l'inexécution des lois et des règlements d'administration publique; — 3° des ordres particuliers qu'ils ont donnés, si ces ordres sont contraires à la Constitution, aux lois et aux règlements.

Art. 73. — Dans le cas de l'article précédent, le tribunal dénonce le ministre par un acte sur lequel le Corps législatif délibère dans les formes ordinaires, après avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

entendu ou appelé le dénoncé. Le ministre, mis en jugement par un décret du Corps législatif, est jugé par une haute cour, sans appel et sans recours en cassation.

Charte constitutionnelle de 1814 (projet) décrété par le Sénat, 6 avril 1814.

Art. 21. — La personne du Roi est inviolable et sacrée. Tous les actes du Gouvernement sont signés par un ministre. Les ministres sont responsables de tout ce que les actes contiendraient d'attentatoire aux lois, à la liberté publique et individuelle et aux droits des citoyens.

Art. 55. — La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

Charte constitutionnelle de 1814, octroyée par le Roi (juin 1814).

Art. 13. — La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (1815).

Art. 38. — Tous les actes du Gouvernement doivent être contresignés par un ministre ayant département.

Art. 39. — Les ministres sont responsables des actes du Gouvernement signés par eux, ainsi que de l'exécution des lois.

Art. 40. — Ils peuvent être accusés par la Chambre des représentants, et sont jugés par celle des pairs.

Art. 42. — La Chambre des pairs, en ce cas, exerce soit pour caractériser le délit, soit pour infliger la peine, un pouvoir discrétionnaire.

Art. 43. — Avant de prononcer la mise en accusation d'un ministre, la Chambre des représentants doit déclarer qu'il y a lieu à examiner la proposition d'accusation.

Art. 45. — Quand la Chambre a déclaré qu'il y a lieu à examen, elle peut appeler le ministre dans son sein pour lui demander des explications.

Art. 46. — Dans tout autre cas, les ministres ayant département ne peuvent être appelés ni mandés par les Chambres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Art. 50. — L'article 75, titre VIII de l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII, portant que les agents du Gouvernement ne peuvent être poursuivis qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État, sera modifié par une loi.

Charte constitutionnelle de 1830.

Art. 12. — La personne du Roi est inviolable et sacrée. Les ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

Art. 47. — La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule à celui de les juger.

Art. 69. — Il sera pourvu successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent :

1° . . . . . .

2° La responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir.

Constitution de 1848.

Art. 67. — Les actes du Président de la République, autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contresignés par un ministre.

Art. 68. — Le Président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du Gouvernement et de l'administration.

Toute mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée, la proroge, etc., etc., est un crime de haute trahison.

...Par ce seul fait, le Président est déchu de ses fonctions; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la haute cour de justice se réunissent immédiatement, etc., etc.

Une loi déterminera les autres cas de responsabilité, ainsi que les formes et les conditions de la poursuite.

Art. 115. — Après le vote de la Constitution, il sera procédé par l'Assemblée nationale constituante à la rédaction des lois organiques dont l'énumération sera déterminée par une loi spéciale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Loi du 15 décembre 1848.

Art. 1er. — Conformément à l'article 115 de la Constitution l'Assemblée nationale constituante procédera à la discussion et au vote des lois organiques suivantes :

1° Loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique, etc., etc.

Constitution du 14 janvier 1852.

Préambule. — . . . . . Considérant que les bases proposées à l'acceptation du peuple étaient :

1° . . . . . .

2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul;

Art. 13. — Les ministres ne dépendent que du chef de l'État; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du Gouvernement; il n'y a point de solidarité entre eux. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

Sénatus-consulte relatif à la compétence de la haute cour (4 juin 1858).

Art. 3. — Si des ministres sont mis en accusation par le Sénat, en vertu de l'article 13 de la Constitution, la Chambre de jugement de la haute cour est convoquée par un décret impérial qui fixe le lieu des séances et le jour de l'ouverture des débats.

IV

LETTRES DE ÉMILE OLLIVIER A DIVERS

I. *Au Secrétaire de la Société organisée pour obtenir le scrutin secret en Angleterre* (6 juillet 1863). — « Personne en France ne doute que le scrutin secret ne soit une garantie de liberté, d'indépendance et qu'il ne constitue une condition indispensable d'un vote universel sincère. Les libéraux, depuis 1852, n'ont cessé d'employer tous leurs efforts à assurer contre les supercheries des agents du pouvoir la réalité du vote secret. Le sentiment sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ce point est chez nous tellement unanime et d'une force telle qu'après le coup d'État l'Empereur actuel, qui avait d'abord établi un vote public sur sa Constitution, fut contraint par le soulèvement général d'opinion de ceux-là mêmes qui le soutenaient de révoquer son premier décret et de revenir du vote public au vote secret. Sans doute, en théorie abstraite, il serait désirable que chacun vînt librement exprimer en face de tous son opinion sur les affaires du pays : le vote gagnerait en moralité parce qu'il gagnerait en responsabilité et en courage. Mais lorsqu'on organise des institutions il ne faut point oublier qu'on les destine à une foule d'hommes médiocres, couards, dépendants par caractère ou timides par position. Pour cette foule le secret du vote est une garantie nécessaire de l'indépendance. Je n'hésite donc pas à vous répondre : Oui, l'élection des candidats non officiels a été beaucoup facilitée par le vote au scrutin secret. Mais il n'est pas impossible que les candidats non officiels aient été élus dans quelques villes par le scrutin *vivâ voce* ou plutôt, pour parler plus exactement, il n'est pas impossible qu'ils aient été élus dans cette noble et courageuse ville de Paris ; partout ailleurs, ce n'est pas supposable.

« En résumé, qui dit Démocratie dit vote secret. Le vote public est un *instrumentum regni* au profit des despotismes et des aristocraties. La raison qui a fait du vote secret une garantie d'indépendance pour l'électeur aurait dû conduire à y placer également la condition de l'indépendance du député. Il est certain que les votes d'une Assemblée votant au scrutin secret différeraient presque toujours de ceux émis au scrutin public. Aussi Salluste, consulté par César sur les moyens de sauver la République ro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

maine, mettait au premier rang le vote *secret, votum per libellum*. Ce serait une des premières réformes à opérer dans notre mécanisme parlementaire. »

II. *A Madame Flore Singer* (9 novembre 1864). — « Dans une de mes visites aux couvents italiens, je me rappelle avoir lu cette inscription prise de l'Imitation : *Cella continuata dulcescit*, ce qui veut dire mot à mot : La cellule continuée devient douce. Cette pensée est vraie. Au premier moment la solitude écrase. Rien ne *divertissant* plus de soi-même, comme dit Pascal, on est assailli par les misères intérieures : angoisses, souvenirs déchirants, inquiétudes de l'avenir, regrets. Leur voix était couverte par la clameur de la vie mondaine ; il n'y a plus moyen de ne pas l'entendre. L'assaut est terrible, et je comprends que beaucoup y succombent et s'enfuient en jetant leur bouclier sur le champ de bataille. Ceux qui, plus vaillants, résistent au choc reçoivent, du moins, des blessures qui saignent avec abondance. La convalescence vient pourtant. Un matin que le soleil brille on se reprend, on se retrouve, on se remet ; on fait amende honorable à sa conscience pour ce qu'on se reproche de mal ; on accepte comme expiation ses souffrances et on laisse l'avenir à Dieu. Alors commence une vie nouvelle, toute douce, toute pleine, toute légère, toute purifiée. Peu à peu du tumulte intérieur supporté on passe au tumulte intérieur apaisé, puis étouffé ; des douleurs subies aux douleurs acceptées, puis glorifiées. Chaque idée comme chaque personne vous apparaît sous un aspect inconnu ; on s'étonne de s'être tant ému de telle action et d'être resté si froid devant telle autre ; d'avoir donné tant à cette personne et si peu à celle-là. Plaire aux autres avant qu'on se fût ainsi replié paraissait de majeure im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

portance; on ne tient plus maintenant qu'à se plaire à soi-même. Que dit de moi telle ou telle personne? se demandait-on. Qu'en pense, se demande-t-on, cet être qui vit et siège au fond de notre conscience, et qui l'illumine de ses clartés? Votre carrière, votre situation politique, votre fortune, vous ne comprenez pas désormais ce que tout cela signifie. Le grondement lointain du tonnerre dans un orage d'été vous occupe davantage. Comme on savoure bien alors les voluptés du silence! Plus de ces interrogations indiscrètes qui troublent les pudeurs de la méditation; plus de ces conversations vides qui énervent les forces de l'esprit; plus de ces médisances qui déshabituent des tendresses de la charité. L'âme est d'autant plus agissante que la langue le devient moins : elle va, elle, à travers les idées, à travers les événements, à travers la nature, à travers les mondes. A mesure qu'elle s'exerce, ses forces augmentent : elle finit par comprendre ce qui lui avait été celé. Si elle est contrainte de s'arrêter devant certaines portes qui lui resteront toujours fermées tant qu'elle n'aura pas revêtu le corps glorieux, du moins elle y frappe d'une main vigoureuse dont tout retentit à l'alentour. Oh! oui, que l'âme devient active, audacieuse, frémissante, emportée en ses élans enflammés quand le sceau de deux lèvres muettes lui assure sa liberté! Les journées glissent ainsi sans fausses émotions, sans plaisirs sensibles, mais aussi sans chagrin, et en étant toutes semblables elles ne paraissent point trop longues. Aussi je suis saisi d'une véritable épouvante en pensant qu'il faudra quitter cet état bien heureux et venir dans une grande ville, dans laquelle les plus calmes sont des frénétiques comparés à ceux qui m'entourent; qu'il faudra venir pour s'agiter, parler à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

beaucoup, parler toujours! Eh bien! j'irai puisque ma vie est ainsi ordonnée, mais le plus tard possible. »

III. *A Monsieur Ernest Daudet* (9 novembre 1864). — « Quand on a écarté tous les voiles et le jargon diplomatique, il est impossible de nier que l'acte du 15 septembre ne soit très sérieusement favorable à la cause italienne. Les cléricaux l'ont bien senti et M. de Falloux, une tête politique de premier ordre, a jeté le cri d'alarme. Les Italiens ne l'ont pas moins compris et, à l'exception des sectaires, ils ont applaudi. Comment se fait-il donc que M. Drouyn de Lhuys, dans des articles de journaux décorés du titre de dépêches, s'efforce de prouver contre l'évidence que ce traité est dirigé contre l'Italie? Uniquement parce que la Convention du 15 septembre est le commencement d'une politique dont on ne veut pas accepter les conséquences. De même qu'autrefois l'expédition de Rome à l'extérieur avait devancé l'expédition de Rome à l'intérieur, l'abandon de Rome à l'extérieur devrait amener en France l'abandon définitif de la politique des Burgraves. On ne l'ose pas : on est assez malhabile pour laisser des hommes ayant un passé tel que celui de MM. Thiers et Berryer se poser en professeurs de liberté, tandis que par un décret ou deux on pourrait leur clore la bouche à jamais. On se fait libéral au dehors, non pour préparer la liberté au dedans, mais pour en distraire. On va au secours de l'Italie comme on va en bonne fortune, en se cachant pour n'être pas vu, et en se tenant toujours prêt à nier le cas. Au moment même où l'on trompe d'une manière aussi imprévue les espérances des conservateurs cléricaux, on redouble de protestations envers eux; on essaie de les retenir, car, leur concours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

perdu, on n'en obtiendrait d'autre qu'au prix de concessions qu'on ne veut pas faire. S'ils ont de l'esprit, ils tiendront bon, ils crieront bien fort, ils menaceront et on reculera devant eux. Napoléon Ier avait tort de traiter les questions religieuses avec le sabre ; il ne serait pas mieux de les traiter avec le goupillon. Il faut y apporter du respect, de la prudence ; mais aussi de la netteté et une fermeté loyale. Ce n'est jamais impunément qu'on joue au plus fin avec un prêtre ; le plus infime a autant de ressources que Mazarin. Le cardinal Consalvi que j'aime depuis que j'ai lu ses Mémoires, et auquel je pardonne d'avoir été admiré par Metternich à cause de l'admiration affectueuse qu'il a eue pour Cimarosa, *suo amicissimo;* Consalvi avoue que l'obstacle insurmontable à toute réforme dans le gouvernement pontifical naît de la qualité de ceux qui dans *ces réformes perdent quelque chose de leur juridiction.* L'obstacle à la liberté sous l'Empire naît de ce qu'elle est incompatible avec les intérêts de beaucoup de ceux qui occupent de hauts postes dans l'Etat. L'Empereur (il n'est pas un savetier qui ne le sente) n'a qu'à y gagner ; il est peu de ses ministres qui n'aient à y perdre. Ils la combattent donc, et c'est tout naturel. En cela même ils ne sont pas de mauvaise foi, leur opinion étant que la meilleure sauvegarde que puisse avoir la chose publique est d'être administrée par eux.

Ceci dit, il ne faut ni s'impatienter, ni se dépiter. Je comprends très bien que ceux, qui sous un beau programme cachent des visées personnelles, s'irritent de tout retard et tournent vite à l'aigre. Quand on n'a en vue que le bien de son pays, il est aisé d'être patient, de ne pas s'emporter, d'accorder beaucoup au temps, de conserver *systématique-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ment l'espérance. Si les raisons n'opèrent pas, compter sur le chapitre des accidents, selon la parole de Retz. Si ce chapitre des accidents reste fermé, se rabattre encore sur celui des raisons. Qui sait ? Ce qui paraît perdre tout est souvent ce qui sauve tout. Quand on est parvenu au pied d'une montagne, on cesse de l'apercevoir. Ne pas réussir est, au surplus, ce qui peut advenir de pis. Or, il est des entreprises auxquelles le succès n'est pas nécessaire : les avoir tentées suffit. »

IV. *A Madame la comtesse d'Agoult* (12 novembre 1864). — « Je suis tout à fait de votre avis, que le meilleur moyen de triompher de ses ennemis est ni de s'en occuper ni de s'en irriter, mais simplement d'acquérir silencieusement une valeur intellectuelle et morale suffisante pour braver leurs attaques... Quant à la politique du gouvernement, je ne la comprends pas. — Ameuter contre soi les conservateurs sans s'appuyer sur les démocrates paraît d'une combinaison profonde : on garde la liberté de ses allures, et on peut, au lieu d'être le serf des uns ou des autres, les maîtriser et les contenir les uns par les autres ; le jeu est, en effet, habile, mais comme tous les jeux en politique, pour un temps. Le seul résultat à la longue sera d'amener tous les partis à prendre le même mot de ralliement : *liberté*, les uns par colère, les autres par ruse, quelques-uns par conviction, tous dans le dessein de renverser. Or, quand tous les partis qui divisent un pays ont pris une devise commune et d'une généralité suffisante, le gouvernement qui ne la leur enlève pas par des concessions opportunes est bien malade. Au point de vue de l'art, j'enrage de les voir compromettre une partie sûre, infaillible quoique paraissant audacieuse, originale à coup sûr, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui effacerait bien des dates du passé. Quoi qu'ils fassent d'ailleurs, il faut être plus patient qu'ils ne sont obstinés, ne jamais se départir *systématiquement* d'un incorrigible optimisme et d'une espérance indestructible. A certains moments cela donne l'air d'un niais, à d'autres celui d'un coquin : à la fin, cela vous assure la puissance sur l'opinion. Si l'on me demandait quelle est la qualité la plus rare, et la plus nécessaire à un homme politique, je dirais : de se laisser traiter sans s'émouvoir de niais ou d'ambitieux vulgaire; ne pas être pressé de déballer et d'étaler sa vertu sur le marché, quelle preuve de force et d'honnêteté! On prépare ainsi à l'histoire, qui le plus souvent vit d'une maigre pitance, le régal d'un caractère, ce qu'elle préférera de plus en plus à un talent, surtout à un talent de parleur fort peu appréciable dans une nation qui a la langue si déliée ! Tant que nous avons eu nos Vénéties intérieures, il a bien fallu les emporter d'assaut; mais depuis 1848 et le suffrage universel, il n'y a plus de quadrilatère à enfoncer. Le progrès paisible est seul de saison; les zouaves civils doivent être mis aux Invalides; la parole ne peut plus être qu'aux organisateurs. Et organisation, c'est patience et prudence. Et comme le dit notre ennemi De Maistre, que je préfère à beaucoup de nos amis : *Rien de ce qui se fait bien ne se fait vite*. Heureusement que je vous dis à l'oreille toutes ces belles vérités dont le seul tort est d'être depuis longtemps des lieux communs pour les esprits sensés. Si on m'entendait, c'est pour le coup que je serais traité de vendu. « Je les défie », me disait Lamennais dans ses dernières années, « d'avoir jamais de la raison. » Vous le savez, Dante parlait ainsi des Florentins. »

V. *A Ernest Daudet* (6 octobre 1865). — « Je partage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vos appréciations en ce qui touche la note du *Moniteur*. Puisqu'on ne veut rien faire, il fallait démentir, mais à la française, non à la cosaque. Cette note est dans le ton des Polignac. Je regrette sincèrement que Rouher s'égare à ce point. Dès qu'il sera certain que son éloignement est le préliminaire de toute réforme libérale, je n'hésiterai pas, malgré tout son talent, à l'attaquer. Mais je me réserve de n'être convaincu de cela qu'à la dernière extrémité. En politique, c'est un tort que d'être prompt à rejeter ceux qui sont des forces. La sagesse est de s'accrocher, de les retenir, de leur pardonner beaucoup, de ne rompre que lorsqu'il est vingt-cinq fois évident qu'aucune résipiscence ne peut être espérée. Qui sait si la résistance de Rouher n'est pas ce dernier effort qui précède la capitulation? Quoi qu'il en soit, cette note indique bien la position singulière du pouvoir. Il a beau démentir les projets de réforme libérale; on ne cessera de les lui attribuer tant que l'Empereur n'aura pas retiré par une déclaration formelle sa promesse du couronnement à l'édifice. Ce que, selon mes appréciations, il ne songe pas à faire. Tant que cette promesse subsistera, l'opinion, qui chez nous ne s'excite que lorsqu'elle croit un peu au succès, réclamera avec une insistance croissante mêlée de dépit, tandis que les agents du pouvoir, ne sachant ce qui surviendra le lendemain, molliront dans la résistance. La fin se devine : des concessions tardives et mal accueillies, ou une lutte dangereuse. Quant à la diversion démocratique, elle ne réussira pas plus que n'a réussi la diversion économique à écarter les esprits de la revendication de la liberté. Le lendemain de la conquête de cette liberté, on n'y attachera plus aucun prix; mais tant qu'on ne l'aura pas, on la considérera

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

comme le bien sans lequel aucun autre n'a de douceur. Nous sommes ainsi. Veut-on nous guérir d'une passion, qu'on nous la laisse satisfaire; la lassitude ne tardera pas. Si on nous demande au nom de la raison d'y renoncer, nous devenons intraitables. Jamais fixés, toujours agités et instables, nous passons du flux au reflux. Or si, tandis que le flot descend, on peut jouer sur le sable, dès qu'il monte on ne peut sans danger y aller quérir un caillou. A mon sens tous les gouvernements ont péri pour n'avoir pas su distinguer l'heure de la marée haute et de la marée basse, voulant à ces deux moments différents se conduire de même manière. L'erreur de Rouher et des autres est de ne pas voir que l'ascension commence. Je ne puis croire qu'un esprit aussi perspicace que l'Empereur n'aperçoive tout à coup ce qui échappe à ses conseillers. »

VI. *A Émile de Girardin* (14 octobre 1865). — « Votre lettre m'a fait le plus grand plaisir, et par ce qu'elle m'apprend de vous et par ce qu'elle contient sur moi. Je suis heureux de vous savoir dans la disposition d'esprit si haute que vous m'indiquez, et je vous remercie de m'aimer assez pour me donner des conseils. Je ne crois pas mériter le reproche d'être orgueilleux. L'orgueil est le sentiment exalté qu'on a de sa personnalité, et, malgré mes apparences de décision aux jours de combat, je pèche plutôt par excès contraire, je doute de moi plus que je n'y suis obligé. On confond en moi la fermeté de la résolution et l'orgueil, et on baptise de ce nom l'habitude à laquelle je tiendrai de ne pas me laisser dominer et traîner à la remorque, de me moquer des décisions du parti et de ne suivre que les inspirations de ma raison éclairée par l'étude et par les conseils de ceux en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui j'ai confiance. Cependant, la critique des ennemis a toujours quelque chose dont il faut profiter. Celle que vous me transmettez me déterminera à veiller sur moi de ce côté-là, et à assourdir un peu dans le commerce de la vie les vibrations de ma nature. Mon rêve est bien d'être ce que vous dites : le lien du faisceau encore dénoué. Mais que de questions j'ignore encore! Aussi, bien loin de désirer en ce moment le pouvoir que je ne pourrais exercer que d'une manière insuffisante, je souhaite, en restant simplement ce que je suis, pendant de longues années encore, d'avoir le loisir d'approcher le plus possible du but que vous m'indiquez avec raison. Je suis *possible ;* je ne serai jamais *indispensable ;* à un moment donné je serai *utile*. Mais nous n'y sommes pas. J'ai le temps jusque-là de travailler en paix. C'est ce que je fais. Je viens de passer le mois écoulé à ma réparation littéraire annuelle. Me voici aux affaires : je suis occupé à creuser à fond la question des Associations ouvrières. Pour n'être troublé par rien dans cette étude et aussi pour prolonger le bonheur que ma présence donne à mon père, quoique le choléra ait à peu près disparu de nos contrées, je compte y séjourner jusqu'en décembre. »

VII. *A la princesse Carolyne Wittgenstein* (16 octobre 1865). — « Merci de l'intérêt que vous continuez à prendre à ma destinée. Tout le secret de son accomplissement est dans la patience. Si je me précipite dans les bras qu'on m'ouvre, je ne suis qu'un homme vulgaire. Si, tout en remerciant du procédé, je reste modestement mais fièrement moi-même, je puis devenir quelqu'un. Faire, dans quelque direction que ce soit, n'est pas ce qu'il y a d'essentiel, car enfin, il faut qu'il y ait des spectateurs ; ce qui, importe, c'est de faire bien et selon sa nature. Je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne disconviens pas qu'à certaines périodes de l'histoire la dictature ne vaille mieux que la liberté et ne réalise des progrès qui n'eussent jamais été obtenus sans elle. Seulement je n'ai pas un esprit dictateur, bien que, comme les hommes convaincus, j'en aie quelquefois le tempérament. J'admire surtout le pouvoir conquis, gardé par la parole au milieu des luttes, des outrages des uns et des acclamations des autres, et je crois qu'il n'y a de définitivement grandes que les nations qui savent s'élever par la liberté. J'attends donc que l'heure de ces idées sonne. Si elle n'arrive pas, j'y préparerai mon fils et je planterai mes vignes en philosophant. Chaque soir je sors après mon dîner et je regarde les étoiles. Que cela rend calme et apaisé, indifférent aux choses. Ce qui doit finir n'existe pas. On est tenu de comprendre les idées les plus contraires à son innéité et de leur rendre pleine justice. On ne doit servir que celles qui y sont conformes; sans cela on est semblable au laboureur qui veut devenir pilote, on échoue sur le prochain roc. »

VIII. *A M. Emile de Girardin* (20 octobre 1865). — « Il me revient de divers côtés qu'enfin beaucoup commencent à comprendre que je veux pousser au pouvoir la liberté et non ma personne. Je souris amèrement quand je pense que j'aie pu être soupçonné du contraire, moi pour qui le pouvoir serait une couronne d'épines et qui suis tellement las de la vie publique, de ses misères, de ses platitudes, de l'absence de foi des acteurs et de la monotonie de l'action, que j'ai déjà plus d'une fois médité en moi-même, après une retraite motivée, de m'ensevelir dans quelque coin inconnu. J'ai résisté à la tentation parce que je suis convaincu qu'en ce moment personne ne continuerait mon rôle. J'attends d'être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

relevé de ma fonction par un échec ou par l'avènement d'un successeur plus digne que moi de la grande cause de la justice, qui veuille assumer les responsabilités et les impopularités auxquelles elle condamne. — On estime fort parmi nous le talent, la fidélité à sa parole, la délicatesse, l'honneur; enfin, tout ce qui constitue l'honnête homme. Il est une autre honnêteté plus précieuse et plus rare, celle de l'esprit, à laquelle nous n'attachons aucun prix. On peut être entouré de l'estime générale et en manquer : en être doué ne rend pas plus recommandable. Tel, qui dans sa vie privée est probe jusqu'à la vertu, n'aura aucun scrupule d'altérer l'argument d'un adversaire, de défigurer ses actes, de calomnier ses intentions, afin de le rendre haïssable, de le déconsidérer et d'en avoir raison. Ces procédés, qui paraissent de droit commun et dont tant d'hommes célèbres n'hésitent pas à se servir, me paraissent aussi méprisables que des détournements d'argent. Je travaille surtout à démêler la part d'erreur et de vérité qui est dans toute opinion pour ne pas altérer les propositions de ceux que je combats. J'ai été attiré vers vous parce que vous êtes de cette race entre les plus vaillants et que pendant toute votre brillante carrière vous avez pensé avec indépendance et agi intrépidement selon ce que vous pensiez. J'ai été dégoûté, à cause de la malhonnêteté de leur intelligence, de ces Messieurs de l'opposition, si véritablement probes dans leur vie. Ils ne se préoccupent pas de ce qui est vrai, mais de ce qui les rendra populaires, sauf à désavouer au pouvoir, comme trop chevaleresques, les doctrines de leur opposition. Du reste je suis en ce moment profondément triste. Chaque courrier m'apporte l'annonce d'un malheur. L'autre nuit j'ai cru que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

j'allais être atteint de plus près : mon père s'est réveillé tout à coup avec les principaux symptômes du choléra. Il est aujourd'hui parfaitement remis ; mais, quoique le fléau diminue, il frappe toujours, mes amis tombent de côté et d'autre, et mon âme est dans des angoisses d'autant plus poignantes que tant de douleurs éprouvées par les autres réveillent mes propres douleurs. Ma mère, mon frère, ma femme, mes amis disparus ou devenus ennemis me reviennent en mémoire plus que d'habitude, et pour me consoler de ne les plus avoir, quand je jette un regard autour de moi, j'aperçois un enfant et un vieillard... Je vous envoie une jérémiade et ce sont des consolations qu'il vous faudrait. Pardonnez-moi cette bouffée de mélancolie. Je vous l'épargnerais, n'était la paresse de recommencer ma lettre. »

IX. *A M. Emile de Girardin* (22 octobre 1865). — « Je suis d'accord avec vous sur la politique que vous retracez avec tant de lucidité, et votre idée de l'égalité entre les États forts ou faibles me séduit : vous verrez qu'elle n'est pas tombée en terre stérile. A propos des duchés j'aurai, je l'espère, une occasion d'y arriver. Car, enfin, jamais ne sont mieux apparues que dans ce qui se passe en Allemagne la décomposition de tout le vieux droit diplomatique et la nécessité d'y substituer quelques règles nouvelles plus justes. — Je pense aussi qu'il faut planer et ne pas se perdre dans les détails[1]. Mais, sans se perdre dans les détails, pour planer avec sérénité, il est nécessaire de les connaître. Votre ami Descartes l'a dit : « La seule règle est de diviser chacune des

1. Ceci répond à une observation qu'il m'avait faite sur le peu d'importance qu'il y avait à étudier à fond la question des associations ouvrières.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« difficultés que j'examinerai en autant de parcelles « qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux « résoudre. » D'ailleurs tout est dans tout, et pour un esprit philosophique l'étude d'une question spéciale n'est que l'occasion d'apercevoir d'un nouveau point de vue l'ensemble des choses. Quant à la question des associations ouvrières, outre qu'elle m'intéresse comme étant la suite de la loi des coalitions, j'y suis condamné par une raison dont votre juste esprit appréciera la force. Elle contient, en effet, deux parcelles distinctes, la parcelle économique insoluble partiellement, la parcelle juridique soluble définitivement et partiellement. Il s'agit de déterminer la forme légale qui permettra à la liberté de se mouvoir et de produire ses œuvres. Là-dessus je ne puis être sans un avis, car on me le demande et on me le demandera. Les typographes, par exemple, me sollicitent de réviser leur statuts : puis-je leur refuser? Si j'exprime une opinion, je tiens à ce qu'elle soit sérieuse, et je n'ai pas encore trouvé l'art d'avoir sur quoi que ce soit un avis sérieux sans le préalable d'une étude acharnée. Je veux à mon arrivée avoir l'esprit net de ce détail (qui ne m'empêche pas d'ailleurs de penser plus haut) de manière à préparer alors sans trouble ma campagne prochaine. Je ne saurais le faire de si loin, je ne puis arrêter un discours quand je ne suis pas sous la pression de la nécessité et en quelque sorte sur le champ de bataille. Avant nous causerons à fond et nous rechercherons ensemble ce qui est opportun. Vous vous convaincrez alors que je ne suis pas plus retenu que je ne l'ai déjà été par la crainte de faire seul route nouvelle avec la Raison. En politique la solitude a ses amertumes; mais quand on peut la supporter, indépendamment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de la force qu'elle communique, elle a d'incomparables douceurs. D'ailleurs avec vous je ne suis pas seul : je m'appelle Légion. »

X. *Extraits du journal d'Emile Ollivier* (24 mars 1866). — « Je prends la direction de la *Presse*. Au commencement des difficultés entre Girardin et les propriétaires, Didier me l'avait proposée. Je repoussai bien loin sa proposition : « Girardin m'a toujours « défendu ; il n'y a que lui qui, par une démarche « formelle, pourrait m'amener à me rendre à votre « désir. » — A quelque temps de là, j'allai un dimanche rue Pauquet[1]. On m'annonce, j'entre et je trouve réunis Chatard et Paignon, actionnaires, ainsi que Girardin, qui, en me voyant, poussent un cri : « Le voilà, il arrive bien à propos. — De quoi « s'agit-il? — Il s'agit, dit Girardin, que je me joins à « ces Messieurs pour vous prier de prendre la direc- « tion de la *Presse* que je suis obligé d'abandonner. » Là-dessus, explications, discussions, et pour conclusion de ma part : « Je réfléchirai. » Le lendemain je reçois la visite de MM. Raynouard, Houssaye, François, principaux actionnaires, qui officiellement, viennent m'offrir la direction de leur journal. J'avais fait mes réflexions. Je me suis cru obligé d'accepter, à cause des amis qui sont autour de moi inactifs, notamment Philis. Il m'a semblé que je pouvais ainsi leur fournir l'occasion de se produire. Un traité a alors été préparé et signé entre Rouy et moi, traité par lequel j'étais investi jusqu'après 1869 de la direction politique de la *Presse*. Ce traité devait être soumis à l'approbation de l'assemblée des intéressés. L'un d'eux soutint que le traité était impossible, parce que le gouver-

1. Domicile de Girardin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nement verrait la substitution indirecte d'un gérant à un autre, nonobstant la prohibition du décret sur la presse. Cet avis prévalut. Néanmoins Raynouard et Rouy me pressèrent de ne pas exiger la garantie d'un traité : ils contractaient avec moi un mariage, aussi bien garanti par leur parole que par un écrit. — « Eussé-je dix traités, leur ai-je dit, « si j'étais en désaccord avec les propriétaires, je « ne voudrais pas m'imposer à eux. Garantissez la « situation de mes collaborateurs, je n'exige rien « autre. » Cela me fut promis et je pris la direction de la *Presse*. »

18 avril 1866. — « Depuis quelques jours le bruit courait que Mirès était en pourparlers pour acheter la *Presse*. Rouy me l'avait confirmé hier. Ce matin Mirès lui-même est venu me l'annoncer. Il veut faire un journal clérical et papiste dont il se servira pour faire gagner 50 millions à ses actionnaires. Il m'a demandé d'engager Didier, qui faisait de l'opposition à cause de l'engagement moral pris envers moi, à cesser cette opposition. J'ai reçu avec le calme le plus parfait cette communication : sans doute je trouvais singulière la conduite de ces Messieurs qui après être venus m'offrir ce que l'un d'eux, M. Raynouard, appelait un mariage, vendaient sans même me prévenir ; mais je n'en éprouvais aucune colère, et, non content de renouveler mes instances auprès de Didier, je consentis à diriger le journal jusqu'à ce que tout fût fini. »

Même date : — « Un article injurieux contre moi paraît dans le *Constitutionnel*, fait par Granier de Cassagnac à la demande de Rouher : c'est du moins ce que Limayrac m'envoie dire par Edouard Simon, en s'excusant d'insérer ce factum. »

21 avril — « Liszt est allé voir l'Empereur. Il lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

a dit : « Je regrette que nous ne puissions pas mieux « nous entendre avec M. Ollivier. Quand on a la « responsabilité des affaires, on voit les choses « autrement. » Ceci dit d'un ton qui indique la volonté de résister. »

V

LETTRE DE DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT

Paris, 26 juin 1877. — « Mon cher voisin. Le petit récit que vous me communiquez a tout l'air d'une fantaisie posthume[1]. Jamais une ouverture de ce genre ne m'a été faite directement ni indirectement. Lord John Russell m'a proposé d'envoyer les deux flottes faire une promenade. Je lui ai demandé ce qu'il avait l'intention de faire si cette démonstration ne produisait aucun effet ; si, dans le cas d'une rupture entre la France et l'Allemagne, à l'occasion du Danemark nous pouvions compter sur la coopération de la marine et de l'armée anglaises, ajoutant que j'attendais la réponse à cette question avant d'examiner à fond le parti que nous avions à prendre. J'attends encore cette réponse. »

VI

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MELUN

Les membres du conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul se sont émus du récit que j'ai

1. Il s'agissait d'une prétendue cession des provinces du Rhin sauf Cologne, qui aurait été offerte par Cowley à Rouher pour obtenir notre coopération dans une action militaire en faveur du Danemark.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fait dans mon volume V, pages 116-118-273-274, d'une démarche de M. de Melun auprès de l'Archevêque de Paris, à l'occasion des mesures prises par Persigny contre la Société. Ils m'ont écrit pour m'affirmer qu'il n'y a ni dans leurs archives, ni dans leurs procès-verbaux, ni dans les souvenirs des deux survivants du conseil général, aucune trace d'une telle démarche, contraire à l'esprit et aux traditions de la Société. La démarche a eu lieu vraisemblablement à l'instigation de Mgr de Ségur, et sans que la Société de Saint-Vincent de Paul ni son conseil général en eussent la moindre responsabilité ni la moindre connaissance.

« Je tiens en trop haute estime les personnes qui m'ont adressé cette réclamation pour contester leur affirmation. A la page 273, j'efface donc la phrase : *Comité central*, et je lui substitue celle de la page 117 : *Quelques membres du conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul*, en y ajoutant : *parlant en leur nom personnel.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XII

LE DÉMEMBREMENT DU DANEMARK

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION DES DUCHÉS DE L'ELBE DANS LE DANEMARK. — LE TRAITÉ DE LONDRES

Pages.

§ 1. — Situation politique du Danemark. — Ses difficultés avec les duchés de l'Elbe 1

§ 2. — Effets de la Révolution de 1848 dans les duchés. — Intervention de la Prusse. — Renonciation du duc d'Augustenbourg à ses droits (23 avril 1852). — Le traité de Londres (8 mai 1852). 5

§ 3. — Le traité de Londres était contraire au droit des nationalités. 10

CHAPITRE II

LE ROI FRÉDÉRIC. — COMMENCEMENT DE SON CONFLIT AVEC L'ALLEMAGNE

§ 1. — Caractère du roi Frédéric. — Son union morganatique avec Mlle Rasmussen. 13

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 2. — Constitution danoise du 2 octobre 1855. — Protestation de la Diète. — Russell se prononce contre le Danemark (24 septembre 1862). — Le ministre danois Hall. Sa résistance (15 octobre 1862). — Patente royale sur l'administration du Holstein (12 novembre 1862) 15

§ 3. — Mariage du prince de Galles avec la princesse Alexandra de Danemark (10 mars 1863). . 19

§ 4. — Ordonnance royale sur la situation légale du Holstein dans la monarchie (30 mars 1863). — Réclamation de la Diète. — Bismark s'oppose à la guerre. — Note austro-prussienne (17 avril 1863). 23

§ 5. — Sommation de la Diète de ne pas donner suite à l'ordonnance du 30 mars. — Proposition de Russell à Drouyn de Lhuys en faveur du Danemark. — Refus de Drouyn de Lhuys. — Nouvelle Constitution (13 novembre 1863). — Mort de Frédéric VII (15 novembre 1863). 25

CHAPITRE III

CHRISTIAN IX

§ 1. — Portrait du nouveau roi. Son hésitation à sanctionner la Constitution. Pourquoi il s'y décide. — Napoléon III lui demande d'adhérer à son congrès (16 novembre 1863). — Frédéric d'Augustenbourg pose sa candidature à la succession dans les duchés. — Déloyauté de cette prétention. — L'Allemagne prend feu pour elle. 30

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DE BISMARCK DANS L'AFFAIRE DES DUCHÉS

§ 1. — Bismarck se propose d'annexer les duchés à la Prusse. — Son souverain, son parlement, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

Diète, l'Europe veulent au contraire exiger le respect du traité de Londres. Toutes ces oppositions n'arrêtent pas Bismarck 37

§ 2. — Son système vis-à-vis de la Diète. — Il y rallie l'Autriche. — Déclaration des deux puissances à la Diète (7 décembre 1863). — Mécontentement du roi de la politique de son ministre. — Encouragement de Napoléon III à Augustenbourg (10 décembre 1863) 41

§ 3. — Mission du général Fleury à Copenhague. — Tendances du roi Christian à des concessions. Démission de Hall. — Ministère Monrad (29 décembre 1863). — Fleury à Berlin. — Télégramme de Napoléon à Fleury : *Ne parlez pas du Rhin*. 46

§ 4. — Tentatives de Bismarck en faveur du congrès restreint. — Napoléon III ne s'y prête pas, il refuse de s'opposer par les armes au vœu des Allemands. 51

CHAPITRE V

LA GUERRE

§ 1. — Les Saxons et les Hanovriens franchissent la frontière du Holstein (24 décembre 1863). — Arrivée d'Augustenbourg dans les duchés. Bismarck ne réussit pas à l'expulser. — L'Autriche et la Prusse conviennent d'occuper le Sleswig comme gage. — Le parlement prussien refuse un emprunt. — Russell propose à Napoléon III de s'opposer à l'envahissement du Sleswig. — Refus de Napoléon III : il ne veut pas combattre les aspirations de la nationalité allemande. — Le Sleswig est envahi (1er février 1864). . . . 54

§ 2. — Opérations militaires de Wrangel contre le Dannewerk. — Retraite du général danois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

Meza (5 février 1864). — Belle retraite des Danois. — Combat d'Oversée 60

§ 3. — Envahira-t-on le Jutland?. 67

§ 4. — Russell propose à Napoléon III de s'associer à une démonstration navale à Copenhague. — L'Empereur ne répond ni oui ni non : il demande à l'Angleterre si elle l'appuiera dans le cas d'une attaque de l'Allemagne contre lui sur le Rhin. — Russell ne répond même pas. 69

§ 5. — Effet à Copenhague de la retraite de Meza. — Meza rappelé. — Patriotisme des Chambres danoises. — Monrad s'obstine à espérer l'intervention de la France. — Gerlach remplace Meza 73

§ 6. — Russell propose une conférence à Londres. — Monrad l'accepte. — Siège et prise de Duppel (17 avril 1865). 77

CHAPITRE VI

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

§ 1. — Portrait des plénipotentiaires. 83

§ 2. — Entente préalable de Napoléon III et de Bismarck. — Voyage de Clarendon à Paris. — Napoléon III déclare de nouveau qu'il n'est pas disposé à une guerre contre les Allemands. 84

§ 3. — Voyage de Garibaldi en Angleterre (11 avril au 9 mai 1864) 88

§ 4. — Palmerston empêche l'Autriche d'envoyer une escadre dans la mer du Nord. — Signature de l'armistice (9 mai 1865) 91

§ 5. — Les cinq solutions entre lesquelles la Conférence doit choisir. — Rejet des trois premières. — Russell propose la quatrième : Le démembrement du Danemark. — Dissenti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

ment sur la fixation de la frontière. — Tentative de Russell pour imposer par un ultimatum la frontière Kappeln-Husum. — Nouvelle interrogation de Napoléon : « Me défendrez-vous si on m'attaque sur le Rhin ? » — Russell cette fois encore ne répond rien. — Il propose un arbitrage obligatoire. — Le Danemark le refuse. — Subterfuge de Bismarck. — Rupture de la Conférence (25 juin 1864). . . . 92

§ 6. — Motion de défiance contre le ministère anglais. — L'appui de Cobden lui assure dix-huit voix de majorité. 105

CHAPITRE VII

LA FIN DE LA GUERRE. — APPLICATION DU PRINCIPE DE LA CONQUÊTE. — TRAITÉ DE VIENNE DU 30 OCTOBRE 1864.

§ 1. — Reprise de la guerre (26 juin 1864). — Prise de l'île d'Als (29 juin 1864). 109

§ 2. — Christian IX congédie le ministère Monrad et signe des préliminaires de paix (1er octobre 1864). — Traité de paix définitif à Vienne (30 octobre 1864). 112

§ 3. — Le roi Christian après le traité. 114

CHAPITRE VIII

LES EFFETS DU TRAITÉ

§ 1. — Le traité de Vienne ressuscite le principe de la conquête. — Les protestations qu'il suscite en Allemagne. — Jugement de Palmerston. 116

§ 2. — Incompréhensible conduite de l'Autriche. . . 118

§ 3. — L'Empereur a eu raison de ne pas intervenir au profit du Danemark. 120

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 4. — Le roi Guillaume et l'empereur François-Joseph ne s'entendent pas sur la conduite à suivre après leur nouvelle conquête. 122

§ 5. — Malgré l'avis de Bismarck, on laisse tomber Rechberg. — Ministère Belcredi. — Mensdorff 124

§ 6. — Situation que cette affaire du Danemark fait à Napoléon III en Europe. 128

LIVRE XIII

PROJETS D'ÉVACUATION DE ROME ET DU MEXIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION ROMAINE A ROME SOUS LE MINISTÈRE DROUYN DE LHUYS

§ 1. — Rapports de Lallemand. — Prétendue démarche d'Oddo Russell pour offrir au Pape l'hospitalité à Malte 131

§ 2. — Petites difficultés et demande de réforme au Pape. — Nouveau refus. 134

CHAPITRE II

LA QUESTION ROMAINE A TURIN SOUS DROUYN DE LHUYS.

§ 1. — Ministères Farini et Minghetti. — Avènement de Visconti-Venosta. 140

§ 2. — Le ministère décide de décapiter Turin. . . . 144

CHAPITRE III

CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 1864

§ 1. — Les négociations préliminaires 149

§ 2. — Préoccupations que cause Garibaldi 153

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 3. — Démarches auprès de La Marmora. 155

§ 4. — La négociation est révélée au roi Victor-Emmanuel; son attitude. — Convention signée le 15 septembre 1864; son texte. 156

§ 5. — Mesures pour l'exécution de la Convention. . 163

§ 6. — Emotion de Turin à l'annonce de la Convention. — Emeute 21-22 septembre 1864. Ministère La Marmora (29 septembre). 165

§ 7. — La Convention et le programme national. — Rupture de Mazzini avec Victor-Emmanuel. — Insultes de Garibaldi. — La Marmora, Peruzzi, le rapporteur de la commission parlementaire déclarent que la Convention n'est pas une renonciation au programme national. 169

§ 8. — Les sept points de Drouyn de Lhuys (30 octobre 1864), et la réponse de La Marmora (17 nov. 1864); discussion au parlement italien; discours de Massimo d'Azeglio. — Décret de transfert de la capitale (11 décembre 1864). — Manifestation hostile de Turin (janvier 1865) 174

§ 9. — Signification véritable de la Convention du 15 septembre. — Quoique faite par Napoléon pour sauver le pouvoir temporel du pape, elle en rendit le maintien plus difficile. — Effet funeste de la décapitation de Turin. . 184

§ 10. — Colère du Pape. 190

CHAPITRE IV

LE SYLLABUS

§ 1. — Modification gouvernementale. — Adolphe Vuitry nommé ministre président du Conseil d'État (28 septembre 1864). — Le prince Napoléon nommé vice-président du Conseil privé (24 novembre 1864). — Mort de Mocquart (9 décembre 1864) 194

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 2. — Le Syllabus 198
§ 3. — Distinction entre la thèse et l'hypothèse. — Son origine, ses conséquences. 201
§ 4. — Les catholiques se divisent sur la manière de comprendre l'hypothèse.—Interprétation de Montalembert au Congrès de Malines. — Le Syllabus la condamne 207
§ 5. — Le Gouvernement interdit la publication du Syllabus. — Protestation et explication de l'Episcopat 214
§ 6. — Le discours de Malines a vaincu le Syllabus. . 220
§ 7. — Mission Vegezzi 224

CHAPITRE V

MAXIMILIEN AU MEXIQUE

§ 1. — Maximilien cherche la popularité en congédiant les cléricaux et en s'appuyant sur le parti antifrançais. 227
§ 2. — Arrivée à Mexico de Mgr Meglia : *le Nonce-Syllabus* (9 décembre 1864). Sa rupture avec le gouvernement mexicain.. 236
§ 3. — Opérations militaires de Bazaine; prise de Oajaca (février 1865).. 243
§ 4. — Bazaine propose de réduire le corps expéditionnaire à 25 000 hommes. 246
§ 5. — Mécontentement de Maximilien 251
§ 6. — Impossibilité du gouvernement de Maximilien. 255
§ 7. — Protestation de Maximilien contre les arrangements de Miramar avec son frère (décembre 1864) 259

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

LIVRE XIV

LA MORT DE MORNY ET LA RÉGENCE DE L'IMPÉRATRICE. — L'ENTREVUE DE BIARRITZ. — L'ABANDON DU MEXIQUE.

CHAPITRE PREMIER

MÉDITATIONS PERSONNELLES

Pages.

§ 1. — Mort de Prosper Enfantin, — son portrait. — Mon opinion sur la Convention du 15 septembre. — Lettre de Persigny à Girardin sur la Presse (novembre 1864). 264

CHAPITRE II

MORT DE MORNY

§ 1. — Dernières conversations d'Emile Ollivier avec Morny; il le réconcilie avec le prince Napoléon. 269
§ 2. — Mort de Morny (10 mars 1865). 274
§ 3. — Portrait de Morny 279
§ 4. — Mort de Proudhon 283
§ 5. — Le prince Napoléon et ses intentions libérales. — Rencontre d'Emile Ollivier et de Duruy. 285

CHAPITRE III

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR A L'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1865

§ 1. — Analyse du discours du Trône. 289
§ 2. — Effet en Piémont de la phrase sur : *le petit pays au pied des Alpes* 292

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 3. Discussions sur l'instruction primaire gratuite et obligatoire; rapport de Duruy 293

CHAPITRE IV

LA VIE DE CÉSAR

§ 1. — Jugement sur l'assassinat de César. 299
§ 2. — Jugement sur l'œuvre de Napoléon III. — Témoignage de George Sand 306

CHAPITRE V

LES QUESTIONS INTÉRIEURES DANS L'ADRESSE DE 1865

§ 1. — Schneider, président provisoire. — La Gauche ne convoque pas Emile Ollivier et Darimon à ses réunions. 314
§ 2. — Discours d'Emile Ollivier: que le moment est venu pour l'Empire de donner la liberté (27 mars 1865). 316
§ 3. — Discours de Thiers; réponse de Thuillier. — La Valette, ministre de l'intérieur (28 mars 1865). 331
§ 4. — Picard appelle le 2 Décembre un crime. . . . 336

CHAPITRE VI

LES QUESTIONS EXTÉRIEURES DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

§ 1. — La Convention du 15 septembre au Sénat. — Discours de Mgr Darboy (15 mars 1865). — Discours de Rouher (17 mars 1865). 341
§ 2. — Discours de Thiers contre la Convention du 15 septembre 348
§ 3. — Réponse d'Emile Ollivier à Thiers. — Discours de Rouher. 356

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 4. — Jules Favre reproche à l'Empereur de n'avoir pas défendu le traité de Londres.—Réponse d'Emile Ollivier 369

§ 5. — Discussion sur l'emprunt mexicain. — Discours optimiste de Rouher (11 avril 1865) 372

§ 6. — Réponse de l'Empereur au Corps législatif. . . 377

CHAPITRE VII

LA SECONDE RÉGENCE DE L'IMPÉRATRICE

§ 1. — Départ de l'Empereur pour l'Algérie. — Son testament. — l'Impératrice instituée régente (26 avril 1865). 378

§ 2. — Première entrevue d'Emile Ollivier avec l'Impératrice (6 mai 1865) 381

CHAPITRE VIII

LE DISCOURS D'AJACCIO

§ 1. — Analyse du discours du prince Napoléon à Ajaccio (15 mai 1865). 386

§ 2. — Lettre de l'Empereur au prince Napoléon . . 389

CHAPITRE IX

LA FIN DE LA RÉGENCE ET DE LA SESSION DE 1865

§ 1. — Activité de la Régente.— Témoignage de Buffet. 394

§ 2. — Voyage de l'Empereur en Algérie. — Sa lettre à Mac-Mahon (20 juin 1865). — Sénatus-consulte sur la naturalisation (14 juillet 1865). 397

§ 3. — Thiers prophétise la banqueroute ; il proteste contre l'impôt sur le revenu. — Clôture de la session (4 juillet 1865). 401

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE X

PREMIÈRE ENTREVUE D'ÉMILE OLLIVIER AVEC L'EMPEREUR. — ÉLECTIONS MUNICIPALES. — A BIARRITZ. — LA FILLE D'ÉMILE DE GIRARDIN ET L'IMPÉRATRICE

Pages.

§ 1. — Commission pour les jeunes détenus de la Roquette. — Émile Ollivier, qui en fait partie, voit, à la suite d'une de ses séances, l'Empereur pour la première fois 403

§ 2. — Séances de la commission. 408

§ 3. — L'opposition fait des progrès dans les élections municipales. — L'Empereur à Biarritz (7 septembre 1865). — L'Impératrice et la fille de Girardin. 409

CHAPITRE XI

LES EMBARRAS D'UNE CONQUÊTE FAITE EN COMMUN

§ 1. — Les conditions de la Prusse pour l'organisation des Duchés (22 février 1865). — L'Autriche ne les accepte pas. 413

§ 2. — Continuation de la lutte constitutionnelle au Parlement prussien. — Discours de Roon et de Bismarck 415

§ 3. — La Chambre refuse les crédits pour couvrir les frais de la guerre du Danemark. — Sa session est close (17 juin 1865) 419

§ 4. — Situation difficile du ministère Schmerling en Autriche. — Caractère de Mensdorff. — Imprévoyance de la diplomatie autrichienne. 425

§ 5. — Empiétements constants de Bismarck dans les Duchés. — Résistance molle de l'Autriche. — Avis des syndics de la Couronne (5 août 1865). 427

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 6. — Le roi et Bismarck à Carlsbad (21 juin 1865). — Conversation de Bismarck et de Gramont. — Ouverture de Bismarck à l'Italie. 432

§ 7. — Bismarck essaie de pénétrer la pensée de Napoléon III. — Drouyn de Lhuys se dérobe. 437

§ 8. — Instances de Bismarck auprès de La Marmora; les défiances de celui-ci. — Il fait pressentir les intentions de Napoléon III. 442

CHAPITRE XII

LA CONVENTION DE GASTEIN

§ 1. — Analyse de la Convention de Gastein (14 août 1865). 446

§ 2. — Émotion que produit à Paris la Convention de Gastein. — Circulaire de Drouyn de Lhuys (29 août 1865). 450

§ 3. — Effet de la Convention en Angleterre, à Vienne, en Allemagne. 455

§ 4. — Effet à Berlin de la circulaire Drouyn de Lhuys. 457

§ 5. — Apaisement de Napoléon III. — Télégramme de Drouyn de Lhuys à Berlin (23 septembre 1865). 461

CHAPITRE XIII

ENTREVUE DE BIARRITZ

§ 1. — Conversation de Bismarck avec Lefebvre de Béhaine *sur les pays où l'on parle français*. . 464

§ 2. — Le général Manteuffel dans le Sleswig. — Ses discours imprudents. 467

§ 3. — Ce qui s'est passé véritablement à Biarritz entre Bismarck et l'Empereur. 472

§ 4. — Ce que veut l'Empereur. — Son immobilité ne résulte pas de son impuissance militaire. — Le Mexique n'avait ni épuisé nos arsenaux ni vidé notre trésor. 481

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages

§ 5. — Pourquoi Bismarck ne pouvait pas deviner la pensée de l'Empereur. 489
§ 6. — Commencements de la maladie de l'Empereur. 490

CHAPITRE XIV

MORT DE PALMERSTON. — LETTRE DE PIE IX A Mgr DARBOY

§ 1. — Mort de Palmerston (18 octobre 1865). — Russell premier ministre. 493
§ 2. — Griefs de Pie IX contre Mgr Darboy. — Sa lettre de censure du 26 octobre 1865. 494

CHAPITRE XV

FERA-T-ON DE NOUVELLES CONCESSIONS LIBÉRALES?

§ 1. — Effet fâcheux du discours d'Ajaccio sur l'esprit de l'Empereur. — Revirement de Rouher sous l'influence de La Valette. 501
§ 2. — Persigny propose de rétablir la noblesse impériale. — Fould obtient la réduction des cadres (15 novembre 1865). 504
§ 3. — Impressions d'Émile Ollivier sur les nouvelles dispositions de Rouher. — Propositions que lui fait La Valette 506
§ 4. — Les fêtes de Compiègne. — *Henriette Maréchal.* — Les étudiants du Congrès de Liège. — Mort de Léopold, de Thuillier et de Dupin. 511

CHAPITRE XVI

L'ABANDON DE MAXIMILIEN

§ 1. — Indolence de Bazaine. — Ses doubles rapports. — Ses récriminations contre Maximilien. . . . 514

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

§ 2. — Plaintes de Maximilien contre Bazaine. — Lettre à Napoléon III (26 mai, 27 juillet 1865). . . 520

§ 3. — Valeur des récriminations de Maximilien et des plaintes de Bazaine. 523

§ 4. — Sous la pression de Bazaine, Maximilien rend le décret du 3 octobre 1865. 529

§ 5. — Difficultés croissantes de la situation de Maximilien. — Lettre à Napoléon III (27 décembre 1865) 536

§ 6. — Intervention et pression diplomatique des États-Unis. 542

§ 7. — Propositions de Drouyn de Lhuys aux États-Unis : la reconnaissance de Maximilien ; l'engagement de ne pas le renverser. — Les États-Unis les repoussent. 545

§ 8. — Napoléon III décide l'abandon du Mexique. — Dépêche de Drouyn de Lhuys à Dano (14 janvier 1866). — Lettres de Napoléon III à Bazaine (15 janvier 1866). — Mission Saillard. 548

§ 9. — État de l'armée mexicaine. — Après notre départ, la chute de Maximilien était certaine. — Bazaine berce l'Empereur d'une espérance contraire (lettre du 26 février 1866). 551

§ 10. — Comment Maximilien reçoit la nouvelle de son abandon. — Sa lettre à Napoléon III (18 février 1866). 556

CHAPITRE XVII

LA FORMATION DU TIERS-PARTI

§ 1. — Importance théorique et pratique du discours de l'Empereur à l'ouverture de la session de 1856 : il rattache sa constitution à celle des États-Unis et manifeste son intention de ne plus la modifier. 561

§ 2. — Mécontentement que ce discours inspire à Émile Ollivier : il le manifeste à La Valette. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pages.

Conversation d'Émile Ollivier avec l'Impératrice (23 février 1866). 566
§ 3. — L'Amendement de 44. — Chevandier de Valdrôme ; son portrait. 572
§ 4. — La discussion de l'Adresse au Sénat et au Corps législatif. — Discours de Persigny. — La réponse de l'Empereur au Sénat adoucit le refus de son discours (18 février 1866). . 578
§ 5. — Discussion de l'Adresse au Corps législatif. — Thiers proclame les droits de la dynastie. — Berryer attaque la lettre de l'Empereur sur les Arabes. — La question romaine : débuts de Chesnelong. — Débats sur les affaires d'Allemagne. 582
§ 6. — Amendement de la gauche sur les libertés intérieures. 591
§ 7. — Discours de Buffet sur l'amendement des 44. . 593
§ 8. — Réponse de Rouher. 597
§ 9. — Réponse d'Émile Ollivier 605
§ 10. — Le discours d'Émile Ollivier le constitue le chef du *tiers-parti*. 613
§ 11. — M. Emile Ollivier continue dans la *Presse* la campagne de la tribune. 616

ÉCLAIRCISSEMENTS

§ 1. — Anecdotes de Rouher sur le coup d'Etat.. . . 620
§ 2. — Les ministres dans les Assemblées. 622
§ 3. — Responsabilité des ministres. 625
§ 4. — Lettres d'Émile Ollivier à divers. 630
§ 5. — Lettre de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont. 647
§ 6. — La Société de Saint-Vincent de Paul.. 647

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 41089.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

89003846409

b89003846409a

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

89003846409

b89003846409a

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN